



HAL
open science

Recherches sur les armées des Attalides (ca. 260-133 av. J.-C.)

Guy Christian Messa

► **To cite this version:**

Guy Christian Messa. Recherches sur les armées des Attalides (ca. 260-133 av. J.-C.). Histoire. Le Mans Université, 2019. Français. NNT : 2019LEMA3010 . tel-03199503

HAL Id: tel-03199503

<https://theses.hal.science/tel-03199503>

Submitted on 15 Apr 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE / SOCIETES

BRETAGNE / TEMPS

LOIRE / TERRITOIRES



THESE DE DOCTORAT DE

LE MANS UNIVERSITÉ

COMUE UNIVERSITE BRETAGNE LOIRE

ECOLE DOCTORALE N° 604

Sociétés, Temps, Territoires.

Spécialité : Histoire grecque.

Par

M. Guy Christian MESSA.

Recherches sur les armées des Attalides, (ca. 260-133 av. J.-C.).

Thèse présentée et soutenue à Le Mans Université, le 27 septembre 2019.

Unité de recherche : UMR-CNRS 6566, Centre de Recherche Archéologie,
Archéosciences, Histoire (CReAAH)

Thèse N° : 2019LEMA3010.

Rapporteurs avant soutenance :

Mme Madalina DANA, Professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3.

M. François LEFÈVRE, Professeur à Sorbonne Université.

Composition du Jury :

Président : M. Henri FERNOUX, Professeur à l'Université Rennes 2.

Dir. de thèse : M. Alexandru AVRAM, Professeur d'Histoire grecque à Le Mans Université.

Examineurs : Mme Madalina DANA, Professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3.
M. François LEFÈVRE, Professeur à Sorbonne Université.

Invitée : Mme Éliane Bella Emane-Bouendja, Maître assistant à l'Université Omar Bongo (U.O.B.). Libreville / Gabon.

Titre : Recherches sur les armées des Attalides, (ca. 260-133 av. J.-C.)

Mots clés : Philétaïros, Royaume attalide, Mercenaires, Misthos, République romaine, Apamée.

Résumé : L'observation du volume de la production scientifique de la période hellénistique révèle qu'un choix particulier est porté sur les grands royaumes fondés par les diadoques d'Alexandre le Grand. Ce choix n'est d'ailleurs guère fortuit. L'abondance des sources a sans doute contribué à la facile exhumation du passé de ces royaumes. Le royaume de Pergame dont nous nous donnons la charge de regarder pour la première fois de manière globale l'aspect militaire fait certes partie des grands royaumes hellénistique mais n'a pas été fondé par l'un des proches généraux du conquérant macédonien. Philétaïros, l'intendant de Lysimaque su tirer profit de la fortune colossale de 9000 talents qui lui avait confié celui-ci. Avec la mort de Lysimaque en 281 av. J.-C. lors de la bataille de Couroupédion, la dynastie des Attalide commença son règne sur la modeste cité de Pergame. Par la suite, le pouvoir pergaménien pris de l'ampleur et en 188 av. J.-C., lors du traité d'Apamée, les Attalides par ailleurs grands alliés de Rome avait une armée importante, comparable à celle du royaume lagide voire séleucide.

Ayant réquisitionnés les anciennes katoikiai séleucides, il est évident d'envisager qu'à cette période, les anciens mercenaires phalangistes séleucides se soient rangés sous l'autorité des nouveaux conquérants. Fautes de preuve tangibles, une prudence est à apporter à ces propos.

Comme on a pu le constater tout au long de cette étude, en un siècle et demi de règne attalide, Pergame disposait d'une armée terrestre et maritime très dynamique qui repose essentiellement sur les mercenaires. Son intense activité diplomatique lui a en outre permis de signer plusieurs conventions d'assistance mutuelle en cas d'attaque militaire menaçant l'intégrité de Pergame avec les puissantes cités militaires d'alors à l'instar de Cyzique, Rhodes etc. Cette coopération militaire complète le tableau global des capacités militaires attalides dont nous nous sommes donné la peine de reconstituer à des bribes de connaissances anciennement découvertes mais surtout à la lumière de récentes découvertes.

Title : Research on the Attalid Armies (Over 260-133 BC).

Keywords : Philetairos, Attalid kingdom, Mercenaries, Misthos, Roman republic, Apamea.

Abstract: When we see the scientific production of the Hellenistic period, it's reveals that a particular choice is focused on the greats kingdoms founded by Alexander the Great's soldiers. This choice is not fortuitous. The abundance of sources has undoubtedly contributed to the easy exhumation of the past of these kingdoms.. The kingdom of Pergamum, which we give ourselves to look the global military aspect is the first time, that one study takes all parts of military aspect of this kingdom. The particularity of Pergamon kingdom is that it was not founded by one of the generals of the Macedonian conqueror. Philetairos, a simple steward of Lysimachus was the founder of attalid dynasty who reigned in Pergamon after Lysimachus death in 281 BC during the Battle of Couroupedion. the attalid dynasty began its reign on the modest city of Pergamum but, it became powerful after many battles.

In 188 BC, Pergamon became the most important city of Asia Minor and the principal Rome's ally. At this time, Attalids's armies the most importants in Asia continent. The katoikiai of seleucid kingdom became attalids proproperties. This's why we can suggest that Pergamon armies had phalanx mercenaries. However, we can't say more for lack of evidence.

In a century and a half of attalid rule, Pergamon had a very dynamic land and sea army based essentially on mercenaries. His intense diplomatic activity also enabled him to sign several conventions of mutual assistance in the event of a military attack threatening the integrity of Pergamon with the powerful military cities like Cyzique, Rhodes... This military cooperation completes the general aspect of the attalids armies. To succeed, the olds knowledge and specialy the recents discoveries have been a great contribution.

Remerciements

Alors que ce travail tire à sa fin, je ne saurais pas manquer de témoigner toute ma gratitude au professeur Alexandru Avram. Il a été pour moi le père que la science a mis sur mon chemin. Sa rigueur et ses attentions m'ont beaucoup aidé pour développer à mon tour une certaine rigueur, mais surtout une certaine confiance en soi sur une discipline dont les doutes et les limites étaient légions. C'est en toute reconnaissance que je vous dis du fond du cœur merci Professeur.

Une telle reconnaissance s'adresse aussi au professeur Hugues Mouckaga de l'Université Omar Bongo de Libreville. Sortant de mon cursus de Licence et n'ayant point d'idée précise sur la suite à prendre, le Pr. Hugues a cru en moi plus que moi-même et a estimé qu'il était temps que l'université Omar Bongo puisse se doter pour la première fois d'un docteur en Histoire grecque. Aujourd'hui, je ne suis qu'un chercheur en herbe dans cette vaste discipline. Toutefois, je tiens ici à remercier le Pr. Hugues Mouckaga d'avoir placé sa confiance à un simple étudiant que je fus.

Ma gratitude s'adresse à plus d'un titre au couple Olga et Régis Immongault. Merci pour votre accompagnement Matériel, financier, mais surtout moral, et ce, depuis mon parcours universitaire à l'université Omar Bongo de Libreville où vous vous efforciez de toujours m'accompagner. Merci du fond du cœur à vous pour tout.

Je remercie en outre ma mère Mme Laure Nyare Ella. Merci maman pour tes conseils, ton réconfort et toutes tes attentions, mais surtout pour ta patience à

mon égard toutes ces années. Tu as toujours voulu que je sois un homme digne et je n'espère jamais te décevoir. Merci maman.

Merci à mes parents Monsieur et Mme Messa pour votre amour et tout ce que vous avez fait pour m'accompagner jusqu'ici. J'espère être à la hauteur de vos attentes. Merci pour tout.

Mes remerciements s'adressent aussi à Mme Éliane Bouendja. Alors que le Master me semblait infranchissable, tu étais la première personne qui m'a tenu la main et m'as rassuré puis m'a montré comment s'effectue la recherche. Telle une mère, tu trouvais toujours du temps à m'accorder afin de garder un œil bienveillant sur mes travaux. Aujourd'hui, je suis ce jeune homme qui aspire à davantage de savoirs et je ne serais pas ici si tu ne m'avais pas accompagné. Merci ma mère.

Mes remerciements s'adressent en sus à mes enfants Grace Guilhaine Nehémia Sadibi Messa et Isaac Stan-Laurent Assembé Messa. Merci pour votre patience. J'ai manqué à l'un de mes devoirs : celui de vous accompagner chaque jour dans vos premiers pas. Mais sans mot dire, vous m'avez patienté. Cette patience visait à ne pas me démoraliser en dépit de l'envie pressante de me voir. C'est en toute humilité que je vous remercie ici pour tous vos efforts et sacrifices. Merci, je vous porte chèrement dans mon cœur.

Enfin un grand remerciement à tous ceux qui m'ont soutenu de diverses manières. Je pense à mon ami et frère M. Armand Davy Essone Bouyou qui a

partagé des moments de joies, mais aussi de peines avec moi au quotidien.
Merci mon frère pour ta présence et ton soutien.

Mes remerciements s'adressent aussi à M. Quentin Drillat pour sa disponibilité lors de réalisation des cartes de mon travail, ainsi qu'aux enseignants du département d'Histoire de Le Mans Université pour les conseils et orientations notamment M. Emmanuel Nantet avec qui j'ai beaucoup échangé.
Merci à tous.

Abréviations :

- *BCH* : Bulletin de Correspondance Hellénique. Athènes – Paris.
- *CIG* : Corpus Inscriptionum Graecarum. Berlin.
- CRAI: Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
- *IG* : Inscriptiones Graecae. Berlin.
- *OGIS* : Orientis Graeci Inscriptiones Selectae. Leipzig.
- *REA* : Revue des études anciennes. Bordeaux.
- *REG* : Revue des études grecques. Paris.
- *SEG* : Supplementum Epigraphicum Graecum, Leyde, 1923-1971, puis Amsterdam 1979
- *SGDI* : Sammlung der griechischen Dialekt Inschriften, Collitz, H., Bechtel, F.

RECHERCHES SUR LES ARMÉES DES ATTALIDES, (ca 260- 133 av. J.-C.).

Introduction générale

Abandonner les siens, sa terre, sa patrie et se mettre au service d'une autre cité ou royaume contre solde est une pratique très ancienne mais surtout très courante dans l'historiographie militaire grecque. Si on s'intéresse à la période grecque classique, on constate de prime à bord qu'elle fut profondément marquée par les guerres médiques, mais également par celle du Péloponnèse. Ces deux grands conflits ont constitué une étape importante du recours aux hommes de solde.¹ Le μισθοφόρος se présente dès lors comme un atout majeur pour les cités ayant des vellétés hégémoniques. Le recours au mercenariat fut dès lors un luxe que tous ne pouvaient s'en procurer compte tenu des exigences liées à la paie de la solde des hommes de troupes. Toutefois, après ces guerres, des cités se retrouvèrent avec un nombre impressionnant d'hommes sans emploi et dont le principal savoir-faire était le maniement des armes. À la moindre sollicitation des princes, ces anciens soldats mercenaires n'hésitaient pas à reprendre leurs armes et à se lancer dans l'aventure. L'inactivité de ces hommes de troupe est d'ailleurs pointée par C. Mossé comme étant l'une des principales raisons qui aurait favorisé le rassemblement des mercenaires de la fameuse « expédition des Dix mille » qui ont combattu la couronne perse.²

¹ Thucydide (I, 143, 1) parle des étrangers enrôlés par Athènes contre solde pour faire face aux sous-effectifs de la marine de la cité. L'auteur met surtout l'accent sur le savoir-faire des mercenaires, notamment dans le domaine maritime. Au livre VII, 34,1 et 2, il parle cette fois des 1300 mercenaires thraces, en l'occurrence des peltastes qui ont été renvoyés par le stratège Démosthène pour incapacité à les solder. En effet, ces derniers réclamaient au stratège une paie journalière d'une drachme par individu, montant jugé exorbitant par Démosthène. Par le biais de ces passages, nous avons la certitude selon laquelle, les monarques hellénistiques n'ont fait que perpétrer une vieille pratique érigée en règle au cours des siècles précédents. Mieux, ces passages montrent que l'accent était d'abord mis sur le professionnalisme des mercenaires, mais également sur la nécessité pour la cité d'accueil de disposer d'une trésorerie importante.

² Mossé, C. *Politique et société en Grèce ancienne : le modèle athénien*, Paris, 1999, p. 93, reprend le point de vue de Marinovič L. P., *Le Mercenariat grec au IVe siècle avant notre ère et la crise de la "polis"*, Paris, 1988, p. 21, mentionne que parmi les raisons qui justifieraient le développement du mercenariat dans le monde grec, l'impérieuse nécessité était de combler les besoins immenses en hommes. En effet, au cours de la période classique, les *poleis* ont eu un goût effréné à la colonisation, en l'occurrence Athènes, Corinthe, Sparte, dont l'objectif premier de chacune de ces cités était d'imposer son hégémonie aux autres. Or, cette idéologie s'accompagne indubitablement par la sécurisation des territoires conquis. Il en résulte à cet effet un besoin colossal en hommes, d'où le recours aux troupes étrangères contre une solde. Petit à petit, apparurent des

Pendant la période hellénistique, cette pratique a pris de nouvelles dimensions face à des diadoques qui se livrèrent une guerre sans merci après la disparition d'Alexandre le Grand. D'ailleurs, l'historiographie militaire relative à cette période est intarissable sur les multiples rôles des mercenaires. L'Asie Mineure où se focalise principalement l'objet de notre étude en a fait largement recours. La dynastie des Attalides qui est au centre de nos recherches s'est elle aussi largement appuyée sur le mercenariat comme observé partout au sein des grandes cités hellénistiques. Cette présence d'éléments étrangers leur a permis d'agrandir et de protéger leur territoire, faisant ainsi de cette modeste dynastie l'une des puissances militaires majeures d'Asie Mineure au deuxième siècle av. J.-C.

Pergame s'est également adossée sur le jeu des alliances avec d'autres cités, mais surtout avec Rome dès la fin du III^e siècle av. J.-C. Cette amitié lui a d'ailleurs été d'un soutien inestimable dans sa propulsion au firmament de la scène politique asiatique et mondiale d'alors.

Dans leur organisation militaire interne, les Attalides ont tout fait pour avoir des armées terrestres et maritimes assez puissantes greffées autour des troupes civiques de la jeune principauté. Cette capacité, à tout mettre en œuvre pour s'assurer une bonne assise militaire leur assura tant bien que mal leur maintien à la tête de Pergame pendant un siècle et demi.³

Pendant la première moitié du XX^e siècle, des historiens comme M. Launey se sont illustrés comme des pionniers de l'histoire militaire hellénistique. Ils ont étudié les troupes hellénistiques dans leur ensemble.⁴

contingents plus importants dans les armées des cités comme jamais-vu jusque-là. De là, les Grecs développèrent un véritable amour pour le recours des troupes étrangères, palliant ainsi le problème relatif des sous-effectifs.

³ Fernoux, H.-L. « Les cités s'entraident dans la guerre », *Les cités grecques et la guerre...*, Tours, 2004, voir précisément à partir de la page 88, dans laquelle l'auteur mentionne en troisième position le système des alliances conclues durant la période hellénistique en Asie Mineure entre cités. Je ne manquerai pas de revenir sur ses recherches au cours de mon propos. Will, Éd. *Histoire politique*, Paris, 2003, p. 61, fait également observer que la période hellénistique fut marquée par des « *symmachikos polemos* » ou guerre des alliés. De toute évidence, la diplomatie semble avoir bien fonctionné entre cités hellénistiques.

⁴ Launey, M. *Recherches*, Paris, 1949. Les travaux du savant ont longtemps fait l'exclusivité en la matière pendant la première moitié du XX^e siècle et au début de la seconde. La portée du travail suscite notre admiration vis-à-vis du chercheur. Toutefois, entre temps, beaucoup de travaux ont été opérés. La découverte des nouvelles inscriptions complète par endroit les listes nominatives proposées par Launey. C'est pourquoi nous ne manquerons pas de nous appuyer de temps à autre sur ce qu'il a trouvé dans son effort d'inventaire des soldats

Ceci dit, il était alors impossible de connaître en profondeur les spécificités des armées des différents royaumes. Toutefois, on peut noter une exception sur des grands royaumes comme celui de l'Égypte sous les Lagides voire, celui des Séleucides où, par le biais de sources abondantes, des reconstitutions plus complètes ont pu être réalisées.

Face à ces études générales, nous avons voulu avoir une étude plus pointue sur les troupes d'un royaume et non des moindres qui se développa en Asie Mineure hellénistique : celui des Attalides sus évoqué et dont, la gloire et la grandeur furent sans précédent après les accords d'Apamée. Cette étude est d'autant plus importante que si on se penche sur ce que représentait Pergame et son pouvoir politico-militaire à la fin de la première moitié du troisième siècle qui correspond à notre borne chronologique supérieure, on constate que la citadelle mesure à peine quelques kilomètres carrés, si on s'en tient au Géographe. Et sur le plan militaire, il n'y avait que deux katoikiai ou garnisons.⁵

Toutefois, lorsqu'on tombe sur notre borne inférieure, le territoire du royaume s'est considérablement agrandi à tel point que les Attalides se sont dotés d'une puissante marine de guerre comptant en son sein des navires imposants. Et pour démontrer leur puissance militaire maritime et terrestre, les Attalides ont eu des cités maritimes entrepôts où stocker leur flotte.

Sans vouloir reprendre les différentes stratégies mises en place par Philétairos et ses descendants afin d'asseoir leur dynastie à la tête de Pergame, car plusieurs travaux leur ont été consacrés, notamment ceux de F. Queyrel⁶. Il a fait un travail de reconstitution remarquable sur cette généalogie royale qui ne descend pas des diadoques comme ce fut le cas au sein des principaux royaumes hellénistiques. Notre tâche ne consiste pas en outre à reprendre le

mercenaires en service dans les monarchies hellénistiques. À ceci, nous ajouterons les découvertes plus récentes afin de mieux comprendre la complexité de la question des mercenaires pendant la période hellénistique.

⁵ Strabon, XIII, 4, 2. Sur le territoire de Pergame, Strabon reconnaît la petitesse du territoire de Pergame lorsqu'Eumène I^{er} accéda à la tête de la cité. Kohl M. 2004, p. 177-180, s'inspire des travaux archéologiques préfacés par M. Klinkott dans *Die Stadmauern. Die byzantinischen Befestigungsanlagen von Pergamon,...* Berlin, 2001 pour souligner que la citadelle de Pergame en tant que telle ne va pas au-delà de la vallée du Caïque. Trois rivières l'entourent et forment la première barrière naturelle de protection. Il s'agit en effet des rivières Sélinos, Kétios et le Caïque. La cité elle-même est au sommet d'un montage qui culmine à près de 330 m au-dessus de la mer. Comme on peut le constater, à ses débuts, la cité n'est pas assez grande. Il n'est donc pas étonnant de voir qu'au moment où Eumène I^{er} hérite du trône, le royaume ne dispose que de deux garnisons. Ceci nous semble tout à fait raisonnable pour sécuriser les terres fertiles qui sillonnent le fleuve principal de Pergame, en l'occurrence le Caïque.

⁶ Queyrel, F. *Les portraits des Attalides*, Paris, 2003.

processus de succession des rois attalides. Nous voulons cependant à la lumière des récentes découvertes et des travaux novateurs, revisiter la composition des troupes qui ont combattu pour l'extension de Pergame et en ont fait un vrai royaume. Une telle entreprise de reconstitution ne saurait se faire sans reconsidérer la place et l'importance des troupes civiques et l'apport des milices étrangères ainsi que les évolutions des statuts des soldats attalides. Les rois lagides instituèrent le système clérouchique pour attirer les meilleurs combattants Gréco-Macédoniens dans leur royaume, qu'en est-il des rois attalides ? Les Attalides ont également de leur côté mis en place un certain nombre d'avantages aux soldats qui décidaient de poursuivre leur carrière militaire à Pergame.

Dans notre travail, nous allons mettre en exergue les avantages que Pergame octroya à ses soldats, et par la suite évidemment nous verrons l'organisation des troupes, les tactiques de combat, l'arsenal employé à cette époque...

On situe les débuts de règne de Philétaïros à la tête de Pergame vers 280 à 263 av. J.-C.⁷, Pergame est un petit centre urbain sur le plan géographique. C'est une citadelle « *située à 30 km de la mer, sur un éperon de 335 m de haut, découpé par deux affluents du Caique ...* ».⁸ Cette topographie exceptionnelle faisait de Pergame une cité facile à défendre, car elle offrait une vision panoramique à ses défenseurs et par conséquent, l'effet de surprise n'était pas facilement envisageable par d'éventuels ennemis. L'autre atout de cette citadelle était non seulement le fait qu'elle aurait servi de banque à Alexandre le Grand avant que son général Lysimaque n'en hérite par la suite. On estime à près de 9000 talents la somme disponible dans la citadelle lorsque Philétaïros en fut placé à la tête. En plus, son sous-sol est immensément riche.⁹ On estime à près de 9000 talents la somme disponible dans la citadelle lorsque Philétaïros hérita du commandement. Jouissant d'un destin exceptionnel, Philétaïros sut tirer

⁷ *Ibidem.*

⁸ Amouretti, M.-Cl., Ruzé, F. *Le monde grec antique : des palais crétois à la conquête romaine*, Paris, 2008, p. 275-277. Certes, que nous verrons avec l'archéologue sous-marin allemand M. Seelinger in, *Eliai, the maritime harbour city of ancient Pergamon...*, Cologne, 2016, p. 16, parle d'une distance de 26 km de la côte, il semble minime comme écart pour s'y attarder. Du moins, on retient qu'une bonne vingtaine de kilomètres séparent le site de l'ancienne capitale des Attalides et la côte.

⁹ Au titre de des richesses du sous-sol, Amouretti, M.-Cl. et Ruzé, F. *Le monde grec antique*, Paris, 2008, p. 276, citent de l'argent, du cuivre, et un peu d'or. À côté de cette catégorie de richesses figurent des produits méditerranéens à l'instar du blé, de la vigne et surtout une forêt riche en essences précieuses. Nous reviendrons sur ce détail plus tard lorsque nous traiterons de la marine de guerre pergaménienne. Le bois de la vallée du Caique a été une réelle aubaine pour la mise en place de la « flotte royale » attalide.

profit du jeu d'alliance avec le grand voisin séleucide pour faire de Pergame une cité importante de l'Asie Mineure tout en fondant la dynastie des Attalides.

Le géographe quant à lui affirme que : « ἦν μὲν δὴ τὸ Πέργαμον Λυσιμάχου γαζοφυλάκιον τοῦ Ἀγαθοκλέους, ἐνὸς τῶν Ἀλεξάνδρου διαδόχων, αὐτὴν τὴν ἄκραν τοῦ ὄρους συνοικουμένην ἔχον· ἔστι δὲ στροβιλοειδὲς τὸ ὄρος εἰς ὀξεῖαν κορυφὴν ἀποληγόν. ἐπεπίστευτο δὲ τὴν φυλακὴν τοῦ ἐρύματος τούτου καὶ τῶν χρημάτων (ἦν δὲ τάλαντα ἑνακισχίλια) Φιλέταιρος, ἀνὴρ Τιανός, θλιβίας ἐκ παιδός· συνέβη γὰρ ἔν τινι ταφῇ θεᾶς οὔσης καὶ πολλῶν παρόντων ἀποληφθεῖσαν ἐν τῷ ὄχλῳ τὴν κομίζουσαν τροφὸν τὸν Φιλέταιρον ἔτι νήπιον συνθλιβῆναι μέχρι τοσοῦδε ὥστε πηρωθῆναι τὸν παῖδα. ¹⁰

Disposant de cet avantage financier, Pergame, comme nous le verrons tout au long de ce travail, a su s'en servir pour faire de sa citadelle l'un des principaux centres d'attraction des mercenaires. Toutefois, on serait tenté de plonger dans la simplicité en voyant dans cette fortune le seul appât du gain qui a placé des milliers de mercenaires au service des Attalides. Il est indéniable que les miliciens qui viennent servir dans cette principauté ont à l'esprit le désir de faire fortune. Cependant, en plus de l'atout financier, les Attalides ont mis sur pied un ensemble de mesures socio-économiques et politiques qui ont favorisé la pleine coopération avec leurs troupes pour l'agrandissement de Pergame. ¹¹

Ainsi, venant du monde grec, et des quatre coins de l'Asie Mineure, voire des Balkans, Pergame a été l'un des lieux privilégiés des mercenaires lorsqu'ils ne ralliaient pas la riche Égypte des Lagides. Dès lors, Pergame n'avait plus une armée, plutôt des armées au service

¹⁰ Strabon, XIII, 4, 1, « *Lysimaque, fils d'Agathocle et l'un des successeurs d'Alexandre, avait fait de Pergame son trésor, par la raison que cette ville est bâtie tout au haut d'une montagne, et d'une montagne de forme conique, c'est-à-dire terminée en pointe. La garde de cette forteresse et des trésors qui y étaient renfermés (trésors évalués à 9000 talents) avait été confiée à un certain Philétaïros de Tiane, qu'un accident avait réduit à l'état d'eunuque dès sa plus tendre enfance* », Proposition de traduction produite d'après la traduction anglaises de Leonard Jones (Strabon, XIII,).

¹¹ Dans le propos introductif de son article, « Les cités grecques d'Asie Mineure et le mercenariat à l'époque hellénistique », *Les cités grecques et la guerre...*Tours, 2004, p. 77, Couvenhes présente le mercenaire comme un « soldat de condition libre, qui loue ses services à une puissance étrangère que la sienne... ». Sans vouloir reprendre furtivement tout ce qui a été dit sur la définition du mercenaire hellénistique, nous voulons toutefois mettre en évidence ce qui a su faire de la modeste cité pergaménienne une destination prisée des mercenaires comme ce fut le cas dans le royaume séleucide ou lagide. Pour ce qui concerne le mercenaire pergaménien, en plus de l'argument financier, les acquis de la crise qui opposa Eumène I^{er} et ses soldats mutins firent de Pergame une cité prisée.

d'un même souverain, d'une même idéologie. Cette hétérogénéité des troupes pergaméniennes nous intrigue assez et c'est pourquoi nous voulons pousser notre analyse sur les différentes milices étrangères qui ont œuvré côte à côte pour l'agrandissement et la protection de Pergame et ses différents territoires proches et éloignés.

Toutefois, il convient de comprendre l'essence même du mot mercenaire assez récurrent dans notre sujet. Les mercenaires pendant la période hellénistique sont des soldats étrangers entretenus par un commanditaire (le plus souvent un souverain) pour qu'ils assurent en contrepartie sa protection et celle de sa cité, ou qu'ils occupent un territoire sous l'ordre exprès de leur employeur dans le cadre de la création d'une nouvelle garnison. D'après M. Launay¹² la réalité mercenaire s'appuie sur trois principaux termes. Il s'agit des termes *xénos* qui renvoie au caractère étranger du combattant mercenaire, du *misthophoros* relatif à la solde, le salaire perçu en nature ou en numéraire, enfin du *stratitès*, qui renvoie au maniement habile des armes, aux connaissances de techniques de combat.¹³ S'il faut résumer, un mercenaire hellénistique est un « *xénos* » qui perçoit le « *misthos* » car étant un bon « *stratitès* » et par conséquent, mérite pleinement sa prime ou l'ensemble des primes qui lui sont accordées contre protection et agrandissement de la *chôra bisilikè*.

Toutefois, dans un commentaire qu'elle fait sur le décret de Priène en l'honneur d'un certain Sôtas qui date de 278/7 av. J.-C. (OGIS 765), A. Bielman¹⁴ revient sur le terme « *misthos* » qu'on attache généralement à la rémunération du soldat étranger. Elle explique en effet que le mot n'est pas spécifique à la paie du soldat étranger, mais renverrait tout simplement à la paie de tout soldat qui a accompli un travail. Pour illustrer son propos, elle évoque le cas de Priène. Le *dèmos* (regroupant l'Assemblée et les magistrats) recrute les troupes constituées « exclusivement des citoyens ». Chaque soldat reçoit son *misthos*. Ce cas nuance en quelque sorte la vision classique du citoyen militaire qui auto finance sa panoplie et le mercenaire, *a contrario*, recevant le versement de son *misthos* par la cité à laquelle son

¹² Launey, M. *Recherches I*, Paris, 1949, p. 36-37

¹³ Couvenhes, *op. cit.*, p. 79, fait également allusion aux mêmes expressions pour traduire les mêmes réalités. Toutefois, il reconnaît qu'il existait des mercenaires royaux, payés directement par la personne du roi et des mercenaires employés par la cité elle-même. En dépit de cette différenciation, il n'y a pas cependant une expression distinguant les uns des autres. Le mercenaire est tout simplement le *xénos kai misthophoros*, c'est-à-dire « un soldat étranger soldé ».

¹⁴ Bielman, A. *Retour à la liberté*, Paris, 1994, p. 89.

savoir-faire est accordé. Ceci dit, on ne saurait *de facto* rallier le vocable *misthos* au mercenaire.

On note cependant qu'avec des travaux récents, le mot « mercenaire » englobe bien d'autres réalités. Selon J.-Chr. Couvenhes,¹⁵ pendant la période hellénistique, il existe ceux qu'il désigne comme « mercenaires royaux », c'est-à-dire des soldats étrangers qui sont entretenus par le dynaste ou souverain en personne. Puis des « mercenaires employés » qui sont par contre soldés par la cité elle-même *via* son Conseil. Et comme le souligne le chercheur, il n'y a aucun mot grec qui permet d'établir la différence entre les deux catégories de mercenaires. Pour le cas des Attalides, on est davantage amené à voir dans les mercenaires qui y ont servi des mercenaires royaux compte tenu de quelques observations.

D'abord, la dynastie avait en sa possession un trésor colossal et donc pouvait librement payer ses employés en plus, les mercenaires royaux pergaméniens étaient surtout casés dans des colonies militaires ou *katoikiai* disséminées à travers les différentes terres royales. Enfin, dans la circulaire que le Conseil des *philoï* de Pergame rédige en 133 après la mort d'Attale III, il est expressément fait mention des serviteurs royaux afin de stopper la progression d'Aristonikos ou Eumène III.¹⁶ Du début à la fin de notre travail, Pergame a eu essentiellement des mercenaires royaux comme nous venons de le voir.

Il sera donc question de savoir qui sont réellement ces mercenaires qui font le gros des contingents attalides, d'où viennent-ils, comment se passe leur cantonnement, mais surtout comment se fait leur commandement ; comment sont-ils accueillis sur les différents territoires attalides une fois débarqués à Pergame. Leur vie quotidienne avant les campagnes militaires, mais surtout leurs différentes formes de rétribution.

Enfin, il conviendra de regarder les composantes des troupes terrestres et maritimes des armées pergaméniennes. Cette partie aura surtout le mérite de mettre en lumière les spécificités de chaque corps de commandement. Pour la première fois, nous voulons surtout montrer les grandes chaînes de commandements des troupes maritimes et les systèmes d'alliances mis en place par les Attalides.

¹⁵ Couvenhes, J.-Chr. « Les cités grecques d'Asie Mineure et le mercenariat », *Les cités grecques et la guerre...*, *op. cit.* p. 79-80.

¹⁶ Cf. *OGIS* 338.

Nous allons enfin nous attarder sur la gestion des vétérans. Ici, la question est d'autant plus sérieuse qu'à Pergame, à la lumière des sources, on peut facilement confondre des anciens soldats qui, une fois arrivés à l'âge de leur retraite choisissaient de rester dans le royaume attalide. Compte tenu de leurs bons et loyaux services, ils se voyaient octroyer à titre viager un lopin de terre. À cette catégorie s'assimilent des soldats d'un âge avancé, mais que l'on imagine prêts à se mobiliser si la situation l'impose. Ces derniers auraient constitué en quelque sorte une main d'œuvre latente.

Ce sont autant de questions qu'il convient de tirer au clair, afin de mieux appréhender les armées attalides dans leur globalité durant l'intervalle chronologique qui a été choisi, c'est-à-dire, du milieu du III^e siècle jusqu'à la seconde moitié du II^e siècle av. J.-C.

Bien que la documentation épigraphique reste infime et présente plusieurs limites relatives à la dégradation de quelques inscriptions découvertes çà et là, on ne saurait toutefois ignorer leur rôle capital dans la reconstitution des institutions militaires pergaméniennes qui ont par ailleurs participé au rayonnement et à la grandeur de ce royaume hellénistique.

En effet, si au II^e siècle av. J.-C. le royaume de Pergame se présente comme un acteur majeur, voire de premier plan en Asie Mineure hellénistique, à l'issue des accords d'Apamée, il ne fait aucun doute qu'il s'agit là de la résultante de plusieurs réformes militaires instituées en amont par les précédents monarques. Le royaume s'étend désormais de la Thrace au nord, jusqu'aux confins de la Cilicie Trachée au sud. L'acquisition de tous ces territoires est une récompense logique du grand allié romain suite à la bravoure, mais surtout à la fidélité d'Eumène II et de ses troupes lors de la bataille de Magnésie qui prit fin en 190 av. J.-C. Cette fidélité obéit à une longue tradition d'amitié qui remonte vers 212 av. J.-C., lorsque Pergame, principale alliée de l'Étolie prit part aux accords étolo-romains.¹⁷ Les multiples garnisons¹⁸ créées par les Attalides d'une part, et celles héritées des Séleucides, d'autre part, ont contribué à asseoir le pouvoir des nouveaux maîtres de l'Asie Mineure.

Pour comprendre cet expansionnisme pergaménien, nous nous sommes intéressés à l'élément militaire du royaume, notamment les multiples complexités des troupes de cette

¹⁷ Bertrand, J.-M. *Inscriptions historiques grecques* ; Paris, 1992, n° 111, pp. 201-202.

¹⁸ Martinez-Sève, L. *Atlas du monde hellénistique (336 – 31 av. J.-C.)*, Paris, 2002, p. 23, mentionne l'existence en 246 av. J.-C., de treize garnisons séleucides et quatre fondées par les Lagides. Or lors du traité d'Apamée, elle dénombre onze établissements garnisaires créés par les Attalides dans tout leur royaume devenu très vaste. Ce qui souligne une intense activité militaire au cours des années précédentes.

dynastie. Philétairos a reçu la direction de la citadelle après la bataille de Couroupédion en 281 av. J.-C., au cours de laquelle Lysimaque trouva la mort. Son neveu et successeur Eumène I^{er} fit dix-huit ans de règne. Une fois à la tête de la jeune principauté, le nouveau régent fit face à une crise militaire sans précédent. Il s'en suivit une série d'accords entre le dynaste et ses soldats mutins pour l'essentiel des mercenaires. Notre première borne gravite donc autour de la date de la convention entreprise entre Eumène I^{er} et ses soldats révoltés des deux premières garnisons de Pergame. Il s'agit des *katoikiai* de Philétairiea et d'Attaleia. Cette date marque sans doute la mise en place d'un cadre réglementant de la condition du mercenaire et par conséquent, les débuts de la puissance militaire de Pergame qui s'accompagna inexorablement de la grandeur territoriale de la citadelle.

La borne inférieure en l'occurrence 133 av. J.-C. correspond à un ensemble d'éléments qui survinrent à Pergame après la mort d'Attale III, dernier dynaste attalide. Toutefois, ce qui nous intéresse ici, ce sont toutes les mesures prises par le Conseil de Pergame visant à modifier le statut des soldats du royaume. L'envoi du testament d'Attale III à Rome après sa mort entraîna une série d'événements qu'on connaît grâce à deux inscriptions majeures.¹⁹ Profitant du décès de son demi-frère, Aristonicos se précipita sans ménagement à la conquête du trône désormais inoccupé. Profitant de la grogne sociale galopante dans le royaume suite à une réalité de surexploitation des populations locales, Aristonicos sut rallier à sa cause ces populations. C'est sans doute ce qui pousse Éd. Will²⁰ à parler de la conquête du pouvoir d'Aristonicos comme d'une jacquerie comme observée en Sicile quasiment à la même période.

Voulant faire face à ce mouvement servile grandissant, le Conseil pergaménien n'avait de choix que de mettre en place une batterie de mesures visant à susciter une adhésion massive des anciens soldats royaux au pouvoir central afin de faire face à Aristonicos. Tous les déserteurs risquaient de se voir priver de tous leurs biens. En contrepartie, la citoyenneté

¹⁹ L'inscription *OGIS* 338 est un décret dans lequel, la cité de Pergame souhaite octroyer le droit de cité à tous ceux qui se battraient contre la prise du royaume par Aristonicos. L'inscription *OGIS* 435, quant à elle est relative à confirmation du testament d'Attale III par le Sénat. Probablement émis entre 133 ou 129 av. J.-C. comme on le verra dans le chapitre II, l'ordre des inscriptions est donnée en fonction des événements qui se sont succédés après l'envoi du testament d'Attale III à Rome notamment suite à la montée en puissance d'Aristonicos dit Eumène III. Le conseil des Philoi de Pergame n'avait de choix que de prendre des mesures exceptionnelles qui modifieraient profondément le statut des mercenaires.

²⁰ Will, Éd. *Histoire politique*, Paris, 2003, p. 420.

était proposée aux métèques du royaume, esclaves royaux, mais fait surprenant, cette mesure s'appliqua également aux soldats tant en service qu'aux retraités disséminés à travers le royaume. Le fait marquant de cette seconde borne est la proposition d'ouverture de la citoyenneté pergaménienne aux mercenaires qui défendraient Pergame menacée par la révolte d'Aristonicos.²¹

En cent vingt-sept ans que couvre la période de notre étude, il y a beaucoup de points d'ombre à élucider sur l'organisation militaire de Pergame. Au regard de nouveaux travaux abordant la question du mercenariat en Asie Mineure hellénistique. Il faut surtout prendre en compte la découverte de textes épigraphiques nouveaux, qui nous a permis de découvrir plusieurs aspects de la composition des armées attalides. La marine de guerre qui n'a jamais été étudiée jusqu'ici sera également abordée. Il sera pour nous question de voir non seulement sa genèse, mais aussi sa composition, son fonctionnement, ses alliances et ses tactiques de combat.

²¹ Mossé, C. Schnapp-Gourbeillon, A. *Précis d'histoire grecque : du début du deuxième millénaire à la bataille d'Actium*, Paris, 2003, p. 314-315, estiment pour leur part qu'Aristonicos déclencha une guerre civile sous forme de revendication sociale. Ne pouvant supporter en effet la décision testamentaire de son demi-frère Attale III, notamment de placer Pergame sous la gestion de Rome, il revendiqua le trône du royaume. Il entreprit donc sa révolte en proposant une société égalitaire qu'il baptisa « *Héliopolis* », ce qui suscita naturellement l'adhésion de la classe paysanne très défavorisée ainsi que d'autres cités sous le joug pergaménien. Pour donner un caractère sérieux à ses aspirations, il captura le consulaire romain Crassus en 130 et l'exécuta. En réponse, le Sénat romain envoya Manlius Aquinus anéantir la rébellion. Aristonicos fut capturé et envoyé à Rome où il fut exécuté devant le Sénat.

Comme on peut le voir, la question réelle liée à la décision testamentaire d'Attale III pour les soldats est de savoir s'il fallait suivre ou pas Aristonicos. La décision du conseil des *philoï* pergaménien de frapper d'atimie tous les déserteurs de la cité libre de Pergame peut laisser penser qu'il y a eu d'éventuels ralliements des mercenaires au nouveau souverain auto proclamé. Fort de ces éventuelles désertions, il semble plus logique de penser que le Conseil de Pergame voulait élargir son corps civique en ouvrant le droit de cité aux fidèles métèques, esclaves royaux, mais surtout aux soldats. Ceux qui restent en poste semblent être plus loyaux et mériteraient en plus de leur paie quelque chose que le révolutionnaire semble proposer subtilement dans sa vision héliopolitaine du royaume pergaménien.

Chapitre I : **TENTATIVE DE DÉNOMBREMENT DES ARMÉES ATTALIDES**

Introduction

Dans une ère macédonienne en pleine effervescence suite à la mort d'Alexandre, ses généraux se livrèrent à tout genre d'intrigues, à de coups bas insoupçonnés, à des alliances incertaines dont le but ultime était d'éliminer le plus grand nombre d'héritiers et de s'approprier leurs différents territoires. C'est dans ce climat d'instabilité avérée que Philétaïros, intendant de la citadelle de Pergame au compte de son chef Lysimaque, usa de stratagèmes et se lia d'amitié avec le pouvoir séleucide.

Par ailleurs, la géographie pergaménienne offrait un atout naturel majeur à cette petite cité. Située sur l'éperon d'une colline, ce qui n'est qu'une minuscule cité de quelques habitations offrait une vue d'ensemble des alentours ce qui lui garantissait une bonne surveillance de jour ou de nuit. On comprend mieux pourquoi Lysimaque avait choisi cet endroit pour entreposer le butin d'Alexandre Le Grand qu'il hérita après la mort de ce dernier.²² Une fois devenu le seul responsable de cette forteresse, mais surtout l'héritier d'une fortune estimée à près de 9000 talents, Philétaïros est dès lors présenté par l'historiographie moderne comme « *un esclave couvert d'or* »,²³ par certains auteurs. Esclave par rapport au pouvoir séleucide auprès duquel, il devait témoigner son allégeance. Sous les ailes de son nouveau mentor, il s'affirma du moins qu'on puisse dire petit à petit en Asie Mineure. Dans cette même lancée, il fonda la dynastie des Attalides à Pergame. Avec ce personnage, la

²² Kohl, M. « Sièges et défense de Pergame », *Les Cités grecques et la guerre*, Tours, 2004, p. 177-178, donne une description majeure de la cité de Pergame. Sur le plan onomastique, Pergame en langue micrasiatique signifierait « fortification, citadelle ». Signification élogieuse qui traduit en soi la puissance du lieu. S'appuyant sur des études topographiques menées sur l'ancien site de Pergame, le chercheur mentionne que cette cité était constituée d'un massif rocheux en densité d'origine volcanique et surtout perchée sur une altitude de 280 m au-dessus du niveau de la mer. Ce qui poussa Strabon en son temps à déclarer que Pergame exerce une sorte d'hégémonie sur les lieux l'avoisinant. (XIII, 4,1.). Ces explications nous permettent de comprendre que le choix porté sur ce site pour stocker sa fortune a minutieusement été préparé par Alexandre qui confia la garde à Lysimaque.

²³ Bertrand, J. M. *Inscriptions historiques grecques*, Paris, 2005, p. 182. Par cette expression, l'auteur met en exergue la forte valeur numéraire qui était dans la citadelle dont Lysimaque confia la gestion à son officier Philétaïros.

modeste citadelle connut ses premières vagues de mercenaires avec qui il conclut des traités au cours de la quarante-quatrième année du début de l'ère séleucide.²⁴

Les débuts du règne de Philétaïros sont assez mal connus. On reconnaît toutefois qu'il a pris toujours une part active aux combats d'Antiochos I^{er}. C'est ainsi qu'il combattit les Galates installés en Phrygie au compte du pouvoir séleucide. Et pour sceller son attachement indéfectible à son grand voisin, il frappa la monnaie à l'effigie d'Alexandre puis des statères portant l'effigie de Séleucos cependant, ces pièces portaient néanmoins son nom.²⁵

Les Galates profitèrent du décès de Lysimaque vers 281 pour franchir la Grèce par les Thermopyles, dérobant tout sur leur passage. En guise de représailles, ce peuple fut profondément combattu par Philétaïros et ses soldats²⁶. Les cités d'Asie Mineure connurent dès lors des moments de paix relative. Pergame devint dès lors le symbole même de la protection de l'Asie Mineure.²⁷ Les différents Attalides qui occupèrent la tête de Pergame perpétuèrent cette image symbolique.

En plus de s'être arrogés la casquette de protecteurs de l'Asie Mineure, les dirigeants pergaméniens étaient d'excellents évergètes vis-à-vis de leurs voisins et des différents sanctuaires grecs²⁸. Ce n'est nullement étonnant de savoir qu'en 228/7 av. J.-C., Attale I^{er}

²⁴ Cf. OGIS 266.

²⁵ Will, Éd. *op. cit.* p. 152 et 292.

²⁶ Dans son ouvrage intitulé *Les Galates en Grèce et les Sôtéria de Delphes*, Bruxelles, 1977, p. 126-156, G. Nachtergaele aborde pleinement la question des premières invasions celtiques en Macédoine et en Grèce notamment à Delphes. L'auteur présente Lysimaque comme le « bouclier » de la Macédoine qui dissuadait les Celtes de toute attaque au sud des Balkans. Sa mort fut favorablement accueillie par les Celtes qui en virent une faille idoine pour leurs invasions non seulement en Macédoine, mais un peu plus au sud dans le sanctuaire delphien.

²⁷ Savalli-Lestrade, I. « Les Attalides et les cités grecques d'Asie Mineure au II^e siècle a. c. », *Les cités d'Asie Mineure occidentale au II^e siècle a. C.*, Paris, 2001, p. 77, commence son article en faisant la genèse du règne des Attalides, mais surtout les différentes raisons qui font de leurs différents régents de vrais protecteurs de l'Asie Mineure occidentale et du monde grec de manière générale. Elle ne manque pas de faire des parallèles entre la politique « libérale » des Attalides et ce qu'elle qualifie de « despotisme » des Lagides. Le contraste est donc saisissant entre les Attalides et d'autres monarchies hellénistiques. Les dynastes pergaméniens sont protecteurs et coopèrent avec les Séleucides.

²⁸ Jacquemin, A., Muillez, D. et Rougemont, G. *op. cit.* p. 255 « Βασιλέα Εὐμένη βασιλέως Ἀττάλου τόκοινόν τῶν Αἰτωλῶν ἀρετὰς ἔνεκεν καὶ εὐεργσίας τὰς ποτὶ τὸ ἔθνος / Le koinon des Etoliens (honore) le Roi Eumène, fils du roi Attale, pour sa valeur et ses bienfaits envers leur ethnos (leur peuple) »

ayant remporté une victoire éclatante contre Antiochos Hiérax et ses alliés Galates, prit le titre de « *basileus* » pour la première fois.²⁹

Nous comprenons que pour réaliser un tel exploit, Attale I^{er} dut à son tour se constituer une armée exceptionnelle. Une armée dont seule Pergame ne pouvait pleinement assumer la fourniture en hommes. Tout comme ses prédécesseurs, Attale I^{er} a fait appel à des mercenaires de tous horizons, certes très peu disciplinés pour la plupart, cependant parfaitement qualifiés. L'évidente réalité de guerre permanente dans le monde hellénistique ne pouvait laisser aucun dirigeant indifférent face au mercenariat. Les dirigeants de Pergame ont massivement fait appel aux mercenaires au sein de leurs troupes.

Nous nous proposons ici de mener un travail de fond sur ces milices pergaméniennes. Il est notamment question de savoir qui sont-ils, leurs cités d'origine, et dans quelles proportions participent-ils aux effectifs des troupes attalides. Quelles armes utilisent-ils, quelles techniques de combat sont exploitées ?

La solution à ces questions nous permettra déjà de poser les jalons de notre travail, mais surtout de mieux appréhender les subtilités du mercenariat à Pergame. Et surtout de voir par la suite s'il y a un lien entre le développement du mercenariat par les Attalides et leur montée fulgurante au-devant de la scène politique asiatique.

ORIGINES DES MERCENAIRES

Malgré une documentation très pauvre en matière d'institutions militaires pergaméniennes, nous avons cependant réuni un certain nombre d'informations. Celles-ci nous ont permis d'avoir une idée sur les différentes origines des mercenaires qui se sont battus pour la protection de Pergame et par la suite, qui ont assuré la protection du vaste ensemble territorial qui lui a été assigné au détriment des Séleucides après Apamée.

²⁹D'après C. Vial in, *Lexique d'Antiquité grecque*, Paris, 1972, le roi dans la période hellénistique, le *Basileus*, renferme plusieurs vertus exceptionnelles. Il manifeste la piété envers les dieux. Il est généreux mais surtout équitable envers tous ses citoyens. Il incarne également le courage et de la chance, ce qui se traduit par un nombre considérable de victoire qu'il remporte, car il jouit de la *tychè* (chance) accordée par les dieux. En tant que roi, il doit apporter la paix à ses sujets. Ce titre permettait également à son détenteur de produire sa propre monnaie. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'Attale I^{er}, fort de son titre royal, a frappé des monnaies.

La fin de la décennie 260 av. J.-C. se révèle être une période charnière dans l'histoire politico-militaire de Pergame. En effet, elle coïncide avec la mise en place des mesures réglementant les droits, mais surtout les devoirs des soldats attalides vis-à-vis du souverain. Le contexte de ces réformes est celui d'un mouvement de colère qui éclata au sein des deux garnisons de la Cité. Après plus de quatre mois de mutinerie, un accord fut enfin trouvé entre le roi et les insurgés. En y regardant certaines décisions de cet accord, notamment la revendication portant sur le plan fiscal, on constate que les Attalides promettaient une carrière intéressante à leurs mercenaires et surtout une reconnaissance des autorités à leur égard. C'est cette reconnaissance qui permettra aux mercenaires en fin de carrière d'être exonérés de toute taxe au moment de quitter le territoire pour ceux qui voulaient s'en aller. On peut d'ailleurs lire ce qui suit « *pour qui (ou celui qui) est devenu invalide ou qui a reçu son congé, qu'il soit libre de s'en aller sans avoir à s'acquitter de droits, en emportant tout ce qui lui appartient*³⁰ ». Il s'agit des vétérans devenus invalides soit par le poids de l'âge, soit à la suite d'un accident et dont l'option envisagée serait de rejoindre leurs cités d'origine. Ils ne devraient donc pas payer une éventuelle indemnité quelconque au royaume. Selon le contenu de cet accord, nous avons la certitude que Pergame, depuis le temps du vieux Philétairos, abritait déjà des mercenaires sur son territoire. On ne peut donc parler d'une armée homogène où seuls les citoyens de la cité y sont enrôlés. De toute évidence, Pergame ne dérogea point à la règle du recours aux mercenaires comme ce fut le cas partout au sein des grandes armées hellénistiques. Les sujets étrangers y sont massivement recrutés.

Le problème à présent est de chercher à retracer les différentes origines de ces soldats. En réalité, comme on le constatera, la subtilité de l'histoire militaire attalide réside dans le fait de tirer un maximum d'informations sur très peu de sources. Ainsi, à travers les documents consultés, nous verrons comment procéder à une tentative de dénombrement des effectifs de l'armée pergaménienne. Pour donner plus de visibilité à cette partie du travail, nous nous verrons obligés d'organiser l'origine des mercenaires au sein des grands ensembles régionaux. Nous partirons ainsi de la Grèce proprement dite pour l'Asie en passant par les Balkans et les îles. Ainsi, nous serons capables d'établir un tableau récapitulatif.

Notons cependant que la tâche ne va pas sans difficulté majeure. En effet, comme le mentionne M. Launey, dans une cité d'accueil, pour mieux identifier un soldat mercenaire, deux éléments sont capitaux : il s'agit du « politique » et de son « ethnique ». Le premier terme nous donne des renseignements sur sa cité d'origine. Le second, quant à lui, fait attrait à

³⁰ Cf. OGIS 266

sa nation, voire à une confédération à laquelle appartient sa cité d'origine.³¹ Cette méthode reste donc capitale pour avoir une idée de la provenance des soldats en dépit de quelques limites non négligeables liées à ce procédé.

En effet, il est très courant de voir des soldats changer leurs ethniques au gré de l'armée dans laquelle ils sont enrôlés. L'ethnique devient dès lors juste une pseudo-identité. Ceci est d'autant plus important que bien de soldats, pour témoigner leur allégeance à la couronne à laquelle ils sont acquis à la cause, adoptent et abhorrent volontairement son nom dans leur onomastique. À ceci s'ajoute la fascination qu'ont certaines cités vis-à-vis de la culture et de l'identité du monde grecque. De ce fait, porter un nom grec ou macédonien donne plus l'impression d'être pleinement Hellène ou tout simplement « civilisé ». Des unions mixtes entre mercenaires et des familles de la cité d'accueil pouvaient également conduire à des modifications des noms des enfants. On voit d'ores et déjà l'importance de faire vraiment attention à ne pas attribuer une origine à un soldat mercenaire tout simplement en fonction de son onomastique.

Avant de procéder à la classification des origines des mercenaires pergaméniens, nous voulons présenter deux principales listes de soldats.³² Étant autant fragmentaires, ces deux listes nous livrent un aperçu des effectifs que pouvait abriter un établissement garnisaire. La première est celle de la ville de Lilaia au cœur de la Grèce, dans la cité phocidienne.³³ La seconde par contre est un reste de la liste des mercenaires de la garnison de Tralles en Carie.

³¹ Launey, M. *op. cit.*, p. 63.

³² Il s'agit de la liste des soldats garnisaires de Lilaia en Étolie et un autre provenant de la garnison de la cité de Tralles. C'est vrai que ces deux documents sont capitaux, compte tenu de leur contenu assez étoffé, toutefois, à ces listes subsistent d'autres noms que nous avons pu trouver dans certains travaux plus récents qui abordent la question des troupes de mercenaires pergaméniens. À titre d'exemple, I. Savalli-Lestrade, « Les Attalides et les cités grecques d'Asie Mineure au II siècle a. c. », *op. cit.*, p. 78, mentionne un certain Pamphilos de Kymè, ensuite Mégôn d'Éphèse, deux citoyens dont seul le nom de leur cité d'origine subsiste en l'occurrence la cité Magnésie du Méandre et un citoyen de Myrina. Aussi, tout au long de ce chapitre, nous ne manquerons pas à présenter d'autres noms qui rallongent nos deux principales listes.

³³ Il est vrai, comme on peut le constater, Lilaia se trouve bien loin en Grèce et donc, on ne peut ne pas voir de prime à bord le lien entre cette cité étolienne et le rapport avec les troupes pergaméniennes. L'étude du contexte d'alors nous apprend qu'à cette période, Attale I^{er} est un grand allié de l'Étolie. Cette dernière fait face aux assauts répétés du Macédonien Philippe V. Le *basileus* attalide n'a donc de choix que d'envoyer un détachement de ses troupes à son alliée. Cette présence militaire aussi lointaine nous fait déjà comprendre que l'armée

Listes des mercenaires de Lilaia

FD III 4:134 FD III 4:133 FD III 4:135

Delphes, ca. 208 BC (Lilaia)

0.1 [ἐπειδὴ οἱ ἀποσταλ]έντες ὑπὸ τοῦ βασιλέ[ω]ς Ἀ[ττά]λο[υ ἐπὶ τὰν φυλακὰν τῶν
Λι]-
[λαιέων στρατιῶται] καὶ ἀγεμόνες οἱ μετὰ Εὐρ[υκ]άρτ[ου] ἀποστα[λέντες τὰν τε
πόλιν]
[διεφύλαξαν μετὰ] τοῦ δαϊμονίου καὶ μετὰ τῶν πολ[ι]τ[ᾶν] καὶ τὰν λοιπὰ[ν
ἀναστρο]-
[φὰν ἐποίησαντο κ]αλῶς καὶ ὀσίως καὶ δικαίως· ἔδοξε τῷ πόλει τῶν Λιλ[αιέων
τόν· τε]
5 [ἀγεμόνα Εὐρ]υκάρτην Ἀρισταγόρου Ἰεραπύτιον καὶ τοὺς μετ' αὐτ[οῦ
στρατιώτας καὶ]
[ἀγεμόνας τοὺς] ἐλθόντας ἐπὶ τὰν φυλακὰν τᾶς πόλιος προξένους εἶμε[ν καὶ
εὐεργέτας]
[τᾶς πόλιος τῶν] Λιλαιέων· ὑπάρχειν δὲ αὐτοῖς καὶ ἐκγόνοις πᾶσιν καὶ
ἰσοπολ[ιτεϊάν καὶ ἀσυλί]-
[αν καὶ πολέμου καὶ] εἰρήνας καὶ τὰ λοιπὰ πάντα ὅσα καὶ τοῖς ἄλλοις προξένοις
καὶ εὐεργ[έταις].
[ἀρχόντων Πράξωνος, Ε]ὐάνορος· ἱερητεύοντος τῷ Καφισῶι Τιμαγγέλου.

col.

I.10 [— — —]αι Ἀπολλωνίδου Μασσαλιώτη
[— — —]αι Φιλοξένου Πλευρωνίωι
[— — — —]ωι Ἀσκληπιάδου Ἀλεξανδρεῖ
[— — —]ηται Ἐλπινίκου Λοκρῶι
[— — —]μά[χ]ωι Λύκωνος Θεσσαλῶι
15 [— — —]οδώρωι Ἀσκληπιοδώρου Αἰνίωι
[— — —]ωι Διονυσοδώρου Μάγνητι
[— — —]ίωι Ἡφαιστίωνος Παριανῶι
[— — —]αγ]όραι Ἡροδότου Θεσσαλῶι

pergaménienne à la fin du III^e siècle av. J.-C. est une armée assez dynamique et surtout très mobile. Elle ne se cantonne pas seulement en Asie. Ses soldats sont donc déployés sur des terrains d'opérations militaires lointains.

- [— — —]ωνίωι Μενελάου Περινηθίωι
 20 [Βιβίωι] Βιβίου Λευκανῶι
 [— — —]άτωι Διονυσίου Φωκαιεῖ
 [— — —]λάωι Ἀρκεσιλάου Λυσιμαχεῖ
 [— — —]τρίωι Ἰεροκλείους Θεαγγελεῖ
 [— — —]ίκωι Φιλίπιδου Λυκίωι
 25 [— — —]ται Βίθυος Θεσσαλονικεῖ
 [— — —] Ἀριστεύου Θεσσαλῶι
 [— — —]ώρωι Φιλίππου Αἰγαιεῖ
 [— — —]φιγόνου Θεσσαλῶι
 [— — —] Ἀρτεμιδώρου Λυσιμαχεῖ
 30 [— — — — — — —]ου Κολοφωνίωι
 [— — — — — — —]ου Μάγνητι
- col.
- Π.10 Ζω[ίηι?] Ἀρνίου? Θεσσαλονικεῖ
 Διονυσίωι Δαμοχάρεος Λυσιμαχεῖ
 Μητροδώρωι Πολυφάνεος Παριαν[ῶ]ι
 Σπάρτωνι Σώσου Κυδωνιάται
 Νικοφάνει Νικοφάντους Ἐλατεῖ
 15 Δήμωνι Κτησικλέους Σολεῖ
 Δημητρίωι Διοδώρου Ἐρετριεῖ
 Ἐρμογένει Ζώϊλου Θεσσαλῶι
 Ἀπολλωνίωι Ἀντιπάτρου Πριηνεῖ
 Νικοστράτωι Λαμπροῦ Λοκρῶι
 20 Δαμάρχωι Ἀντιγένους [Θε]σ[σα]λῶι
 Μητροδώρωι Θρασυμάχου Αἰνιᾶνι
- vacat
- κατὰ ταῦτὰ δὲ καὶ Πολέμωνι
 Περγαμηνῶι τῶν Μυσῶν ἡγεμό-
 25 νι καὶ τοῖς ὑφ' αὐτὸν στρατιώταις
 δεδόσθαι τήν τε πολιτείαν καὶ
 προξενίαν καὶ τὰ ἄλλα πάντα
 ὅσα καὶ τοῖς ἄλλοις προξένοις

καὶ εὐεργέταις. ἀρχόντων Πράξω-
 30 νος, Εὐάνορος· ἱερητεύοντος Καφισῶδι
 Τιμαγγέλου. Πολ[έμωνι] Δημητρίου
 col.
 III.9 Φιλίππῳ Φοκίνου
 10 Τίμωνι Τρωίλου
 Δημοφίλῳ Ἀττίνου
 Τεισίῳ Σκαμάνδρου
 Θράσῳνι Ἀρτεμιδώρου
 Αἰσίμῳ Ἀριστοκλέους
 15 Ἀρτέμῳνι Μ[η]νοδώρου
 [Μ]αρσύα[ι] Ἀττίνου
 Μενάνδρῳι Νέωνος
 Ξανθίππῳι Ξάνθου
 Ἑρμογένῃι Αἰσίμου
 20 Διογένῃι Μενάνδρου
 Ἀπολλωνίῳι Ἀττίνου
 Φιλοίτῃι Κλεωνύμ[ου]
 Παγκράτῃι Ἀττίνου
 Ἄνδρῳνι Μενεκράτους
 25 Νικάνορῃι Ἀττίνου
 Πρωτέῃι Μενάνδρου
 Ἀσκληπιάδῃι Ἄνδρωνος
 Δημητρίῳι Ἄνδρωνος
 Ἀττίῃι Ἀπολλωνίου
 30 Ἑρακλείδῃι Τίμωνος
 Μενάνδρῳι Κλεάρχ[ου]
 Νικί[αι Ζ]ηνι[— — —]
 Μενά[νδρῳι — — —]

Traduction proposée par Jaquemin, A. Mulliez, D. et Rougemont G.³⁴

³⁴ *Choix d'inscriptions de Delphes, traduites et commentées*, Athènes, 2012, p. 165-167 n° 84.

« Atendu que les soldats et leurs chefs envoyés par le roi Attale pour la protection de Lilaia sous le commandement d'Eurycartès ont assuré la protection de la cité avec l'aide de la divinité et des citoyens et que, pour tout le reste ils se sont comportés comme il faut, conformément à la pitié et la justice,

Il a plu à la cité de Lilaia que leur commandant, Eurycartès fils d'Aristagoras, de Hiérapytna, ainsi que leurs soldats et leurs officiers venus pour la protection de notre cité, soient proxènes et évergètes de la cité de Lilaia.

Qu'ils jouissent eux-mêmes et tous leurs descendants, du droit de cité, de l'asylie en temps de guerre comme en temps de paix, et de tous les autres privilèges accordés aux autres proxènes et évergètes.

Archontes : Praxon, Euanôr.

Prêtre du Céphise Timengélos.

Colonne I

[- - -]as fils d'Apollîdès, de Marseille ;

[- - -]as fils de Philoxénos, de Pleuron ;

[- - -]os fils d'Asclépiadès, d'Alexandrie ;

[- - -]étas d'Elpinicos, Locrien ;

[- - -]machos fils de Lycôn, Thessalien ;

[- - -]odôros fils d'Asclépiodôros, d'Ainos ;

[- - -]os fils de Dionysodôros, de Magnésie ;

[- - -]ios fils d'Héphaitiôn, de Parion ;

[- - -]agloras fils d'Hérodotos, Thessalien ;

[- - -]ônios fils de Ménélaos, de Périnthe ;

[Bibios] fils de Bibios, Lucanien ;

[- - -]atos fils de Dionysios, de Phocée ;
[- - -]laos fils d'Arkésilaos, de Lysimachéia ;
[- - -]trios fils de Hiéroclès, de Théangéla ;
[- - -]icos fils de Philippidès, Lycien ;
[- - -]tas fils de Bithys, de Thessalonique ;
[- - -]fils d'Aristéas, Thessalien ;
[- - -]ôros fils de Philippo, d'Aigai ;
[- - -]fils de ---]phigonos, Thessalien ;
[- - -]fils d'Artémidôros, de Lysimacheia ;
[- - -]fils de ---], de Colophon ;
[- - -]fils de ---], de Magnésie ;

Colonne II

Zô[iès ?] fils d'Arnios ?, de Thessalonique ;
Dionysios fils de Damocharès, de Lysimacheia ;
Métrodôros fils de Polyphanès, de Parion ;
Spartôn fils de Sôsos, de Kydônia ;
Nicophanès fils de Nicophantos, d'Élatée ;
Démôn fil de Ctésiclès, de Soloi ;
Démétrios fils de Diodôros, d'Érétrie ;
Hermogénès fils de Zoilos, Thessalien ;
Apollônios fils d'Antipatros, de Priène ;
Nicostratos fils de Lampros, Locrien ;
Damarchos fils d'Antigénès, Thessalien ;

Métrodôros fils de Thrasymachos, Ainiane

Vacat

Dans les mêmes conditions que soient accordés à Polémôn de Pergame, commandant des Mysiens ainsi qu'aux soldats placés sous ses ordres, la citoyenneté, la proxénie et tous les autres privilèges accordés aux autres proxènes et évergètes.

Archontes : Praxôn, Euanor.

Prêtre du Céphise : Timangélos

(Liste des bénéficiaires, au datif)

Polémôn fils de Démétrios ;

Colonne III

Philippoos fils de Phokinos ;

Timôn fils de Trôilos ;

Démophilos fils d'Attinas ;

Teisias fils de Scamandros ;

Thrasôn fils d'Artémidôros ;

Aisimos fils d'Aristoclès ;

Artémôn fils de Ménodôros ;

Marsyas fils d'Attinas ;

Ménandros fils de Néôn ;

Xanthippos fils de Xanthos ;

Hermogénès fils d'Aisimos ;

Diogénès fils de Ménandros ;

Apollônios fils d'Attinas ;

Philoitas fils de Cléonymos ;

Pancratès fils d'Attinas ;

Andrôn fils de Ménécratès ;

Nicanôr fils d'Attinas ;

Prôtéas fils de Ménandros ;

Asclépiadès fils d'Andrôn ;

Démétrios fils d'Andrôn ;

Attinas fils d'Apollônios ;

Héracléidès fils de Timôn ;

Ménandros fils de Cléarchos ;

Nikias fils de Zéni[---]

Ménandros [---]

Liste des mercenaires de la garnison de Tralles³⁵

- a.1 [—]
[— Κυζι]κηνός /
[—]γίου Θεσσαλός
[—]τος Μυλασεύς
- 5 [—]ου Χαλκιδεύς
[—]ου Θεσσαλός
[— Διον]υσίου Μυλασεύς
[—]ου Ἀντιοχεύς
[—]λου Μακεδών
- 10 [—]ου Μακεδών
[— Ασ]πένδιος
[—]ίους Θεσσαλός
[—ο]υ Θεσσαλός

³⁵ L. Robert, *Choix d'écrits*, Paris, 2007, p. 463-464

- [—]δώρου Θεσσαλός
- 15 [—]δώρου Θεσσαλός
[—]τάρχου Λυσιμαχεύς
[—ά]ρχου Λυσιμαχεύς
[—] Πιταναῖος
[—ο]υς Καλύμνιος
- 20 [—]. Λιμυρεύς
[—] Κολοφώνιος
[—]δρεύς
[—]ύμνιος
[—]ος
- 25 [—]της
[—].
- b.1 Νίκων Ἀρχίου Αἰτωλός
Δημήτριος Μενεκράτου Κῶιος
Βάκχιος Πολέμωνος Περίνθιος
Ἀρτεμίδωρος Μενίππου Θηραῖος
- 5 Ἄτταλος Ἀθηναγόρου Ἀντιοχεύς
Ἀπολλώνιος Ἀπολλωνίου Μάγνης
Διόδωρος {ος} Ἡρακλείτου Μάγνη[ς]
Ἡρογείτων Ξένωνος Μάγνης
Λέων Ἀπολλωνίου Κορίνθιος
- 10 Χάρης Ποσειδωνίου Πισίδης
Ποσειδώνιος Ἐρμολάου Ἡρακλεώ[της]
Πυθίων Δεξίου Παριανός
Ἀρτέμων Λέοντος Λυσιμαχεύ[ς]
Μενεκράτης Λεωνίδου Θυαγγε[λεύς]
- 15 Διογένης Λέοντος Λυσιμαχε[ύς]
Βλοστος Ἀργανταβάτου Πέρ[σης]
Ἀρτέμων Μαχάτου Μιλήσ[ιος]
Ἡράκλειτος Ἀγήσιος Κυδων[ιάτης]
Ἀπολλώνιος Ἀπολλοφάνου [—]
- 20 Φιλώτας Ἡρακλείτου Μακ[εδών]

- Κόραξ Χαριδήμου Ἡρακλ[εώτης]
 Ἄτταλος Ἀλεξάνδρο[υ —]
 Χάρης Διονυσίου Θεσσ[αλός]
 Ἀπολλώνιος Ἄρτεμι[δώρου —]
 25 Βάκχιος Ἀδύμου Μ[—]
 Διονύσιος Ἀθηνα[ίου —]
 Ἀριστόνικος Δια[—]
 Πρωτέας Ἄρτεμι[δώρου —]
 [Ἄ]ρτεμίδωρος Δ[—]
 [Δημ]ήτριος [—]

30

Traduction :

[---] *Cyzicénien ;*

[---] *gion, Thessalien ;*

[---] *tos, Milésien ;*

[---] *os, Chalcidien ;*

[---] *os, Thessalien ;*

[---] *Dionysos, Milésien ;*

[---] *os, d'Antioche ;*

[---] *lês ; Macédonien ;*

[---] *êts, Mcédonien ;*

[---] *As]pendios,*

[---] *ios, Thessalien ;*

[---] *os Thessalien ;*

[---] *dôros, Thessalien ;*

[---] *dôros, Thessalien ;*

[---]tarchos, de Lysimachéia ;

[---a]rchos, de Lysimachéia ;

[---]pitanéen ;

[---o]s, Kalymnien ;

[---], Lymérien ;

[---], Kolophonien ;

[---]dreus ;

[---Kal]ymnien ;

[---]os ;

[---]tès,

[---].

Nikon fils de Archios, Étolien ;

Démétrios fils de Ménéchratès, Coen ;

Bachios fils de Polémonos, Périnthien ;

Artémidoros fils de Ménippos, Théréen ;

Attale fils d'Athénagoras, Antiochénien ;

Apollonios fils d'Apollon, Magnète

Diodore fils d'Héraclès, Magnète ;

Hérogéiton fils de Xénônos, Magnète ;

Léon fils d'Apollonios, Corinthien ;

Charès fils de Poséidon, Pissidien ;

Poséidon fils d'Ermolaos, Héracléote ;

Pithion fils de Dexion, de Parion ;

Artémis fils de Léon, Lysimachéen ;
Ménécratès fils de Léonidas, de Théangéla ;
Diogène fils de Léon, Lysimachéen ;
Blostos fils d'Argantabâtès, Perse ;
Artémis fils de Makhatès, Milésien ;
Héracléitos fils d'Agèsios, Kydonien ;
Apollonios fils d'Apollophanès, [---] ;
Philôtas fils d'Héracléitos, Macédonien ;
Korax fils de Kharidémós, Héracléote ;
Attale fils d'Alexandre, [---] ;
Kharès fils de Dionisio, Thessalien ;
Apollonios fils d'Artémis, [---] ;
Baxkhios fils d'Adymos, M[---] ;
Dionysos fils d'Athéna[ios---] ;
Aristonicos fils de Dia[---] ;
Prôtéas fils d'Artémi[s---] ;
[A]rtémis fils de D[---] ;
[Dém]étrios fils de [---] ;

Comme on peut voir, ces documents de premier plan ont subi les méfaits du temps. Ainsi, nous nous retrouvons avec des inscriptions profondément dégradées, des listes mutilées, des lignes partiellement voire totalement effacées. Par conséquent, notre travail est confiné qu'à ces seules bribes. Qu'à cela ne tienne, des informations reçues nous donnent une image de l'éventail des soldats au service des Attalides.

Ce qu'il y a de remarquable dans cette dernière inscription c'est la prédominance de la Grèce du Nord et des mercenaires thraces au sein des troupes attalides. Faut-il voir dans cette présence nombreuse d'éléments thraces la confirmation du point de vue d'Hérodote qui les présente comme étant l'un des peuples les plus nombreux de son temps derrière les Indiens ?³⁶

Les mercenaires venus de la ligue du Péloponnèse

Sparte, cité oligarchique et essentiellement militarisée, occupait une place prépondérante au sein de la confédération des cités liées sous la bannière de la ligue du Péloponnèse.

Même sous l'ère du grand conquérant macédonien, les Péloponnésiens figurent parmi ses troupes.³⁷ Des soldats avec un courage sortant du commun, les Péloponnésiens étaient sans doute beaucoup prisés au sein des différentes armées d'alors. Cependant, qu'en est-il de la période post-Alexandre et surtout de leur présence au sein des troupes pergaméniennes comme soldats mercenaires ? La réponse à cette préoccupation nous impose un passage en revue des cités du Péloponnèse dont les noms des ressortissants figurent dans les traces laissées au sein des registres de certaines garnisons.

La Laconie

Dans l'histoire de la Grèce, les Spartiates sont connus pour leur attachement à la défense de leur cité et pour leur sens de l'honneur.³⁸ Ainsi, leur vie se résume à la défense et

³⁶ Hérodote, V, 3.

³⁷ Polybe, V, 36, 4 : 3000 guerriers mercenaires « péloponnésiens » à Alexandrie sous les ordres d'Alexandre.

³⁸ Dépillier, M. *Sparte, un État totalitaire dans l'Antiquité*, Nice, 2003, p. 6-7, estime pour sa part que les grandes réformes entreprises par le législateur Lycurgue ont profondément modifié la structure étatique de la cité dorienne et par extension dans toute la région de Laconie. Après ses déplacements en Crète, puis en Asie où il étudia les mœurs des Ioniens, il remonta en Égypte apprendre les pharaons. Au sortir de là, le législateur fit de Sparte une cité totalitaire. Le caractère totalitaire de Sparte viendrait donc du fait que dans un premier temps rien n'échappe au contrôle de l'État représenté par la personne du roi. Ensuite, parce que le roi et la politique s'emparent de l'homme dans la totalité. Autrement dit, l'homme appartient totalement à la cité. De ce fait, l'individu ne peut fonctionner seul, il collabore avec la communauté. Il ne doit son existence qu'à celle-ci. Tout

la protection exclusive de leur seule cité. Il est vrai que Diodore³⁹ mentionne une autorisation probablement exceptionnelle accordée au stratège envoyé par Antigone le Borgne pour recruter en Laconie. On peut à cet effet y lire ce qui suit : « *L'un des stratèges envoyés par Antigone, Aristodémos, avait fait voile vers la Laconie. Il fut autorisé par les Spartiates à enrôler de mercenaires et rassembla huit mille hommes originaires du Péloponnèse* ». Huit mille hommes, c'est quand-même un recrutement non-négligeable dans la région de la Laconie. Hormis ce passage de Diodore, nous verrons par la suite une brève information sur un recrutement aussi massif dans cette région. Toutefois, ce passage de Diodore peut s'expliquer par le fait que la Laconie disposait d'un marché important de vente de mercenaires, notamment le marché de Ténare. De ce fait, plusieurs hypothèses sont envisageables parmi lesquelles, les recrues seraient probablement venues des régions voisines à Sparte pour un quelconque emploi au sein du grand marché de Ténare. Et de là, le stratège Aristodémos les aurait donc recrutés dans le port de Ténare.

Toutefois, on constate quand même la présence des mercenaires originaires de la Laconie au sein des troupes hellénistiques. Mais compte tenu de leur faible nombre, on peut *de facto* croire qu'il s'agit là de quelques « loups solitaires » qui intègrent des armées hellénistiques de manière générale et pergaméniennes en particulier.

En effet, on note juste quelques Laconiens qui ont participé à des guerres loin de leur cité pendant la période hellénistique. Parmi eux, on peut retenir Akrotatos, fils du roi Cléomène II. Il est reconnu pour avoir aidé en 315 av. J.-C. les bannis de Syracuse sans l'aval des éphores lacédémoniens. Il a également connu des déboires en Sicile.

Cléomène III, fils de Léonidas et grand ennemi d'Agis, finit également ses jours en Égypte.⁴⁰ Accueilli par Ptolémée Évergète, le Lacédémonien se fit connaître auprès de la couronne lagide comme un soldat aguerrri à la discipline, mais surtout à l'art du combat. Ce n'est pas par hasard si le monarque égyptien ambitionna de faire de lui un stratège sur l'Hellespont et sur des possessions lagides en Thrace. On peut lire à son sujet ce qui suit

ce qu'un Spartiate peut entreprendre n'a de sens, que si cela est bénéfique à la cité. Ceci s'applique à tout Spartiate depuis la naissance jusqu'à la mort. Le but ultime est la défense de leur cité. Enfin, l'auteur mentionne une réalité étonnante chez les Spartiates dans l'Antiquité. Ils n'avaient point envie de s'enrichir. Pour eux, la seule richesse est la bonne marche de leur cité. On comprend pourquoi ils sont très faiblement représentés, pour ne pas dire absents au sein des troupes étrangères à Pergame sous le règne des Attalides.

³⁹Diodore, XIX, 60,1.

⁴⁰ Plutarque, *Vies XI, Cléomène*, 32,1-3, Paris, les Belles Lettres, 1976.

« Ptolémée conçut pour lui beaucoup de respect et se repentit d'avoir négligé un tel homme..., il le combla d'honneurs et de marques d'amitié, et même lui rendit courage en lui promettant de le renvoyer en Grèce avec des navires et de l'argent pour lui faire recouvrer sa royauté... ».⁴¹

Toujours est-il que dans son exil, le jeune roi n'est pas tout seul. En effet, comme le souligne Plutarque, cette fois, sous le règne de Ptolémée IV Philopator, « *parmi ces mercenaires se trouvaient plus de trois mille Péloponnésiens, qui étaient prêts à l'écouter et à venir, au moindre signe, se ranger avec empressement à ses côtés avec leurs armes* ».⁴² L'échec politique d'Agis et des troubles sociaux qui s'en suivirent favorisèrent de nombreux.

Dans l'inscription mentionnée *supra* relative aux garnisaires de Lilaia, L. Robert s'attarde sur le nom d'un soldat originaire de Lacédémone. Il s'agit d'un certain « *batailleur Néodamon le Lacédémonien* ».⁴³ Était-ce l'acte d'un loup solitaire venu en aventure faire fortune ou bien était-il accompagné d'autres Lacédémoniens ? Nous ne saurons le dire avec plus de certitude, compte tenu du manque de sources sur lesquels on peut s'appuyer. Cependant pour les raisons évoquées auparavant, on pense que la première hypothèse semble la plus plausible à savoir que les Spartiates ne sont pas beaucoup sortis servir au sein des troupes hellénistiques. Même avec son abondante littérature papyrologique, l'Égypte ne révèle pas une large diffusion des soldats mercenaires laconiens venus se mettre au service de sa couronne lagide.

En définitive, l'absence des troupes militaires originaires de la Laconie au sein des effectifs des armées hellénistiques est indéniable. Le cas de Pergame en est une belle illustration.

La Messénie

⁴¹ -*Ibidem*.

⁴² *Ibidem*, 33, 6

⁴³ Robert, L. *Coll. Froehner*, p. 96, Φιλόμενος Νεοδάμου Λαχεδαίμωνιος. Nom qu'on retrouve aussi chez Launey, M. *Recherches I*, p. 116.

Cette autre région du Péloponnèse n'est pas beaucoup reconnue pour avoir pris part aux activités militaires dans le monde hellénistique. Elle n'a quasiment rien fourni de notable aux armées des royaumes fondés par les diadoques en matière de grands stratèges ou même de simples hommes de troupe. Il est vrai que trois inscriptions⁴⁴ trouvées sur le site de l'ancien sanctuaire de Delphes qui datent de 208/7 av. J.-C. sont très importantes et traduisent à merveille le sentiment de gratitude manifesté par le peuple delphien à l'égard des Messéniens qui ont assuré la protection de l'accès au sanctuaire de Delphes. La mention non seulement des soldats messéniens, mais également de leurs chefs nous renseigne de manière plutôt satisfaisante sur le mode de fonctionnement des troupes messéniennes au sein du monde hellénistique.

En effet, contrairement aux Laconiens qui sont assez rares au sein des troupes hellénistiques, les Messéniens sont par contre assez nombreux et généralement sous le commandement de leurs propres chefs militaires. C'est une armée disciplinée, mais surtout bien entraînée. Tout ceci explique la reconnaissance du peuple delphien à leur égard en leur accordant la *προμαντεία, προξενία, προεδρία, προδικία, άσυλία, άτέλεια, και τάλλα όσα*⁴⁵

Pour ce qui est de leur participation aux effectifs pergaméniennes, nos sources ne sont pas assez généreuses. Dans le cadre des inscriptions trouvées à Delphes, nous avons vu que les Messéniens ont défendu le sanctuaire en formant un ensemble militaire bien organisé. Dans un extrait de l'inscription relative aux soldats messéniens et leurs chefs, en l'occurrence les commandants Xénarétès fils de Télésarchès et Épicharès fils de Phillias, on peut lire ce qui suit : « *Plaise à la cité de faire l'éloge de la cité des Messéniens pour sa piété envers le dieu et sa bienveillance envers la cité*⁴⁶ ». Il s'agit, si on peut le dire, d'une mission officielle, connue de toute la cité messénienne. Voilà pourquoi à Delphes, on ne manque pas de témoigner une profonde gratitude envers la cité qui a bien voulu envoyer ses troupes. Ceci dit, on ne saurait dire si les Messéniens ont été enrôlés en grand nombre au sein des troupes des Attalides. À ce sujet, l'unique nom qui subsiste parmi ceux des mercenaires de la garnison attalide de la cité phocidienne de Lilaia est celui d'Onatas. Vu le caractère fragmentaire de l'inscription, on ne

⁴⁴SGDI 2641, promantie des Messéniens pour avoir protégé la cité et le sanctuaire, SGDI 2621. Décret honorifique en l'honneur des chefs messéniens, SGDI 2844-2845 : décrets en l'honneur des Messéniens (C) et de leurs chefs (D).

⁴⁵ SGDI 2844-2845, Décrets en l'honneur des Messéniens et de leurs chefs : la proédrie, le droit d'être jugés en premier, l'asylie, l'atélie complète et tous les autres privilèges des autres proxènes et bienfaiteurs ;

⁴⁶ SGDI 2844-2845,

peut dire s'il était le seul Messénien. Toujours est-il que par le biais de ce mercenaire, nous avons la certitude que des ressortissants de cette cité se sont fait enrôler au sein des troupes pergaméniennes allées intervenir à Lilaia.

L'Achaïe

Les Achéens, aussi appelés Aigialéens en rapport avec Aigialos («*cette région s'appelait autrefois Aigialos (Littoral), et ceux qui y vivaient Aigialéens...nom tiré du pays car, la majeure partie est un littoral...*»)⁴⁷, sont sans doute une population fréquemment rencontrée au sein des effectifs des armées hellénistiques. Parmi les soldats lagides, St. Thion a recassé des soldats Achéens en service dans le royaume⁴⁸.

Pour ce qui est de leur présence au sein des troupes attalides, les Achéens sont également représentés. En effet, parmi les effectifs de la garnison de la cité phocidienne de Lilaia, Polybe⁴⁹ nous donne la certitude de leur présence au sein des troupes pergaméniennes. Il dit à cet effet : «*aussitôt qu'en Grèce arriva, chez les Achéens, de la part d'Eumène, l'ambassade qui demandait leur alliance, le peuple se rassembla, confirma le traité d'amitié proposé, et fit partir pour l'Asie mille fantassins et cent cavaliers sous la conduite du Mégalopolitain Diophane. C'était un homme très versé dans l'art militaire* ». Avec mille cent soldats, il est évident que l'amitié entre les deux cités se passa plutôt bien.

S'agissant d'une invasion d'Antiochos à Pergame en 190 av. J.-C., les Achéens sont ici présentés comme des grands alliés de Pergame qui volent à son secours. En effet, ils sont présents au côté d'Eumène II qui se livre dans une bataille sans merci contre Antiochos III. Ce dernier envisageait de mettre toute l'Asie sous son hégémonie. Il ravagea les environs d'Élée et, en dépit de l'hiver, il fit cap vert Pergame. D'ailleurs, la suite du récit montre le rôle décisif joué par ces alliés achéens aux côtés des troupes romaines et rhodiennes combattant Antiochos. Polybe donne un nombre respectable de mille fantassins et cent cavaliers sous la conduite du Mégalopolitain Diophane, un soldat maniant avec dextérité les armes, mais

⁴⁷ Pausanias, *Description de la Grèce, L'Achaïe*, VII, 1, 1.

⁴⁸ Thion, St. *Le soldat lagide...*, Auzielle, 2012, p. 10, l'auteur mentionne que lors de la bataille de Raphia, Ptolémée IV Philopatôr plaça le commandement de 8000 fantassins sous le commandement de l'Achéen Phixidas. Des informations qu'on retrouve chez Polybe lorsqu'il parle de la disposition des effectifs lagides lors de la bataille de Raphia en 217 av. J.-C. (V, 82, 6.).

⁴⁹ Polybe XXI, 7, 8.

surtout un excellent stratège militaire. Cette présence achéenne est la résultante d'une *συνμαχία* (alliance) passée entre l'Achaïe et le roi de Pergame. En guise de remerciement, le roi Attale II érigea bien après une dédicace en honneur des soldats achéens venus aider leur cité. Il écrivit ce qui suit : « *ceux des Achéens qui passèrent la mer κατὰ συνμαχίαν pour aider le roi Eumène dans sa guerre contre Antiochos et prirent part dans la bataille livrée en Lydie près du fleuve Phrygios* »⁵⁰ à Magnésie.

L'Arcadie

Un regard historique sur le peuple arcadien montre qu'il s'agit d'un peuple par nature belliqueux. Strabon⁵¹ ne manque pas dans un premier temps de faire son éloge notamment sur ses aptitudes guerrières. Il dit en effet : « *Éphore professe penser que, Arcadiens d'origine, ils choisirent par atavisme le métier de soldat, qu'ils y gagnèrent parmi les Grecs de nombreux adhérents qui portèrent dès lors tous leurs noms et qu'ils acquirent de ce fait une grande renommée non seulement en Grèce, mais aussi hors de la Grèce, partout où avaient pu les entraîner les hasards de leur carrière. Car Homère assure qu'ils ont eu des colons en Crète. Ainsi, Ulysse dit-il à Pénélope : Bien qu'on les eût mêlés, tous parlaient leur langage. Ici les Achéens, là bouillants de courage, les Étéocrétois, puis les gens de Cydon, puis les guerriers doriens avec leurs cheveux longs, enfin, pareils aux dieux, la troupe des Pélasges* ». Ce passage est en réalité la reprise d'un passage d'Homère, dans l'Odyssée⁵², dans lequel il est dit au sujet des Achéens : « *[dont les langues se mêlent ; côte à côte, on y voit Achéens, Kydoniens, vaillants Étéocrètes, Doriens tripartites et Pélasges divins]* ». Ils font partie des soldats les plus admirés de cette époque. Le géographe dit « *que les Achéens sont brouillant de courage* », ce qui leur vaut chaque fois une grande renommée non seulement en Grèce, mais « *aussi hors de la Grèce, partout où l'on avait pu les entraîner le hasard de leur carrière* », note Strabon. Leur caractère de peuple profondément guerrier est encore observable pendant la période classique où ils prennent une part active lors de l'épisode des guerres médiques et de celle du Péloponnèse. Dans l'*Anabase*, Xénophon dresse à son tour une image de soldats braves aux côtés des soldats achéens, ayant d'ailleurs des chefs de leurs

⁵⁰ IvP., 64.

⁵¹ Strabon V, 2, 4

⁵² L'Odyssée, chants XVI-XXIV.

cités respectives en tête de la coalition grecque contre le grand ennemi perse. Il s'agit des stratèges Callimaque de Parrhasie et de Lycon d'Achaïe.⁵³ Leur participation au sein des troupes d'Alexandre, et par la suite dans celles de ses diadoques, est quasiment absente. Leur haine de l'impérialisme macédonien fit qu'ils rejetèrent toute volonté de participer aux efforts de guerre sollicités par le grand conquérant macédonien.

Fait remarquable toutefois, on note que le nom d'un Arcadien figure parmi ceux retrouvés dans la garnison attalide de Lilaia. Il s'agit du mercenaire Mnasiklès.⁵⁴ C'est ce cas rare ou unique, on ne saurait une fois de plus dire davantage, compte tenu de la maigreur des informations à notre disposition. Toujours est-il qu'on a un nom de plus au sein des troupes hétérogènes des Attalides.

La Corinthie

La présence corinthienne est vérifiable au sein des troupes attalides logeant dans la garnison de Tralles. Nous pouvons identifier à la ligne 9, le nom d'un ressortissant de la région de la Corinthie, grâce à son ethnique qui l'accompagne.⁵⁵

Nous pouvons une fois de plus supposer que ce Léon n'est pas le seul Corinthien à faire partie des effectifs attalides. Ceci tient à des raisons que nous avons évoquées un peu plus haut.

Ainsi se ferme notre essai de dénombrement des mercenaires venus de la ligue du Péloponnèse ayant été au service des Attalides. Pour ce qui est de l'Argolide et de l'Élide, deux autres grandes régions de cette confédération, nous n'avons pas jusque-là pu mettre la main sur une trace qui nous conduise à des noms des soldats originaires de ces deux villes au service des Attalides.

Comme on peut le constater, dans toute la région du Péloponnèse, seules l'Arcadie et l'Achaïe demeurent les deux régions pourvoyeuses du plus grand nombre de mercenaires. La Laconie, avec sa grandeur en matière militaire, regorge peut-être de meilleurs éléments militaires de

⁵³ Xénophon, *Anabase*, VI, 2, 9 et 10.

⁵⁴ Robert, L. *Coll. Froehner*, *op. cit.* p. 96.

⁵⁵ *CIG* 2919b (p. 1122-1123) ; *LW* 599 ; Robert, L. *Coll. Froehner op. cit.*, p. 94-97; Tralles 33 « Λέων Απολλωνίου Κορίνθιος »

toute l'histoire militaire de la Grèce ancienne. Cependant, c'est une société qui n'accorde pas la latitude à ses enfants de pouvoir choisir où vivre et où exercer librement ce qu'ils savent le mieux faire, c'est-à-dire l'art militaire. C'est la cité par excellence où la devise « Mourir pour sa patrie » est la plus ancrée dans les mœurs des populations. Toujours est-il que le Péloponnèse a beaucoup donné aux cités et royaumes hellénistiques à l'instar de Pergame. Ces départs dans le monde hellénistique ne sont nullement restés sans conséquences majeures. Selon Polybe, ces départs, aux retours incertains pour bon nombre de ses compatriotes amorçaient d'une manière sans faille la fin éminente de l'hégémonie de la Grèce continentale sur l'échiquier politique mondial de cette période, déjà mise à mal par la domination macédonienne.

La Grèce centrale

Athènes

Profondément affaiblie par les deux grands conflits que la Grèce a connus au V^e siècle, Athènes ne pouvait se présenter pendant la période hellénistique comme une réserve importante en ressources humaines, tant prisée par les royaumes hellénistiques d'Asie.⁵⁶ Ainsi, dans un contexte post-guerre, on voit mal comment Athènes pouvait produire un

⁵⁶Hanson, V. D. dans sa conception de l'histoire de *La guerre du Péloponnèse*, 2010, ne manque pas de souligner que la bataille qu'il étudie a plongé Athènes à l'instar de la Grèce tout entière dans un « déclin » sans précédent. Ceci d'autant plus que les Athéniens avaient à cette époque le sentiment de vivre l'une des périodes la plus riches de leur histoire. Période riche sur le plan intellectuel avec des hommes forts éloquentes à l'instar de Démosthène, ou Périclès... . La cité athénienne forgeait ces valeurs sur trois concepts fondamentaux que sont « la liberté, le droit et le progrès. ». Or avec la fin de combats de l'automne 405, mais surtout la capitulation d'Athènes au printemps 404 av. J.-C., toutes ces valeurs furent ébranlées. L'humiliante défaite militaire, mais surtout la perte de milliers de soldats citoyens au cours des différentes phases de la guerre en mer Égée. De toute évidence, c'est la ruine totale de « la belle et grande Athènes ». L'auteur ajoute que ce déclin ne pouvait favoriser un exode massif des Athéniens qui auraient voulu s'engager à l'étranger comme « hoplites mercenaires », car, le souci premier était de rebâtir Athènes. P. 444. F. Châtelet, *in Périclès et son siècle*, Bruxelles, 1990, pour sa part, mentionne la peste qui emporta le stratège athénien comme l'une des causes qui participa pleinement au dépeuplement de la cité. Cette calamité eut un impact tant psychique que physique sur la population athénienne.

nombre considérable de mercenaires aux armées des monarchies d'Asie Mineure et de Macédoine.

La participation proprement dite des Athéniens au sein des armées pergaméniennes est inexistante, compte tenu du manque de documents qui attestent clairement leur présence. Toutefois, lorsqu'on se penche sur l'épisode de la bataille de Pydna, qui se déroula en 168 av. J.-C., Plutarque⁵⁷ mentionne un certain Athénien nommé Kalliphanès, qui prend activement part aux côtés des Romains et de leurs alliés pergaméniens. Cette information ne nous précise pas néanmoins s'il s'agit d'une recrue de Pergame ou de Rome.

Il est vrai que dans la liste des garnisaires de Tralles, on peut lire Διονύσιος Ἀθηναῖος⁵⁸. Or, dans le cas échéant, on ne sait pas avec exactitude si Dionysios est réellement athénien. Il se peut que seul son père le soit au cas où il serait issu d'un mariage mixte. Nous ne pouvons émettre que des conjectures sur ses origines.

Locride

Le Géographe nous fait comprendre que ce peuple n'est pas aussi unitaire qu'on le croirait à l'instar des autres peuples vus jusqu'ici. La Locride en effet en tant que telle est très divisée. Ainsi, la partie orientale tend à se confondre à l'Eubée, on y trouve des Locriens communément appelés Opontiens et ceux appelés Epicnémidiens. Et les Locriens de la partie occidentale appelés Locriens Ozoles.⁵⁹ Toutes ces informations sont d'autant plus utiles que juste par l'ethnique d'un soldat, on peut facilement émettre des doutes sur sa cité d'origine.

La présence des soldats mercenaires locriens est pleinement attestée au sein des armées hellénistiques. Pendant l'époque d'Alexandre, les Locriens font partie des troupes qui se battent aux côtés du conquérant macédonien. En effet, Diodore parle des cavaliers Λοκροί

⁵⁷ Plutarque, *Paul-Émile*, 18 et 19.

⁵⁸ Robert, L. *Coll. Froehner*, p. 94

⁵⁹ Strabon, IX, 4, 1 et IX, 3, 1. Nous ne pouvons pas nous passer de la localisation de la Locride sans tenir compte des informations que nous livre Rousset D., *Le territoire de Delphes et la terre d'Apollon*, 2002, p. 16-20. Selon cet auteur, la Locride se compose de six principales cités notamment Aigai, Hypnia, Messapioi, Myania, Stieis, mais surtout Amphissa, jugée comme la plus importante, notamment compte tenu du fait que le sud-est de cette cité constitue la frontière avec la terre sacrée d'Apollon dont l'occupation par les Locriens entraîna ce que le savant appelle « quatrième guerre sacrée de 340 à 338.

disposés à côté des Phtiotes, des Maliens et des Phodiciens, sous le commandement de Ἐρίγυιος ὁ Μιτυληναῖος⁶⁰ lors de la bataille d'Arbèles face aux troupes de Darius III. Par la suite, le constat est le même au sein des différentes armées des diadoques. Ainsi, que ce soit dans le service des Lagides, ou des Séleucides, ils y ont pris part d'une certaine mesure.

Leur passage au sein des effectifs des Attalides nous est pleinement attesté par notre inscription mentionnée dès l'entame du présent chapitre. Il s'agit de [— — —]ητος Ἐλπινίκου Λοκρός et Νικόστρατος Λαμπροῦ Λοκρός. Seuls ces deux figurent parmi les Locriens garnisaires de Lilaia. Il est vrai que les noms ont sans doute subi une altération, mais par l'onomastique, notamment, leurs ethniques nous donnent davantage d'informations sur leur cité d'origine.⁶¹ Étant donné que le décret parle de quatre documents dont un seul a subsisté, on peut estimer à juste titre que d'autres Locriens faisaient partir des effectifs de cette garnison.

Étolie

Grande voisine de l'Acarnanie, l'Étolie se compose de deux principales cités en l'occurrence *Καλδών* et *Πλευρών*. Selon Polybe, l'Étolie est « *une cité abondante en liberté individuelle* ». Les Étoliens selon lui, encourageraient leurs enfants à l'aventure dans l'espoir de faire fortune, notamment en s'enrôlant dans des armées étrangères.⁶² Ceci étant, il n'est guère surprenant de les retrouver au service des royautes hellénistiques et prenant une part active aux multiples guerres qui jalonnent cette période.

L'amitié qui lia la ligue étolienne à Pergame comme on le verra est quasiment l'une des meilleures coopérations que les régents attalides aient eu. En effet, c'est par le truchement de cette amitié que Pergame aura pour la première fois l'occasion d'intégrer le giron protecteur romain lors des accords romano-étoliens de 212 av. J.-C. Par cette amitié naissante, Rome visait avoir un allié important en Asie Mineure qui offrirait au Sénat la possibilité d'envoyer des légions en Asie Mineure défendre cet allié, combattant ainsi les monarques macédoniens omniprésents.

⁶⁰ Diodore, LVII, 3.

⁶¹ Il s'agit de [---] jitos ou [---] jétas fils d'Elpinicos, Locrien et de Nicostratos, fils de Lampros, Locrien,

⁶² Polybe, XVIII, 5, 2

Les dynastes pergaméniens ont à leur tour sollicité le savoir-faire étolien au sein de leurs troupes⁶³. En effet, l'une des quatre listes de Lilaia dont nous disposons le prouve à suffisance. Parmi les noms de la première colonne, on peut lire : [---] αὶ Φιλοξένου Πλευρωνίου.⁶⁴ Il en est de même pour la garnison de Tralles où on a une fois de plus une mention de l'Étolie parmi les effectifs pergaméniens.⁶⁵ Apparemment, le passage des troupes étoliennes au sein des troupes attalides s'est fait dans de très bonnes conditions. Une inscription honorifique de Delphes qui date du II^e siècle av. J.-C. témoigne de la parfaite harmonie qui lie la monarchie attalide aux Étoliens. Cette inscription déclare ce qui suit : « *Le koinon des Étoliens (honore) le roi Eumène, fils du roi Attale, pour sa valeur et ses bienfaits envers leur ethnos* »⁶⁶

Il est vrai que la dynastie des Attalides est assez reconnue pour ses largesses intarissables envers les cités voisines⁶⁷, toutefois, pour le cas de cette inscription, on peut clairement voir l'existence de liens assez solides entre les Étoliens et la cité pergaménienne.

Ayant su observer les différents comportements de la soldatesque étolienne au sein des différentes armées hellénistiques, M. Launey en son temps en dressa un tableau fort élogieux. Pour lui, se sont de « *bons chefs militaires, capables de décisions, d'énergie, d'entreprise*⁶⁸ ». Aussi, l'auteur ne manque pas de souligner le côté sombre, barbare et atroce de ces soldats. On peut lire entre autres ce qui suit : « *Quelle rapacité ! Mais quelle violence incontrôlable, quelle frénésie de primitif pour tout ce qui est objet de leur convoitise ! Chose plus grave, quelle mobilité, quelle versatilité, quelle aptitude à changer de camp !...* ». Cette sombre

⁶³ Dans le chapitre IV, que nous consacrons à la marine de guerre des Attalides, nous voyons que la coopération entre Pergame et la ligue étolienne ne se limita pas qu'au domaine terrestre. De cette coopération étolo-pergaménienne seraient issues la marine attalide et l'amitié romano-pergaménienne. Cf. chapitre IV, pp. 171.

⁶⁴ [---] αὶ Φιλοξένου Πλευρωνίου, Cf. *Choix d'inscriptions de Delphes*, p. 166, n° 84.

⁶⁵ Νίκων Ἀρχίου Αἰτωλός, cf. inscription ci-dessus sur Tralles (b-1)

⁶⁶ Cf. inscription de Lilaia donnée *supra*.

⁶⁷ Will, Éd. *op. cit.*, p. 151, affirme que pour se donner une image notoire en Asie Mineure, Philétairos a su faire profil bas auprès de son mentor Antiochos I^{er} notamment en participant aux batailles de ce dernier et le cas le plus connu est son combat contre les Galates. Éd. Will ajoute en plus que le vieil Attalide s'illustra également par « une générosité fort politique » non seulement envers les principautés des cités asiatiques, mais également en direction des cités grecques d'Europe. Tout ceci contribua à asseoir son pouvoir auprès d'autres principautés hellénistiques d'Asie Mineure, en particulier et du monde grec en général, qui voyaient désormais en lui un allié fiable.

⁶⁸ Launey, M. *op. cit.*, I, p. 176.

image du soldat étolien nous rappelle à plus d'un titre les soldats galates redoutés pour leur perfidie, mais surtout leur cruauté⁶⁹

Eubée

Seconde île après la Crète, l'Eubée s'étend sur une surface de près « *de mille deux cent stades environ* »⁷⁰. Elle est généralement considérée comme aux confins de la Grèce centrale. Sur le plan militaire, cette grande île a connu des moments remarquables. Déjà, lors des grandes campagnes militaires du V^e siècle, pendant l'épisode des guerres médiques, Eubée n'a guère été épargnée par Darius I^{er} en 490 en représailles de toutes les cités alliées aux Ioniens qui se sont révoltées contre son autorité en 499. L'Eubée a été mise à feu. La cité d'Érétrie sur la côte occidentale fut le théâtre des assauts perses. Les habitants de cette cité furent déportés en partie, d'autres par contre ont eu leur salut grâce aux nombreuses montagnes de cette région.⁷¹

Pendant la période hellénistique, l'Eubée est assez présente au sein de différentes armées. En effet, ce sont de très bon guerriers qui excellent dans le combat d'infanterie aussi appelé combat rapproché ou tout simplement le corps à corps. Compte tenu de leurs piques assez courtes, ils ne pouvaient faire autrement que de pratiquer cette technique.⁷² Cette propagande a toutefois porté pleinement ses fruits. Les principaux royaumes des diadoques en firent largement appel. Le livre XX de Diodore mentionne leur présence au sein des troupes Antigonides dirigées par Démétrios I^{er}. Leur présence est également attestée au sein des effectifs militaires lagides.

⁶⁹ Baray, L. *Les mercenaires celtes et la culture de La Tène*, Dijon, 2014, p. 20-23. L'auteur voit chez les mercenaires Celtes une réalité sociologique et militaire qui justifierait l'engouement avec lequel les monarchies antiques et généraux militaires ont eu à leur l'endroit en dépit des stéréotypes persistant à leur sujet, notamment avec Tite-Live qui les présente comme les mercenaires « les plus belliqueux des peuples », XLII, 52,11. Autrement, comment justifierait-on le recours à cette soldatesque du V^e au I^{er} siècle av. J.-C. s'il ne s'agissait pas d'hommes d'un courage exceptionnel et d'une témérité inavouée au combat ? Leur bravoure et leur férocité sont remarquables. Ils auraient semble-t-il juste peur que le ciel leur tombe dessus. Le souverain Attale I^{er} en fut profondément admiratif de leur courage si l'on s'en tient à Polybe V, 111, 2.

⁷⁰ Strabon, Livre X, 1, 1. Une note qui accompagne ce passage donne la précision selon laquelle les 1200 stades correspondraient à une superficie de 222 km². Ce qui est important et justifie pleinement la désignation de grande île attribuée à la Crète.

⁷¹ *Érétrie : Guide de la cité antique*, Paris, 2004, p. 31

⁷² Strabon X, 13. Le géographe ne fait que reprendre une ancienne légende figurant dans l'*Illiade* II, 543-544

Parmi les armées sous la responsabilité des Attalides, la présence de l'Eubée est également signalée. Sur l'une des inscriptions de la cité phocidienne de Lilaia, le nom d'un Érétrien figure parmi les garnisaires. On peut lire sur la deuxième colonne à la l. 16 : Δημητρίωι Διοδώρου Ἐρετριεῖ.⁷³

Ainsi se referme notre essai de décompte des soldats mercenaires de la Grèce méridionale et centrale, pour le compte de Pergame. Comme nous l'avons vu, la Grèce centrale s'illustre par quatre grandes cités qui ont donné chacune à sa manière des soldats au royaume des Attalides.

La Grèce septentrionale et la Macédoine

La Thessalie

Limitée au nord-est par la Macédoine et au nord-ouest par la chaîne des montagnes qui la sépare de l'Illyrie et de l'Épire, la Thessalie dispose pendant l'antiquité des plaines parfaitement arrosées par l'air humide qui provient de la mer Égée laquelle occupe tout son littoral et par conséquent, ses plaines sont très fertiles et donc propices à une bonne agriculture, mais également à l'élevage, surtout l'élevage équestre. Il n'est pas étonnant de savoir que les Thessaliens sont de cavaliers de grande renommée. Leur présence est mentionnée au sein des grandes armées hellénistiques.⁷⁴ Comme nous le verrons par la suite. On y trouve une mosaïque de peuples, dont Strabon⁷⁵ parle avec assez de détails précis. Il cite entre autres « *les Thessaliotes, les Pélasgiotes, ...* ». Exception est faite au sujet des Magnètes dont des ambiguïtés existent depuis les poèmes homériques⁷⁶ à pouvoir les localiser avec

⁷³ Démétrios fils de Diodôros d'Érétrie.

⁷⁴ Polybe V, 82, 6-13, il est question des Thessaliens qui sont enrôlés en même temps dans la cavalerie de l'un et de l'autre. On a davantage de détail pour ce qui est de la cavalerie lagide postée à l'aile droite de Ptolémée IV où on retrouve le Thessalien Échécratès au commandement d'une troupe équestre. Les auteurs modernes ne manquent pas de les mentionner comme mercenaires présents au sein de certaines armées hellénistiques. Bar-Kochva, B. *The seleucid army*, Melbourne, 1993, p. 67 ; voir aussi St. Thion, *Le soldat lagide*, *op. cit.* p. 18.

⁷⁵ Strabon, IX, 5, 1-5

⁷⁶ Iliade, II, V, 756-759, Parlant de Magnètes, le poète pense que les Magnètes vivent soit « aux rives du Pénée ou sur le Pélion ». Strabon quant à lui estime que la Magnésie historique serait localisée sur les rives égéennes de l'Ossa et du Pélion d'une part et sur les rives intérieures du golfe de Volos d'autre part, lit-on au livre IX, 5,21

exactitude, malgré les multiples assauts que cette cité a connus non seulement de la Macédoine⁷⁷ mais également de la part de la ligue étolienne. Toutefois, les Thessaliens, tout comme les Thraces, sont plus représentés au sein des troupes hellénistiques comme étant de grands et puissants cavaliers. Diodore affirme que les Thessaliens participent à plusieurs guerres en tant que cavaliers.⁷⁸ Leur parfaite chevauchée ne pouvait laisser aucun diadoque ou par la suite les souverains de cette période insensibles.

La présence thessalienne au sein des troupes des Attalides est incontestable. D'ailleurs, les mercenaires originaires de cette région sont assez souvent mentionnés dans les fragments de listes qui nous restent et attestent leur présence au sein des milices enrôlées dans les troupes pergaméniennes. En effet, que ce soit dans la garnison de Lilaia ou celle de Tralles, les Thessaliens sont largement cités. Par exemple, pour ce qui est de la garnison de la cité phocéenne, sur une soixantaine de noms qui restent des quatre listes, trente-cinq noms sont clairement identifiables grâce aux différents ethniques rattachés aux noms. Ces trente-cinq soldats se divisent entre 24 cités clairement identifiées. Le constat est si frappant de voir la seule Thessalie compter six représentants, soit 21% des effectifs. Il s'agit entre autre sur la première colonne de [— — —]μά[χ]ωι Λύκωνος Θεσσαλῶι, de [— — —]αγ]όραι Ἡροδότου Θεσσαλῶι, de [— — —] Ἀριστέου Θεσσαλῶι. Puis dans la seconde colonne, on peut également lire : Ἑρμογένει Ζωίλου enfin, Δαμάρχωι Ἀντιγένους [Θε]σ[σα]λῶι.⁷⁹

Le constat est le même pour ce qui est des effectifs des Attalides de Tralles. Sur près de vingt-six cités clairement identifiées par les différents ethniques des soldats mercenaires, la

du géographe. D'emblée, on perçoit quelques discordances dans la localisation du territoire des Magnètes. C'est dans cet objectif que H. Bruno, *Géographie et histoire des Magnètes de Thessalie*, Sainte-Colombe-sur-Gand, 2013, aborde la question de la localisation de ce peuple. Ce chercheur a estimé que le nom des Magnètes viendrait de la magnétite ou la pierre d'Héraclès qu'on retrouve uniquement en Thessalie près du lac Boibé dont la spécificité résiderait dans ses vertus curatives exceptionnelles.

⁷⁷Polybe, IV, 76, 2-3. Dans ce passage, l'auteur parle d'un certain Appellès, un homme de culture laissé en Macédoine par le général Antigone le Borgne pour l'éducation de son petit-fils le jeune Antigone Gonatas. Le précepteur s'arrogea des droits outre que ceux laissés par le général et imposa aux voisins du sud de la Macédoine, notamment les Thessaliens, de vivre selon les lois et les coutumes macédoniennes. Ledit Appellès alla même jusqu'à provoquer les Achéens. Ceci pour souligner comment cet exemple met en lumière les abus dont la Thessalie a toujours été victime de la part de son grand voisin septentrional.

⁷⁸ Diodore XX, 8.

⁷⁹ [---]machos fils de Lycôn, Thessalien, [---ag]oras fils d'Hérodote, Thessalien, [---]fils d'Aristéas, Thessalien, [---] fils de [---]phigonos, Thessalien, et à la deuxième colonne : Hermogénès fils de Ζοίλος, Thessalien et Damarchos fils d'Antigénès, Thessalien, cf. *Choix d'inscription de Delphes* p. 166-167 n° 84

Thessalie sort une fois de plus majoritaire avec plus de sept soldats. Les Thessaliens sont ainsi devant les Lysimachéens (quatre) ou les Galates qui y vivent et Macédoniens (trois).

La Macédoine

La Macédoine est incontestablement le fer de lance de la période hellénistique. Qu'il s'agisse des Antigonides, des Séleucides en Asie voire des Lagides en Égypte, c'est-à-dire les principaux royaumes de ladite période, un facteur leur est commun : leur commune origine macédonienne. Les Attalides par contre, comme nous le savons, ont su user de générosité envers les cités, mais surtout envers les principaux sanctuaires grecs pour faire oublier leur origine barbare. On peut lire sur une inscription de Delphes qui remonte au règne du roi Eumène II ce qui suit : « *Il a plu à la cité de Delphes en assemblée plénière, avec le nombre de suffrages requis par la loi : attendu que le roi Eumène lorsque antérieurement nous lui avons envoyé comme ambassadeur Praxias fils d'Eudocos et Callias fils d'Emménidas pour traiter de l'achat du grain pour la cité et de la bonne ordonnance du sanctuaire, ayant accédé à nos demandes, a promis de s'en charger et a invité nos ambassadeurs à annoncer à leur retour qu'il se proposait de satisfaire aux demandes notre cité ; attendu qu'il a écrit à notre cité et qu'ensuite il a tout envoyé, comme il l'avait promis, et a fait don à notre cité pour l'achat du grain de trois talents et demi d'argent d'Alexandre...* ». ⁸⁰

Les Macédoniens sont de ce fait présents sur tous les fronts et se livrent une réelle bataille fratricide à travers les multiples batailles propres à la période. Il n'est guère étonnant de les retrouver en Égypte dans le service de leurs compatriotes Lagides ou chez ceux de l'Asie, notamment les Séleucides. Enfin, la direction pergaménienne ne leur a pas échappé.

La présence macédonienne est mal connue au sein des armées pergaméniennes. Il aurait été souhaitable pour nous que nous disposions davantage d'indices en l'occurrence des noms macédoniens qui attesteraient leur présence effective à Pergame en tant que mercenaires. Toutefois, des inscriptions, notamment celles citées *supra* relatives aux effectifs des garnisaires de Tralles et de Lilaia, mentionnent des noms accompagnés d'ethniques macédoniens ou tout simplement des restes de noms dont seul l'ethnique nous oriente sur

⁸⁰ Pouilloux, J. *Choix d'inscriptions de Delphes*, Paris, 1960, p. 299-300, n° 166.

l'origine macédonienne du soldat. Ces bribes nous permettent de conclure que des mercenaires macédoniens ont été enrôlés à Pergame.

En effet, la liste des effectifs de garnisaires de Lilaia témoigne de leur passage au sein des troupes des Attalides. Par exemple, à la ligne 25 de la première colonne, on peut lire : [— —]ται Βίθυος Θεσσαλονικεῖ et à la deuxième colonne on peut également lire: Ζω[ίη?] Ἀρνίου? Θεσσαλονικεῖ.⁸¹

Dans la liste des effectifs de Tralles, érigée en l'honneur des soldats mercenaires qui ont veillé à la sécurité de la ville et du territoire de Tralles, on peut juste voir l'ethnique [----] Μανκεδών⁸². C'est sans hésitation qu'on peut dire que ces inscriptions par le biais des ethniques disponibles mentionnent des soldats venus de la Macédoine pour être enrôlés comme mercenaires au sein des troupes mises en place par la monarchie des Attalides.

À côté de ces textes, on a également la certitude de la présence des Macédoniens au sein des troupes attalides occupant même de hautes fonctions comme ce fut le cas d'un certain « Corragos de Macédoine », secondant Athénaios, le frère d'Eumène II et du futur Attale II dont parle Tite-Live⁸³. Faut-il voir dans ce Corragos le même qui est mentionné dans l'inscription trouvée à Brousse dont M. Holleaux⁸⁴ fit une analyse profonde ? En effet, dans cette inscription, on peut lire : ἔδοξεν τῆι βουλῆι καὶ τῶι δήμῳ· Μενέμαχος Ἀρχελαίου εἶπεν· ἐπεὶ Κόρραγος Ἀριστομάχου Μακεδόν, τεταγμένος στρατηγὸς τῶν καθ' Ἑλλάσποντον τόπων. « *Il a plu au Conseil et au peuple : Ménémachos, fils d'Archélaos, a fait cette proposition : Attendu que Corragos, fils d'Aristomachos, Macédonien, préposé comme stratège aux territoires de l'Hellespont* ».

À l'évidence, les mercenaires venus de la Macédoine ont pris une part active au sein des troupes de Pergame. Et avec ces dernières illustrations, ils ont occupé de hautes responsabilités durant leur service militaire.

⁸¹ IG VII et IG IX, cité *supra*, « [---]tas fils de Bithys de Thessalonique et Zô[iè?]fils d'Arnios ? de Thessalonique »

⁸² Robert, L. *Coll. Froehner, op. cit.*, p. 94.

⁸³ Tite-Live, XXXVIII. Ce Corragos est commandant des troupes pergaméniennes ainsi qu'un certain Leusos de la Crète. Nous verrons par la suite que ces deux généraux de l'armée attalide sont le modèle par excellence qui illustre l'un des aspects fondamentaux de cette armée hellénistique. Le professionnalisme était de mise pour une ascension remarquable et surtout une bonne carrière militaire au sein de l'écurie royale pergaménienne.

⁸⁴ Holleaux, M. *Études II*, Paris, 1968, p. 80-82. Voir aussi Holleaux, M. « Inscription trouvée à Brousse », *BCH*, 1924, n° 48, p. 1-57

Les Magnètes.

Sans plus revenir sur la polémique relative à leur localisation exacte, on reste sur la conclusion formulée par B. Helly qui me semble plus probable, à savoir que les Magnètes constituent pendant la période hellénistique les *πολυπλάνητοι* de ce que nous appelons couramment aujourd'hui des « déplacés ». Strabon, sur cette question, est contesté par Pline⁸⁵, qui lui-même s'inspire des travaux du minéralogiste de la période hellénistique Sotacos pour localiser les Magnètes. Une chose est évidente, comme le pense B. Helly⁸⁶, il s'agit d'un peuple qui a bien existé et dont les déplacements sont signalés au pied du mont Pélion lequel est la plus haute montagne thessalienne culminant sur près de 1550 m selon Strabon⁸⁷ jusqu'aux confins sud-ouest de la Macédoine. Tel est le territoire dans lequel je crois plus crédible de localiser leurs différents mouvements migratoires au gré des différentes puissances macédoniennes de l'Eubée, voire de la ligue étolienne qui ont tour à tour dominé dans cette partie de la Grèce.

Les Magnètes ont pris une part active lors des conflits de la période post-Alexandre. Grands voisins des Thessaliens et parfois tendant à se confondre à ces derniers, les Magnètes ont également un savoir-faire remarquable pour ce qui est de la domestication et de la maîtrise du cheval.

Sur une quarantaine d'ethniques que compte la garnison des Attalides de Tralles, les Magnètes ont trois représentants. On peut ainsi lire : *Ἀπολλώνιος Ἀπολλωνίου Μάγνης*, ensuite *Διόδωρος{ος} Ἡρακλείτου Μάγνη[ς]* ; enfin *Ἡρογείτων Ξένωνος Μάγνης*. Ainsi se déclinent les seuls noms qui témoignent du passage des Magnètes dans les armées des Attalides. Avec un total de 42 noms identifiables, les Magnètes et les Macédoniens représentent 7% des effectifs disponibles.

Au moment de fermer la parenthèse sur la participation de la Grèce du nord et de la Macédoine au sein des troupes des monarques pergaméniens, un constat assez frappant se dégage. Cette zone a donné aux Attalides un nombre considérable de soldats mercenaires. Bien que nous ayons à faire face au problème du manque des sources, il en découle cependant

⁸⁵ Pline L'Ancien, *Histoire Naturelle*, IX, 36, 126.

⁸⁶ Helly, B. *Géographie et histoire des Magnètes de Thessalie*, *op. cit.*, p. 34-35.

⁸⁷ Strabon, IX, 5

que la Thessalie caracole en tête du classement, compte tenu du nombre élevé de ses ressortissants, que ce soit à Lilaia ou à Tralles.

Estimé à 35 le nombre des garnisaires de Lilaia identifiables par leurs ethniques, la Thessalie à elle-même a un total de 6 soldats mercenaires, soit un pourcentage de 17 % des effectifs, suivi des Thraces de Lysimachéia qui sont au nombre de 3 soit 8 %. Le constat est identique pour ce qui est de la garnison de Tralles. La Thessalie est toujours en tête du classement avec 7 soldats mercenaires répertoriés de ce qui reste la liste initiale dont le total est estimé à 42 noms identifiables par les ethniques. Ici également, ces 7 soldats représentent 16 % des effectifs loin devant les Thraces de Lysimachéia qui sont au nombre de 4 soit 9% des effectifs. Ou encore les Magnètes et les Macédoniens qui ont chacun trois représentants soit 7 % des effectifs.

Les mercenaires venus des îles

Dans cette partie, nous verrons tous ceux qui sont originaires des différentes îles de la mer Égée et surtout de la Crète qui ont pris une part active au sein des troupes attalides. L'une des principales difficultés est de prendre cette catégorie de personnes pour des réelles militaires. En effet, comme le souligne M. Launey, les populations insulaires sont communément appelées θαλάσια ἔργα⁸⁸, c'est-à-dire des personnes nées pour la navigation dans la mer Égée. Il s'agit des personnes qui ont pour principale vocation tout ce qui a attiré au grand commerce maritime, par conséquent, ce sont ainsi de très bons marins. Ils excellent dans le domaine du commerce maritime, à l'instar des Phéniciens largement connu pour leurs activités maritimes commerciales.

Ceci dit, comme nous le verrons dans cette partie, bien que le fait de naître dans une île prédispose ces insulaires aux activités commerciales, bon nombre d'entre eux ont pleinement servi au sein des troupes hellénistiques de manière générale et au sein des troupes pergaméniennes en particulier. Éd. Will souligne d'ailleurs le rôle stratégique que joue la mer dans la géopolitique hellénistique. Prenant pour exemple l'histoire d'Antigone le Borgne qui devait faire face à Lysimaque et à Cassandre, respectivement maîtres de la Macédoine et de la Thrace. Pour s'imposer sur ces deux généraux, la maîtrise maritime était indispensable. Les

⁸⁸ Launey, M. *op. cit.*, p. 230

ressources stratégiques à l'instar du blé et de l'orge y transitaient⁸⁹. Compte tenu du fait que nous avons très peu d'informations sur les différentes îles de la mer Égée qui participent à l'effort de guerre pergaménien, mais surtout leur étroitesse les unes aux autres, nous nous proposons de ce fait à la lumière de nos principales inscriptions de Lilaia et de Tralles de voir quelle île au sein de des archipels grecs a bel et bien pris part sur le plan militaire.

Les ressortissants des archipels sont beaucoup présents au sein des troupes des grands royaumes hellénistiques. Avec ses richesses inestimables, l'Égypte a attiré davantage des soldats mercenaires. Toujours est-il que d'autres cités à l'instar des Attalides ont su à leur manière attirer d'autres mercenaires.

La modeste cité de Pergame au début du III^e siècle ne pouvait se soustraire au recours des mercenaires venus des régions insulaires, compte tenu de sa position géographique. La cité d'Élée ouverte dans la mer Égée servait de port d'entrée dans la jeune principauté sur la façade ouest. Cette position a sans doute contribué à l'ouverture de Pergame vers les archipels et les autres îles de la mer Égée. La liste de garnisaires de Tralles en dit davantage sur la présence de certains insulaires dans les troupes pergaméniennes. S'agissant de la cité de Théra, déjà célèbre pour avoir colonisé la Cyrénaïque entre le VII^e et le VI^e siècle, faisant de Cyrène l'une des cités importantes de l'Afrique du nord. Ainsi, parmi les garnisaires de Tralles, on peut lire Ἀρτεμίδωρος Μενίππου Θηραῖος.⁹⁰

En plus de ce Théréen, Artémidōros, comme mercenaire insulaire à la garnison de Tralles, nous avons également un autre soldat originaire de la citadelle crétoise de Kydonia. Il s'agit de Ἡράκλειτος Ἀγήσιος Κυδων[ιότης]. Un autre Crétois de la même cité figure parmi les mercenaires de Lilaia. Dans la deuxième colonne des effectifs des soldats ayant reçu le droit d'asylie dans la cité phocéenne, un certain Σπάρτων Σώσου Κυδωνιάτας,⁹¹ fait partie des effectifs militaires.

⁸⁹ Will, Éd. *op. cit.*, p. 67. Le savant voit d'ailleurs dans l'alliance que Ptolémée a conclue avec Rhodes un accord purement stratégique qui vise à trouver un allié capable de l'aider à acheminer son excédent en grain dans les cités riveraines de la mer Méditerranée. En plus de l'argument commercial, Will pense aussi que l'alliance avec Rhodes était une excellente occasion pour Ptolémée de s'approcher des positions antigonides d'Asie Mineure.

⁹⁰ Robert, L. *Coll. Froehner*, p. 95

⁹¹ Cf. inscription citée *supra* relative aux soldats de Lilaia, Colonne II, Ligne 13.

Outre ces noms, nous avons un fait très intéressant qui nous est donné par Tite-Live au sujet de la présence des Crétois au sein des troupes des Attalides. En effet, les faits se déroulent pendant la première guerre de Macédoine (214 à 205 av. J.-C.) opposant Philippe V à Rome représentée par Publius Sulpicius Galba Maximus, alors consul romain en 211 av. J.-C. Ayant rapidement vaincu la cité d'Oponthe en Locride, le consul romain la laissa à son ami et allié Attale II Philadelphe, pour que ses troupes la pillent. Après le départ du général romain, Philippe V arriva également dans la même ville. Tite-Live mentionne que le roi pergaménien eut la vie sauve grâce à l'entremise des soldats crétois restés en périphérie de la ville offrir du fourrage à leurs montures. Ils aperçurent Philippe V et ses colonnes qui avançaient vers la ville. Une fois alerté, Attale se retira rapidement de la ville avec ses troupes. Tite-Live dit en effet que *Attalus inermis atque incompositus cursu effuso mare*⁹². Cet épisode illustre clairement la participation des Crétois au sein des troupes bigarrées des Attalides, avant que Persée, le dernier roi de la dynastie des Antigonides ne procède à un recrutement massif des Crétois⁹³.

Enfin, avec Launey, nous avons une image assez détaillée des mercenaires crétois. En effet, pour ce qui est de leur efficacité, ce sont des soldats « *incorporés dans d'armées étrangères, mais ne sont pas généralement fondus dans la masse la plus robuste de l'armée. Dans l'infanterie lourde, dans la phalange, pas davantage dans la cavalerie.* »⁹⁴. Cependant, Launey signale que les Crétois sont plus connus comme des *σύνμαχοι* ou troupes auxiliaires compte tenu de leur agilité, de leur efficacité dans des opérations de reconnaissance de terrain, de mise en place de tactiques d'effet de surprise, d'harcèlement, voire d'embuscade et autres opérations nocturnes. Ces différentes facettes des aptitudes des Crétois mettent en exergue leur savoir-faire.

Avant d'aborder Rhodes, un autre allié phare de Pergame pendant la période hellénistique, mentionnons rapidement l'existence d'un certain Kalymnien parmi les effectifs attalides de Tralles. Il s'agit juste de l'ethnique du soldat, soit : ο]υς Καλύμνιος.

Pour ce qui est de Rhodiens, leur habileté et leur dynamisme comme soldats marins ne sont plus à présenter. Ils sont quasiment présents dans toutes les armées maritimes de la

⁹² Tite-Live, XXVIII, 7

⁹³ Tite-Live, XLII, 51, 11.

⁹⁴ Launey, M. *op. cit.*, p. 279

période hellénistique⁹⁵. À Tralles par exemple, on retrouve au sein des effectifs un Rhodien du nom de [Δημ]ήτριος ---.⁹⁶

Toutefois, on peut rattacher à Rhodes le nom d'un mercenaire de Cos. Il s'agit du Coen Δημήτριος Μενεκράτου Κωϊος⁹⁷. Ce rapprochement est dû au fait que Rhodes exerce une prédominance sur l'archipel du Dodécanèse, dans la mer Égée. Cos appartient notamment à cet archipel. Si on s'en tient à Y. Garlan⁹⁸, la présence des timbres amphoriques rhodiens en Égypte témoigne du leadership acquis par Rhodes au lendemain du décès du général macédonien. Ainsi, la période hellénistique correspondrait à la période la plus prospère de Rhodes. Compte tenu de sa puissance maritime, cette cité a sans doute contribué au transport des soldats insulaires pour les mettre à la disposition de Pergame.⁹⁹

Sur le plan du commerce maritime, Rhodes a toujours eu la flotte la plus importante de la mer Égée.¹⁰⁰ C'est fort de cet argument que les cités hellénistiques ne manquent d'en

⁹⁵ Dans le chapitre IV, nous revenons plus en détail sur la coopération maritime entre Rhodes et Pergame.

⁹⁶ Robert, L. *Coll. Froehner*, p. 94, 2^e colonne, l. 30.

⁹⁷ *Ibidem* p. 95

⁹⁸ Garlan, Y. *Amphores et timbres amphoriques grecs entre érudition et idéologie*, Paris, 1986.

⁹⁹ L'affirmation de Rhodes pendant la période hellénistique est indiscutable. De nouveaux travaux sur sa production amphorique démontrent que c'est quasiment pendant le III^e siècle av. J.-C. que cette cité a su assoir son hégémonie maritime et commerciale non seulement en Égée mais également sur la Méditerranée. À cet effet, G. Finkielsztein dans *Chronologie détaillée et révisée des éponymes amphoriques rhodiens, de 270 à 108 av. J.-C. environ*, Oxford, 2001, p. 53-54, mentionne que les premiers timbres amphoriques rhodiens seraient de type monétaire et seraient produits en grand nombre pendant la période hellénistique. Ceci d'autant plus que l'hégémonie rhodienne s'accompagnerait de sa « victoire sur Démétrios Poliorcète qui assiégeait l'île ».

¹⁰⁰ Bresson, A. « Remarques sur la dispersion des amphores rhodiennes », in *Recherches sur les amphores grecques*, Paris, 1986, p. 81-86, commence par montrer que la fortune des grands riches rhodiens de la période hellénistique vient essentiellement du commerce des amphores tout autour de la mer Égée. Ainsi poursuit-il, des amphores d'origine rhodienne portant des timbres au nom d'un certain rhodien nommé Ελλάνκος ont été retrouvés « en Sicile, à Carthage, à Pergame, à Délos ou à Chypre sont révélateurs de la grande intensité des échanges orchestrés par l'imposante marine rhodienne autour de la mer Égée, mais également des deux rives de la Méditerranée. Ceci dit, nous estimons à juste titre que de tels voyages ont pu être effectués en raison de la puissante flotte que disposait Rhodes. Éd. Will in, *Histoire politique*, I, Paris, 2003, p. 181-186, souligne un parallèle entre la thalassocratie lagide en Méditerranée orientale afin d'assurer « aux produits agricoles (notamment le blé) de l'Égypte des marchés de dépôt dans le monde grec » et le développement prodigieux de la flotte rhodienne qui permit à l'île de disposer de marchés nouveaux pour la vente de ses amphores dont la majeure partie viendrait de Villanova. Finissant son propos sur les relations entre l'Égypte et Rhodes au sujet de

solliciter l'intervention rhodienne pour un meilleur contrôle des côtes et une sécurité maximale des troupes en pleine mer.

La Sicile a été représentée au sein des troupes des Attalides par le biais d'une de ces cités phares d'alors. Il s'agit de Syracuse. Dans notre démarche de décompte des effectifs des mercenaires ayant servi au sein de la principauté pergaménienne, figure un « Syracusain anonyme, Onatas de Messine, autre cité située dans le nord-est de la Sicile.¹⁰¹

Toutefois avant de fermer cette parenthèse qui touche la Sicile et par extension l'Italie, on retient qu'un certain [---]αἰς Ἀπολλωνίδου Μασσαλιώτης¹⁰², fut aussi un mercenaire attalide.

Les mercenaires venus des Balkans

Les Thraces

Pausanias les désigne par le terme générique de Celtes¹⁰³. Pour Hérodote d'Halicarnasse, les Thraces constituent le second peuple le plus nombreux de son époque derrière les Indiens. Pire, ce sont des gens qui vendent leurs propres enfants¹⁰⁴. À l'évidence, on s'attend à les voir disperser dans le monde hellénique durant la période hellénistique. Il n'est donc nullement pas surprenant de les croiser au sein des troupes attalides.

Sur un ensemble des noms facilement identifiables par leurs ethniques, 26 « *sont issus des cités de la côte Thrace* »¹⁰⁵. Il s'agit des cités de Ainos ([— — —]οδώροι Ἀσκληπιοδώρου Αἰνίωι¹⁰⁶), de Périnthe ([— — —]ωνίωι Μενελάου Περινθίωι¹⁰⁷), mais

l'hégémonie navale, Will reprend l'expression de Diodore XX, 81, 4 affirmant que les Rhodiens, forts de leur grande flotte « se nourrissaient de l'Égypte ».

¹⁰¹Launey, M. *op. cit.*, p. 600.

¹⁰² Pouilloux, J. *Choix d'inscriptions grecques*, Paris, 190, p. 166 [---]as fils d'Apollônides de Marseille

¹⁰³ Pausanias, *L'Attique*, I, 9, 5.

¹⁰⁴ Hérodote, V, 3 et 6.

¹⁰⁵ Launey M. *op.cit.* p. 379

¹⁰⁶ Pouilloux, J. *Choix d'inscription de Delphes*, Paris, 1960, p. 166 ? [---]odôros fils d'Asclépiodôros, d'Ainos

¹⁰⁷ *Ibidem*, [---]ônios fils de Ménélaos, de Périnthe

surtout les Lysimachéens [— — —]λάωι Ἀρκεσιλάου Λυσιμαχεῖ ; [— — —] Ἀρτεμιδώρου Λυσιμαχεῖ ; Διονυσίωι Δαμοχάρεος Λυσιμαχεῖ¹⁰⁸).

Et pour ce qui concerne les effectifs des garnisaires de Tralles, là aussi le constat est aussi éclatant. On peut lire à leur sujet ce qui suit : [—]τάρχου Λυσιμαχεύς ; [—ά]ρχου Λυσιμαχεύς ; Ἀρτέμων Λέοντος Λυσιμαχεύ[ς] ; Διογένης Λέοντος Λυσιμαχε[ύς]¹⁰⁹. Cette présence massive n'est donc pas le fruit du hasard. Mais cela traduit parfaitement leur goût de l'aventure et leur effréné de la part du gain. En plus de son trésor hérité de Lysimaque, Pergame avait diverses sources de richesse affirme Ed. Will.¹¹⁰ Selon lui, le territoire civique des Attalides avait des richesses minières considérables, mais surtout était riche en bois de cèdre très prisé pour la fabrication de navire.

L'autre raison qui peut justifier leur forte présence dans les armées attalides tient à leur proximité territoriale avec Pergame et la Phrygie septentrionale. Ce voisinage aurait sans doute favorisé l'enrôlement des mercenaires Thraces à Pergame.

Les Traliens

Les Traliens font également partie des Balkaniques qui se sont rendus à Pergame et y ont servi comme mercenaires au sein des troupes nombreuses des Attalides. En effet, avec le Géographe, ils font partie du grand ensemble des Thraces¹¹¹. Leur présence au sein des troupes des Attalides ne souffre d'aucun doute. En parcourant l'accord conclu entre Eumène

¹⁰⁸ *Ibid.* [---] laos fils de' Arkésilaos, de Lysimacheia, [---]fils d'Artémidôros, de Lysimacheia, Dionysios fils de Damocharès, de Lysimacheia...

¹⁰⁹ Robert, L. *Coll. Foehner*, p. 94.

¹¹⁰ Will, Éd. *Histoire politique I op. cit*, p. 143 ; 151 ; 293. Il faut toutefois souligner que la présence des Galates en Phrygie est l'œuvre d'Antiochos I^{er} qui décida de débarrasser l'Asie Mineure du fléau celtique. En effet, comme le souligne Éd. Will, après avoir fait appel aux barbares pour se débarrasser de son frère Zipoitès, rival au trône bithynien, Nicomède I^{er} renvoya ses mercenaires vers le sud de son royaume. Ceux-ci s'installèrent en Anatolie occidentale. C'était un choix stratégique pour le prince de la Bithynie qui fit un obstacle entre Antiochos I^{er} Le Séleucide aidé par Philétairos parqua les Galates en Phrygie occidentale qui devint la Galatie juste à l'ouest de Pergame. Cette proximité a sans doute favorisé leurs enrôlements au sein des troupes attalides. C'est ce qui expliquerait leur présence massive dans la garnison attalide de Tralles.

¹¹¹ Strabon, XIV, 1, 42.

et ses mutins en 260, à la ligne 24, on tombe sur un certain *Ὀλώϊκος*¹¹². Il est présenté comme étant commandant des troupes des Traliens. D'ailleurs à l'issue de l'accord, il est plus que jamais décidé à ne jamais comploter contre Eumène I^{er}.

Au moment de fermer cette partie relative à la présence des insulaires et de mercenaires balkaniques au sein des troupes des Attalides, un constat, cependant, se dégage. La grande île qu'est la Crète a été un réservoir important de mercenaires au sein des différentes armées hellénistiques. Pour ce qui est du royaume pergaménien, la Crète est la seule île dont on est sûr et certain que les ressortissants figurent non seulement parmi les troupes stationnées à Lilaia, mais également à Tralles. Avec ses 600 stades¹¹³ de tour soit 111 km, c'est la plus grande île du monde grecque. Sa grandeur se traduit également par son nombre élevé de soldats au sein des armées hellénistiques.

Pour ce qui concerne les populations balkaniques, la Thrace plus qu'aucune cité a produit un nombre considérable de soldats mercenaires et occupe même la base de la pyramide s'il faut faire un classement. Il convient maintenant de voir ce que l'Asie Mineure a produit à Pergame comme mercenaires.

L'Asie Mineure

La Mysie

Les cités de l'Asie Mineure ne pouvaient rester spectatrices face à tout ce qui se passait sur leur territoire. Emboitant l'élan amorcé par Alexandre, le continent asiatique a été un espace prisé de manière générale par les diadoques. Avec les accords d'Apamée, les Attalides devenus maîtres de la quasi-totalité de ce continent n'ont pas hésité à réquisitionner d'anciennes *katoikiai* séleucides et d'en créer les leurs. Cette vaste campagne d'occupation militaire visait à asseoir leur autorité et exhiber leur leadership en Asie Mineure.

Les cités côtières du nord de ce continent à l'instar de la Propontide, du Bosphore et de l'Hellespont ont connu des mouvements maritimes assez développés principalement pour des raisons commerciales que pour des causes mercenariales. Voilà pourquoi de manière générale

¹¹² *OGIS*, 266.

¹¹³ Strabon, X, 4, 4

leurs traces sont moins visibles au sein des armées hellénistiques. Pour ce qui nous concerne, nous retenons surtout la présence de certains garnisaires originaires des cités de cette partie d'Asie Mineure au sein des troupes des Attalides.

Ainsi, nous pouvons citer tout d'abord la Mysie dans le nord-ouest de l'Asie Mineure dont les citoyens figurent parmi les soldats attalides envoyés à Lilaia. En effet, sur notre inscription, on peut lire sur la première colonne [— — —] ἰωὶ Ἡφαιστίωνος Παριανῶνι et à la seconde colonne, on peut lire le nom d'un autre mercenaire de Parion : Μητροδόρωι Πολυφάνεος Παριαν[ῶ]νι. Comme on peut le voir, la Mysie, par le biais de sa ville de Parion,¹¹⁴ a vu son implication au sein des effectifs des troupes Attalides.

La participation des Mysiens au sein des effectifs attalides pose un certain nombre de questionnements. Compte tenu de sa proximité avec la cité de Pergame, la présence des soldats mysiens prête à confusion. Faut-il voir leur présence au sein des effectifs attalides comme le résultat d'un enrôlement contre une solde ou c'est plutôt une participation en tant que sujets de la cité de Pergame.¹¹⁵ En effet, dès la moitié du III^e siècle av. J.-C., la couronne attalide se lance dans une vaste campagne de conquête et de consolidation des territoires environnant leur cité. L'envoi des troupes attalides à Lilaia n'intervient que vers la fin du même siècle sous le règne d'Attale I^{er}, grand allié asiatique de la ligue étolienne, nous apprend Tite-Live.¹¹⁶ Le manque de documentation à ce sujet nous empêche de dire davantage.

En plus de ce Parion, figure également un Cyzicénien¹¹⁷. Or Cyzique¹¹⁸ est une cité de la Mysie, sur la Propontide, soit l'actuelle mer de Marmara qui relie la mer Noire à la mer Égée.¹¹⁹

¹¹⁴ Parlant d'un épisode des Guerres médiques durant lequel Daurisès, gendre de Darius, mena la guerre contre les cités de l'Hellespont, Hérodote nous apprend que Parion est une ville de la Mysie cf. Hérodote, V, 117

¹¹⁵ Selon le géographe, il ne fait aucun doute que les Attalides ont pris une certaine hégémonie sur toutes les cités des alentours notamment après l'épisode de Sardes mettant aux prises l'Attalide Eumène I^{er} et l'ancien mentor le séleucide Antiochos I^{er}. (cf. Strabon, XIII, 4, 1 et 2).

La problématique relative à la nature des mercenaires Mysiens se retrouve aussi chez G. T. Griffith *in The mercenaries of the hellenistic world*, 1968, p. 172. En effet, parmi les soldats attalide de Lilaia, les Mysiens sont assez nombreux dans le décret promulgué en l'honneur des soldats pergaméniens.

¹¹⁶ Tite-Live, XXVI, 17-24. De cette amitié pergamo-étolienne découleront la formation de la marine royale attalide, mais surtout la grande amitié qui va lier les Attalides à Rome jusqu'à la disparition du dernier roi de cette dynastie (Will, Éd. *Histoire politique*, II, 2003, p. 47, 87-88).

¹¹⁷ Κυζικηνός, cf. Robert, L. *Coll. Froehner*, p. 95.

¹¹⁸ Strabon (XII, 8,11) nous apprend que la Cyzique est une « île de la Propontide... son périmètre de quelques six cent stades... ». Prêteux, F. « L'extension territoriale de Cyzique (IV^e siècle av. J.-C.- I^{er} siècle apr. J.-C.) : Reflet du prestige de la communauté civique ? » In, *Cyzique, cité majeure et méconnue de la Propontide antique*, Metz, 2014, p. 101-126. Dès l'entame de son propos, Prêteux ne manque pas de mettre en exergue la grandeur de Cyzique. Cette cité pendant la période hellénistique a joué un rôle important dans les échanges internationaux d'alors. D'ailleurs, la cité est, selon lui, comparable à Byzance, voire à Rhodes tant sur son pouvoir de monnayage que sur ses ressources très diverses, mais surtout sa flotte, compte tenu de son emplacement géographique. Parlant de sa flotte, on peut établir un lien avec le commerce de la céramique dont parle A. Avram dans un article (*Cyzique et la mer Noire*, Metz 2014, p. 225-252) publié dans le même ouvrage mentionné ci-dessus. Il est question de trois timbres de Cyzique retrouvés « en Attique, à Kymè d'Éolide et, récemment, à Mytilène » dont le signe distinctif est le thon qui y figure et entouré de l'inscription « Βαθὺς λιμὴν/Σατόκου ». De toute évidence, la dispersion des amphores cyzicéniennes témoigne de la bonne santé du commerce maritime de la cité pendant la période hellénistique.

D'autre part, les relations entre la cité de Cyzique et la monarchie des Attalides sont très harmonieuses pendant la période hellénistique. Comme le souligne M. Dana dans « Cyzique, carrefour des réseaux culturels du monde grec », *Cyzique, cité majeure...*, op. cit. p. 195-224, le mariage entre Attale I^{er} et Apollonis de Cyzique est une belle illustration de la solidité des relations diplomatiques qui unissaient les deux cités. L'auteur reprend en effet un passage de Polybe (XXII, 20) qui donne davantage de précisions sur cette union. On peut lire entre autres « Apollonis, l'épouse d'Attale, père du roi Eumène, était originaire de Cyzique... Ayant mis au monde quatre fils, elle leur manifesta jusqu'au dernier jour un dévouement et une tendresse insurpassables... Au cours de leur séjour à Cyzique, Attale et son frère conquièrent l'estime de tous en lui témoignant toute la gratitude et tous les honneurs qu'elle méritait... Telles furent les scènes qui se déroulèrent à Cyzique après la paix conclue avec Prusias ». L'auteur ferme la parenthèse sur les relations entre Pergame et Cyzique en évoquant les liens culturels nés de cette union entre les deux cités.

¹¹⁹ Cyzique est sans doute l'une des cités-phare de la Propontide. En effet, l'historiographie relative à cette cité majeure d'Asie Mineure est intéressante. P. Schlosser et M. Sève dans, *Cyzique, cité majeure et méconnue de la Propontide antique*, Metz, 2014, p. 7-16, essaient de situer l'origine de cette cité. Ils évoquent à cet effet sa fondation au VII^e siècle av. J.-C., et surtout elle serait d'origine milésienne. Dans l'antiquité, cette Cyzique est un véritable trait d'union entre la mer Égée et le Pont-Euxin. Les deux auteurs soulignent surtout le fait que Cyzique, tout au long de son histoire, a su coexister avec les cités majeures voisines. Pendant la période classique, ce furent les Achéménides et pendant la période hellénistique qui nous intéresse, le grand allié a été Pergame. D'ailleurs, le mariage entre Attale I^{er} et Apollonis est la preuve parfaite de la bonne entente entre les deux cités. Une inscription retrouvée à Téos (OGIS 309) ; qui rejoint le sens des mots de Polybe (XXII, 20.1-3) relate l'institution d'une fête en l'honneur de la reine Apollonis de Pergame est très significative pour la comprendre la portée des relations diplomatiques qui prévalent non seulement entre les deux cités, mais également avec d'autres cités voisines de la Propontide.

S'agissant du mariage entre Apollonis et Attale I^{er}, M. Sève dans son article « Cyzique et les Attalides » in *Cyzique, cité majeure op. cit.*, p. 156-158, présente le mariage entre les deux différemment au regard de l'historiographie traditionnelle qui a toujours fait de cette union une sorte de « bourgeois-style monogamy » mentionne-t-elle, c'est-à-dire un modèle de monogamie bourgeoise. Le terme est d'ailleurs défendu par D.

Pour ce qui est de la garnison de Tralles, un certain Pythiôn¹²⁰ lui aussi de Parion figure parmi les mercenaires. Comme on a pu le constater, la présence des mercenaires originaires de la côte hellespontique est bel et bien attestée au sein des troupes terrestres attalides.

S'agissant de leurs voisins, les Bithyniens, nous n'avons rien trouvé témoignant de leur présence au sein des troupes des Attalides si ce n'est en majorité des extraits retraçant leur inimitié envers la couronne pergaménienne.¹²¹

Ogden dans *Polygamy, prostitutes and death. The hellenistic dynasties*, London, 1999, p. 199. Polybe aussi ne manque pas d'éloges au sujet de cette union. Il parle quant à lui d'une bourgeoise modeste qui a élevé ses enfants en toute exemplarité (Polybe, XXII, 20). M. Sève voit plutôt une union pas du tout consentante. Selon lui, bien que nous ne disposions pas de l'arbre généalogique d'Apollonis, on peut être certain qu'il s'agit de la fille d'un personnage influent de sa cité. De là, cette union est purement stratégique entre les deux principautés. Cette analyse nous semble plus objective lorsqu'on regarde le contexte militaire qui accompagne le règne du souverain Attale I^{er} et futur premier roi de la dynastie. On est poussé à revoir des positions longtemps émises au sujet de ce mariage. Pour nous, il semble plus plausible que ce soit un mariage purement stratégique. Pergame voulant sécuriser son territoire des ennemis galates, une union maritale avec Cyzique scellerait une amitié entre les deux peuples. Apollonis étant probablement la fille d'un haut dignitaire de Cyzique, cette union raffermie *de facto* les liens entre les deux puissantes cités qui deviendraient des alliées. Polybe IV, 48, 1-13 et V, 77 et 78, ajoute d'ailleurs qu'Attale I^{er} se retrouva abandonné par ses mercenaires gaulois, et donc il fut à la merci du rival et voisin séleucide. C'est d'ailleurs ce qui fit en sorte qu'Achaïos « *enferma Attale dans la ville même de Pergame* » Attale I^{er} et le reste de ses troupes. L'auteur complète (V, 48, 1 à 13) en affirmant que Prusias I^{er}, roi de Bithynie se faisait lui aussi très menaçant à l'égard du souverain attalide. Oppressée de part et d'autre, il est évident qu'une amitié solide avec Cyzique serait très bien accueillie chez les Attalides.

Dans son article « Cyzique et la mer Noire », in *Cyzique, Cité majeure*, précédemment cité, A. Avram souligne quant à lui qu'en dépit d'une documentation lacunaire de cette cité pendant la période hellénistique, il subsiste néanmoins des traces amphoriques qui témoignent d'une activité économique entre Cyzique et l'Attique. De ce fait, le chercheur, s'appuie sur les découvertes de V. Lungu. Toutefois, parmi les timbres amphoriques qu'A. Avram présente, il y'a un timbre cyzicénien avec l'emblème du thon entouré de la légende : Βαθὺς λιμῆν / Σατόκου, qui correspondrait à Artakè, c'est-à-dire le nom d'un port antique de la cité. De toute façon, juste par sa position géographique de trait d'union entre la mer Noire et la mer Égée, on ne peut douter de l'importance maritime et stratégique que cette cité a eue dans l'antiquité. C'est vrai que durant la période impériale, elle a atteint son apogée, si l'on s'en tient à M. Dana dans « Cyzique, carrefour des réseaux culturels du monde grec » *op. cit.* p.196-224. Ainsi, Cyzique est une cité qui avait pleinement son importance durant la période hellénistiques et plus particulièrement tout au long du règne des Attalides. Il n'est donc pas surprenant d'entrevoir une participation notable des Cyzicéniens au sein des troupes attalides, mais faute de documents concrets, on s'en tient à la seule mention de Κυζικηνός, que cite L. Robert dans sa *Collection Froehner*, p. 95 comme citoyen cyzicénien combattant pour le compte des Attalides.

¹²⁰Πυθίων Δεξίου Παριανός : cf. Robert L., *Coll. Froehner*, p. 94

L'Éolide

En plus des cités bordant l'Hellespont, des mercenaires originaires de l'Éolide figurent au sein des troupes des Attalides. En effet, en lisant Polybe,¹²² il nous parle du monarque Attale I^{er} et ses alliés gaulois. Lors d'une campagne visant à reconquérir la côte ouest de l'Asie, le roi mit le cap sur l'Éolide qui se trouve au sud de la Mysie et au sud-est de la Troade. Parmi les cités qui intégrèrent « de bon gré et avec reconnaissance » l'armée du monarque pergaménien, on peut citer la quasi-totalité des villes d'Éolide notamment, tout d'abord Kymes, Smyrne et Phocée. Par la suite, ce sont des cités au début réfractaires comme Aigai et Temnos qui se rallièrent aux troupes du roi pergaménien.

Le tour vint à Téos et à Colophon de rallier le prince pergaménien dans l'élan de mobilisations autour du roi attalide.

Certaines de ces cités se retrouvent parmi les effectifs des mercenaires cités *supra*. Ainsi, nous avons à la première colonne, l. 30, le nom d'un soldat donc juste l'ethnique nous permet de savoir sa cité d'origine. Il s'agit de [--- fils de ---], de Colophon¹²³. On peut mentionner en outre le nom de [---] ôros fils de Philippos, d'Aigai¹²⁴. Et comme ressortissant de la cité phocéenne parmi les effectifs de la garnison de cette ville notamment celle de Lilaia, on retrouve [---]atos fils de Dionysios, de Phocée.¹²⁵

Pour ce qui est de la garnison de Tralles, la présence des Colophoniens, y est attestée parmi les garnisaires. Notamment sur la première colonne de notre inscription mentionnée. On retrouve l'ethnique d'un soldat mercenaire originaire de Colophon.¹²⁶

L'Ionie

¹²¹ Cornélius Népos, *Hannibal*, 11 Au sujet d'une bataille navale opposant Prusias I^{er} et Attale I^{er} ; Tite-Live, XXVIII, 7. Il est question de la prise des territoires pergaméniens de la Mysie par Prusias I^{er}. De tels exemples démontrant les tensions politico-militaires entre les deux cités sont nombreux.

¹²² Polybe, V, 77, 2 à 6

¹²³ *Choix d'inscription de Delphes*, p. 166, n° 84. [-----]ου Λολοφονίωι.

¹²⁴ *Ibidem*. [----]ώρωι Φιλίππου Αίγαιεῖ

¹²⁵ *Ibidem*, [---]άτωι Διονυσίου Φωκαεῖ

¹²⁶ Robert, L. *Coll. Froehner*, p. 96. [-----]Μολοφώνιος ;

« Plus grandes, plus actives, plus populeuses que leurs voisines éoliennes, les cités grecques d'Ionie jouent aussi un rôle plus important dans l'histoire hellénistique ; leur participation à la vie militaire est plus considérable... » Telle est la pensée de M. Launey¹²⁷ au sujet des Ioniens.

Ces paroles de l'un des pionniers de l'histoire militaire grecque nous permettent de comprendre que les Ioniens durant la période hellénistique constituent un peuple très nombreux mais surtout très actif dont l'histoire ne saurait être occultée. En effet, en son temps, Hérodote a également eu des paroles très élogieuses à leur sujet. Il loue leurs terres, mais également le savoir-vivre ensemble. Pour cela, il met en avant leur regroupement de douze cités qui constituent la ligue ionienne. Il dit à leur sujet que « *les Ioniens sont de tous les hommes que nous connaissons ceux qui ont établi leurs villes sous le plus beau ciel et le meilleur climat. Ni les pays situés au nord, ni ceux du sud n'égalent l'Ionie...Milet est la première de leurs villes vers le sud ; ensuite, viennent Myonte et Priène ; les suivantes sont : Éphèse, Colophon, Lébédos, Téos, Clazomène, Phocée ; dans les îles : Samos et Chios, et une établie sur le continent, Érythrée.*¹²⁸ ». Certains auteurs hellénistiques mentionnent de manière répétitive la présence des mercenaires éoliens au sein des troupes des principaux royaumes hellénistiques. Nous avons pour preuve l'envoi d'Aristodémos, un Milésien, au Péloponnèse avec une somme de « *mille talents* » par le général Antigone pour recruter des mercenaires¹²⁹. La suite du récit montre que ce stratège de Milet devait assurer la protection de l'Asie Mineure contre Cassandre.

En effet, en plus des armées des diadoques, les Ioniens ont brillamment servi dans le royaume de Pergame. Dans notre inscription relative aux troupes de Tralles, on retrouve parmi les garnisaires un citoyen ionien de la cité de Milet. À la ligne 17 de la deuxième

¹²⁷ Launey, M., *Recherches*, I, p. 428.

¹²⁸ Hérodote, I, 142. En plus d'Hérodote, A. M. Greaves revient sur cette problématique dans *The land of Ionia*, Malden, 2010, p. 110-111, et partage l'idée émise par Hérodote et estime que le facteur géographique est un élément crucial qui a joué en faveur de la prospérité des cités ioniennes. En effet, l'observation des différentes cités de cet ensemble met en lumière un facteur commun, celui dont disposent toutes des régions (des plaines) très fertiles ayant assurées la prospérité, mais surtout le foisonnement des populations. Milet par exemple dit-il, avait une forte production agricole compte tenu des grandes vallées fertiles que lui offraient les rives du Méandre, ce qui lui a permis de développer une grande armée, mais surtout d'assurer le leadership de ce vaste ensemble. Sur le plan religieux, des divinités comme Athéna, Atémis, Apollon Delphien voire Dionysos et plusieurs y sont très vénérées.

¹²⁹ Diodore, XIX, 7 : 3 à 5

colonne, on peut lire ce qui suit : Ἀρτέμων Μαχάτου Μιλήσι[ος]. Ce mercenaire n'est pas un cas isolé compte tenu de la proximité de la région de l'Ionie avec le royaume des Attalides.

En plus du Milésien Atémon, d'autres Ioniens à l'instar de Priénien Apollônios fils d'Antipatros de Priène, font partie des effectifs des garnisaires de Lilaia.

Le sud-ouest de l'Asie Mineure

Dans cette partie, nous débiterons par la Lycie. Séparés au nord-ouest par la Carie, et au nord-est par la Pamphylie, les Lyciens ont eux aussi été enrôlés au sein des troupes pergaméniennes comme mercenaires. Leur présence est notoire dans la garnison de Lilaia. Notre inscription donnée plus haut, parle d'un certain [— — —]ικος Φιλίπιδου Λύκιος. La présence de ce seul nom du mercenaire originaire rassure sur l'effectivité de la présence de mercenaires lyciens au sein des troupes attalides.

En plus de ce Lycien, nous avons les Cariens au sein de troupes des Attalides. En effet, si on réfère à l'inscription relative aux mercenaires de la garnison de Tralles, des citoyens de la cité carienne de Théangéla ont pris part à l'effort de guerre des Attalides. Le constat est le même au sein des effectifs de la garnison de Lilaia. Le soldat [---]τριος fils d'Hiéroclès, de Théangéla¹³⁰ en est une belle illustration. À Tralles, nous avons le Carien Μενεκράτης Λεωνίδου Θυαγγε[λεύς].¹³¹

Un peu plus au sud, en Pamphylie, nous avons la cité d'Aspendos qui fait également partie des effectifs tralliens des mercenaires attalides. Compte tenu de l'état avancé de dégradation de l'inscription à ce niveau, il ne reste plus que l'ethnique pour nous orienter. On peut juste lire « [ΑΣ]πένδιος ».¹³²

La Pisidie pendant la période hellénistique est très active sur le plan militaire. D'ailleurs, Diodore fait un grand éloge de ses soldats. Il les présente comme étant belliqueux certes, mais très résistant à l'art de la guerre. C'est d'ailleurs selon l'auteur l'une des principales raisons qui aurait motivé le choix d'Alcétas après la mort de Perdikkas à faire appel aux mercenaires pisidiens. Il en fit des συμμάχοι au sein de ses troupes. Diodore dit en plus que « *c'est pourquoi quand il allait en expédition avec eux, il les récompensait bien plus que largement que les autres alliés, partageant avec eux les profits de la guerre en leur donnant la moitié du butin, d'autre part, il usait de paroles aimables dans les relations qu'il*

¹³⁰ *Ibidem.* [---]τριῶι Ἱεροκλείου Φεαγγελεῖ

¹³¹ Robert, L. *Coll. Froehner*, p. 94, 2^{ème} colonne.

¹³² *Ibidem.*

*entretenait avec eux, et chaque jour lors du dîner, il recevait à sa table les plus considérables d'entre eux, à tour de rôle ; il gratifiait beaucoup d'entre eux de somptueux cadeaux... ».*¹³³

Par ces détails tant significatifs, Diodore montre l'étroitesse des relations qui liaient cet Hellène aux barbares. En dépit de tous ces avantages, certains Pisidiens ont migré vers la riche cité de Pergame pour y servir comme mercenaires. Voilà pourquoi dans la liste des garnisaires de Tralles, on peut lire le nom du mercenaire Χάρης Ποσειδωνίου Πισίδης. Charès n'est pas le seul Pisidien. Un autre Pisidien *d'Anthiocheia* figure parmi les noms des garnisaires de Tralles. Il s'agit d'un mercenaire dont seul l'ethnique nous a permis de reconnaître sa cité d'origine notamment [—]ου Ἀντιοχεύς.¹³⁴

Le centre de l'Asie Mineure : La Galatie

Nous avons préféré finir avec ce peuple pour plusieurs raisons. Non seulement son histoire militaire est assez mouvementée au regard de l'historiographie moderne¹³⁵ mais aussi, sa proximité avec le royaume des Attalides a sans doute facilité les échanges entre les populations. Ainsi, pendant le III^e et II^e siècle av. J.-C., la vie politico-militaire des Galates a été très liée à celle des Attalides. Avec l'arrivée d'Attale I^{er} à la tête de Pergame en 241 av. J.-C., la petite ville perchée sur l'éperon d'une colline en Mysie occidentale devint subitement célèbre suite au rejet des mesures qui plaçaient Pergame sous les puissances environnantes et séleucide en particulier. C'est à l'est de Pergame aux sources du Caïque que le roi Attale I^{er} dut faire face aux troupes galates venues en expédition punitive châtier la jeune principauté pour le non-versement du tribut habituel. Ayant mésestimé les forces coalisées à Pergame, les Galates furent battus. Le célèbre monument sur l'acropole de Pergame montrant le chef celte qui se suicide après avoir ôté la vie à sa femme est une belle illustration de cette période de tension entre Pergame et la Galatie.

¹³³ Diodore XIII, 2

¹³⁴ Robert, L., *Coll. Froehner*, p. 94 1^{ère} colonne.

¹³⁵ Will Éd., *op. cit.*, p. 142-143, au sujet de l'arrivée et de l'installation des Galates en Asie Mineure. L'auteur s'appuie sur les passages de Tite-Live XXXVIII, 16 ; Strabon XII, 5, 1. Prost F., *L'Orient méditerranéen de la mort d'Alexandre aux campagnes de Pompée, cités et royaumes à l'époque hellénistique*, Rennes, 2003, p. 392, revient pour sa part sur la célèbre « bataille des éléphants » de 275-274 av. J.-C. qui se solda par la victoire d'Antiochos I^{er}. La conséquence de cette défaite fut l'établissement des Galates en Phrygie septentrionale qui devint par la suite la Galatie. Avec cette installation, on peut dès lors noter une proximité territoriale avec la jeune principauté pergaménienne.

Toutefois, en dépit de cet épisode sanglant entre les deux voisins, l'histoire retient également des moments positifs entre ces voisins, car Pergame a enrôlé des mercenaires galates au sein de ses troupes. Qui dit enrôlement des mercenaires dit également leur obéissance tant bien que mal aux commandants des troupes pour la majorité des Pergaméniens.

En effet, comme on le sait, leur entrée en Asie Mineure fut orchestrée par l'entremise de Nicomède I^{er}.¹³⁶ Ils y arrivèrent en grand nombre, transportant avec eux épouses, enfants et vieillards. Il s'agit donc de vagues assez importantes de migrants avides de fortune. Ces envies firent des Galates des mercenaires d'une cruauté exceptionnelle faisant d'eux par la même occasion des soldats fortement prisés par les monarchies hellénistiques préoccupées par la protection de leurs territoires, et éventuellement par le désir d'étendre leur hégémonie¹³⁷. Ces Galates constituèrent donc un important réservoir de combattants. Motivés par l'appât du gain, les Galates pouvaient ainsi intervenir dans n'importe quel conflit. En dépit de ce

¹³⁶Bertrand, J. M. *inscriptions Historiques grecques, op. cit.*, p. 182. Will, Éd. *Op. cit.* I, p. 105, parle de l'effondrement de Lysimaque comme une catastrophe pour le monde grec de manière générale. En effet, la Thrace et la Macédoine contrôlées par ce diadoque respectivement depuis 304 et 285 jusqu'à sa mort en 281 av. J.-C. lors de la bataille de Couroupédion constituaient une barrière infranchissable pour les Barbares. Son successeur, Ptolémée Kéraunos, n'avait pas la même expérience militaire et diplomatique qu'entretenait le précédent souverain pour le maintien de la limite thraco-macédonienne. Le Lagide ne sut s'entendre avec les voisins Dardaniens. Il ne mit pas long sur le trône. Il fut écrasé ainsi que son armée en 279 av. J.-C. Son successeur et frère Méléagre ainsi qu'Antipatros ne purent stopper la progression gauloise. La suite de l'histoire est assez connue car riche en rebondissements. Dans un premier temps, les envahisseurs se dirigèrent vers Delphes où ils croisèrent l'opposition de la coalition organisée rapidement par les Boétiens, Étoliens et Phocidiens. C'est cet obstacle qui les conduisit dans un second temps en Asie Mineure.

¹³⁷ Partagées entre la méfiance de leur déloyauté et l'attrance de leur bravoure, les monarchies hellénistiques de manière générale avaient bien du mal à concilier cette double casquette du mercenaire galate. Cependant, des auteurs comme L. Baray dans son récent ouvrage, *Celtes, Galates et Gaulois mercenaires de l'Antiquité*, Paris, 2017, p. 55, 62-63 fait remarquer que la félonie et la cruauté attribuées aux mercenaires galates viendraient surtout des auteurs antiques comme Polybe « *partisan déclaré du système militaire romain fondé sur le recrutement civique* ». Cet auteur antique s'attarderait sur certains faits mettant en scène le côté pervers de ces combattants galates présentés comme « mercenaires » et « barbares ». Ces deux adjectifs font d'eux des combattants sans états d'âme. Or, même Hamilcar présenté par Polybe comme leader barbare fut un exemple de chef de guerre « barbare » ayant cependant un côté humanitaire exceptionnel envers ses prisonniers à qui il tend sa main afin que ces derniers puissent en toute liberté intégrer son armée ou qu'ils s'en aillent où bon leur semble (Polybe, I, 78,13-14). Ainsi, Baray pense que les mercenaires galates ne sont pas forcément des combattants non civilisés qui agissent en toute cruauté. Car cet état d'esprit est présent chez chaque soldat.

paradoxe apparent de combattants vaillants et soldats cupides, on retrouve curieusement les mercenaires galates dans quasiment toutes les armées hellénistiques et en l'occurrence au sein des troupes pergaméniennes. Polybe affirme à cet effet que la cité de Pergame ne pouvait rester en marge de ce qui était pratiqué par la quasi-totalité des entités politico-militaires de la période hellénistique, qui s'attachèrent toutes aux services des mercenaires galates au sein de leurs armées¹³⁸. On peut lire dans un premier passage l'affirmation selon laquelle, « *pendant qu'Achaïos faisait son expédition contre Selgê, Attale (I^{er}) avec une armée de Gaulois Aigosages, marchait sur les villes de l'Éolide et celles qui leur font suite, qui s'étaient rangées du côté d'Achaïos par crainte* ». Quelques pages après, l'auteur ajoute : « *C'est à cette époque que date encore une opération mémorable. Les Gaulois que le roi Attale avait fait venir d'Europe pour sa guerre contre Achaïos, sur leur réputation de bravoure, s'étaient séparés de ce roi sur les soupçons exposés plus haut et ils dévastaient avec beaucoup de sauvagerie et de violence les villes de l'Hellespont...* ». Ces deux passages illustrent parfaitement la vision grossière que Polybe tient toujours des soldats « mercenaires » et « barbares » galates qui, animés d'une certaine bestialité n'éprouvent aucune pitié des ennemies. Ce qui en fait des mercenaires très prisés en dépit de leur félonie légendaire.

Ainsi, comme mentionné dans ces extraits, profitant du retard pris par Achaïos lors du siège de Selgê, Attale I^{er} se lança dans une suite de conquêtes en Ionie et sur la côte de l'Éolide. Il reçut la soumission de plusieurs cités. Et au sein de ses effectifs, les Aigosages occupèrent une grande proportion. Cette amitié entre les princes pergaméniens et les Barbares tiendra jusqu'en 195/4, date à laquelle Antiochos III tira le meilleur de la présence des Galates en négociant fortement avec ces hommes épris de richesse. Résultat : leur perfidie se manifesta de manière éclatante. Ils abandonnèrent Eumène II et s'allièrent au roi séleucide.

Un personnage cependant digne de remarque est un certain Eposognatos, le seul Galate qui n'abandonna pas Eumène II. Son dévouement à la cité pergaménienne lui valut d'être au cœur des négociations plus tard entre Rome, représentée par Manlius, et les Galates. En effet, Tite-Live nous donne une information précieuse à son sujet, surtout s'agissant de sa fidélité envers Pergame. Il relate à son sujet que « *l'assemblée dissoute, le consul leva le camp après avoir renvoyé des émissaires à Eposognatus, le seul prince gaulois qui fût resté dans l'amitié d'Eumène et eût refusé à Antiochos des troupes contre les Romains.* ».¹³⁹

¹³⁸ Polybe, V, 77, 2 et 111, 2

¹³⁹ Tite-Live, XXXVIII, 18, 1.

En 184, Eumène II et son frère Attale I^{er} ont dû unir leurs énergies pour venir à bout des Galates alliés à Prousius I^{er}. Mais par la suite, les relations furent moins tendues entre Pergame et leurs voisins galates. Nous avons pour preuve le récit que nous livre Tite-Live relatif à la troisième guerre de Macédoine. En 171, Eumène envoya un détachement de sa cavalerie et de ses fantassins à son allié Rome. Ces mercenaires étaient sous le commandement d'un certain Cassignatus.¹⁴⁰ L'auteur latin relate à ce sujet que « *dans l'intervalle, on décide de prélever sur les renforts fournis par le roi cent cavaliers et un nombre égal de fantassins lanceurs de javelots... , en grande partie de Gaulois, commandés par Cassignatus, et un contingent de troupes légères composé d'environ cent cinquante Mysiens et Crétois...* ».

Comme l'illustrent ces passages de Polybe et de Tite-Live, nous avons la certitude que les Galates ont été au service de bon nombre de monarchies hellénistiques à l'instar de Pergame. Leur bravoure et leur témérité à la guerre ont toujours fait de ces mercenaires des hommes fortement sollicités.

L'Afrique et les mercenaires aux origines incertaines

Des mercenaires originaires d'Afrique figurent également au sein des armées pergaméniennes. Il s'agit de soldats venus d'Alexandrie dont, un certain [— — — —]οι Ασκληπιάδου Αλεξανδρεῖ figure parmi les soldats de Lilaia. À ceci, s'ajoutent trois soldats mercenaires aux origines incertaines.

Tableaux récapitulatifs des principales cités dont les ressortissants figurent au sein des troupes pergaméniennes comme mercenaires

Mercenaires de la garnison de Lilaia	Les garnisaires de Tralles
1- Les mercenaires originaires du Péloponnèse	
La Messénie Achaïe (Alliée) Arcadie	La Corinthie

¹⁴⁰Tite-Live, XLII, 57.

La Corinthie (cité de Sicyone)	
2- La Grèce centrale	
La Locride L'Étolie (cité de Pleuron) Eubée	Athènes
3- Grèce septentrionale et la Macédoine	
Thessalie Macédoine (cité de Thessalonique)	Thessalie Magnètes Macédoine
4- Les îles et les mercenaires balkaniques	
• Les Archipels	
La Crète (cité de Kydônia)	Théra Crète (Kydônia) Rhodes Île de Calymnos Cos
• Les Balkans	
La Thrace (cités de Périnthe, Ainos et Lysimachéia) Traliens (mentionné lors du traité entre Eumène Ier et ses mutins de 260)	La Thrace (Lysimachéia)
5- L'Asie Mineure	
La Mysie (cités de Parion, Éolide, cités alliées (Kymes, Smyrne,) Ionie (Priène, Colophon, Phocée.)	Mysie (Cyzique, Parion) Éolide (Phocée, Colophon) Ionie (Milet)
6- Le sud-ouest de L'Asie Mineure	
Lycie La Carie (Théangéla)	Carie (Théangéla) Aspendos La Pisidie Antiocheia

7- Le centre de l'Asie Mineure	
Les Galates	
8- Afrique, la Sicile et des mercenaires d'origines incertaines	
Alexandrie Héraclée	Alexandrie Héraclée Antioche Sicile (Syracuse, Messine) Marseille

Grandes zones géographiques	Mercenaires de Lilaia sur un total de 86 mercenaires + 125 soldats (Mysiens alliés ou mercenaires et Pergaméniens)	Mercenaires de Tralles sur un total de 44 mercenaires
Péloponnèse	04 soit 4,65 %	01 soit 2,27 %
Grèce centrale et septentrionale	17 soit 19,76 %	12 soit 27,27 %
Macédoine	03 soit 3,48 %	04 soit 9,09 %
Îles	05 soit 5,81 %	05 soit 11,36 %
Balkans	28 soit 32,55 %	05 soit 11,36 %
Occident	07 soit 8,13 %	00 soit 00 %
Asie Mineure	17 soit 19,76 %	11 soit 25 %
Afrique et Iraniens	02 soit 2,32 %	02 soit 4,54 %
Origines incertaines	03 soit 3,48 %	04 soit 9,09 %

- Tableau détaillé et chiffré des troupes des mercenaires de Pergame à Lilaia et de Tralles.¹⁴¹

À la fin de notre tentative de dénombrement des effectifs des armées des Attalides, il en ressort que les émissaires de Pergame ont parcouru divers endroits du monde antique à la recherche des mercenaires de tout horizon au regard de la mosaïque des soldats qui composent les troupes pergaméniennes. Cette diversité d'origine de mercenaires traduit aussi la bonne santé financière dont jouissait le royaume des Attalides.

Si l'on s'attarde sur la répartition des origines, il en découle que les mercenaires thraces probablement en service sous l'ère de Lysimaque se trouvant dans des Lysimachéia sont majoritaires parmi les garnisaires de Lilaia. Le constat est le même pour les effectifs de la garnison de Tralles. Là également sur le plan individuel, les Thraces de Lysimachéia sont en nombre considérable juste derrière les effectifs de Thessaliens avec 7 représentants, soit plus de 15 % des effectifs. Cette forte présence semble justifier les propos que l'on retrouve dans l'*OGIS* 266, dans laquelle des soldats réclament la conservation des avantages obtenus sous le règne de Philétairos. On ne peut exclure l'hypothèse selon laquelle ces soldats mercenaires auraient servi le général Lysimaque lui-même.

Le second constat est que les mercenaires mysiens sont en nombre très important surtout parmi les mercenaires installés à Tralles. La proximité entre Pergame et la Mysie est sans doute l'une des principales raisons justifiant cette présence massive de mercenaires mysiens au sein des troupes attalides.

Enfin, il en résulte que la participation des mercenaires venus d'Afrique, de l'Europe et de l'Iran est presque nulle. On pourrait attribuer cette faible représentativité de l'Afrique par les transformations apportées en Égypte par les Lagides. Ceci d'autant plus que ce royaume, à l'instar d'autres royaumes hellénistiques, avait pour principale préoccupation la sécurité de ses différents territoires. Avec toutes les richesses égyptiennes, on voit mal comment des mercenaires venus de la Cyrénaïque ou de Carthage pouvaient tout laisser et aller s'enrôler si loin en Asie Mineure. Autrement dit, ils ne pouvaient aller chercher si loin ce que la proximité égyptienne pouvait leur offrir.

¹⁴¹ Launey, M. *Recherches*, I, p. 71-74 et Courby, F. *Les Fouilles de Delphes* II, p. 224 et Robert, L. *Coll. Froehner*, p. 94-95 et *choix d'inscription de Delphes* p. 116.

Toutefois, nous allons dès à présent essayer de chercher à comprendre comment se font les différentes opérations de recrutement des milices enrôlées par Pergame. Qui s'en occupe ? Quelles sont les différentes politiques qui entrent en scène pour susciter un maximum d'adhésions auprès de ces hommes en quête de fortune ?

LES MOYENS DE RECRUTEMENT DES MERCENAIRES

Le soldat de manière générale ou de simple classe est aussi appelé homme de rang. Il est désigné par l'expression στρατιώτης contrairement au soldat gradé, l'officier supérieur ἡγεμών. Pour ce dernier substantif, il s'agit d'un soldat ayant acquis une certaine dextérité dans l'art du combat, notamment le corps-à-corps, celui qui a une aisance certaine dans le maniement des armes à sa disposition. Il est capable de commander et diriger une troupe de στρατιῶται au combat sans perdre la face. De toute évidence, c'est un véritable leader de troupes. De ce fait, le στρατιώτης est tout simplement un soldat de métier qui peut être soit un mercenaire, soit un soldat autochtone de la cité en guerre.

Ainsi, à la manière des hoplites athéniens ou lacédémoniens de la période classique, qui sont armés à leurs propres frais, témoignant de ce fait leur détermination à protéger leur terre, leurs familles et d'autres biens, contre l'extérieur, ainsi, sont les autochtones pergaméniens au sein des troupes de leur royaume. Le mercenaire, quant à lui, est là pour faire fortune, il n'a ni terre, ni famille à protéger de manière sentimentale. Étant soldat professionnel, il fait commerce de son savoir-faire militaire au plus offrant et défend en contrepartie ce qui lui a été présenté pour être défendu par lui.¹⁴²

Nous comprenons de *facto* que, le mercenaire est tout simplement un soldat qui s'engage dans une armée outre que celle de sa patrie. Le goût de l'aventure, mais surtout les motivations économiques sont au cœur de la justification de sa présence en cet endroit. Ainsi, il fut désigné surtout à l'époque classique et durant une bonne partie de la période hellénistique par le vocable ξένος, mettant ainsi l'accent sur le caractère étranger du soldat mercenaire « *qui combat pour une puissance outre que sa patrie* »¹⁴³. D'ailleurs, on retrouve le terme plusieurs fois employé chez Polybe parlant des soldats étrangers. En effet, à propos

¹⁴² Chapleau, P. *Les mercenaires de l'Antiquité à nos jours*, Rennes, 2006, p. 7

¹⁴³ Ducrey, P. *Guerre et guerriers dans la Grèce antique*, Paris, 2009, p. 98.

des mercenaires de Ptolémée IV Philopator, on peut voir apparaître cette expression lorsqu'il dit διότι σκεδόν εἰς τρισκίλιους εἰσὶν Πελοποννήσου ξένοι καὶ Κρήτες εἰς κίλιους....¹⁴⁴ Le même mot est employé par Diodore pour parler des mercenaires d'Antigone. L'historien antique dit τῶν δὲ πεζῶν πρῶτοι μὲν ἐτάκθησαν οἱ ξένοι...¹⁴⁵ Il est question d'une expression couramment utilisée dans la littérature classique et hellénistique. Ce qu'il y'a de remarquable dans ces exemples, c'est qu'ils mettent en exergue le caractère étranger du soldat mercenaire.

Certains auteurs modernes vont dans ce sens. En lisant quelques-unes des pages de M. Klen,¹⁴⁶ cette même idée de « soldat étranger », motivé par le matériel, mais également par un vif désir de l'aventure et un « goût au risque », mis à la disposition de son employeur pour qui il prend fait et cause d'autant plus que le paiement sa solde est pleinement assuré.

Afin de mettre au premier plan le caractère de soldat rémunéré justifiant ainsi sa participation à l'effort de guerre dans une cité outre que la sienne, le mercenaire prend aussi la dénomination de μισθοφόρος. Le *misthos* désignant une prime ou tout simplement un salaire perçu après service rendu. Maintenant, voyons comment fait-il pour se retrouver au sein d'une armée qui n'est pas sienne.

Dans une note explicative figurant au Livre V de Polybe, P. Pédech, fait la précision selon laquelle le vocable *xénoi* renvoie généralement aux mercenaires « *engagés pour un temps limité* » contrairement aux *misthophoroi*, eux qui sont des mercenaires ou troupes étrangères permanentes.¹⁴⁷ Ce détail trouve un écho favorable dans la description qu'Édouard Will¹⁴⁸ fait des mercenaires galates. Cet auteur affirme qu'ils étaient pour la plupart des *misthophoroi* du fait qu'ils intégraient les armées étrangères en emportant avec eux femmes,

¹⁴⁴ Polybe V, 36, 4 parlant de 3000 péloponnésiens et Crétois : mercenaires de Ptolémée IV.

¹⁴⁵ Diodore, XIX, 29, 3 : « Quant à l'infanterie, il rangea d'abord les mercenaires... »

¹⁴⁶ Klen, M. *L'Odyssée des mercenaires*, Paris, 2009, p. 3.

¹⁴⁷ Polybe, V, 36, 3.

¹⁴⁸ Will, Éd. *op. cit.*, p. 106. Le fait de se déplacer lors des campagnes militaires avec les membres de leurs familles attesterait l'idée selon laquelle les mercenaires galates sont assez mobiles et ont du mal à se fixer longtemps sur un espace territorial. Ils aiment l'aventure et les immobiliser est difficilement supportable pour eux. C'est pourquoi Will parle de « *parquer les Galates dans une sorte de réserve* », lorsqu'il relate la création de la Galatie par Antiochos I^{er} en Phrygie septentrionale. Les fixer sur ce territoire semble être un supplice pour un peuple qui préfère être en perpétuelle migration. C'est à juste titre qu'avec la rupture entre Pergame et le royaume séleucide après la bataille de Sardes, les Galates ressentent une certaine liberté dans leur mobilité et ont à juste prix migré en grand nombre dans la principauté voisine de Pergame pour faire ce qu'ils savent le plus : l'aventure de la guerre.

enfants et vieillards. Cette description démontre que lorsque les Galates intégraient une armée, c'était surtout pour en devenir des soldats permanents.

Des recrutements directs.

Parler de recrutement direct revient à voir un ensemble de paramètres qui entrent en jeu. Il faut dans un premier temps localiser les principaux marchés où l'on pouvait facilement trouver des hommes prêts à embarquer pour des contrées lointaines dans l'espoir de faire fortune. Pour le recruteur également, il fallait avoir des moyens de transport adéquat.

À ce sujet d'ailleurs, E. Nantet ne manque pas de souligner la forte augmentation du tonnage des navires certes commerciaux pendant la période hellénistique, mais qui se soumettaient à plusieurs tâches en l'occurrence le transport des soldats. Ces navires servaient donc de transport du vin, du blé, des matériaux de construction, mais également pour le transport des populations « mixtes », c'est-à-dire civiles et militaires. La *Syracusia* construite vers 240 avant J.-C. à la demande du tyran Hiéron II, est présentée à cette époque comme un véritable « monstre des mers ». À cette époque, ce navire symbolisait l'ingéniosité des architectes de la période hellénistique. L'imposante *Syracusia* dépasse de loin tous les *kerkouroi* c'est-à-dire des navires fréquemment utilisés pendant la période hellénistique dont le tonnage n'excède pas les 10,000 artabes, soit 227 tonnes.¹⁴⁹ Avec un tonnage plus important, la *Syracusia* a très certainement soulagé les agents recruteurs ou xénologues dont l'un des soucis majeurs était la mobilité des nouvelles recrues.

Ainsi, toute cité désirant recourir aux services des mercenaires envoyait dans les cités riches en ressources humaines des ξενολόγοι. Pour faire face aux grandes dépenses liées à son déplacement, l'agent recruteur devait de toute évidence être muni d'une importante somme d'argent qui servait d'avance sur solde des nouvelles recrues¹⁵⁰ et financer le transport pour Pergame *via* son port d'Élée.

¹⁴⁹ Nantet, E. *Phortia*, Rennes, 2016, p. 121-127

¹⁵⁰ C'est fort de cet argument d'avance sur solde que Diodore préfère employer l'expression μίσθου, pour montrer que certes les nouvelles recrues sont des étrangers, mais leur engagement au sein d'une armée étrangère a été contre une rémunération. En effet, l'historien s'appuie sur le conflit qui opposa Denys, tyran de Syracuse à Carthage. Les Carthaginois partirent en Italie procéder à des recrutements des citoyens en âge de combattre

Ces opérations de recrutement se voyaient facilitées surtout par la présence dans différents territoires des marchés de soldats. Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, lorsque nous abordions la question relative à la participation des Lacédémoniens au sein des troupes pergaméniennes, nous avons évoqué le célèbre marché de mercenaires de la Laconie situé dans le golf de Ténare¹⁵¹. Sachant la rigidité des institutions lacédémoniennes en matière de l'appartenance des citoyens soldats à leur cité, un tel marché ne pouvait être autorisé par les éphores. Surtout lorsqu'on voit les effectifs que ce stratège d'Antigone a pu obtenir, notamment huit mille hommes, nous sommes d'accord avec l'auteur qu'il y avait là non des Lacédémoniens, mais des ressortissants du Péloponnèse.¹⁵²

P. Ducrey ne manque pas également de mentionner dans son ouvrage¹⁵³ que Sparte avait, une mainmise sur les cités du Péloponnèse et de ce fait contrôlait pleinement la gestion de flux des mercenaires au sein de sa confédération.

Compte tenu de la présence des mercenaires originaires du Péloponnèse au sein des effectifs attalides, on peut à juste titre émettre l'hypothèse selon laquelle les xénologues pergaméniens auraient opéré de la même façon afin de recruter des mercenaires venus des grandes cités du Péloponnèse. Cette hypothèse nous semble d'autant plus plausible, compte tenu la présence des mercenaires péloponnésiens au sein des troupes des Attalides situées dans la garnison de Lilaia.

Par exemple, pour des besoins de cavalerie, il était plus facile à un recruteur de mettre ses voiles vers la Thessalie, reconnue pour la supériorité de ses cavaliers intrépides, maîtrisant l'art et les techniques de combat à cheval.

Pour la constitution des troupes légères, les monarques pergaméniens n'ont pas hésité à se diriger vers les Crétois très habiles au tir à l'arc. L'Étolie, également a vu la présence des recruteurs pergaméniens dans sa cité probablement pour solliciter ses grands lanceurs de javelot. Au regard de ce qui précède, les Attalides ont recruté directement dans plusieurs cités en fonction des besoins en hommes et aux différentes techniques utiles pour la bonne marche et la stabilité du territoire pergaménien. Dans ces marchés, le recruteur enrôlait facilement des

contre « de grosses sommes d'argent qu'ils avaient mises en réserve pour engager de nombreux mercenaires... ». Cf. Diodore, XV, 15, 2.

¹⁵¹ Strabon, VIII, 5,1.

¹⁵² Diodore, XIX, 60, 1.

¹⁵³ Ducrey, P. *op. cit.*, 2009, p. 108.

groupes de mercenaires issus d'une même cité. Il pouvait également arriver qu'il y ait des individus qui se fissent enrôler individuellement. Avec la Laconie par exemple, nous avons vu que les institutions éphébiques n'autorisaient pas aux citoyens de servir d'autres cités au détriment de la leur, de leurs familles. Toutefois, nous avons enregistré un soldat originaire de cette cité au sein des effectifs des Attalides. Bien que ne se livrant pas à des enrôlements massifs, des Lacédémoniens, ont servi en « loups solitaires » bien de puissances étrangères sur le plan militaire. Surtout, comme on peut l'imaginer, le montant des primes a dû être un argument très convaincant. D'ailleurs, c'est une astuce qu'Eumène de Cardia a utilisé bien de décennies auparavant pour constituer ses troupes, si l'on s'en tient au discours de Diodore.¹⁵⁴

L'entremise des chefs de guerre.

En plus de l'envoi des xénologues dans les grands ports étrangers, le recrutement de mercenaires pouvait s'opérer par l'entremise des généraux et autres chefs de guerre. Il s'agissait donc d'une négociation directe entre le général d'une troupe civique hellénistique et des chefs de bandes des milices comme le présentent certaines sources.¹⁵⁵ Ces chefs de milices avaient plus ou moins la maîtrise de leurs mercenaires. On imagine mal un général faire le tour des villes à la recherche des mercenaires individuellement. S'agissant des généraux attalides, nous n'avons aucun témoignage relatif à ce procédé de recrutement. Néanmoins, le cas du Carthaginois Magon cité dans la dernière note, dont parle Tite-Live nous permet d'avoir une idée sur le recrutement secret des combattants dans des campagnes. Il convient de rappeler que ce mode de recrutement fut pratiqué en Gaule dans un contexte particulier. Tite-Live rapporte en effet que les troupes romaines étaient stationnées en Gaule. *De facto*, il était quasiment impossible que les généraux romains acceptent que le Punique vienne chercher librement des mercenaires en Gaule. Par analogie, nous pouvons émettre l'hypothèse selon laquelle certains Galates présents au sein des troupes attalides ont dû être

¹⁵⁴ Diodore, XVIII, 59, 1 et 61, 5. Ayant proposé une solde élevée, le texte affirme qu'en « en peu de temps, plus d dix mille fantassins et deux mille cavaliers furent rassemblés... ».

¹⁵⁵ Tite-Live, XXIX, 5, 1-4. Dans ce passage, l'auteur montre le procédé employé par des généraux hellénistiques et numides pour recruter les mercenaires gaulois. Les entretiens se passaient en tête-à-tête entre le général et des hommes prêts à aller servir à l'étranger contre avance sur solde sans passer par une autorité supérieure.

secrètement enrôlés, compte tenu des tensions existant entre les deux grands voisins. Avec ces chefs de bandes assimilables à des condottieri, les soldats mercenaires sont faciles à commander. Leur chef reçoit des ordres du commandement supérieur et les transmet à ses troupes qui s'exécutent promptement.

C'est à juste titre que M. Launey affirme que les officiers d'origine étrangère au sein des armées des royaumes hellénistiques sont pour la plupart des chefs de bandes. Ils sont de ce fait primordiaux pour la bonne marche des troupes. Ce qui nous semble très logique, compte tenu de la composition bigarrée des armées hellénistiques. Si déjà la barrière linguistique est un réel obstacle, il semble plus évident que sur le champ de bataille, la difficulté, soit plus accentuée en l'absence des chefs de milices.

Le système d'alliances

La diplomatie et les relations entre cités, voire principautés, sont un tant soit peu en principe bien organisées durant la période hellénistique. Des accords d'aide mutuelle sont observés çà et là. En effet, à travers des inscriptions, nous verrons qu'entre entités politiques d'Asie Mineure hellénistique, trois grands types d'alliances sont constamment évoqués.¹⁵⁶ Le premier cas de coopération est celui relatif aux conventions symmachiques, c'est-à-dire des engagements dont le traité est essentiellement d'ordre militaire portant sur l'envoi et l'encadrement des troupes dans des délais jugés raisonnables par chaque partie.

Le second cas d'alliances entre cités hellénistiques fait attrait aux conventions d'isopolitie. L'importance est d'abord mise sur le statut des deux cités puis sur leurs différents niveaux de développement. En effet, les traités d'isopolitie « *officialisent un rapprochement*

¹⁵⁶ Selon Fernoux H.-L., dans « Les Cités s'entraident dans la guerre » dans *Les Cités grecques et la guerre*, 2004, p. 128, les accords diplomatiques d'aide mutuelle pendant la période hellénistiques sont différemment passés. Certains sont passés sous le poids de la précipitation liée à une situation militaire pressante. D'autres clauses par contre sont bien organisées. Tous les aspects sont mis en valeur. Nous avons pour preuve le traité entre Rhodes et Hiérapytna, qui daterait de 201/200 av. J.-C., (cf. *IC III : 3* (Hiérapytna) 3). Par sa longueur de 105 lignes selon H. H. Schmitt, *Die Staatsverträge des Altertums, III : Die Verträge der griechisch-römischen Welt von 338 bis 200 av. Chr.*, Munich, 1969 ; n° 551, cette clause d'entraide souligne même que la cité de Hiérapytna devrait prêter ses installations portuaires à Rhodes si jamais celle-ci en avait besoin. Les détails relatifs à la mobilisation, l'encadrement et la paie des troupes alliées y sont bien précis. Toutes ces informations laissent à croire que cet accord a été passé en temps de paix, sans aucune pression réelle.

entre deux cités autonomes, d'importance à peu près égale », ¹⁵⁷ d'après H.-L. Fernoux l'un des axes majeurs de ce type d'accord est l'octroi de la *politeia* aux citoyens de la cité alliée en fonction des exploits de tout un chacun ou du groupe de soldats alliés. Ce qui nous rappelle à plus d'un titre le cas des troupes pergaméniennes installées à Lilaia.

Enfin les conventions de sympolitie. Ce modèle de convention présente assez de zones d'ombre. Tout d'abord, il tend à se confondre à une allégeance d'une cité vis-à-vis d'une autre jugée plus forte sur le plan militaire. Ce qui laisse entrevoir un réel déséquilibre entre les « alliées ».

Peu importe la nature de l'accord passé, les conventions entre cités sont indispensables dans cette période. La paix quant à elle n'étant que passagère et l'état de guerre permanent, les entités politiques hellénistiques ont clairement vu dans la diplomatie un éventuel moyen d'agrandir leurs effectifs. De toute évidence, ces différents accords sont régis par un principe fondamental comme le démontre H.-L. Fernoux, à savoir « *mêmes amis, mêmes ennemis* ». ¹⁵⁸ Cette réalité est fondamentale, et profonde pour comprendre pourquoi les cités n'hésitaient pas à mobiliser leurs troupes en vue de secourir une cité alliée.

L'une des premières alliances que nous jugeons assez importante est celle qui relia Pergame à Rome. Cette coopération fut si capitale que l'histoire politico-militaire de Pergame tend à se confondre à l'interventionnisme romain en Asie Mineure aux côtés des Attalides. À l'origine, les monarques attalides, à l'instar Attale I^{er} ont eu la sympathie de la ligue étolienne. Or, cette dernière était farouchement opposée à la politique hégémonique de Macédoine ce qui ne manqua pas d'obliger sa coopérer avec Rome. C'est dans ce sillage que Tite-Live relate comment par un jeu d'alliances d'assistance mutuelle, Rome passa une série d'accord avec la ligue étolienne ainsi qu'avec toutes les cités qui jouissaient de la sympathie étolienne en l'occurrence Pergame. C'est ainsi que l'amitié romano-pergaménienne est née dans la foulée du traité romano-étolien de 212 av. J.-C. Selon l'auteur romain, Rome voulait avoir une arrière base militaire en Asie Mineure. Cette coopération était bien vue tant pour Rome qui avait désormais un allié et une arrière base militaire importante en Asie Mineure pouvant lui servir d'alibi pour contrer les incursions macédonienne dans ce continent. Et pour Pergame, cette alliance donnait un souffle nouveau à Attale I^{er}, « roi d'Asie » ¹⁵⁹ qui faisait

¹⁵⁷Fernoux H.-L. *op. cit.*, p. 130.

¹⁵⁸ *Ibidem*, P. 147.

¹⁵⁹ Tite-Live, XXVI, 24. Voir aussi *IG IX*, 1.2, relatif à l'accord romano-étolien. Au moment de la signature de ce traité d'amitié, Pergame par le biais de son roi Attale I^{er} est présentée comme alliée des Étoliens en Asie Mineure.

face aux incursions séleucides au sud de ses terres et les assauts galates sur la façade sud-est de Pergame. Un traité d'assistance mutuelle fut conclu entre Pergame et Rome ainsi qu'avec les « *Éléens, les Lacédémoniens, les rois thraces et les Illyriens...* ». De toute évidence, on peut voir combien de fois la diplomatie a toujours été une option essentielle pour accroître la puissance militaire d'une cité.

En plus de ce traité fondateur de l'amitié romano-pergaménienne, Polybe, quant à lui, nous présente la coopération maritime entre Pergame et Rhodes¹⁶⁰. Bien que nous n'ayons pas le texte en lui-même, la description que Polybe livre de la disponibilité de l'une envers l'autre en cas d'attaque nous permet de comprendre que ces deux géantes de la navigation hellénistique étaient liées par un traité d'isopolitie. D'ailleurs, par le canal de cet accord Pergame et Rhodes ont pu mettre en déroute la marine macédonienne de Philippe V. Cette coalition fut si sérieuse à tel point que l'historien Polybe mentionne que jamais auparavant le dynaste macédonien n'avait « *perdu autant d'hommes en une seule fois ni sur terre, ni sur mer, il en était affecté et son élan était fort entamé* ». ¹⁶¹ Il s'agit là donc d'un coup fatal porté au monarque macédonien en 201 av. J.-C. mettant en exergue la puissance maritime mise au point par les deux grandes cités.

Un autre exemple de coopération militaire vient de l'accord de nature symmachique passé entre le roi Attale I^{er} et certaines cités crétoises vers 200.¹⁶² Si l'on s'attarde un tant soit peu à l'accord passé avec la cité de Malla, les détails de ce traité sont très édifiants pour ce qui relève du transport des alliés qui constituent l'essentiel des troupes « auxiliaires ». Leur hébergement, leur paie et surtout la durée de leur disponibilité sous le commandement de l'autorité attalide nous font comprendre que les clauses entre la cité de Malla et Pergame ne souffraient d'aucune ambiguïté. En cas de guerre, le roi pergaménien devrait envoyer un contingent de 300 soldats ainsi que des officiers supérieurs pour une gestion plus efficiente des troupes. Cet accord stipule en outre qu'en cas de nécessité, des effectifs supplémentaires peuvent être ajoutés. Pour ce qui est de la paie des soldats, des clauses sont un peu plus claires. Pendant la durée du transfert des soldats par voie maritime, le monarque pergaménien doit assumer la prise en charge des troupes jusqu'à destination. Une fois dans la cité d'accueil, les autorités locales prennent en charge l'hébergement des troupes dites « auxiliaires ». D'ailleurs, le texte en dit long. On peut à cet effet lire entre autres: « *Si les gens de Malla ont*

¹⁶⁰ Polybe, XVI, 1-10

¹⁶¹ Polybe, XVI, 7, 6.

¹⁶² Bertrand, J. M. *Inscriptions historiques grecques*, Paris, 1992, p. 208-209.

*besoin d'un contingent d'auxiliaires et s'adressent au roi Attale, que le roi Attale envoie trois cent hommes avec des officiers les commandant et, si ce nombre ne suffit pas, en raison de certaines circonstances, qu'il en envoie autant qu'il se pourra, sous réserve que ce ne soit pas contre les gens de d'Hiérapytna, de Priansos ou d'Acardès qu'ils fassent appel à lui, ... que le roi Attale fournisse au contingent qu'il aura mis en route les moyens de transport, la solde et ce qui est nécessaire pour le transfert par mer ; quand ils seront arrivés chez les gens de Malla. Ceux-ci prendront à leur charge l'entretien du contingent, en fournissant par jour à chaque homme une drachme éginétique et à chacun des officiers deux drachmes, et par personne une chénice attique de grain, sous réserve qu'ils ne soient pas en territoire ennemi, où il leur sera possible de prendre des vivres ; que le contingent demeure sur place aussi longtemps que les gens de Malla en auront besoin... ».*¹⁶³

La notion de *misthos* est bel et bien respectée, notamment une paie journalière d'ordre d'une drachme éginétique par mercenaire et le double pour les officiers commandants. La *sitométrie* ou la ration alimentaire (surtout en blé) n'est pas omise dans les accords. Ce qui est remarquable, c'est que cette ration peut augmenter en temps de guerre, plus particulièrement durant la période post-guerre lors des opérations de pillages qui s'en suivent. C'est sur ce modèle que Pergame a conclu plusieurs accords avec des cités crétoises vers la fin du III^e siècle av. J.-C.

Dans ce contexte de guerre perpétuelle, tous ces accords visent à permettre à Pergame d'avoir une arrière base militaire dans la grande île qui assurerait aussi le rôle de réservoir d'hommes pour ses effectifs militaires. En effet, les cités avec lesquelles les accords ont été conclus sont très peuplées. C'est donc logique si les conclusions de J. M. Bertrand convergent sur la thèse selon laquelle, le dynaste attalide, en l'occurrence le roi Attale I^{er}, visait « *une zone de non-belligérance où il pourrait recruter des contingents de mercenaires* ». ¹⁶⁴

À l'évidence, la gestion de toutes ces troupes qui se sont retrouvées sous le commandement de Pergame soit dans le cadre du mercenariat, soit dans le cadre des diverses formes d'alliances devaient passer par leur cantonnement à travers des *katoikiai* du territoire. Par le biais des travaux de L. Martinez- Sève, nous savons désormais qu'en plus des garnisons

¹⁶³ Bertrand, J. M., Ducrey, P. et Van Effenterre, H. *Traité liant Attale I^{er} et diverses cités crétoises (vers 200)*, 1992, p. 208-209.

¹⁶⁴ Bertrand J. M., *op. cit.* p. 209

reçues des anciens territoires séleucides, les Attalides ont créé une dizaine d'établissements garnisaires à travers leur vaste royaume qu'ils reçurent après les accords Apamée.¹⁶⁵

Une fois toutes ces troupes alliées et mercenaires réunies à Pergame ou du moins sous l'autorité et à la solde du régent attalide, comment gère-t-il tout ce monde d'horizons et de cultures diverses ? Comment sont-ils organisés, mais surtout quelles armes utilisent-ils pour quels résultats ? Toutes ces questions et bien d'autres seront élucidées dans les prochains chapitres afin d'avoir une visibilité sur l'organisation des armées des Attalides.

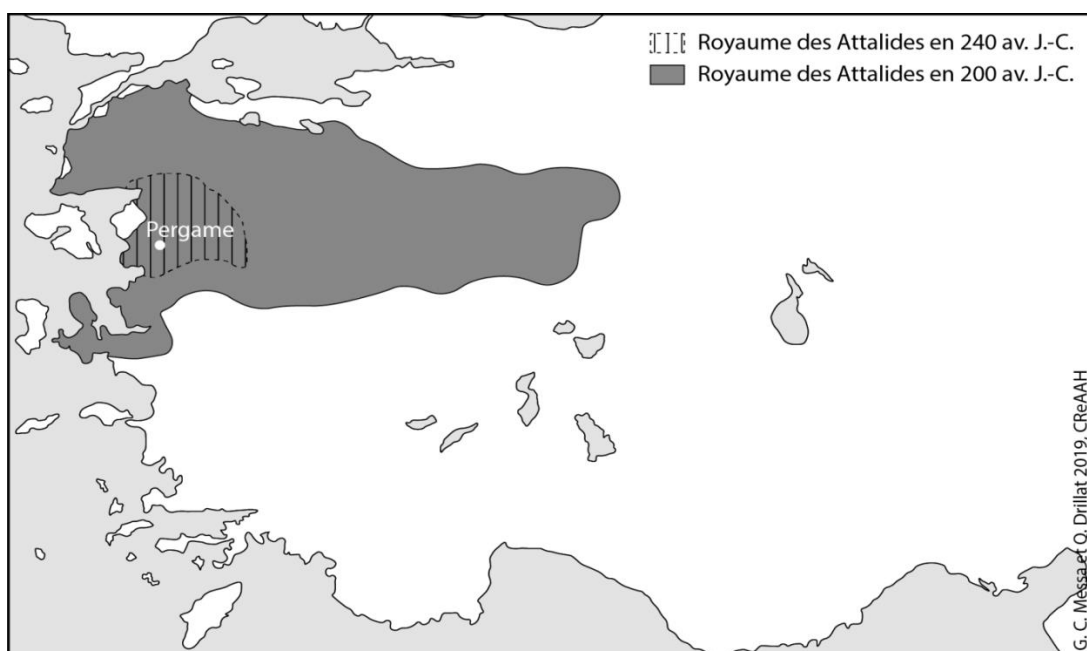


Figure 1

- Sous l'impulsion de son armée très hétérogène, Pergame a en quelques années repoussé considérablement les limites de son territoire.

¹⁶⁵ L. Martinez- Sève, *Atlas du monde hellénistique (336 à 31 av. J.-C.) Pouvoir et territoire après Alexandre le Grand*, Paris, 2011, p. 32.

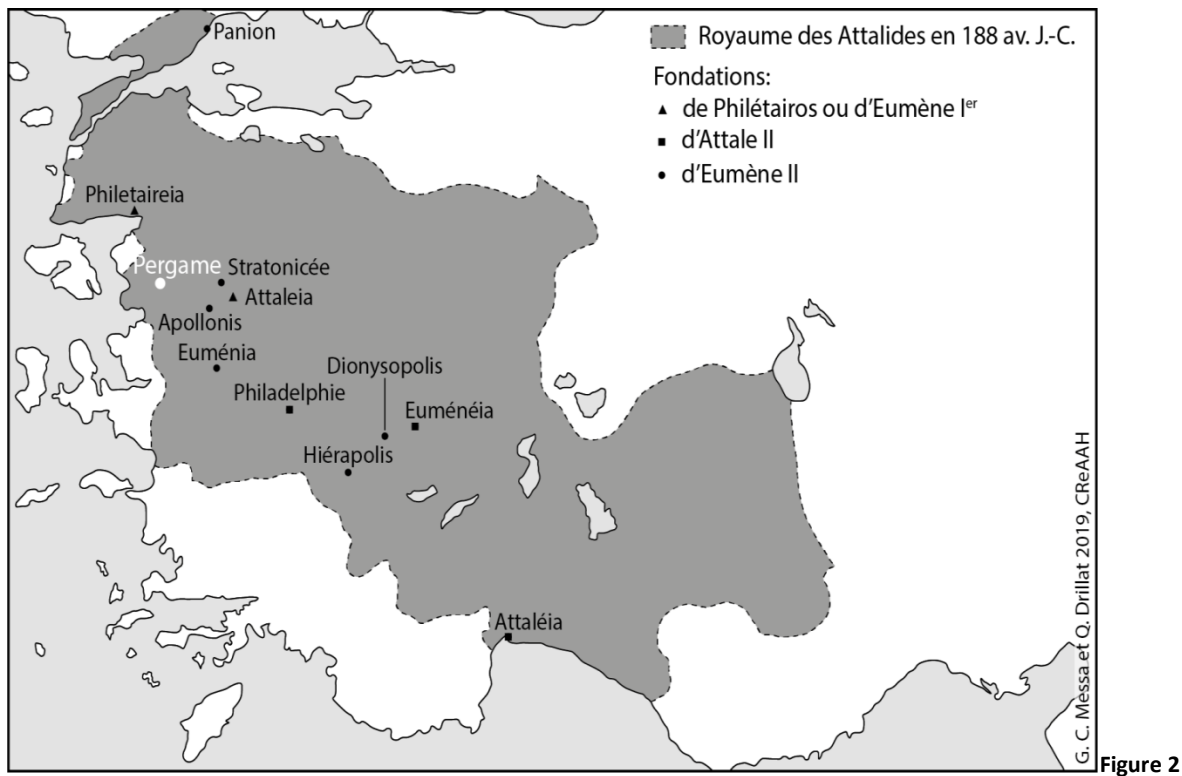


Figure 2

- Carte de quelques-unes des *katoikiai* attalides après Apamée.¹⁶⁶

¹⁶⁶ *Ibidem.*

Conclusion

Au regard de ce qui précède, il convient de retenir que la citadelle pergaménienne, avec près de 28000 km² à ses débuts a su tirer profit de la fortune colossale laissée par Lysimaque pour s'afficher comme une cité opulente, à tel point de devenir l'une des cités les « plus célèbres de toute l'Asie Mineure »¹⁶⁷. La dynastie attalide qui y règne du III^e au II^e siècle a entrepris des réformes sans doute audacieuses, notamment dans le domaine militaire et culturel. Comme nous l'avons vu tout au long de ce premier chapitre, Pergame a été l'une des destinations les plus prisées des mercenaires pendant la période hellénistique compte tenu des largesses octroyées par les monarques attalides. Il n'est donc pas étonnant de savoir qu'en cent vingt-sept années de règne du régime attalide qui correspondent à notre frise chronologique, cette monarchie a fondé un bon nombre de grandes garnisons¹⁶⁸ à travers son territoire qui, en 188 av. J.-C., lors du traité d'Apamée, la grandeur de Pergame fut à son paroxysme. La réquisition des katoikiai séleucide a sans doute aidé les nouveaux maîtres d'Asie Mineure à mieux asseoir leur autorité en contrôlant davantage leurs troupes.

En dépit de son caractère très fragmentaire, notre documentation a eu le mérite de donner une idée sur les différentes nationalités venues combattre à Pergame comme mercenaires et alliés. Ainsi, nous pouvons retenir que les mercenaires hellènes, au sein des troupes des Attalides sont largement majoritaires au cours du III^e siècle. Mais par la suite, notamment au second siècle, les barbares y occupent une place de choix. Dans ses travaux retraçant la composition des effectifs de la garnison de Tralles, L. Robert dresse d'ailleurs une liste des mercenaires qui nous conforte l'idée selon laquelle les sujets gréco-macédoniens se font rares au sein des troupes pergaméniennes¹⁶⁹. Dans celle-ci, l'auteur ne manque pas de mentionner le nombre élevé des Thessaliens, en l'occurrence sept individus. F. Courby, quant à lui, nous donne une image assez complète des mercenaires attalides qui ont chassé les barbares conduits par Philippe V contre l'Étolie de manière générale. La cité de Lilaia fut choisie pour servir de garnison aux soldats d'Attale I^{er}, grand allié de la ligue étolienne.

¹⁶⁷ Sofiano, A. G. *Guide de Pergame*, Athènes, 1930, p. 29. Il s'agit des propos que l'auteur attribue à Pline.

¹⁶⁸ Martinez-Sève, L. *Atlas du monde hellénistique (336 à 31 av. J.-C.) Pouvoir et territoire après Alexandre le Grand*, Paris, 2011, p. 40, Philétairos (Attaléia à Pergame) ; Eumène I^{er} (Philétairéia à Pergame) ; Eumène II (Panion en Thrace, Apollonis à Pergame, Stratonice à Pergame, Euménia à Sarde, Dionysopolis en Phrygie et Hiéropolis à Antioche) et Attale II (Philadelphie en Lydie, Euménia en Phrygie et Attaléia en Pamphylie)

¹⁶⁹ Robert, L. *Coll. Froehner*, 1936, p. 5.

Pour ce qui est des mercenaires africains, notamment ceux originaire de la Cyrénaïque, on retient leur médiocre participation au sein des troupes des Attalides. Ceci s'expliquerait probablement par l'emprise des Lagides qui ne pouvaient laisser les mercenaires africains à la portée des principautés rivales ou alliées. Le contexte fortement militarisé de la période hellénistique justifie d'ailleurs cette attitude.¹⁷⁰

Les modes de recrutements ont été divers. Toujours est-il que face à une soldatesque oisive et avide de gain, le mercenariat a été un tremplin pour tous ceux qui berçaient l'espoir de faire rapidement fortune par le biais du maniement des armes.

Que ce soit par l'entremise des accords symmachiques ou celle des recrutements directs, les mercenaires hellènes ou barbares ont pleinement servi au sein de la couronne attalide. Cette participation massive peut à juste titre être considérée comme l'une des clés du succès de cette principauté du III^e et II^e siècle av. J.-C. Pour mieux gérer toutes ses milices, Pergame a recouru à la création de diverses garnisons à travers son territoire : les unes essentiellement militaires et d'autres agricoles. Elles ont permis une meilleure répartition des troupes mais, également une sorte de prolongation de l'autorité royale dans les confins du royaume.

Les armes utilisées sont multiples. En fonction des origines des uns et des autres. Il est donc évident que l'armement ait beaucoup varié dans les troupes. La panoplie des soldats venus de la Grèce était faite à la manière hoplitique. Les mercenaires macédoniens, quant à eux, avaient un arsenal propre à celui des peltastes, voire des phalangistes. Les barbares notamment Celtes, avaient une armure qui leur était toute particulière comme nous le verrons par la suite.

Le bon fonctionnement de ces troupes hétérogène n'a pu se faire que par le biais de plusieurs facteurs, notamment par la discipline instaurée par la cour attalide qui ouvrit la

¹⁷⁰ Les Lagides ne pouvaient plus, à la fin du III^e siècle av. J.-C., se passer des indigènes tant méprisés jusque-là au sein de leurs troupes. Tout au long de ce siècle, l'armée lagide a connu la décrépitude de ses valeureux éléments gréco-macédoniens et grands spécialistes de la tactique de la phalange au profit des populations locales. D'ailleurs, d'après le récit que Polybe donne sur la bataille de Raphia de 217 av. J.-C., dans le fragment du livre LXXV, il ressort que les indigènes formés précipitamment et armés à la macédonienne y sont bien présents : les fameux *machimoi*. Ils sont environ 20000 Égyptiens et 3000 Libyens au total à intégrer l'armée lagide afin de faire face aux troupes séleucides. En guise de récompense, le système de la clérouquie leur sera progressivement étendu. Il se peut que l'ouverture de l'armée lagide aux Libyens et Égyptiens en tant qu'hommes de troupes et non plus comme de simples manutentionnaires puisse expliquer leur absence au sein des autres grandes armées hellénistiques.

sphère de commandement aux étrangers comme nous verrons par la suite. L'autorité royale se révéla toutefois au-dessus de tout commandement des troupes. Étant le principal pourvoyeur de la solde des mercenaires, ces derniers ne pouvaient en faire outre que de lui obéir pleinement. D'ailleurs, dans le chapitre suivant nous reviendront sur l'inscription *OGIS* 266 relative aux clauses qui ont suivi la mutinerie de la fin de la décennie 260 av. J-C. Ces accords nous permettront de comprendre non seulement les fondements de l'affirmation de Pergame comme une puissance militaire, mais aussi l'institution du côté juridique dans la vie des mercenaires attalides.

**Chapitre II : L'IMPACT DE LA CONVENTION DE FIN DE DÉCENNIE 260 AV. J.-
C. (OGIS 266) ET LE TESTAMENT D'ATTALE III DE 133 AV. J.-C. SUR LA
CONDITION DU SOLDAT PERGAMÉNIEN.**

Introduction

Après avoir consacré notre premier chapitre à faire un état des lieux des différentes cités dont les citoyens ont été enrôlés au sein des troupes attalides, intéressons-nous à présent à deux faits majeurs de la vie militaire de la dynastie. Il est indéniable que Pergame était pendant la période hellénistique une destination prisée des miliciens. Afin de comprendre pourquoi cette cité a attiré autant d'hommes, le présent chapitre se base sur des politiques mises en place par les différents régents dès l'aube du règne de Philétaïros jusqu'à celui d'Attale III. Il s'agit donc d'un ensemble de mesures socio-économiques et juridiques que nous connaissons par le biais de la convention passée entre Eumène I^{er} et ses soldats mutins dont quelques lignes de cette inscription nous sont parvenues.

La fin de la décennie 260 av. J.-C. coïncide avec l'avènement d'Eumène I^{er} à la tête de la jeune principauté de Pergame. Ce changement fut accompagné d'un nombre de heurts qui se soldèrent par l'éclatement d'une mutinerie. De celle-ci en a résulté une sorte de charte ou *homologia*¹⁷¹ expliquant les droits et devoirs non seulement du recruteur, mais également des recrues. Ce texte est connu sous l'inscription *OGIS* 266. Il s'agit là du premier fait majeur de la vie politico-militaire du royaume, mais aussi du règne d'Eumène I^{er}.

À cette convention, s'ajoute la décision testamentaire d'Attale III de 133 av. J.-C. dans laquelle il lègue en plus de ses biens particuliers, le vaste territoire pergaménien à Rome. De ce courrier adressé aux Pères Conscrits va découler une série de textes dont le plus important est le décret pris dans la foulée par le Conseil des *philoï* du royaume, par lequel la citoyenneté serait octroyée à tous ceux qui seraient disposés à combattre pour le respect des ultimes volontés d'Attale III. Ce décret est connu grâce à l'inscription *OGIS* 338. C'est cette dernière inscription qui est au cœur de la seconde partie du travail du présent chapitre. Ce décret fut promulgué dans un contexte de forte tension et de risque d'implosion sociale dans le royaume suite à la montée d'Aristonikos, fils illégitime d'Eumène II. Le décès de son demi-frère Attale III semble lui avoir donné plus d'aspiration à l'accession au trône. De toute évidence, le statut du soldat mercenaire pergaménien était à présent sur le point de connaître un changement radicalement. La montée fulgurante d'Aristonikos et son idéologie de cité égalitaire¹⁷² ont

¹⁷¹ L'expression est de J.-Chr. Couvenhes dans « La place de la trahison dans l'accord entre Eumène I^{er} et les soldats mutinés (*OGIS* 266) » in *Trahison et traîtres dans l'Antiquité*, Paris, 2013, p. 293-309.

¹⁷² La lecture de certains auteurs modernes, en l'occurrence les textes d'Éd. Will., *op. cit.*, p. 353, révèle que la lutte d'Aristonikos prend des allures d'une jacquerie populaire contre la cour royale essentiellement gréco-

contraint les *philoï* pergaméniens à poser un acte exceptionnel dans l'histoire politique et militaire d'Asie Mineure hellénistique. Il s'agit de l'ouverture de la citoyenneté aux miliciens. Désormais, ils pourront être des citoyens pergaméniens à part entière. Une telle offre ouvrait de perspectives nouvelles aux mercenaires attalides.

Nous avons donc là deux principales inscriptions distantes de près d'un siècle et demi, mais qui vont toutes dans le sens de l'amélioration du quotidien et du changement fondamental du statut juridique des soldats mercenaires. Cette deuxième inscription nous livre également des informations sur la condition de vie de certains vétérans qui choisissaient de rester à Pergame une fois leur période de travail achevé.

Nous pouvons d'ores et déjà envisager le cadre dans lequel les Attalides reçoivent leurs alliés et mercenaires. *De facto*, il semble logique de croire que la rémunération était correcte. Il en allait de même pour l'accès aux grains et désormais, la citoyenneté leur était promise à tous les défenseurs de la légalité et la légitimité pergaménienne au II^e siècle.

macédonienne. Les populations indigènes défavorisées endossèrent fièrement les idéologies d'Héliopolitains. La seule pensée d'une société égalitaire promise par le révolutionnaire qui s'arrogea pour la circonstance le titre royal d'Eumène III ne pouvait les laisser indifférents. Le chercheur pense également que pour mener à bien sa révolution, Eumène III disposait d'une trésorerie importante. Le roi auto-proclamé jouissait en partie du soutien de certains colons grecs et macédoniens. En effet, un détail donné par Éd. Will montre que le mouvement d'Aristonicos fut assez puissant à tel point que le Conseil des *philoï* n'avait d'autres choix que de faire des propositions aussi importantes aux soldats du royaume. Des élites greco-macédoniennes auraient d'ailleurs servi au sein des ateliers de production de la monnaie émise par Aristonicos. Il s'agit donc des ateliers situés dans les cités de Thyatire, d'Apollonie et de Stratonicee du Caïque en Mysie. S'agissant de ces mêmes villes dont parle L. Robert. Il affirme que ces trois villes sont dominées par des colons militaires d'origines gréco-macédoniennes. S'appuyant sur un passage de Florus, dans lequel l'auteur antique affirme que c'est dans ces trois villes qu'un « *jeune homme de sang royal, plein de fierté mena sa révolution* », pense que ce passage sous-entend que ces villes constituaient probablement l'épicentre de son royaume héliopolitain (Florus I, 35). Voir : Will, Éd. *Villes d'Asie Mineure, études de géographie ancienne*, Paris, 1962, p. 265. Ceci étant, nous sommes persuadés qu'en plus des autochtones marginalisés, Aristonicos a bénéficié du soutien de certains vétérans gréco-macédoniens résidant dans ces villes. Nous pouvons également voir dans cet appui des vétérans rangés du côté d'Aristonicos un rôle décisif dans ses premières victoires avant que le Sénat romain ne déploie de grands moyens. C'est à juste titre que L. Robert, *op. cit.*, mentionne par la suite que le droit de cité accordé aux troupes militaires présentes sur le sol pergaménien d'après l'*OGIS* 338, était une réponse quasiment proportionnelle au nombre sans cesse grandissant des multiples ralliements enregistrés par Aristonicos.

En nous appuyant sur les travaux de L. Martinez- Sève,¹⁷³ nous avons vu dans le précédent chapitre que les dirigeants attalides ont créé une dizaine d'établissements garnisaires. En plus de ceux-ci, beaucoup d'autres ont été hérités des Séleucides. C'est le cas de la garnison de Tralles, voire de la petite cité de Toriaion¹⁷⁴. La présence de ces multiples établissements militaires soulève non seulement le problème lié au besoin colossal en ressources humaines, mais surtout comment mieux garder toutes les troupes fidèles à leur employeur. Avec des acquis socio-économiques notoires, comme nous le verrons dans la première partie de ce chapitre, il est évident que la convention de fin de la décennie 260 a joué un rôle crucial dans l'essor militaire de Pergame en Asie Mineure hellénistique.

À travers certaines découvertes archéologiques, Gerson J. Öz'el¹⁷⁵ parle de la présence de deux gymnases sur le seul site de l'ancienne ville de Pergame. Lieux par excellence de la pratique de l'exercice militaire des épheures, mais aussi de la culture de manière générale, ces gymnases illustrent la volonté manifeste des Attalides d'avoir des troupes dirigées par des commandants bien entraînés, mais également assez instruits.

Le gymnase à cette époque est l'une des marques de civilisation d'une cité. Il n'y a qu'à voir comment les Anciens en parlent pour comprendre le rôle capital que jouent ces édifices au sein d'une *polis*. En effet, au premier siècle av. J.-C., Diodore de Sicile, après avoir observé ce qui se faisait les siècles précédents, classe le gymnase au rang des bâtiments qui font la fierté d'une cité. Ainsi, s'appuyant sur le cas de la fondation de la colonie de la Sardaigne, il dit entre autre : « ...Iolaos, qui était à la tête de l'expédition, s'empara de l'île, y

¹⁷³ Martinez-Sève, L. *Atlas du monde hellénistique (336 à 31 av. J.-C.)*, op. cit., p. 32-33. Dans une carte que l'auteur dresse, on peut voir que de 227 à 218 av. J.-C., sur l'immense territoire d'Asie Mineure, sur toute sa facette est, partagée entre la dynastie séleucide et les Ptolémées, on recense dix-sept garnisons, dont treize appartiennent aux Séleucides et quatre aux Ptolémées. Après les accords d'Apamée de 188 av. J.-C., toutes ces garnisons sont placées sous le pouvoir pergaménien. Pergame est naturellement devenue un royaume très militarisé.

¹⁷⁴ La connaissance de cette petite cité a été possible par la découverte de quelques inscriptions relatant les instructions données par Eumène II aux *katoikiai* et aux *Toriaitai* pour la bonne marche de la cité. (cf. SEG 47, 1745).

¹⁷⁵ Gerson J. Öz'el, *Pergame*, Izmir, 1972, p. 35-37, parle des deux premières réalisations garnisaires des Attalides. Il s'agit de la garnison de Philétaireia au mont Ida et la forteresse d'Attaleia en Lydie, dont au moins l'une des deux fut créée par Eumène I^{er} en prévision de l'agrandissement de son territoire. En plus, il mentionne également au passage l'existence des gymnases dont la construction remonterait au règne du monarque Eumène II (197-159 av. J.-C.) et dont la dimension du plus grand est estimée à une superficie d'environ 15300 mètres carrés.

fonda des villes considérables, répartit le territoire entre ses gens et leur donna le nom d'Iolaéens d'après son nom propre. Il construisit des gymnases, des temples, bref tout ce qui contribue à la prospérité de la vie humaine et dont les vestiges subsistent jusqu'à notre époque.... »¹⁷⁶. Avec cet auteur, le gymnase fait partie des éléments qui contribuent à la beauté d'une cité. À l'instar des temples, ils concourent au bien-être social. Ils intègrent le patrimoine culturel et identitaire d'une cité et de ses habitants.

Curty O.¹⁷⁷ a mené un travail remarquable sur la question du gymnase. Il ne manque pas de souligner le caractère essentiellement masculin de ceux qui fréquentent ce lieu et dont l'âge oscille entre 18 et 30 ans. On y retrouve les *éphèbes* dont l'âge varie entre 18 et 20 ans. La pratique de l'exercice physique y est la principale activité et surtout « *dans la nudité athlétique caractéristique de la civilisation hellénique* ». Le gymnase ne vise pas tout simplement la pure pratique de l'exercice physique pour l'entretien du corps. Il se révèle être un véritable lieu de transmission de la culture et du savoir-faire militaire d'une cité hellénique donnée. D'ailleurs, le serment des éphèbes athéniens peut témoigner du caractère rigoureux du gymnase pour la transmission de certaines connaissances d'une génération à une autre. L. Robert cite le serment qui a servi aux éphèbes athéniens avant d'entamer leur formation. Le serment se décline ainsi qui suit :

« Θεοί.

Ἰερεὺς Ἄρεως καὶ Ἀθηνᾶς

Ἀρείας Δίων Δίωνος Ἀχαρ-

4 νεὺς ἀνέθηκεν.

Ὅρκος ἐφήβων πάτριος ὃν ὀμνύναι δεῖ τ-

οὺς ἐφήβους. Οὐκ αἰσχυνῶ τὰ ἱερὰ ὅπ-

λα οὐδὲ λείπω τὸν παραστάτην ὅπου ἂν σ-

¹⁷⁶ Diodore, V, 15, 2, Ταύτης δὲ προεστηκῶς Ἰόλαος ὁ ἀδελφιδοῦς Ἡρακλέους καταλαβόμενος ᾤκισεν ἐν αὐτῇ πόλεις ἀξιολόγους, καὶ τὴν χώραν κατακληρουχίσας τοὺς μὲν λαοὺς προσηγόρευεν ἀφ' ἑαυτοῦ Ἰολαεῖους, κατεσκεύασε δὲ καὶ γυμνάσια καὶ θεῶν ναοὺς καὶ τᾶλλα πάντα τὰ πρὸς βίον ἀνθρώπων εὐδαίμονα, ὧν ὑπομνήματα μέχρι τῶνδε τῶν καιρῶν διαμένει.

¹⁷⁷ Curty, O. *Gymnasiarchika, Recueil et analyse des inscriptions de l'époque hellénistique en l'honneur des gymnasiarques*, Paris, 2015, p. 3.

8 τ<ο>ιχῆσω· ἀμυνῶ δὲ καὶ ὑπὲρ ἱερῶν καὶ ὄσ-
ίων καὶ ο<ὕ>κ ἐλάττω παραδώσω τὴν πατρίδ-
α, πλείω δὲ καὶ ἀρείω κατὰ τε ἑμαυτὸν κα-
ὶ μετὰ ἀπάντων, καὶ εὐηκοήσω τῶν ἀεὶ κρ-
12 αινόντων ἐμφρόνως καὶ τῶν θεσμῶν τῶν
ἰδρυμένων καὶ οὓς ἂν τὸ λοιπὸν ἰδρῦσω-
νται ἐμφρόνως· ἐὰν δέ τις ἀναιρεῖ, οὐκ ἐ-
πιτρέψω κατὰ τε ἑμαυτὸν καὶ μετὰ πάντ-
16 ων, καὶ τιμήσω ἱερὰ τὰ πάτρια. Ἱστορες {O}
θεοὶ Ἄγλαυρος, Ἐστία, Ἐνυώ, Ἐνυάλιος, Ἄρ-
ης καὶ Ἀθηνᾶ Ἀρεία, Ζεὺς, Θαλλώ, Αὐξώ, Ἥγε-
μόνη, Ἡρακλῆς, ὄροι τῆς πατρίδος, πυροί,
20 κριθαί, ἄμπελοι, ἐλαῖαι, συκαῖ. »

« Dieux.

Le prêtre d'Arès et d'Athéna

Aréia, Dion fils de Dion,

D'Acharnes, a consacré (cette stèle).

Serment ancestral des éphèbes que les éphèbes doivent prononcer.

Je ne déshonorerai pas les armes sacrées (que je porte) ; je n'abandonnerai pas mon camarade de combat quel que soit mon poste ; je lutterai pour la défense de la religion et de la cité et je transmettrai à mes cadets une patrie non point diminuée, mais plus grande et plus puissante, dans toute la mesure de mes forces et avec l'aide de tous. J'obéirai à ceux qui gouvernent avec sagesse, aux lois

établies, à celles qui seront instituées avec sagesse ; si quelqu'un veut les renverser, je m'opposerai de toutes mes forces et avec l'aide de tous. Je vénérerai les cultes de mes pères.

Je prends à témoin de ce serment les dieux, Aglauros, Hestia, Enyô, Enyalos, Arès et Athéna Areia, Zeus, Thallô, Auxô, Hégémonè, Méraclès, les Bornes de la patrie, les Blés, les Orges, les Vignes, les Oliviers, les Figuiers. ».¹⁷⁸

Comme le témoigne cette inscription, le gymnase est assurément le lieu le plus approprié pour la transmission des connaissances. J. Delorme,¹⁷⁹ quant à lui, établit un parallèle entre le gymnase et l'agora. Tout comme ce dernier favorisait des échanges entre intellectuels, ainsi le gymnase servait à l'éclosion des grands talents de la cité tant sur le plan militaire, intellectuel que spirituel. Ce savant pense cependant que le gymnase n'a pas totalement gardé son caractère masculin. Avec le temps, les gymnases se sont transformés en véritables centres culturels. Ils seraient les ancêtres de nos universités. D'ailleurs, il s'appuie sur le fait que les gymnases se soient dotés dans le temps d'importantes bibliothèques incontournables pour tout travail intellectuel. C'est probablement dans un tel univers que les commandants pergaméniens recevaient une instruction militaire des plus rigoureuses.

L'inscription *OGIS* 266 retrace les grandes lignes des clauses passées entre Eumène I^{er} et ses mercenaires sous fond de crise dont les origines varient d'un penseur à un autre. La principale certitude liée à cette inscription est que les clauses se passent après la mort du patriarche Philétairos, donc, après 263 av. J.-C. Le cadre chronologique de manière générale est donc celui de la fin de la décennie 60 du III^e siècle av. J.-C. Les soldats mutins sont ceux de la garnison de *Philétairéia* située au nord-ouest de la citadelle, et ceux qui occupent la deuxième garnison d'alors, celle d'*Attaléia* située au sud-est. La mutinerie qui accompagne l'avènement d'Eumène I^{er} sur le trône de Pergame est capitale pour comprendre comment et pourquoi Pergame a su attirer plus d'un pour défendre ses différents territoires, mais surtout, une preuve de la clairvoyance des Attalides qui ne voulaient plus revivre d'autres mutineries assez courantes dans l'histoire militaire de la période hellénistique.¹⁸⁰

¹⁷⁸ Robert, L. *Études épigraphiques et philologiques*, Paris, 1938, p. 296-307, *SEG* 21, 629.

¹⁷⁹ Delorme, J. *Gymnasion. Étude sur les monuments consacrés à l'éducation en Grèce (des origines à l'Empire romain)*, 1960, p. 316.

¹⁸⁰ Pour les seuls Galates par exemple, M. Launey cite les cas où les Galates ont fait preuve de leur perfidie légendaire. Il mentionne entre autre leur mutinerie contre leur employeur Antigone Gonatas en 277 av. J.-C., leur révolte contre Philadelphes en 266 (*Recherches*, I, p. 527-528). Cependant, pour mieux comprendre cet exemple

Le livre XIII de Strabon plante le décor de l'ère nouvelle qui s'ouvre dans la jeune principauté avec l'avènement d'Eumène I^{er} à la tête de Pergame. Selon le géographe, « *Eumène, hérita des droits de Philétaïros sur Pergame ; mais il ne s'en tint pas là et voulut s'agrandir aux dépens des localités environnantes : c'est ce qui explique comment il eut occasion de battre près de Sardes en bataille rangée Antiochos, fils de Séleucos.* ». ¹⁸¹ Cet extrait montre clairement les velléités d'indépendance qui accompagnent l'arrivée d'Eumène I^{er} à la tête de Pergame. Mais encore, ce passage met en exergue la solidité des institutions militaires attalides à cette période. Sinon, il serait impensable pour Eumène I^{er} de se lancer dans une telle entreprise aux conséquences nombreuses et funestes pour sa dynastie, s'il savait qu'il n'avait aucune possibilité d'en sortir victorieux. Cette donnée est capitale pour avoir une idée sur la datation la plus approximative de la tenue de cette convention.

La fin de la décennie 260 avant J.-C. est donc capitale dans l'histoire politico-militaire de la dynastie des Attalides. Notre réflexion consistera dans le présent chapitre à revenir dans un premier temps sur la principale inscription qui est la preuve évidente d'un soulèvement entre les mercenaires en service à Pergame et contre le pouvoir en place. C'est un sujet qui a beaucoup passionné les chercheurs intéressés par les questions militaires de la période hellénistique.

mentionné par Launey, nous nous sommes référés à Justin dans le Livre XXV, 1-2 où on peut lire ce qui suit. « *Antigone, dans un festin magnifique, déploya à leurs regards tout le faste de la royauté ; éblouis de ces masses énormes d'or et d'argent, excités par l'appât d'un si riche butin, les Gaulois revinrent plus que jamais disposés à la guerre... c'était leur inspirer plus de cupidité que d'effroi. Tous conviennent d'attaquer de nuit le camp du roi. Ayant prévu l'orage, il avait ordonné la veille à ses troupes de tout enlever, et de se poster en secret dans un bois voisin. Ce fut en abandonnant son camp qu'il le sauva ; les Gaulois, le trouvant vide, sans défenseurs, et même sans gardes, soupçonnèrent un piège plutôt qu'une fuite, et hésitèrent longtemps à y pénétrer. Ils y entrent enfin, et, sans y renverser les retranchements, ils s'occupent plus à reconnaître qu'à piller. Puis, enlevant ce qu'ils trouvent, ils se dirigent vers le port. Là, ils se livrent sans précaution au pillage des navires, et sont surpris, massacrés par les rameurs et une partie de l'armée qui s'y était réfugiée avec les enfants et les femmes. On en fit un tel carnage, que l'éclat de cette victoire assura la paix à Antigone, non -seulement avec les Gaulois, mais avec les barbares qui entouraient ses états* ». Nous avons là un cas de perfidie des Gaulois vis-à-vis de leur allié macédonien. Ce n'est pas étonnant de voir que dans l'historiographie hellénistique les auteurs associent le plus souvent l'image des Gaulois à celle de la trahison à côté de leur bravoure. Si on revient sur l'épisode attalide, on peut voir un ensemble de d'idées qui justifieraient ce soulèvement des soldats.

¹⁸¹ Strabon, XIII, 4, 2.

La seconde partie aborde l'impact causé par la décision testamentaire d'Attale III. Ce qui attire surtout notre attention à ce niveau, c'est l'ensemble des propositions qui s'offrent à tous les résidents étrangers du royaume en l'occurrence les mercenaires et les vétérans qui prendraient fait et cause pour le pouvoir de Pergame détenu désormais le Conseil des *philoï* en attendant que Rome prenne possession de sa future première province d'Asie Mineure.

LA CONVENTION ENTRE EUMÈNE I^{ER} ET SES MUTINS (OGIS 266)

L'avènement du prince Eumène I^{er} à la tête de Pergame ne s'est pas fait en douceur. À cette époque, la modeste cité des Attalides vécut au rythme des mouvements de mécontentement des soldats mercenaires qui, à première vue supportent mal les changements qui s'opèrent à la tête de leur commandement. Pour notre part, il importe de revenir sur le contexte dans lequel se sont passées les clauses afin de savoir non seulement les aspirations des uns et des autres, mais également de savoir si aujourd'hui, on peut avoir une datation plus approximative de la passation de ces accords. Un fait est cependant incontestable, la convention s'est tenue dans les premières années de règne d'Eumène I^{er} à la tête de ce qui est encore à cette époque qu'une citadelle logée dans la plaine fertile du Caique et dont le massif rocheux s'élève à près de 300 mètres au-dessus de la mer. Cette morphologie du relief offrait à la citadelle une sorte de tour de contrôle ou de point de surveillance naturelle pour les terres situées dans le voisinage. Le maintien de la paix dans ce territoire convoité tant pour sa fertilité que pour ses essences végétales dépendait essentiellement de la fidélité de ses hommes de troupes. C'est pourquoi avec la rébellion de la soldatesque en service à Pergame, Eumène I^{er} n'avait de choix que de concéder à leurs aspirations. Ceci d'autant plus que le mécontentement allait déjà à son quatrième mois. Ainsi, nous proposons *in extenso* le texte issu de l'accord entre le leader attalide et ses soldats. En dépit de quelques lignes manquantes, ce texte constitue l'une des principales sources de connaissance de la situation militaire de Pergame au troisième siècle av. J-C.

Pergame : OGIS 266

- 1 [ἀξ]ιώματα ἃ ἐπεχ[ώρη]σεν Εὐμένης Φιλεταίρο[υ τοῖς]
 [ἐ]μ Φιλεταιρείαι στρατιώταις καὶ τοῖς ἐν Ἀτταλείαι·
 [σ]ίτου τιμὴν ἀποτίνειν τοῦ μεδίμνου δραχμᾶς τέσσ[α]-
 [ρ]ας, οἴνου τοῦ μετρητοῦ δραχμᾶς τέσσαρας. ὑπὲρ τοῦ

5 ἐνιαυτοῦ· ὅπως ἂν ἄγεται δεκάμηνος, ἐμβόλιμον δὲ
οὐκ ἄξει. ὑπὲρ τῶν τὸν ἀριθμὸν ἀποδόντων τὸν κύριον
καὶ γενομένων **ἀπέργων**· ὅπως τὸ ὀψώνιον λαμβάνωσι
τοῦ προειργασμένου χρόνου. ὑπὲρ ὀρφανικῶν· ὅπως ἂν
οἱ ἄγχιστα γένους λαμβάνωσιν ἢ ὧι ἂν ἀπολίπη. ὑπὲρ τελῶν·
10 ὅπως ἂν ἡ **ἀτέλεια** ὑπάρχη ἢ ἐν τῷ τετάρτῳ καὶ τεσσαρα-
κοστῷ ἔτει. ἐάν τις ἄπεργος γένηται ἢ παραιτή[σ]ηται, ἀφιέσ-
[θ]ω καὶ ἀτελῆς ἔστω ἐξάγων τὰ αὐτοῦ ὑπάρχοντα. ὑπ[ἐρ]
τοῦ ὀψωνίου, οὗ ὁμολόγησεν τῆς τετραμήνου· ἵνα δοθῆι [τὸ **ὀ**]-
μόλογον, καὶ μὴ ὑπολογιζέσθω εἰς τὸ ὀψώνιον. ὑπὲρ τῶν **λευ[..]-**
15 **νων**· ὅπως καὶ τὸν σῆτον λάβωσιν τοῦ χρόνου, οὗ καὶ τὸν στέφανον.
τὸν ὄρκον δὲ καὶ τὴν ὁμολογίαν ἀναγραψάτω εἰς στήλας λιθί-
[ν]ας τέσσαρας καὶ ἀναθέτω μίαν μὲν ἐμ Περγάμῳ ἐν τῷ τῆς
Ἀθηνᾶς ἱερῷ, μίαν δὲ ἐγ Γρυνεῖῳ, μίαν δὲ ἐν Δήλῳ, μίαν δὲ ἐμ Μιτυ-
λήνῃ ἐν τῷ τοῦ Ἀσκληπιοῦ. ὄρκος ὃν ὤμοσεν Παράμονος καὶ οἱ
20 ἡγεμόνες καὶ οἱ ὑφ' αὐτοὺς στρατιῶται οἱ ὄντες ἐμ Φιλεταιρείαι
τῇ ὑπὸ τὴν Ἰδην καὶ Πολύλαος καὶ οἱ ὑφ' αὐτὸν ἡγεμόνες καὶ στ[ρα]-
τιῶται οἱ ὄντες ἐν Ἀτταλείαι καὶ Ἀττινᾶς ἱπάρχης καὶ οἱ ὑφ' αὐ-
τὸν ἱππεῖς καὶ Ὀλώιχος καὶ οἱ ὑφ' αὐτὸν Τραλεῖς· ὁμνύω Δία, Γῆν,
Ἥλιον, Ποσειδῶ, Δήμητρα, Ἄρη, Ἀθηνᾶν ἀρείαν καὶ τὴν Ταυροπόλον
25 καὶ τοὺς ἄλλους θεοὺς πάντας καὶ πάσας· διαλύομαι ἀπὸ τοῦ
[βε]λτίστου πρὸς Εὐμένη τὸν Φιλεταίρου καὶ εὐνοήσω αὐτῷ καὶ
[τοῖς ἐ]κείνου καὶ οὐκ ἐπιβ[ο]υλ[ε]ύσω Εὐμένει τῷ Φιλεταίρου οὐδὲ ὄπλα
[ὑπενα]ντία θήσομαι [οὐ]δ' ἐγκαταλείψω Εὐμένη, ἀλλὰ μαχοῦμαι
[ὑπὲρ α]ὐτοῦ καὶ τῶν πραγμάτων τῶν ἐκείνου ἕως ζωῆς καὶ θανά-
30 [του. παρ]έξομαι δὲ καὶ τὴν ἄλλην χρεῖαν εὐνόως καὶ ἀπροφα-
σί[σ]τως μετὰ πάσης προθυμίας εἰς δύναμιν εἶναι τὴν ἐμήν.
ἐάν τέ τινα αἰσθάνωμαι ἐπι[β]ουλεύοντα Εὐμένει τῷ Φιλεταίρο[υ]
[ἢ ἄ]λλο τι πράσσοντα ἐναντίον ἐκείνῳ ἢ τοῖς πράγμασιν αὐτο-
[ῦ, οὐ]κ ἐπιτρέψω εἰς δύναμιν εἶναι τὴν ἐμήν καὶ ἐξαγγελῶ πα-
35 [ραχρ]ῆμα ἢ ὡς ἂν τάχιστα [δ]ύνωμαι τὸν τούτων τι ποιοῦντα
[Εὐμέ]νει τῷ Φιλεταίρου ἢ ὃν ἂν ὑπολαμβάνω τάχιστα τούτῳ
[ἐμφανι]εῖν. <δ>ιαφυλάξω δὲ καί, ἐάν τι παραλάβω παρ' αὐτοῦ, ἢ πόλιν ἢ φρού-

[ριον ἢ ν]αῦς ἢ χρήματα ἢ ἄλλο ὃ ἄμ μοι παραδοθῆι, καὶ ἀποδώσω ὀρθῶς
 [καί] δικαίως Εὐμένει τῷ Φιλεταίρου ἢ ὅτι ἂν οὗτος προστάσῃ, ποιοῦντος
 40 [αὐτ]οῦ τὰ ὁμολογημένα. οὐ λήψο[μ]αι δὲ παρὰ τῶν ἐναντίων οὐδὲ γράμμ[α]-
 [τα ο]ὐδὲ πρεσβευτὴν προ[σ]δέξομ[α]ι οὔτε αὐτὸς ἀποστελῶ πρὸς αὐτούς·
 ἐάν τέ τις ἐνέγκῃ μοι, τὰ τε γράμματα' ἀνοίσω κατεσφραγισμένα καὶ
 τὸν ἐνεγκόντα ἀνάξω ὡς ἂν τάχιστα δύνωμαι πρὸς Εὐμένη τὸν Φιλε-
 ταίρου, ἢ πρ[ὸ]ς ὃν ἂν ὑπολαμβάνω τάχιστ' [α]ὐτῷ ἐμφανιεῖν πρὸς τοῦτο[ν]
 45 ἀνάξω καὶ ἀνοίσω. οὐδὲ κακοτεχνήσω περὶ τὸν ὄρκον τοῦτον οὐθὲν
 οὔτε τέχνῃ οὔτε παρευρέσει οὐδεμιᾷ. παραλύω δὲ καὶ Εὐμένη τὸ[ν]
 Ἀττάλου τοῦ ὄρκου καὶ τοὺς μεθ' αὐτοῦ ὁμωμοκ[ό]τας συντελεσθέν-
 των τῶν ὁμολογημένων. εὐορκοῦντι μέμ μοι καὶ ἐμμένοντι ἐν τῇ
 πρὸς Εὐμένη τὸν Φιλεταίρου εὐνοίαι εὖ εἶη καὶ αὐτῷ καὶ τοῖς ἐμοῖς,
 50 εἰ δ' ἐφιορκοίην καὶ παραβαίνομι τι τῶν ὁμολογημένων, [ἐ]ξώλης εἶην
 καὶ αὐτὸς καὶ γένος τὸ ἀπ' ἐμοῦ. ὄρκος Εὐμένους· ὀμνύω Δ[ία, Γ]ῆν,
 Ἥλιον, Ποσειδῶ, Ἀπόλλω, Δήμητρα, Ἄρη, Ἀθηνᾶν ἀρείαν καὶ τὴν [Ταυροπό]-
 λον καὶ τοὺς ἄλλους θεοὺς πάντας καὶ πάσας· εὐνοήσω Παραμ[όνωι]
 καὶ τοῖς ἡγεμόσι καὶ τοῖς ἄλλοις τοῖς ἐμμίσθοις, τοῖς ἐν τῇ στρατη[ί]αι
 55 τῇ ἐμ Φιλεταιρείαι τῇ ὑπὸ τὴν Ἰδην ὑπὸ Παράμονον ταχθεῖσ[ι]ν καὶ
 Ἄρκτηι καὶ τοῖς ὑφ' αὐτὸν φρουροῖς καὶ Φιλωνίδῃ, καὶ τοῖς ἀμίσθοις τοῖς
 [σ]υνομωμοκόσι, τούτοις καὶ τοῖς τούτων πᾶσι, καὶ Πολυλάωι καὶ τοῖς
 [ἡ]γεμόσι καὶ τοῖς ἄλλοις στρατιώταις τοῖς ὑφ' αὐτὸν τασσομένοις
 [ἐν Ἀ]τταλείαι πᾶσι καὶ πεζοῖς καὶ ἵππεῦσι καὶ Τράλεσιν, ἕως ἂν
 60 [σὺν ἡ]μῖν στρατεύωνται καὶ οὐκ ἐπιβουλεύσω οὐδὲ ἄλλος δι' ἐμ[οῦ]
 [οὐθεῖς. ο]ὐδὲ προδώσω ὑπεναντίω οὐθενὶ οὔτε αὐτούς οὔτε αὐτῶ[ν τὰ]
 [πράγματα] τούτων οὐδὲ τοὺς ὑπὸ τοῦ κοινοῦ αἰρεθέντας τρόποι οὐ[θενὶ]
 [οὐδὲ παρε]υρέσει οὐ[δε]μιᾷ, οὐδὲ [ὄπλ]α ἐναντία θήσομαι οὐδὲ #7[---]

Requêtes qu'Eumène, fils de Philétairos, a accordées aux soldats de Philétairiea et à ceux d'Attaleia. (1) Qu'ils (i.e. les soldats) payent le prix du grain quatre drachmes le médimne, celui du vin quatre drachmes le métrète. (2) Concernant l'année (de service) : qu'elle soit fixée à dix mois, qu'il (i.e. Eumène) n'y introduise pas de mois intercalaire. (3) Concernant ceux qui ont accompli le nombre légal (de temps de service) et, du coup, se trouvent inoccupés : qu'ils reçoivent la solde pour la période de service antérieure. (4) Concernant la tutelle des orphelins : qu'elle incombe aux plus proches parents ou à celui à qui le défunt l'aura léguée. (5) Concernant les taxes : que soit maintenue l'exemption de taxe accordée en l'an 44; (6) si quelqu'un a terminé son temps ou en a fait la demande, qu'il obtienne congé et soit exempté de taxes lorsqu'il exportera les biens qui lui appartiennent. (7) Concernant la solde qu'il (i.e. Eumène) a convenu de payer pour les quatre mois : que la somme soit payée selon l'accord et qu'elle ne soit pas déduite de la solde (à venir). (8) Concernant ceux qui ont reçu la couronne de peuplier : qu'ils reçoivent aussi le grain correspondant au temps pour lequel ils ont aussi reçu la couronne.

Le serment et la convention, Eumène les fera graver sur quatre stèles de pierre et déposer une à Pergame dans le sanctuaire d'Athéna, une à Gryneion, une à Délos, une à Mytilène dans le sanctuaire d'Asklépios. Serment qu'ont juré Paramonos et les officiers et les soldats sous leurs ordres qui sont à Philétairiea-sous-l'Ida et Polylaos et les officiers sous ses ordres et les soldats qui sont à Attaleia et Attinas l'hipparque et les cavaliers sous ses ordres et Oloichos et ses Trales : «Je prête serment par Zeus, Gê, Hélios, Poséidon, Déméter, Arès, Athéna Areia et la Tauropole, et tous les autres dieux, et déesses! C'est de mon mieux que je me réconcilie avec Eumène fils de Philétairos et je ferai preuve de dévouement envers lui et les siens. Je ne comploterai pas contre Eumène fils de Philétairos et je ne porterai pas les armes contre lui et ne l'abandonnerai pas, mais je combattrai pour lui et pour ses intérêts à la vie à la mort ; je lui rendrai aussi tout

¹⁸² Couvenhes J.-Chr., « La place de la trahison dans l'accord entre Eumène Ier et les soldats mutinés (OGIS 266 », *Trahison et traîtres dans l'Antiquité*, 2012, p. 293-309, article que l'auteur m'a fait plaisir d'envoyer afin de m'apporter son aide pour la bonne marche de mes travaux. Je lui rends hommage ici pour ce geste très aimable.

Nb : Les chiffres entre parenthèse symbolisent le passage d'une clause à une autre.

autre service, avec dévouement et sans détour, avec tout mon zèle, dans la mesure de mes forces. Si j'ai connaissance de quelque complot dirigé contre Eumène fils de Philétairos ou de quelque entreprise qui soit nuisible à sa personne ou à ses intérêts, je m'y opposerai dans la mesure de mes forces et je dénoncerai sur le champ, ou aussi vite qu'il me sera possible, celui qui commettrait l'une de ces actions à Eumène fils de Philétairos ou à celui que je croirai susceptible de lui en faire le rapport au plus vite. Si je reçois de lui une cité, ou un fort, ou un vaisseau, ou des richesses, ou toute autre chose qu'il pourra me remettre, je les défendrai et les remettrai en toute rectitude et équité à Eumène fils de Philétairos ou à celui auquel il en aura donné ordre, du moment que pour sa part il exécutera les accords. Je ne recevrai de ses ennemis aucune lettre ni n'accueillerai aucun envoyé et je n'en enverrai jamais près d'eux. Si l'on vient m'apporter des lettres, je les livrerai toutes scellées et j'en traînerai le porteur au plus vite que je pourrai devant Eumène fils de Philétairos; ou bien, devant celui que je croirai susceptible de lui en faire rapport au plus vite, devant lui, je le traînerai et le livrerai. Je ne commettrai aucune machination perfide contre ce serment par nul artifice et sous aucun prétexte. De plus, je délie Eumène, fils d'Attalos de son serment et aussi ceux qui se sont engagés avec lui par serment une fois les accords conclus. Si je demeure fidèle à mon serment et je reste dévoué à Eumène, fils de Philétairos, puisse-t-il bien en aller pour moi et les miens; si je viole mon serment ou transgresse un des accords conclus, que je périsse, moi et ma postérité.»

Serment d'Eumène :

« Je prête serment par Zeus, Gê, Hélios, Poséidon, Apollon, Déméter, Arès, Athéna Areia et la Tauropole, et tous les autres dieux, et déesses ! Je ferai preuve de bienveillance à l'égard de Paramonos et des officiers et de tous les autres mercenaires affectés dans la stratégie de Philétairiea-sous-l'Ida sous les ordres. Paramonos ; et à l'égard d'Arkès et des troupes de garnison sous ses ordres, et à l'égard de Philonidès et des militaires non soldés qui se sont liés par le même serment, de ceux-ci et de tous leurs hommes ; et à l'égard de Polylaos et des officiers et de tout le reste des soldats placés sous ses ordres à Attaléia, tous, fantassins, cavaliers, Trales, tant qu'ils serviront comme soldats avec nous. Je ne

formerai pas de complot et personne d'autre ne le fera en mon nom, et je ne livrerai à aucun adversaire ni leur propre personne, ni rien de ce qui peut leur appartenir, ni leur chef, ni aucun de ceux qui ont été élus par leur communauté, par aucune machination et sous aucun prétexte ; je ne porterai pas les armes contre eux ni [...].»

Les ambiguïtés liées au texte

D'après le texte, l'insurrection des soldats a duré environ quatre mois.¹⁸³ Ce qui témoigne de la détermination, mais surtout du caractère radical des mutins vis-à-vis du dynaste.¹⁸⁴ Ainsi, comme on peut s'en douter, le contexte extrêmement tendu dans lequel les négociations eurent lieu, compte tenu du rôle prépondérant des soldats dans le maintien de l'équilibre de la citadelle. Il nous incombe de situer les événements dans un ordre chronologique le plus logique qui soit. En effet, par le biais d'une chronologie plus ou moins approximative, nous pouvons mieux comprendre les succès qui ont accompagné les débuts du règne d'Eumène I^{er}.

La date approximative de la mutinerie.

Les historiens modernes qui ont poussé la réflexion sur des questions militaro-politiques de l'Asie Mineure hellénistique ne s'accordent pas sur la date exacte de la tenue de cette convention.

Nous n'allons plus revenir sur les problèmes liés à la traduction de notre inscription notamment la traduction de certains mots comme ἀπέργων (l. 7), mot dont des spécialistes de

¹⁸³ Cardinali, G. *Il regno di Pergamo*, Roma, 1906, p. 15-16, est de cet avis. Il affirme que « *ma il dinasta di Pergamo ebbe lo spirito di sedare ben presto il malcontento, facendo lo più ampie concessioni. La rivolta non dovette durare più di quattro mesi.* ».

¹⁸⁴ *Ibidem*. Cardinali émet d'ailleurs à cet effet l'hypothèse qu'un membre de la famille des Attalides fut pris en otage par les insurgés. On peut lire à ce sujet ce qui suit : « *Il momento dovette essere grave ; un membro stesso della famiglia Attalidi fu catturato e trattenuto come ostraggio* », p. 16. Ceci dit, on mesure combien la question relative aux réelles motivations des mutins a beaucoup passionné les spécialistes de l'histoire hellénistique. Comme on le verra dans les lignes qui suivent, les hypothèses ont beaucoup évolué au fil des décennies.

l'histoire militaire hellénistique d'Asie Mineure et des auteurs plus récents ont quelques marges d'appréciation.¹⁸⁵ Pour ce qui est de la date, les uns la situent à la fin de l'année 260 av. J.-C.¹⁸⁶ et donc après la bataille de Sardes qui se tint en 261 av. J.-C. Les arguments qui

¹⁸⁵ Fränkel, M. *IVG* («*Altert. V. Pergamon*» VIII, 1-2), 1890, p. 16, et Reinach A. J., « Les mercenaires et les colonies militaires de Pergame », *Revue archéologique*, 1908, p. 205-206, traduisent « *apergos* » par « *invalide* » ou « *retraité* ». alors que très récemment, J.-Ch. Couvenhes rend le mot par « *valide mais sans activité* » d'où sa traduction de la phrase donne : « *Concernant ceux qui ont accompli le nombre légal (de temps de service) et, du coup, se trouvent inoccupés* ». Or, la précédente traduction rendait la même phrase comme suit : « *Pour ceux qui ont fait leur temps de service et qui sont devenus invalides* ». Pour notre part, la nouvelle traduction de J.-Chr. Couvenhes nous semble plus acceptable et plus évidente. Elle nous permet de comprendre la visée profonde de cette clause. Elle va au-delà d'un simple élan de solidarité et de générosité du dynaste. Sinon, pourquoi accorderait-il les mêmes faveurs entre le soldat devenu invalide et le soldat en service s'il n'a aucune garantie d'en tirer profit sur lui à un moment donné ? Or, la huitième clause parle des soldats qui se sont illustrés durant leurs années de service et « *qui ont reçu la couronne de peuplier* », à eux la cité doit leur manifester sa reconnaissance. Ainsi, les soldats qui se retrouvent sans emploi pouvaient garder l'espoir d'être sollicités par le dynaste. Ils constituent pour lui une sorte de « vétérans de réserves ». Leur longévité en dépit des années d'intense service était sans doute un gage pour le roi de pouvoir compter sur eux en cas de force majeure. Cette logique justifie à notre avis la réelle motivation du dynaste à accepter cette revendication.

¹⁸⁶ Les Italiens U. Pedrolì et G. Cardinali dans *Il regno di Pergamo*, éditions de 1896 et de 1906, p. 11 pour la première édition et p. 16 pour la seconde édition, attestent que la convention fut organisée quelque temps après la victoire d'Eumène I^{er} sur Antiochos I^{er} à Sardes. À ceux-ci, on peut également ajouter le point de vue de B. Virgilio, qui, dans « *Epigrafia e storiografia* » in *studi di storia antica* », 1988, p. 121, mentionne une série d'hypothèses afin de trouver une date exacte de la tenue de la convention. Parmi celles-ci, il émet l'hypothèse selon laquelle la convention constituerait une sorte d'accord, de contrat entre le dynaste attalide et les anciens combattants d'Antiochos après sa défaite à Sardes. Et pour soutenir son argumentation, B. Virgilio renvoie à une inscription de la ville de Théangéla qui a été étudiée par M. Rostovtzeff, « *Trois inscriptions d'époque hellénistique de Théangéla en Carie* » in *REA.*, Tome 33, 1931, n° 1, p. 5-25. L'auteur pense que cette inscription se situerait après 315 av. J.-C., date qui marque l'épilogue de plusieurs mois de combats intenses entre la cité de Théangéla et le tyran de Mylasa Eupolèmos. Comme on peut le constater, cette inscription présente beaucoup de similitudes avec l'*OGIS* 266. L'inscription met en scène un certain Eupolèmos qui selon l'auteur, « *peut-être citoyen et probablement officier macédonien, s'étant établi après la mort d'Alexandre, à Mylasa* », qui passe une série d'accord avec la ville de Théangéla et des soldats mercenaires qui s'y trouvent. Les clauses de cette inscription se tiendraient après le siège de la ville de Théangéla. Le général macédonien passe une série de clauses parmi lesquelles il promet le paiement « *à Philippe, à Damagathos, à Aristodèmos et à leurs soldats leur paie pour quatre mois...que les soldats qui veulent s'en aller s'en aillent avec leurs biens et jouissent d'une exemption de droit de douane pour leurs biens lors de leur passage sur le territoire d'Eupolèmos.* » Des revendications qui sont quasiment les mêmes que celles qu'on retrouve à la sixième et septième clause de l'inscription *OGIS* 266. Ainsi, c'est durant la période post-siège de Théangéla, que s'inspire probablement B. Virgilio pour situer les clauses entre Eumène I^{er} et ses mutins après Sardes. Certains historiens à l'instar de

militent dans ce sens sont soutenus et bien étayés. Le chercheur italien¹⁸⁷ Cardinali ne manque pas de dire que « *per difendere i nuovi possedimenti Eumene fondò le fortezze di Fileteria all'Ida e di Attalia al Lico* ». Manifestement, si l'on s'en tient à ce point de vue, la logique est toute évidente. La fondation des deux garnisons dont les soldats mutins campent, a été effectuée après Sardes dans l'optique de protéger les terres nouvellement conquises. De ce fait, la bataille contre Antiochos I^{er} aurait joué un rôle non des moindres dans la motivation des insurgés.

Autrement dit, avant l'affrontement de Sardes, les deux établissements militaires n'existent pas. Ceci étant, la victoire contre le prince séleucide aurait donc entraîné non seulement l'augmentation du territoire des Attalides, mais aussi des exigences nouvelles des soldats nouvellement affectés dans les nouvelles garnisons. Selon cette logique, les mercenaires auraient mesuré pleinement leur impact dans le maintien de l'autorité d'Eumène sur le nouveau territoire conquis. Les troupes auraient donc eu de solides arguments pour entrer en mutinerie contre leur souverain. Conscients que la protection du territoire civique de Pergame et son prestige sur la scène politique hellénistique en Asie Mineure leur incombait, la couronne serait *de facto* en position de faiblesse. Et tout naturellement, le dynaste attalide n'aurait eu de choix que d'être favorable ou plutôt aurait été contraint de se plier à leurs revendications.

S'agissant des débuts du règne d'Eumène I^{er}, Strabon¹⁸⁸ estime que ce souverain avait plutôt des visées expansionnistes. Le Géographe dit en effet que : « *il (Eumène I^{er}) ne s'en tint pas là et voulut s'agrandir aux dépens des localités environnantes* ». D'après cette déclaration, le jeune souverain attalide compte pleinement sur son armée pour espérer agrandir son territoire. Fort conscient de leur rôle capital, les soldats auraient à juste titre réclamé l'amélioration de leurs conditions de vie. Ainsi présenté, il peut sembler logique d'envisager que la convention se tint donc vers 260 c'est-à-dire, après Sardes.

Savalli-Lestrade, dans « Eumène I^{er} et l'expansion de Pergame. À propos d'IG XII., No 142 » in *REG.*, 105, 1992, p. 221-230, estime pour sa part qu'en dépit du nombre considérable de débats sur la date exacte et les motivations qui ont conduit à la révolte des soldats pergaméniens, des zones obscures planent toujours. Néanmoins, la seule certitude qui en découle est que cette convention était convoquée après l'épisode de Sardes qui se solda par la victoire du jeune dynaste Eumène I^{er} sur Antiochos I.

¹⁸⁷ Cardinali, *op. cit.*, p. 14.

¹⁸⁸ Strabon, XIII, 4, 2.

Toutefois, si on considère l'année 260, comme le moment du détachement de Pergame du pouvoir séleucide comme le mentionne H.-L. Fernoux,¹⁸⁹ notre inscription mérite d'être vue sous un autre angle. C'est dans cette visée que nous voulons analyser l'inscription en prenant en compte des études nouvelles.

En effet, selon Strabon, il est évident qu'Eumène I^{er} manifestait des velléités d'indépendance vis-à-vis de la puissance protectrice séleucide. Voulant sortir de l'emprise de son grand voisin, Eumène I^{er} dut l'affronter et « *battre près de Sardes en bataille rangée Antiochos, fils de Séleucos* »¹⁹⁰.

Avant cette bataille, Pergame est intégrée au pouvoir séleucide.¹⁹¹ La citadelle des Attalides s'y réfère pour ses décisions internes. Une sorte de pouvoir vassal qui ne peut rien faire s'appuyer ou prendre pour référence sur sa puissance suzeraine. Voilà pourquoi l'une des clauses revient sur l'indication de ce qui a été « *accordée en l'an 44* ». Des auteurs à l'instar de Fränkel¹⁹² pensent qu'il s'agit là de la durée de travail des soldats. Durée dont la fin garantit au soldat des avantages comme mentionnés ci-dessus, sur tout le territoire civique pergaménien. Cependant, des travaux plus récents prouvent au contraire que « l'an 44 » symbolise non pas la durée de temps de travail, mais fait allusion à la montée séleucide en Asie Mineure¹⁹³. Cette période débiterait vers 312 av. J.-C., avec le retour de Séleucos de son

¹⁸⁹ H.-L. Fernoux, quant à lui, dans son article intitulé « Rivalité politique et culturelle entre les royaumes de Pergame et Bithynie », in *Histoire et archéologie d'un centre urbain depuis ses origines jusqu'à la fin de l'antiquité*, Villeneuve d'Ascq, 2008 p. 223-224, voit plutôt dans la date de 260 av. J.-C., la « *prise d'indépendance de Pergame vis-à-vis de la puissance séleucide* ». Si on s'en tient à cette affirmation, avant 260, Pergame vit en harmonie avec son puissant voisin et mentor séleucide.

¹⁹⁰ Strabon, XIII, 4,2.

¹⁹¹ Capdetrey, L. *Le pouvoir séleucide*, Rennes, 2007, p. 116-117. L'auteur affirme que c'est en 262 av. J.-C. que la cité de Pergame aurait retrouvé son émancipation sous le règne du souverain Eumène I^{er}. Si on tient compte de ce postulat, la mutinerie ne pouvait avoir lieu après Sardes. La référence à la puissance séleucide dans les clauses donne une idée sur le cadre chronologique dans lequel se passe la mutinerie. À l'évidence, la mention de l'année 44 est très symbolique.

¹⁹² Fränkel, *op. cit.* D'ailleurs, Reinach partage ce point de vue dans ses « Mercenaires et colonies militaires de Pergame », *Revue archéologique*, Tome 12, 1908, p. 209-211.

¹⁹³ Bouché-Leclercq, A. *Histoire des Séleucides*, Paris, 1914, p. 14-21. L'auteur dresse les péripéties traversées par Séleucos I^{er} Nicator, satrape de Babylone, dont la popularité croissante est mal perçue par son maître Antigone, d'où l'animosité de ce dernier vis-à-vis de Séleucos. Il convient de retenir toutefois qu'en dépit de toutes les tentatives d'élimination du Séleucide, il s'en sortit tant bien que mal. Durant le printemps 312 av. J.-C. qui est considéré par l'historiographie moderne comme le début de l'ère séleucide, correspond en effet au retour

« hégire » en Égypte fuyant Antigone le Borgne. Partant de cette date, la troisième revendication des mutins qui fait allusion à cette quarante-quatrième année de l'ère séleucide coïncide donc avec la date de 269/8 av. J.-C. pendant le règne de Philétaïros. Ce qu'il y'a d'intéressant ici est justement le fait que cette partie du traité se réfère à l'ère séleucide pour rappeler au nouveau souverain un accord passé entre Philétaïros et ses premières troupes de mercenaires.

En plus, on ne peut ignorer le fait que ce traité est la résultante de la volonté du souverain qui accepte les réclamations sociales des mutins. Donc, tout ce qui est mentionné dans cette *homologia* est l'expression d'un commun accord entre les deux parties. C'est tout logiquement que les clauses aient été « gravées sur quatre stèles de pierre et déposer une à Pergame dans le sanctuaire d'Athéna, une à Gryneion, une à Délos, une à Mytilène dans le sanctuaire d'Asklépios ».

Toutefois, on peut également voir dans la signature de ce traité une position de faiblesse des Attalides qui sont conscients du nombre important des mercenaires au sein de leur cité.

On voit mal comment un dynaste ouvertement en guerre contre son maître ou son ancienne puissance suzeraine se référerait à des éléments de la culture ou de la vie politique de son ancien mentor pour régler ses problèmes internes. Chose d'autant plus curieuse que cela n'aurait rien coûté aux deux parties de faire tout simplement allusion à la mention « quatorzième année » en mémoire au début du règne de Philétaïros qui, rappelons-le, remonterait à 282/1 av. J.-C.¹⁹⁴ Donc, nous trouvons plus plausible que cette convention se soit tenue juste avant la bataille de Sardes (261 av. J.-C.) et donc quelque temps après l'arrivée d'Eumène I^{er} au pouvoir (263 av. J.-C.).

Notre seconde hypothèse allant dans le même sens se base sur la nature des revendications. En effet, la crise que traversent Eumène I^{er} et ses mutins est purement d'ordre

de Séleucos à Babylone après sa fuite en Égypte. Ce passage de l'auteur s'appuie sur les propos de Diodore de Sicile (XIX, 91, 1-5.). On retrouve quasiment les mêmes informations chez L. Capdetrey qui dans *Le pouvoir séleucide*, Rennes, 2007, p. 16 abondance dans ce sens.

¹⁹⁴ Öz'el, G. J. *Pergame*, Izmir, 1972, p. 18-19, date le début du règne de Philétaïros à 282 av. J.-C. dans un contexte tout particulier qui opposait Séleucos I^{er} le nouveau protecteur de Philétaïros contre Lysimaque, l'ancien commandant de l'eunuque. Éd. Will, *op. cit.*, p. 100-111 précise effectivement que Couroupédion près de Sardes servit de cadre d'affrontement entre Séleucos et Lysimaque en 282/1 av. J.-C., Lysimaque y perdit la vie et par la même occasion, Philétaïros devenait le principal régent de Pergame.

socio-économique. Les clauses dans leur ensemble sont une sorte de protection des acquis socio-économiques des soldats. D'ailleurs, parmi les hypothèses émises çà et là cherchant à expliquer comment le nouveau régent attalide et ses soldats en sont arrivés là, U. Pédroli par exemple estime que l'une des raisons ayant conduit à ce soulèvement est probablement liée à une proposition faite par Eumène I^{er} à ses mercenaires. L'historien dit que : « *non conosciamo bene la causa di questa rebellione, ma non è improbabile che la richiesta dei provvedimenti adottati da Eumene a loro riguardo sia stato il movente precipuo della discordia* ». ¹⁹⁵ Ceci dit, il n'est pas à exclure l'hypothèse selon laquelle les soldats ont dû ressentir une menace planer sur leurs acquis socio-économiques de l'ère de Philétaïros avec l'arrivée d'un nouveau souverain. Sinon, nous voyons mal pourquoi les mercenaires mentionneraient les précédentes clauses de l'ère du patriarche si le nouveau souverain leur offrait mieux.

En plus, s'il faut revenir un tant soit peu sur la description de Strabon relative à la vision hégémonique d'Eumène I^{er}, l'agrandissement territorial entraîne parfois la création de nouvelles garnisons, voire l'augmentation des effectifs. Dans le présent cas, les clauses ne font pas mention de la création ou de l'acquisition d'établissements garnisaires. Ceci étant, suivant la logique selon laquelle l'agrandissement territorial va de pair avec la mise en place d'établissements militaires nouveaux pour assurer un meilleur contrôle des nouveaux domaines royaux, les mutins ne pouvaient manquer de signaler ce manque d'effectifs dans leurs revendications. Et si les mercenaires ne réclament pas de nouvelles troupes en renfort, le souverain ferait face à deux cas de figure. Soit dans un premier temps, on garde les mêmes effectifs de soldats qu'il répartirait dans les nouvelles garnisons, ce qui implique davantage de travail pour les milices et une éventuelle augmentation de la solde soit, dans un second temps, une augmentation des effectifs des soldats s'imposerait, quitte à faire appel aux vétérans installés dans l'une des *chôrai basilikai* disposant d'une grande expérience militaire. Or, dans notre inscription, il n'est pas fait mention d'une revendication allant dans l'un ou l'autre sens. Il n'est pas dit que les mutins réclament une hausse de leur solde ni une hausse des effectifs, encore moins la réinsertion immédiate des soldats ayant atteint leur temps de travail. Autrement dit, ils ne réclament pas la réinsertion des vétérans en vue de palier le problème de sous-effectifs pour une bonne protection des nouvelles frontières du royaume. Ces arguments renforcent donc notre hypothèse selon laquelle la convention se serait plutôt tenue avant la

Pédroli, P. *Il Regno di Pergamo*, op. cit., p. 11. « *Nous ne savons pas bien la cause de cette rébellion, mais il est fort probable que la proposition des nouvelles mesures adoptées par Eumène à leur sujet était le principal motif de discorde.* »

bataille de Sardes et donc juste au lendemain de l'arrivée de dynaste Eumène I^{er} à la tête de Pergame.

Le processus de succession n'étant jamais totalement rassurant, il est possible que les troupes aient eu des appréhensions sur le nouveau dynaste dont rien ne rassurait le maintien des avantages liés à leur statut de mercenaire. De toute façon des peurs, des inquiétudes vis-à-vis du nouveau souverain sont à tenir en compte. Bon nombre de dirigeants mènent parfois une gestion du pouvoir totalement aux antipodes du précédent régent et des attentes de leurs sujets. Nous pouvons nous référer à un exemple assez connu. Il concerne la dynastie des Ptolémées en Égypte. Après une période relativement prospère et très sereine sous le règne de Ptolémée III Évergète, son fils et successeur Ptolémée IV Philopator brilla par des orgies de toutes sortes.¹⁹⁶ Sur le plan interne, par le biais de nos sources, on ne note pas de grands soulèvements à caractère politico-économique. Cependant, l'Égypte sous ce roi a connu plusieurs attaques traduisant le niveau de fébrilité atteint par ce territoire sous le règne de ce Ptolémée.

¹⁹⁶ Polybe, V, 34, 1-11. Dans ce passage, l'historien nous apprend que dès son arrivée au pouvoir, Ptolémée Philopator exécuta son frère Ptolémée Magas issu, comme lui-même de la relation entre Ptolémée III et Bérénice. Sur le plan extérieur, il ne sentait aucune menace, compte tenu du jeune âge d'Antiochos III et de Philippe, des successeurs respectifs de Séleucos III et du vieil Antigone, et ayant à sa disposition une fortune imposante, « *il passait son règne dans un excès de festivités* » nous apprend Polybe. Par la suite, c'est une série d'adjectifs péjoratifs que l'historien utilise à son sujet. Il est qualifié de dirigeant « *invisible, inabordable, indifférent, insouciant à ses ministres des affaires étrangères* », c'est tout le contraire de ces prédécesseurs. Son manque de vigilance et sa négligence de la politique intérieure et extérieure de l'Égypte exposaient le royaume à toutes sortes d'invasions. Allant dans le même sens, Plutarque (*Vies de Cléomène*, XI, 33, 1 à 38,1), relate également la même histoire, mais ce qui nous intéresse, c'est l'épisode de Cléomène qui vit toutes ses promesses faites par le précédent roi vaciller sous le règne de Ptolémée philopator et son homme de sale besogne Sosibios. Ils assassinèrent les Lacédémoniens ainsi que tous les siens. Ce meurtre ignoble, ajouté à l'étrange apparition d'un serpent qui enveloppait la tête de Cléomène sur son lieu de pendaison, provoqua des mécontentements de la population et il est même dit que les femmes venaient à cet endroit lui rendre un culte. Nous avons voulu montrer par le biais de cet exemple qu'il est fréquent de voir dans des successions dynastiques des politiques changer d'un dirigeant à un autre. Par conséquent, il en résulte généralement des mouvements de mécontentement. Pour notre cas, les soldats en service à Pergame ont probablement manifesté un tel mécontentement au regard d'éventuelles modifications faites par celui dont Strabon nous présente comme différent de son oncle et prédécesseur. C'est vrai que nous verrons par la suite d'autres hypothèses ayant probablement concouru à cette mutinerie.

Au regard de ce qui précède, nous estimons pour notre part que la convention qui lie Eumène I^{er} et les soldats mécontents se serait déroulée avant la bataille de Sardes donc avant 261 av. J.-C. Des arguments allant dans ce sens ont été avancés. Ceci dit, une autre certitude que nous pouvons avoir tient au fait que, l'une des deux garnisons mentionnées lors de la convention aurait été créée par Philétairos d'après la cinquième clause. Toutefois, ces informations ne nous renseignent pas sur les spécificités des premières *katoikia* des Attalides. C'est pourquoi nous voulons pousser la réflexion pour savoir si les Attalides firent de leurs premières garnisons des établissements purement militaires ou bien ces *katoikiai* servaient aussi de *klèroi* pour les mercenaires ? Ainsi, on pourrait déterminer qui de Philétaireia-sous-l'Ida au nord de la citadelle ou plutôt celle d'Attaleia au sud-est du territoire civique des Attalides¹⁹⁷ était une garnison militaire ou agricole, voire mixte.

Tentative d'élucidation des causes de la crise

S'agissant des causes réelles ayant conduit à ce soulèvement de garnisaires, nous n'avons pas de passage dans le texte qui mette en cause un commandant des troupes ou autre personnage comme étant l'instigateur de cette mutinerie. Toutefois, quelques détails épars nous permettent de voir petit à petit ce qui aurait motivé en amont de cette rébellion de la soldatesque pergaménienne vis-à-vis de leur nouveau régent. Ceci dit, différentes réflexions et hypothèses ont été apportées à cette problématique que nous ne pouvons ici occulter.

Hypothèse de Sardes ou complot fratricide ?

Faut-il voir dans cette insurrection une action liée à la victoire de Sardes qui imposa au jeune dynaste de chercher à tout prix à immobiliser les soldats sur place afin de protéger son

¹⁹⁷ Öz'el, G. J. *in Pergame*, Izmir, 1972, p. 20. L'auteur donne des informations précises sur la localisation de ces deux garnisons. Pour cet auteur, la construction des deux établissements garnisaires est l'œuvre d'Eumène I^{er} soucieux de protéger son nouveau territoire. Il mentionne la garnison de « Philétaireia au mont Ida (kaz dag) près d'Adramittion (Edremit), puis la forteresse d'Attale en Lydie ». La mention des noms supplémentaires indique que la localisation des sites de ces anciennes garnisons est plus aisée de nos jours qu'il y a un siècle en arrière.

territoire qui a connu une petite augmentation, comme pense Cardinali¹⁹⁸? Ou plutôt une situation qui tire son origine dans l'épineux problème lié à l'offre et à la demande en grain dont parle Y. Garlan¹⁹⁹. Voire la thèse de Fränkel²⁰⁰, qui voyait en son temps dans ces soulèvements la résultante des intrigues internes à la couronne attalide. Reinach²⁰¹ pense qu'Eumène fils d'Attale, l'un des deux frères (Attale et Eumène) du patriarche Philétairos, aurait été jaloux de son cousin Eumène I^{er}, fils d'Eumène, d'avoir été choisi par leur oncle Philétairos. Nous ne disposons pas des raisons ayant motivé le choix porté sur Eumène fils d'Eumène au lieu d'Eumène fils d'Attale, si ce n'est qu'Eumène, le père du successeur du patriarche, serait plus âgé que qu'Attale son frère et père d'Eumène fils d'Attale. C'est d'ailleurs une hypothèse abordée par Th. Ihnken²⁰². D'ailleurs, il présente Eumène fils d'Attale comme le chef de troupe donc ayant commandé des troupes des miliciens sous le

¹⁹⁸ Cardinali, *op. cit.*, p. 14 « *per difendere i nuovi possedimenti Eumene fondò le fortezze di Fileteria all'Ida e di Attalia al Lico* »

¹⁹⁹ Garlan, Y. *op. cit.*, p. 69. Dans ce passage, l'historien estime qu'au cœur de plusieurs révoltes hellénistiques se trouve l'adéquation entre l'augmentation du prix du grain par la couronne d'un côté, et des soldats qui se retrouvent impuissants face à cette inflation de l'autre. Par conséquent, les soldats n'avaient d'autres solutions que de procéder à des mouvements aux allures de mutinerie vis-à-vis du dynaste. Ces mouvements, dit l'auteur, « ébranlaient périodiquement l'autorité du monarque et pouvaient même entraîner la ruine de la cité ». S'appuyant sur l'exemple de Carthage au lendemain de la première guerre punique, l'auteur s'attarde surtout sur l'exemple pergaménien afin de mieux illustrer son point de vue.

²⁰⁰ Fabricius, E. *Altertümer von Pergamon*, Munich, 1890, p. 13

²⁰¹ Reinach, A. J. « Les mercenaires et les colonies militaires de Pergame », *Revue Archéologique*, 1908, p. 207.

²⁰² Ihnken, Th. *Die Inschriften von Magnesia am Siplyos*, Munich, 1978, p. 127-130, qu'il consacre à notre inscription, parmi les hypothèses qu'il émet afin de comprendre l'origine de la mutinerie, il présente Eumène fils d'Attale et cousin d'Eumène I^{er} comme étant un commandant des troupes dans l'une des garnisons attalides. Suite aux menaces proférées par Antiochos Hiérax à l'encontre de la citadelle pergaménienne, il fit allégeance au Séleucide et avec lui tous les soldats qui ne reconnaissaient pas l'autorité du jeune dynaste. Ce dernier par contre fit de grandes propositions aux soldats mutins. Nous avons là une hypothèse qui montre que l'origine de la mutinerie est interne à la jeune dynastie qui a du mal à assumer la volonté successorale du patriarche Philétairos. C'est vrai que l'auteur par la suite émet également l'hypothèse selon laquelle Eumène fils d'Attale pourrait tout simplement être victime et donc otage des mutins.

Malheureusement, par ce passage, on peut noter des anachronismes au sujet de la mention d'Antiochos Hiérax comme celui avec qui se serait allié Eumène fils d'Attale. En effet, selon A. Bouché-Leclercq, *Histoire des Séleucides. 323-64 av. J.-C.*, Paris, p. 1132, le règne de l'agité Antiochos Hiérax est plutôt contemporain de celui d'Attale I^{er}. *De facto*, on ne saurait tenir compte de cet argument mentionné par Th. Ihnke, attribuant l'origine de la mutinerie au prétendu ralliement d'Eumène fils d'Attale ainsi que des soldats sous son commandement au dynaste séleucide.

règne de son oncle Philétaïros. S'étant lié d'amitié avec Antiochos I^{er} et supportant mal la décision de son défunt oncle de choisir son cousin Eumène I^{er}, il serait à l'origine de ce soulèvement. B. Virgilio²⁰³ partage également l'hypothèse d'un complot interne aux Attalides qui aurait été à l'origine du saut d'humeur des soldats contre le jeune dynaste. Il évoque en effet une conjuration minutieusement préparée entre Eumène fils d'Attale accompagné des soldats qui lui étaient fidèles par serment et des rebelles celtes. Les motivations seraient donc d'ordre successoral.

D'autre part, Virgilio voit également dans cet épisode un déchirement familial qui serait à l'origine. Et selon lui, ce triste événement sert de fondement de la dynastie des Attalides qui auraient tiré le maximum d'enseignements pour ne plus vivre une telle tragédie familiale. Il dit d'ailleurs à cet effet que « *per tale interpretazione del ruolo di Eumène I mi sembra probante richiamare la prassi notissima seguita dai successivi Attalidi, di incaricare propri parenti stretti dei principali compiti burocratici, diplomatici, militari, e la salda tradizione di lealtà reciproca degli Attalidi* ». ²⁰⁴

Comme on peut le constater, les opinions sont de plus en plus divergentes sur l'origine de la mutinerie. Pour notre part, un regard nouveau met en lumière certains sous-entendus qui nous permettent de comprendre en filigrane que l'origine de cette mutinerie serait fort probablement d'ordre politique. En effet, bien que les clauses aient une orientation essentiellement économique et sociale, mais s'agissant de leur engagement vis-à-vis du nouveau dynaste, quelques aspects non des moindres suscitent notre curiosité. On trouve ici des facteurs qui auraient été en amont de cette mutinerie. Le premier argument pertinent allant dans le sens d'élucider l'origine du conflit est dans la dénonciation d'un éventuel complot qui se serait produit. En effet, les mutins affirment par le biais de leur représentant : « *C'est de mon mieux que je me réconcilie avec Eumène fils de Philétaïros et je ferai preuve de dévouement envers lui et les siens, je ne comploterai pas contre Eumène fils de Philétaïros et je ne porterai pas les armes contre lui et ne l'abandonnerai pas, mais je combattrai pour lui et pour ses intérêts à la vie à la mort* ». Ce passage suggère l'idée d'un éventuel complot produit en amont. La présence de « *je ferai preuve de dévouement envers lui* » nous oriente

²⁰³ Virgilio, B. *Gli Attalidi di Pergamo*, Pisa, 1993, p. 145.

²⁰⁴ *Ibidem*, p. 145. « *Pour cette interprétation du rôle d'Eumène I^{er}, l'évidence la plus éclatante me semble la praxis coutumière des Attalides qui se manifeste par l'attribution des tâches bureaucratiques, diplomatiques et militaire aux membres de leur famille. De là, en découle une solide tradition de loyauté réciproque (entre les différents membres de cette famille)* ».

sur le contexte juste avant la convention. On voit mal comment le jeune dynaste « *vassal* »²⁰⁵, aurait pu vaincre Antiochos I^{er} s'il n'avait pas avec lui des soldats totalement acquis à sa cause. Donc, si complot il y en a eu, le principal bénéficiaire n'aurait été nul autre que l'un des deux cousins du dynaste à qui, pour des raisons de parenté, la couronne aurait été attribuée à juste titre. De ce fait, on a vu avec Cardinali qu'Eumène le fils d'Attale étant commandant de troupes, il aurait pu parfaitement être considéré comme l'instigateur de ce « complot » visant à renverser son cousin. Ce scénario est d'autant plus envisageable que l'autre cousin du dynaste, en l'occurrence Attale fils d'Attale, le père du futur Attale I^{er}, est un personnage très discret dans les différents écrits relatifs à cette dynastie. Il est généralement mentionné pour retracer l'arbre généalogique du futur premier *basileus* attalide et ses prédécesseurs. Cet Attale, fils d'Attale n'est pas connu pour avoir développé des aspirations à accéder au pouvoir contrairement à son frère Eumène, fils d'Attale.

On peut à juste titre voir dans la promesse des soldats de dénoncer tout éventuel complot une volonté de reconnaître définitivement que seul le dynaste Eumène I^{er} est leur dirigeant à qui, aucun complot ne devrait désormais plus être caché, encore moins envisageable. De plus, selon cet extrait qui dit, « *je ne recevrai de ses ennemis aucune lettre ni n'accueillerai aucun envoyé et je n'en enverrai jamais près d'eux. Si l'on vient m'apporter des lettres, je les livrerai toutes scellées et j'en traînerai le porteur au plus vite que je pourrai devant Eumène fils de Philétairos; ou bien, devant celui que je croirai susceptible de lui en faire rapport au plus vite, devant lui je le traînerai et le livrerai* », il y a un réel sentiment de protection maximale de la personne du dynaste. Ce sentiment de défense d'Eumène I^{er} s'accompagne d'un vif désir d'empressement pour tout ce qui concerne la délation d'une éventuelle conjuration.

Enfin, en parcourant le serment des soldats, un fait exceptionnel en découle. Les soldats mutins se désolidarisent de leur serment qu'ils auraient passé avec Eumène fils d'Attale dont nous ne connaissons pas la substance. Ils disent à cet effet : « *Je délie Eumène fils d'Attalos de son serment et aussi ceux qui se sont engagés avec lui par serment une fois les accords conclus* ». C'est vrai qu'à ce niveau, on n'a pas d'amples éclaircissements sur la nature, voire le cadre précis dans lequel ce serment aurait été passé. Cependant, nous pouvons avoir la certitude qu'il a été passé avant le soulèvement des mutins. De ce fait, on peut émettre

²⁰⁵ Bouché-Leclercq, A. Histoire des Séleucides, *op. cit.*, p. 74, parle de « *lutte aussi inégale, le petit dynaste de Pergame eut recours aux moyens dilatoires* », témoignant ainsi la faiblesse du leader de la citadelle face à la puissante couronne séleucide conduite par Antiochos I^{er}.

l'hypothèse selon laquelle le serment passé entre Eumène fils d'Attale et les soldats pourrait avoir été passé immédiatement après que Philétaïros ait porté son choix sur Eumène I^{er}. Éventuellement, sous le coup d'une colère, l'Attalide déchu aurait pu passer son accord avec les mercenaires de Pergame.²⁰⁶

Voilà pourquoi, nous ne pouvons que voir dans ce serment entre Eumène fils d'Attale et les soldats le facteur principal de l'instigation des mutins. J.-Chr. Couvenhes n'en dit pas moins à son sujet. Il le présente d'ailleurs comme étant « *le promoteur actif de la révolte* ». ²⁰⁷ Probablement voulant profiter du décès de son oncle et supportant mal le choix porté sur son cousin, il aurait logiquement voulu accéder au trône de la citadelle par des subterfuges orchestrés avec la complicité de certains gradés des troupes pergaméniennes. Malheureusement pour lui, son cousin Eumène fils d'Eumène sut soudoyer les soldats mutins en acceptant leurs différentes sollicitations.

Surtout, on voit dans cette révolte comme le souligne par la suite Couvenhes, une période de relâchement de l'autorité légale de la dynastie suite au décès du patriarche. Le fait

²⁰⁶ Garlan, Y. *Amphores et timbres amphoriques grecs entre érudition et idéologie*, Paris, 1986, p. 67-71, au sujet de la rémunération des mercenaires, il dit que celle-ci incombe pleinement au souverain qui est le principal employeur des « *soldats professionnels dont le conduite est avant tout dictée par l'appât du gain* ». Ceci nous amène à comprendre qu'en temps normal, la procédure de recrutement voudrait que les soldats professionnels qui arrivent dans une cité, n'aient pas de compte à rendre qu'à leur principal chef qui est le dynaste. La même idée est corroborée par A. Aymard, « Mercenariat et histoire grecque », in *Études d'archéologie classique* II, 1959, p. 16. L'auteur affirme que la différence entre le soldat de métier et le mercenaire réside dans le contrat qui lie ce dernier et son employeur contrairement au soldat de métier qui se bat par amour pour son souverain et pour sa cité. Or, dans le présent cas, nous sommes face à une situation de succession, de transition de pouvoir politique à Pergame. D'ailleurs J.-Chr. Couvenhes (*Place de la Trahison, op. cit.*, p. 300), émet une idée forte intéressante pour ce qui est de la rupture entre les soldats et Eumènes fils d'Attale. En effet, l'auteur explique le fait d'avoir passé un serment avec Eumène fils d'Attale pourrait être compris par la volonté des soldats de ne pas se retrouver sans employeurs après le décès de leur ancien employeur Philétaïros. Ce qui semble d'ailleurs plus raisonnable par rapport à Cardinali cité supra (cf. Note 10) qui présente Eumène fils d'Attale « *come ostraggio* ». S'il arrive de voir le cousin du souverain pergaménien comme otage, ce serait tout simplement une logique de revirement de situation. Fidèles au véritable souverain attalide qui a parfaitement répondu à leurs aspirations, il est compréhensible que les soldats voient en Eumène fils d'Attale un ennemi interne au souverain et *de facto*, suite à leur serment de rester fidèle au dynaste, ils ne peuvent que le prendre non pas comme otage, mais une sorte de « prisonnier politique » de la dynastie. Il n'est pas étonnant de plus entendre parler de cet Eumène fils d'Attale après cet épisode qu'on peut se permettre d'appeler « trahison dynastique ». C'est à juste titre que nous pensons que cet exemple a dû contribuer à la pleine loyauté légendaire de la dynastie des uns envers les autres.

²⁰⁷ Couvenhes, J.-Ch. *La place de la trahison, op. cit.*, p. 303.

pour Eumène fils d'Attale d'avoir passé un accord ou plutôt un serment avec les soldats des deux garnisons attalides, témoigne de l'emprise, non des moindres, que ce prince avait au sein de l'administration pergaménienne de cette période. C'est à juste titre qu'on partage le point de vue de Virgilio qui pense qu'Eumène fils d'Attale était probablement « *comandante militare delle truppe* ». ²⁰⁸

En dépit des multiples complexités que présente l'inscription *OGIS 266*, on ne peut douter du fait que son contenu constitue un tournant majeur dans l'histoire politique et militaire de la dynastie des Attalides. Au regard des différentes informations recueillies, notamment la référence à la période séleucide lors de la mention de l'an quarante-quatre par rapport au début du règne de Séleucos en 312 av. J.-C., le texte comme déjà dit, aurait été écrit avant Sardes.

S'agissant de la création et surtout des fonctions de deux principales garnisons du territoire de Pergame à cette période, la question reste assez complexe. Toutefois, nous avons la certitude qu'en son temps, Philétairos avait passé certaines clauses avec ses soldats mercenaires. Aussi, il est évident que Pergame avait au moins une garnison occupée par des mercenaires. Cependant, nous ne pouvons dire avec précision laquelle des deux *katoikiai* aurait servi de cadre de cantonnement des premiers mercenaires enrôlés à Pergame.

Enfin pour ce qui est du rôle joué par Eumène fils d'Attale, il aurait été un facteur principal dans la mobilisation soldatesque qui a pris des orientations de revendications économique. Le problème de fond serait sans doute une querelle de succession. Il ne fait aucun doute sur le caractère crucial de notre inscription sur l'histoire militaire et politique du début de la dynastie des Attalides. Elle nous éclaire sur les liens qui unissent les différents souverains attalides et leurs soldats. Certes, par la suite, le royaume a conclu des alliances d'*isopoliteia* avec d'autres cités, mais la loyauté des troupes pergaméniennes a été très remarquable par la suite.

²⁰⁸ Cardinali, *op. cit.*, p. 145. Dans ce passage, Cardinali présente Eumène fils d'Attale comme étant à la tête d'une suite de soldats et qui va en négociation avec les soldats celtes en vue d'apaiser la révolte. Ce serait probablement dans ce cadre que le fameux serment dont les mutins se délient lors de la trêve trouvée face au dynaste légal Eumène fils d'Eumène.

Tentative de compréhension du choix porté sur Eumène fils d'Eumène

Contrairement à la monarchie des Ptolémées ou des Séleucides, dont les fondateurs sont d'anciens généraux d'Alexandre le Grand, la dynastie des Attalides s'illustre de prime abord par deux facteurs remarquables. Non seulement, c'est un pouvoir dont le fondateur n'était pas diadoque, mais aussi, il s'agit d'un règne qui n'a pas fait long feu. À peine une durée d'un siècle et demi. Cependant, en dépit de cette durée relativement courte, les Attalides ont tous manifesté un réel désir de dorer le blason de leur image familiale. La clé de ce succès tient à un maître-mot : la *philanthrôpia*²⁰⁹ dont parle F. Queyrel. De toute évidence, les Attalides avaient de manière générale une famille assez unie. Cette union s'est illustrée à plus d'un titre. Bien que Philétairos n'ait pas pris de titre royal, son effigie est longtemps restée sur les pièces en usage à Pergame. À ceci, s'ajoute la pérennisation des noms Attale et Eumène qui traduit non seulement le caractère soudé de la famille régnante, mais aussi le respect que les Attalides ont les uns envers les autres. On ressent clairement au sein de cette famille une volonté d'honorer le droit d'aînesse et bien évidemment de tenir en haute estime la mémoire des précédents dirigeants. On peut à juste titre supposer que c'est ce sentiment qui a animé le choix de Philétairos sur la personne d'Eumène fils d'Eumène et non sur Eumène fils d'Attale.

En effet, comme nous l'avons mentionné dans plus haut, si Eumène fils d'Attale a pu passer des accords avec des militaires avant le début de la mutinerie, dont ils s'en défont lors de la signature des nouvelles clauses, démontre que le deuxième neveu de Philétairos avait sûrement des affinités avec des officiers de l'armée de Pergame. Il n'est pas à exclure qu'il pouvait lui-même faire partie des cadres de l'armée pendant le règne de son oncle. Cependant, en regardant l'arbre généalogique des Attalides, il en ressort que le choix de Philétairos porté sur Eumène fils d'Eumène prend en compte le droit d'aînesse des frères du patriarche. Il ne s'est probablement pas attardé sur les compétences de ses neveux, mais aurait basé son choix en fonction de l'ordre de naissance de ses frères dont son cadet fut Eumène et leur benjamin

²⁰⁹ L'expression est celle de F. Queyrel qu'on retrouve dans *Les portraits des Attalides*, Paris, 2003, p. 3, qui voit dans la réussite de la dynastie des Attalides une volonté commune de paraître généreux non seulement aux yeux de leurs concitoyens mais aussi aux yeux du monde grec en général. Ils se sont d'ailleurs illustrés par la promotion des jeux, mais surtout par le financement de l'entretien des temples pour la célébration de certaines fêtes notamment la célébration des *Sôtéria* au sanctuaire de Délos, commémorant la défaite des envahisseurs galates. L'épigramme *IG XI, 4 1105* relate parfaitement les propos élogieux qui sont adressés à Philétairos. *De facto*, son image de bienfaiteur tend à se confondre à celle d'un pouvoir protecteur de son voisinage et surtout philhellénique.

Attale. Certes que nous ne disposons pas de documents précisant les âges des deux princes mais, l'observation de l'arbre généalogique attalide place Philétairos comme l'aîné des trois enfants issus du mariage entre Attale de Tios et Boa. Eumène en fut le cadet et Attale le benjamin. On ne peut dire avec plus de précision si c'est sur cette lancée que Philétairos s'est basé pour désigner Eumène fils d'Eumène au détriment d'Eumène fils d'Attale.

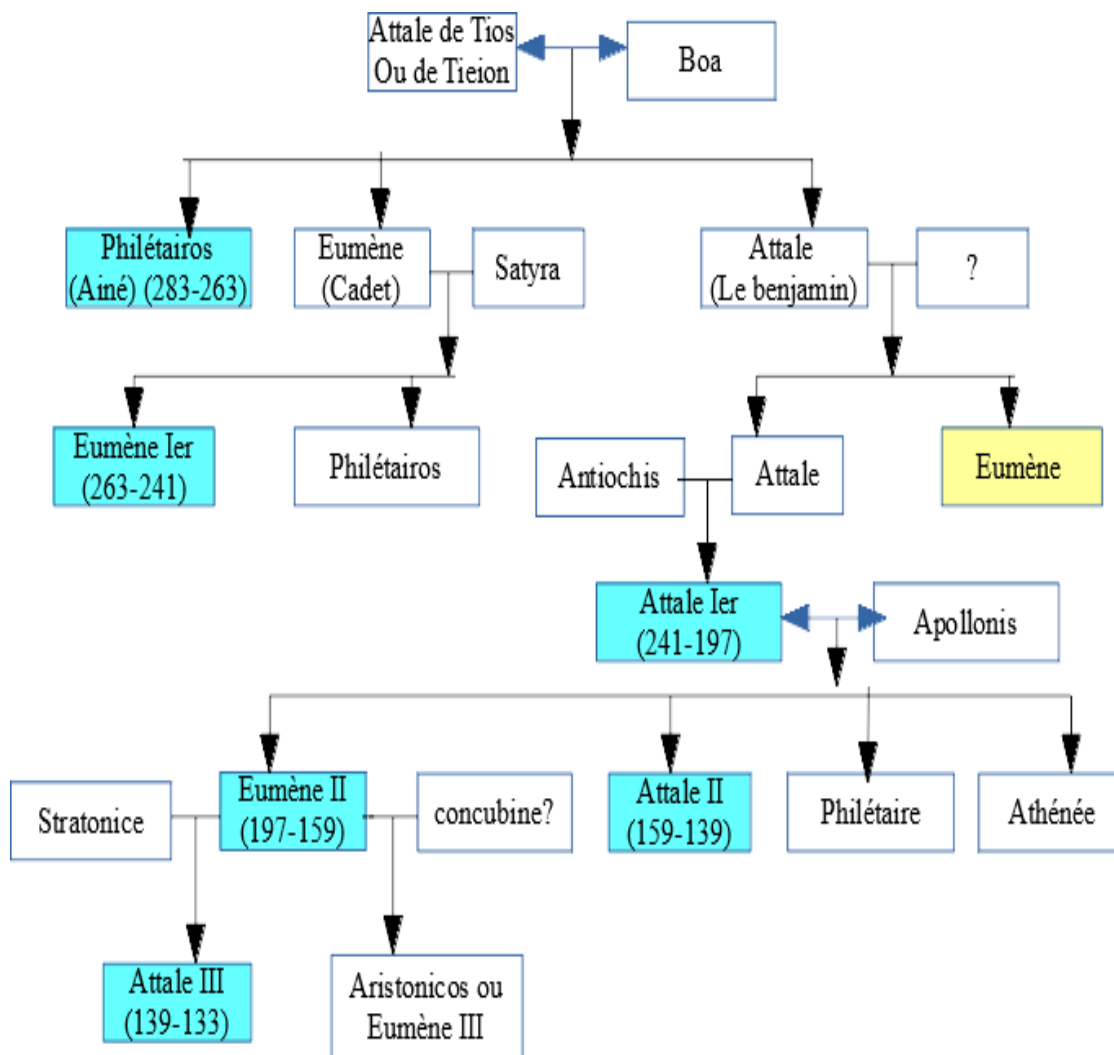


Figure 3

• Arbre généalogique des différents règnes des Attalides, réalisé à partir des informations de J.-Chr. Couvenhes (*La place de la trahison entre Eumène Ier les soldats*

mutinés, p. 301) ; G. Cardinali, *La genealogia degli Attalidi* p. 185,²¹⁰ et R. E. Allen (*The Attalid kingdom*, p. 181).

LES CLAUSES DE L'INSCRIPTION OGIS 260 ET LA CONDITION DU SOLDAT PERGAMENIEN.

La convention et le début de la puissance militaire de Pergame.

L'analyse des clauses de la convention démontre que le dynaste Eumène I^{er} avait une autre vision de sa citadelle. Pour notre part, nous ne voyons pas dans les accords signés une situation dans laquelle le nouveau dynaste n'avait de choix que de coopérer avec les mutins de peur de perdre ses nouvelles possessions territoriales acquises après la campagne militaire de Sardes de 262 av. J.-C., comme l'estiment certains historiens qui placent la convention post-Sardes.²¹¹ Il s'agit plutôt d'un ensemble de mesures qui lui permettent d'asseoir son pouvoir de manière pérenne. De ce fait, nous voulons voir autrement les principaux acquis socio-économiques de notre inscription²¹² à la lumière de découvertes plus récentes.

²¹⁰ Cardinali ; G. « *La genealogia degli Attalidi* » *Memoria*, Bologna, 1913, p. 185.

²¹¹ Compte tenu du fait qu'il n'est nullement fait mention de pardon dans l'inscription, Reinach, J. A. *Op. cit.*, estime que les clauses ont été validées par le dynaste après l'épisode de Sardes. Ainsi, Eumène, se trouvant dans des circonstances qu'il qualifie de « critiques » n'avait d'autres solutions que de se plier aux revendications qui deviendraient plutôt des exigences formulées par les mutins. De ce fait, la générosité du monarque qui transparaît dans les différentes revendications qu'il accorde aux mutins ne serait qu'une volte-face d'un dirigeant n'ayant d'autres recours que de se plier aux injonctions de ses employés. Nous ne partageons pas ce point de vue. Pour nous, le jeune régent attalide est confronté à une crise dont les origines sont internes à la dynastie comme nous l'avons mentionné un peu plus haut. Donc, pour nous, les largesses du monarque traduisent non seulement son degré de détermination à asseoir son autorité légitime, mais surtout de tenir l'armée sous ses pieds, s'assurant ainsi un meilleur contrôle de ses soldats et par conséquent une bonne application de ses ordres.

²¹² Couvenhes, J.-Chr. *Op. cit.*, p. 294-297 dénombre au total sept revendications accordées aux mutins. C'est vrai comme il l'affirme par la suite, les unes sont intimement liées aux autres. Reinach, cité à la note précédente, dénombre par contre huit revendications octroyées aux mutins. De toute façon, à ce niveau, nous pensons que le nombre importe peu. Toutefois, c'est l'interprétation et la compréhension qui en découlent et notamment les hypothèses relatives qui importent.

La première clause porte sur les prix exceptionnels du grain et du vin qui devraient être appliqués aux soldats. Pour le cas échéant, il est accordé aux mutins de pouvoir acheter le grain à « quatre drachmes le médimne, celui du vin quatre drachmes le métrète ». Ces données chiffrées montrent que les prix de ces denrées de première nécessité connaissaient sans doute une inflation notoire sur la place de l'agora de la citadelle²¹³. Les Pergaméniens s'étaient déjà très probablement habitués avec ces prix. Mais pour les soldats venus servir à Pergame, la mercuriale en cours ne leur semble pas avantageuse. *De facto*, cette clause laisse entrevoir la mainmise, voire l'exclusivité du ravitaillement de la citadelle en grain et vin par la couronne attalide. Ainsi, elle est à même de faire librement des concessions aux militaires en ce qui concerne « le prix fixe » d'achat du blé et du vin. Pour comprendre davantage le caractère exceptionnel de cette clause, il convient de voir les prix en cours à Délos à la même période.

²¹³ Bresson, A. « Prix officiels et commerce de gros à Athènes », in *La cité marchande*, Paris, 2000, p. 184, nous donne un aperçu remarquable sur le problème que le « juste prix » pouvait connaître à Athènes au III^e siècle et dans plusieurs cités grecques. En effet, reprenant les travaux de bon nombre d'historiens qui se sont penchés sur les différentes variations du prix du blé et du vin dans le monde grec antique et en particulier au cas athénien, A. Bresson conclut en soulignant que le prix de ces denrées était proportionnel des variances du moment telles que la période d'abondantes récoltes, mais aussi de périodes de pénurie. Ainsi, on pouvait facilement passer de « cinq drachmes le médimne » et « atteindre seize drachmes le médimne ». Toutefois, seule l'Égypte lagide sort du lot en gardant ses prix stables. Ceci s'expliquerait principalement par la maîtrise de la production céréalière par la couronne qui contrôlait les cultivateurs de la *chôra*. Ainsi, de manière générale, la loi de l'offre et de la demande régulait les marchés des cités grecques à l'instar de celui athénien. De là, nous comprenons pleinement que les mutins ont voulu avoir un prix unique en demandant au régent attalide un prix unique qui ne peut connaître d'oscillation. Une certaine façon de se mettre à l'abri de toute forme d'inflation de la balance commerciale pergaménienne.

Néanmoins, par le biais de M. I. Rostovtzeff in *Histoire économique et sociale du monde hellénistique*, Paris, 1989, p. 1077, nous avons une liste de présents que le patriarche Philétaios offrit à la population de Cyzique entre 280 – 279 av. J.-C. En plus de l'argent, il leur donna cinquante chevaux, du bétail, mais surtout du blé et de l'orge « en grande quantité » qu'il produisait dans son territoire (cf. *OGIS*, 748). On ne peut affirmer avec plus de précision si Pergame a connu une stabilité céréalière et viticole pendant la période de règne des Attalides. Nous pouvons être certains que parmi les soldats mutins d'Eumène I^{er} figurent d'anciens soldats ayant combattu aux côtés du patriarche Philétaios, et par conséquent, s'ils ont formulé une demande de voir leur prix d'achat de ces denrées rester stable, c'est sans doute du fait d'avoir vécu l'inflation du blé et du vin à un moment donné, soit une façon pour eux de se mettre à l'abri d'une éventuelle inflation.

En effet, reprenant les travaux de Th. Homolle²¹⁴ portant sur une inscription de Délos, G. Glotz²¹⁵, repasse minutieusement ladite inscription afin de donner une mercuriale plus juste des prix en cours à Délos pendant la première moitié du III^e siècle av. J.-C. Ainsi, l'inscription donne des détails sur les différentes variations que connaissent les aliments et l'habillement pendant une dizaine de mois. Pour ce qui nous concerne, nous nous attardons surtout sur des informations relatives au grain. Il montre que pendant les trois premiers mois d'achat, la mercuriale selon M. Homolle fixe le prix du blé à six drachmes l'obole. Lui par contre trouve onze drachmes l'obole. Au neuvième mois, il se retrouve dix-huit drachmes l'obole de blé. Il nous semble fort logique de retenir que la revendication des mutins démontre leur connaissance des différentes inflations que les denrées alimentaires pouvaient connaître sur les marchés pergaméniens.

La deuxième clause porte sur l'année de service. Une sorte de réforme du régime de congés des mercenaires. Sur ce, les mercenaires réclament qu'elle soit maintenue à dix mois de services sans possibilité pour le régent attalide d'ajouter des mois intercalaires. Sur ce, A. J. Reinach²¹⁶ souligne que l'année militaire débutait très probablement au mois de *Xanthikos*,²¹⁷ ce qui correspondrait à la mi-mars, début avril, juste à la fin de l'hiver. Durant les neuf, voire les dix mois qui suivaient notamment jusqu'au mois d'*Audynaios* (décembre-janvier), la rétribution des mercenaires était constamment versée.

²¹⁴ Les dits travaux de restitution et d'interprétation figurent dans le texte de Th. Homolle dans « Comptes et inventaires des temples déliens en l'année 279 », *BCH*, 1890, tome 14, p. 389-511.

²¹⁵ Glotz, G. « Correction à une inscription de Délos », *REG*, 1910, 23-103-104, p. 276-283. Il s'agit d'un fragment des comptes rendu de Cléostratos qui remonterait à 282 av. J.-C. Ce document donne une série de données relatives à la paie salariale, mais également les différents prix que connaissent certaines denrées à Délos dont le blé, l'orge et du vin.

²¹⁶ Reinach, A. J., *op. cit.*, p. 200.

²¹⁷ Nous nous proposons de donner ci-après la liste des mois macédoniens et donc en vigueur à Pergame à cette époque. *Péritios* (janvier) ; *Dystros* (février) ; *Xanthikos* (mars) ; *Artemisios* (avril) ; *Daisios* (mai) ; *Panemos* (juin) ; *Lôos* (juillet) ; *Gorpiæos* (août) ; *Hyperbérétéos* (septembre) ; *Dĩos* (octobre) ; *Appellaios* (novembre) ; *Audynaios* (décembre). Ce dernier mois est considéré comme le dernier mois de l'automne. Cf. Grumel, V. *La Chronologie, Traité d'études byzantines*, Paris, 1958. À ce calendrier, peuvent s'ajouter les récents travaux de Cath. Trümpy qui donne une vue plus détaillée dans « Les fondements religieux des calendriers grecs », *Représentations du temps dans les religions*, Liège, 2003, p. 221-234. Dans cet article, l'auteur fait remarquer que les calendriers anciens étaient organisés autour des fêtes des divinités. Ainsi, elle dresse une table les noms des mois du calendrier ioniens qui constitue l'un des plus anciens calendriers. Celui-ci commence par le mois de *Hékatombaiôn* qui correspond sensiblement aux mois de juillet/août et se termine par le mois de *Panémos* soit les mois de juin/juin (voir p. 225-226).

Compte tenu de la distance parcourue pour certains mercenaires attalides, il est évident que beaucoup ne pouvaient pas regagner leur cité pendant la trêve hivernale. Les *katoikiai* étaient *de facto* largement sollicitées. Il est évident que les garnisons étaient toujours peuplées. Cette nouvelle réalité serait probablement à l'origine de cette seconde revendication des mercenaires. De ce fait, qu'ils soient en période hivernale ou pleine année de combat, les soldats étaient rassurés de pouvoir percevoir leurs *sitèrésion* ou indemnité alimentaire.

Ce qu'illustre également cette clause, c'est la connaissance du principe d'intercalation en cours dans le monde grec et dont le dynaste pergaménien pouvait recourir en cas de force majeure. En effet, le principe d'intercalation des mois fait partie des recours régaliens qu'un État du monde grec, en l'occurrence Pergame, pouvait très bien pratiquer si besoin se faisait. Avec Alexandre, nous avons un bel exemple face aux troupes perses. Plutarque²¹⁸ nous fait comprendre que lorsque le conquérant macédonien et ses troupes se sont retrouvés aux portes de l'Asie Mineure, il s'avère que cela coïncidait avec le mois de *Daisos* (mois de mai). Selon la coutume macédonienne, c'est un mois au cours duquel « *les rois de Macédoine n'avaient pas coutume de se mettre en campagne avec leur armée ; Alexandre leva l'objection en ordonnant d'appeler ce mois le second Artémisios (mois d'avril).* ». Face à un mois réputé être de mauvais augure, Alexandre ne voulait pas ébranler le moral de ses troupes. C'est pourquoi il intercala le mois d'*Artémisios* entre le mois d'*Artémisios* et celui de *Daisos*. Une sorte de dédoublement du mois d'avril macédonien. Or, dans ce cas de figure, il fallait bien récupérer chaque mois de service et s'arrêter comme d'habitude au mois d'*Audynaios* (décembre). Nous pouvons croire que c'est à ce genre de mois intercalaire que les soldats mutins rejettent vigoureusement.

S'agissant de la troisième clause, elle a fait dans le passé l'objet de nombreuses contestations sur sa traduction exacte en particulier la retranscription de l'expression ἀπέργων, qu'on retrouve à la ligne 7 de notre inscription. Des historiens plus anciens comme Fränkel ou encore A. J. Reinach l'ont souvent traduite comme nous l'avons déjà mentionné *supra*, par « *invalides ou retraité* ». Cette traduction semblait témoigner la reconnaissance du régent attalide vis-à-vis des vétérans de l'armée de la citadelle. Or avec des traductions nouvelles à l'instar de celle J.-Chr. Couvenhes, cette expression est plutôt rendue par « *libéré* ».

²¹⁸ Plutarque, *Vie d'Alexandre*, 16, 1-3.

de son service, qui a fini son temps ». ²¹⁹ Ainsi, cette clause suscite encore plus d'interrogations. Nous ne pouvons affirmer avec exactitude si cette clause concerne tout simplement les soldats dont la durée d'enrôlement coïncidait avec la période de soulèvement des mutins ou elle concerne tous les soldats qui viendraient par la suite servir dans la citadelle. De toute façon, nous pouvons être certains que si cette mesure se généralisait à tous ceux qui viendraient par la suite combattre pour le compte de Pergame et qui se retrouveraient à un moment donné à la fin de leur contrat, leur entretien serait très coûteux pour le régent en place.

La quatrième clause a davantage un aspect juridique vis-à-vis des héritiers du soldat tombé au champ de bataille. Elle protège les orphelins de toute forme de spoliation des biens de leur défunt père. C'est à juste titre qu'on peut estimer qu'il s'agit du versement d'une certaine indemnité aux familles des soldats morts en plein combat. Cette clause laisse entrevoir deux réalités vécues par les soldats pergaméniens à cette époque. D'abord, nous comprenons que bon nombre de soldats se déplaçaient avec femmes et enfants pour des campagnes militaires relativement longues. Mais nous sommes aussi tentés de voir dans cette clause la probabilité qu'il y ait eu des brassages entre les soldats venus combattre à Pergame et les populations locales, des unions dont seraient issus ces enfants.

On peut également voir dans cette implication personnelle du régent attalide sa volonté de protéger les orphelins. Ce qui s'apparente à une stratégie lui permettant de pérenniser la présence des mercenaires à travers leurs descendants. Ceci corrobore l'image expansionniste que nous avons d'Eumène I^{er}. Ce n'est pas fortuit s'il accepte que ses soldats viennent à son service traînant avec eux femmes et enfants. Il vise sans doute la création ou le maintien d'établissements garnisaires de la citadelle, en l'occurrence Philétairiea et Attaleia. Cette marque d'attention ne saurait être naïve. Pour les enfants des mercenaires vers qui sont dirigées toutes ces marques d'attention verraient probablement le dynaste comme un chef

²¹⁹ Couvenhes, J.-Ch. *Op. cit.*, p. 295. Cette traduction semble plus exacte d'autant plus que nous trouvons la précédente un peu ambiguë juste à l'idée du monarque de payer la même solde aux vétérans qu'aux soldats en plein service. Or désormais, avec cette nouvelle traduction, il semble très logique pour les soldats enrôlés pour une durée bien déterminée de réclamer des avantages comme en temps de leur enrôlement. Il est indéniable que ces soldats constituent une sorte de réserve pour les troupes du dynaste. Donc leur présence *intra-muros* se justifie par le fait qu'ils attendent juste de passer un autre accord avec le dynaste en cas de conflit. Cette traduction trouve également un écho favorable dans la traduction que M. Launey propose dans ses *Recherches*. En effet à la p. 743, on peut lire ce qui suit : « *Quant à ceux qui ont accompli leur temps et du coup se retrouvent inoccupés* ».

bienveillant ce qui faciliterait sans doute leur désir de servir Pergame comme l'ont fait leurs parents en leur temps. Cette clause se range dans le désir des autorités pergaméniennes de s'assurer de futures recrues.

La cinquième clause, quant à elle, s'appuie surtout sur un mot «ἀπέλεια» que nous trouvons à la ligne 10 de notre inscription. Il est donc question de l'*atélie*. Nous ne reviendrons plus sur les erreurs relatives à la mention de la quarante quatrième année. Pendant le règne de Philétairos, les premiers mercenaires de la principauté eurent quelques avantages parmi lesquels l'*atélie* ou l'exemption douanière à ceux qui étaient arrivés au terme de leur temps de travail, autrement dit aux vétérans.²²⁰ Cette exemption nous rappelle le cas de ce qui s'est passé dans la cité de Théangéla vaincue par Eupolèmos vers 310 av. J.-C. Ceci laisse à croire que l'*atélie* est couramment pratiquée pendant la période suivant la disparition d'Alexandre. La mention de cette revendication par les mutins obéit probablement à une revendication courante dans la région d'Asie Mineure hellénistique. Voilà qui peut expliquer pourquoi lors de la quarante-quatrième année les soldats d'alors en firent mention dans leurs revendications face à Philétairos. Chaque soldat, mercenaire ou pas, était donc libre de retourner dans sa cité d'origine sans avoir à s'inquiéter des taxes douanières dans tout le territoire contrôlé par son employeur ou plutôt ancien employeur.

La sixième clause permet d'avoir une idée sur la durée de la mutinerie. Cet accord revient sur le paiement des aérés de solde des mutins durant leur période de soulèvement. Là également, nous trouvons un parallèle flagrant dans l'inscription de Théangéla.²²¹ En effet, il est également question pour Eupolèmos de payer «... *aux soldats d'artillerie la solde de quatre mois*». ²²² Au bout de quatre mois de siège, les soldats en service à Théangéla n'avaient pas perçu leurs soldes. À eux, le nouveau régent de la cité se propose de procéder au versement des impayés de solde.

²²⁰ Comme vu *supra*, cette revendication est très proche, voire identique à celle qu'Eupolèmos accorda aux soldats de Théangéla après que ce stratège macédonien eût assiégé la cité avec ses soldats. D'ailleurs, on peut lire à cet effet que le nouveau régent de Théangéla déclare ce qui suit aux soldats vaincus «*Que les soldats qui veulent s'en aller s'en aillent avec leurs biens et jouissent de l'exemption de droits de douane pour leurs biens lors de leur passage sur le territoire d'Eupolèmos*», Rostovtzeff, M. «Trois inscriptions d'époque hellénistique de Théangéla en Carie», *REA*, 1931. p. 9.

²²¹ *Ibidem*, p. 5-25.

²²² *Ibidem*, p. 9.

La dernière clause est relative à la récompense de ceux désignés dans le texte par l'expression *leukhinoi*, lit-on à la ligne 14 et 15. Cette expression renvoie aux soldats qui ont reçu « la couronne de peuplier blanc ». Pour mieux comprendre cette couronne de peuplier, Reinach A. J. nous fait comprendre qu'il s'agit d'une récompense en guise de reconnaissance de la cité vis-à-vis du mercenaire qui se serait illustré par sa bravoure sur le champ de combat. Donc, c'est une distinction honorifique du mercenaire.

Au regard de ce qui précède, il semble fort logique de croire que toutes ces clauses ont posé les jalons de la vie militaire de Pergame. Avec le patriarche, l'engagement vis-à-vis des mercenaires n'est pas aussi fort qu'avec son neveu. Ce dernier met ainsi au point les fondements militaires de sa cité. Ainsi, avec des hommes acquis à sa cause, le jeune régent pergaménien pouvait en toute confiance se lancer dans sa campagne militaire de Sardes et affronter la puissance séleucide.

L'instauration d'un cadre juridique des mercenaires

Jugé comme une *homologia*²²³ entre les soldats mutins et leur employeur, c'est-à-dire le dynaste attalide, il serait logique d'établir un lien entre le moment de passation de ces accords et l'affirmation de Pergame comme puissance militaire montante en Asie Mineure hellénistique. Nous pensons à juste titre que l'épisode de Sardes fut plutôt une sorte de test pour Eumène I^{er} disposé à voir la détermination de ses soldats après de telles réformes. Des réformes dont le fond et la forme laissent entrevoir un respect commun entre les deux parties signataires

Il n'est pas surprenant de voir les mêmes formules de respect mutuel entre Eumène et ses soldats. Tout moindre soupçon de perfidie est banni non seulement de la part des soldats mercenaires, mais également de la part du dynaste par la répétition de l'expression οὐκ ἐπιβουλεύσω (*je ne comploterai pas.*) (l. 27), et à la ligne 60 pour Eumène I^{er} qui promet

²²³ C'est un mot qu'on retrouve dans le texte entre les lignes 13 et 14. [τὸ ὁ]μολογῶν. Le terme renvoie tout simplement à l'ensemble des clauses passées entre Eumène I^{er} et ses soldats révoltés. Le mot prend davantage l'idée d'entente, d'accord mutuel auréolé d'un respect bilatéral. C'est pourquoi, comme nous le verrons dans cette partie, le texte est organisé autour des formules de politesse assez présentes dans les correspondances royales, mais surtout le caractère public du texte.

fidélité à ses soldats. Cet accord annule le précédent engagement des mutins vis-à-vis du cousin du dynaste légitime. Et à y voir de plus près, on se rend compte que cette *homologia* va au-delà d'un simple contrat d'embauche. Elle sert également de preuve à la légitimité régionale du nouveau dynaste. Le fait de voir une décision mise sur une stèle et être exposée dans les grands sanctuaires n'est nullement anodin.²²⁴ De ces clauses, Pergame s'illustre en Asie Mineure et au-delà comme une cité structurée sur le plan militaire. La citadelle devient une destination prisée de plusieurs combattants. D'ailleurs, le chapitre précédent nous a montré que la dynastie des Attalides a enrôlé un éventail considérable de ressortissants de tous horizons.

Au soir du règne des Attalides, une batterie de mesures ont été mises en place en faveur des étrangers résidents ou de passage à Pergame. Ce qui nous intéresse présentement, c'est de voir l'impact de la décision testamentaire du roi Attale III qui décide de léguer son royaume à Rome. Legs auquel son demi-frère, Eumène III ou Aristonikos, s'opposa farouchement. En réponse à l'avancée d'Aristonikos, le Conseil des *philoï* de Pergame ouvre la citoyenneté à tous, exceptés aux esclaves royaux. Il convient indéniablement que le déroulement de tout cet ensemble mérite d'être vu avec la plus grande attention.

²²⁴ Quand on analyse les correspondances hellénistiques officielles, on retrouve les mêmes formules selon lesquelles il est demandé qu'une copie soit déposée dans les sanctuaires les plus en vue ou les plus fréquentés pour susciter plus de légitimité par la vulgarisation de son contenu. Sans vouloir procéder à l'inventaire des lettres « officielles » de la période hellénistique, on peut cependant retenir un modèle de formule de lettre officielle chez Robert L., *Hellenica : recueil d'épigraphie, de numismatique et d'antiquités grecques*, Amsterdam, 1972, p. 5. Il s'agit d'une ordonnance royale dans laquelle Antiochos III s'adresse à un gouverneur de satrapie pour l'institution du culte de Laodice. En plus d'avoir le nom de l'expéditeur au nominatif, et celui du destinataire au datif, on retrouve des formules comme « ... que l'ordonnance transcrite sur une stèle de pierre soit placée dans le sanctuaire le plus en vue.... ». L'exposition des clauses au temple est une pratique propre aux Anciens qui voyaient donc dans ces lieux très fréquentés un bon moyen de vulgariser une décision entre deux parties. D'ailleurs, la même formule est employée dans le traité conclu entre Rhodes et Hiérapytna. Il est dit là également « que le peuple dresse une stèle à Rhodes dans le sanctuaire d'Athéna... Que les Hiérapytniens l'inscrivent et le dressent aussi chez eux dans le sanctuaire... », Jeanne et L. Robert, *Bull. Épigr.* 67, 1964, p. 217, n° 421.

Les spécificités des garnisons attalides sous Eumène I^{er}

Afin de comprendre les spécificités de chacune des garnisons, deux articles de Couvenhes nous ont été d'un grand apport.²²⁵ En effet, dans ces documents, l'historien analyse les idées émises par plusieurs auteurs. Ainsi, nous avons par exemple des données spécifiques sur la localisation du site d'Attaleia.²²⁶ En ce qui concerne la garnison de Philétaireia, on la localise sans problème au nord de la citadelle. Cependant, cette connaissance géographique ne nous permet pas d'avoir une spécificité sur cette garnison. B. Virgilio pour sa part donne des précisions stratégiques sur l'emplacement de la garnison de Philétaireia. Il souligne d'abord le fait que « *il massiccio dell'Ida divide la Misia dalla Troade* ». ²²⁷ L'auteur voit dans cet emplacement, au pied du massif de l'Ida, un lieu stratégique pour une surveillance efficiente de la Troade et la Mysie toutes deux sous l'«*influenza e autorità dei Seleucidi* ». Ces deux cités seraient restées sous l'emprise séleucide jusqu'au règne d'Attale I^{er} qui aurait mis un terme à cette hégémonie. On peut retenir qu'avec ce savant, la garnison de *Philétaireia* avait « *il ruolo di avanposto e fortezza militare posta a tutela dei confini di Pergamo in direzione della Troade.* ». ²²⁸

Juste par ces quelques arguments, on note des divergences entre les deux établissements militaires. Encastrée dans la vallée du Lykos reconnue pour ses terres fertiles et donc propices à l'agriculture, la garnison d'Attaléia prend davantage des allures d'une colonie agricole que stratégique. Y. Garlan ne manque pas de souligner que le pouvoir séleucide et attalide en ont beaucoup créé. Il ajoute au passage que la création de ce type

²²⁵ Couvenhes, J.-Chr. « Attaleia de Lydie et Philétaireia sous-l'Ida dans l'accord entre Eumène I^{er} et les soldats mutinés (OGIS 266) : des colonies militaires ? » et « La place de la trahison dans l'accord entre Eumène I^{er} et les soldats mutinés (OGIS 266) ».

²²⁶ La table ronde internationale organisée du 31 octobre au 3 novembre 1991, par l'École française d'Athènes intitulé *Territoires des cités grecques*, Athènes, 1999, a fait l'objet de la publication d'un ouvrage édité par M. Brunet. Dans les propos introductifs, l'historienne met l'accent sur des travaux réalisés par L. Robert (*Villes d'Asie Mineure*, 1962). Dans cet ouvrage, L. Robert donne des précisions sur le site d'Attaléia du Lykos. Le site se trouve ainsi encastré au fond d'une vallée, ne proposant aucun avantage stratégique en vue d'une éventuelle protection territoriale de la citadelle. La grande particularité de cet espace serait cependant son sol très fertile et donc propice à la production céréalière, des olives et des vignes. Ainsi présenté, le site d'Attaléia semble avoir des caractéristiques d'une colonie militaire agricole.

²²⁷ Virgilio, B. *Epigrafia e storiografia*, 1988, p. 128.

²²⁸ *Ibidem*, p. 129.

d'établissement avait plusieurs objectifs. Le premier but recherché est de fixer plus durablement les soldats mercenaires ainsi que leurs descendances. Ceux-ci intégreront très probablement les troupes du souverain en place une fois devenus adultes. En permettant au mercenaire de pratiquer librement son agriculture, il se peut qu'il retrouve les conditions de vie de sa cité d'origine.

Une autre visée était de permettre au dynaste de résoudre plus facilement les délicats problèmes de paie de la solde des mercenaires en grain. Bien que de manière générale Pergame n'ait pas connu les problèmes de trésorerie, il n'est pas à exclure que les *klèroi* octroyés aux mercenaires étaient d'une importance notoire dans leur approvisionnement en grain. Enfin, l'auteur parle de zone d'autodéfense permanente des limites civiques du territoire du pouvoir concerné.²²⁹

La question de la création des colonies militaires en Asie Mineure hellénistique est un sujet passionnant pour la communauté des chercheurs. En effet, les modalités de contrôle de la *chôra basilikè* sont assez complexes. Dans son ouvrage consacré au pouvoir séleucide, L. Capdetrey²³⁰ mène une analyse intéressante sur cette problématique. Le chercheur justifie la multiplication des *katoikiai* séleucides sur toutes les terres qui leur étaient soumises dans le souci de mieux contrôler les terres royales.²³¹ Prenant le cas des colonies militaires implantées en Lydie et en Phrygie, elles avaient essentiellement pour rôle de stopper d'éventuelles incursions galates et attalides. Il faut aussi voir dans la création de ces établissements militaires, un moyen habile pour les souverains de donner des terres aux hommes de troupes pour l'agriculture et l'élevage équin. Et pour comprendre l'importance stratégique des *katoikiai*, Polybe²³² nous donne des indications non des moindres. Il parle de « six mille Kyrrestes » au service de la couronne séleucide qui étaient cantonnés dans les plaines non loin d'Apamée, une colonie séleucide. Ici, les établissements militaires servent de relais incontournables de l'autorité du souverain. Elles jouent un rôle stratégique de grande

²²⁹ Garlan, Y. *La guerre dans l'antiquité*, 1972, p. 70-71.

²³⁰ Capdetrey, L. *Le pouvoir séleucide : territoire, administration, finance d'un royaume hellénistique (312-129 av. J.-C.)*, Rennes, 2007, p. 135-158.

²³¹ Le mot est aussi employé chez B. Virgilio dans ses, *Studi ellenistici*, Roma, 2001, p. 57-58. L'auteur explique que les expressions *katoikia* et *katoikoi* couramment employées dans la littérature militaire hellénistique d'Asie Mineure, renvoient respectivement à la colonie militaire et à ceux qui y habitent, en l'occurrence les soldats qui sont probablement des mercenaires.

²³² Polybe, V, 50, 7-8.

importance. Mais on retient qu'à côté de cet aspect militaire, les colonies militaires participent à la mise en valeur de la *chôra basilikè*. Les soldats y pratiquent de l'agriculture. Leur fidélité vis-à-vis du souverain donateur est manifeste.

La seconde garnison par contre, celle de Philétairéia, se situe au pied du mont Ida. Elle séparerait ainsi la Troade de la Mysie et par conséquent joue un rôle d'avant-poste, comme le souligne B. Virgilio. Cette position stratégique est d'autant plus importante pour les Attalides qu'elle surveille d'éventuelles incursions pouvant venir de ces deux cités qui obéissent aux injonctions du pouvoir séleucide ennemi de Pergame sous Eumène I^{er}. Il est fort envisageable que durant le règne de Philétairos, la garnison de Philétairéia n'aurait pas eu autant d'attributs. Tout simplement du fait que toutes ces petites entités politico-militaires sont toutes sous le contrôle de la puissance séleucide et donc ne pouvaient se livrer à de incursions internes.

Si l'on tient uniquement compte de l'argument social des soldats, on serait tenté à voir dans la garnison d'Attaléia une colonie agricole accordée aux soldats en service dans la jeune principauté dont la visée serait de garder les mercenaires sur son territoire, à l'instar d'un cas bien connu dans l'histoire militaire hellénistique. Il s'agit du cas du général Eupolèmos. Après avoir anéanti les troupes de Théangéla, il fit des propositions aux soldats rescapés de cet affrontement. Il aurait proposé entre autres de donner aux « *soldats de Théangéla qui veulent entrer à son service, la jouissance de la possession des Pentachora*.²³³ ». Cohen nous rassure sur le fait qu'il est bel et bien question de terres cultivables et probablement fertiles.²³⁴ Autant de données font d'Attaléia un établissement agricole qui aurait servi de cantonnement des soldats. Toutefois, une telle conclusion hâtive met de côté le principe même d'état de guerre permanent « *tenue pour inévitable* » dont parle Ducrey P.²³⁵

Sous le règne de Philétairos, Pergame vit en parfaite harmonie avec le pouvoir séleucide, puissance tutélaire d'alors ainsi que les cités placées sous le joug des descendants de Séleucos I^{er}. Néanmoins, Philétairos, disposant des mercenaires à son service, créa au moins l'une des deux garnisons existantes au moment où son neveu accéda au trône. C'est d'ailleurs l'une de ces garnisons qui servit de cadre de cantonnement des premiers soldats en service à Pergame dont l'évocation de la quarante quatrième année fait allusion.

²³³ Rostovtzeff, M. *op. cit.*, p. 7.

²³⁴ Cohen, G. M. *The hellenistic settlements in Europe, the island, and Asia Minor*, Berkeley, 1995, p. 260

²³⁵ Ducrey, P. *Guerre et guerriers dans la Grèce antique*, 2009, p. 9.

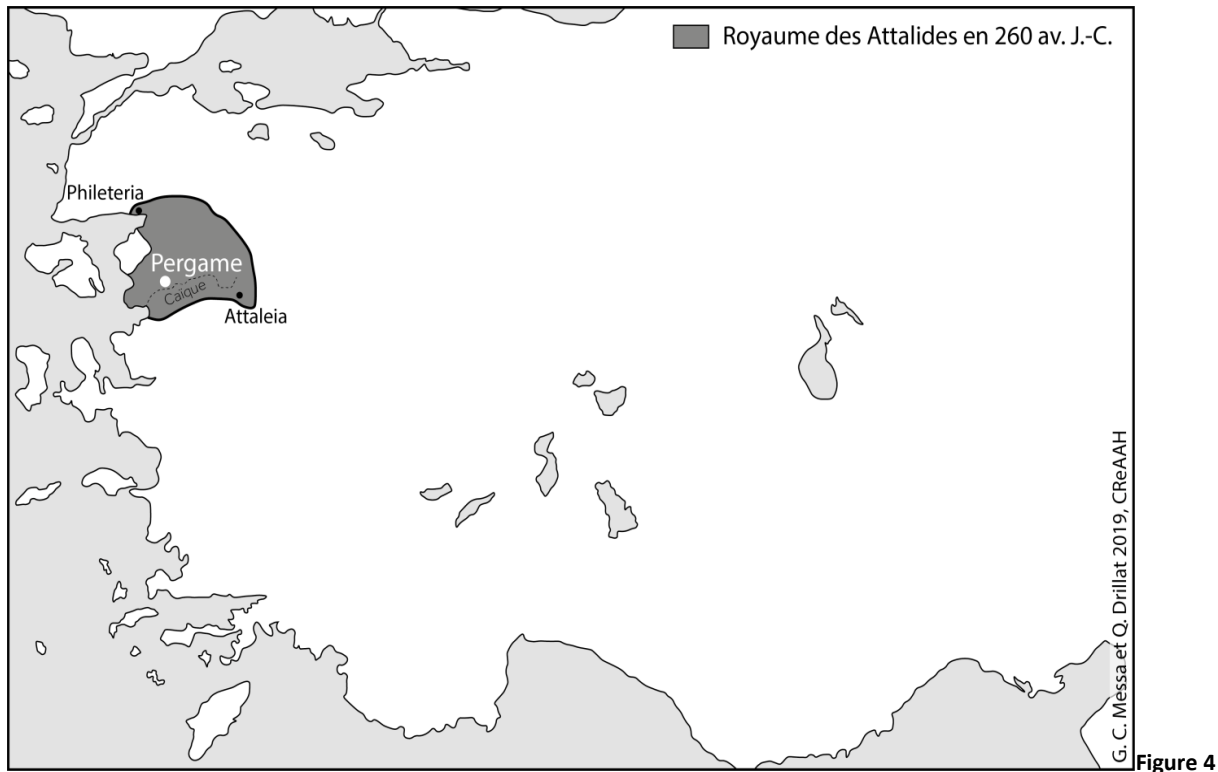


Figure 4

LE TESTAMENT D'ATTALE III ET L'OUVERTURE À LA CITOYENNETÉ PERGAMÉNIENNE

Le royaume de Pergame sous le règne des derniers Attalides.

Le prix de la production monétaire

On ne saurait pas comprendre les circonstances dans lesquelles les élus pergaméniens se précipitèrent à la fin de la décennie 130 av. J.-C. à octroyer le droit de cité aux résidents étrangers du royaume si l'on ne présente pas en amont quelques aspects majeurs du quotidien des populations autochtones quelques années avant cette date. Des populations, comme nous le verrons, se sentaient surexploitées et n'eurent de choix que de prendre fait et cause pour celui qui se présenta à eux comme un « nationaliste » : Aristonicos.

Pendant la seconde moitié du II^e siècle av. J.-C., cela fait près d'un demi-siècle depuis les accords d'Apamée que Pergame, sous la protection de Rome, occupe un rang de choix en

Asie²³⁶. Son royaume est assez vaste, allant de la Thrace au nord jusqu'aux confins de la Séleucie du Kalykadnos. Derrière cette étendue territoriale, se cache un profond malaise interne des populations d'origines asiatiques.

Voulant à tout prix maintenir sa stabilité financière, Pergame par le biais de ses derniers souverains a entrepris une politique économique interne intensive. Depuis le partage opéré par le Sénat romain entre les alliés victorieux d'Antiochos après l'épisode de Magnésie du Sipyle, Éd. Will affirme que Pergame fait de son mieux pour garder une longueur d'avance sur Rhodes, l'une des puissances tutélaires d'alors. Envisager de garder une telle constance politique et une stabilité financière aussi capitale revient à viser davantage de production dans tous les secteurs d'activités²³⁷. Dans son article traitant la situation politique et économique du royaume de Pergame depuis Apamée jusqu'à sa provincialisation romaine, V. Vavřínek²³⁸ souligne en effet qu'avec le traité d'Apamée de 188 av. J.-C., la Syrie avait perdu ses mines d'argent, et ne pouvant plus battre monnaie, le royaume des Attalides se trouva dans l'obligation de produire assez de monnaie notamment l'étalon attique en circulation dans tout l'ancien empire séleucide désormais en grande partie sous-contrôle attalide. En plus de cette nécessité de battre l'étalon attique, s'ajoute la création d'une nouvelle monnaie, le « cistophore », une sorte de monnaie internationale d'alors. Afin de pouvoir honorer tous ces engagements sur la scène internationale, les populations furent intensément sollicitées dans les mines et tous les différents ateliers.²³⁹ L'auteur ne manque pas de souligner qu'en dépit de

²³⁶ Will, Éd. *Histoire politique*, I, Paris, 1982, p. 223-224, souligne qu'en 189 av. J.-C., après la bataille de Magnésie du Sipyle qui se solda par la victoire de Rome et de ses deux grandes alliées Rhodes et Pergame, cette dernière recourra à une pseudo-modestie, par le biais d'Eumène II qui déclara ne rien réclamer à Rome. Rhodes par contre ne cacha pas ses vellétés d'indépendance et de liberté totale des cités d'Asie Mineure. Ce qui fut d'ailleurs mal perçu par Rome qui vit dans cette requête un début de formation d'une éventuelle ligue des cités asiatiques qui, à la longue, pourraient se dresser contre Rome. Toutefois, Pergame se plia à la bonne munificence du Sénat. Forts de ce stratagème, les Attalides s'illustrèrent une fois de plus comme les grands amis de Rome. C'est à juste titre que Pergame reçut la quasi-totalité de l'Asie Mineure. Ce qui assouvit pleinement la vision expansionniste de la monarchie attalide. Comme précise le chercheur, le territoire reçu par Pergame allait de l'« *Asie Mineure proprement dite, de Cappadoce, de Syrie ou en Thrace, de tous les côtés l'influence pergaménienne apparaissait accrue.* », p. 417.

²³⁷ *Ibidem*, p. 227.

²³⁸ Vavřínek, V. *La Révolte d'Aristonikos*, Praha, 1957, p. 4.

²³⁹ Au sujet de ces ateliers ou fabriques royales, L. Robert revient largement sur les esclaves royaux qui travaillaient dans ces *ergastéria*, nom donné à ces ateliers de fabrique. Le chercheur émet l'hypothèse selon laquelle les femmes étaient majoritaires à travailler dans les ateliers de production du textile abondants dans le

leur engagement profond dans l'exécution des différentes tâches qui leur étaient assignées, les problèmes liés à la mauvaise paie d'ouvriers furent multiples. La classe paysanne du royaume fut exposée à toutes les formes d'abus. Il en résulta logiquement un mécontentement de celle-ci. *De facto*, c'est le socle de la stabilité sociale du royaume qui prit un réel coup.

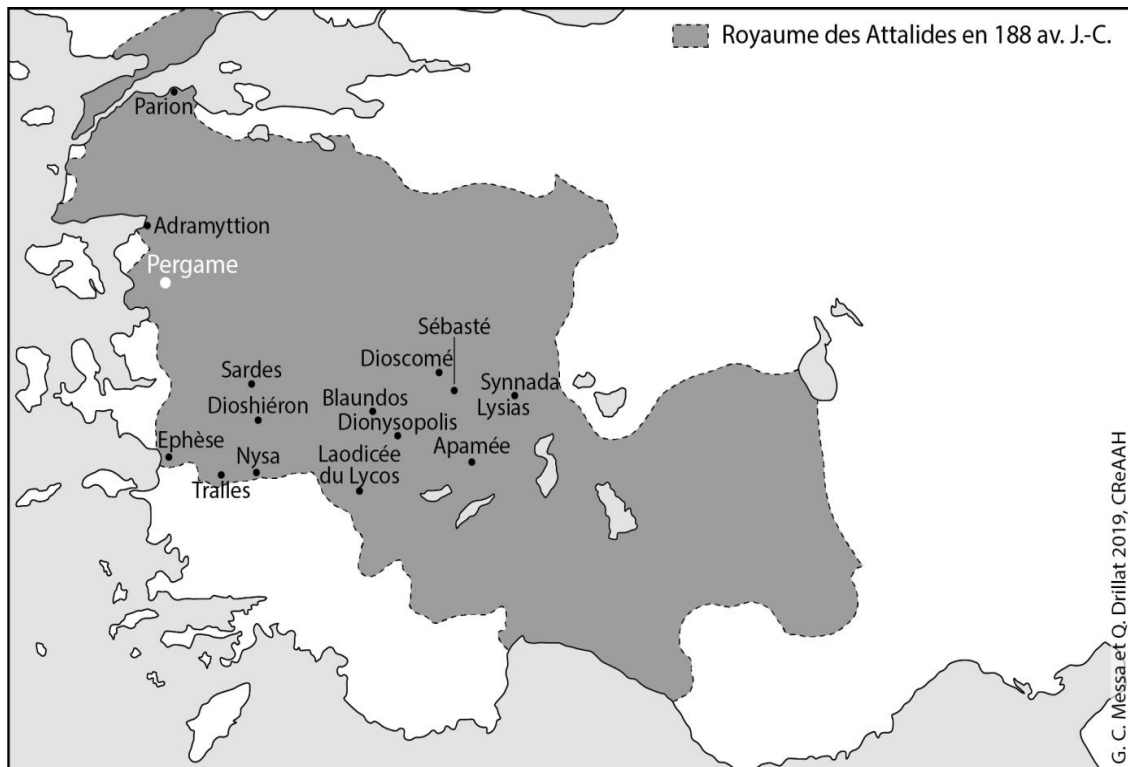


Figure 5

- Cités ayant utilisées des cistophores attalides, d'après Georges Le Rider, « Un groupe de cistophores de l'époque attalide », *BCH*, 114, 1990, n° 2, p. 683-701.

Par le biais de cette carte, on remarque l'étendue du territoire que la couronne attalide était censée satisfaire en demande monétaire. Ce qui nécessitait la multiplication d'ateliers de production. La population indigène y était la principale main d'œuvre. Ensuite, venait la main d'œuvre servile, notamment les esclaves royaux qui sont mentionnés dans le décret

royaume, car il fallait produire en quantité industrielle Cf. *Documents d'Asie Mineure*, Paris, 1987, p. 484-486. Cette affirmation tient compte des travaux de M. I. Rostovtzeff dans *Histoire économique et sociale du monde hellénistique*, Paris, 1989, p. 778-781. Dans lesdits travaux, l'auteur justifie la présence massive des femmes dans les fabriques royales de textile compte tenu de ce qui y est produit. Par son biais il y a désormais moins d'ambiguïtés sur la notion *d'ergastéria* qui parfois se traduisait par magasin, entrepôt. Le mot se traduit désormais par « atelier », dans le sens d'« atelier de fabrique ».

promulgué par le Conseil pergaménien des amis du roi dont l'inscription *OGIS* 338 fait mention.



Figure 6

- Exemple tétradrachmes produits par les Attalides d'après Radt Wolfgang²⁴⁰.
 - E : Tétradrachmes avec le portrait de Séleucos I^{er}.
 - F : Tétradrachmes avec le portrait d Eumene I^{er} et le nom de Philétairos.
 - G : Tétradrachmes produits sous Eumène II.
 - H : Tétradrachmes produits sous Attale I^{er}.

D'autres productions industrielles du royaume

En plus de vouloir frapper une monnaie pour l'Asie Mineure, Pergame se dresse comme un grand centre de production industrielle internationale. Ne se limitant pas à la production du textile de haute qualité, les Attalides se sont également spécialisés dans la production du parchemin qui n'est d'ailleurs plus à présenter. La production de tous ces biens de valeur

²⁴⁰ Radt, W., Pergamon, a Auflage, 1999, p. 28.

nécessitait un usage intensif de la main d'œuvre locale et servile, bien évidemment. Il n'est pas étonnant de lire dans l'inscription *OGIS 338* la présence massive d'« *esclaves royaux qui sont d'âge adulte, ainsi que les plus jeunes ; de même pour les femmes...*²⁴¹ ». En plus de la main d'œuvre régionale, la cour pergaménienne a dû recourir aux esclaves pour pallier le manque en main d'œuvre observé à travers le royaume, tout comme elle a recouru aux mercenaires pour relever les effectifs de ses troupes.

À ce qui précède, on peut ajouter l'intense pratique agricole en cours dans le royaume. Pergame dispose en son sein des terres réputées fertiles. Le fleuve Caïque est d'ailleurs à juste titre appelé le Nil de l'Asie Mineure. En effet, Strabon souligne que les terres sur lesquelles le Caïque coule sont très fertiles. Il estime que c'est l'une des principales motivations qui poussa les Romains à vouloir s'empresser d'accepter l'offre qui leur était faite de s'approprier le royaume des Attalides et d'en faire la première province d'Asie après réception de la décision testamentaire d'Attale III. Il dit à cet effet : « *Or, une fois en possession de ses États, les Romains en firent une province nouvelle qu'ils appelèrent province d'Asie, du nom même du continent. Le Caïque coule près de Pergame à travers un pays d'une extrême fertilité, connu sous le nom de plaine du Caïque, et qui peut passer à la rigueur pour la plus belle partie de la Mysie.* »²⁴². De toute évidence, on ne peut douter de la fertilité des terres du royaume. Les vétérans attalides ne manqueront pas eux aussi d'en jouir de cette fertilité en recevant des *klèroi* aux surfaces importantes pour y pratiquer de l'agriculture.²⁴³

Le rôle des colonies agricoles à travers le royaume

C'est dans les mêmes terres que les souverains attalides installèrent leurs *katoikiai* pour la protection du royaume. La multiplication de ces établissements militaires obéit non seulement aux besoins stratégiques militaires des Attalides, mais aussi, à la nécessité de mettre des lots de terre à la disposition des soldats pour qu'ils y pratiquent librement leur

²⁴¹ Extrait de l'inscription *OGIS 338* dont la traduction complète est proposée quelques pages ci-dessous.

²⁴² Strabon, XIII, 4,3.

²⁴³ Voir à ce sujet Welles, *CR 51*. L'inscription parle du partage de la *chôra basilikè* attalide qui, en l'absence du monarque, est placée sous la responsabilité du démarque, un régent des biens royaux relevant du domaine foncier.

agriculture.²⁴⁴ Ce qui ne se fit pas sans heurts avec les populations locales dans certains cas. Le royaume fonctionne avec un nombre considérable d'inégalités qui faisaient des Asiatiques du royaume le marchepied de la classe gréco-macédonienne dirigeante. À ceci s'ajoute une note testamentaire royale qui ne libère pas les cités de l'emprise de Pergame, mais les transfère plutôt sous le giron romain.²⁴⁵ Ce legs fait au peuple romain fut naturellement mal perçu par les cités concernées. Autant de facteurs ont plongé le vaste royaume des Attalides dans un climat d'implosion totale. Il suffisait juste aux autochtones d'avoir un leader pour embraser le vaste ensemble. Et ce leader fut Aristonikos.

²⁴⁴ Parlant des contingents des mercenaires gréco-macédoniens de l'armée séleucide B. Bar-Kochva, dans *The Seleucid army*, Cambridge, 1993, p. 20-23, fait beaucoup de parallèles avec ce qui se passe en Égypte lagide où les colons de ces origines labourent leurs *klèroi* et en temps de guerre, ces phalangistes se mobilisaient rapidement. Ainsi fonctionnaient les soldats que les Attalides héritent lors du partage d'Apamée. Il est donc fort probable que tel fut le mode de fonctionnement de ces soldats sous le commandement de Pergame.

²⁴⁵ La véracité et l'originalité de ce legs ne sont pas contestées, toutefois, le débat sur les motivations réelles de ce don au peuple romain a fait l'objet de plusieurs postulats n'allant pas tous dans le même sens. En effet, déjà au début du siècle précédent, P. Foucart dans son article « La Formation de la province romaine d'Asie », *Mémoires des inscriptions et des Belles lettres*, 37, 1903. p. 5, émet deux idées qui auraient encouragé le dernier souverain attalide à léguer son royaume et ses biens personnels à l'alliée Romain. L'auteur mentionne tout d'abord qu'Attale III aurait éprouvé une grande « rancune envers ses sujets » et n'ayant aucun héritier légitime en vue, il se serait trouvé dans l'obligation de rédiger son legs au profit de Rome. Toutefois, le fait qu'il ait décidé que le territoire civique de Pergame serait libre nuance cette hypothèse d'un dirigeant cruel, n'ayant aucune sympathie vis-à-vis de son peuple. Comme second argument, Foucart estime que, conscient de sa santé très fragile malgré son jeune âge, Attale III aurait eu vent de la montée en puissance de son demi-frère Aristonikos, certes illégitime, mais de sang royal. Ce dernier étant aimé d'une frange importante du peuple, serait inéluctablement pressenti pour la succession du roi. Face à cet affront, Attale III n'avait d'autres solutions que de désigner le peuple romain comme héritier de son vaste royaume. Cet acte signifierait de la reconnaissance du rôle protecteur dont la dynastie bénéficiait de la part de Rome. Donc, ledit testament serait une façon pour Attale III de contrecarrer les ambitions d'Aristonikos et de tous ses complices. V. Vavřínek, *op. cit.*, p. 18, estime pour sa part que ces affirmations ne se fondent sur aucune source d'information fiable démontrant un complot qui serait parfaitement orchestré par Aristonikos. D'autre part, on ne saurait ignorer le fait que le dernier Attalide était dans une paranoïa absolue suite à la disparition simultanée de sa mère, mais surtout de sa fiancée, les deux femmes en qui le roi retrouvait son équilibre. Il serait plutôt évident qu'avec leur disparition, le jeune prince ait eu à manifester son mécontentement envers certains dignitaires de la cour. Mais de là à affirmer qu'il tenait son peuple en aversion est une amplification démesurée de sa colère, estime V. Vavřínek. Ce point de vu de l'auteur nous semble plus plausible. Car, si Attale III n'aimait pas son peuple, nous verrions mal comment et pourquoi il les aurait épargnés dans sa décision testamentaire.

Le testament d'Attale III et ses conséquences.

Le legs fait à Rome et le début du déclin de l'Asie Mineure hellénistique.

Sans revenir sur les derniers jours assez pénibles du règne du monarque Attale III marqués par les pertes simultanées de sa mère Stratonice et de son épouse Bérénice, il légua les différents territoires du royaume de Pergame et ses biens royaux au peuple romain à sa mort.²⁴⁶

Peut-être voulant témoigner de la gratitude vis-à-vis de Rome, l'acte d'Attale III fut irréversible pour l'histoire de l'Asie Mineure hellénistique. En effet, dès la seconde moitié du II^e siècle av. J.-C., les cités grecques d'Asie Mineure dont le royaume de Pergame prit la tête de file amorcèrent leur déclin qui se solda par leur soumission à la puissance romaine. Pour les populations autochtones, le décès du dernier Attalide était en quelque sorte synonyme de libération face à la servitude persistante dans le royaume. Soucieux d'honorer et d'assumer la grandeur du royaume de Pergame après Apamée, la couronne pergaménienne a quelque part oublié l'une des valeurs fondamentales de la lignée à savoir la *philanthrôpia* du père fondateur et de ses successeurs immédiats. Le bien-être social était au cœur de leurs préoccupations. Or, avec l'agrandissement territorial, l'accent fut mis sur la correction de l'image internationale du royaume. Le bien-être des populations locales fut totalement mis de côté au profit d'une diplomatie extérieure qui se voulait davantage rayonnante. Dans ce cas de figure, la présence d'un leader ne pouvait que fédérer tous les mécontents du royaume.

²⁴⁶ Florus I, 35, 2, est l'un des auteurs antiques qui parle des dernières volontés d'Attale III qui décida de léguer ses biens royaux à Rome. C'est vrai que l'acte est assez notoire et de grande portée pour la suite de l'histoire politique de Pergame. Il faut toutefois rappeler que quelques années auparavant Ptolémée VIII Évergète II, maître de Cyrène fut le premier monarque hellénistique à léguer son royaume à Rome en 155 av. J.-C. d'après l'inscription *SEG*, IX, 7. Nous n'avons pas à notre disposition le texte testamentaire, juste des passages d'auteurs anciens qui attestent que le dernier roi légitime Attale III légua les possessions du royaume au peuple ami romain. Cf. Strabon XIII, 4,2 qui parle au sujet d'Attale III comme ayant « *élu pour héritier le peuple romain* ». Plutarque, *Vies XI, Les Gracques*, 15 parle aussi du peuple romain comme héritier du royaume de Pergame.

Aristonicos et l'Héliopolis

L'épisode du combat d'Aristonicos n'a cessé de passionner les spécialistes d'Asie Mineure hellénistique dont nous voulons emboîter le pas non pas en reprenant *in extenso* ce qui a été dit jusqu'ici. Nous voulons aborder la question de la révolution d'Aristonicos sous un angle tout à fait différent en basant notre réflexion sur des découvertes plus récentes. Dans son combat, le leader Aristonicos adopte un point de vue qui converge avec celui émis quelques décennies auparavant par Rhodes représentée par son ambassadeur devant le Sénat²⁴⁷. Il milite pour l'autonomie et la liberté des cités grecques face à la machine romaine.²⁴⁸ Comment ne pas adhérer à une telle proposition lorsqu'on sait quel malaise social

²⁴⁷ Tite-Live, XXXVII, 54. Après le passage du roi pergaménien Eumène II, Rhodes voulut pour sa part la liberté des cités libres d'Asie Mineure. Pour Rhodes, cet acte serait à la hauteur de Rome qui prendrait *de facto* une stature universelle de protectrice et surtout de libératrice des peuples opprimés. Proposition élogieuse et flatteuse pour Rome, mais que les Pères Conscrits décidèrent autrement en plaçant plusieurs territoires sous l'autorité rhodienne comme le mentionne l'auteur.

²⁴⁸ Vavřínek, V. *op. cit.*, p. 30, souligne que du vivant de son demi-frère Attale III, Aristonicos ne mena aucune action de rébellion ou de révolte vis-à-vis de l'autorité royale. Non seulement le pouvoir central pergaménien est assez ferme et fort, mais en plus, il jouit du soutien permanent de Rome. Or, avec le décès du roi, des rivalités internes éclatent. Ce climat délétère aurait favorisé l'éclosion d'idées nouvelles auprès de la classe servile. Celle-ci se serait inspirée de la révolte servile sicilienne conduite par un certain Eunous, esclave et Syrien d'origine. C'est dans ce contexte chaotique qu'aurait émergé Aristonicos, unifiant les révoltes éparses, les rendant plus sérieuses. L'auteur mentionne surtout qu'Aristonicos n'est pas à l'origine des différents soulèvements, mais aurait saisi l'opportunité qui se présenta à lui. Ce qui nous conforte dans notre hypothèse selon laquelle, la révolte de la classe paysanne viendrait des abus de la couronne attalide.

Plutarque dans *Vie des Gracques*, 20, émet l'hypothèse selon laquelle un certain Blossius, philosophe stoïcien, aurait été le conseiller d'Aristonicos qui lui aurait donné toutes les directives sans sa démarche. D'où, face à l'échec final d'Aristonicos, il se donna lui aussi la mort. Il dit en effet : « *Blossius fut momentanément pardonné (à Rome) et partit chez Aristonicus en Asie. Quand Aristonicus fut renversé et ruiné, il se suicida.* ». Très probablement, c'est sous les orientations du philosophe stoïcien Blossius de Cumes qu'Aristonicos tira profit de la situation présente en exposant un projet de société prônant l'équité pour tous, tout en se présentant comme le serviteur du peuple. Il se basa sur la célèbre maxime de son conseiller « *servire societati humaninae* c'est dire « *servir la société humaine* ». Ce projet de société égalitaire aurait fédéré les différents mouvements révoltés derrière le fils illégitime d'Eumène II.

qui prévaut à Pergame. C'est l'une des principales conséquences de l'échec de certaines politiques mises en place par les derniers souverains attalides, notamment une politique économique intérieure tournée vers l'augmentation de la production de ses richesses. Il convient de souligner que la classe dirigeante est essentiellement gréco-macédonienne. Il n'est donc pas étonnant que les autochtones aient davantage d'amertume à leur égard. Et comme vu *supra* avec V. Vavříne que, les derniers dirigeants attalides n'ont pas su favoriser la cohésion sociale au sein du royaume entre la classe dirigeante gréco-macédonienne et les autochtones asiatiques.²⁴⁹ La volonté des Attalides de faire de leur royaume le phare économique, diplomatique et militaire de l'Asie impacta négativement les bases sociales du royaume. Cette situation justifie l'adhésion massive des couches défavorisées à la vision égalitaire prônée par Aristonicos.

Parler d'une société libre où habiteraient des *Héliopolitains* est une vision remplie d'espoir pour ces populations autochtones. D'ailleurs, le choix porté sur le soleil n'est pas hasardeux. Cet astre occupe une place de choix dans les croyances des populations asiatiques.²⁵⁰ Il symbolise la liberté, l'égalité, mais surtout la justice selon V. Vavřínek. Ceci

Toutefois, cette idée de ville libre où tous les hommes sont libres et égaux n'est pas nouvelle dans la littérature ancienne. En effet, Diodore (II, 50-60) mentionne un certain Lamboulos qui serait arrivé par hasard sur des îles ensoleillées étranges, très probablement dans le continent indien. La particularité de celles-ci au nombre de sept est que tous ceux qui y vivent sont apparemment tous joyeux, mais surtout des gens égaux « *jusque dans leur physique avec une organisation sociale et politique harmonieuse* », peut-on lire. Il s'agit sans doute d'un monde qui à première vue semble utopique et totalement aux antipodes de la civilisation grecque où la guerre et la servitude y sont omniprésentes. Pergame d'ailleurs en est un prototype idéal de la société grecque. Promettre une nouvelle cité comme ces îles d'Iamboulos aux esclaves qui n'aspirent qu'au changement de leurs conditions sociales, on peut de suite imaginer leur adhésion massive à une telle vision idéale de leur société. L'unique souhait pour eux est d'être de véritables « *Héliopolitains* ». Et pour y parvenir, ils n'ont de choix que de se battre du mieux qu'ils peuvent.

²⁴⁹ Selon P. Foucart, « La formation de la province romaine d'Asie », *Mémoires de l'Institut de France*, 1904, 37-1, p. 297-340 Il s'agit essentiellement de colons militaires d'origine macédonienne. Ce sont en effet des descendants des soldats d'Alexandre le Grand qui se sont établis dans plusieurs villes d'Asie Mineure d'où leur appellation de Μακεδόνες.

²⁵⁰ Raimond, E. « Mythes, cultes et territoire en Lycie », in *L'Asie Mineure dans l'Antiquité : échanges, populations et territoires : regards actuels sur une péninsule*, Rennes, 2009, p. 237-238, montre que pour certaines populations d'Asie Mineure, en l'occurrence la Lycie, le dieu du soleil Hélios ou Apollon est la deuxième divinité adorée derrière le dieu de l'orage localement appelé Tarhunt-Trqqs, soit l'équivalent de Zeus. On comprend ce qui pouvait motiver Aristonicos à choisir le soleil comme le symbole de sa lutte. Ce choix s'expliquerait par l'espoir que symbolise le soleil auprès des populations indigènes asiatiques.

dit la détermination manifestée par les indigènes n'était pas un engagement de façade. C'était un espoir réel d'espérer être libéré de l'oppression de la minorité dirigeante. On comprend pourquoi, avec un leader déterminé en la personne d'Aristonicos, il s'en est suivi une série de combats acharnés couronnés dans un premier temps de victoires des manifestants.

Nous devons la connaissance des événements qui jalonnent les différentes batailles qui s'en sont suivies par le biais de plusieurs auteurs littéraires, en l'occurrence Strabon et Valère Maxime, mais surtout Florus. Ce dernier dresse un tableau des différentes villes vaincues par Aristonicos.²⁵¹

Avec Strabon, on peut lire ce qui suit au sujet de la révolte d'Aristonicos :

*« ... la petite ville de Leucae qui fait suite à Smyrne s'insurgea naguère à la voix d'Aristonicos, quand, après la mort d'Attale Philométor, cet ambitieux, qui se donnait pour appartenir à la famille des rois de Pergame, imagina de prétendre à leur succession. Chassé de Leucae après la perte de la bataille navale qu'il avait livrée aux Éphésiens dans les eaux de Cume, il s'enfonça dans l'intérieur des terres, rassembla précipitamment autour de lui une foule de prolétaires et d'esclaves appelés par lui à la liberté, donna [à ces soldats improvisés] le nom d'Héliopolites, et [se mettant à leur tête] surprit d'abord Thyatira, s'empara d'Apollonis, et attaqua encore plusieurs autres forteresses ; mais il ne put tenir longtemps la campagne, l'armée que les villes avaient envoyée contre lui ayant reçu des renforts à la fois du roi de Bithynie Nicomède et des rois de Cappadoce. Puis on vit arriver dans le pays cinq commissaires romains, bientôt suivis d'une armée de la république, d'un consul en personne, Publius Crassus, voire plus tard de Marcus Perperna. C'est même ce dernier qui mit fin à la guerre en prenant Aristonicos vivant et en l'envoyant sous bonne escorte à Rome. Il y périt en prison... ».*²⁵²

Selon Strabon, on constate que le révolutionnaire Aristonicos a essuyé des défaites navales, compte tenu du renfort de la flotte éphésienne. Suite à cet échec sur la côte, le belligérant se replia vers l'intérieur où il draina avec lui davantage de troupes constituées d'hommes malheureusement sans grande expérience militaire mais très déterminés.

²⁵¹ Strabon, XIV, 1, 38 ; Valère Maxime, *Faits et dits mémorables*, III, 2, 12. , Florus, I, 35

²⁵² Strabon, XIV, 1, 38.

Toutefois, Florus présente les faits sous un angle tout à fait différent. En effet, selon cet auteur latin, l'agitateur du royaume des Attalides est avant tout de sang royal et non un simple chef de brigands. Il affirme à cet effet qu'« *Aristonicus, jeune homme de sang royal, plein de fierté, n'a pas de peine à soulever les villes habituées à obéir à des rois ; il s'empara par la force du peu qui résistaient, Myndos, Samos, Colophon, tailla en pièces l'armée du préteur Crassus, le fit lui-même prisonnier...* ». ²⁵³ Nous avons là un vocabulaire qui met en exergue la détermination de celui qui s'est autoproclamé Eumène III. Bien que ce nom octroie une certaine légitimité et une reconnaissance internationale, Aristonicos compte rompre avec les anciennes pratiques esclavagistes des derniers seigneurs du royaume. Ses victoires traduisent l'adhésion massive des populations indigènes. Il n'est pas étonnant qu'Appien parle de lui comme étant le nouveau roi proclamé du royaume de Pergame. ²⁵⁴

Son charisme et la détermination à accéder au trône pergaménien nous sont également livrés par Valère Maxime. Avec cet auteur, les faits y sont relatés avec plus de détails sur les circonstances dans lesquels le légat romain P. Crassus fut tué par les mercenaires enrôlés par Aristonicos. D'après Valère Maxime, « *Crassus menait une guerre contre Aristonicos en Asie quand des Thraces, que celui-ci avait en grand nombre dans sa garde, le surprirent entre Élée et Smyrne : pour éviter d'avoir à se rendre au roi, il échappa à la honte en trouvant un moyen habile de mourir...* ». ²⁵⁵ Au regard de ce qui est mentionné, il en découle que Pergame devait par la suite faire face aux difficultés de tout ordre. Dans notre extrait, il est fait mention d'Élée, c'est-à-dire de la cité située sur la côte de Pergame qui était l'une des portes d'entrée du royaume. Il s'agit d'un des principaux ports du royaume. ²⁵⁶ C'est de là que les hommes d'Aristonicos capturèrent le consul romain Publius Crassus qui fut par la suite exécuté. ²⁵⁷ Cette exécution fit comprendre au Sénat la détermination du leader asiatique à mener sa

²⁵³ Florus, I, 35, le récit montre que par la suite, le général romain fut exécuté par un des soldats d'Aristonicos qui lui a été assigné.

²⁵⁴ Appien, *Les guerres civiles à Rome*, II, 17.

²⁵⁵ Valère Maxime, *Idem*.

²⁵⁶ Dans le chapitre IV consacré à la marine pergaménienne, nous reviendrons sur les spécificités du port d'Élée, notamment son fond marin peu profond qui ne pouvait permettre aux navires de fort tonnage de mouiller à quai.

²⁵⁷ Pauvres et esclaves pour la quasi-totalité, ces hommes voient dans leur participation au soulèvement entrepris par Aristonicos un moyen de renverser la hiérarchie sociale du royaume pour les uns et être des individus pleinement libres pour d'autres. Aussi, compte tenu de la décision testamentaire de léguer les cités assujetties au peuple romain, il est tout logique que ces cités comme Phocée se rallièrent à Eumène III. Éphèse et Pergame, qui ne font pas partie des territoires légués à Rome, s'opposèrent farouchement au jeune révolutionnaire Eumène III et son idéologie de société égalitaire. ,

guerre jusqu'à la victoire finale.²⁵⁸ C'est dans ce contexte de chaos éminent que le Conseil des *philoï* pergaméniens n'eut de choix que de s'organiser en urgence afin de trouver une solution capable de stopper la progression inexorable d'Aristonikos vers Pergame.

Décret du Conseil des *philoï* de Pergame (OGIS 338)

OGIS 338.

ἐπὶ ἱερέως Μενεστρά[του] τοῦ Ἀπολλοδώρου,
μηνὸς Εὐμενείου ἐννε[ακαιδε]κάτη· ἔδοξεν τῶ[ι]
δήμῳ, γνώμη στρατηγῶ[ν· ἐπε]ὶ βασιλεὺς Ἄτταλος
4 φιλομήτωρ καὶ εὐεργέτης μεθισ]τάμενος ἐξ ἄν-
θρώπων ἀπολέλοιπεν τὴμ [πατρ]ίδα ἡμῶν ἐλευθέραμ,
προσορίσας αὐτῇ καὶ πολεμ[ία] γ χώραν, ἣν ἔκριν[εν <δεῖν ἰσονομεῖσθαι?>],
δεῖ δὲ ἐπικυρωθῆναι τὴν διαθήκ[η]ν ὑπὸ Ῥωμαίων, [ἐπιτήδει]-
8 ὄν τέ ἐστιν ἔνεκα τῆς κοινῆς ἀσ[φ]αλείας καὶ τὰ [ὑποτετα]-
γμένα γένη μετέχειν τῆς πολιτεί[α]ς διὰ τὸ ἅπα[σαν εὖ]-
νοιαμ προσενηγέχθαι πρὸς τὸν δῆμ[ο]ν· ἀγαθῆ[ι τύχη] δεδό]-
χθαι τῶι δήμῳ δεδόςθαι πολιτείαν [τ]οῖς ὑπογ[εγραμμέ]-
12 νοις· τοῖς ἀναφερομένοις ἐν ταῖς τῶ[ν] παροί[κων ἀπο]-

²⁵⁸ Brun, P. « Les cités grecques et la guerre : l'exemple de la guerre d'Aristonikos », in *Les cités grecques et la guerre en Asie Mineure à l'époque hellénistique*, Tours, 2004, p. 26. L'auteur mentionne plusieurs cités surtout dans le voisinage du territoire civique de Pergame, notamment à Sestos dans le nord-ouest du royaume, Priène et Colophon, au sud de Pergame. Les soulèvements et autres opérations de revendications étaient aux portes de la capitale administrative du royaume des Attalides. Ces détails ne sont pas anodins pour comprendre l'inscription OGIS 338, notamment pourquoi le Conseil des *philoï* s'engage à octroyer la *politéia* aux mercenaires et à tous les étrangers présents à Pergame.

γραφαῖς καὶ τῶν στρατιωτῶν τοῖς κατοικοῦσιν [τὴμ πό]-
λιγ καὶ τὴγ χώραν, ὁμοίως δὲ καὶ Μακεδόσιν καὶ Μυσ[οῖς]
καὶ τοῖς ἀναφερομένοις ἐν τῷ φρουρίῳ καὶ [τῆι πόλει τῆι]
16 ἀρχαῖαι κατοῖκοις καὶ Μασδυηνοῖς κα[ὶ — — —]
καὶ παραφυλακίταις καὶ τοῖς ἄλλοις ἐ[μφοῦ]-
ροις τοῖς κατοικοῦσιν ἢ ἐνεκτημένοις ἐν τῆ[ι πόλει]
ἢ τῆι χώρῃ, ὁμοίως δὲ καὶ γυναιξίγ καὶ παισ[ίν].
20 εἰς δὲ τοὺς παροίκους μετατεθῆναι τοὺς ἐκ τ[ῶν]
ἐξελευθέρων καὶ βασιλικῶν τούς τε ἐν ἡλικ<ί>α[ι]
καὶ τοὺς νεωτέρους, κατὰ τὰ αὐτὰ δὲ καὶ τὰς γυνα[ῖ]-
κας πλὴν τῶν ἡγορασμένων ἐπὶ τοῦ φιλαδέλφου
24 καὶ φιλομήτορος βασιλέων καὶ τῶν ἀνειλημμένω[ν]
ἐκ τῶν οὐσιῶν τῶν γεγενημένων βασιλικῶν, κατὰ τα[ῦ]-
τὰ δὲ καὶ τοὺς δημοσίους. ὅσοι δὲ τῶν κατοικούν-
των ἢ ὅσοι ἐγγελοῖπασιν ὑπὸ τὸν καιρὸν τῆς <τελευτῆς> τοῦ βασιλέως
28 ἢ ἐγλίπωσιν τὴμ πόλιν ἢ τὴγ χώραν, εἶναι αὐτοὺς κα[ὶ]
αὐτὰς ἀτίμους τε καὶ τὰ ἐκατέρων ὑπάρχοντα τῆς
πόλεως.
τετράδι ἀπιόντος·
[ἔδ]οξεν τῷ δήμῳ, γνώμη στρατηγῶν· ἐπεὶ ἐν [τῷ γε]-
32 [νομέν]ωι ψηφίσματι περ[ὶ] τοῦ δοθῆναι πολιτείαν τ[οῖς]
[ἀναφερομένοις] ἐν ταῖς τῶν παροίκων ἀπογραφαῖς [καὶ]
[τοῖς λοιποῖς γένεσιν] τοῖς δηλουμένοις ἐν τῷ ψηφίσ[μα]-

[τι καὶ περὶ τοῦ μετατεθῆναι εἰς τοῦ]ς παροίκους τοὺς [ἐκ]

36 [τῶν ἐξελευθέρων καὶ βασιλικούς κ]αὶ δημοσίους [—]

Traduction²⁵⁹

« Sous la prêtrise de Ménéstratos fils d'Apollodoros, le 19 du mois d'Euménéion ; il a plu au peuple ; proposition des stratèges ; attendu que le roi Attale (scil. III) Philomètor et Évergète, sorti du nombre des mortels, a laissé notre patrie libre, lui ayant ajouté un territoire qu'il avait jugé être à la Cité ; attendu qu'il est nécessaire que le testament soit confirmé par les Romains ; qu'il est aussi nécessaire pour la sécurité publique que les classes, ci-dessous accèdent à leur tour à la citoyenneté, en raison de tout l'empressement qu'elles ont manifesté à l'égard du peuple. À la Bonne Fortune; plaise au peuple; de donner la citoyenneté aux personnes suivantes: à ceux qui sont inscrits sur les registres des étrangers résidants, et des soldats occupant la Cité et le territoire; de même aux Macédoniens et aux Mysiens et à ceux qui sont installés dans la citadelle et dans la vieille ville; aux Masdyènes ...; aux miliciens et aux autres auxiliaires établis ou propriétaires dans la Cité ou dans le territoire, ainsi qu'à leurs femmes et à leurs enfants; de ranger dans la classe des étrangers résidants les enfants des affranchis et les esclaves royaux qui sont d'âge adulte, ainsi que les plus jeunes; de même pour les femmes, sauf celles qui ont été achetées du vivant des rois Philadelphes et Philomètor, et celles qui ont été transférées des domaines devenus propriété du roi; de même pour les esclaves publics ; que tous ceux et toutes celles des habitants qui ont quitté la Cité ou le territoire à l'occasion de la mort du roi ou qui les quittent, soient déchus de leur citoyenneté et que leurs biens deviennent propriété de la Cité.

Le 24 du mois.

Il a plu au peuple ; proposition des stratèges ; attendu que dans le décret adopté sur l'octroi du droit de cité à ceux qui sont inscrits dans les registres des résidents étrangers et aux autres étrangers comme mentionné dans le décret et sur

²⁵⁹ Traduction de J.-M. Bertrand, *Inscriptions historiques grecques*, 1992, n° 134.

le passage dans la classe des résidents étrangers des enfants d'affranchis et des esclaves royaux et publics ... ».

Le vote de cette décision par le Conseil pergaménien témoigne de l'état de gravité dans lequel se trouve le royaume des Attalides suite à la progression d'Aristonicos et ses hommes aux portes du territoire civique de Pergame. Il s'agit d'une décision inédite dans l'histoire hellénistique. En effet, cette décision va au-delà du cas semblable observé à Cyrène.²⁶⁰

Ce qui nous intéresse présentement, c'est de voir les nouvelles opportunités qui s'ouvrent aux mercenaires pergaméniens. On peut établir des similitudes avec les débuts du règne d'Eumène I^{er}. Face à des dissensions internes qui ont conduit à une mutinerie, le nouveau souverain jugea utile d'octroyer des avantages notoires à ses hommes de troupes. De même, face à la montée d'Eumène III et de ses soutiens, le Conseil des *philoï* chercha par tous les moyens à élargir son corps civique par l'octroi du droit de cité à tous les étrangers du royaume en particulier les mercenaires.

Nous avons émis l'hypothèse selon laquelle les clauses entre Eumène I^{er} et ses mercenaires visaient le retour à la sérénité dans le territoire de Pergame. D'ailleurs, on retient que ces accords ont porté suffisamment leurs fruits du fait que, tout au long des différentes successions des souverains pergaméniens, aucun soulèvement majeur des soldats ne nous est connu. Au lendemain de la mort d'Attale III, les soldats mercenaires se retrouvent à nouveau sans chef. De l'autre côté, Aristonicos enregistre des ralliements des populations asiatiques rurales. En plus de cela, on ne saurait ignorer le fait que le prétendant au trône se serait installé à Stratonicée en Carie. Cet endroit était stratégique dans l'économie attalide. C'est dans cette cité que se trouvaient des mines dans lesquelles la monnaie était frappée²⁶¹ et donc

²⁶⁰ Roussel, P. « Le testament du roi de Cyrène », *REG*, 1932, 45-212, p. 286-292 (cf. *SEG*, 9). Inscription relative au legs de Cyrène par Ptolémée VIII Évergète II, dit Physcon à Rome au cas où il mourait sans héritier. Une sorte de mesure purement dissuasive contre son frère Ptolémée VI pressenti comme rival à son trône. Le legs n'entrerait en vigueur uniquement que s'il perd la vie sans héritier. Contrairement au cas pergaménien, il n'est posé aucune condition au testament d'Attale III. Sûrement pourquoi le Sénat romain, présidé par le légat Gaius Popillius, fils de Gaius, s'empressa d'accepter le legs notamment par l'envoi des légats en Asie Mineure afin que « ...tout ce qui a été fait à la veille de la mort d'Attale, soit toujours en vigueur, il faut que les légats envoyés en Asie ne suppriment rien à la légère, mais le laissent en vigueur, comme le Sénat l'a décidé... » (Cf. *OGIS* 435.)

²⁶¹ Ferrary, J.-L. « Rome et les cités grecques d'Asie Mineure au II^e siècle », in *Les cités d'Asie Mineure occidentale au II^e siècle a. C.*, Paris, 2001, p. 94, souligne le fait qu'Aristonicos avait suffisamment de quoi payer la solde des milices qui obéissaient autrefois à son demi-frère Attale III. Et pour preuve, l'auteur met en

il avait de quoi payer les mercenaires qui étaient naguère sous le commandement d'Attale III et qui seraient intéressés à le rejoindre.

Pergame étant sans réel pouvoir central, ni héritier légitime en vue, les mercenaires disséminés à travers les *katoikiai* du royaume se retrouvent désormais défaits de tout serment d'allégeance à la dynastie des Attalides. Par conséquent, ils sont libres de se mettre au service d'un éventuel employeur qui voudrait bien entretenir leurs soldes, voire qui leur accorderait davantage de *klèroi*. S'inspirant probablement de la situation prévalant dans les *latifundia* en Sicile dont parle abondamment M. I. Finley,²⁶² Aristonikos se faisant de plus en plus menaçant. Dans une telle situation, il semble logique pour les mercenaires en service et les vétérans d'envisager d'éventuels ralliements aux côtés du révolutionnaire.

Les *philoï* n'eurent de choix que de faire des propositions exceptionnelles. Ainsi, le droit de cité fut la proposition ultime, capable de retenir l'attention des soldats en service et les vétérans du royaume. Les esclaves intéressés à défendre la cité avaient la possibilité de devenir des hommes libres à part entière exceptés les esclaves royaux. Ainsi, il fallait protéger le territoire civique de Pergame à tout prix afin d'espérer obtenir l'offre du Conseil pergaménien.

En contrepartie, ce Conseil se veut intransigeant envers ceux qui ne prennent pas fait et cause pour la protection du territoire de Pergame. Ainsi, il est prévu que « *tous ceux et toutes celles des habitants qui ont quitté la cité ou le territoire à l'occasion de la mort du roi ou qui*

avant le fait qu'Aristonikos avait battu monnaie sous le nom d'Eumène III. Donc, ce prétendant au trône de Pergame disposait d'un important fond de trésorerie.

²⁶² Finley, M. I., *La Sicile antique, des origines à l'époque byzantine*, Paris, 1986, p. 143-153. En plus de Finley, V. Vavřine, *op. cit.*, p. 23-28, montre clairement que ce n'est pas par pur hasard si les révoltes éclatent en premier dans la partie orientale du royaume de Pergame. En effet, tout en s'appuyant sur le cas de la révolte servile sicilienne où, la révolte éclata dans les *latifundia* situés dans les régions maritimes et donc propice à une abondante culture du blé assez réclamé à Rome ainsi la révolte éclata dans le royaume où se trouvaient les mines de production de la monnaie. Or, à l'intérieur du pays, la situation était diamétralement opposée. Avec des terres arides, et donc jugées incultes par les colons romains, les populations y vivaient plus paisiblement tout en pratiquant l'élevage. *A contrario*, sur la côte, l'esclavage y battait son plein ce qui aboutit par le soulèvement massif des esclaves qui n'en pouvaient plus de cette situation. De toute évidence, le contraste était assez criard entre les populations de la côte et celles de l'arrière-pays. L'auteur fait comprendre à partir de cet exemple que non seulement les rois pergaméniens avaient concentré les populations indigènes ou tout simplement leurs esclaves dans ce qu'il appelle des *ergastères*, c'est-à-dire des fermes agricoles dans la partie orientale de leur royaume, mais en plus, les nouvelles venant de la Sicile motivèrent les indigènes dans leur entreprise. C'est ce qui justifie le fait que les premiers mouvements de révolte éclatèrent dans ces *ergastères*.

*les quittent, soient déchus de leur citoyenneté et que leurs biens deviennent propriété de la cité ».*²⁶³

Conformément à leur engagement de toujours de rester fidèle au roi et à sa famille, les mercenaires du royaume firent de leur mieux afin d'honorer ce serment. Face à la disparition du dernier Attalide légitime, il est évident que bon nombre d'entre eux ait envisagé quitter le territoire ou se mettre au service d'Aristonicos. Ce qui ne peut être qualifié d'acte de perfidie de leur part. Ceci d'autant plus que du vivant d'Attale III, aucun document jusqu'à présent ne mentionne d'entente entre celui-ci et son demi-frère Aristonicos. Dans nos lectures, nous n'avons trouvé nul document faisant cas d'une éventuelle convoitise ouverte du trône par Aristonicos du vivant d'Attale III.²⁶⁴

En plus, dans le testament laissé par Attale III, le territoire civique de Pergame est totalement libre. Si le roi savait qu'une menace de son frère illégitime pesait sur le royaume, il l'aurait probablement mentionné, afin que Rome protège Pergame d'une éventuelle incursion menée par son demi-frère. Il s'empressa de léguer à Rome ses biens royaux dont parle Florus. Selon cet auteur, Attale III aurait déclaré : « *Que le peuple romain soit héritier de mes biens... des biens royaux* ». ²⁶⁵ Il s'agit sûrement des biens meubles ou immobiliers, mais également la *chôra basilikè* voire l'ensemble des terres royales sur lesquelles vivent certains colons militaires en service ainsi que des vétérans qui ont fini leurs années de service. On comprend qu'en plus des villes placées sous le contrôle de Pergame, Attale III offre tous ses biens royaux au peuple romain, mais nullement le territoire civique de Pergame en prévision à

²⁶³ Cf. OGIS 338.

²⁶⁴ S'agissant des hommes qui représentaient une menace pour Attale III de son vivant, certains auteurs abordant la question en l'occurrence Vladimir V., *op. cit.*, p. 13 et Magie, *Roman Rule in Asia Minor*, Princeton, p. 30, affirment qu'Attale III n'appréciait pas le fait d'avoir été écarté de la vie politique du royaume par son oncle Attale II. Celui-ci ne jugea pas utile de remettre en place un système de corégence comme ce fut le cas vers la fin de règne d'Attale I^{er} et Eumène II. Cette décision fut éventuellement motivée par le jeune âge d'Attale III qui, rappelons-le n'avait que douze ans en 159 av. J.-C. quand son père Eumène II mourait. Ce qui déplut fortement au jeune prince qui garda une sorte d'amertume au fond de lui. À celle-ci, s'ajoutent les pertes successives de sa mère Stratonice et de Bérénice, sa fiancée, les deux êtres qu'il aimait le plus. Surtout que ces dernières seraient mortes dans des circonstances peu ordinaires et comme par hasard, ces décès remonteraient aux dernières années de règne de son oncle Attale II. En guise de représailles, le souverain pergaménien exécuta tous ceux qu'il suspectait. L'assassinat le plus remarquable est celui de Philopoïmen qui occupait le rang très éminent qu'on qualifierait de celui de Premier ministre sous le règne de son oncle Attale II. Avec cette exécution, Attale III était certain de s'être débarrassé de tous les ennemis de la cour. Il nous semble donc logique de penser que l'Attalide ne voyait pas en la personne d'Aristonicos une quelconque menace pour son trône.

²⁶⁵ Florus, I, 35, *populus Romanus bonorum meorum heres esto. In bonis regis haec fuerunt.*

l'arrivée probable de son demi-frère. Ceci renforce notre hypothèse, selon laquelle le dernier Attalide n'avait pas connaissance de l'existence d'Aristonikos, ou qu'il ne voyait aucune menace en lui. Ceci ne veut pas dire que du vivant d'Attale III Aristonikos ne visait pas le trône.²⁶⁶

Bien évidemment, tous les mercenaires du royaume se retrouvent libres de tout engagement vis-à-vis de la couronne. Et ceux qui vivent dans les terres royales situées hors du territoire civique de Pergame sont dans l'incertitude, ces territoires étant désormais à la merci de Rome. Le sort que le Sénat réserve à tous ces domaines royaux hérités est totalement méconnu des mercenaires.

Tout comme les descendants d'anciens soldats macédoniens arrivés en Asie Mineure avec Alexandre des siècles auparavant, les mercenaires pergaméniens ont la possibilité de devenir des citoyens de la cité. Dans le décret, il est expressément fait mention des mercenaires mysiens, mais comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, Pergame était une destination prisée des mercenaires. C'est pourquoi, on ne saurait dire avec exactitude si la mesure s'applique à toutes les origines ou juste aux mercenaires d'origine macédonienne et mysienne. De toute évidence, la déclaration selon laquelle les « *Macédoniens... à ceux qui sont installés dans la citadelle et dans la vieille ville* », donne la certitude qu'en plus de colons macédoniens et des *paroikoi* mysiens, Pergame comptait des mercenaires d'origines diverses installés à travers la *chôra basilikè*.

Ce décret va au-delà d'un simple appel à défendre le territoire civique de Pergame, mais il s'agit aussi d'une façon de rassurer les mercenaires qu'ils ne perdraient pas leurs emplois et

²⁶⁶ Will, Éd. *Histoire politique*, Paris, 2003, p. 419, souligne en effet que dès l'envoi du testament à Rome, Aristonikos se proclama roi sous le nom de son père Eumène devenant ainsi Eumène III, sans toutefois attendre la réaction de l'héritier du legs. Il prit les armes et chercha à s'imposer. Il eut avec lui bon nombre de partisans. Ce qui prouve le rejet du pouvoir central par une bonne frange de population du royaume. Il doit ses victoires aux différents ralliements des populations autochtones lassées par le travail abusif de la couronne. Rome et un ensemble de « rois clients », en l'occurrence les rois du Pont, de Bithynie, de Cappadoce, de Paphlagonie, de même que pour les cités d'Éphèse, Byzance et Cyzique se coalisèrent. L'auteur ajoute d'ailleurs que la première défaite de la flotte royale de Pergame désormais sous le contrôle d'Aristonikos qui écumait les côtes d'Asie Mineure reviendrait à la marine d'Éphèse. Cette première défaite aurait obligé Aristonikos à continuer son combat en direction de l'intérieur du continent. Malgré le fait que nous n'ayons pas trouvé de documents établissant le lien d'une éventuelle méfiance d'Attale III vis-à-vis de son demi-frère Aristonikos, l'empressement de ce dernier à s'emparer du titre royal d'Eumène III montre qu'il attendait dans l'ombre le bon moment pour revendiquer son droit de pouvoir accéder au trône. Mais pour la population indigène, il fait office d'un guide de la jacquerie qui s'en est suivie, promettant une cité plus égalitaire appelée Héliopolis ou cité du Soleil.

mieux, ils acquerraient quelque chose de plus fort intéressant notamment le droit de cité. Pergame deviendrait comme leur cité d'origine. Ils seraient dorénavant pleinement impliqués dans la vie publique et politique de la cité. Ceci à condition qu'ils témoignent leur dévouement pour la liberté de la cité face à l'ennemi Aristonicos que rien ne semble arrêter.

Le roi étant décédé et surtout n'ayant pas d'héritier, les mercenaires se retrouvent en fin de service officiellement et par conséquent devraient quitter le royaume avec leurs biens et s'installer ailleurs, voire être enrôlés auprès d'un éventuel employeur. Et présentement, Aristonicos serait l'employeur idéal. Or, le décret produit par le Conseil de Pergame enjoint les soldats mercenaires à continuer à défendre Pergame en dépit de la disparition du roi mais. Ce décret est aussi une forme de mise en garde contre toute désertion²⁶⁷. Ceux qui s'enfuiraient se verraient perdre tout simplement leurs biens qui deviendraient immédiatement des biens de la cité, donc attribuables à toute autre personne qui se dévouerait pour la liberté de Pergame.

²⁶⁷ Vavřínek, V. *op. cit.*, p. 34, voit également dans cette partie du décret qui confisque les biens de ceux qui quittent Pergame une façon pour le Sénat non seulement de mettre les civils et militaires en garde, mais aussi, une façon de reconnaître que certains citoyens du territoire civique de Pergame se sont promptement alliés à Aristonicos dans son rejet de la décision testamentaire de son défunt demi-frère. Ce qui justifierait la nécessité de retenir le maximum de citoyens *intra-muros* capables de défendre leur ville. Avec tous ces ralliements, Aristonicos se sentait investi d'un grand pouvoir militaire étant à la tête d'une grande armée d'hommes qui aspiraient au rétablissement de la justice, de la liberté (*cf.* Strabon, XIV, 1,38).

Conclusion.

Durant le règne du Philétaïros, la jeune principauté de Pergame semble prospérer en Asie Mineure sous la protection du Séleucide Antiochos I^{er}. Le décès du patriarche attalide en 263 av. J.-C. propulse son neveu Eumène fils d'Eumène à la tête de la Cité sous le nom dynastique d'Eumène I^{er}. Ce choix a été pris au détriment de son cousin Eumène fils d'Attale. L'arrivée du nouveau souverain n'a pas été sans des répercussions dans l'organisation interne de la jeune principauté. L'inscription *OGIS* 266 nous a présenté la mutinerie qui éclate entre le nouveau maître de Pergame et ses soldats, sans doute assez nombreux dans leur mouvement, compte tenu du fait que les soldats des deux garnisons de Pergame de cette période se ligèrent pour soumettre un certain nombre de doléances à Eumène I^{er}. Cette situation suggère clairement que la principauté attalide a largement recouru au mercenariat. Cependant, ayant une volonté de sortir de la tutelle séleucide, le nouveau dynaste concéda les revendications des soldats, mettant en place par la même occasion un code de conduite pour tous les hommes qui envisageraient de combattre pour Pergame. Ce même texte fait également office de cadre juridique des soldats mercenaires de la Cité.

Beaucoup plus fougueux que son oncle, Eumène I^{er} va rompre avec le grand voisin séleucide. La bataille de Sardes en fut l'acte de divorce. Pergame connut quelques agrandissements notoires après cette bataille. Pour notre part, l'agrandissement du territoire Pergame est tributaire de l'épisode de Sardes. L'institution d'un cadre juridique permanent pour son armée par Eumène I^{er} a sans doute été un facteur crucial ayant conduit à ce succès.

Avec chaque mercenaire qui « *délie Eumène fils d'Attalos de son serment et aussi ceux qui se sont engagés avec lui par serment* », montre que ce dernier serait largement impliqué dans l'origine de la crise. Par contre, le renvoi à des indications qui se réfèrent à la période séleucide nous ont permis d'envisager l'idée selon laquelle ce soulèvement fut orchestré avant l'action armée de Sardes.

Cette partie permet donc de comprendre la borne supérieure de notre travail en l'occurrence l'année 260 av. J.-C. Elle ne correspond pas au début de l'ère des Attalides à la tête de la citadelle de Pergame car, à cette date, la dynastie y règne déjà depuis plus de deux

décennies. On retient plutôt que cette année marque sa sortie du giron séleucide et naturellement l'envol de Pergame comme puissance politico-militaire autonome en Asie Mineure.

Par le biais de l'inscription *OGIS* 338, nous avons également analysé une ère nouvelle qui s'ouvre aux mercenaires mais aussi aux vétérans installés dans les *katoikiai* du royaume. Cette fois, le cadre est bien différent du précédent. Profitant du mécontentement des populations micrasiatiques en majorité rurales et exploitées par la couronne, Aristonicos, sous l'étiquette royale d'Eumène III, enregistra de nombreux ralliements. Il se retrouva ainsi à la tête d'une révolution servile comme observé en Sicile. Face à cette menace, le Conseil pergaménien des amis du défunt roi n'avait de choix que de tout faire pour le renforcement de son corps civique par l'octroi du droit de cité aux métèques, autres affranchis du royaume mais, surtout aux soldats mercenaires et vétérans ainsi qu'à ceux arrivés au terme de leur temps de travail ayant fait le choix de rester dans le royaume. La majorité de ces soldats actifs et retraités cultivent des tenures reçues par la couronne et sont donc installés au sein de la *chôra basilikè*, acte novice dans l'histoire politique et militaire de l'Asie Mineure hellénistique. Cette mesure s'explique par le fait qu'au moment du décès du roi Attale III, ce dernier n'ayant point d'héritier, les soldats se libèrent de tout serment vis-à-vis de la lignée royale. Au risque de voir ces derniers se faire enrôlés par Aristonicos, les *philoï* ouvrirent les droits de *politeia* aux soldats et frappèrent par le même décret d'atimie tous ceux qui envisageraient de partir de Pergame suite au décès du roi. Toutefois, tous ces hommes étaient susceptibles d'intégrer le parti du révolutionnaire Eumène III, ce qui leur offrirait de nouveau un emploi durable dans le royaume en cas de victoire de leur nouveau chef. La sévérité avec laquelle le Conseil se propose de confisquer les biens de tous les déserteurs pourrait donc sembler logique. Cependant, cette sanction est en total désaccord avec l'une des clauses de l'ère d'Eumène I^{er} qui accordait une exonération douanière aux soldats en fin de service. Cette sanction obligerait en quelque sorte les soldats à prendre fait et cause pour leurs biens acquis au fil des années. Ce pourquoi ils se sont battus toute leur vie pour en acquérir.

Ainsi, notre borne inférieure (133 av. J.-C.) renvoie non seulement à la mort du roi Attale III, mais surtout à la date de la transmission de son testament au Sénat romain. Testament qui révéla qu'à l'exception du territoire civique de Pergame, tout le royaume des Attalides était légué au peuple romain.²⁶⁸ Alors que Rome traversait une crise agraire sans

²⁶⁸ Will Éd., *Histoire politique* II, Paris, 2003, p. 416.

précédent pendant laquelle le meurtre de Tiberius Gracchus fut orchestré, le legs d'Attale III fut accepté par les Pères Conscrits. On peut lire d'ailleurs l'une de leur phrase ainsi «...*tout ce qui a été fait à la veille de la mort d'Attale, soit toujours en vigueur, il faut que les légats envoyés en Asie ne suppriment rien à la légère, mais le laissent en vigueur, comme le Sénat l'a décidé...*». ²⁶⁹ On ne pouvait pas parler juste du décès du dernier Attalide et du transfert de son testament à Rome sans parler des conséquences immédiates de son geste et des actes qui s'en sont suivis.

²⁶⁹ *OGIS 435* est l'inscription qui témoigne de l'acceptation du legs d'Attale III par le Sénat romain.

**Chapitre III : ORGANISATION ET COMMANDEMENT DE L'ARMÉE DE
PERGAME**

Introduction

Peu de temps après la bataille navale de Chios relatée par Polybe, Philippe V tenait à tout prix à se venger de ce qu'il qualifiait d'affront venant d'Attale I^{er}. Ce dernier avait mis en déroute plusieurs bâtiments de guerre de la marine macédonienne lors de la bataille navale de Chios²⁷⁰. Ainsi, le général macédonien entreprit une campagne militaire terrestre contre le royaume de Pergame. Bien que le récit de Polybe ne nous renseigne pas sur la provenance de Philippe et de ses hommes, nous les retrouvons dans le voisinage du royaume des Attalides. Ils s'en suivirent des attaques des assaillants et des ripostes des garnisaires pergaméniens. Cette attaque surprise se solda par un échec de l'envahisseur qui ne put se rendre maître de l'acropole de Pergame. Face à ce revers, le récit ajoute que Philippe V « *se montra d'une violence extrême. Cédant à l'espèce de frénésie qui dominait son cœur, il tourna sa rage moins contre les hommes que contre les dieux. En effet, les défenseurs de Pergame le repoussaient aisément dans des escarmouches, en raison de la force de leur position, et il ne tirait rien du pays, parce qu'Attale avait pris soigneusement ses précautions à cet égard* »²⁷¹. Ce qui est intéressant dans ces propos de Polybe, c'est le dispositif défensif mis en place dans le royaume, notamment les garnisons et leur fonction majeure d'avant-garde de la capitale du royaume.

Cet extrait a également le mérite de mettre en exergue quelques aspects de l'organisation militaire de Pergame, et surtout le rôle important que jouent le roi et ses stratèges dans la mise en place des stratégies militaires pour faire face à de telles attaques surprises. En effet, étant le principal garant de la stabilité et la sécurité de ses sujets, le roi doit faire preuve de clairvoyance et doit être capable d'anticiper d'éventuelles attaques ennemies.

²⁷⁰ Le récit que donne Polybe, XVI. 6.1-3 permet de connaître avec exactitude l'ampleur de dégâts subis par Philippe V lors de cette bataille navale. Le général macédonien perdit entre autre « *une dékète, une ennète, une heptète, une hexète, et en outre dix vaisseaux cataphractes...* ». Étant donné que la bataille se déroula sur deux fronts et les pertes cités ne sont uniquement celles causées sur le front droit de la marine macédonienne, il en va de toute évidence que les pertes étaient plus considérables du côté macédonien. Malgré la capture du vaisseau royal pergaménien, la colère de Philippe était à son comble. Comme seule solution, il décida de réduire Pergame en cendre.

²⁷¹ Polybe, XVI, 9. 2-3.

Tel fut le cas avec Attale qui, étant absent de Pergame, laissa ses garnisaires assurer la protection de la capitale de son royaume. L'échec de Philippe V à prendre le contrôle de la cité de Pergame n'est pas un fruit du hasard. Un tel résultat illustre les compétences militaires des Attalides mises en place dans leur organisation militaire interne. Quand on sait que les mercenaires enrôlés au sein de l'armée royale venaient de divers horizons, mais arrivaient à mieux coordonner leurs mouvements face à une telle attaque surprise, il est évident que ces hommes avaient une connaissance du maniement de leur panoplie, mais surtout qu'un travail énorme d'entraînement leur a été nécessaire pour acquérir une certaine discipline aussi infime soit-elle qui leur permettait de se comprendre les uns des autres.

À l'instar de certaines cités et monarchies d'Asie Mineure hellénistique, Pergame a vu l'incorporation de ses citoyens au sein de ses troupes constituant ainsi l'essentiel des troupes civiques du royaume. La formation éphébique en vigueur dans le royaume dès le II^e siècle av. J.-C. a permis le renouvellement des effectifs des troupes civiques²⁷². Dans ce contexte, les citoyens incorporés assumaient pleinement de hautes fonctions militaires au sein des différents corps terrestres et maritimes du royaume. Il nous semble donc capital d'étudier la formation que recevaient les citoyens pergaméniens qui constituaient le petit effectif des troupes civiques. Les mercenaires quant à eux assuraient le gros des effectifs attalides. Ceci est d'autant plus nécessaire à comprendre, comme le souligne T. Boulay, que dans les cités et royaumes hellénistiques, « *tous les citoyens étaient appelés à participer à la défense de leur*

²⁷² À ce sujet voir les articles d'A. S. Chankowski, « L'entraînement des éphèbes dans les cités grecques d'Asie Mineure à l'époque... », in *Les Cités grecques et la guerre*, Tours, 2004, p. 55-76. Nous pouvons en outre ajouter l'article de J. Ma, « Fighting *poleis* of the hellenistic world » in Van Wees, H. *War and violence in Ancient Greece*, de, London, 2000, p. 337-376. Il montre dans son article que certaines crises du quatrième siècle sont dues au fait que beaucoup de cités ont « *replaced their citizen soldiers with mercenaries, thus becoming less capable of defending themselves against an invader* », c'est d'ailleurs pourquoi pendant la période hellénistique, les citoyens des différentes cités et monarchies se forment et reprennent les armes avec véhémence pour leur propre survie. Enfin, P. Vidal-Naquet partage cet avis en affirmant qu'« à l'époque hellénistique... dans maintes et maintes petites bourgades dont les inscriptions nous révèlent que du III^e au I^{er} siècle av. J.-C. la fierté avec laquelle ils entretiennent leurs milices civiques. » : *le Chasseur noir. Formes de pensée et formes de société dans le monde grec*, Paris, 1981, p. 126-127.

Comme on peut le constater dans les récits de ces différents auteurs, l'une des grandes caractéristiques des sociétés hellénistiques est la reprise des armes par les citoyens pour la sécurité de leurs lieux publics en l'occurrence leurs sanctuaires et autres places, pour la stabilité de leurs cités. Mais compte tenu du caractère permanent de l'état de guerre en vigueur dans cet univers, seuls, ces citoyens ne pouvaient pleinement remplir les missions régaliennes assignées à l'armée.

cit , dans le cadre du service de garde et de garnison, dans la cit  (ou l'acropole), ou dans un fort,... »²⁷³. Troupes civiques, mercenaires et coalis es devaient d fendre  paule contre  paule les int r ts d'une m me id ologie. Les citoyens  taient donc oblig s de coop rer  troitement avec les allog nes enr l s par la couronne. De cette bonne collaboration d pendaient la stabilit  et la grandeur du royaume.

La formation re ue par les autochtones est donc primordiale   comprendre tous les contours afin de voir ce qui faisait l'originalit  de l'arm e de Pergame et surtout suivre l' volution de celle-ci pendant le si cle et demi d' tude qui nous concerne. Disposant de ses deux gymnases dans sa capitale, Pergame fut pendant la p riode hell nistique un mod le de formation des citoyens, mais aussi des jeunes du royaume aux connaissances des diff rentes techniques militaires. Avec une administration centrale qui mit en place plusieurs strat gies pour la fourniture d'huile dans les diff rents gymnases de l'acropole et du royaume, les jeunes individus qui y  taient admis n'avaient donc pas pour principal souci de donner le meilleur d'eux-m mes pour leur formation  ph bique. De ces ensembles d'apprentissages acquis durant leur cursus d pendent la stabilit  du territoire et surtout la bonne coh sion avec les troupes bigarr es du royaume.

D'apr s les sources qui nous pr sentent l'histoire militaire des Attalides, en l'occurrence l' pisode de la bataille de Magn sie du Sipyle rapport e par Polybe et Tite-Live et d'autres sources antiques, on constate que Pergame est l'un des principaux alli s de Rome. Pendant cette bataille, Eum ne II occupe d'ailleurs le front droit du camp romain. Parmi les effectifs mobilis s par les Attalides aux c t s de Rome, il n'est pas fait mention de troupes civiques. L'auteur parle de cavaliers (l'hipparchie thrace), des Cr tois, des Ach ens et des Tralles qu'il appelle aussi Illyriens dans des passages pr c dents.²⁷⁴ Faut-il croire qu'en ce d but de II^e si cle av. J.-C. les citoyens pergam niens  taient dispens s de l'effort de guerre ? En plus, on peut constater qu'il n'y a pas de soldats   la lourde panoplie   l'instar des phalangistes. L   galement, il y a des interrogations sur la typologie des combattants et, bien  videmment, l'armement en service   Pergame. Pour une arm e hell nistique, il est tr s surprenant de constater que des phalangistes y soient absents des effectifs. Surtout, comme on le verra plus en d tail, la vall e de Magn sie qui sert de champ de bataille  tait   quelques encablures du centre administratif du royaume de Pergame. Quelles furent les tactiques de combat en cours

²⁷³ Boulay, T. *Ares*, Pisa, 2014, p. 25.

²⁷⁴ Tite-Live, 31, 35 :1 et 34, 4 : 4.

au sein des troupes royales ? Ces interrogations sont d'autant plus importantes à comprendre, car le risque pris par les Attalides fut important. En cas de victoire de Séleucos III et ses troupes à Magnésie, le royaume de Pergame était quasiment à leur portée. Donc on ne peut prendre à la légère les troupes attalides mobilisées dans une telle bataille décisive pour la survie du royaume qui, face aux précédentes conquêtes du Séleucide Antiochos III s'était retrouvé amputé de plusieurs territoires. Cette bataille est donc très révélatrice de l'état des troupes pergaméniennes en ce début de II^e siècle.

LES GYMNASES DE PERGAME ET L'ENTRAÎNEMENT MILITAIRE DES CITOYENS

L'éphébie et la formation des *néoi* du royaume.

D'après P. Vidal-Naquet, « l'éphébie trouverait ses racines dans des pratiques anciennes d'apprentissage par les jeunes gens de leur futur rôle de citoyens et de père de famille ; bref, de membre de la communauté. »²⁷⁵. Ainsi présenté, on comprend clairement que l'éphébie se présente comme une formation qui assure la transition entre l'enfance à l'âge adulte. Celle-ci se caractérise par leur participation active à la vie communautaire. Qui dit participation « absolue » au fonctionnement de la société dit *de facto*, une participation aux activités militaires pour la défense de la cité. Ainsi, après sa formation à l'apprentissage du maniement des différentes armes²⁷⁶ et l'acquisition d'un ensemble de valeurs citoyennes, le jeune homme intègre soit l'armée terrestre, soit la flotte royale dans le cas des jeunes

²⁷⁵ Vidal-Naquet, P. *Op. cit.*, p. 152. Une telle présentation ne saurait pas suffire pour mieux comprendre la profondeur du mot. En effet, selon A. S. Chankowski, le mot ἔφηβος serait lié au « nom ἦβη signifiant littéralement la force de l'âge, vigueur, puberté » in *L'éphébie hellénistique*, Paris, 2010, p. 48. Il est ainsi évident qu'on peut établir un lien entre l'âge de l'éphèbe et l' moment de sa formation. Il s'agit donc de la période de sa vigueur, de sa puberté, de sa pleine virilité. D'ailleurs le verbe « ἐφηβᾶν » qui se traduit par « parvenir » voire « parvenir à » traduit parfaitement l'état physique et psychique du jeune homme qui s'apprête à recevoir une formation particulière.

²⁷⁶ Chankowski, A. S. *Op. cit.*, p. 49 affirme en effet que la formation des éphèbes visait donc au maniement des armes de l'hoplite. Ainsi, le jeune homme pouvait se voir exceller soit dans le tir à l'arc, lancer des balles de fronde, voire parcourir un territoire montagneux en vue d'une préparation aux aptitudes d'un futur policier.

Pergaméniens. Pour acquérir ces connaissances, le gymnase était le lieu par excellence pour une durée de deux années de formation éphébique à côté des cadets ou *paidès*.²⁷⁷

Selon certains chercheurs qui ont exploité les travaux d'archéologie à l'instar de J. Delorme, ce n'est qu'au II^e siècle av. J.-C. sous le règne du roi Eumène II que le royaume des Attalides se serait doté de ses deux gymnases superposés. Superposition qui tiendrait au relief très accidenté de l'acropole de Pergame. À cet argument, peut aussi s'ajouter l'idée de protection des plus jeunes pensionnaires ou *paidès*, comme ce fut le cas dans certains gymnases de la période classique et hellénistique²⁷⁸. Nous ne voulons pas nous attarder sur toutes les questions qui ont attiré à l'aspect technique de ces gymnases, car Delorme en parle largement.²⁷⁹

Après avoir scruté les travaux de Kolbe²⁸⁰ portant sur deux listes éphébiques de Pergame, A. S. Chankonski²⁸¹ arrive à la conclusion selon laquelle les gymnases de Pergame acceptaient en leur sein, non seulement des enfants des citoyens de la cité, mais également des jeunes individus appartenant aux cités voisines, mais également des enfants des colons installés dans les *chôrai* du royaume. C'est ainsi que l'auteur cite la mention « ἀπὸ τόπων » qu'on retrouve sur la seconde colonne d'une liste d'éphèbes du gymnase de Pergame qui daterait de 147/6 av. J.-C. Ce qui sous-entendrait que les noms cités par la suite sont ceux des *néoi* venus d'autres cités. Cette divergence des jeunes venus de divers horizons semble

²⁷⁷ D'après les chercheurs Ph. Gauthier et M. B. Hatzopoulos, les *paidès* étaient certes admis dans des gymnases et recevaient des rudiments qui leur permettraient de franchir aisément la classe éphébique cependant, il s'agissait généralement des jeunes garçons cadets aux éphèbes. Et pour les tenir hors des sollicitations érotiques des éphèbes, les cités se donnaient la peine de construire deux gymnases. Tel fut le cas de Beroia, une cité antique de Macédoine (cf. *La loi gymnasiarchique de Beroia*, Athènes, 1993, p. 72-73). Et curieusement, une telle disposition fut réalisée à Pergame. Faute de documents appropriés, on peut dire avec plus de précision si la construction de deux gymnases sur l'acropole de la cité des Attalides obéit à cette volonté de mettre les *paidès* pergaméniens à l'abri des pulsions sexuelles de leurs aînés éphèbes.

²⁷⁸ Voir à ce sujet la note supra (Note 7 de la présente partie).

²⁷⁹ Delorme, J. *Gymnasion. Étude sur les monuments consacrés à l'éducation en Grèce*, Paris, 1960, p. 171-191. Dans ces pages, le chercheur donne des informations relatives aux différentes dimensions. Le bâtiment inférieur, légèrement plus petit avait une longueur de 150 m X 36 m. Le bâtiment de l'étage supérieur avait une longueur d'environ 195 m et environ 80 m de large. La difficulté reste toutefois à dire avec précision si le compartiment du haut était réservé aux *paidès* et celui du bas aux éphèbes et vice versa. De toute évidence, tous les aspects techniques sont rapportés dans ces lignes et nous ne jugeons pas utile de toutes les reprendre.

²⁸⁰ Kolbe, W., *MDAI(A)*, 32, 1907, p. 417.

²⁸¹ Chankonski, A. S., *Op. cit.*, p. 273-274.

témoigner de la grandeur, mais surtout la place primordiale que Pergame pris dans la scène asiatique pendant la période hellénistique après les accords d'Apamée.

En plus, comme on le verra dans le dernier chapitre consacré aux vétérans pergaméniens, beaucoup d'entre eux arrivés au terme de leur période de service militaire décidaient de s'installer dans le royaume de Pergame ainsi qu'avec leur famille. En plus de recevoir généreusement des tenures royales pour leur agriculture, l'administration attalide a aussi ouvert les portes de ses gymnases aux enfants des vétérans en fonction de leurs âges afin de faire d'eux d'éventuels futurs soldats des armées attalides. Il ne pouvait d'ailleurs pas en être autrement, compte tenu des besoins de plus en plus croissants en ressources humaines. En plus, cette stratégie était largement répandue au sein des grandes monarchies hellénistiques, en l'occurrence en Égypte lagide, où les descendants de clérouques ou épigones étaient incorporés dans les troupes royales à un certain âge. Pergame ne lésina pas sur la formation à donner à ses futurs soldats.

Enfin, dans les gymnases de Pergame, parmi les éphèbes admis, se trouvaient les enfants des *paroikoi*²⁸² résidents dans la cité. Nous ne savons pas comment s'effectuait leurs opérations d'admission aux gymnases de l'acropole de Pergame. Mais comme le souligne le décret de l'inscription *OGIS* 338, le droit à la formation éphébique ne leur ouvrait pas les portes de la citoyenneté pergaménienne. Autrement dit, la proposition de citoyenneté n'aurait pas été proposée aux τῶ[ν] παροί[κων ἀπο] γραφαῖς comme on peut lire aux lignes 12 et 13 du décret des *philoï*. Néanmoins, il est évident que ces fils d'étrangers intégraient les troupes attalides. N'ayant pas la citoyenneté pergaménienne, on ne peut les considérer comme faisant

²⁸² Gauthier, Ph. « Métèques, Périèques et Paroikoi : Bilan et points d'interrogation », *L'étranger dans le monde grec*, Nancy, 1988 p. 23-46. Dans cet article, l'auteur nous fait comprendre que la mention de « *paroikoi* » dans certains textes de la période hellénistique renvoie tout simplement à des étrangers résidents dans une cité donnée. Il s'agit donc d'une sorte de synonyme du vocable « *métoikoi* » fréquemment employé dans les textes et inscriptions classiques. Ce qui justifierait sûrement l'emploi de « *παροί[κων]* » (cf. L. 12 *OGIS* 338), renvoyant ainsi à tous les résidents étrangers de Pergame à qui l'appel à mobilisation est adressé face à la montée du révolutionnaire Aristonikos. Toutefois, selon le savant, le terme *paroikos* pourrait aussi bien renvoyer « *aux voisins rattachés de quelques façons à une cité, auxquels étaient reconnus des droits et imposés des obligations.* ». Cette approche soulève une certaine ambiguïté de ce mot. Toutefois, un facteur commun relie les deux définitions que le Ph. Gauthier donne de ce mot. La notion de d' « étranger » à une cité revient dans les deux sens qu'on donne à ce vocable. Qu'il soit question d'un étranger venu d'une cité éloignée ou d'un individu venu d'une cité voisine, les deux sont soumis aux lois en vigueur dans le royaume des Attalides. Pour cette soumission aux institutions pergaméniennes, le gymnase aurait donc été mis à la disposition de leurs enfants.

Une telle déclaration ne relève pas de la pure imagination. Bien que nous n'ayons pas de texte affirmant une décision allant dans ce sens, toutefois, nous voyons mal comment il pouvait en être autrement. En effet, bien que la création des gymnases de Pergame remonte au règne d'Eumène II, on peut cependant avoir l'assurance que les différents régents attalides ont toujours eu une magnanimité vis-à-vis des orphelins de leurs soldats tombés sur le champ des opérations. Après la mutinerie qui secoua la jeune monarchie lors de l'avènement d'Eumène I^{er} à la tête de Pergame, au nombre des préoccupations validées par le régent figure une clause qui assure la protection des orphelins des mercenaires. D'après la quatrième clause de l'*homologia* qui liait désormais Eumène I^{er} et ses soldats mutins, figure un traité qui assure le bien-être des orphelins. On peut lire entre autres : « *Concernant la tutelle des orphelins : qu'elle incombe aux plus proches parents ou à celui à qui le défunt l'aura léguée.* ».²⁸⁵

Ainsi présenté, il y a plusieurs interrogations sur cette clause, notamment sur la nature des responsabilités qui incombaient au tuteur de l'orphelin. Si la clause met l'accent clairement sur le lien qui devrait unir l'orphelin et son tuteur qui doit être un proche parent ou une personne précédemment choisie par le défunt mercenaire de son vivant, c'est que le sort des orphelins était important aux yeux de la couronne. Cet accord nous permet de comprendre que des cas de spoliation des veuves et des orphelins étaient fréquents. Ceci dit, le tuteur devait donc non seulement veiller sur la nutrition, mais également sur l'éducation complète de l'orphelin. Une telle éducation ne pouvait avoir lieu que si l'orphelin, en âge d'adolescence intégrait un gymnase étant en bonne santé et bien vigoureux pour parachever sa formation éphébique et être capable de faire ses preuves au sein de l'armée parmi ses pairs. Il faut surtout rappeler que la décision de protéger les orphelins est très antérieure à la création des gymnases du royaume. Ceci dit, après la promulgation de cette loi protégeant les orphelins, il est évident que l'administration attalide avait observé des manquements liés à la formation de ces jeunes orphelins, tout comme les autres *néoi* qui n'avaient pas accès à une formation de qualité, or le devenir des effectifs du royaume repose en partie sur eux. Il en va de soi que si Pergame a ouvert ses gymnases aux *néoi* non-originares de la cité, il nous est inimaginable de croire que les orphelins des mercenaires du royaume pouvaient en être exclus. Il faut non plus perdre de vue le fait que ces jeunes de divers horizons étaient de potentiels futurs soldats du royaume. Une bonne formation à tous les orphelins du royaume assurait des lendemains meilleurs aux troupes royales. *A contrario*, si les orphelins censés intégrer les troupes du

²⁸⁵ Cf. OGIS 266.

royaume étaient mal formés, il en va sans doute que Pergame devait essayer des défaites mettant en péril l'intégrité du royaume.

La corrélation entre la bonne formation des orphelins et le futur des effectifs attalides est très étroite. Il nous semble donc logique de croire que les orphelins étaient bien formés au sein des différents gymnases du royaume de Pergame. Cette combinaison de facteurs ne pouvait qu'assurer à l'administration militaire du royaume des troupes de qualité marquées par une discipline remarquable acquise pendant leurs années de formation éphébique. Les Attalides ont compris qu'assurer un bon suivi des orphelins de leurs soldats indépendamment de leurs origines assurait au royaume une armée très disciplinée et par conséquent, très efficace.

Toutefois, on constate que cette ouverture exceptionnelle des gymnases aux orphelins des mercenaires ne leur assurait nullement l'acquisition de la *politeia*. Il en fut d'ailleurs de même des autres *paroikoi* qui en étaient également admis. Car, s'il en était autrement, le conseil des *philoï* n'aurait pas fait mention de ce privilège à tous ceux qui se battraient pour protéger la cité de Pergame contre Aristonikos. Un simple appel et des rappels aux valeurs citoyennes auraient suffi à mobiliser tous les citoyens résidents à Pergame et préalablement passés par l'un des gymnases de l'acropole.

Les *néoi* et la fourniture d'huile dans les gymnases.

Au regard de certaines inscriptions, le pouvoir attalide s'est toujours montré bienveillant envers tous les *néoi* présents aux gymnases. Cette générosité s'est manifestée de plusieurs manières. On note la volonté de la couronne de mettre en place des méthodes qui permettraient un approvisionnement permanent des gymnases en huile, non seulement ceux de l'acropole, mais également ceux des cités sujettes ou autres établissements militaires non-autonomes. Le but inavoué était donc de permettre aux *néoi* du royaume de pouvoir se former pleinement sans se soucier de leur contribution à la production en huile. De cette formation éphébique qui leur est donnée dépend la sécurité du royaume. Les jeunes du royaume n'avaient aucune excuse à ne pas pouvoir se former pleinement. C'est d'ailleurs cet état de fait qui tend à présenter le royaume pergaménien à l'époque hellénistique comme une cité

fortement militarisée avec un service militaire obligatoire aux *néoi* tel qu'on observe dans certaines sociétés modernes.

S'agissant d'une inscription que Wells attribue à un souverain de Pergame, il en ressort que dans sa générosité, le souverain mets en place des moyens pour la fourniture continue de l'huile au gymnase. Ainsi, les *néoi* n'ont plus à se soucier de leur approvisionnement en huile. On peut lire à cet effet ce qui suit : [— — —]ων ἔδωκα τοῖς νέοις εἰς τὸ ἔλαιον « *[et des propriétés] que j'ai donné aux neoi pour leur huile* »²⁸⁶, la location de ces propriétés royales permettait le financement des gymnases en huile.

Ce cas n'est pas le seul passage mettant en scène la préoccupation de l'administration centrale attalide de fournir aux *neoi* de l'huile aux gymnases. Une inscription découverte à Brousse dont parle M. Holleaux mentionne la bienveillance du souverain attalide qui, par l'intermédiaire de son stratège de l'Hellespont, le célèbre Corragos originaire de Macédoine mit en place un système de fourniture en huile. À la ligne 12 de cette inscription, on peut lire entre autres : καὶ τὸ τοῖς νέοις ἔλαιον καὶ τὰ ἄλλα ἅπερ ἐξ ἀρχῆς ὑπῆ[ρ]- χεν τῷ δήμῳ « *et l'huile destinée aux neoi ou jeunes gens, et tout le reste de ce qui, anciennement, s'était trouvé appartenir au peuple* ».²⁸⁷ Selon le commentaire que l'auteur nous livre, des parcelles de la *chôra basilikè* était louées pour assurer la fourniture de l'huile au gymnase de la cité. Et surtout le mot *néoi* prend ici une fois de plus son sens le plus large, car il englobe, comme on peut le constater, tous les jeunes et moins jeunes qui fréquentent le gymnase. En effet, on voit mal comment la générosité royale pouvait s'appliquer à une partie de la jeunesse et en exclure l'autre. Comme on peut le constater, avec la multiplication des gymnases sur son territoire, le pouvoir attalide a mis en place un ensemble de mesures permettant l'approvisionnement de ces différents établissements en huile pour l'entraînement des *néoi*.

COMMANDEMENT DES TROUPES PERGAMÉNIENNES

Le roi et le commandement suprême.

²⁸⁶ Voir Wells, *RC*. n°51.

²⁸⁷ *CRAI* 1921,270, voir aussi Holleaux M., *études II*, Paris, 1968, p. 97.

Dans son ouvrage en hommage à la célèbre et puissante armée d'Alexandre, P. Faure soulève sans équivoque l'un des piliers de réussite des troupes d'Alexandre. Il met en avant le rôle primordial de l'obéissance au sein des troupes du conquérant macédonien. Crédo qui fut repris au sein de différentes grandes armées hellénistiques.²⁸⁸ Comme vu jusque-là, les troupes hellénistiques depuis Alexandre sont des troupes très hétérogènes. Certains s'y battent pour la sauvegarde de leur cité, de leurs familles, de leurs terres etc. Mais pour la majorité des troupes, leur présence est soit due au versement d'une solde pour ce qui concerne les mercenaires, soit dans le cadre d'un accord symmachique. Toujours est-il que toutes ces troupes ont un élément en commun. Toutes sont sous le commandement d'un grand général, notamment le roi pour lequel ils acceptent de se battre. Ainsi, on voit mal comment on peut espérer un résultat positif si jamais l'ordre vient à manquer dans cet ensemble.

Les cités et monarchies d'Asie Mineure hellénistique emboîtèrent le pas à ce qui était désormais perçu comme une règle initiée par Alexandre le Grand et ses diadoques, à savoir que ses hommes n'étaient pas que des généraux ou simplement des régents de cités, mais d'abord des chefs de guerre qui commandaient leurs troupes depuis la cité jusqu'au champ de bataille. S'agissant du cas de Pergame, le rôle joué par la lignée de Philétaïros dans le commandement des troupes du royaume n'est plus à démontrer. Les régents pergaméniens n'ont pas été que de dirigeants assumant les affaires politiques et toute la diplomatie qui incombe à leur rang. On les retrouve également sur différentes scènes de combat. Que ce soit sur mer ou sur terre, les Attalides ont présidé le déroulement des grandes manœuvres militaires.²⁸⁹

Parmi les multiples exemples de batailles terrestres mettant en exergue le rôle de chef suprême des armées pergaméniennes présidé par le roi, nous voulons nous attarder sur le cas de la bataille de Magnésie du Sipyle qui eut lieu en 190 av. J.-C. Le choix de cette bataille n'est pas fortuit. C'est un combat capital dans l'histoire politico-militaire des Attalides car, de

²⁸⁸FAURE, P. *La vie quotidienne des Armées d'Alexandre*, Paris, 1982, p. 82.

²⁸⁹ Dans le récit descriptif que Polybe donne sur la bataille navale de Chios, le roi Attale I^{er} en tête de sa coalition est celui qui lança le premier l'assaut contre les navires de Philippe V. Par ce geste, le roi donnait la détermination et son courage à ses soldats et à ses alliés afin de faire face à un ennemi aussi redoutable que Philippe V (*Cf.* Polybe XVI, 2,2). Quelques lignes après, Polybe parle de la bataille navale de Ladé. Là également, le roi pergaménien est présenté comme le sauveur des navires rhodiens. Usant de synecdoque, l'historien parle de « l'intervention d'Attale » pour parler de la présence de la marine royale de Pergame. (Pol. XVI, 10, 1).

cet épisode découlent les accords d'Apamée qui qui hissèrent les Attalides au-devant de la scène politique asiatique deux ans plus tard. Ceci se manifesta principalement par la récupération des territoires séleucides par Pergame. Son leadership est incontestable face à Rhodes, autre citée très en vue dans cette première moitié du II^e siècle av. J.-C. Le récit de cette bataille nous est principalement rapporté par Appien, Polybe et Tite-Live²⁹⁰.

Occupant l'aile droite des quatre légions romaines présentes à cette bataille, Eumène II avait sous son commandement des centaines de cavaliers notamment huit cent hommes. À ceux-ci, s'ajoutent ses mercenaires, archers d'origine crétoise, des frondeurs et des lanceurs de javelot nous apprend Tite-Live.²⁹¹ L'auteur précise que le roi pergaménien était un fin stratège qui « savait se battre ». Il donna ordre à ses peltastes de lancer leurs javelots ainsi qu'aux frondeurs sur les troupes royales séleucides et alliés. Il ordonna le premier la charge contre les troupes adverses. L'ordre fut parfaitement synchronisé, car cette charge eut l'effet d'un « ouragan » auprès des ennemis qui se mirent en déroute. En effet, les projectiles ont blessé plusieurs soldats du camp adverse. Ne pouvant cacher assez longtemps leurs douleurs et la formation initiale de combat, l'aile gauche d'Antiochos III fut profondément déstabilisée. C'est de cet affolement équestre que résulta la plus importante faille des troupes du Séleucide.

Quelques lignes après, l'auteur nous fait comprendre qu'Eumène II fut épaulé par son frère et corégent Attale II. Ensemble, ils lancèrent l'assaut final contre les troupes adverses qui n'avaient de choix que de se disperser dans toute la plaine²⁹². Cet exemple de la bataille de Magnésie a le mérite de mettre en scène le rôle indispensable que joue le roi pergaménien à l'instar d'autres rois hellénistiques dans les champs de batailles. Sa présence galvanise ses troupes et il préside les différentes phases d'attaque et de repli des troupes. Il coordonne les attaques des différentes composantes de son armée. Pour le présent cas, il commença par les troupes pédestres dont en tête furent des lanceurs de javelots. Suite aux entraînements pratiqués en amont, ceux-ci surent comment fragiliser les lignes ennemies. Par la suite, sa

²⁹⁰ Appien, *Histoire romaine*, XI, 36-40, Polybe XXI, et Tite-Live, XXXVII, 37-44. Par son objectivité et sa franchise dans son récit, Appien nous semble plus crédible que les deux autres sources très partiales et partisans. C'est pourquoi nous nous appuyons surtout sur son texte toute Tite-Live donne assez de précision sur des données numériques. Pendant que le Récit d'Appien parle de plusieurs cavaliers pergaméniens conduit sur la scène des opérations (XI, 186), Tite-Live parle de huit cent cavaliers étaient avec le roi Eumène II avant l'arrivée d'Attale accompagné de 200 cavaliers (XXXVII, 43).

²⁹¹ Tite-Live, XXXVII, 41.

²⁹² Appien, XI, 39. Tite-Live, XXXVII, 43.

cavalerie entra en scène. La synchronisation des troupes pergaméniennes est excellente. Ceci nous pousse aussi à voir le strict respect des ordres relayés par les commandants de troupes qui suivent méticuleusement les ordres donnés par le roi.

Stratèges pergaméniens et étrangers au commandement des troupes.

Avec des armées très hétéroclites et surtout nombreuses, les cités et royaumes d'Asie Mineure hellénistique ne pouvaient laisser le roi procéder seul au commandement des hommes. Bien qu'étant un modèle pour le moral des hommes de troupe, le roi n'avait de choix que d'être épaulé par un collègue des stratèges. Il ne pouvait d'ailleurs pas en être autrement. En effet, en plus des troupes civiques, Pergame comptait des centaines de milliers d'individus qu'il fallait coordonner lors d'une bataille. En effet, le brouhaha relatif à la mise en place des troupes des deux parties adverses ne pouvait pas permettre au roi d'être audible pour la transmission de ses ordres. Même s'il voulait communiquer par la gestuelle, il ne pouvait non plus être vu par tous, compte tenu de la diversité des branches de l'armée. C'est donc dans cet environnement extrêmement brouillant que le collègue de stratèges de chaque cité jouait pleinement son rôle.

S'agissant du cas de l'administration militaire de Pergame, nous n'avons pas pu obtenir des listes des collèges de stratèges qui épaulaient les rois lors des différentes campagnes militaires. Encore moins une liste des *phourarques*, c'est-à-dire des chefs de garnisons, qui étaient également des auxiliaires du pouvoir royal auprès des *phouroi* logés dans les différents *phouria* du royaume. Toutefois, on peut avoir la certitude que Pergame ne soit pas restée en marge de ce qui se pratiquait dans différentes cités d'Asie Mineure hellénistique²⁹³. En effet, c'est par le biais d'une des rares inscriptions relatives aux stratèges pergaméniens qu'on peut avoir la certitude que les leaders attalides ont été également suppléés par des stratèges.²⁹⁴

²⁹³Boulay, T. *Arès dans la cité*, Rome, 2014, p. 45. L'auteur mentionne l'étendu de la pratique du recours au collège de stratèges dans différentes cités d'Asie Mineure hellénistique. Par le biais de certaines inscriptions, il cite un certain nombre de cités ayant connu un collège de stratèges. Il cite entre autre Sinope, Chalcédoine, Kios, Cyzique, Parion etc. s'agissant de Pergame, l'auteur ne cite pas de texte précis.

²⁹⁴ Cf. *SEG* 45,1637. Bien que l'inscription soit postérieure à nos bornes chronologiques, car elle remonterait à la moitié du Ier siècle av. J-C, on peut penser néanmoins que Pergame a connu différents collèges de stratèges.

En plus, les sources littéraires corroborent l'idée de l'existence d'un collège de stratèges suppléant le pouvoir suprême auprès des hommes des troupes. Avec la corégence pratiquée par les monarques attalides, les sources nous présentent généralement un Attalide donnant des ordres, voire en mission à l'étranger en lieu et place du frère officiellement monarque, mais absent pour des diverses raisons. Ainsi, avec Polybe, on retrouve Attale II au Sénat sollicitant l'aide de Rome face à la menace galate. Aide que le roi Eumène II devait personnellement souhaiter. Mais compte tenu de la situation préoccupante de son royaume, le roi préféra être représenté par son corégent.²⁹⁵

Lors de bataille de Chios dont parle Polybe, on découvre qu'en plus des membres de leur famille, les Attalides étaient également aidés par leurs proches collaborateurs, en l'occurrence leurs généraux. En effet, lors de cette bataille, le roi Attale I^{er} est décrit comme entouré de deux frères, en l'occurrence Dionysodoros et Deinocratès. Le récit les présente comme étant des amiraux du roi. Voilà pourquoi lorsque les marins crurent que leur roi avait été fait prisonnier par le roi macédonien Philippe V, les deux stratèges organisèrent le retour des bâtiments de la flotte royale dans le port d'Élée pour ce qui concerne les petits navires alors que les navires les plus imposants, notamment les cataphractes furent acheminés dans le port d'Éphèse qui, à cette époque servait de second port aux Attalides, surtout lors des trêves hivernales.²⁹⁶

Les Attalides avaient également de nombreux stratèges au sein des effectifs terrestres. En effet, si on se refait à bataille de Magnésie du Sipyle évoquée *supra*, nos sources parlent des stratèges qui entourèrent les deux jeunes frères du roi Eumène II. Pendant que ce dernier était à Rome au Sénat, son frère cadet Attale II se mit en route pour la vallée du Méandre. En quittant Pergame, Tite-Live affirme qu'Attale II demanda à son frère de les rejoindre au combat avec « ceux qu'il jugeait fidèles ». Lui-même s'entoura de ses meilleurs stratèges et alla croiser Eumène qui, de retour de Rome, se rendit directement sur le front des opérations

²⁹⁵ Polybe XXX, 1-3. En partisan de Rome, Polybe mentionne cet épisode comme un moment durant lequel la corégence des Attalide connut ses limites. En effet, l'auteur estime que les *Patres* soupçonnant Eumène II de s'être rapproché de Persée voulurent qu'Attale II renverse son frère et prenne officiellement la tête du royaume. Les faits attestent le contraire. En effet, Attale II prit l'épithète de « *Philadelphie* », mettant ainsi en lumière l'amour qui le liait à son frère et roi. Certes que croyant son frère mort au combat, Attale II prépara la succession et pris « précipitamment » pour femme Stratonice qu'il crut alors veuve pour épouse. Toutefois, le récit de Tite-Live nous apprend qu'Eumène II ne lui tint pas rigueur pour cet acte (Tite-Live, XLII, 16).

²⁹⁶ Polybe, XVI, 2 : 7 et 5 : 11. L'auteur affirme que la marine royale gagna les ports d'Asie notamment celui d'Élée et d'Éphèse.

militaires.²⁹⁷ Leur cadet Athénée arriva avec ses stratèges non-asiatiques, en l'occurrence un certain Leusos et surtout le célèbre Corragos, respectivement Crétois et Macédonien. Des hommes dignes de confiance et qui surent transmettre les ordres royaux aux troupes. Faut-il s'étonner si Pergame fit une très bonne prestation à tel point de penser que le rôle joué par les trois mille hommes sous le commandement d'Eumène II avait été décisif dans cette bataille ? En ce qui nous concerne, nous croyons que le succès des troupes pergaméniennes ne relève pas du hasard, mais d'une bonne synchronisation entre le roi et ses stratèges.

Au regard de ce qui précède, un constat se dégage : que ce soit sur le plan maritime ou terrestre, le commandement au sein des armées attalides s'est toujours effectué par le roi assisté parfois d'un membre de sa famille, mais surtout, par des stratèges du royaume²⁹⁸. Pergaméniens et étrangers ont occupé ces hautes fonctions de l'administration militaire. L'origine des stratèges semble ne pas avoir été un frein à toute ascension des différents échelons de l'armée. Les compétences, mais surtout le dévouement et la fidélité étaient mis au centre de toute ascension au sein des armées attalides. Il n'est donc pas étonnant que ce royaume ait pu attirer autant de soldats étrangers chevronnés comme ces deux stratèges qui avaient intégré la garde rapprochée d'Athénée.

Discipline et tactiques de combat.

La question de la discipline et des exercices militaires est cruciale pour toute armée. On l'imagine davantage pour les armées des cités hellénistiques. Avec les troupes régulières, le

²⁹⁷ Tite-Live, XXXVIII, 12 et 13. Parmi les stratèges fidèles qui accompagnent Athénée figurent deux soldats non pergaméniens notamment un Crétois Leusos et le célèbre Macédonien Corragos. Ceci met en lumière les opportunités de bons plans de carrière que l'administration attalide offrait aux soldats bien formés et de grande expérience.

²⁹⁸ À l'évidence, les Attalides étaient organisés comme toute armée hellénistique digne de ce nom. En effet, l'exemple des troupes lagides stationnées dans le territoire de Paphos, une petite cité située au sud-ouest de Chypre dès la seconde moitié du III^e siècle jusqu'au II^e siècle av. J.-C. dont parle J. B. Cayla in, *Les inscriptions de Paphos la cité chypriote sous la domination lagide et à l'époque impériale*, Lyon, 2018, p. 24, 81-82, est quasi-identique à l'organisation des troupes attalides. Les Lagides étaient épaulés par un collège de stratèges composé des hauts gradés (*stratègoi*) ; des officiers (*égémonès*). Puis venaient les soldats et des régiments de la cavalerie. Par contre, il est fait mention des ingénieurs du tir de catapulte (*aphétai*) donc l'absence de documentation nous empêche de savoir s'il en existait au sein des troupes du royaume.

problème n'est pas très compliqué. La formation éphébique préparait les jeunes hommes à développer toute la discipline et la rigueur possible en vue de leur insertion au sein de la société et en faire d'eux des citoyens dignes. En marge de la préparation aux concours athlétiques relatifs à certaines fêtes religieuses, les jeunes individus étaient également formés aux différentes branches de l'armée. En fonction des aptitudes de tout un chacun, il arrivait que certains devinssent plus habiles au lancer du javelot, ou excellassent au combat du corps-à-corps et ainsi de suite. Cette formation éphébique fait partie intégrante de la civilisation hellénique et donc capitale pour un monde dominé par la guerre. D'ailleurs, des chercheurs à l'instar de Launey qui se sont penchés sur le lien entre l'exercice gymnique et la vie militaire des citoyens hellènes, sont unanimes sur les vertus acquises au sein des gymnases.²⁹⁹

Cependant, le problème réside dans la gestion des différents contingents de mercenaires et autres alliés qui arrivaient sur le territoire civique de Pergame. Comment coordonner les savoirs faire des uns à celui des autres ? Mais encore, comment tenir toutes ces troupes nombreuses et très hétéroclites sous le même commandement et la même soumission. Il en va sans doute que la pratique de certains exercices militaires au quotidien était l'une des clés du succès des armées des Attalides. Or, les mercenaires qui arrivent à Pergame sortent des milieux plus ou moins civilisés, façonnés ou non à la méthode des cités grecques. Donc, tous ces combattants n'ont pas la même rigueur et la même disposition à la discipline. Faute de documentation appropriée et spécifique au royaume des Attalides, nous ne pouvons davantage dire sur le déroulement des entraînements militaires, comme ce fut le cas à Apamée dont parle Strabon. Le géographe mentionne la présence « *de maîtres d'armes et d'instructeurs experts dans tous les exercices militaires, nourris et entretenus à grands frais* » au sein des garnisons de cette cité. Et d'après le contexte qu'évoque l'auteur, Séleucos I^{er} tenait à avoir des hommes bien entraînés, en l'occurrence tous ses mercenaires asiatiques qui avaient intégré son armée. Par la suite, Strabon dit que ses successeurs perpétuèrent cette pratique³⁰⁰. Faut-il voir dans ce modèle une esquisse du même souci entretenu par les Attalides, c'est-à-dire d'avoir des hommes originaires de tous horizons, mais, ayant la même préoccupation : étendre les limites de Pergame et protéger les différents territoires placés sous son hégémonie. Et pour y

²⁹⁹ Launey, M. *Recherches II*, Paris, 1949, p. 815. Selon cet auteur, « le gymnase prépare le citoyen aux travaux de la guerre. Les qualités physiques et morales que développe et couronne le gymnase, vigueur, souplesse, résistance à la fatigue, courage, discipline, sont aussi celles du soldat. ». Il est évident que cette institution était indispensable à l'acquisition des aptitudes des futurs soldats et par-dessus préparait les *neoi* à devenir des grands stratèges auprès de l'administration militaire du royaume.

³⁰⁰ Strabon, XVI, 2 :10.

parvenir, l'exercice militaire commun fut au cœur de cette ambition. De toute évidence, la bataille de Magnésie ou le cas de la bataille navale de Chios nous apprennent énormément sur la cohésion acquise par les troupes attalides après plusieurs séances d'exercices. L'enchaînement avec lequel les armées pergaméniennes lancent leurs assauts contre les troupes des Séleucides en dit long sur l'application de la discipline acquise sous le commandement des Attalides.

LES DIFFÉRENTES COMPOSANTES DES ARMÉES ATTALIDES ET LEURS ÉQUIPEMENTS

S'agissant des différents corps de métiers des troupes pergaméniennes, nous avons vu jusque-là que c'est une armée qui n'est pas en marge de ce qui est observable ailleurs. La composition des régiments les plus visibles au sein des armées des grandes cités et royaumes hellénistiques est également observable au sein des troupes attalides. Une cavalerie, des fantassins, des archers, des frondeurs, etc., qu'on retrouve un peu partout sont bel et bien présents chez les Attalides. Avec l'épisode de la bataille de Magnésie, Tite-Live nous donne la preuve pour la première fois que même l'armée pergaménienne a eu en son sein des éléphants. En effet, ceux-ci ont été réquisitionnés aux Séleucides lors de la fuite des troupes d'Antiochos III. En plus de ces pachydermes, le butin de guerre d'Eumène II comptait également des chameaux.³⁰¹

Cependant, pour avoir plus de détails sur les spécificités des armes utilisées par les mercenaires attalides, nous nous sommes appuyés sur l'ouvrage de Stéphane Thion, qui nous donne de belles illustrations des différentes composantes des troupes hellénistiques à l'instar des troupes de l'armée royale lagide. En effet, on retrouve les mêmes nationalités dans quasiment toutes les grandes armées hellénistiques. Il est, toutefois récurrent que certains soldats délaissent leurs anciennes panoplies pour adopter une autre qui leur semblait plus

³⁰¹ Tite-Live, XXXVII, 43, 4. Même si par la suite, les sources ne parlent plus de l'usage de ces éléphants lors des batailles menées par les Attalides, encore moins de leur sort au sein dans les effectifs des troupes pergaméniennes, nous avons néanmoins eu la certitude par le biais de ce passage que les Attalides ont eu ces mastodontes de guerre au sein de leurs troupes. Ce détail conforte l'idée déjà émise selon laquelle la bataille de Magnésie marque un tournant décisif dans l'histoire politico-militaire du royaume de Pergame. Elle donne un aperçu plus ou moins complet de la composition des troupes de ce royaume au début du II^e siècle av. J.-C..

aisée au maniement, voire qui protégeait mieux. Nous croyons d'ailleurs que c'est qui explique la présence de certaines expressions qu'on retrouve dans les sources littéraires, comme l'expression « Néo-Crétois ». Expression qui renvoie probablement aux soldats qui décidaient, pour des raisons qui nous sont inconnues, de combattre en s'équipant comme des Crétois, c'est-à-dire des soldats qui pouvaient décider de devenir d'habiles archers comme des soldats crétois dont le tire à l'arc est la principale marque au sein de ses armées hellénistiques.³⁰²

La cavalerie

D'après un constat qu'on peut dresser dans les différentes armées hellénistiques, la cavalerie occupe une place de choix. Compte tenu de sa proximité avec le roi lors de ses déplacements diplomatiques ou sur le théâtre des opérations militaires, la cavalerie est de ce fait considérée comme un corps d'élite au sein des troupes hellénistiques. Cependant, on ne peut perdre de vue le rôle primordial, sinon central que joue la phalange. C'est elle qui opère le plus grand travail durant cette période. S'agissant du cas de la cavalerie lagide, St. Thion donne d'amples détails sur la hiérarchie militaire de ce corps de l'armée. Il place les hipparques et les *hegemones* à la tête de la cavalerie. Ce sont des officiers supérieurs placés à la tête de 500 à 512 hommes qui constituaient généralement des régiments *d'hippeis* au III^e siècle av. J.-C.³⁰³. Nous n'avons pas de telles données sur les cavaliers thraces en service à Pergame. Nous n'avons non plus des détails sur leurs armes ni sur leurs tactiques de combat. Toutefois, le descriptif de la bataille de Magnésie qu'on a de la cavalerie pergaménienne nous

³⁰² Tite-Live, XXXVII, 37-45 ; Justin XXXI, 1-8, voir aussi Bar-Kochva, *The seleucid army*, Cambridge, 1976, p. 163.

³⁰³ Thion, St. *Le soldat lagide*, Auzielle, 2012, p. 14-15. Toutefois, une nuance s'observe avec les informations que Bar-Kochva (*op. cit.*, p. 67) donne au sujet de la cavalerie séleucide. Contrairement à celle des lagides, la cavalerie séleucide se divise en deux branches. L'une est constituée de la cavalerie ordinaire. Elle intervient régulièrement lors des batailles avec des attaques sporadiques. Leur panoplie est assez légère et surtout propre à la zone de provenance des mercenaires. L'autre branche est composée des cavaliers d'élite qui forment avec les troupes à pied la garde royale et se déplace régulièrement le roi. Celle-ci se subdivise encore en deux. Les *hetairoi* essentiellement formés des *epigones* et donc les cavaliers sont surtout d'origine gréco-macédonienne. L'autre partie de cette cavalerie d'élite s'appelle *l'agéma*. Elle est surtout composée de sujets d'origine mède. Ils sont équipés en cataphractaire ainsi que leurs montures. Nous n'avons pas malheureusement autant de détails au sujet de la cavalerie attalide.

permet de voir comment celle-ci était organisée. En effet, d'après le récit de Tite-Live, il y avait sur le front droit commandé par Eumène « *au moins trois mille cavaliers dont huit cent appartenaient à Eumène II et le reste constituait l'ensemble de la cavalerie romaine* »³⁰⁴. Le détail relatif au mélange des deux cavaleries n'est pas fortuit. Il nous permet de comprendre qu'il devait avoir des similitudes soit sur leurs panoplies soit sur les procédés tactiques. À ce sujet, N. Sékunda³⁰⁵ estime d'ailleurs que la collaboration entre les troupes des cités et royaumes hellénistiques et celles de l'armée romaine a profondément impacté les tactiques de combat et surtout la panoplie des troupes hellénistiques. Et pour cela, il s'appuie sur deux faits majeurs. Il fait observer que lors de la parade militaire de Daphnè de 166 av. J.-C., le casque de soldats séleucides ainsi que leurs cuirasses ressemblent étrangement à ceux des Romains.³⁰⁶ Selon Sékunda, il y aurait donc eu une forme de romanisation des troupes séleucides. Le second argument est la fameuse stèle de Sidon du II^e siècle av. J.-C., représentant un *thorakitès* équipé d'une cotte de mailles, d'un bouclier (*thuréos*) et d'une lance. Ce qui correspond parfaitement à la l'uniforme et arme du légionnaire romain. Il est donc fort logique de croire que la fusion des cavaleries romaine et pergaménienne n'a été possible que par la présence des similitudes dans le fonctionnement des uns et des autres. En ce qui concerne la coopération des cavaleries romaines et pergaménienne, nous ne savons pas si cette dernière a adopté le mode d'équipement des Romains. De toute évidence, par le biais de certains auteurs, on a une idée sur l'équipement des cavaliers qui ont combattu dans les rangs attalides.

En plus des Thraces, les Macédoniens et leurs voisins Thessaliens et Mysiens ont fait partie de la cavalerie de Pergame.³⁰⁷ Et comme c'était un peu courant de retrouver les éléments gréco-macédoniens aux armes assez originales constituer la garde royale, tel fut le

³⁰⁴ Tite-Live, XXXVII, 39, 9.

³⁰⁵ Sekunda, N. *Hellenistic infantry reform in the 160's BC.*, Gdańsk, 2006, p. 86-87.

³⁰⁶ Polybe XXX, 25, 3. ; XXXI, 3.

³⁰⁷ Cette affirmation se fonde sur des observations portées sur d'autres armées hellénistiques. En effet, par le biais de certains auteurs qui ont étudié la composition de ces armées, nous avons observé des similitudes dans la spécialisation de certaines nationalités. C'est ainsi qu'avec Bar-Kochva, au sujet des armées séleucides, s'appuie sur Polybe XXXI, 3, mentionne la présence des *hetairoi* au sein de la garde royale séleucide. Et il ajoute par la suite que cette composition a été influencée par la structure organisationnelle d'Alexandre le Grand. Autrement dit, ces *hetairoi* sont des clérouques séleucides et donc d'origine gréco-macédonienne. Or, cette désignation gréco-macédonienne renvoie généralement aux Macédoniens puis à certains Grecs comme les Thessaliens. Les mêmes nationalités se retrouvent enrôlées au sein des troupes lagides d'après St.Thion. C'est pour autant de raisons que nous avons pensé qu'il ne pouvait en être autrement à Pergame.

cas à Pergame. D'ailleurs, faut-il être surpris de retrouver le Crétois Leusos et surtout le Macédonien Corragos dans la garde d'élite d'Attale II ? À ce niveau de notre travail, nous comprenons que les cavaliers gréco-macédoniens constituaient essentiellement la garde royale au sein des royaumes hellénistiques.

Les cavaliers thessaliens reconnus pour leur agilité ont probablement composé l'essentiel des troupes régulières attalides. Disposant de vastes plaines, cette cité a su développer l'art équestre au combat. D'ailleurs, la description des opérations de Magnésie souligne des actions vives et très furtives de la cavalerie d'Eumène II, qui sema du trouble parmi les rangs ennemis. Et c'est par la suite que la garde royale et le roi entrèrent en action. Ces détails nous permettent de comprendre que Pergame avait en plus des troupes régulières pas lourdement équipées, des régiments de la garde royale qui étaient plus puissants que ceux de la cavalerie régulière et inévitablement lourdement armés.³⁰⁸ D'après la description que donne S. Thion, les mercenaires originaires de la Macédoine sont équipés d'un petit bouclier d'environ 60 cm de diamètre qui peut s'accrocher au cou des soldats. Le but est de leur permettre d'avoir ses deux mains libres pour tenir chacun sa sarisse. Celles-ci ont une longueur d'environ 5 mètres. Ces lances sont aussi appelées *pezhétaitoi*. Cette information nous rappelle inévitablement l'une des principales de la phalange Macédonienne.³⁰⁹ De cette appellation de la lance, dérive la désignation de peltaste, c'est-à-dire les soldats dont la lance est l'arme principale. Il arrivait aussi que ces cavaliers aient en leur possession une courte épée qui peut aussi être utilisée en dernier recours dans le cadre d'un combat corps à corps.

³⁰⁸ Il est possible de voir d'ailleurs la description que Bar-Kochva donne de la cavalerie d'élite séleucide composée quasiment des mêmes nationalités. (Voir *The seleucid Army*, Cambridge, 1993, p. 67-75).

³⁰⁹ L'expression est d'E. F. Adcock in *The Greek and Macedonian art of war*, Berkeley, 1957. Le mot viendrait des termes "pezos" (piéton) et "hetairos" (compagnon), il s'agit donc d'une arme propre aux troupes pédestres.

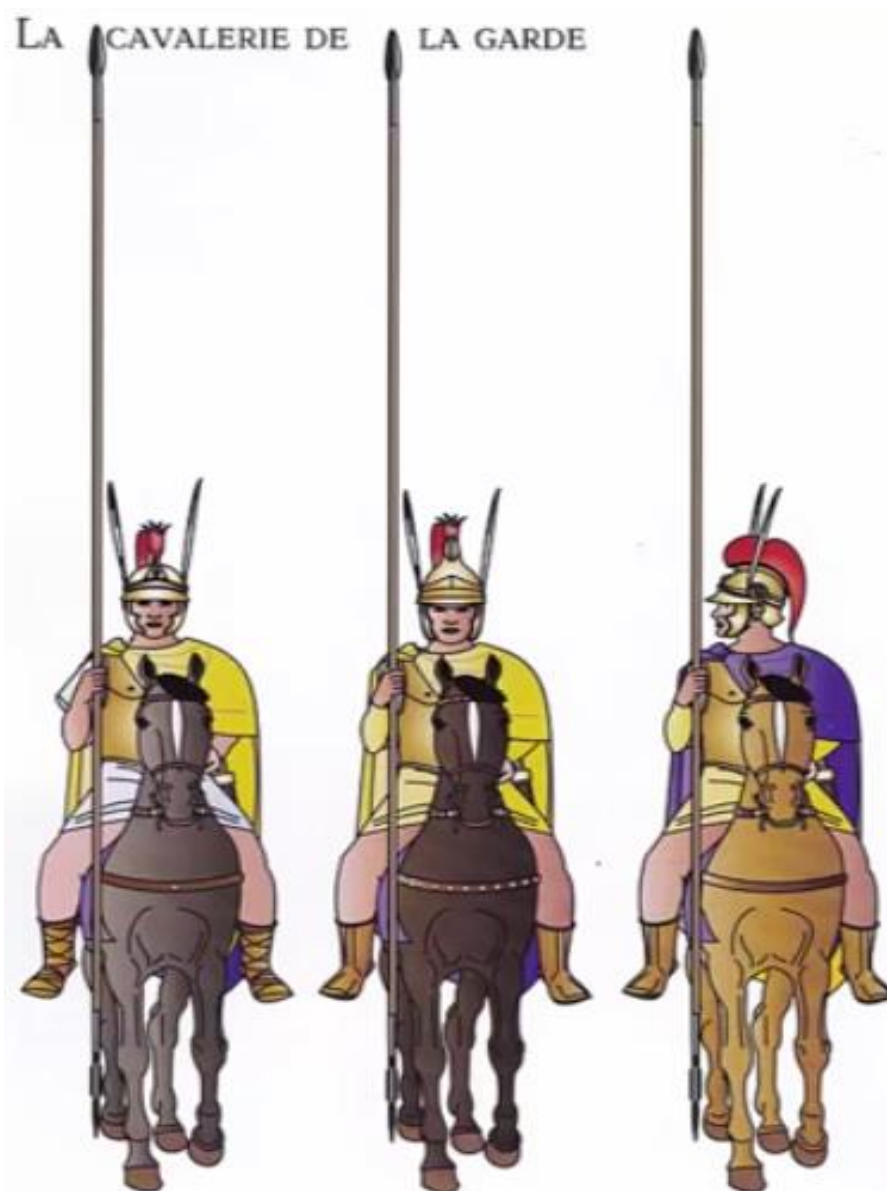


Figure 7

- Tentative de représentation des cavaliers gréco-macédoniens constituant la garde royale lagide d'après St. Thion dans *Le Soldat lagide*, Auzielle, 2012, p. 16.

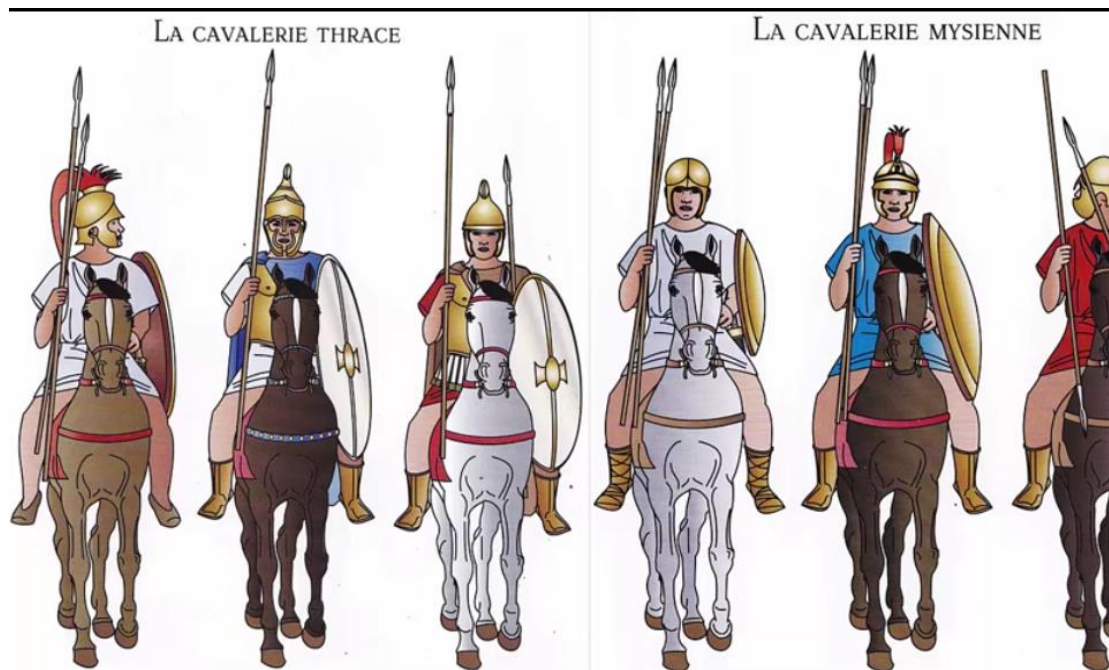


Figure 8

- Essai de représentation des troupes régulières de Pergame d'après la description que St. Thion donne des troupes légères de la cavalerie lagide.³¹⁰

Avec toutes ces représentations de St. Thion, on retrouve parfaitement la description que les sources donnent de l'équipement de la garde royale équestre des Lagides, les fameux *hetairoi*. Voici la description que Polybe donne à leur sujet lors de la parade militaire de Daphnè : « Viennent ensuite la soi-disant "cavalerie de compagnons", qui compte environ un millier de personnes, le tout orné d'or, puis le régiment d'"amis royaux" du même nombre et de même compétence ; ensuite, un millier de chevaux choisis, suivis de l'"agéma", supposé être le corps de cavalerie de crack, comptant environ un millier. Enfin, la cavalerie "cataphracte"... Tout ceux qui précèdent portaient un manteau violet pour la plupart brodé d'or et de motifs héraldiques...»³¹¹. Ces représentations de la cavalerie lagide nous intéressent, car il s'agit quasiment des mêmes nationalités qu'on retrouve à Pergame. Par analogie, nous pensons donc que les troupes de la cavalerie royale attalide étaient probablement équipées de la même sorte. Il est évident que les Attalides ne pouvaient totalement rester en marge de tout ce qui se pratiquait dans d'autres cités hellénistiques sur le plan militaire.

³¹⁰ Thion, St. *op. cit.*, p. 15-19.

³¹¹ Polybe, XXX, VI, 10.

Enfin, avec les détails que Tite-Live fournit au sujet de la bataille de Callinicos qui, rappelons-le, fut une bataille essentiellement équestre entre Rome et son alliée Pergame contre la Macédoine et son allié Cotys II, roi des Odryses. Cette bataille se solda par la défaite de Rome et des siens. Néanmoins, plusieurs détails importants en découlent au sujet de l'organisation ethnique des troupes équestres pendant la période hellénistique. L'auteur mentionne en plus des traditionnels Mysiens et Crétois qui constituent l'essentiel des troupes légères de la cavalerie attalide, la présence des cavaliers gaulois qu'Eumène II plaça sous le commandement d'un certain Cassignatus. Ce qui est important, c'est le décompte que Tite-Live donne des armures retrouvées sur les dépouilles romaines et pergaméniennes qui ont servi de butin de guerre au Macédonien Persée. Il y avait entre autre « *quinze cent boucliers ; le nombre des cuirasses et des côtes de maille se montait à plus mille ; celui des casques, des épées et des armes de jet de toute sorte était beaucoup plus élevé...* »³¹². On retrouve les mêmes armes qui sont illustrées par St. Thion. au sujet des mercenaires lagides. Nous comprenons que les mercenaires qui venaient combattre à Pergame ne pouvaient inventer d'autres armes ou d'autres tactiques de combat. Et dans le cas extrême, les mercenaires pouvaient plutôt adopter les tactiques de guerre d'autres nationalités comme ce fut le cas avec l'hypothèse émise sur l'expression de « *néo-Crétois* ». Mais pour le cas de cette bataille, les faits vont dans le sens de l'idée que nous venons d'émettre, à savoir que, bien que les citoyens d'une même cité pussent se retrouver enrôlés au sein des troupes de différents royaumes, il est fort probable qu'ils conservaient leurs armures indépendamment de leur commanditaire.

L'infanterie légère : archers, lanceurs de javelot, frondeurs

Cette branche de l'armée attalide constitue avec la cavalerie régulière les éléments les plus déstabilisateurs des troupes adverses. Avec des actions parfaitement synchronisées et sporadiques, l'infanterie légère pergaménienne joue un rôle de premier plan. L'épisode de Magnésie nous en dit long. Ces fantassins légers sont d'origines diverses et donc, leurs armes sont assez diverses.

³¹² Tite-Live, XLII, 57, 7 et 61, 1, 2.

S'agissant des mercenaires celtes, les traces de leurs passages au sein des armées des grandes cités hellénistiques à l'instar de Pergame sont nombreuses.³¹³ Notre attention porte surtout sur l'armement des mercenaires celtes, notamment les Aigosages enrôlés par le roi Attale I^{er} et ses successeurs. L'historien Luc Barry aborde largement ce sujet. Tout comme les soldats grecs, les mercenaires celtes s'équipent à leurs propres frais. Ainsi en fonction des moyens des uns et des autres, un mercenaire celte sera plus ou moins bien protégé. On ne peut pas vraiment parler de standardisation de la panoplie des mercenaires galates.

En matière d'armes défensives, leur célèbre bouclier ovale ou le *thyreos*³¹⁴ qui mesure au moins 1.50 m de diamètre³¹⁵, est très connu. La spécificité de celui-ci est la présence d'une nervure verticale en son centre, mais surtout son *umbo* qui est une sorte de coque métallique qui renforce pleinement le centre du bouclier.³¹⁶

En plus de ce bouclier, les Celtes disposent en outre d'un casque à cornes. Une cuirasse à lambrequins, mais surtout une lance d'environ 2 mètres. Toujours est-il, comme l'affirme Launey, en plus de leurs armes, les Galates adoptèrent sans complexe les armements des armées qui les enrôlaient.

³¹³ On les retrouve un peu partout dans les monarchies hellénistiques. Ils sont présents aux côtés des Antigonides notamment lors de la bataille de Sellasie sous les ordres d'Antigone Dôsôn vers 222 av. J.-C. (Polybe II, 65,2). En 220 av. J.-C., on les retrouve à Babylone aux côtés d'Antiochos III lors de la bataille d'Apollônia (Polybe V, 53, 1-3). Et sous les Attalides, on les retrouve à différents niveaux de l'histoire militaire de Pergame. Ils sont au service d'Attale I^{er}, d'Eumène II lors de la bataille de Callinicos, etc. (Polybe, V, 77, 2 ; 111 : 2-7 et Tite-Live, XLII, 57, 7

³¹⁴ Polybe, II, 30, 3

³¹⁵ Launey, M. *Recherches*, Paris, 1946, p. 530-531

³¹⁶ Barry, L. *Les mercenaires Celtes en Méditerranée Ve – Ier siècle avant J.-C.*, Clermont Ferrand, 2015, p. 89

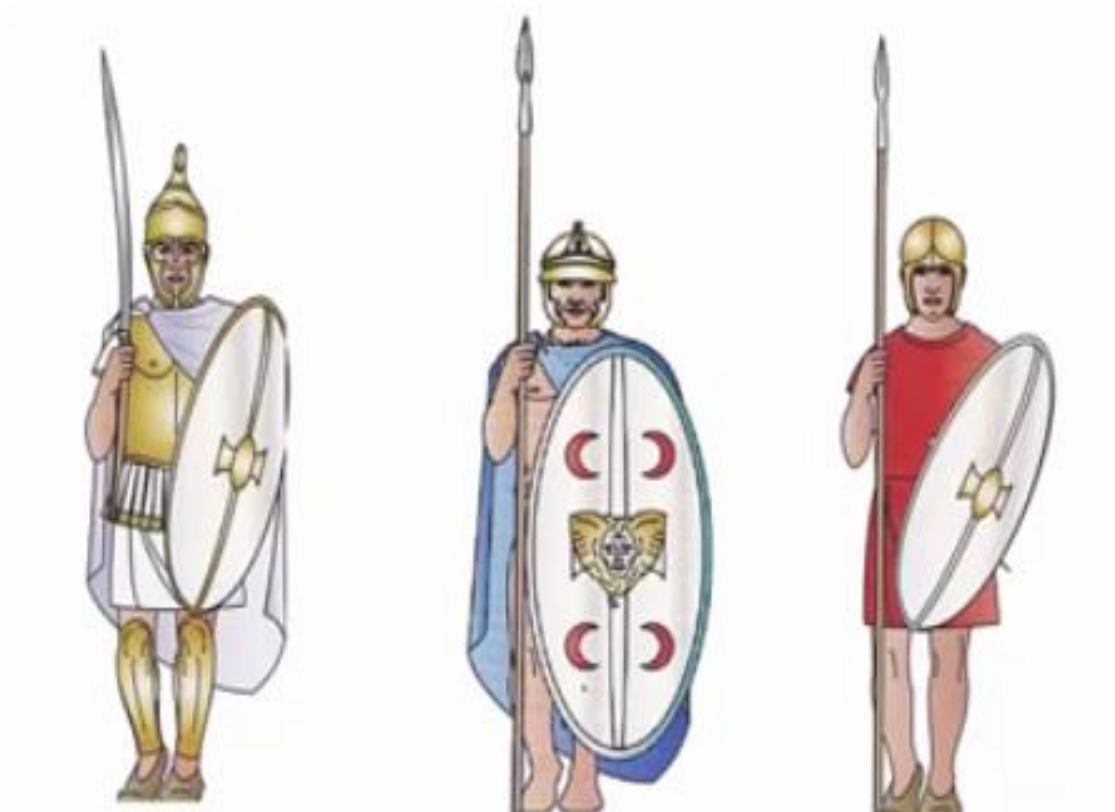


Figure 9

- Reconstitution du mercenaire galate selon St. Thion³¹⁷

³¹⁷ Thion, St. *Op. cit.*, 2012, pp. 30/1



Figure 10

- La reconstitution de la panoplie du mercenaire galate selon L. Baray.³¹⁸

Ce qu'on peut observer à travers ces deux illustrations, c'est la confirmation du fait que les mercenaires galates s'équipaient en fonction des moyens personnels. Ce qui nous semble d'ailleurs logique au regard de la réputation des dissensions internes à ces peuples. À ceci, s'ajoute le fait que L. Baray observe que tous n'avaient pas les mêmes rôles au sein d'une armée. L'épisode de la bataille de Callinicos nous a montré qu'ils étaient également de bons cavaliers. Sinon, de manière générale, ils sont connus comme faisant partie des troupes auxiliaires au sein des armées hellénistiques.³¹⁹

Enfin, pour ce qui est des autres groupes de mercenaires, nous n'avons pas eu assez de documentation à leur sujet. Et quand celle-ci existe, elle est très limitée. Par exemple, pour ce

³¹⁸ Baray, L. *Op. cit.*, 2015 p. 69.

³¹⁹ *Ibidem*, *Celtes et Gaulois mercenaires de l'Antiquité*, Paris, 2017, p. 69-70.

qui concerne les Illyriens et les Crétois, voire des Achéens, nous avons une idée de leur armement par le biais de certaines sources à l'instar de Tite-Live.³²⁰ Il présente les mercenaires de ces cités comme des soldats utilisant les mêmes armes notamment des frondes, de javelots et étant surtout d'excellents tireurs d'arcs dans le cas des Crétois. (*funditores Tralli et les Cretenses sagittarii*). La description que Tite-Live donne de leurs vêtements tend à les présenter comme faisant partie de l'infanterie légère.³²¹ Il s'agit donc d'une tunique à manches courtes et de chaussures spéciales très légères. Au niveau des hanches, il arrivait que les jeunes hommes accompagnent ces tuniques des cuirasses ou de culottes en mailles. Avec les arcs comme principales armes, il est évident qu'ils portaient des carquois pour leurs flèches.

Une telle description ne saurait suffire pour donner toutes les caractéristiques des troupes crétoises au sein des armées hellénistiques. Avec Polybe, on les retrouve non plus comme de simples archers, mais comme « *armés de petits boucliers ronds, au nombre de deux mille* »³²². Cette description s'écarte totalement de la traditionnelle description des mercenaires crétois au sein des armées hellénistiques. Ils sont plutôt armés comme des peltastes. Qu'à cela ne tienne, ils constituent l'infanterie légère des troupes attalides. De toute évidence, leur présence au sein des royaumes des descendants des diadoques traduit assez bien leur efficacité en tant que soldats de premiers rangs³²³. Ils lancent les hostilités en vue de

³²⁰Tite-Live, XXXVII, 37, 38

³²¹ Tite-Live, XXXI, 35, 4. Selon l'auteur, leurs vêtements les laissent « à demi-nus ». D'après H. Van Effenterre, *La Crète et le monde grec de Platon à Polybe*, Paris, 1948, p. 176-177, les Crétois ne pouvaient qu'exceller dans le tir à l'arc et s'habiller aussi légèrement. Le relief de leur territoire étant accidenté, les Crétois ne pouvaient pas facilement escarper les pentes et autres versants des montagnes si jamais ils s'habillaient lourdement. D'ailleurs, depuis leur plus jeune âge, ils sont formés à chasser les chèvres de montagne. Compte tenu de leur vitesse, les flèches se présentent comme l'un des meilleurs moyens de rattraper leurs proies.

³²² Polybe, X, 29, 6.

³²³ Selon W. Tarn, *Hellenistic military & naval developments*, Chicago, 1984, p. 22-23, les mercenaires crétois occupaient au sein des armées grecques un rôle de second plan sur les champs de bataille. Il a fallu attendre leur enrôlement au sein des troupes d'Alexandre pour les voir désormais jouer des premiers rôles non seulement dans la déstabilisation des troupes adverses, mais surtout par leur agilité, ils pouvaient également protéger les troupes lourdes d'Alexandre. C'est d'ailleurs pourquoi on les retrouve positionnés sur les ailes d'un front d'attaque. Position qu'ils ont conservée ainsi que les javelotiers qui jouent le même rôle d'avant-poste sur les fronts de bataille. Le constat est saisissant lors de la bataille de Magnésie où, sous le commandement d'Eumène II, ils lancent les hostilités à l'aile droite des troupes séleucides avant de se replier autour des légionnaires qui constituaient le noyau central du côté des Romains et de leurs alliés (Tite-Live, XXXVII, 43).

déstabiliser les troupes adverses et se replie rapidement. C'est d'ailleurs sous cette forme de manœuvre qu'on les retrouve sur le théâtre des opérations lors de la bataille de Magnésie. Effenterre ne manque pas de souligner le caractère très agile des soldats crétois, qui fut l'un des arguments qui faisait leur spécificité et donc les rendait très prisés par les monarques hellénistiques.³²⁴

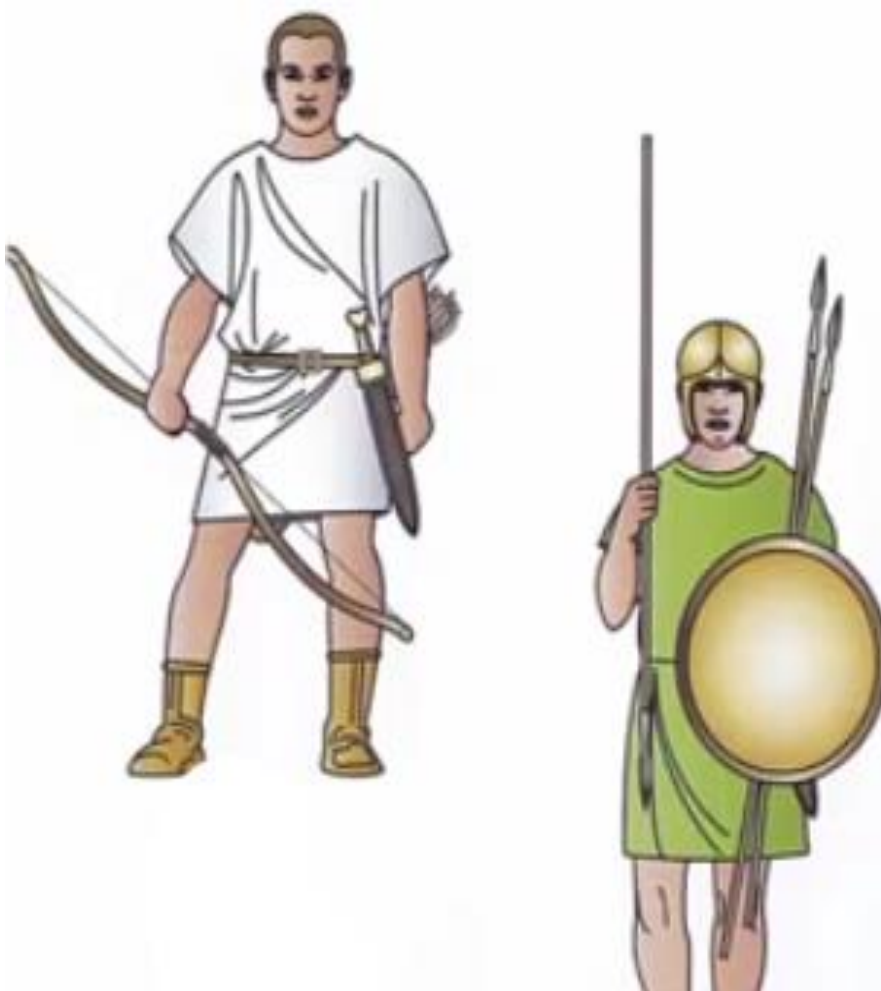


Figure 11

- Représentation du mercenaire crétois d'après St. Thion sur les traces de Polybe.

³²⁴ Van Effenterre, H. *Op. cit.*, p. 178-179.



Figure 12

- Tentative de représentation du mercenaire achéen présent à la bataille de Magnésie du Sipyle d'après Tite-Live, XXXVII, 37-43.

Au regard de toutes ces tentatives de reconstitution des mercenaires attalides, on peut constater qu'ils ne sont ni de près ou de loin assimilables aux hoplites qui constituent, rappelons-le, la phalange assez en vue à cette période. Que ce soit lors de la bataille de Magnésie, ou celle de Callinicos, et bien d'autres batailles, la description que les sources donnent de l'action des troupes pergaméniennes est celle d'une infanterie légère et très mobile, le plus souvent postée sur les ailes de l'allié romain. Par leur grande mobilité, les troupes attalides se lancent donc les premières au combat. Elles déstabilisent les troupes

adverses avant de se replier et assurer l'arrière-garde des troupes lourdes romaines.³²⁵ Bien que nous n'ayons aucune description d'une bataille qui confère aux soldats pergaméniens une position d'attaque semblable à celle de la phalange, on peut toutefois penser qu'avec la rétrocession des anciennes garnisons séleucides au royaume attalide, plusieurs *katoikoi* gréco-macédoniens travaillant autrefois pour les Séleucides passèrent sous le commandement de Pergame. Cette conjecture semble d'autant plus logique lorsqu'on sait que les *katoikoi* séleucides à l'instar de ceux travaillant sous les Lagides, étaient propriétaires terriens. Ceci dit, ils disposaient des *klèroi*. De ce fait, il leur était plus avantageux d'accepter de se mettre sous le commandement de Pergame au lieu d'abandonner leurs tenures agricoles. C'est d'ailleurs ce qui nous pousse à croire qu'après Apamée, les Attalides avaient inévitablement les phalanges au sein des effectifs du royaume.

En plus, comme le souligne Bar-Kochva, les *katoikoi* gréco-macédoniens séleucides étaient pour certains des phalangistes des troupes irrégulières contrairement à certains phalangistes qui constituaient la troupe d'élite. Ceux-ci étaient appelés des argyraspides. Les phalangistes d'origine macédonienne étaient pour la plupart des agriculteurs. Ils rejoignaient les troupes uniquement en temps de guerre.³²⁶ Cet aspect fait partie des explications avancées justifiant la faiblesse et la disparition progressive de la phalange dans le monde hellène pendant la période hellénistique. En effet, étant plus préoccupés avec leurs travaux agricoles, les colons consacraient moins de temps aux entraînements militaires. De toute évidence, une fois le territoire agrandi après les accords d'Apamée, les rois attalides auraient enregistré différents types de soldats au sein de leurs troupes. D'ailleurs, le chiffre de 6000 fantassins transportés en Grèce lors de la bataille de Callinicos illustre la grandeur militaire acquise par cette principauté après la bataille de Magnésie. Grandeur dont on pense à juste titre qu'une unité de phalange ne pouvait manquer.

³²⁵ Lors de la bataille de Callinicos, Tite-Live (XLII, 55) nous apprend qu'Eumène II et ses frères Attale II et Athénée rassemblèrent une armée jamais rassemblée jusque-là. Elle compte environ 6000 fantassins dont 4000 sont sous son commandement et 2000 restants sous le commandement d'Athénée. À ceux-ci s'ajoutent 1000 cavaliers. Lors du début du combat, l'auteur affirme que « le roi Eumène avec Attale et toute sa troupe (les 1000 cavaliers étaient sur l'aile gauche de bataille sous le commandement de M. Valerius) se tinrent à l'arrière, entre la dernière ligne et le retranchement ». Cf., XLII, 58, 14. Bien que cette bataille soit surtout celle de la cavalerie, le retrait des fantassins pergaméniens en dit long sur le genre d'infanterie attalide. Il s'agit très probablement d'une infanterie légère qui ne pouvait supporter les chars et la cavalerie macédonienne.

³²⁶ Bar-Kochva, *op. cit.*, p. 20-21.

L'approvisionnement et la gestion des réserves d'armes.

On ne saurait terminer cette partie consacrée aux principales panoplies utilisées par les troupes civiques ainsi que par des mercenaires sans chercher à comprendre le mode d'approvisionnement, mais surtout comment se faisait la gestion de leurs stocks d'arsenaux. La rareté d'informations relatives à l'armée de ce royaume s'illustre à nouveau dans cette partie. Nous sommes néanmoins tombés sur des bribes d'informations qui nous permettent d'avoir la certitude que les Attalides ont mis en place un système d'approvisionnement en munitions. En effet, dans son article intitulé « *Sièges et défense de Pergame*.³²⁷, Kohl revient sur certains objets retrouvés lors des fouilles du site de Pergame dans les années 1920, plus exactement de 1927 à 1928 sous la direction de T. Wiegand.³²⁸ Ces fouilles ont été entreprises tout autour de l'autel de Jupiter et du Κήπος τῆς Βασιλίσσης (jardin de la Reine). Ces travaux ont permis d'exhumer cinq grands dépôts d'arsenaux et des réserves en grain. Au nombre des vestiges qui appartiennent à l'armée, on peut citer entre autres « *près d'un millier de boulets en pierre (ou en Trachyte) ... quelques dizaines de pointes de flèches et de lances métalliques, projectiles d'oxybèles* ». Au regard de cette énumération, et surtout compte tenu de la disposition d'un très grand nombre d'armes retrouvées dans un espace relativement restreint, nous pouvons avoir la certitude qu'il s'agit là d'un ancien entrepôt des arsenaux de Pergame, les Attalides ont donc mis en place un système d'emmagasinement de leurs munitions ainsi que des armes de combat de la marine royale et des troupes terrestres. Nous ne voyons pas une autre explication pouvant justifier la présence d'autant de pièces de guerre en un lieu que celui qui fait de cette partie de la « *pointe nord de l'acropole* » de Pergame le lieu de stockage des armes. Si on essaie d'émettre l'hypothèse selon laquelle ces stocks d'armes seraient arrivés là suite à un combat essuyé par le royaume, il se pose un problème de sources. En effet, d'après les données littéraires relatives à l'histoire militaire des Attalides, leur royaume a connu quelques grandes incursions d'envergure qui ont failli mettre à feu et à sac Pergame³²⁹. Mais

³²⁷ Kohl, M. « Sièges et défense de Pergame » in *Les cités grecques et la guerre...*, Tours, 2004, p. 177-198.

³²⁸ SAFIONO, A. *Guide de Pergame*, Athènes, 1930, p. 40.

³²⁹ Le premier épisode majeur qui secoua Pergame fut l'attaque d'Achaios comme nous informe Polybe vers 223 av. J.-C. Attaque qui obligea Attale I^{er} à rester « *enfermé dans la ville même de Pergame* », (Polybe, IV, 48, 11-12). Le second cas est celui relatif à l'attaque de Philippe V vers 201 dont parlent Polybe (XVI, 1) et Tite-Live (XXXI, 46, 1-4). À ces attaques, s'ajoutent les assauts répétés d'Antiochos III qui a réussi à reconquérir tous les territoires de Pergame avant de circonscrire le royaume des Attalides à la seule vallée du Caïque. Eumène II et les siens confinés derrière les murailles de Pergame durent attendre l'arrivée de l'allié Achéen pour se sortir

aucune d'entre elles n'est allée jusqu'à terme, c'est-à-dire entraînant la destruction de la cité. Ceci étant, nous pensons à juste titre que la couronne a pris des dispositions pour permettre à leur royaume de toujours disposer des réserves d'armes à l'intérieur même des murs de la cité.

Les armes retrouvées confirment les différentes idées émises sur l'armée de Pergame. Nous avons d'abord un millier des boulets qui sont utilisés dans le cadre des batailles navales. Comme on le verra par la suite, les Attalides sous le règne d'Attale I^{er} ont mis sur pied une flotte royale qui a combattu avec ses alliés Romains³³⁰, Éphésiens³³¹, Rhodiens³³², etc., sur plusieurs fronts. Le fait que le royaume dispose d'autant de ses stocks de boulets nous fait comprendre que la marine de Pergame n'est pas simplement une flotte qui se charge de transporter les troupes terrestres vers différents champs de batailles. Il s'agit au contraire d'une flotte de combat digne des grandes marines de guerre de la période hellénistique.

S'agissant de la provenance de ces boulets, nous ne pouvons pas dire avec exactitude la cité qui en produisait, et encore moins si l'utilisation des boulets dans la marine de guerre attalide est le fruit de coopération d'un de ses alliés. De toute évidence, des questions allant dans ce sens relèvent du domaine des conjectures. Nous voulons juste retenir que dans la marine royale de Pergame, les boulets font partie des arsenaux dont les marins se servaient lors de leurs batailles navales.

Les flèches et les lances par contre renvoient inévitablement aux armes des troupes terrestres. Cet article a le mérite de nous donner un aperçu très concis de l'armement qui a pu circuler à Pergame durant la frise chronologique qui est la nôtre. Mais encore, ces armes ne nous permettent pas de reconnaître la panoplie des phalangistes. Jusque-là, nous ne savons pas avec exactitude si avant Apamée les Attalides disposaient des unités de phalanges au sein de leurs armées hétéroclites. Les sources restent muettes sur ce détail de la composition des

d'affaire (Tite-Live, XXXVII, 18: 3-12 ; 21: 1-4). Enfin le siège que connu Pergame vers 155 av. J.-C., sous le règne d'Attale II de la part de Prusias II de Bithynie dont parlent Polybe (XXXII, 15 et XXXIII, 7) et Diodore (XXXI, 35). Lors de ces différents sièges, la cité de Pergame ne fut pas envahie par aucune de ces grandes armées de cette période. Pergame ne fut donc sous aucune forme détruite de l'intérieur. Destruction qui justifierait le rassemblement d'un nombre aussi important d'armes à l'instar des pointes de flèches exhumées, dont un éventuel siège vécu par les Attalides justifierait l'origine.

³³⁰ Tite-Live, XXVII, 30.

³³¹ Strabon, XIV, 1, 24, comme on le verra, Éphèse par son marin important à la côte a servi de port pour les grands navires de la flotte de guerre pergaménienne.

³³² Polybe, XVI, 10,1.

effectifs de Pergame. On ne sait pas si ces armes étaient destinées aux seules troupes civiques ou bien si les mercenaires pouvaient s'en servir. La seule certitude que nous pouvons avoir est que les monarques attalides faisaient de leur mieux pour avoir des stocks de lances et des flèches dans l'acropole de Pergame, par ailleurs la capitale du royaume. Des stocks dont la présence en ces lieux pourrait être liée aux différentes invasions subies par les Attalides au cours de leur histoire militaire. En effet, les faits montrent que lorsque les garnisaires étaient débordés lors d'un assaut, le roi et ses soldats se réfugiaient derrière les murailles du royaume, comme ce fut le cas en 223 av. J.-C. sous le règne d'Attale I^{er}. Il fut obligé de se réfugier avec ses hommes derrière les murs de Pergame face aux assauts répétés d'Achaïos.³³³ Il en fut de même lors de la reconquête de l'Asie Mineure par Antiochos III qui, on sait, a mené une politique plus énergique dès la fin du III^e siècle. Amputant Pergame de ses différents territoires acquis essentiellement sous le règne d'Attale I^{er}, le Séleucide a réduit le royaume de Pergame à la seule vallée du Caique et contraint par la même occasion Eumène II et les siens à rester confinés à l'intérieur des murs de la cité de Pergame. Il nous semble donc fort évident que face à de tels sièges répétitifs, les Attalides aient choisi une partie de l'acropole pour emmagasiner leurs réserves en armes et en grain en prévision d'éventuels sièges à venir. En effet, s'il n'y avait pas de tels stocks *intra-muros*, en cas de siège prolongé, les Attalides se seraient retrouvés dépourvus de toutes armes de protections et sans vivres pour la cité et pour les troupes. Il nous semble donc logique de voir dans ces réserves des marques de clairvoyance de la couronne à entreposer des réserves de munitions dans leur acropole.

³³³ Polybe, IV, 48, 11.

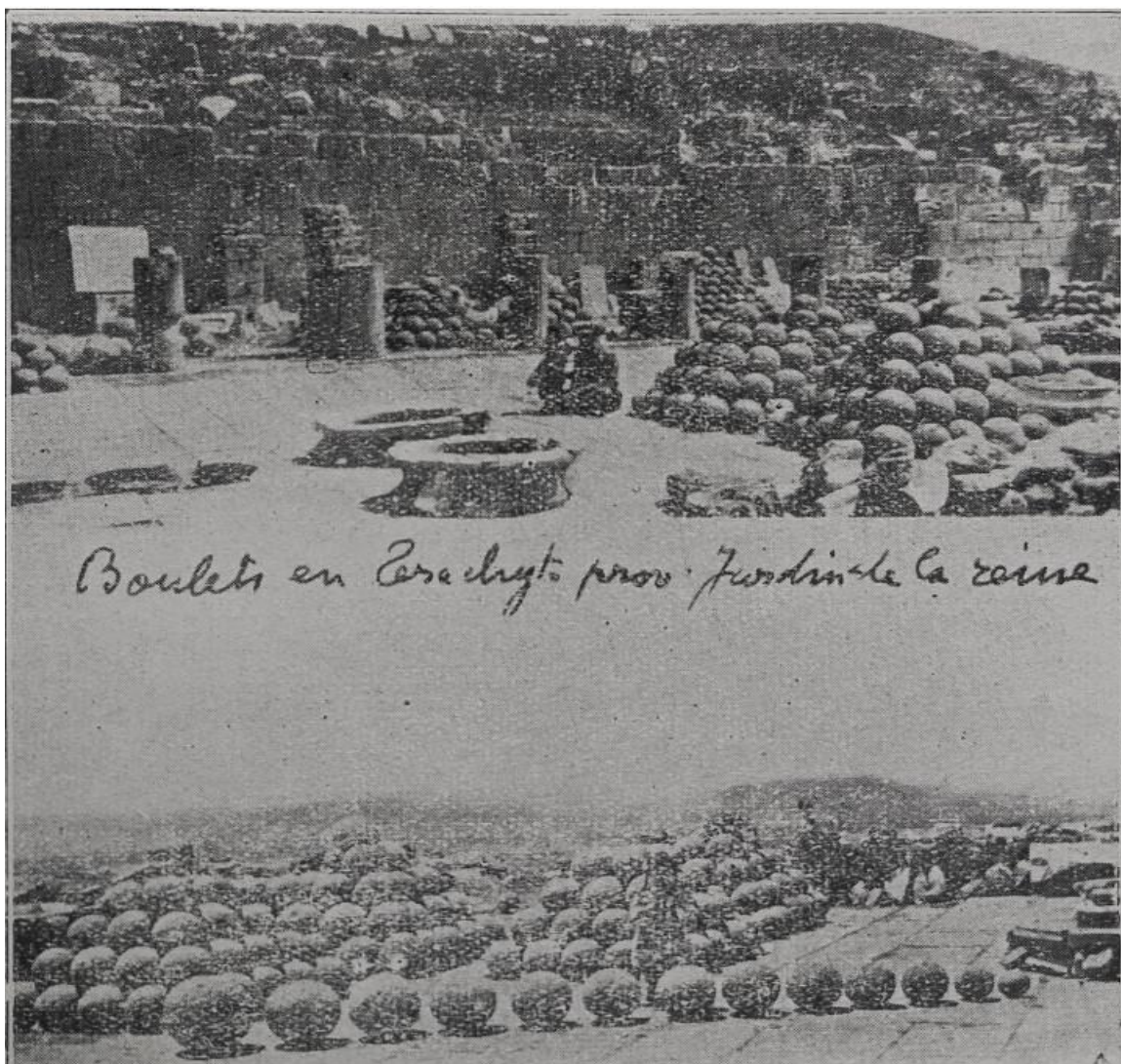


Figure 13

- Des boulets et autres vestiges des fouilles du jardin de la Reine de l'acropole de Pergame.³³⁴

S'agissant des mercenaires qui venaient à Pergame, nous ne savons pas grand-chose sur leur mode d'approvisionnement en armes de manière générale. De toute évidence, il est logique d'entrevoir une intense activité dans les différentes forges du royaume. Néanmoins, par le biais d'Effenterre, qui a beaucoup travaillé sur les mercenaires crétois à travers le monde hellénistique, nous apprenons à leur sujet qu'ils allaient le plus souvent en campagne militaire avec un stock considérable des flèches. Celles-ci étaient fabriquées dans la grande île. Cette fabrication était facilitée par la présence d'une plante aquatique abondante sur les

³³⁴ Sofiano, A. *Op. cit.*, p. 73.

bords de la Crète. Une fois séchée, cette plante servait de tige pour les archers. Les pointes de flèches, leurs épées et le reste de leur panoplie quant à elles étaient fabriquées dans les forges de la grande île³³⁵. Les armes des Crétois ont de ce fait une double face. D'un côté, ce sont des armes originales qui témoignent du savoir-faire des artisans de la grande île, toutefois, d'un autre côté, en l'absence de celles-ci, les mercenaires se retrouvent quasiment dans l'impossibilité de combattre comme il faut. D'ailleurs, c'est ce qui expliquerait le geste purement colérique du préteur Q. Matellus Macedonicus qui, mécontent de se voir être succédé par le préteur Pompée après sa victoire contre les Celtibères et Viriatus vers 143 av. J.-C., détruisit toutes les réserves en nourriture, mais surtout tous les stocks de flèches des mercenaires crétois. Son but était visiblement de paralyser les opérations militaires derrière lui pendant quelque temps³³⁶. Cet exemple nous donne une idée sur le mode de ravitaillement des mercenaires crétois qui, dans un tel cas de figure, ne pouvaient pas être enrôlés dans une cité pour une longue durée.

³³⁵ Van Effenterre, H., *Op. cit.*, p. 176-177.

³³⁶ Tite-Live, LIII, 36 et Florus II, 17.

Conclusion

Ce chapitre a eu pour but de nous donner un aperçu global de la structuration des troupes du royaume de Pergame, en l'occurrence leur mode de fonctionnement sur le théâtre des opérations militaires. Cette principauté n'est pas restée en marge de ce qui est observé dans d'autres grandes monarchies hellénistiques sur le plan militaire. Comme toutes les grandes armées de cette période, elle repose essentiellement sur des mercenaires, en l'occurrence des sujets gréco-macédoniens. À ceux-ci, se greffent d'autres nationalités qui ont des techniques qui leur sont propres. L'autorité royale y règne pleinement ainsi que celle de grands généraux.

Comme on a pu le constater, à partir du II^e siècle av. J.-C., l'armée des Attalides a profondément été restructurée. La bataille de Magnésie du Sipyle donc l'épilogue fut en 189 av. J.-C., est essentielle pour comprendre plusieurs réalités et le fonctionnement des troupes de Pergame sous Eumène II et ses frères. Comme cela nous a été présenté par les sources, les citoyens pergaméniens ne figurent pas au nombre des 3800 soldats mobilisés par la couronne. Ce qui est d'ailleurs très intrigant quand on voit la proximité entre le lieu de cette bataille et la cité de Pergame. Bien que cela puisse être envisagé comme une stratégie attalide visant à laisser les citoyens dans la cité afin de faire face à un éventuel siège au cas où les choses se passaient mal pour Rome et sa grande alliée Pergame, néanmoins, cette absence ne peut nous laisser indifférent. Ce qui ne manque pas de susciter plusieurs interrogations sur l'effectivité ou non de la participation des citoyens aux côtés des troupes étrangères à l'effort de guerre en ce début du II^e siècle av. J.-C. Si le but inavoué était de laisser le destin du royaume aux troupes civiques, nous ne pourrions davantage dire au risque de plonger dans des conjectures.

Toujours en rapport avec l'épisode de Magnésie, on apprend davantage sur les tactiques, mais surtout la parfaite coordination des troupes attalides. Le passage des troupes légères composées d'archers et de lanceurs de javelots en tête des attaques démontre une bonne exécution des techniques d'attaque visant à déstabiliser les troupes adverses. Un tel résultat n'est que le fruit d'un entraînement acharné mis en place par la couronne attalide. La cavalerie royale qui constitue l'essentiel des troupes lourdes pergaméniennes entra bien après en scène ainsi que les troupes des alliés. Comme on a pu le constater également à ce niveau, les sources ne présentent pas l'armée attalide comme disposant des phalangistes, comme ce fut le cas un peu partout au sein des troupes hellénistiques. Ce qui peut s'expliquer par un souci

d'harmonie des fronts de combat entre les Attalides et leur grande alliée Rome. Celle-ci occupe le plus souvent le front central sur lequel les légionnaires sont déployés. Et sur les ailes, les troupes légères des alliés sont très sollicitées. Leurs rôles sont vitaux au bon fonctionnement des légionnaires. Ils déstabilisent les rangs adverses avant de se replier et protéger les flancs gauches et droits des rangs des légionnaires, ce qui garantit le plus souvent victoire et gloire à Rome et à son allié asiatique. On ne peut dire avec exactitude si la spécialité des troupes pergaméniennes se limitait uniquement à ces deux grandes missions. De toute évidence, la coopération semble avoir été dirigée dans ce sens, privant par la même occasion Pergame de se doter d'unités mobiles lourdement armées à l'instar des phalangistes macédoniens. Cette hypothèse est d'autant plus intéressante qu'on retrouve toujours les troupes pergaméniennes sur l'une des ailes des troupes romaines dont les rangs des légionnaires occupent le bloc central de l'attaque³³⁷. Cependant, après les accords d'Apamée, nous avons plusieurs inscriptions qui attestent le transfert du commandement d'anciennes garnisons séleucides sous l'autorité royale des Attalides. Ce qui nous pousse donc à ne pas exclure une potentielle présence des colons gréco-macédoniens dans les troupes pergaméniennes à partir du II^e siècle av. J.-C. Or, ces colons constituaient l'essentiel des troupes phalangistes séleucides. Dès lors, le royaume des Attalides a pu avoir ces soldats lourdement équipés au sein de ses effectifs.

Ayant reçu un territoire aussi vaste allant de la Thrace au nord du royaume jusqu'à l'Indus au sud, l'administration pergaménienne n'avait de choix que de mieux former ses généraux et ses troupes. C'est dans ce cadre que des gymnases ont fleuri à travers le royaume à l'instar de ceux qui furent observés dans la capitale. La cité se dota de deux gymnases importants dont le fait marquant fut leur ouverture tant aux jeunes citoyens qu'aux jeunes sujets et autres jeunes résidents dans le royaume. Éventuellement, les Attalides savaient que tous ces hommes, formés dans leurs gymnases, représentaient de potentiels futurs soldats du royaume. Ce qui sonne comme un fait novateur dans l'histoire des gymnases hellénistiques, qui sont pour la plupart ouverts essentiellement aux citoyens de ces cités.

³³⁷ Tite-Live, XXXVII, 37-43.

Chapitre IV : LA MARINE DE GUERRE PERGAMÉNIENNE.

Introduction

On ne saurait parler des armées des Attalides sans mentionner la « flotte royale » de cette dynastie. En effet, comme le souligne H.-L. Fernoux, Pergame est une citadelle qui a connu une extension territoriale considérable après les règnes du patriarche Philétairos et d'Eumène I^{er}³³⁸. Petit à petit, l'influence de la jeune principauté s'est étendue jusqu'à la côte située à une vingtaine de kilomètres, favorisant son ouverture sur la mer Égée. C'est ainsi que la cité d'Élée, sur le littoral ouest de l'Asie Mineure, est devenue l'un des principaux ports du royaume, comme le soulignent Strabon et Tite-Live. Le géographe affirme au sujet d'Élée que c'est une « *autre ville éolienne, distante de 120 stades de Pergame à qui, elle sert de port et d'arsenal ; ... Élée, ville dont le port servant de station à la flotte des Attales* »³³⁹. Pour sa part, l'auteur latin reprend l'épisode du siège de Pergame vers 191 av. J.-C. par Séleucos IV dit *Philopator*, fils d'Antiochos III le Grand. Lors de cette incursion séleucide, le roi Eumène II et sa flotte prennent activement part à cette campagne militaire aux côtés des Romains et Rhodiens qui se déroule essentiellement le long du littoral lycien. Ayant appris ce qui se passait dans son royaume, le roi attalide revint précipitamment à Pergame. Il « *gagna d'abord Élée avec sa flotte... Quelques jours après, la flotte romaine et rhodienne vint porter secours au roi, de Samos à Élée, ... la réunion de plusieurs flottes dans le même port (celui d'Élée) parvint à Antiochos...* »³⁴⁰. Cette précision nous donne la certitude incontestable que la cité côtière d'Élée a bel et bien servi de porte d'entrée et de sortie des Attalides dans la mer Égée.

Dans ses récents travaux, l'archéologue M. Seelinger aboutit à des conclusions cruciales à l'issue des sondages du fond marin menés sur la côte de la cité antique d'Élée. Les travaux furent plus précisément opérés sur l'emplacement du port antique de la cité. Après l'étude des différentes couches des sédiments qui constituent le fond marin de cette cité, il en ressort que les résultats portent sur une grande période qui englobe le cadre chronologique de notre étude en l'occurrence du III^e au II^e siècle av. J.-C. Le chercheur s'accorde aussi à affirmer en effet

³³⁸ Fernoux H.-L., « Rivalité politique et culturelle entre les royaumes de Pergame et de Bithynie », *Pergame : Histoire et archéologie d'un centre urbain...*, Lille, 2008, p. 224.

³³⁹ Strabon, XIII, 1, 67, & XIII, 3, 5

³⁴⁰ Tite-Live, XXXVII, 18, 37. En plus, dans le livre XXXVI, Polybe démontre qu'Élée était la base navale des Attalides et donc un port important du royaume situé à une vingtaine de kilomètres de Pergame.

qu'Élée serait devenue le port de la flotte pergaménienne vers le dernier quart du III^e siècle av. J.-C. et, cette occupation se serait soldée vers 180 ap. J.-C. Cette estimation chronologique se base sur la datation des vestiges portuaires. Il fait remarquer que pendant la période hellénistique, une hausse considérable du dépôt des sédiments sur le fond marin de la cité est observable. Ceci serait probablement lié à l'augmentation des mouvements des populations allant et revenant de Pergame³⁴¹. Il continue en affirmant qu'en plus de jouer son rôle de base navale à la flotte pergaménienne, Élée était aussi un port commercial du royaume³⁴². Par ces observations, nous avons la certitude que pendant le dernier quart du III^e siècle av. J.-C., les Attalides se seraient déjà dotés d'une flotte de guerre et auraient fait de la petite cité côtière l'une de leurs principales bases navales.

Ainsi, selon ces résultats de l'archéologue allemand, Pergame se serait dotée d'une flotte navale importante au cours du règne du premier roi de la dynastie. Cette récente analyse confirme les propos d'Éd. Will qui situe la création de la marine pergaménienne dans le contexte de la quatrième guerre de Syrie (219- 217 av. J.-C.). En effet, en se basant sur les livres IV et V de Polybe, il explique que les incursions très violentes et furieuses de Philippe en Messénie, dans le Péloponnèse et auprès des cités baignées par la mer Égée ont augmenté chez ces populations et par conséquent, un sentiment anti-macédonien se développa. C'est dans ce cadre que l'Étolie, tristement célèbre pour sa piraterie, se révéla être la seule puissance maritime grecque équipée d'embarcations rapides appelées *lemboi* qui pouvait faire face à la puissance navale macédonienne. À cette omniprésence macédonienne, s'ajoutent des pertes territoriales de Pergame au profit du grand voisin séleucide sous les règnes d'Achaios et Antiochos III. C'est dans des circonstances que Will qualifie de « floues » que se noua l'amitié entre Attale I^{er} et les Étoliens. Le chercheur finit en affirmant que cette amitié se serait soldée par le partage du savoir-faire étolien dans le domaine maritime avec son ami et allié asiatique. Une coopération navale s'en suivit, car « *c'est en ces années que, pour la première fois, le royaume attalide se donne une forte marine de guerre* »³⁴³. Ce passage prouve qu'il est fort logique de penser que c'est sous le règne d'Attale I^{er} que la dynastie se dota d'une flotte de guerre importante. C'est à juste titre que les auteurs anciens parlent de

³⁴¹ Seelinger, M. *Eliai*, Cologne, 2016, p. 1.

³⁴² *Ibidem*, M. Seelinger, il mentionne au chapitre 5 de ses recherches une distance de vingt-six kilomètres exactement entre la cité maritime d'Élée et la capitale du royaume des Attalides. Le chercheur ajoute au passage que Pergame aurait conquis cette localité durant le règne d'Eumène I^{er} (263- 241 av. J.-C.).

³⁴³ Will, Éd., *Histoire politique*, II, Paris, 2003, p. 47, 87-88.

« flotte royale ». Que ce soit lors de la bataille de Chios ou celle de Corycos et bien d'autres, il est toujours question d'un « roi » attalide à la tête de la marine³⁴⁴.

Sous Philétairos et Eumène I^{er}, aucune marine de guerre digne de ce nom n'existe à Pergame. Quelques auteurs modernes³⁴⁵ qui s'intéressent à l'histoire maritime antique utilisent d'ailleurs régulièrement l'expression « *flotte royale* » au sujet de la flotte de guerre de Pergame. Or, nous savons qu'Attale I^{er} fut le premier Attalide à porter le titre de *basileus*. De ce fait, il ne fait aucun doute que Pergame se dota d'une véritable flotte de guerre sous le règne du troisième Attalide et surtout après la victoire de celui-ci sur les redoutables Galates lors de la bataille d'Ancyre.³⁴⁶

Le contexte géopolitique d'alors est celui d'une certaine course aux armements qui se traduit par le recours au mercenariat en vue du renforcement des différentes troupes civiques des cités. Et dans le cadre des flottes de guerre, la tendance est au gigantisme des bâtiments de guerre ainsi qu'à la mise en place des systèmes d'alliance avec les cités ayant des flottes plus ou moins importantes. Ainsi, les cités de Samos et Milet en Ionie disposent chacune d'une flotte assez importante et donc des cités qui peuvent servir d'alliées pour leur base navale.³⁴⁷ Au nord de l'Asie Mineure, notamment dans zone de la Propontide, Cyzique ou Byzance, voire Kios et Nicomédie ont toutes des flottes imposantes.³⁴⁸ Il en est de même pour

³⁴⁴ Polybe, XVI, 1-8, il est question du roi Attale I^{er} et de sa flotte, ou avec Tite-Live, XXXVI, 44, au sujet de la bataille de Corycos parle d'Eumène II roi de Pergame. Eumène I^{er} quant à lui en est exclu.

³⁴⁵ Casson, L., *Les Marins de l'antiquité, explorateurs et combattants sur la Méditerranée d'autrefois*, 1961 ; Corvisier, J. N. *Les Grecs et la mer*, Paris, 2008 ; J. S. Morrison, *Greek and Roman oared warships*, Oxford 1996 ; Pagès, J. *Recherches sur la guerre navale dans l'Antiquité*, Paris, 2000 ; Boulay, T. *Arès dans la cité*, Rome, 2014...

³⁴⁶ Polybe, XVIII, 41, 5-10. Dans ce passage, l'auteur fait l'éloge d'Attale I^{er} qui prit le titre royal après sa victoire sur Hiéras et ses alliés les Galates lors de la bataille d'Ancyre. Bataille qu'Éd. Will (*Histoire Politique I*, Paris, 2003, p. 296-297) situe entre 238 et 237 av. J.-C. S'agissant de l'origine de la flotte de guerre pergaménienne, Will affirme que c'est de l'amitié entre les Étoliens et Pergame que le royaume des Attalides se dota pour la première fois d'une réelle marine de combat. Or, cette amitié est officiellement connue vers 212 av. J.-C., lors de la signature de l'alliance romano-étolienne dont parle Tite-Live (XXVI, 24). Pendant les années qui s'en suivirent, les Attalides purent donc pleinement coopérer avec les étoliens sur le plan militaire.

³⁴⁷ Polybe V, 35, 11. Le choix de faire de Samos une base navale égyptienne en Asie Mineure n'est nullement fortuit. Cette cité disposait d'un important port pendant la période hellénistique.

³⁴⁸ Boulay, T. *Op. cit.*, p. 117. L'auteur dresse une liste assez exhaustive des principales cités côtières ayant eu chacune une flotte importante pendant une période de l'antique.

Rhodes³⁴⁹ qui disposait d'une des principales flottes hellénistiques. D'ailleurs, nous avons pour preuve la majorité des récits de batailles navales de la période hellénistique dans lesquelles Rome ou Pergame y prennent part, Rhodes est généralement associée. Les extraits de Tite-Live cités *supra* abondent dans ce sens.

S'agissant de la marine du royaume des Attalides, il convient de signaler que nous n'avons pas trouvé des recherches spécifiques précédentes sur ce sujet, excepté la récente publication de Martin Seelinger³⁵⁰ qui a étudié uniquement le fond marin du port d'Élée. Nous en ferons mention de temps à autre. Par ses travaux, nous aurons la possibilité de comprendre pourquoi la couronne pergaménienne a contracté des alliances d'assistance maritime avec d'autres cités en cas de guerre navale.

LA FLOTTE DE GUERRE DE PERGAME SOUS LES ATTALIDES.

Les facteurs favorables à la construction de navires de guerre

Financement de la couronne.

D'après L. Casson, c'est probablement le pharaon Thoutmès III, aussi appelé Thoutmosis III, qui se serait illustré le plus au XV^e siècle av. J.-C. au transport des soldats à travers la Méditerranée par des navires destinés au commerce maritime.³⁵¹ De là, s'en est suivie une véritable tradition de transport des soldats par différentes monarchies côtières au fil des siècles. Ces cités firent du financement de la construction et de l'entretien des navires leur priorité. Avec plus de neuf mille talents hérités du général Lysimaque dont parle Strabon, les Attalides avaient largement toutes les raisons d'emboîter le pas en finançant leur propre flotte de guerre.³⁵² La documentation relative au prix d'un bâtiment naval attalide à sa sortie d'un

³⁴⁹ Baslez, M.-F. Avram, A. *et al.*, *Économies et sociétés, Grèce ancienne*, Neuilly-sur-Seine, 2007, p. 162-163. Ces auteurs présentent Rhodes comme une puissance navale pendant la période hellénistique. L'épisode de l'impôt byzantin au sortir du Pont dont seule Rhodes mit fin témoigne de la thalassocratie de Rhodes dans le pourtour de la Mer Égée. Des propos qui rejoignent ceux de Polybe, IV, 47, 1.

³⁵⁰ Seelinger, M. *Eliai*, Il s'agit donc d'un ensemble de recherches et de sondages opérés sur le large de la cité d'Élée l'un des anciens ports des Attalides.

³⁵¹ Casson, L. *Les Marins de l'antiquité, explorateurs et combattants sur la Méditerranée d'autrefois*, Paris, 1961, p. 44.

³⁵² Strabon, XIII, 4, 1.

chantier de construction reste malheureusement inexistante. Cependant, cette carence n'altère nullement notre volonté de reconstitution de cette marine de guerre hellénistique.³⁵³ Si on remonte quelques siècles plutôt, on se rend compte que les informations relatives à la célèbre flotte athénienne pensée par Thémistocle en vue de la guerre contre Égine, donnent des informations générales. Ainsi, on apprend qu'elle a été financée par l'argent issu des mines de Laurion, précise Hérodote³⁵⁴. Toutefois, nous ne savons pas grand-chose sur le coût exact d'une trière neuve.

C'est J. N. Corvisier qui estime pour sa part que le financement d'une trière ainsi que la paie de l'équipage à bord n'excédait guère les six mille drachmes, soit un talent³⁵⁵. Cette information nous permet d'émettre l'hypothèse selon laquelle, disposant d'une importante trésorerie, les Attalides avaient largement de quoi financer les travaux de la leur, sans éventuellement recourir à la générosité d'un triérarque comme ce fut monnaie courante à cette époque. D'ailleurs, l'emploi de l'expression «*flotte royale de Pergame*»³⁵⁶ par Polybe rappelle d'ailleurs que c'est sous la royauté pergaménienne et pensée par elle que fut créée cette flotte.

Comme le souligne Polybe au sujet d'Attale I^{er}, ce roi était sans doute le plus ouvert d'esprit de sa lignée. Il affirme à son effet entre autres que, «*il faut admirer l'élévation d'esprit d'Attale, qui ne se sert de ses vastes ressources que pour acquérir l'autorité royale, c'est-à-dire le bien le plus grand et le plus glorieux qui se puisse trouver. Il jeta les fondements de sa puissance, non seulement en répandant largesses et faveurs sur ses amis, mais aussi en faisant la guerre.*»³⁵⁷. Au regard cette assertion tout en gardant à l'esprit la stabilité financière qui prévalait à Pergame, il est fort logique de penser que la royauté qui aurait financé les travaux de construction de la flotte de guerre sans difficulté majeure d'ordre pécunier.

³⁵³ Corvisier, J. N. *Les Grecs et la mer*, Paris, 2008, p. 152, émet la difficulté de pouvoir connaître le prix exact d'une trière. Prenant le cas de l'imposante flotte athénienne de la période classique construite par Thémistocle, elle fut financée par les revenus des mines de Laurion estimés à 100 talents.

³⁵⁴ Hérodote, VII, 143-144

³⁵⁵ Corvisier, J. N. *Op. cit.* p. 152-153.

³⁵⁶ Polybe, XVI, 1 à 10.

³⁵⁷ Polybe, XVIII, 5-7.

Cette hypothèse nous semble plausible d'autant plus que Corvisier³⁵⁸ estime la durée de vie d'un bâtiment de guerre à vingt, voire trente ans en temps de paix et à peine à cinq ans en temps de crise. Avec un contexte géostratégique marqué par une volonté de se présenter comme puissance navale tutélaire, il est évident que les batailles navales sont courantes entre cités. Nous voyons mal comment dans un tel contexte les dynastes de Pergame, soucieux de préserver leur image de famille forte mais surtout attentive du bien-être des autres cités, pouvaient lésiner sur le financement de leur propre flotte. Il est fort important de remarquer que c'est après le début de l'amitié entre Pergame et la ligue étolienne que le roi Attale I^{er} et ses successeurs se seraient chargés du financement des différents travaux de construction et de l'entretien des navires de leur flotte de guerre.³⁵⁹

La cité d'Élée et la vallée du Caïque.

Située sur le littoral ouest de l'Asie Mineure, la cité d'Élée semble prospère pendant les périodes classique et hellénistique. L'une des principales ressources de la cité serait la production de l'huile d'olive. C'est de l'olivier, que la cité aurait tiré son nom. Ouverte au monde par son port commercial, la cité semble prospère au regard de certains vestiges exhumés par M. Seelinger. Elle disposait de sa propre monnaie (Fig. 1), sans doute le signe de son indépendance économique vis-à-vis de la puissance séleucide qui, dès le début du III^e siècle av. J.-C. occupe une place tutélaire dans cette partie de l'Asie Mineure.

Située à une vingtaine de kilomètres de la côte, la cité des Attalides devait inévitablement trouver un moyen de pouvoir échanger ou commercer avec le reste du monde hellénistique après s'être émancipée de la tutelle séleucide. Seelinger émet d'ailleurs l'hypothèse selon laquelle c'est la rupture avec le voisin séleucide qui poussa Pergame à longer le fleuve Caïque jusqu'à Pitane, soit l'actuelle ville côtière de Candarli, au nord du

³⁵⁸ Corvisier, J. N. *Op. cit.* p. 153.

³⁵⁹ Cette hypothèse semble aller dans le sens du point de vue de M. F. Baslez et de A. Avram, *op. cit.*, p. 95, qui soulèvent un aspect important des armées antiques. En effet, les chercheurs rappellent que chaque citoyen incorporé au sein des troupes civiques se chargeait du financement de son équipage, mais la construction et de l'entretien de la flotte de guerre d'une cité, étaient considérés comme des chantiers publics. Il est sûr que dans le cas échéant, le contexte historique renvoie à la période classique en Grèce, mais nous pensons que ce *modus operandi* n'est pas assez éloigné des méthodes de financement des chantiers navales hellénistiques.

golfe d'Élée³⁶⁰. Emprunter la voie fluviale de Pergame jusqu'à la côte nous semble une hypothèse réalisable. Un passage du Géographe semble aller dans ce sens. Strabon dit en effet que « près de ces sources du Caïque est un bourg appelé Gergitha où le roi Attale transporta les Gergithiens de la Troade, après avoir pris et détruit leur ville ». ³⁶¹ Ce bourg de Gergitha était situé au nord-est de la citadelle de Pergame. Si ces populations ont pu être « transportées » de la Troade jusqu'au nouvel emplacement, on peut penser que le Caïque aurait servi de chemin pour le transport des marchandises en grande quantité de la côte à Pergame, de même que pour l'acheminement des mercenaires du royaume. Or, pour un déplacement à pied ou à cheval, il semble que le parcours fût périlleux du port d'Élée jusqu'à la capitale des Attalides (Fig. 2). Le Caïque aurait donc été une aubaine pour rallier Pergame.

Ayant d'une part la mainmise sur Élée et son port, et d'autre part disposant d'une trésorerie importante, les rois pergaméniens avaient désormais de bonnes raisons pour se doter de leur propre flotte, capable de rivaliser avec celles d'autres cités hellénistiques. La cité côtière d'Élée devint par la même occasion l'un des principaux ports pergaméniens, mais également l'un des chantiers navals pour l'entretien des petits bâtiments de guerre³⁶².

Il convient de signaler que le massif forestier au pied du mont Ida regorgeait du bois pour la construction des navires. *De facto*, le royaume avait tout pour développer une flotte de guerre importante. En effet, P. Briant et L. Capdetrey³⁶³ s'appuient sur le récit de Tite-Live lors du traité de paix d'Apamée pour souligner le fait que les Attalides auraient hérité par le biais d'Eumène II d'un ensemble de *dôreai basilikai* ou domaines royaux, particulièrement riches en essences forestières. Il s'agit entre autres de « *la Lycaonie dans son ensemble, les deux Phrygies, (Phrygie hellespontique ou Phrygia ad Hellespontum et la Grande Phrygie ou Phrygia maior), la Mysie, la Milyade, les villes de Lydie et d'Ionie...* »³⁶⁴. En plus d'être riche en essences forestières, les domaines royaux qu'héritent les Attalides sont historiquement reconnus pour leurs haras royaux exceptionnels, où l'élevage équestre semble-t-il a toujours été pleinement pratiqué. En effet, parlant des guerres des diadoques, Plutarque explique que

³⁶⁰ Seelinger, M. *Op. cit.*, p. 11.

³⁶¹ Strabon, XIII, 1, 70.

³⁶² Fort des travaux de M. Seelinger *op. cit.*, nous verrons *infra* que le port d'Élée était essentiellement utile pour les petits bâtiments de la flotte de guerre compte tenu de la profondeur peu importante du fond marin du port pendant la période hellénistique. Il nous semble d'ailleurs fort logique que le vaisseau royal coulerait son ancre au large puis de petits navires escorteraient le roi jusqu'à quai. Nous reviendrons sur cette hypothèse.

³⁶³ Briant, P. *Histoire de l'Empire perse de Cyrus à Alexandre*, Paris, 1996, p. 432-433 et Capdetrey, L. *Le Pouvoir Séleucide*, Rennes, 2007, p. 140

³⁶⁴ Tite-Live, XXXVII : 56, 1-4.

c'est grâce à ces haras royaux qu'Eumène de Cardia monta une cavalerie importante. Le récit affirme que «*Eumène, passant près des haras royaux où les chevaux paissaient autour de l'Ida, prit ceux dont il avait besoin et en envoya la décharge par écrit à ceux qui les gardaient.*»³⁶⁵.

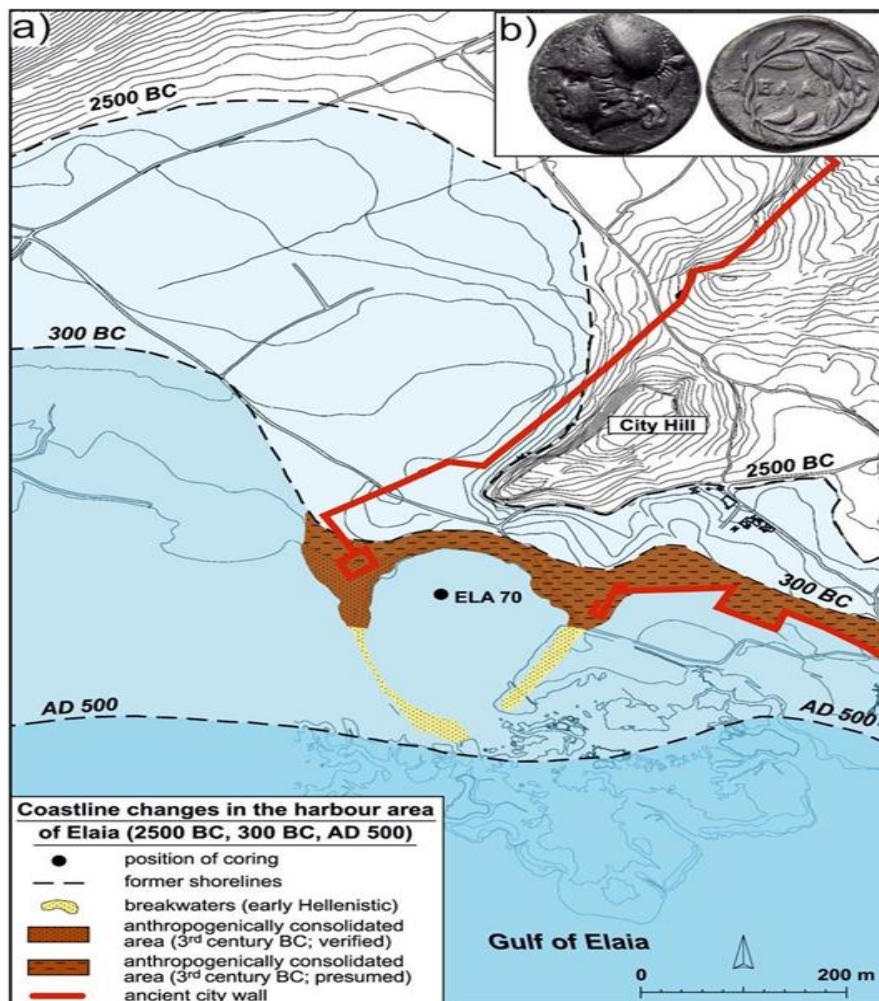


Figure 14

- La cité antique d'Élée avec sa monnaie, in Seelinger, M. *Elaia*, Cologne, 2016, p. 98.

³⁶⁵ Plutarque, *Eumène*, 8, 5.

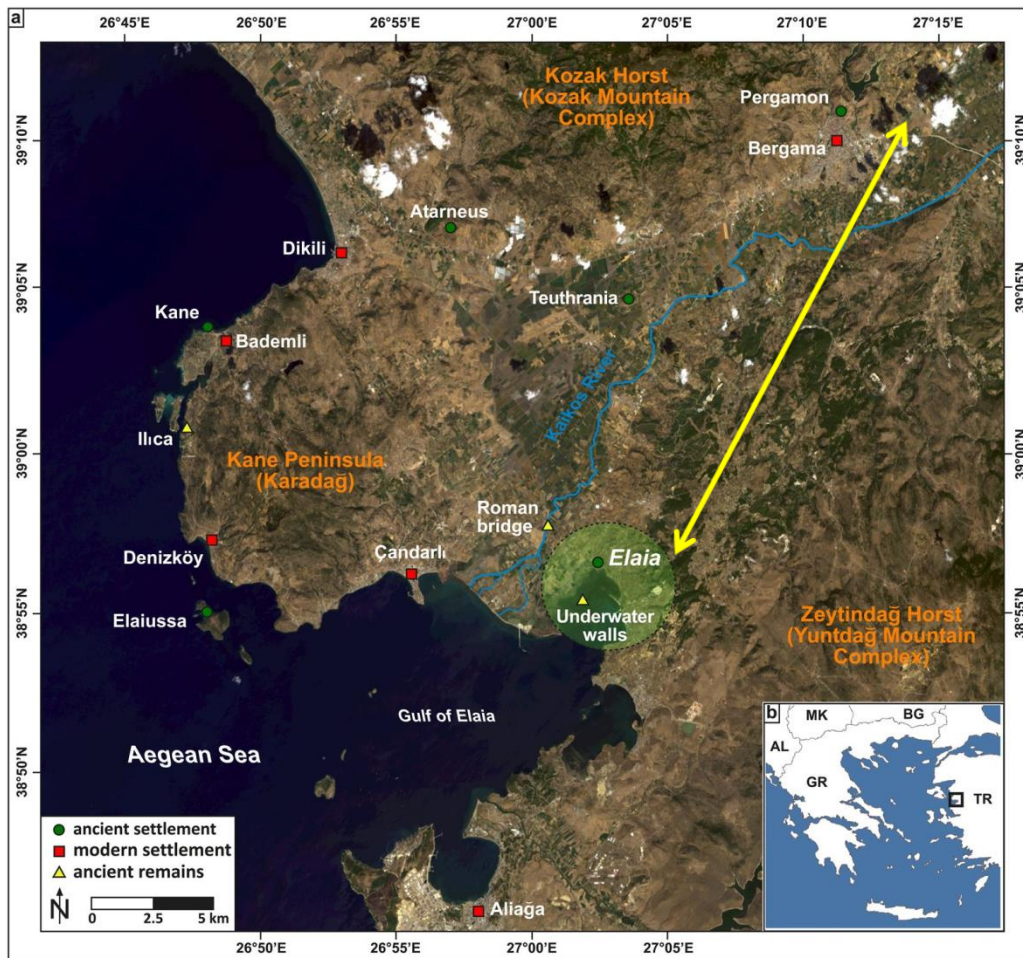


Figure 15

- L'ancien site d'Élée au sud-ouest du royaume des Attalides distant d'environ 26 km : cf. Seelinger, M. *Op. cit.*, p. 7

↔ : 26 km

Logistique des flottes : Navires et armement

Les types de navires.

Avoir une connaissance exacte des types de navires couramment employés pendant la période hellénistique est capital pour une bonne compréhension des opérations de combat et des différentes alliances passées entre cités. Nombre d'historiens³⁶⁶ qui abordent les questions

³⁶⁶ Nantet, E. *Phortia: le tonnage des navires de commerce en Méditerranée du VIII^e siècle av. l'ère chrétienne au VII^e siècle de l'ère chrétienne*, Rennes, 2016, p. 127, Le chercheur parle de la splendide *Syracusia* présentée

liées à la navigation s'accordent sur le recours au gigantisme qui caractérise les navires de guerre de la période hellénistique. L'immensité des navires traduit deux volontés majeures. Ces auteurs expliquent en effet que l'augmentation des dimensions des navires par rapport à la célèbre trière de la période classique symbolise dans un premier temps le désir des architectes de la période hellénistique de rompre avec la période antérieure dominée par Athènes comme puissance navale tutélaire. C'est dans cette optique que J. Pagès parle d'ailleurs d'Archimède de Syracuse (287-212) comme du « *plus grand mathématicien, mais aussi le plus grand ingénieur de l'antiquité* ». ³⁶⁷ Sa grandeur s'illustre par sa fameuse « *tessaracontère construite pour Ptolémée IV avec ses 4000 rameurs* », précise le chercheur. Plus précis sur les données quantitatives, Corvisier ajoute pour sa part que ce somptueux navire comptait « *plus de 124 mètres de long, 17 mètres de large et 22 de haut...* », ³⁶⁸ et pouvait transporter 2850 soldats.

Pendant la période hellénistique, il ne fait aucun doute que les différents royaumes d'alors avaient une réelle volonté de s'affirmer comme leader dans la maîtrise du domaine maritime. Les monarchies hellénistiques étaient conscientes que l'ère où Athènes incarnait la thalassocratie en Mer Égée était révolue. ³⁶⁹ Il était donc logique pour chaque cité côtière d'augmenter son potentiel maritime. Cela passait inéluctablement par la construction de bâtiments flottants imposants. Pour quelle finalité ? L'auteur avance plusieurs conséquences innovantes parmi lesquelles l'augmentation du nombre des combattants. En ce qui nous concerne, c'est cette visée qui nous intéresse davantage.

La seconde idée tient au fait que les cités voulaient modifier la structure de la trière jugée caduque. Corvisier mentionne à cet effet que la trière classique était un « *bâtiment de combat lourd, mais plus effilé avec un éperon bas qui est fait pour le choc de travers* ». Son

comme un vrai montre de mer de la période hellénistique par son tonnage exceptionnel qui lui permettait en plus d'être un navire de commerce de pouvoir assurer le transport des soldats mais surtout son lux faisait d'elle un palais flottant. Corvisier, J. N. *Op. cit.*, p. 178; Seelinger, M. *Op. cit.*, p. 16; voir aussi Morrison J. S., *Greek and Roman oared warships*, Oxford, 1996.

³⁶⁷ Pagès, J. *Recherches sur la guerre navale dans l'Antiquité*, Paris, 2000, p. 55.

³⁶⁸ Corvisier J. N. *Op. cit.*, p. 179-180.

³⁶⁹ *Ibidem*, p. 178, explique que les cités côtières de la période hellénistiques voulaient toutes recourir à une forme de thalassocratie nouvelle, marquant ainsi une rupture avec l'ère athénienne qui, forte de ses deux cents trières construites par le stratège Thémistocle symbolisaient la grandeur maritime mondiale.

poids lui conférait une stabilité unique lors de la navigation tout en découplant sa pointe de vitesse. Xénophon parle aussi de la trière avec des termes assez élogieux.³⁷⁰

Toutefois, comme nous le verrons par la suite, la trière n'a pas disparu pendant la période hellénistique. En effet, les travaux menés par Seelinger et son équipe sur le littoral de l'actuelle Turquie, notamment sur l'emplacement de l'ancien site portuaire d'Élée nous livrent des informations uniques. Celles-ci nous permettent d'avoir une idée sur la composition de la flotte royale des Attalides. En effet, sur deux tableaux, le chercheur présente le résultat des prospections menées dans la zone portuaire. Dans le premier tableau, il livre la profondeur du port d'Élée pendant la période hellénistique. Celle-ci oscille dans les 2 mètres (Fig. 3). Avec une telle profondeur, il est évident que les énormes bâtiments de guerre ou de commerce de cette période ne pouvaient pas accoster dans le port d'Élée. Ces grands navires auraient été contraints de jeter l'ancre au large et rejoindre la côte par le biais de petites embarcations.

Dans le second tableau, il essaie de nous présenter les différents types de navires qui pouvaient accoster aisément dans le port d'Élée pendant la période classique et hellénistique (Fig. 4). Le premier constat qui s'en dégage est que la trière, par son petit gabarit, pouvait facilement jeter l'ancre et ses amarres à quai tant pendant la période classique que la période hellénistique. Cette seule hypothèse ne veut nullement dire que pendant la période hellénistique, « flotte royale » attalide se compose des seules trières.

À travers son récit de la bataille de Chios, Polybe³⁷¹ nous permet d'avoir une idée des différents types de navires de guerre que les Attalides avaient à leur disposition. Décrivant les navires affrétés par Attale II, Polybe mentionne entre autres « *soixante-cinq cataphractes...neuf trihémiolies et trois trières.* »³⁷². Donc, en plus des trières relativement moyennes en gabarit, la flotte pergaménienne avait des bâtiments de guerre imposants, notamment les fameux cataphractes.

³⁷⁰ Xénophon, *Économique*, 8, 8. Affirme que la vraie terreur de la trière réside dans sa vitesse incomparable. Vitesse donc les ennemis ne peuvent rivaliser.

³⁷¹ Polybe, XVI, 1-10. Ce passage relate l'épisode de la bataille de Chios qui posa Philippe de Macédoine Attale II de Pergame et ses alliés Romains et Rhodiens.

³⁷² Polybe XVI, 1,10.

Les travaux de J. Pagès et de J. N. Corvisier³⁷³ dressent un aperçu des navires de guerre à cette période. Ce qui nous permet d'avoir une idée précise sur la différence des gabarits entre les différents navires de la période hellénistique le plus en vue.

Pour ce qui est du premier modèle cité, en l'occurrence les navires *cataphractes*, Corvisier explique qu'il s'agirait d'un navire d'origine rhodienne probablement acquis par Pergame lors de sa coopération navale avec cette puissante Cité insulaire. Nous parlerons davantage de cette coopération maritime dans la dernière partie du présent chapitre. Nous pouvons avoir la certitude que Pergame a disposé de ce type de bâtiments de guerre au sein de sa « flotte royale ». En plus, si on s'en tient aux déclarations de Polybe, il affirme que « *si Philippe avait la supériorité numérique pour les felouques, Attale (II) avait la même pour les vaisseaux cataphractes* ». ³⁷⁴ Nous avons donc la double certitude et de la présence de ce type de navire au sein de la marine de guerre attalide, et de leur présence massive.

Toutefois, nous ne savons pas plus sur leurs modes d'acquisition. Notamment, s'ils étaient fabriqués à dans les chantiers navals de Pergame ou s'ils étaient importés. De toute évidence, l'absence de ces détails n'altère en rien la certitude que nous avons sur l'effectivité de cette typologie de navire dans la flotte de guerre attalide.

S'agissant de sa dénomination, le navire tirerait son nom de l'équipement utilisé par la cavalerie lourde surtout les cavaliers scythes. Le mot viendrait donc de deux racines : *κατά* « sur » dans le sens de recouvrir complètement et *φρακτός* « couvert, protégé », ce qui peut se traduire par « complètement cuirassé » ou « clos de tous côtés ». ³⁷⁵ C'est surtout cette dernière idée qui retient le plus notre attention.

J. S. Morrison, quant à lui, affirme qu'en dépit des fouilles sous-marines, on ne peut vraiment avoir avec précision les dimensions de ce genre de navire. Il ajoute cependant que les *cataphractes* font partie de la gamme des « *larger warship* », c'est-à-dire les imposants navires de guerre de la période hellénistique jugés énormes par rapport à la trière toujours en

³⁷³ Pagès, J. *Recherches sur la guerre navale dans l'Antiquité*, Paris, 2000, p. 68-72 et Corvisier, J. N. *Les Grecs et la mer*, Paris, 2008, p. 178-182. Dans ces deux passages, les chercheurs listent les différents navires en service durant la période hellénistique. Nous ne voyons pas un grand intérêt à reprendre l'énumération des navires qu'ils mentionnent. Toutefois, pour le cas de la flotte impériale de Pergame, nous voulons nous attarder sur les navires dont Polybe affirme avoir été produit soit par le roi Attalide, soit par ses alliées. Si nous élargissons jusqu'aux alliés, c'est du fait que les sources mentionnent généralement le nombre de navires mis à disposition par des alliées. Cela n'empêche qu'il y a de rares exemples où les effectifs notamment le cas de Pergame, sont donnés.

³⁷⁴ Polybe, XVI, 3, 2.

³⁷⁵ Bopearachchi O. et Sachs Chr., « Armures et armes des Indo-Scythes d'après leurs émissions monétaires et les données archéologiques », *Topoi*, vol. 11, no 1, 2001, p. 321-355.

service au sein des flottes militaires des cités côtières.³⁷⁶ La démesure des navires de guerre de la période hellénistique était accompagnée de leur perfectionnement en ce qui concerne non seulement leur stabilité lors de la navigation mais aussi pour ce qui était du confort et de la protection de l'équipage à bord.

C'est à juste titre que Corvisier voit un lien intrinsèque entre le gigantisme des navires hellénistiques et l'accroissement du nombre des soldats mobilisables sur des champs de batailles de plus en plus éloignés.

L'une des performances des navires de type cataphracte réside également dans la protection de son équipage sans doute plus conséquent qui assurait le bon fonctionnement de ces bâtiments de guerre flottant. Compte tenu du nombre important de rameurs, il était impérieux de protéger tout cet équipage. Les architectes n'avaient d'autres choix que de relever le bord des navires en guise d'abri pour chaque membre de l'équipage. À l'instar des différentes pièces métalliques qui protégeaient les cavaliers lourds scythes, ainsi, les nouveaux navires auraient disposé de structures protectrices de tout l'équipage à bord, mais l'accent aurait surtout été mis sur la protection des soldats postés sur les ponts des navires.

Polybe parle ensuite de « *neuf trihémiolies* ». Grâce aux travaux de V. Gabrielsen,³⁷⁷ nous en savons un peu plus sur ce qu'était ce type navire. Il est cependant regrettable que des données relatives à l'origine exacte de ce navire, ou son tonnage, voire le nombre de soldats pouvant y embarquer, demeurent du domaine des conjectures. Cependant, en dépit de ces zones d'ombre, le chercheur nous apprend qu'il s'agit généralement d'un navire de guerre non seulement assez léger, mais aussi très rapide et facile à manœuvrer que fabriquait surtout Rhodes dans le but d'intercepter les pirates siciliens sur les côtes d'Asie Mineure.

Le mot *trihémiolie* dériverait de *tri* « trois » et de *hémiola* « un et demi ». Cette appellation viendrait du fait que cette typologie de navires de guerre avait trois rangées de rameurs, ce qui lui conférait une vitesse exceptionnelle. Forts de cet atout, Rhodes et ses alliés s'en servaient notamment en première ligne lors des combats navals pour lancer les premières attaques. Polybe illustre d'ailleurs bien le rôle d'avant-garde de ces vaisseaux lors de la bataille de Chios. On peut lire à cet effet ce qui suit : « *la dékère de Philippe, qui était le vaisseau amiral, tomba d'une manière extraordinaire à la merci de l'ennemi. Comme une trihémiolie s'était présentée devant elle, elle lui donna un coup violent au milieu de la coque et resta fixée sous le banc supérieur, le pilote n'ayant pu freiner l'élan de son navire*

³⁷⁶ Morrison, J. S. *Greek and Roman oared warships*, Oxford, 1996. p. 255-257

³⁷⁷ Gabrielsen, V. *The naval aristocracy of Hellenistic Rhodes*, Oxford, 1997, p. 86-87.

(trihémiolie) ; avec ce bateau accroché à lui, le navire amiral était en détresse, difficile à manœuvrer dans n'importe quelle direction. C'est alors que deux pentères se jetèrent sur lui, l'endommagèrent des deux côtés, et coulèrent ce navire avec l'équipage qu'il portait, notamment Démocratès, l'amiral de Philippe ».³⁷⁸ L'auteur antique nous fait comprendre que la vitesse était l'un des atouts majeurs que disposait ce navire à cette époque assez mouvementée pour la piraterie.

Il est cependant évident que cette vitesse pouvait également mettre les occupants en danger en cas de mauvaise manœuvre. D'ailleurs, on constate dans cet extrait que le pilote ne pouvait empêcher son navire de s'empaler sur la proue avant de la *dékère* de l'amiral de Philippe. Il est probable que la vitesse non maîtrisée de la *trihémiolie* empêchait la bonne manœuvre du bâtiment de guerre. D'ailleurs, Polybe affirme qu'il était « difficile à manœuvrer dans n'importe quelle direction » lorsque la vitesse de la *trihémiolie* n'était pas maîtrisée.

Gabrielsen pense également que la *trihémiolie* se voulait être la version améliorée et perfectionnée soit de la célèbre trière, soit inspirée de la célèbre *hémiolia*³⁷⁹. Assez rapide et couramment utilisée par les pirates, la trirème avait désormais un bâtiment naval qui pouvait rivaliser en matière de vitesse comme pense également Corvisier.³⁸⁰

Mais comme on peut le noter dans l'extrait cité *supra*, notamment le passage qui dit que « le pilote n'ayant pu freiner l'élan de son navire », il en résulte que le perfectionnement y est en quelque sorte, mais la maîtrise du navire échappe encore aux pilotes hellénistiques. Bien

³⁷⁸ Polybe, XVI, 2, 3-6.

³⁷⁹ Gabrielsen, V. *Op. cit.* p. 95, présente quelques traits caractéristiques de *l'hémiolia*. Il dit que le mot signifierait « un et demi ». Il s'agit en effet d'une galère légère abondamment utilisée par les pirates surtout aux VI^e et au début de la période hellénistique. Elle fut développée à partir de la birème, navire à deux-ponts disposant de rames sur toute leur longueur. L'auteur précise que l'une des particularités et surtout l'efficacité de ce navire tient à son nombre de rameurs. Elle comptait un nombre restreint de rameurs ce qui l'allégeait assez. Avec un poids assez léger, la galère gagnait davantage en vitesse. Cette agilité était son principal atout pour pourchasser les gros navires marchands. Toutefois, ce petit navire avait une coque très faible. Ce qui le rendait vulnérable face aux chocs des gros navires marchands à l'abordage. On ne pouvait l'utiliser pour le combat naval rapproché. En outre, cette galère était pratique pour des missions de ravitaillement des bâtiments imposants en pleine campagne navale. Cette description met en évidence quelques caractéristiques qui existent entre la *trihémiolie* et *l'hémiolia*. Pour sa part, Chr. Blinkenberg estime que le terme « Triemiolia » viendrait d'une racine rhodienne « ἡμιολία » et « τριημιολία » de ce fait, il attribue d'*facto* l'origine de la *trihémiolie* à l'ancienne cité rhodienne.

³⁸⁰ Corvisier, J. N. *Op. cit.*, p. 181.

qu'elle soit capitale dans les flottes de guerre, la *trihémiole* mettait facilement son équipage en péril.

Enfin, Polybe cite la présence de « *trois trières* », ce qui représente un nombre relativement faible. Il est évident que l'ère où la trière faisait la fierté des armées navales est bien révolue. La présence de trois navires prouve que Pergame et ses alliés n'utilisaient plus la trière en grand nombre vers à la fin du III^e siècle av. J.-C. Dans le présent cas, le recours aux trières est toujours justifiable. Dans les travaux archéologiques de M. Seelinger représentés ci-dessous, notamment la figure 3, le port attalide de la cité d'Élée n'avait pas un fond marin important. On comprend que seule la trière pouvait acheminer les soldats des grands bâtiments de guerre du large à la côte. Cette hypothèse semble d'autant plus plausible que J. Pagès livre les principales dimensions de la trière. Selon lui, ce navire avait une longueur de 37 mètres. Sa largeur était d'environ 4,70 mètres sur une profondeur ou un creux de 2 mètres.

Ce qui nous intéresse le plus dans ces données, c'est la dimension du tirant d'eau des trières au milieu du navire qui était de 1,30 mètre. Sa capacité de transport de troupes était d'environ 200 hommes.³⁸¹ Nous comprenons qu'avec 0,70 mètre d'écart entre la partie immergée de la trière et le fond marin du port attalide, les trières pouvaient parfaitement accoster tout en évitant cependant des grandes manœuvres qui auraient fait faire osciller abondamment le navire. Ce qui aurait pu provoquer des heurts avec le fond marin, d'où la grande importance pour les pilotes de manœuvrer avec beaucoup de dextérité.

Quelques lignes après l'extrait cité présentant les moyens maritimes utilisés par chaque partie, Polybe dresse un inventaire des pertes subies de part et d'autre. On lit ce qui suit : « *Philippe avait perdu, d'une part dans la bataille contre Attale, une dékère, une ennère, une heptère, une hexère, et en outre dix vaisseaux cataphractes et trois hémioles, ainsi que vingt-cinq felouques, avec leurs équipages... Dans la flotte d'Attale, une hémiole et deux pentères avaient été coulées, deux tétrères avaient été prises, ainsi que le bateau royal.*³⁸² ». Cet extrait complète les informations données plus haut sur la typologie des

³⁸¹ Pagès, J. *Op. cit.*, p. 57. Dans ce même passage, l'auteur donne aussi l'étymologie de la trière. Selon lui, le mot serait dérivé de deux racines grecques, soit *tri* pour « le nombre trois » et *èrès* littéralement « équipé ». Donc la trière est un navire équipé de trois rangées de rameurs. Et s'agissant de la date de sa création, le chercheur s'appuie sur la thèse de J. P. Morrison *in Greek and Roman oared warship*, pour estimer 650 av. J.-C. comme la date la plus approximative de la création de la trière.

³⁸² Polybe, XVI, 6, 1-3. Ce qu'il y'a de remarquable dans cet extrait est la multitude des polyères (navires à plusieurs rangées de rameurs) durant la période hellénistique. Les plus connus sont les tétrères (avec quatre

navires de guerre en service dans la flotte de guerre pergaménienne sous les Attalides. Nous n'avons pas, il est vrai connaissance de la composition exacte ou la typologie des navires de la flotte royale, il convient cependant de retenir qu'en son sein, il y avait encore deux types de polyères notamment des *pentères* et des *tétrères*. La principale mission de ces navires était l'interception des bâtiments ennemis en haute mer. Cette mission était réalisable grâce à son gabarit moins imposant qui lui conférait plus de stabilité, mais surtout plus de rapidité.

Tous ces noms de navires de guerre hellénistiques illustrent parfaitement le contexte géopolitique d'alors, essentiellement dominé par une quête insatiable d'armes de guerre de plus en plus perfectionnées. J. Pagès³⁸³ parle d'ailleurs d'un contexte de « *course aux armements* » entre les héritiers d'Alexandre.

Comme nous venons de le voir, cette partie nous a donné un aperçu de la composition de la flotte royale des Attalides. Certains navires en service dans la marine pergaménienne sont d'origine rhodienne. Ceci ne nous surprend guère, compte tenu de la proximité développée entre Pergame et ce géant des mers de la période hellénistique, il nous semble logique que Rhodes ait partagé son savoir-faire avec son alliée³⁸⁴. La coopération militaire dans le domaine maritime semble avoir bien fonctionné entre ces deux cités.

rangées de rameurs). Ensuite les *tétrères* (avec cinq rangées de rameurs et des *héxères* (soit six rangées de rameurs). On peut également mentionner des *heptères* (avec sept rangées de rameurs) puis, des *octères* (soit huit rangées de rameurs). Des *ennères* (soit neuf rangées de rameurs), des *dékères*, des *endékères*, des *trikaidékères*... Le plus impressionnant de tous reste la *tessarakontère* (avec quarante rangées de rameurs) de Ptolémée IV vers 204 av. J. -C. Pour plus d'information, voir J. Pagès, *op. cit.*, p. 68-69. Dans ce passage, l'auteur dresse une liste assez exhaustive des polyères de la période hellénistique ainsi que leurs spécificités.

³⁸³ Pagès, J. *Op. cit.*, p. 68.

³⁸⁴ L'histoire de Rhodes tend à se focaliser sur sa marine qui lui aurait permis de développer son commerce à travers le bassin méditerranéen. En effet, rares sont les auteurs qui parlent des institutions étatiques et politiques de cette île comme a su le faire Badoud (*Le Temps de Rhodes*, 2015). Homère (*Iliade* II, V. 653-670) parle des Rhodiens comme de « valeureux » marins envoyés pour le siège de Troie. Strabon (XIV, 2,10) souligne d'ailleurs la grandeur de Rhodes dont « *leur prépondérance maritime ne date pas seulement de la fondation de leur ville actuelle, mais que, bien des années avant l'institution des jeux Olympiques...* ». Hérodote (VII, 153) quant à lui parle des Rhodiens de la cité de Lindos « Lindiens » comme des colons qui fondèrent la ville de Gêla. Chose qui n'aurait pas été possible si Rhodes n'avait pas une marine importante depuis la période mycénienne. Avec 77 km de long sur 34 km de large selon J. Pagès, *in Recherches sur les thalassocraties antiques*, Paris, 2001, p. 146, cette île était formée de trois principales villes en l'occurrence Lindos, Ialysos et Camiros. Rhodes est assez connue pour sa marine qui lui a permis de développer son commerce. L'un des secrets de son savoir-faire dans le domaine maritime s'expliquerait selon J. Meirat, à leur collaboration avec des Phéniciens dont la renommée dans ce domaine n'est plus à présenter. Ces derniers auraient fait de Lindos l'une de leur escale

Au regard de la profondeur du fond marin de la cité d'Élée qui n'excède guère les deux mètres, il est fort acceptable que la royauté de Pergame aurait trouvé une solution pour le stockage et l'entretien des grands navires de guerre dans d'autres ports aux fonds marins importants.

favorite. Des contacts qui s'en sont suivis, une connaissance méticuleuse de la marine et du commerce auraient été transmise aux Rhodiens. (*Marines antiques de la méditerranée*, Paris, 1964, p. 122). Argument qui nous semble logique compte tenu de son emplacement dans le bassin de la méditerranée orientale. Cette position géographique est assez stratégique pour les marins commerçants phéniciens. Rhodes est à cheval sur l'axe Égypte, l'Asie et les ci cités de la mer Égée. Le choix opéré par les Phéniciens est fort logique et justifié. Pendant la période hellénistique, J. Pagès dans l'extrait précédemment mentionné, ajoute que la prospérité rhodienne fut remarquable au point de « concurrencer Athènes et l'éclipsa ensuite ». Le récit de Polybe (IV, 47,3) ne manque pas de souligner la thalassocratie rhodienne dans le bassin méditerranéen. Pour preuve, Rhodes fut la seule à réclamer vers 224 av. J.-C. l'annulation d'une taxe mise en place par Byzance sur tous les navires qui transitaient par le Pont-Euxin. Il faut attendre le milieu du II^e siècle av. J.-C. lorsque le Sénat décida de faire de Délos un port commercial important pour voir l'hégémonie rhodienne baisser dans le bassin méditerranéen. L'ambassadeur de Rhodes devant le Sénat résume bien la situation désastreuse de l'île depuis que Délos est devenue un port franc et donc une escale incontournable dans le commerce maritime d'alors (cf. Polybe, XXX, 31,1-15). Sur le plan de militaire, Pagès J., *op. cit.*, p. 163, nous fait comprendre que pendant la période hellénistique, la marine de guerre rhodienne est assez puissante. Le secret de sa grandeur tiendrait à ce que le chercheur appelle « une aristocratie navale ». En effet, tous ceux qui intégraient la marine auraient été préalablement soumis à un service militaire et diplomatique exceptionnel. *De facto*, ceux qui intégraient la marine de guerre étaient donc des hommes très bien formés. Enfin, l'autre secret de la grandeur militaire maritime de l'île État aurait été ses bâtiments de guerre et surtout l'organisation hiérarchique de sa marine. Tous ces arguments démontrent que l'alliée des rois de Pergame avait une flotte de guerre importante et dont Pergame se serait probablement inspirée pour élaborer la sienne. Cette hypothèse nous semble d'autant plus évidente que Polybe (IV, 56, 1-4) donne un exemple de coopération entre Rhodes et Sinope. Cette dernière sollicita l'aide rhodienne. La cité commerçante en plus d'envoyer un formateur à Sinope, lui octroya également « quatre catapulte et leurs servants ». Pour la première fois, Sinope se sentait capable d'affronter Mithridate. Nous pouvons donc penser que c'est ce qui serait passé entre Rhodes et Pergame en matière de coopération maritime.

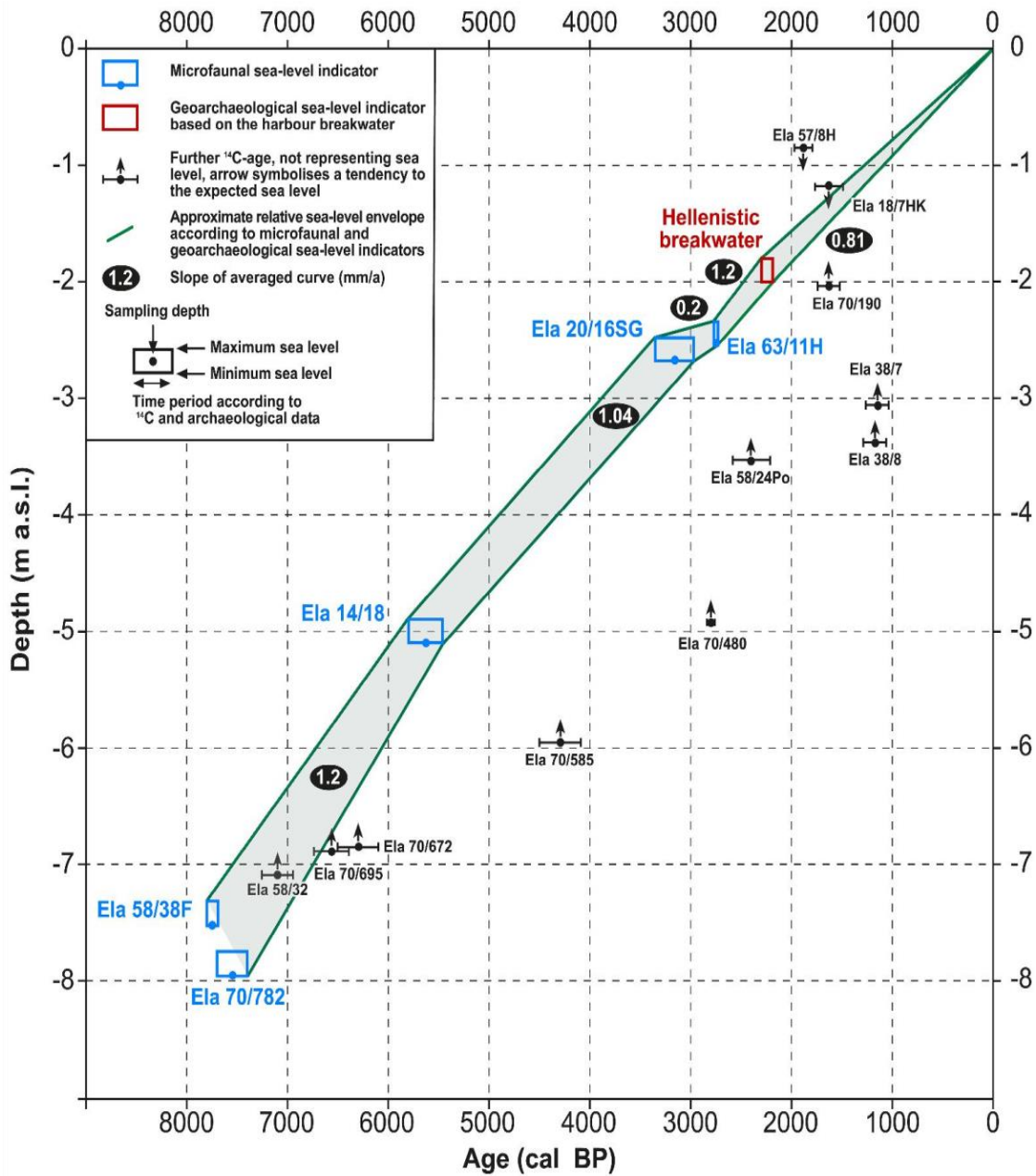


Figure 16

- Représentation de l'évolution du fond marin de la zone portuaire d'Élée au fil des siècles. (Seelinger, M. *Elaiia*, Cologne, 2016, P. 126)

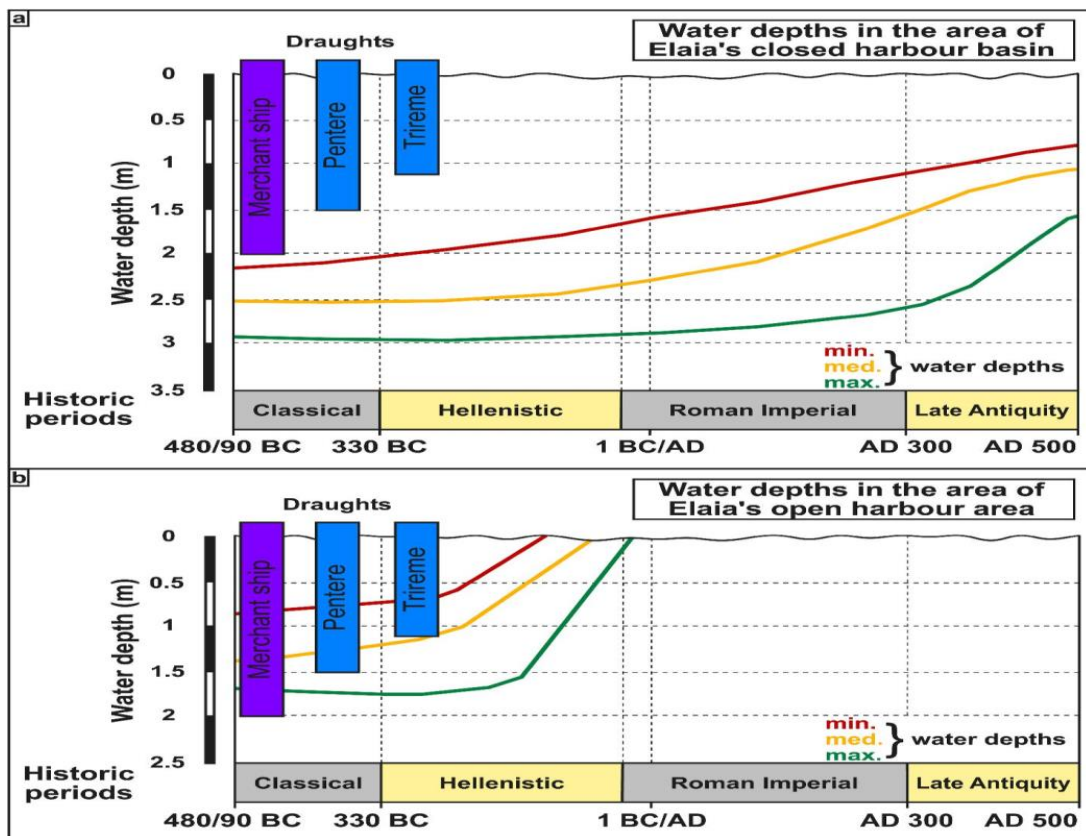


Figure 17

- Les différents types de navires pouvant accoster à Élée au cours des siècles. D'après une conception de M. Seelinger, in *Elaia*, Cologne, 2016, P. 142.

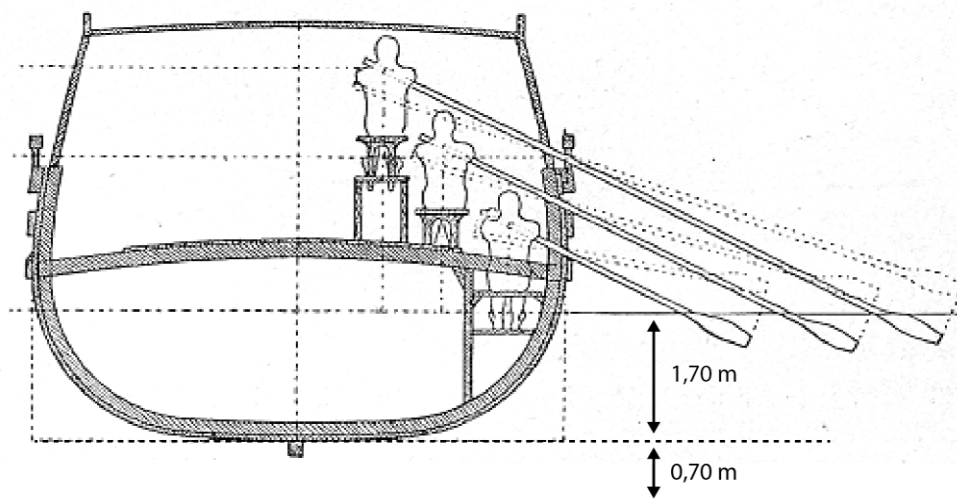


Figure 18

1, 70 m : La dimension du tirant d'eau d'une trière et environ 0,70 m entre le fond de la coque de la trière et le fond marin du port d'Élée.

- Fig. 5 : tentative de représentation d'une trière dans le port d'Élée d'après les données de Seelinger, M. *Op. cit.*, p. 142 et Pagès, J. *Op. cit.*, p. 57.

L'armement des navires de guerre.

La description que nous avons proposée des navires de type *cataphracte* de la période hellénistique nous a donné l'image des navires quasiment couverts. Ce qui tend à prouver la nécessité de mise au point d'armes nouvelles à bord des navires. Une fois de plus, la maigreur de notre documentation ne nous permet pas d'avoir les différentes d'armes utilisées à bord des navires pergaméniens. Toutefois, cette restriction documentaire nous oblige à mener un travail par analogie. Ainsi, en nous basant sur des travaux récents et des textes antiques qui abordent la question des navires de la période post-Alexandre, nous avons eu une idée des armes qui pouvaient être utilisés à bord des navires de guerre pergaméniens.

Au regard des études menées par des auteurs contemporains³⁸⁵, il en résulte que l'arme principale des navires hellénistiques, en l'occurrence la trière et tous les polyères, est l'éperon en bronze installé à l'avant des navires. En plus d'être une arme redoutable pour la destruction des coques des navires ennemis, Corvisier précise que cette arme, par son poids qui variait d'une à plus de quatre tonnes, jouait également le rôle de stabilisateur des navires lors des tempêtes³⁸⁶. Il faut cependant signaler que la communauté de chercheurs n'arrive pas à trouver une date exacte des premières utilisations de l'éperon.

En plus de l'éperon, les navires de la période hellénistique étaient également équipés de grappins, une sorte d'ancre qui avait également plusieurs rôles. L'une des fonctions première était de s'en servir comme point d'attache lors de l'abordage des navires ennemis. Pagès et L.

³⁸⁵ Pagès, J. *Recherches sur les guerres navales dans l'Antiquité*, p. 14 ; Blasch, L. *Le musée imaginaire de la marine antique*, Athènes, 1987, p. 239, Corvisier, J. N. *Les Grecs et la mer*, Paris, 2008, p. 164. Tous ces auteurs mettent en avant l'éperon des navires hellénistiques hérités probablement de la période classique. J. Pagès distingue cependant deux principales sortes d'éperons notamment des éperons sous forme de lame verticale, d'autres sous forme de trois pointes. Ce modèle est visible sur une pièce de monnaie que L. Blasch, *op. cit.*, p. 239, planche n° 633, attribue à la ville de Chypre. Blasch parle en outre de trois modèles d'éperons. Un éperon plus court en forme de lame, le second modèle fait mention des éperons qui se termine par trois dents, le troisième modèle par contre ne pouvant bien être distingué, l'auteur ne précise aucune forme précise.

³⁸⁶ Corvisier, J. N. *Op. cit.*, p. 165.

Casson³⁸⁷ mentionnent que les pirates étaient les premiers à s'en servir pour arraisonner les navires marchands généralement plus lourds et plus lents. Toutefois, on peut le constater par la suite, cette technique d'arraisonnement a été largement utilisée par les navires militaires.

Un autre rôle joué par le grappin dans les flottes durant cette période était de resserrer les navires plus légers les uns aux autres et d'en constituer un bloc unique plus solide. D'ailleurs, lors de la deuxième guerre punique, Rome, la grande alliée de Pergame s'en est servie par le biais de son général Publius Cornelius Scipion qui, donna ordre de relier ses navires afin d'en constituer un bloc plus solide qui résisterait mieux en cas d'attaque surprise de l'ennemi carthaginois. Polybe affirme à cet effet que « *renonçant à prendre la mer pour livrer bataille et mettant ses cataphractes à l'ancre, il plaça tout autour les cargos sur trois ou quatre rangs de profondeur ; puis, en abaissant les mâts et les vagues, il s'en servit pour relier solidement les navires entre eux...* »³⁸⁸. Étant la grande alliée de Rome, il est fort probable que dans le cadre de leur coopération navale, la flotte pergaménienne pouvait recourir aux tactiques de combat pratiquées par Rome.

À côté du célèbre grappin, Rome disposait d'une arme assez puissante et très utile lors de ses batailles navales. Il s'agit du *corvus*, le corbeau. Dans le récit de Polybe³⁸⁹ relatif à la bataille de Myles, il donne une large description de cette arme. On peut lire chez cet historien ce qui suit : « *Mais comme leurs bâtiments étaient médiocrement armés et peu mobiles, quelqu'un leur donna l'idée d'y remédier dans la bataille avec des engins appelés depuis des corbeaux dont l'appareillage se présente ainsi : une poutre cylindrique était fixée*

³⁸⁷ Pagès, J. *Op. cit.* p. 25 et Casson, L. *Op. cit.* p. 38.

³⁸⁸ Polybe XIV, 10: 10-11. Un autre passage similaire attestant l'usage du grappin lors des opérations navales est celui de Tite-Live XXXVI, 44, 8, relatif à la bataille navale de Corycos ayant opposé Rome et son alliée Pergame contre les forces navales séleucides en 191 av. J.-C. Ce passage est d'autant plus intéressant que Pergame et son roi Eumène II sont présents sur la scène des opérations militaires navales. Au verset 11, l'auteur précise que « *Eumène était arrivé alors que la bataille était engagée : dès qu'il eut remarqué que l'aile gauche de l'ennemi était malmenée par Livius, il attaque l'aile droite, où le combat était équilibré...* ». Ce passage soutient l'hypothèse émise selon laquelle Pergame et son alliée Rome coordonnaient parfaitement leurs tactiques de combat. Et pour y parvenir, il est évident que les deux cités partageaient un certain nombre de connaissances militaires et pouvaient disposer des mêmes armes de combat pour une meilleure coordination. C'est vrai, nous ne disposons pas de liste d'armes de guerre à bord des navires pergaméniens, toutefois, par le canal de Rome, nous avons une idée de l'armement disponible dans la flotte impériale pergaménienne.

³⁸⁹ Polybe I, 22, 23. Le récit retrace le déroulement de la bataille de Myles de 260 av. J.-C., l'un des épisodes fort de la première guerre punique.

verticalement sur la proue longue de quatre brasses (7 m) et d'un diamètre de trois palmes (0 m 22). Cette poutre portait au sommet une poulie, elle était munie d'une passerelle formée de planches clouées transversalement et large de quatre pieds (1 m 18), longue de six brasses (10 m 6). Il y avait dans ce plancher une ouverture longitudinale dans laquelle s'engageait la poutre à deux brasses (3m 5) de l'extrémité de la passerelle. Celle-ci était encore pourvue d'une glissière de chaque côté, sur toute la longueur, à la hauteur du genou. À l'autre extrémité, était fixée une sorte de crampon de fer très aiguilé surmonté d'un anneau, de sorte que l'ensemble ressemblait à peu près aux fléaux pour battre le blé. À cet anneau était attaché un câble, qui servait au moment de l'abordage à relever les corbeaux par le moyen de la poulie fixée à la poutre et à les laisser retomber sur le pont du navire ennemi, soit à la proue, soit en virant pour faire face à l'abordage par le flanc. Quand les corbeaux agrippaient les planches du pont, ils liaient ensemble les deux navires, et s'ils se trouvaient accostés, l'un à l'autre, l'assaut était donné sur toute la longueur... ».³⁹⁰ Il s'agit là de l'unique passage de la littérature antique qui donne autant de précisions sur le *corvus* installé dans les navires romains de la période hellénistiques. Étant donné que cette bataille de Myles se déroule en 260 av. J.-C., il convient de noter qu'à cette époque, Pergame ne dispose pas encore d'une véritable flotte de guerre. Toutefois, il n'est pas à exclure qu'avec la coopération militaire navale qui s'en est suivie entre Rome et Pergame, cette dernière ait largement adopté les techniques de guerre de son alliée. Ainsi, il se pourrait que le *corvus* figure parmi les armes rencontrées dans la flotte de guerre attalide. Ceci demeure une conjecture sur laquelle nous ne voulons pas trop nous attarder.

Il convient de retenir que pendant la période hellénistique, des innovations remarquables ont été apportées dans le domaine maritime de manière générale. L'un des rares textes de cette période qui donne des détails sur les armes à bord d'un navire de guerre est celui de Diodore. En effet, l'auteur présente la composition des navires de guerre du général macédonien Démétrios Poliorcète dans un vocabulaire très descriptif : « *Démétrios devina ce dessein, laissa une partie de son armée pour continuer le siège de Salamine, et fit embarquer l'élite de ses troupes sur des bâtiments dont les proues étaient munies de balistes et de catapultes capables de lancer des flèches de trois spithames de longueur [un peu moins de 1 m]. Démétrios fit donc toutes ses dispositions pour ce combat naval, tourna la ville, et vint mouiller à peu de distance de l'entrée du port, mais hors de la portée des traits.* ».³⁹¹

³⁹⁰ Polybe, I, 22, 1-9.

³⁹¹ Diodore, XX, 49, 4.

Démétrios Poliorcète avait à sa disposition des pétroboles³⁹², mais surtout des catapultes sur ses navires de combat. Par le biais de cet extrait, on réalise que les armes de combat sont abondantes dans les navires de guerre hellénistiques. La catapulte est désormais au cœur de l'armement des flottes. Il est évident que la flotte royale de Pergame avait à sa disposition un armement considérable. Son prestige et son statut de cité puis royaume opulent d'Asie Mineure nous renseigne sur l'état de ses finances. Il nous semble fort logique que les différents rois n'aient guère lésiné sur les fonds alloués à l'équipement de leurs navires. Compte tenu du contexte fort dominé par des opérations militaires terrestres et maritimes, Pergame ne pouvait s'empêcher d'avoir au sein de ses effectifs navals des navires aussi diversifiés comme nous venons de voir sous-équipés en armement.

COMMANDEMENT ET MOBILISATION DE LA FLOTTE ROYALE.

Le commandement des navires de guerre.

L'autorité royale.

Le commandement des flottes de guerre des périodes classique et hellénistique a été étudié de manière générale par des historiens qui nous permettent de connaître davantage la chaîne de commandement des navires de guerre antiques. Ainsi, on retrouve un général qui dirige les hostilités sur le champ de bataille et donne des ordres aux *triérarques* qui, dans le cas des trières, commandent chaque navire³⁹³. Dans le royaume de Pergame, la chose est légèrement différente.

En effet, Polybe nous fait comprendre qu'à la tête de la flotte de guerre du royaume, les rois en assumaient pleinement le commandement suprême. Si on se réfère à l'épisode de la

³⁹² Des *pétroboles* sont des machines destinées à lancer des traits, c'est-à-dire les doryboles ou oxybèles. Pour plus de détails sur les armes utilisées dans les bâtiments de guerre pendant la période hellénistique, Pagès et Corvisier en ont abondamment fait des recherches ainsi que L. Casson.

³⁹³ Nous pouvons revenir sur l'exemple donné *supra*, celui relatif à la bataille navale de Corycos de 191 av. J.-C. consigné dans le passage de Tite-Live XXXVI, 44, 8. La flotte romaine est sous le commandement du propréteur C. Livius Salinator. C'est lui qui donne des consignes d'attaque de l'aile gauche à sa flotte alors que son allié Eumène II donnait des ordres dans l'aile droite si on s'en tient aux propos de Tite-Live.

bataille de Chios, on mesure pleinement le rôle primordial du roi lors d'un combat naval. Avec Polybe, on peut lire ce qui suit : « *Dès que le navire d'Attale eut engagé le combat, tous les voisins se lancèrent les uns contre les autres...* ». Cet extrait place le vaisseau royal en tête des opérations navales. L'auteur poursuit en relatant une opération de sauvetage menée par la personne du roi en ces termes : « *Dionysodoros et Deinocratès, deux frères qui étaient amiraux d'Attale... Deinocratès, s'étant jeté sur une octère, fut lui-même atteint au-dessus de la ligne de flottaison, son navire ayant une proue surélevée ; mais ayant endommagé le navire ennemi sous la coque, il ne put d'abord se dégager malgré tous ses efforts pour faire marche arrière ; aussi comme les Macédoniens se battaient vaillamment, il se trouva dans la situation la plus critique. Mais Attale vint le secourir et sépara les deux bateaux accrochés en éperonnant celui de l'ennemi, si bien que Deinocratès se trouva libéré d'une façon inattendue* ». ³⁹⁴ Comme on peut le constater dans ces passages, c'est le roi qui est le meneur d'hommes. Il commande la flotte de la monarchie, lance et coordonne les attaques de sa flotte. Il garde un œil bienveillant sur toute sa flotte. Sa stature de commandant en chef des opérations, il ne perd pas de contact avec ses amiraux qui sont des courroies de transmission de ses ordres auprès du reste des autres navires engagés dans le combat. À tout moment, ces amiraux peuvent également voler à son secours si le vaisseau royal est en danger.

Le rôle du roi attalide ne se limite pas uniquement au financement de sa marine de guerre. À bord du vaisseau royal, il en est le commandant en chef suprême et, sur le champ des opérations navales, il insuffle du dynamisme aux équipages qui l'accompagnent lors de ses campagnes navales.

Si on s'attarde sur un passage de Tite-Live relatif à la bataille de Corycos, on peut déjà voir une différence entre Pergame et les autres cités. Par exemple, l'auteur parle du « *praetoria nauis* » ou « navire prétorien » s'agissant du bâtiment sur lequel le commandant ou propréteur Romain C. Livius Salinator se trouve et donne des ordres à ses marins, tandis que pour le cas de Pergame, Polybe emploie l'expression « *βασιλική ναῦς* » c'est-à-dire « vaisseau royal ». ³⁹⁵ Les navires des rois pergaméniens sont de vraies mines d'or, regorgeant d'énormes richesses, traduisant parfaitement le droit de préséance des rois sur le reste de la flotte. La bagagerie royale à bord en était prestigieuse. Attale eut d'ailleurs la vie sauve lors de la bataille de Chios grâce à ses biens à bord de son vaisseau. Polybe raconte à ce

³⁹⁴ Polybe, XVI, 2 : 1 ; 7-10.

³⁹⁵ Tite-Live, XXXVI, 44, 8 et Polybe, XVI, 5, 10.

sujet qu'Attale I^{er} « avait fait exposer sur le pont de son navire ce qu'il y avait de plus superbe dans les bagages royaux. Aussi les premiers Macédoniens qui l'atteignirent sur leurs falouques, éblouis par tant de coupes, de vêtements de pourpre, d'objets assortis renoncèrent à le poursuivre, pour ramasser ce butin. C'est ainsi qu'Attale put se retirer à Erythres en toute sécurité. ».³⁹⁶ Pendant la bataille de Chios, Attale I^{er} s'est considérablement éloigné de la zone de combat, comme dit Polybe, lors de la poursuite d'un navire ennemi. Il se retrouva coincé dans le golfe érythréen. Pour Philippe, c'était l'occasion de se saisir du monarque pergaménien. Il ressort que c'est par ruse que le roi Attale a pu échapper à ses adversaires macédoniens. Les bagages royaux de grande valeur ont su captiver l'attention des marins adverses. On comprend mieux l'importance liée à toute la grandeur et aux attributs qui accompagnent le roi dans le commandement supérieur de la flotte de guerre attalide.

L'autorité des officiers marins.

Contrairement à certaines cités hellénistiques,³⁹⁷ la connaissance de la composition de la chaîne de commandement à bord des navires de guerre de la flotte royale pergaménienne reste assez floue. Par le biais de Polybe, déjà mentionné *supra*, nous avons vu le rôle du roi qui

³⁹⁶ Polybe, XVI, 5, 6-7.

³⁹⁷ Au sujet de la marine rhodienne, L. Casson, dans son ouvrage intitulé *Ships and seamanship in the ancient world*, Oxford, 1993, p. 306-309, dresse un tableau complet de la composition de l'équipage de la tétrère, le navire de guerre le plus usité de cette cité à l'époque hellénistique. Selon lui, à la tête du commandement, il y a le *triérarque* qui est l'officier supérieur secondé par l'*éniplous*, qui assume l'intérim du triérarque en son absence. Le *grammateus* assume le rôle de secrétaire du navire. Il est *de facto* en étroite collaboration avec les deux officiers sus mentionnés. Ensuite vient le *kybernètès*, c'est le sous-officier chargé des questions de navigations. Il oriente le pilote en cas d'obstacle inattendu. C'est pourquoi il se tient presque toujours sur la poupe. Il est assisté dans le rôle de guide à la navigation par le *proratès*. Étant donné que les navires disposaient de petites équipes de nageurs qui pouvaient à tout moment plonger installer ou retirer des obstacles dans le fond marin, leur chef était appelé le *Kéleustès*, et son suppléant s'appelait le *pentékontarchos*. Toutes les activités physiques liées à l'entretien et à la bonne marche du navire sont placées sous la direction de l'*hégémon ton ergon*, qui signifie littéralement « maître des activités ». Il dirige dont les matelots et charpentiers. Pour veiller à la bonne santé musculaire des rameurs, l'*élaiochreistès* leur donne une huile particulière pour l'entretien musculaire. De manière générale, le *iatros* est le médecin de tout l'équipage. Enfin, on a les combattants du navire. Ceux qui s'occupent du bon fonctionnement de la catapulte sont appelés *katapeltaphetai*, les archers (*toxotai*) et les simples marins prêts à l'affrontement sont appelés *epibatai*. Ainsi se composait l'équipage d'un bâtiment de guerre rhodien. Le schéma semble assez élaboré.

arbore une double casquette. Il est le chef de guerre sur terre et sur mer ensuite, c'est lui qui impulse son dynamisme à sa flotte en lançant les hostilités, tout en gardant un œil attentif sur sa flotte. Le roi est directement assisté des *ναύαρχοι*, mot qui signifie littéralement « amiraux ».

Lors de la bataille navale de Chios, le rôle des amiraux du roi pergaménien est assez mis en évidence. Polybe dit à leur sujet que, deux frères, Dionysodoros et Deinocratès, étaient les deux amiraux d'Attale³⁹⁸. Par la suite, l'auteur explique qu'en l'absence du roi, les amiraux supplantent son autorité et il leur incombe de diriger les opérations navales. À cet effet, prenant le roi Attale I^{er} pour mort de la bataille de Chios, l'un des amiraux, en l'occurrence Dionysodoros, vit Philippe remorquer le navire royal, il « *hissa un signal pour rassembler ses navires ; ils le rejoignirent vite et ils gagnèrent en toute sécurité les ports d'Asie* ». ³⁹⁹ Ce passage, en plus d'illustrer parfaitement le rôle des amiraux du roi, met aussi en exergue la bonne organisation de la marine pergaménienne. Ainsi, on constate que dans le navire de l'amiral, il y a au moins une personne chargée de sonner la trompette, ou plus précisément la *salpinx*, afin de donner un message précis au reste de la flotte pergaménienne. Ce message pouvait être une alerte signalant le début d'une bataille⁴⁰⁰ ou tout simplement un retrait des troupes engagées. Et dans le présent cas, il semble plus plausible que l'amiral ait donné l'ordre aux navires de battre en retraite probablement par la sonnerie militaire de la *salpinx* à bord de son navire. Cette hypothèse nous incite à imaginer que sur les autres navires, il y aurait eu des personnes chargées de recevoir puis d'interpréter les signaux reçus, et si possible, d'en émettre également.

Chez Ésope, le rôle de la *salpinx* est largement abordé. Il affirme en effet qu'il y avait de personnes chargées de faire sonner la *salpinx* lors des batailles sur terre ou sur mer. Il raconte à ce sujet que : « *Quartier, s'écria le prisonnier. Considérez que je ne me suis servi*

³⁹⁸ Polybe, XVI, 2, 7.

³⁹⁹ Polybe, XVI, 5, 11.

⁴⁰⁰ Lors de la bataille de Corycos, Tite-Live parle d'un certain « *brouhaha* » qui commença par le rangement des navires en position de combat lit-on au Livre XXXVI, 44, 3. Compte tenu le nombre impressionnant des navires des Romains et de son alliée Pergame, Tite-Live dit que le roi Eumène II partit du port d'Élée avec « *vingt-quatre navires pontés et un nombre un peu plus grand de navires découverts...* ». Les Romains avaient « *cent cinq navires pontés et environ cinquante découverts* ». La marine de l'adversaire séleucide comptait plus de cent navires. (Tite-Live XXXVI, 43, 4-10). Il semble plus logique qu'il y est de part et d'autre des sons de trompette qui orientaient les navires. C'est de cette analyse que nous tirons notre hypothèse de présence de trompette à bord des navires de guerre hellénistique et notamment dans la marine royale pergaménienne.

que de ma trompette, et qu'ainsi, je n'ai pu ni tuer ni blesser aucun des vôtres. - Tu n'en mérites pas moins la mort, répliqua l'autre en lui plongeant l'épée dans le ventre, méchant qui ne tue jamais, il est vrai, mais qui excite les autres à s'entretuer ». ⁴⁰¹ Par le biais de cette fable, on perçoit le rôle non-innocent du trompette antique au champ de bataille terrestre ou naval. Pour les troupes adverses, mettre la main sur le trompette était donc considéré comme un pas vers la victoire.

Pour ce qui est du reste de l'équipage, il est évident que la flotte des Attalides avait une bonne organisation semblable à celle de Rhodes ou de Rome. En effet, parmi les secrets qui auraient contribué à la grandeur de la flotte de guerre rhodienne que donne J. Pagès, figure la disposition méticuleuse du « *personnel navigant* ». ⁴⁰² L'auteur relève un fait exceptionnel qui aurait probablement inspiré les marines modernes. Cette marine était commandée par « *des citoyens appartenant à l'aristocratie navale, devenus, par vocation, des officiers de marine professionnels* ». On peut voir des similitudes avec la marine de Pergame où, après le pouvoir royal, vient l'autorité des amiraux, probablement des officiers supérieurs à l'instar des frères Dionysodoros et Deinocratès présent lors de la bataille navale de Chios dont parle Polybe (XVI, 2, 7). Cette hypothèse ne saurait être négligeable, car ce même auteur nous apprend que Rhodes partageait son savoir-faire maritime avec ses alliés. Tel fut l'un des aspects majeurs de la coopération entre Rhodes et Sinope. La cité put se doter de modèles de navire en usage dans la marine rhodienne. Ce qui nous conforte dans notre hypothèse de transfert du savoir-faire naval rhodien tient au fait que l'auteur ne parle pas d'envoi de renforts, mais juste de « *trois hommes ayant 140000 drachmes, en leur chargeant de fournir avec cela tout ce qui est nécessaire aux besoins de Sinope. Une fois désignés, ils préparèrent 10000 amphores de vin, 300 talents de crin travaillés et 100 de cordes préparées, 1000 armures, 3000 pièces d'or monnayé et en outre, quatre catapultes et leurs servants...* ». ⁴⁰³ Ce passage met en lumière l'aspect de transfert des connaissances, et non une simple coopération entre deux alliées. À la place des marins équipés, ce sont des armures qui sont envoyées. Trois Rhodiens, probablement des officiers supérieurs pour la formation des soldats de Sinope face à l'attaque éminente de Mithridate. Nous pensons qu'une telle coopération comportait une aide militaire en cas d'attaque, comme ce fut le cas lors de la bataille navale de Chios, mais aussi un

⁴⁰¹ Ésopé, *Fables*.

⁴⁰² Pagès, J. *Op. cit.*, p. 164.

⁴⁰³ Polybe, IV, 56, 2-3.

transfert de savoir-faire vers la jeune principauté asiatique qui, vers le premier quart du III^e siècle av. J.-C. amorçait la construction d'une véritable marine de guerre.

Mobilisation vers le combat.

Le rituel de purification des équipages et des *ex-votos*.

Pour les Anciens, les dieux occupent une place de choix dans leur vécu quotidien. Ils sont *de facto* sollicités pour la bonne marche de la cité et à cet effet, les populations leur témoignent un attachement en proie de gratitude sans égal. C'est ainsi qu'on ne peut avoir une cité sans édifices consacrés aux dieux.⁴⁰⁴ D'ailleurs, les Attalides, dans leur volonté d'être vus comme les grands protecteurs d'Asie Mineure, ont été non seulement bienveillants envers la sécurité des biens matériels, mais surtout des sanctuaires de leurs voisins. Nous avons pour preuve l'inscription *OGIS 748* qui retrace la générosité du patriarche Philétairos envers la cité de Cyzique⁴⁰⁵. Parmi les dons offerts à la cité des Cyzicéniens, figure le versement d'une somme de vingt-six talents d'Alexandre pour le financement des libations au temple ainsi que pour les banquets des *neoi*. Cette image de défenseur de la culture et des sanctuaires helléniques en Asie Mineure est également commentée par L. Capdetrey qui revient sur les actes d'évergétisme de Philétairos envers les cités d'Éolide, d'Ionie et de la Propontide.⁴⁰⁶

Dans une publication assez récente, A. Fenet établit un lien important entre le nom attribué au navire qui fait sa singularité parmi tant d'autres navires, son ornement qui permet de lui conférer une divinité particulière qui lui porterait protection durant sa sortie en mer. Le

⁴⁰⁴ On peut toutefois nuancer ce principe au sein de la capitale du royaume des Attalides. En effet, comme le fait remarquer L. Robert, *in Documents d'Asie Mineures*, Paris, 1987, p. 467, les rois de Pergame ont placé le Nicéphorion à deux kilomètres hors des murs de la capitale du royaume dans la vallée du Caique. Certes, que la principale motivation de ce choix est inavouée, mais nous ne voyons pas dans ce geste un rejet des dieux. Polybe mentionne d'ailleurs à ce sujet que le lieu était entouré d'arbres sacrés ce qui conférait une beauté exceptionnelle au sanctuaire. Bois sacré et temple dont le général macédonien Philippe V s'en est violemment pris après son échec lors de l'attaque de la capitale du royaume de Pergame. (Polybe, XVI, 9, 6).

⁴⁰⁵ Nous reviendrons en profondeur sur ce sujet lorsque nous étudierons la coopération navale entre Pergame et Cyzique. Inscription dont parle Chr. Chandezon, dans *L'élevage en Grèce (fin Ve-fin I^{er} S. a. C.)*, Paris, 2003, p. 184-185.

⁴⁰⁶ Capdetrey, L. *Op. cit.*, Rennes, 2007, p. 118.

troisième élément de ce lien et l'ancre des navires sur laquelle on représentait généralement la divinité protectrice de l'équipage.⁴⁰⁷ L'auteur ajoute en disant que ce lien tient au fait qu'il était important de solliciter la protection des divinités avant de quitter un port et, si possible au moment où l'on revient au port après une campagne navale. De ce fait, la présence des figurines des dieux à bord des embarcations était primordiale pour les marins.

Les cités côtières ne pouvaient ne pas vénérer les divinités marines dans leurs sanctuaires pour la protection des marins avant la guerre, mais surtout venir remercier les dieux d'avoir protégé les marins durant leurs campagnes navales. C'est dans ce cadre qu'on peut classer l'inscription *OGIS* 283 qu'on pourrait qualifier à juste titre d'être un *ex-voto*. On peut en effet lire :

[βασιλεὺς] Ἄτ[ταλος]

[Διὶ] καὶ [Ἀθηνᾶι] Νικ[ηφόρῳ]

[ἀ]πὸ τῆς [πρὸς — — — — —]

καὶ Μακεδ[όνος] παρὰ — — — — —]

5 ναυμ[αχίας].⁴⁰⁸

Élée, l'un des principaux ports du royaume des Attalides, avait un sanctuaire dont parle la célèbre inscription *OGIS* 332. Cette inscription retrace le retour victorieux du roi Attale III probablement d'une campagne navale⁴⁰⁹. Les débats dans le temps se sont beaucoup focalisés

⁴⁰⁷ Fenet, A. *Les dieux olympiens et la mer : espaces et pratiques culturelles*, Paris, 2016, p. 245-246.

⁴⁰⁸ *OGIS* 283 : Le [roi] Attales a dédié à [Zeus] et [Athéna] Nicéphoros, la victoire obtenue après la bataille navale [contre Philippe] et les Macédoniens [Près de Chios]. D'après la traduction d'Andrew Smith et corrections personnelle. On peut encore citer l'inscription *OGIS* 298 qui est une dédicace d'Attale I^{er}, probablement après son combat victorieux contre le roi Prusias I^{er}. Enfin, on peut parler de l'inscription *OGIS* 327. Inscription par laquelle, Attale II remercie les dieux tutélaire de Pergame en l'occurrence Zeus et à Athéna Nicéphoros pour avoir épargné son royaume de la barbarie de Prusias II qui attaqua Pergame. Le royaume des Attalides pu s'en sortir par le biais des dieux qui envoyèrent les Romains voler à leur secours. La guerre prit fin vers 154 av avec la victoire pergaménienne. (Polybe, XXXII. 16, 1 et XXXIII, 12-13. Voir aussi Appien, *les guerres de Mithridate, III*)

⁴⁰⁹ Robert, L. *Documents d'Asie Mineure*, Paris, 1987, p. 461, l'auteur mentionne le nom d'Ernst Curtius et H. Gelzer comme ceux qui mirent les premiers la main sur l'inscription en 1871 et M. Fränkel en publiera officiellement l'inscription la première fois en trois ans plus tard (1890) sous la référence *OGIS* 332. C'est vrai que l'origine de cette inscription a fait l'objet de plusieurs points de vue. D'aucuns voyant une pierre qui aurait

sur l'origine pergaménienne du sanctuaire dont il est question dans l'inscription ou plutôt s'il s'agit du sanctuaire d'Élée. Ce qui nous intéresse, c'est d'avoir la pleine conviction que la petite cité maritime avait un sanctuaire où on imagine que le culte était rendu aux divinités de la mer, en tête desquelles se trouve Poséidon.

Tout en reprenant les idées de Fränkel, L. Robert rapporte qu'il y a beaucoup de ressemblances entre ce qui se fait « *sur l'agora de Pergame, il y avait justement un autel de Zeus Sôter, comme aussi Asclépios Sôter était honoré dans la capitale comme dans le port...* ». ⁴¹⁰ Comme le fait remarquer L. Robert, Élée était une cité bien organisée. Elle avait ses pratiques cultuelles, un pouvoir politique et financier stable, cependant, pour notre part, nous voulons voir le rapport entre le sanctuaire des Éléates et les marins de Pergame qui y embarquaient fréquemment pour leurs différentes campagnes navales, voire terrestres. De toute évidence, il nous semble plus logique que le port d'Élée aurait servi de principal point de débarquement et d'embarquement des mercenaires pergaméniens.

Dans la représentation du grand autel de Pergame, F. Queyrel donne une liste de dieux parmi lesquels on retrouve Poséidon et les nymphes. D'après Annie Collognat, Poséidon, toujours équipé de son trident aurait la totale souveraineté sur les éléments liquides en l'occurrence les mers, les îles, lacs, etc., par son pouvoir, il serait capable de déchaîner les flots et pouvant même créer un raz-de-marée. Il serait aussi en mesure de déclencher des tremblements de terre. Ceci étant, il contrôlerait l'élément terrestre en partie. De toute évidence, il s'agit donc du dieu dont dépend le sort de tous les navigateurs, commerçants, pêcheurs et guerriers ⁴¹¹. Malgré le fait que nous ne disposons pas de documents relatifs aux rites préparatifs des troupes maritimes de Pergame, on ne peut douter du fait que les dirigeants attalides accordaient beaucoup d'honneur à la pléiade des divinités. De ce fait, on ne saurait nier que les Attalides se pliaient aux différents rites purificateurs de leurs bâtiments de guerre.

été transportée du temple d'Asklépios de Pergame pour le sanctuaire d'Élée. Certains affirmant le contraire, estimant que les Éléates auraient célébré volontairement le retour victorieux d'Attale II qui, comme lors du retour de ces campagnes militaires mouillait dans le port de la petite cité balnéaire. La discussion est largement poursuivie dans les *Études Anatoliennes* de L. Robert, Paris, 1937, p. 17.

⁴¹⁰ *Ibidem*, p. 19.

⁴¹¹ Collognat, A. *Dictionnaire de la mythologie gréco-romaine*, Paris, 2016, p. 779-785. S'agissant de la monture de Poséidon, l'auteur mentionne que Poséidon est toujours tiré par des chevaux aux sabots de bronze avec des croupes qui se terminent en queue de poisson. Et dans la représentation de la frise du grand autel de Pergame, plusieurs créatures ont cette description. Il ne fait point de doute que les troupes maritimes attalides louaient Poséidon.

Pour le moral des marins, il était important que des prières soient adressées à Poséidon ainsi qu'aux Néréides avant chaque bataille.

Pausanias, quant à lui, mentionne que « *les Néréides sont les femmes qu'on voit sur ces chars*⁴¹² ». La mention du char tiré par des chevaux n'est pas anodine. Comme la rapidité était l'une des préoccupations principales de l'architecture navale hellénistique, on peut retracer par le biais de l'iconographie des néréides accompagnées du char, un symbole puissant et très utile pour véhiculer la vitesse souhaitée pour les navires de cette période.

Nous ne pouvons décrire avec précision le déroulement du rituel purificateur de la flotte de guerre royale avant de se lancer à une bataille, cependant, J. N. Corvisier véhicule un point de vue assez répandu, selon lequel des « *sacrifices et la prise des auspices comme sur terre*⁴¹³ » étaient nécessaires pour le moral des marins. Au regard de ce qui a été dit plus haut au sujet de la gratitude des rois pergaméniens qui n'ont cessé de formuler des *ex-votos* aux dieux tutélaires de leur royaume, nous voyons mal comment la couronne pouvait se passer des présages reçus avant chaque bataille navale.

Mouillage vers la bataille.

Après avoir demandé la bénédiction des dieux marins, les imposants bâtiments de la flotte royale pouvaient en toute sécurité franchir le large et prendre soit le lieu de croisement des alliés, soit la direction du lieu où devait se dérouler le combat naval. En fonction de la hargne des belligérants, les opérations militaires pouvaient être engagées immédiatement, comme ce fut le cas lors de bataille de Chios. Dès qu'Attale I^{er} et ses alliés furent en place, le navire royal en tête des opérations lança les hostilités, « *tous les bateaux voisins se lancèrent les uns contre les autres sans attendre les ordres*⁴¹⁴ ». Une scène qui contraste profondément avec ce qui se passa entre Eumène II et Prusias I^{er}. Il dut faire face aux agressions du Bithynien conseillé par le Carthaginois Hannibal. Prusias I^{er} multiplia ses attaques en Phrygie hellespontique entre 186 et 183 av. J.-C. Cornelius Nepos relate la stratégie mise en place par Hannibal pour en venir à bout du roi attalide en ces termes : « *Les deux flottes s'avancent pour*

⁴¹² Pausanias, *Description de la Grèce*, V, 20, 8.

⁴¹³ Corvisier, J. N. *Op. cit.*, p, 166.

⁴¹⁴ Polybe, XVI, 2, 1.

combattre. Rangées en ordre de bataille, avant que le signal du combat fût donné, Hannibal, pour indiquer clairement aux siens où se trouvait Eumène, envoie un messager dans un esquif avec le caducée. Aussitôt que celui-ci fut parvenu aux vaisseaux des ennemis, il déclara, en montrant une lettre, qu'il cherchait le roi. Sur-le-champ il fut conduit à Eumène, parce que personne ne doutait qu'on écrivît quelque chose de relatif à la paix. Le messager, après avoir ainsi découvert aux siens le vaisseau du chef, se retira vers le côté d'où il était venu. La lettre ouverte, Eumène n'y trouva rien, sinon des choses propres à le tourner en ridicule. Quoiqu'il fût étonné de cette conduite, et qu'il n'en imaginât pas la cause, il n'hésita cependant point à engager tout de suite le combat. ».⁴¹⁵ Si cette stratégie fonctionna, c'est sans doute dû au fait qu'à cette époque, il était récurrent de recourir au caducée qui correspond de nos jours au drapeau blanc utilisé dans les champs de bataille, symbole de l'armistice ou de la paix.

Nous voulons davantage nous attarder sur l'utilisation de la trompette lors de la marche vers le combat dont parle Polybe.⁴¹⁶ En effet, comme le souligne J. N. Corvisier, les batailles navales voient la participation de centaines de bâtiments de combat dans chaque camp.⁴¹⁷ Il est manifeste que la mise en place de tous ces bâtiments de guerre prend du temps de part et d'autre. Si nous revenons sur le cas de la bataille de Chios, Polybe mentionne que Philippe et ses alliés disposaient de 53 cataphractes, mais aussi d'un grand nombre des navires légers. M. Holleaux ajoute qu'en plus des imposants navires cataphractes, Philippe et ses alliés avaient en grand nombre « *des pentères et tétrères ; des navires légers parmi lesquels de hémioles et des trihémioles, mais dont le nombre n'en n'est plus connu* ». ⁴¹⁸ Du côté adverse, Pergame et ses alliés comptaient quelques navires en plus que ceux fournis par Philippe et ses alliés d'après les chiffres que nous livrent les fragments du texte de Polybe.⁴¹⁹ Le constat est le même lors du blocus de Philippe V dans le golfe d'Iasos en Carie par Attale I^{er} et son allié rhodien. Polybe parle d'un apport de « *navires supplémentaire* ». ⁴²⁰ Pour faire face au Macédonien. La coordination de tous ces bâtiments de guerre nécessitait une communication importante entre alliés. Comme nous l'avons mentionné précédemment, la *salpinx* était donc un instrument très important. Il véhiculait un message précis pour les soldats. Avec Polybe, on apprend que cet instrument pouvait galvaniser les soldats, comme ce fut le cas avec

⁴¹⁵ Cornélius Népos, *Hannibal 11*.

⁴¹⁶ Polybe, XVI, 3, 7.

⁴¹⁷ Corvisier, J. N. *Op. cit.*, p. 166-167.

⁴¹⁸ Holleaux, M. *Études*, Paris, 1952, p. 235.

⁴¹⁹ Polybe, XVI, 1, 10.

⁴²⁰ Polybe, XVI, 25, 1

Arcadiens. Il voit aussi dans cet instrument, un excellent moyen de communication lors de la formation des soldats. Il s'agirait d'un ensemble des signaux qui véhiculent un message précis.⁴²¹

Thucydide, quant à lui, voit dans le son de la trompette ou de la flûte un rappel dans les troupes de la bravoure des anciens guerriers. De toute façon, il s'agit d'un signal pour les troupes terrestres qui comporte plusieurs variantes selon le contexte. Mais pour les troupes marines, le son de la trompette ou de la *salpinx* donne également un ensemble d'informations en vue d'une bonne coordination des différentes flottes. À ceci, s'ajoutent les éléments naturels comme les vents et les courants marins qui pouvaient soit faciliter, soit compliquer la coordination des différentes flottes face aux équipages adverses.

Quelques tactiques de guerre.

Avec le recours au gigantisme qui caractérise les flottes de guerre des grandes cités hellénistiques, il en va sans doute que l'impact est considérable sur les tactiques de combat. Désormais, les bâtiments de guerre sont plus lourds et éventuellement plus stables par rapport à la célèbre trière de la période classique. J. N. Corvisier ajoute pour sa part que les navires de guerre de la période hellénistique étant pour certains plus larges et plus longs, furent dotés de tours sur les ponts avant des navires pour y loger des archers et des frondeurs. Ces tours, si on s'en tient à ce chercheur, sont quasi-identiques aux tours observables lors des sièges des villes. L'accent est davantage mis sur la présence de soldats afin de mieux protéger les rameurs. Ceci est d'autant plus vital qu'avec des bâtiments de guerre plus énormes, la protection des rameurs devient un enjeu majeur pour mener à bien une bataille. Sans le travail des rameurs, les bâtiments de guerre sont privés de toute mobilité, ce qui expose le bâtiment et tout son équipage aux assauts de l'ennemi.⁴²²

S'agissant de la tactique de combat utilisée par les Attalides et leurs alliés, nous en connaissons quelques aspects par le biais de C. Thubron. En effet, il mène une étude très importante dans laquelle le chercheur parle d'une tactique de guerre assez utilisée par Rome et ses alliés pendant la période hellénistique⁴²³. Il reprend l'épisode de bataille d'Ecnome près du cap Passero en Sicile en 256 av. J.-C., qui opposa l'habile flotte carthaginoise à

⁴²¹ Polybe, IV, 20, 6 et 12.

⁴²² Corvisier, J. N. *Op. cit.*, p. 182.

⁴²³ Thubron, C. *La Mer antique*, Paris, 1982, p. 106-107.

l'inexpérimentée flotte romaine. Les Carthaginois fonctionnaient par la tactique de l'encercllement de la flotte adverse. La flotte romaine lors de cette bataille contra son adversaire en avançant en formation triangulaire. Et lorsque les Carthaginois crurent avoir encerclé la flotte romaine, celle-ci se dispersa et forma trois blocs. Un bloc attaqua l'aile gauche, le second attaqua l'aile droite le dernier fonça au milieu du cercle carthaginois, empêchant ainsi l'ennemi de l'encercler. Ce fut un échec de la tactique de l'encercllement menée par la flotte carthaginoise. *A contrario*, la jeune marine militaire romaine adopta la formation triangulaire lors de ses attaques.

On retrouve des similitudes de la formation triangulaire lors de la bataille de Chios appliquées par Pergame et Rhodes ainsi que les deux alliées, Byzance et Cyzique, qui combattent à leurs côtés. En effet, Polybe précise que « *dès que le navire d'Attale eut engagé le combat, tous les bateaux voisins se lancèrent...* ». ⁴²⁴ Par le biais de cette description, nous avons un début d'idée sur la disposition des bâtiments de guerre attalide. Le navire royal occupe l'avant-poste lors de l'amorce du combat et, les autres navires légèrement en arrière. La disposition des navires donne une image triangulaire. La suite du récit semble corroborer l'applicabilité de la tactique de formation triangulaire qui, à un moment donné, se divise au moins en trois blocs pour faire face aux attaques adverses. L'historien dit par la suite qu'Attale, précédemment en tête de file, se retrouve dans « *le secteur de l'aile droite de Philippe...Attale avait des perspectives beaucoup plus brillantes...* ». ⁴²⁵ Il nous semble fort probable qu'en coopérant avec Rome, Pergame et Rhodes auraient adapté les tactiques de guerre de la grande alliée romaine. Ce raisonnement nous semble plus plausible quand on sait que les premières clauses d'amitié entre les deux cités remonteraient à 212 av. J.-C. lorsque Rome passa ses clauses avec l'Étolie et les alliés de celle-ci conformément au récit de Tite-Live. ⁴²⁶ Compte tenu des différentes batailles navales pendant lesquelles Rome et Pergame ont combattu côte à côte comme lors de la bataille, il nous paraît logique que Pergame, très inexpérimentée à cette période sur le plan naval, ait appris des tactiques navales pratiquées par son alliée et, en l'occurrence, la tactique triangulaire. Bien que le récit de Polybe soit assez concis au sujet de la disposition des navires avant la bataille de Chios, on peut toutefois remarquer qu'il s'agit d'une disposition en formation triangulaire avec le navire royal d'Attale 1^{er} qui occupe le sommet avant du triangle. Par la suite, il vire à bâbord à près de 90° et se retrouve face à l'aile droite de Philippe.

⁴²⁴ Polybe, XVI, 2, 1.

⁴²⁵ Polybe XVI, 3, 3.

⁴²⁶ Tite-Live, XXVI, 24

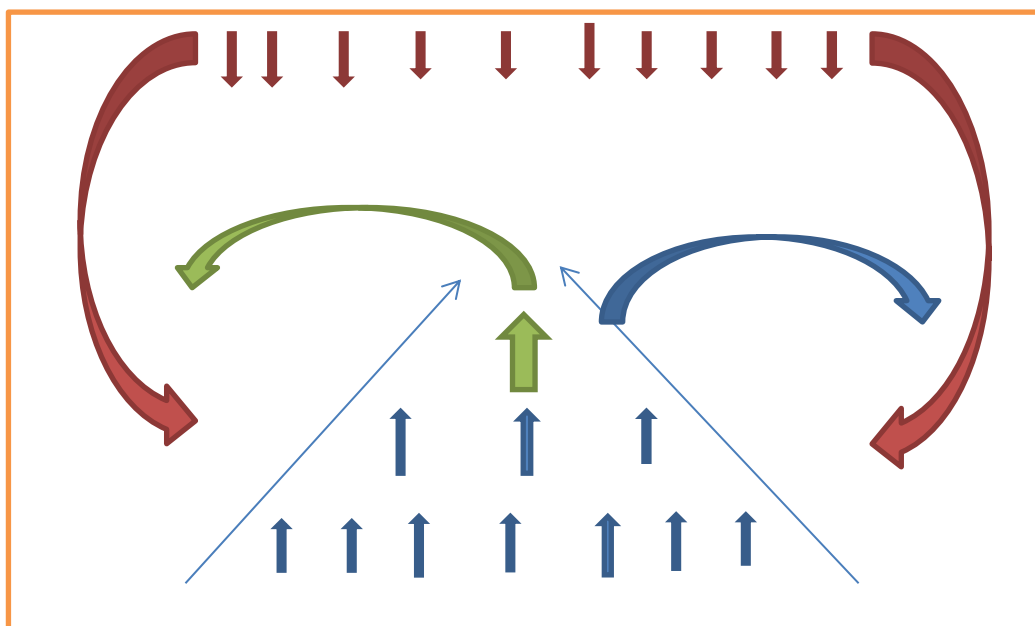


Figure 19

- Les forces de Philippe V
- Attale I^{er} en tête du triangle suivi des alliés, attaqua l'aile droite de Philippe V.
- Front de gauche de Philippe attaqué par d'autres alliés

- Tentative de représentation de la tactique menée lors de la bataille navale de Chios

On note cependant que la principale force de cette tactique appliquée par Attale et ses alliés est basée sur la protection des rames. Le manque de coordination entre les rameurs et leur chef des activités s'avère fatal pour tout l'équipage qui peut perdre ses rames *de facto*, c'est le navire qui perd sa mobilité. C'est d'ailleurs ce qui se passa avec Dionysodoros, amiral d'Attale. Polybe dit à son sujet que « *en fonçant sur son adversaire pour l'éperonner, manqua son coup, et en passant le long de l'ennemi, perdit ses rames de droite et ses supports furent brisés en même temps ; là-dessus, les ennemis l'entourèrent de partout. Au milieu des cris et du tumulte, la plupart de ses hommes périrent avec leur bateau, mais Dionysodoros ainsi que deux autres gagnèrent à la nage un trihémiolie qui venait à leur secours.* »⁴²⁷ Une vitesse non contrôlée associée à un manque de coordination de l'équipage mettait facilement un bâtiment de guerre à la portée de l'ennemi. C'est indiscutable que l'éperon était l'une des principales

⁴²⁷ Polybe, XVI, 2, 12-14.

armes des navires classiques et hellénistiques, cependant, face aux tactiques de guerres innovantes, le pire pouvait arriver à tout moment.



Figure 20

- Trières rhodiennes avec un éperon en bronze, *in* antiquitas@forumdelaguerre.com



Figure 21

- Disposition des soldats sur le pont de la trière *in* antiquitas@forumdelaguerre.com

LA COOPÉRATION MARITIME.

Recours aux ports étrangers.

Acquérir une flotte de guerre importante nécessitait un financement conséquent. Pour le cas des Attalides, nous n'avons pas eu de document, encore moins une inscription relative aux différentes dépenses liées au financement de leur marine royale. Cependant, comme mentionné plus haut, le royaume de Pergame avait une flotte qu'on peut juger importante au regard des différentes missions navales accomplies aux côtés de Rhodes,⁴²⁸ une puissance navale incontestable de la période hellénistique. La protection de ses bâtiments de guerre nécessitait un investissement colossal pour pouvoir construire de grands hangars portuaires et

⁴²⁸ Holleaux, M., *Études*, Paris, 1952, p. 211-335 ; Polybe, XVI, 1-8, 24. Voir aussi l'inscription *OGIS* 283.

si possible, construire un port capable de se fermer pour une sécurité idéale de la flotte royale pergaménienne.

À cet effet, T. Boulay⁴²⁹ souligne le devoir qui incombait à chaque cité côtière, celui de sécuriser non seulement ses navires de commerce, mais également sa flotte de guerre. Ce devoir passait par la construction des ports fermés. D'ailleurs, dans la description qu'il nous livre de la Carie et de Rhodes, Strabon nous révèle que « *la ville de Caunos possède un arsenal maritime et un port fermé* ». ⁴³⁰ L'exemple de la ville de Caunos sur le littoral de la Carie est un bel exemple d'installation portuaire idéale chez les Anciens. Toutefois, nous avons vu que le fond marin d'Élée n'était pas assez profond, car n'atteignant guère les 3 mètres de profondeur pendant la période hellénistique, le port du royaume ne pouvait donc recevoir de grands bâtiments de la marine royale. Or, le géographe nous apprend qu'en son temps, Lysimaque entreprit des travaux d'aménagement du littoral éphésien et y construisit même un port fermé⁴³¹. Quelques années plus tard, les Attalides suivirent cette dynamique notamment avec Attale II, qui entreprit de rénover le port de la cité d'Éphèse à son tour.⁴³² Nous reviendrons sur ce sujet notamment lorsque nous verrons la coopération entre Pergame et la cité d'Éphèse. De toute évidence, les Attalides ont recouru au port éphésien pour assurer la sécurité de leurs bâtiments de guerre. Les travaux entrepris en amont par Lysimaque ont permis à Éphèse d'avoir des installations portuaires idéales pour des grands navires de combat notamment des cataphractes de la flotte royale pergaménienne. Il n'est nullement surprenant que ce soient les navires partis de cette cité qui infligèrent au leader Aristonicos sa première défaite navale au large de Kymè, obligeant Aristonicos à combattre désormais Rome depuis l'intérieur du royaume.⁴³³ Si on s'en tient aux déclarations de Florus, la flotte commandée par Aristonicos semblerait assez importante et puissante, compte tenu du fait que l'auteur précise qu'Aristonicos « *s'empara par la force du peu qui résistaient, Myndos, Samos, Colophon* », toutes de cités côtières disposant *de facto* chacune d'une flotte de guerre, sinon nous voyons mal comment elles auraient essayé de résister face à Aristonicos.⁴³⁴ Le choix porté sur ces

⁴²⁹ Boulay, T. *Op. cit.*, p. 117-118

⁴³⁰ Strabon, XIV, 2, 3.

⁴³¹ Strabon XIV, 1, 21.

⁴³² Strabon, XIV, 1, 24.

⁴³³ Strabon, XIV, 1,38. Florus I, 35,4.

⁴³⁴ Holleaux, M. *Op. cit.*, p. 226, précise qu'en ces temps-là, les navires grecs pratiquaient essentiellement le cabotage en dépit des innovations portées dans les dimensions et la stabilité des navires de guerre. Cette navigation assurait la maîtrise totale des littéraux des différentes cités côtières.

cités n'est nullement naïf. Ce sont des cités à positions stratégiques qu'en son temps, le roi Attale I^{er}, accompagné de ses mercenaires gaulois avait placées sous son joug lors de la quatrième guerre de Syrie.⁴³⁵ Les assauts d'Aristonikos visent une sorte de légitimation de son nouveau pouvoir sur les anciennes possessions du royaume. Mais l'intervention des navires partis d'Éphèse renforce l'hypothèse selon laquelle cette cité aurait eu des relations étroites avec les dirigeants attalides au point de pouvoir servir de base navale du royaume.

Pergame ne fut pas seule à recourir aux installations portuaires d'autres cités alliées ou vassales. En effet, sous le règne de Ptolémée Philopator, l'Égypte disposait d'une base navale importante à Samos et des troupes stationnées à Éphèse.⁴³⁶ M. Holleaux émet d'ailleurs l'hypothèse selon laquelle le Macédonien se serait accaparé de cette flotte lors de ses campagnes navales à Samos au détriment de l'Égypte qui y avait des navires stationnés. En effet, ce chercheur s'appuie sur le récit de Polybe qui mentionne que lors de la bataille de Chios, plusieurs navires de Philippe V venaient de Samos, très probablement l'une des principales bases navales macédonienne en Asie Mineure.⁴³⁷ Les alliés et cités vassales, comme le démontrent ces exemples, étaient en quelque sorte de prolongement des cités alliées ou tutélaires. Les Attalides emboîtèrent donc le pas à l'intense diplomatie hellénistique qui permettait d'avoir des cités alliées.

Participation des puissances alliées.

Le recours aux mercenaires pendant la période hellénistique ne vise pas seulement le renforcement des effectifs des troupes terrestres. En effet, avec des navires de guerre gigantesques il est évident que le nombre de soldats marins à bord devait augmenter significativement. De ce fait, en plus des troupes civiques, les dynastes hellénistiques ont recouru aux soldats étrangers au sein de leurs marines respectives.⁴³⁸ Au regard du contexte

⁴³⁵ Polybe, V, 77, 2-7.

⁴³⁶ Polybe, V, 35, 11.

⁴³⁷ Holleaux, M. *Op. cit.*, p. 233. Voir aussi Polybe XVI, 1, 9-10.

⁴³⁸ Tout comme avec les troupes terrestres, le recours aux soldats étrangers au sein des marines de guerre pouvait se faire dans le cadre des alliances passées entre cités. J. Pouilloux, dans *Choix d'inscriptions grecques* pense que les accords passés avec les cités crétoises visaient à renforcer les effectifs de la flotte impériale. En plus, étant donné le capital financier que disposaient les régents attalides, il est fort évident que parmi tous les qui ont servi à la cour pergaménienne, plusieurs ont été envoyé dans la marine royale du royaume.

politique d'alors, le recours aux mercenaires et alliés pour renforcer les effectifs des marins locaux n'a pas été l'apanage des seuls Attalides. La lecture des fragments de Diodore met en lumière le recours aux mercenaires et coalitions marines par les diadoques qui se livrèrent des guerres fratricides incessantes.

S'agissant de la bataille navale de Corcyre de 299/8 av. J.-C., Diodore en dresse un tableau des effectifs engagés. Cassandre, alors roi de Macédoine, comptait au sein de ses forces navales en plus des Macédoniens, « *des Carthaginois et des Barbares d'Italie* », Agathocle, quant à lui, comptait dans sa flotte plusieurs mercenaires sans compter les mercenaires « *Lygiens et Tyrrhéniens* » laissés sous le commandement de son fils Agatharchos.⁴³⁹ Comme l'illustre ce passage, les flottes de guerre post-Alexandre ont pleinement fait appel au savoir-faire des soldats étrangers. Dans les lignes à venir, nous verrons davantage le cas de Pergame, notamment dans ses alliances passées avec des grandes puissances navales de cette période, mais également des cités qu'on peut qualifier de « réserves en mercenaires »

S'appuyant sur le cas de la guerre antiochique, T. Boulay⁴⁴⁰ mentionne que dans le cadre d'accords passés entre cités libres ou dans le cadre de situation de suzeraineté, des cités étaient obligées de fournir des contingents à la cité en danger afin de décupler les effectifs soit de sa flotte, soit de son armée terrestre. Le principal problème lié au recours à une puissance étrangère était celui lié au coût de la mobilisation dans la cité d'accueil. En effet, ces opérations de mobilisations navales étaient assez coûteuses non seulement pour la cité de départ qui devait affréter les navires et les équipages ainsi que la solde des soldats ou mercenaires engagés. La cité d'arrivée devait par la suite prendre le relais en versant à chaque soldat son dû en fonction des clauses. Cette logique nous rappelle le cas d'un traité militaire assez complet de la période hellénistique conclu entre Rhodes et Hiérapytna vers 201/0 av. J.-C., (*IC III*, 3)⁴⁴¹. Dans ces clauses, on constate le poids financier et logistique lié à la charge

⁴³⁹ Diodore, XXI, Fragment 10-11.

⁴⁴⁰ Boulay, T. *Arès dans la cité...*, Rome, 2014, p. 126-127. Au sujet de la guerre antiochique, le chercheur parle de la coalition de chaque camp. Il se réfère au passage de Tite-Live XXXVII, 11, 10 pour parler de l'aide apportée par l'Érythrée, Rhodes et bien évidemment Pergame à la puissance romaine.

⁴⁴¹ Schmitt, H. H. *Die Staatsverträge des Altertums, III : Die Verträge der griechisch-römischen Welt von 338 bis 200 v. Chr.*, Munich, 1969 ; n° 551. Au sujet de ce traité, H. Van Effenterre mentionne que la montée en puissance du commerce rhodien dans les Cyclades exposait ses navires de commerce aux pirates qui disposaient de petit navires assez rapides. Cf. *La Crète et le monde grec de Platon à Polybe*, Paris, 1968, p. 256. La flotte de

qui s'impose à la mobilisation des troupes étrangères. S'agissant de la paie des soldats et des officiers hiérapytniens, notre inscription précise que « *les Rhodiens fournissent aux hommes envoyés par les Hiérapytniens les moyens nécessaires pour la traversée de Crète à Rhodes, ... que les Rhodiens remettent chaque jour à chaque homme neuf oboles rhodiennes, et pour les chefs conduisant chacun pas moins de cinquante hommes, qu'ils leur remettent chaque jour à chacun deux drachmes.* ». Avec la cité d'Olonte⁴⁴², les clauses sont quasiment identiques à celles passées avec la cité d'Hiérapytna. Une légère différence porte cependant sur la ration journalière des soldats. On peut lire entre autres dans l'inscription que, « *à ces renforts, les Rhodiens fourniront tout ce qui est nécessaire pour leur transport de Crète à Rhodes. À partir du moment où les alliés seront arrivés à Rhodes, pour les trente premiers jours, ils recevront les vivres de la Cité d'Olonte, et pour le reste de leur séjour, des Rhodiens, chacun d'entre eux recevant huit oboles rhodiennes par jour, les chefs des alliés d'Olonte deux drachmes chacun par jour, s'ils commandent vingt hommes au moins* ». On note une infime différence dans la ration journalière des soldats venus d'Olonte qui reçoivent une obole en moins que leurs voisins d'Hiérapytna, mais cela n'empêche pas d'admettre que les dépenses inhérentes à la prise en charge des contingents alliés étaient énormes.

Le cas de l'accord entre Attale I^{er} et les cités crétoises vers 200 av. J.-C.⁴⁴³ corrobore ce qui a été dit précédemment dans le cadre des accords entre Rhodes et d'autres cités crétoises. Toutefois, ici, nous avons davantage d'informations sur les modalités de paie de la solde des soldats étrangers ainsi que leurs rations quotidiennes. Dans l'inscription IG XI, on peut lire à ce sujet ce qui suit : « *que le roi Attale fournisse au contingent qu'il aura mis en route les moyens de transport, la solde et ce qui est nécessaire pour le transfert par mer. Quand ils seront arrivés chez les gens de Malla, ceux-ci prendront à leur charge l'entretien du contingent, en fournissant par jour à chaque homme un drachme éginétique et à chacun des officiers deux drachmes, et par personne une chénice attique de grain, sous réserve qu'ils ne soient pas en territoire ennemi, où il leur sera possible de prendre des vivres...* ». En plus de

guerre rhodienne était prise dans des conflits en Asie aux côtés des Romains et de rois Attalides ne pouvait pas de ce fait assurer l'escorte des navires commerçants. La signature de ces accords était une aubaine pour Rhodes. D'ailleurs, le choix de ses alliées n'est pas fortuit. Olonte et Hiérapytna sont des cités côtières qui occupent des places stratégiques. La première cité est sur le littoral Sud-est de l'île alors que, la seconde cité est au sud de l'île. Ainsi, les navires de commerce en provenance de Rhodes située à l'Est de l'île crétoise ne risquaient pas de faire face aux audacieux pillards crétois d'autres cités.

⁴⁴² Van Effenterre, H. *La Crète et le monde grec de Platon à Polybe*, Paris, 1948 p. 226-230.

⁴⁴³ Bertrand, J. M. *Inscriptions historiques grecques*, 1992, p. 208-209 (IG XII)

la ration journalière d'une chénice attique de grain, chaque soldat mercenaire doit recevoir une éginétique et le double pour les officiers. Le caractère lacunaire de l'inscription ne nous permet pas de voir les modalités de paie des soldats ou mercenaires crétois dans le royaume des Attalides. Toutefois, si on s'en tient à l'analyse de P. Ducrey, il en résulte que l'un des piliers fondamentaux de ces accords est le principe de réciprocité entre cités comme on peut le lire dans le traité passé entre Rhodes et les cités crétoises⁴⁴⁴. Ceci étant, nous pouvons à juste titre émettre l'hypothèse selon laquelle le montant prévu pour la rétribution des contingents en provenance de Pergame serait le même que celui des soldats allant dans le sens inverse. Cette réciprocité semble d'autant plus logique que si les soldats allant dans un sens avaient ressenti une forme d'injustice dans leur paiement, La cité alliée se serait exposée à une éventuelle mutinerie d'éléments mécontents.

Il convient cependant d'avoir quelques réserves sur la logique de la réciprocité entre les deux alliés. L'observation du contexte politique de cette période montre que la Crète sortait du joug macédonien, puis rhodien. Les Attalides qui y arrivent par le biais des diplomates envoyés par Attale I^{er} semblent accepter les conditions des insulaires. Les émissaires pergaméniens veulent non seulement intégrer le cœur de l'île, mais préparer un éventuel terrain de recrutement des mercenaires. Nous tenons ce raisonnement compte tenu du nombre des soldats que Pergame devrait envoyer à la petite cité de Malla en cas de conflit notamment « *trois cent hommes et des officiers* » ; le cas inverse nous semble plus compliqué à la petite cité de produire autant de soldats au grand allié attalide. En effet, s'appuyant sur des passages de Polybe et Diodore,⁴⁴⁵ Éd. Will⁴⁴⁶ nous fait comprendre qu'à la fin du III^e siècle av. J.-C., le régent macédonien Philippe V n'ayant pas de flotte appropriée pour prétendre asseoir sa thalassocratie en Égée, dut recourir aux services crapuleux du pirate étolien Dicéarque. Ce dernier se chargea d'écumer la mer Égée de l'île crétoise à l'Hellespont. Dans ce climat de terreur en Crète, le Macédonien fit sa supercherie et se présenta comme le grand protecteur des cités crétoises. Par la même occasion, il les plaça sous son autorité, notamment en les enrôlant dans son armée terrestre et marine. Puis ce fut le tour de Rhodes d'entrer en conflit

⁴⁴⁴ Ducrey, P., « Nouvelles remarques sur deux traités attalides avec des cités crétoises », *BCH*, 94, 1970, n^o. 2, p. 637-659.

⁴⁴⁵ Polybe, XIII, 4-5 et Diodore XXVIII, 1

⁴⁴⁶ Will, Éd. *Histoire Politique*, Paris, 2003, p. 104-105.

avec les cités de l'île.⁴⁴⁷ À ceci, s'ajoute une série de crises internes à l'île dont parle H. Van Effenterre⁴⁴⁸. La principale conséquence de tous ces soubresauts était la baisse vertigineuse de sujets masculins dans l'île suite aux multiples guerres fratricides. Pour Malla fournir un contingent de trois cent soldats et officiers en chef et, si possible, augmenter le nombre en cas de besoin, ne nous semble pas évident, compte tenu des arguments que nous venons de donner. Par contre, la cité aurait pu bien servir de lieu de stockage des mercenaires en provenance d'autres cités de la grande île en direction de Pergame. D'ailleurs, l'accord entre Eumène II et une trentaine de cités de l'île⁴⁴⁹ démontre les limites des précédents accords passés avec les seules cités de Malla et sa voisine Lato. Elles ne pouvaient satisfaire l'énorme besoin en soldats marins et terrestres de Pergame.

Il est évident que la mobilisation des troupes étrangères était une opération très coûteuse non seulement pour la cité de départ, mais surtout pour la cité d'accueil des soldats. Les Attalides, par le biais des accords passés dans un premier temps avec les cités de Malla et Lato par les diplomates d'Attale I^{er} vers 200 av. J.-C., et par la suite sous le règne du roi Eumène II avec une trentaine de cités crétoises cinq ans après la paix d'Apamée, illustrent l'immense besoin en hommes au sein des armées civiques hellénistiques. Il est fort probable que la flotte royale aurait également vu ses effectifs de soldats être renforcés en enrôlant les soldats étrangers, soit des alliés ou des mercenaires.

⁴⁴⁷ Diodore XXVII, 4. Dans ce fragment, l'auteur affirme que les crétois ayant à leur disposition sept navires se lancèrent à la piraterie envers les navires de commerce rhodiens. Il s'en est suivi la riposte rhodienne qui marqua le début de la guerre crétoise. Pour sa part, P. Brulé voit aussi la mainmise de Philippe V qui soutenait la piraterie crétoise contre les navires marchands rhodiens. *La Piraterie crétoise hellénistique*, Paris, 1978, p. 34-35. Ce point de vue nous semble assez plausible dans la mesure où à bout de finance pour la création d'une importante flotte de guerre, Diodore (XXVIII, 1) nous a expliqué dans un premier temps que Philippe persuada le corsaire Dicéarque d'écumer les Cyclades jusqu'à l'Hellespont. Ce qui fut d'ailleurs fait et l'auteur affirme que cela fit entrer de l'argent au Macédonien. Dans un second temps, il affirme (XXVII, 4) que les crétois pillaient constamment les navires marchands rhodiens. Or, Polybe (XIII, 4.) nous fait comprendre qu'à cette période, l'île était sous l'emprise du Philippe qui encouragea d'ailleurs les Crétois à attaquer et piller les navires rhodiens tout en envoyant Héraclidès à Rhodes détruire sa flotte de guerre. Ainsi, nous partageons le point de vue de P. Brulé qui voit dans la piraterie crétoise une série d'attaques commanditées par le régent macédonien.

⁴⁴⁸ Van Effenterre H., *op. cit.*, p. 221-222 et 254-257.

⁴⁴⁹ Crète, *IC*, IV, 179

Quelques exemples d'alliances passées avec Pergame.

Pergame et Rome.

L'histoire politico-militaire de la période hellénistique de Pergame est très liée à Rome. Les débuts de cette coopération présentent quelques zones d'ombre. En effet, selon Ed. Will, l'amitié romano-pergaménienne remonterait au moment du déroulement de la quatrième guerre de Syrie. Pour les Romains, il était impératif d'avoir un allié en Grèce qui aurait pu les aider à neutraliser le Macédonien Philippe V. L'Étolie se présenta comme le seul allié à la hauteur de leurs attentes. Ceci tient au fait que non seulement cette cité avait une flotte importante en Grèce, mais en plus, elle avait noué une relation très étroite avec les rois pergaméniens. Cette amitié étolo-pergaménienne assurerait en même temps aux Romains un *casus belli* valable pour intervenir en Asie Mineure au cas où Philippe y projeterait des opérations militaires. Dans ce contexte, avoir l'Étolie comme alliée en Grèce ouvrait en même temps une partie de l'Asie Mineure à Rome par le jeu des alliances.⁴⁵⁰ Un passage de Tite-Live résume les circonstances de la signature des clauses romano-étoliennes. L'auteur latin souligne quelques avantages que les Étoliens tireraient de cette alliance avec Rome. Il rapporte en effet que, « *les Étoliens seraient traités avec d'autant plus d'honneur qu'ils seraient les premiers des peuples d'outre-mer à venir dans leur alliance... et l'on ajouta que, si ceux-ci le trouvaient bon et le voulaient, on établirait le même traité d'amitié avec les Éléens, les Lacédémoniens, Attale, Pleuratus et Scerdilaeus. Attale étant roi d'Asie, les deux autres, rois des Thraces et des Illyriens ; les Étoliens feraient aussitôt la guerre sur terre contre Philippe ; le Romain les aiderait avec, au moins, 25 quinquérèmes...* »⁴⁵¹. Il est évident que cet extrait de texte retrace les grandes lignes de la signature des clauses symmachiques entre Rome représentée par le préteur M. Valerius Laevinus et l'assemblée du peuple étolien. C'est dans le foulé de ces accords qu'Attale I^{er}, roi de Pergame fut officiellement présenté à Rome comme le grand « *ami des Étoliens* ». Ce passage peut être considéré comme la genèse d'une grande relation d'amitié entre Rome et les Attalides. D'après Ed. Will, ces accords auraient été passés en 212 av. J.-C. Une longue coopération diplomatique, militaire terrestre et maritime s'en est suivie. La décision testamentaire d'Attale III de 133 av. J.-C. modifia le statut de cette longue coopération. Pergame fut sous la domination romaine, devenant par la

⁴⁵⁰ Will, Éd. *Op. cit.*, Tome II, p. 87-88 et Tite-Live, XXVI, 24.

⁴⁵¹ Tite-Live, XXVI, 24.

même occasion la première province romaine d'Asie Mineure après huit décennies d'étroite collaboration.

La première coopération navale romano-pergaménienne remonterait lors de la première guerre de Macédoine, et plus précisément entre 210 et 208 av. J.-C. En plus du nouvel allié romain, Pergame combattait aux côtés de la ligue étolienne, de Sparte et des Illyriens contre Philippe V coalisé avec la ligue achéenne.⁴⁵² Cette participation se fit alors que le roi Attale I^{er} avait reçu la plus haute magistrature de l'assemblée des Étoliens. Il avait notamment été élu stratège par l'assemblée de la ligue étolienne en 210 av. J.-C.⁴⁵³ La suite du récit de Tite-Live nous offre des données chiffrées sur les effectifs de chaque marine lors des premières opérations de la coalition navale. Il en ressort que la jeune flotte pergaménienne semble plus importante que celle du grand allié romain qui dispose de 25 quinquères contre 35 pour la flotte royale.⁴⁵⁴ Acculé sur plusieurs fronts en Grèce, Tite-Live mentionne que Philippe V cherchait à faire face à la suprématie navale romaine. Le Macédonien usa de subterfuge notamment en montant son allié et beau-frère Prusias I^{er} de Bithynie contre le royaume d'Attale⁴⁵⁵ et contre les Romains dans le golfe de Corinthe.⁴⁵⁶

Pendant la deuxième guerre de Macédoine, la coopération romano-pergaménienne était à son beau fixe. Et comme le fait remarquer Tite-Live, la ligue achéenne précédemment alliée du Macédonien, se rangea du côté de Rome et ses grandes alliées Pergame et Rhodes⁴⁵⁷. La ligue étolienne qui, ayant manqué ses engagements face à Rome et le reste des alliés se rangea du côté du conquérant macédonien vers 206 av. J.-C.⁴⁵⁸ Le choix du roi Attale I^{er} de faire

⁴⁵² Will, Éd. *Op. cit.*, II, p. 90-91.

⁴⁵³ Tite-Live, XXVII, 29. L'auteur précise que cette coopération portera ses fruits en Grèce où Attale I^{er} s'empara d'Égine qui fut dominée par Rome. Le roi pergaménien en fit une base navale stratégique. Ce fut un point de contrôle des mouvements maritimes dans le golfe Saronique. Le contrôle de l'Égine permettait également à Attale I^{er} et à ses alliés de mieux se déplacer entre l'Attique et le Péloponnèse. D'ailleurs, Attale I^{er} et le proconsul romain P. Sulpicius furent y hiverner en 208 av. J.-C. (Tite-Live, XXVIII, 5). Selon Édouard Will, cette position serait l'une des principales raisons de rapprochement entre Athènes et le royaume des Attalides. (*Histoire politique*, II, p. 91.)

⁴⁵⁴ Tite-Live, XXVIII, 5.

⁴⁵⁵ Tite-Live, XXVIII, 7. Alors que le roi Attale I^{er} pillait la ville d'Oponthe qu'il venait de vaincre, il apprit que Prusias s'était rendu maître de ses possessions territoriales en Mysie.

⁴⁵⁶ Tite-Live, XXVII, 30.

⁴⁵⁷ Tite-Live, XXXII, 22-23.

⁴⁵⁸ Will, Éd. *Op. cit.*, II, p. 131-136.

d'Égine une base navale s'avéra rapidement un exploit stratégique dans le golfe Saronique. Cette base navale fut bénéfique pour leur coalition si on s'en tient aux propos de Tite-Live, qui dit à cet effet que « *le roi Attale et les Rhodiens étant arrivés à Égine après avoir poursuivi Philippe qui rentrait en Macédoine, le roi se rendit au Pirée pour renouveler et consolider son alliance avec Athènes...* ». ⁴⁵⁹ Cette base navale permettait désormais au roi attalide d'avoir non seulement une importante base navale en Grèce pour sa coalition et lui, mais aussi pour pouvoir entretenir son alliance avec Athènes. Des exemples de coopération navale entre Rome et Pergame sont assez nombreux ⁴⁶⁰ et importants les uns des autres, à tel point que Will ne manque pas de voir dans les accords d'Apamée une récompense de l'allié romain à Pergame, compte tenu de toutes les batailles militaires terrestres et maritimes réalisées conjointement. ⁴⁶¹

Pergame et Éphèse.

Éphèse est une cité qui a suscité beaucoup d'admiration et d'intérêt pour les dirigeants attalides. Comme mentionné *supra*, le royaume faisait face à l'épineux problème de fond marin moins profond au niveau de la zone portuaire d'Élée. Par conséquent, il fallait trouver une solution pour le stationnement des grands bâtiments de la flotte de guerre royale. Quand on lit Polybe, il résulte qu'une solution avait été trouvée à cette préoccupation. En effet, lors de la guerre navale de Chios, croyant son roi tué par Philippe V, Dionysodoros, amiral d'Attale, « *hissa un signal pour rassembler ses navires ; ils le rejoignirent vite et ils gagnèrent en toute sécurité les ports d'Asie* ». ⁴⁶² L'auteur ne dit nullement que tous les navires de Pergame rejoignirent Élée, mais plutôt « *les ports d'Asie* ». Il nous semble donc évident que Pergame ne disposait pas uniquement d'un seul port. Celui d'Élée pouvait

⁴⁵⁹ Tite-Live, XXXI, 14.

⁴⁶⁰ Will, Éd. *Op. cit.* II, p. 211-212., Tite-Live XXXVI, 41-44 cet extrait relate la coopération romano pergaménienne et rhodienne lors de la bataille navale de Corycos. L'issue de cette bataille en faveur de Pergame et ses alliées assure la suprématie romaine sur l'Égée.

⁴⁶¹ Will, Éd., *Op. cit.* II, p. 228- 235.

⁴⁶² Polybe, XVI, 5, 8, 11.

recevoir les petits navires de guerre et les plus grands étaient stationnés ailleurs, notamment à Éphèse d'après V. Vavřínek.⁴⁶³

Afin de comprendre le choix porté sur la ville d'Éphèse et en faire une base navale importante du royaume, le géographe nous donne une idée de cette cité côtière. Selon Strabon, Éphèse, serait dotée d'un port au fond marin important. Ce qui plut fort bien aux Attalides, qui en firent d'ailleurs quelques travaux d'aménagement. Il dit à cet effet que « *la ville possède un arsenal et un port. Malheureusement, les architectes ont été trop prompts à partager l'erreur de leur maître, et, mal à propos, ils ont rétréci l'entrée du port. Attale Philadelphe (car c'est de lui qu'il s'agit) s'était imaginé que, pour le rendre accessible aux plus forts vaisseaux marchands l'entrée du port et le port lui-même, sujet, jusque-là à s'envaser par suite des dépôts ou atterrissements du Caystre, il suffisait d'augmenter la profondeur d'eau en barrant par une digue une partie de l'entrée, ladite entrée se trouvant être exceptionnellement large, et il avait en conséquence ordonné la construction de cette digue...⁴⁶⁴* ». Si on essaie de dater ce récit, il est évident que lesdits travaux effectués par Attale II Philadelphe (159 - 139) remonteraient au II^e siècle av. J.-C., et surtout post-Apamée. Toutefois, nous ne pouvons dire avec exactitude si Éphèse est devenue l'une des bases navales du royaume sous le règne d'Attale II. Néanmoins, le choix porté sur cette cité n'est guère fortuit. Il tient compte du contexte géopolitique de cette époque. Ce qui est certain, au moment où le géographe relate les faits, la cité d'Éphèse aurait été à ce moment sous le joug de Pergame. D'ailleurs, l'attitude du roi à vouloir moderniser les infrastructures portuaires de cette partie du littoral éphésien peut être perçue à juste titre comme un acte d'un souverain qui contrôle pleinement son territoire et non comme un simple allié qui prend le temps de consulter l'avis de son partenaire avant de procéder auxdits travaux.

On ne peut non plus dire avec exactitude faute de documents, si Éphèse est devenue le principal port du royaume des Attalides après les accords d'Apamée (188 av. J.-C.).⁴⁶⁵ Cependant, on reconnaît que dans le passage de Polybe cité au début de cette partie, l'auteur précise que l'amiral d'Attale I^{er}, Dionysodoros, ayant cru que le roi était décédé lors de

⁴⁶³ Vavřínek, V. « La révolte d'Aristonikos » dans *La 6^e section de l'Académie tchécoslovaque des sciences*, , 1957, p. 6.

⁴⁶⁴ Strabon, XIV, 1, 24.

⁴⁶⁵ Vavřínek, V. *Op. cit.*, p. 30. Ici, l'auteur s'appuie sur la première défaite d'Aristonikos à Kymé par les navires de la flotte royale pergaménienne stationnés dans le port d'Éphèse. L'auteur ne manque pas d'ajouter qu'à cette époque-là, la cité ionienne était le principal port du royaume. Cette assertion ne nous permet non plus de pouvoir affirmer si avant Apamée, Éphèse était déjà le principal port de Pergame.

l'attaque lancée par Philippe V, regroupa les navires pergaméniens qui gagnèrent *les ports* d'Asie. À cette époque d'avant Apamée, Pergame ne pouvait se suffire du seul port d'Élée pour des raisons déjà évoquées. Nous avons *de facto* la pleine assurance que le royaume des Attalides utilisait au moins une autre cité côtière et il se peut qu'il s'agisse justement d'Éphèse.

Nous nous sommes appuyés sur certains auteurs anciens et modernes afin de soutenir cette hypothèse. Il faut pour ce faire remonter à l'époque de Lysimaque. Selon F. Sartiaux⁴⁶⁶, le principal talon d'Achille de la cité d'Éphèse pendant l'Antiquité était son fleuve Caystre qui drainait des alluvions qui relevaient drastiquement le niveau du fond marin du port. La cité y consacrait assez de fonds pour l'entretien de l'embouchure afin que les navires de commerce puissent toujours desservir son port. Pendant la période hellénistique, le naturel prenait le dessus sur les efforts de la cité. C'est dans ce contexte que Lysimaque vers 287 av. J.-C. amorça la création d'une nouvelle ville et la création d'un nouveau port en eau profonde. Cette thèse s'appuie sur le passage de Strabon.⁴⁶⁷ Le géographe explique la ruse mise en place par le général d'Alexandre pour faire partir les populations de l'ancienne ville portuaire éphésienne pour la « *néa Ephesos* » qu'il baptisa Arsinoé en l'honneur de sa femme. L'auteur affirme à ce sujet : « *Quant à la nouvelle ville, c'est Lysimaque qui en bâtit l'enceinte. Ajoutons que, comme il voyait les Éphésiens montrer peu d'empressement à s'y installer, ce prince guetta la première grande pluie d'orage, et que, se faisant en quelque sorte le complice du fléau, il fit boucher exprès tous les égouts de la vieille ville, si bien que celle-ci fût inondée et que les habitants n'eurent rien de plus pressé alors que de la quitter. Lysimaque avait appelé la ville nouvelle Arsinoé, du nom de sa femme, mais l'ancien nom prévalut...* ».⁴⁶⁸

Pour Lysimaque, les seules populations de l'ancienne ville n'étaient pas assez nombreuses à la hauteur de son investissement. Selon Pausanias,⁴⁶⁹ il procéda à la destruction des villes voisines ainsi que de leurs ports. L'auteur dit à cet effet : « *après quoi ayant passé en Asie il dépouilla Antigone de ses États, agrandit la ville que les Éphésiens habitent encore aujourd'hui sur le bord de la mer, et y transféra les habitants de Lébédos et de Colophon, qu'il avait détruites. Le poète Phoenix déplora en vers iambes le malheur de ces deux villes ; pour Hermésianax qui a fait des élégies, je ne crois pas qu'il ait vécu jusqu'à ce temps-là ; car il n'aurait pas manqué de pleurer la ruine de Colophon en quelque endroit de ses ouvrages.*

⁴⁶⁶ Sartiaux, F. *Villes Mortes d'Asie Mineure*, Paris, 1911, p. 84/6.

⁴⁶⁷ Strabon, XIV, 1, 21.

⁴⁶⁸ *Idem*.

⁴⁶⁹ Pausanias, I, 9, 7.

Mais Lysimaque n'en demeura pas là ». Il est évident que le général macédonien voulait concentrer les principales cités de la côte littorale d'Asie Mineure qui excellaient dans les activités maritimes dans sa nouvelle cité éphésienne. Apparemment, c'était le cas avec les cités de Lébédos et de Colophon, situées au nord d'Éphèse. Strabon mentionne qu'Éphèse connut par la suite un succès qui fit d'elle la cité la plus puissante de l'Ionie devançant Milet, sa rivale.⁴⁷⁰ Il dit à ce sujet : « *Tels sont les inconvénients du port d'Éphèse, mais la ville est redevable à sa situation de tant d'autres avantages, qu'elle s'agrandit de jour en jour et qu'elle peut passer actuellement pour la place de commerce la plus importante de toute l'Asie en deçà du Taurus.* ». Fort de ce passé historique de la bouillante période des diadoques, si les Attalides, qui sont en quelque sorte des héritiers des biens de Lysimaque en Asie Mineure, devaient compter sur une cité en cas d'urgence, leur regard n'aurait pas manqué de passer par la cité d'Éphèse. L'attitude d'Attale II démontre que les Attalides auraient placé cette cité sous leur autorité à un moment donné de leur règne.

Au regard de ce qui précède, il convient de retenir que la cité d'Éphèse avait l'un des plus importants ports d'Asie Mineure et sûrement le plus proche de Pergame bâti par Lysimaque, personnage dont le vécu est indissociable de l'histoire hellénistique de Pergame et surtout de l'histoire de la dynastie des Attalides. Pour nous, il ne fait point de doute que cette cité ionienne aurait servi de port en eau profonde pour la flotte royale des Attalides. Par le moyen d'une carte illustrée, nous voulons démontrer les différents chemins qu'auraient pris les navires pergaméniens après la bataille navale de Chios en fonction des gabarits de chaque bâtiment de guerre (Fig. 5).

⁴⁷⁰ Strabon XIV, 1, 24.

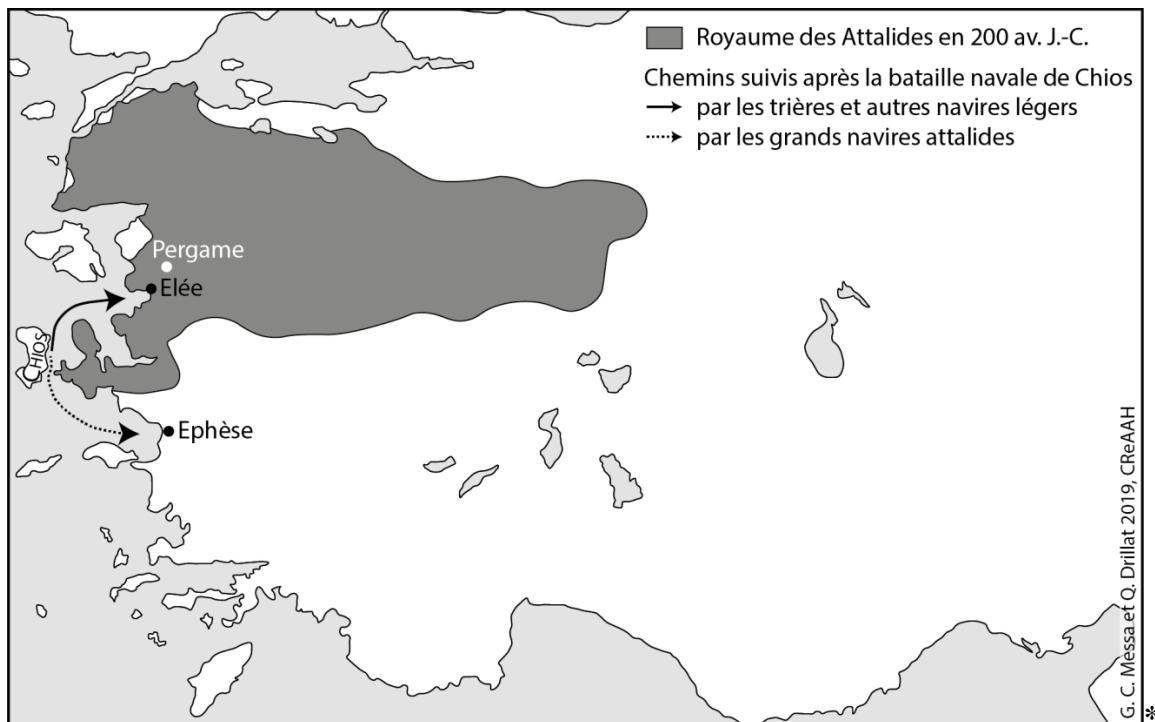


Figure 22.

Hypothèse de chemin pris par les navires pergaménien après la bataille navale de Chios mettant en évidence le fait que les Attalides disposaient de deux principaux ports.

Pergame et Cyzique.

Au regard de l'abondante littérature mettant en exergue les liens de coopération et d'amitié entre Pergame et Cyzique, deux cités phares d'Asie Mineure hellénistique, leur union n'est plus à démontrer.⁴⁷¹ Toutefois, nous voulons explorer cette amitié sous un autre axe que les savants présentent pour la plupart de manière générale. Il s'agit de la coopération militaire. Cette fois, il s'agit précisément de leur collaboration dans le domaine maritime. En effet, comme le souligne le géographe, Cyzique a un territoire exceptionnel qui lui permet d'être

⁴⁷¹ Sève, M. « Cyzique et les Attalides », *Cyzique, cité majeure et méconnue de la Propontide antique*, Metz, 2014, p. 150-165 traitant le mariage entre Apollonis de Cyzique et le premier roi de Pergame ; Boulay, T. *Arès dans la cité*, Rome, 2014, p. 122-125 ; Chandezon, Chr. *L'élevage en Grèce (Fin Ve- Ier s. a. c)*, Paris, 2003, p. 183-184 ; *OGIS* 748... Aussi, M. Sève ne manque pas de préciser que la correspondance envoyée par le roi Attale III aux Cyzicéniens vers 135 av. J.-C. conférait la prêtrise à Athénaios fils de Sosandros un membre de sa parenté cyzicénienne. Correspondance qu'on retrouve chez Welles, *Royal correspondence in the hellenistic period*, Chicago, 1934, n° 66, p. 265, Correspondance qui correspond à l'inscription *OGIS* 331.

« reliée au continent par deux ponts (Kytos et Panormos). D'une fertilité incomparable, cette île peut avoir 500 stades de tour. Elle renferme une ville de même nom située juste au débouché des deux ponts, et, avec cette ville, un double port pouvant se fermer aisément et garni de plus de deux cents loges ou cales-abris pour les navires ». ⁴⁷² Sa position insulaire lui a sans doute permis de faire face aux invasions de tout genre, comme il est évoqué entre autres dans l'OGIS 748. ⁴⁷³ Philétairos, régent de Pergame, proposa une fois de plus son aide aux Cyzicéniens en proie à la guerre sous le règne de l'hipparque Bouthantidès. Il envoya cinquante chevaux. Quelques années plus tard, alors que Diomédôn était hipparque, Cyzique faisait face aux incursions galates, l'Attalide envoya une quantité de médimnes de blé et d'orge dont le caractère lacunaire de l'inscription ne nous permet pas d'avoir la quantité exacte. On ne peut ignorer le point de vue de W. Orth, qui estime que cette générosité du vieil Attalide n'était pas naïve. Selon lui, Philétairos voulait s'attirer l'amitié des dirigeants Cyzicéniens afin de bénéficier de leurs installations portuaires pour rallier facilement la Propontide. ⁴⁷⁴

Ceci pour montrer que le territoire de Cyzique comme la majorité de cités côtières d'alors n'a pas été épargné des incursions sporadiques d'envahisseurs de toute sorte. Fort de toutes ces agressions extérieures, la cité a développé et renforcé sa marine. Boulay ⁴⁷⁵ précise que pendant la période hellénistique, la marine cyzicénienne a l'une des plus importantes flottes de guerre de l'Asie Mineure. Sa puissance maritime lui a même permis d'agrandir son

⁴⁷²Strabon, XII, 8,11.

⁴⁷³ Nous proposons la traduction française de l'inscription OGIS 748 traduite par Chandezon Chr., *L'élevage en Grèce (fin V^e-fin I^{er} S. a.C.)*, Paris, 2003, p. 184. « Philétairos fils d'Attale a donné a donné ce qui suit en cadeau au peuple : sous l'hipparque Gorgippidès fils d'Apollônios, pour le concours, vingt talents d'argent d'Alexandre et pour la garde du territoire, cinquante chevaux ; sous Bouthantidès, alors qu'il y avait la guerre sur notre territoire, l'exemption du bétail, de tout ce qu'ils avaient mis à l'abri et de bovins qu'ils avaient exportés de son territoire après les y avoir achetés, sous Phoinix, la garde du territoire et toutes les dépenses y afférant ; sous Poséidon, pour l'huile et le banquet des neoi, vingt-six talents d'argent d'Alexandre ; sous Diomédôn, durant la guerre contre les Galates [...] médimnes de blé et [...] médimnes d'orge [...] ». »

⁴⁷⁴ Orth, W. « Der dynast Philetairos von Pergamon als Wohltätär », in E. Winter ed, *Vom Euphrat zum Bosporus. Kleinasien in der Antike. Festschrift für Elmar Schwertheim zum 65. Geburtstag*, Bonn, 2008, p. 485-495.

⁴⁷⁵ Boulay, T. *Op. cit.*, p. 122.

territoire. Toutefois, le chercheur souligne que la date de la création de son port militaire reste mal connue⁴⁷⁶.

La grandeur de la flotte de guerre cyzicénienne se traduit par sa participation à différentes batailles navales. Lors du siège d'Abydos en 200 av. J.-C., dans l'espoir de satisfaire la cupidité de Philippe V, les Abydédiens « *apportèrent au forum leur or et leur argent, entassèrent leurs étoffes précieuses à bord du vaisseau rhodien et d'un navire de Cyzique, qui se trouvaient dans le port* », précise Tite-Live.⁴⁷⁷ La présence du navire cyzicénien côte à côte du Rhodien corrobore les propos du géographe qui estime que « *Cyzique peut rivaliser avec les premières villes de l'Asie* ». ⁴⁷⁸

Selon Éd. Will⁴⁷⁹, la première coopération militaire maritime entre les deux cités remonterait à l'épisode de la guerre qui opposa Eumène II et Prusias I^{er}. Entre 186 et 183 av. J.-C. Prusias I^{er} avait apparemment des velléités expansionnistes avérées ainsi que ses alliés galates⁴⁸⁰ qui ne sont plus à présenter. Jalouses de leur liberté, Héraclée Pontique et Cyzique,

⁴⁷⁶ Cette affirmation de T. Boulay ne nous semble pas en contradiction avec les propos de P. Schlosser dans « Cyzique et la mer », *Cyzique, cité majeure et méconnue de la Propontide antique*, Metz, 2014 p. 253-277. Selon cet auteur, la cité de la Propontide a toujours joué un rôle économique très important pour les navires sillonnaient le détroit et voulant atteindre le Pont-Euxin. Les installations portuaires de Cyzique étaient capitales dans ce trajet de puis la période archaïque. Cependant, on ne saurait pas dire avec précision depuis quand la cité a construit des installations militaires sur ses ports. Était-ce les deux ports ou juste l'un des deux ports qui aurait été transformé en port militaire ? Nous ne disposons pas de toutes ces données. Néanmoins, nous avons la certitude que la cité avait une flotte militaire importante qui a combattu sur différents fronts comme nous l'avons mentionné par des extraits de Polybe XXXIII, 13,2 ; Tite-Live XXXI, 17,5-6.

⁴⁷⁷ Tite-Live, XXXI, 17, 5-6.

⁴⁷⁸ Strabon, XII, 8, 11.

⁴⁷⁹ Will, Éd. *Histoire Politique II*, Paris, 2003, p. 286.

⁴⁸⁰ Tite-Live (XXXIX, 51) présente la situation comme étant au bout de cinq ans assez critique pour Pergame et ses alliées. L'auteur mentionne qu'après la défaite d'Antiochos III à Magnésie, l'un de ses conseillers de guerre Hannibal dû s'en fuir et fut accueilli par Prusias I^{er}. Plus tard, ce fut au tour de Philippe et des Galates de s'allier derrière le monarque Bithynien. Cette coalition aux yeux de Tite-Live aurait embrasé profondément l'Asie Mineure et par extension Pergame et son mentor romain. Ce point de vue est d'autant plus intéressant quand on le met en parallèle avec le texte de Cornélius Népos, (*Hannibal*, 10, et 11) qui donne plusieurs détails au sujet du savoir-faire militaire du Carthaginois. Par le biais de ses conseils, il releva le niveau de stratégie militaire de Prusias et ses troupes terrestres et maritimes. Népos dit qu'après sa fuite chez Antiochos III, il se réfugia d'abord en Crète chez les Gortyniens, mais ayant une forte somme d'argent avec lui, mais ne se sentant pas en sécurité partit de la grande île pour le Pont chez Prusias. Grand ennemi de Rome et de Pergame, « *il lui conciliait les autres rois, et lui unissait des nations belliqueuses* ». Malgré cette coalition, il est dit « *Mais Eumène était plus*

deux cités assez éloignées s'allièrent avec le roi attalide pour combattre l'envahisseur bithynien qui voulait récupérer la Phrygie, arrachée quelques années plus tôt au monarque Attale I^{er}, dont les accords d'Apamée rétrocédèrent une partie de ce territoire à Pergame. Décision qui n'arrangea pas Prusias I^{er}.

Au regard du contexte final, l'issue de cet épisode a été bonne pour la coalition pergaménienne. Les auteurs anciens⁴⁸¹ mentionnent tous l'interventionnisme romain au profit de Pergame et ses cités alliées. La venue au Pont du légat Flamininus favorisa la paix et le rétablissement des territoires pergaméniens. Ainsi, Pergame put avoir le contrôle de la Phrygie Épictète, c'est dire l'immense territoire allant de la côte égéenne à la Phrygie, passant par la Troade dans sa partie septentrionale et la Lydie dans la partie australe. D'ailleurs, Polybe ne manque pas de souligner le voyage opéré par Apollonis de Cyzique et ses deux fils dans sa cité natale, probablement pour remercier les siens d'avoir su accompagner son fils et roi de Pergame dans la bataille contre Prusias I^{er}. Selon l'auteur, l'accueil a été à la hauteur des liens qui unissent les deux cités, mais surtout une belle expression de l'amour des Cyzicéniens envers leur fille « *tirée du peuple pour monter sur le trône* »⁴⁸². C'est pourquoi le discours précise que « *Eumène et son frère, dans leur voyage à Cyzique, conquièrent l'affection générale par les honneurs et les marques d'estime dont ils entourèrent leur mère. La conduisant entre eux deux par la main, ils parcoururent avec elle, en grande pompe, les temples et les lieux les plus remarquables de la ville* »⁴⁸³. Le voyage de cette femme probablement à un âge fort avancé à ce moment est une belle illustration de la bonne coopération des deux cités notamment dans la coalition de leurs deux flottes navales.

fort des deux côtés... ». C'est dans ce contexte d'infériorité numérique qu'Hannibal engagea une bataille navale contre Eumène II et avec ruse notamment en jetant des serpents dans les navires ennemis. « *Hannibal surmonta ainsi, par l'adresse, les forces des Pergaméniens ; et non seulement cette fois, mais souvent, dans d'autres occasions* ». L'importance de ces lignes est de mettre en évidence la puissance militaire navale de Pergame et de ses alliées en l'occurrence Cyzique. Tenir pendant un siège de cinq ans sans abdiquer est une preuve que Pergame et ses alliées étaient bien équipées et bien entraînées.

⁴⁸¹ Plutarque, *Flamininus*, 20 ; Cornélius Népos, *Hannibal*, 10-11 ; Tite-Live, XXXIX, 51. Tous ces trois auteurs abordent la question des derniers jours du combattant carthaginois au sein de la cour de Prusias I^{er}. Tous convergent en affirmant qu'Hannibal était le grand ennemi du peuple romain par sa haine viscérale vis-à-vis du peuple romain.

⁴⁸² L'expression « *Tirée du peuple* » employé ici par Polybe a fait l'objet de plusieurs débats. D'aucuns contestant, qu'Apollonis ne soit pas originaire du grand peuple cyzicénien, mais plutôt la fille d'un notable de la cour pergaménienne. M. Sève précédemment mentionné

⁴⁸³ Polybe XXII, 20.

S'agissant des manœuvres militaires entre les flottes des Attalides et de leurs alliés, les différents récits ne nous expliquent pas les tactiques mises en place. La seule connaissance qu'on a pu trouver au sujet des opérations militaires lors des batailles navales entre Prusias contre Pergame est la ruse mise au point par Hannibal. Cornélius Nepos affirme tout simplement que Pergame et ses alliés avaient un nombre considérable de navires par rapport à la coalition menée par Prusias I^{er}. Le Carthaginois préconisa l'attaque du vaisseau royal afin d'affaiblir l'ennemi. Démarche qui n'eut pas les résultats escomptés au regard du passage de Cornélius Népos, lequel affirme qu' « *au premier choc des flottes, les Bithyniens, suivant l'ordre d'Hannibal, assaillent tous à la fois vers le vaisseau d'Eumène. Ce roi, ne pouvant soutenir leur impétueuse attaque, chercha son salut dans la fuite ; et il ne l'eût pas trouvé, s'il ne se fût retiré dans ses retranchements qui étaient établis sur le rivage prochain.* ».⁴⁸⁴

Face à la fuite du dynaste pergaménien, la seconde tactique préparée par Hannibal était de mettre des serpents venimeux dans des pots en terre cuite, se rapprocher de plus près de l'ennemi et de jeter dans ses navires les pots remplis de reptiles. L'auteur dit à ce sujet : « *Mais lorsque les Pergaméniens virent tous leurs vaisseaux remplis de serpents, épouvantés de cette nouveauté, ne voyant point quel péril ils devaient préférentiellement éviter, ils virèrent de bord, et regagnèrent leur camp naval. Hannibal surmonta ainsi, par l'adresse, les forces des Pergaméniens* ». ⁴⁸⁵ Ce sont les seuls extraits de combat qui nous sont présentés par des auteurs anciens au sujet de cette coalition entre Pergame et Cyzique contre Prusias I^{er}.

La guerre contre Prusias I^{er} n'est pas le seul moment de coopération militaire entre les deux cités. Quelques années après le passage d'Apollonis dans sa cité d'origine accompagnée de ses deux fils aînés, Polybe mentionne encore la présence des effectifs militaires des Cyzicéniens parmi les pays coalisés derrière Pergame. Polybe mentionne que lors de la signature de paix « *de la guerre entre Eumènes et Ariarathes en alliance et Pharnace* », au rang des « *villes libres suivantes, Héraclée, Mesembria, Chersonèse, et Cyzique* », ⁴⁸⁶ ont pris part à ces clauses. Ici également, Polybe ne livre pas le déroulement des opérations, encore moins les différents bâtiments de guerre employés de part et d'autre.

⁴⁸⁴ Cornélius Népos, *Hannibal*, 11.

⁴⁸⁵ *Ibidem*,

⁴⁸⁶ Polybe, XXV, 2, 13.

Pergame et Rhodes.

L'histoire hellénistique, de manière générale, accorde une place importante à l'épisode du siège de Rhodes par Démétrios Poliorcète. Nous ne voulons nullement reprendre les grandes lignes de ce siège, car nombreux sont les auteurs qui en ont consacré leurs plumes.⁴⁸⁷ Cependant, un détail intéressant de ce siège nous est donné par Diodore.⁴⁸⁸ Cet auteur essaie d'expliquer les causes tant lointaines qu'immédiates ayant conduit à ce siège. Ce qui attire surtout notre attention est le fait que l'auteur rappelle qu'à cette période, Rhodes disposait d'une flotte assez importante qui assurait la sécurité des navires de commerce de la cité. D'ailleurs, Diodore ajoute que quelques années auparavant, Antigone aurait demandé à Rhodes quelques navires de sa flotte pour combattre Chypre vers 306 av. J.-C. ; demande qui fut rejetée par l'île. L'envoi du général Démétrios Poliorcète par son père ne serait donc que pure vengeance de cet affront. L'idée qui nous importe ici est le fait que le récit présente la cité rhodienne comme détentrice d'une flotte navale importante.

Vers la fin du III^e siècle av. J.-C., Rhodes avait toujours sa renommée de puissance maritime incontournable parmi les cités hellénistiques. Elle possède toujours l'une des flottes les plus importantes de la mer Égée. D'ailleurs, T. Boulay ne manque pas de voir dans la victoire acquise contre Antiochos III aux côtés de Pergame et de Rome un argument qui a fait de Rhodes un véritable intermédiaire lors des conflits entre les cités libres d'Ionie et de Carie⁴⁸⁹. A. Bresson, quant à lui, présente Rhodes comme une puissance tutélaire parmi les États libres hellénistiques. L'auteur fait remarquer que dans les clauses que Rhodes passe avec d'autres cités, figure la mention d' « Hélios », le dieu tutélaire des sanctuaires de l'État rhodien représenté par le colosse de l'île, l'une des sept merveilles du monde antique.⁴⁹⁰

⁴⁸⁷ L'un des colloques le plus récent au sujet des différents sièges de Rhodes s'est tenu à l'Université de Nantes le 8 juin 2009. Son thème était « *Les sièges de Rhodes de l'Antiquité à la période moderne* ». L'ouvrage qui en a découlé traite notamment du siège de la cité rhodienne pendant la période hellénistique dans tous les aspects. Il s'agit d'un condensé de faits historiques, archéologiques, topographiques, etc. c'est pourquoi nous ne voulons plus développer ce sujet, car il nous semble avoir été assez approfondi.

⁴⁸⁸ Diodore, LXXXII, 2, 82/3.

⁴⁸⁹ Boulay T., *op. cit.*, p. 169.

⁴⁹⁰ Bresson, A. « Les intérêts rhodiens en Carie à l'époque hellénistique, jusqu'en 167 av. J.-C. » dans *L'Orient méditerranéen de la mort d'Alexandre aux campagnes de Pompée*, 2003, p. 185.

Un décret de Délos en l'honneur d'un certain Épicratès, un officier rhodien témoigne également la reconnaissance acquise par la cité sur le plan international.⁴⁹¹ En effet, s'agissant de cet officier, on peut lire ce qui suit :

« Il a plu au Sénat et au Peuple. Proposition de Télémnestos fils d'Aristeidès : attendu qu'Épicratès fils de Polystratos de Rhodes, envoyé par le peuple en expédition de guerre sur des vaisseaux cuirassés, avec l'assistance de la flotte des insulaires et des vaisseaux légers d'Athènes, s'est préoccupé d'assurer la sécurité des voies maritimes et la protection des îles, et de faire respecter le sanctuaire, en ayant fait passer un décret obligeant les corsaires à prendre leur course contre leurs ennemis à partir de leurs propres ports, sans utiliser la base de Délos, défendant ainsi et le choix clairement manifesté du peuple et le respect du sanctuaire, ce qui évita de ... ».

Tout ceci nous amène à comprendre que pendant la période hellénistique, Rhodes est une puissance maritime incontestable en mer Égée.

S'agissant de la coopération navale rhodo-pergaménienne, nous ne disposons de nul document concernant l'origine de cette alliance. La cité qui combat aux côtés de Pergame et de Rome dans ce que Éd. Will appelle un « *symmachikos polémós* » contre Philippe V lors de la bataille de Chios, est une cité alliée considérable au regard du contexte géostratégique de cette époque. Polybe affirme que Rhodes a affronté seule le Macédonien lors de bataille navale de Ladè qu'elle a certes perdue⁴⁹², néanmoins, le fait d'affronter Philippe reste notoire. En regardant de plus près l'issue de la bataille navale de Chios, la grandeur navale de Rhodes y est clairement exposée au regard de certaines données. On peut même affirmer que le savoir-faire de Rhodes sur le plan nautique dépasse celui de son allié asiatique au regard des tableaux récapitulatifs que nous avons élaborés conformément au récit de Polybe.

Types de navires	Cataphractes	felouques	pentères	dékère	ennère	heptère	hexère	Tétrères	hémioles
effectifs	53 (-20 vaisseaux cataphractes)	-72 Nombre restant inconnu	-4 Nombre restant inconnu	-1 Nombre restant inconnu	-1 Nombre restant inconnu	-1 Nombre restant inconnu	-1 Nombre restant inconnu	-2 Nombre restant inconnu	-3 Nombre restant inconnu

⁴⁹¹ IG XI, 4, 751. «

⁴⁹² Polybe, XVI, 10,1. B

Références	Pol : XVI, 1,9	Pol : XVI	Pol : XVI, 6, 1-2	Pol : XVI, 6, 1-2	Pol : XVI, 6, 1-2	Pol : XVI, 6, 1-2	Pol : XVI, 6, 1-2	Poly : XVI, 6, 1-2	Pol : XVI, 6, 1-2
------------	----------------	-----------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	--------------------	-------------------

- État de forces navales macédoniennes avant et après la bataille de Chios (avec près de 3000 macédoniens tués selon Polybe, XVI, 6, 5)

Types de navires	Somptueux navire royal	Cataphractes	pentères	Tétrères	hémiolies	Soldats tués
effectifs	-1/1	-5 /28 à 30 navires	-2 sur un total inconnu	-2 sur un total inconnu	-1 sur un total inconnu	70
Références	Pol : XVI, 5,10	Pol : XV, 1, 9 ; 3,3 ;	Pol : XVI, 6, 3-4	Pol : XVI, 6, 3-4	Pol : XVI, 6, 3-4	Pol. XVI, 6,5

- État des forces navales pergaméniennes après la bataille de Chios

Types de navires	Cataphractes	Pentères	trières	Tétrères	Soldats tués
effectifs	De 28 à 30	-2 sur un total inconnu	-1 sur un total inconnu	+2 sur un total inconnu	Environ 60 morts
Références	Pol : XV, 1, 9 ; 3,3 ;	Pol. XVI, 6,4	Pol. XVI, 6,4	Pol. XVI, 6,4	Pol. XVI, 6,5

- État de forces navales rhodiennes au lendemain de la bataille de Chios.⁴⁹³

⁴⁹³ Pour réaliser ces tableaux, nous nous sommes appuyés sur le récit de Polybe (Tite Livre XVI, 1-10) mais aussi sur les recherches de M. Holleaux qui nous a permis d'avoir une idée approximative du nombre des cataphractes que disposait Pergame et Rhodes ainsi que les Alliées (Byzance et Cyzique) qui ont ensemble un total de 65 navires cataphractes contre 53 cataphractes macédoniennes. Il estime que les deux autres alliées ont fourni environ 5 à 10 navires cataphractes et le reste par Pergame et Rhodes. Pour notre part, nous penchons plus

Cette analyse vise à démontrer la grandeur navale rhodienne qui, comme on peut le constater, sort moins affaiblie que son alliée Pergame. Mais qu'à cela ne tienne, on note une coopération très fructueuse entre les deux géants hellénistiques. Aussi, on constate que Rhodes, tout comme Pergame disposait d'une flotte importante bien que celle de Rhodes soit supérieure à celle des Attalides. En effet, peu après l'épisode de Chios, les deux alliées ont à nouveau fait face au conquérant macédonien, cette fois en Carie, exactement dans le territoire rhodien de Bargylia. Le fait intéressant ici, c'est que Polybe mentionne un détail important à propos de la flotte des alliées. En effet, Philippe, étant arrivé en Carie, s'installa au fond d'une crique qui communique avec le golfe d'Iasos et y mouilla ses navires. Il oublia toutefois de poster certains soldats à l'entrée du golfe. Une fois Pergame et Rhodes ayant occupé l'entrée du golfe, le Macédonien était en quelque sorte pris au piège. Le récit précise surtout que « *les Rhodiens aussi bien que le roi Attale, loin de licencier leurs forces navales, équipaient au contraire des navires supplémentaires* ». ⁴⁹⁴ Malgré la bataille de Chios qui se déroula quelque temps avant, les deux alliées avaient toujours des effectifs considérables en réserve. D'ailleurs, si on s'en tient au récit de Polybe, Philippe n'avait de choix que de tromper la vigilance de la flotte adverse pour échapper et retourner précipitamment en Macédoine après avoir mené « *comme on dit, une vie de loup, pillant et volant les uns, brutalisant les autres...* ». ⁴⁹⁵

Le contexte de ces manœuvres militaires navales est très important. Lors de l'attaque de la Carie, notamment des *castella* et *vici*, des territoires qui, selon M. Holleaux, correspondent « plus précisément à la Péraïa rhodienne », ⁴⁹⁶ les deux alliés n'avaient de choix que de coopérer pour venir à bout du Macédonien. La coopération navale entre les deux cités est relatée par Polybe. Il dit en effet que « *le roi Philippe qui séjournait à Bargylia vit que les Rhodiens aussi bien que le roi Attale, loin de licencier leurs forces navales, équipaient au*

pour le chiffre de 5 cataphractes proposés par les alliées. Cette hypothèse tient au fait que Polybe (XVI, 3, 2-3) mentionne que Philippe avait réparti ses cataphractes sur deux fronts ou ailes. L'historien ne manque pas de mentionner que le nombre de cataphractes d'Attale pour faire face à l'aile droite de Philippe était supérieur aux mêmes navires macédoniens probablement 26 ou 27 par aile. Ceci nous pousse donc à croire qu'Attale I^{er} ainsi que Théophiliscus le commandant en chef de la marine rhodienne avait chacun un nombre égale d'au moins 28 à une trentaine de navires cataphractes à leur disposition.

⁴⁹⁴ Polybe, XVI, 24, 1

⁴⁹⁵ Polybe, XVI, 25, 4-5.

⁴⁹⁶ Holleaux, M. *Études*, Paris, 1952, p. 222.

contraire des navires supplémentaires et menaient plus activement les opérations de surveillance ; cela l'embarrassait et le faisait beaucoup hésiter entre les divers parties à prendre. D'un côté, il redoutait de sortir de Bargylia par mer dans la perspective d'une bataille ; de l'autre, comme la situation en Macédoine l'inquiétait, il ne voulait absolument pas passer l'hiver en Asie, craignant à la fois le Etoliens et les Romains... ».⁴⁹⁷ La collaboration est pleinement mise en exergue dans la mesure où Rhodes, rappelons-le, sortait d'une défaite cuisante lors de la bataille de Ladè, pendant laquelle elle affronta seule les forces navales commandées par Philippe.⁴⁹⁸ La marine rhodienne disposait, bien entendu, d'effectifs de réserves, comme le souligne l'extrait mentionné ci-dessus, cependant, c'est à juste titre que nous pensons que seule, Rhodes ne pouvait plus faire face au régent macédonien lorsque celui-ci attaqua la Carie. La défaite navale de Ladè avait sans doute affecté psychologiquement la marine rhodienne. Par conséquent, elle n'avait de choix que de solliciter son allié attalide afin de repousser le Macédonien de l'Asie Mineure.

Toutefois, on constate que lors du siège du territoire civique de Pergame, Rhodes n'est pas mentionnée parmi ceux qui ont repoussé Philippe. Polybe affirme en effet que « *les défenseurs de Pergame le repoussaient aisément dans les escarmouches, en raison de la force de leur position, et il ne tirait rien du pays, parce qu'Attale avait pris soigneusement ses précautions à cet égard...* ».⁴⁹⁹ Ceci nous amène à comprendre que le principe d'accord symmachique ne veut pas dire qu'en cas d'attaque, la cité alliée est immédiatement sollicitée. Mais comme on peut lire dans la majorité des accords, il faut que la cité attaquée sollicite l'aide des cités alliées.⁵⁰⁰ Et dans le présent cas, il est expressément mentionné qu'Attale

⁴⁹⁷ Polybe XVI, 24, 1-2.

⁴⁹⁸ Polybe, XVI, 10, 1

⁴⁹⁹ Polybe, XVI, 9, 3.

⁵⁰⁰ Dans l'accord entre le roi Eumène II et les cités crétoises (IG XI) on peut lire à cet effet que « *si les gens de Malla ont besoin d'un contingent d'auxiliaires, et s'adressent au roi Attale* », il en est de même dans le traité entre Rhodes et Hiérapytna (IC III : 3) voire avec Olonte (SEG 23, 547) on peut également lire « *Si le peuple des Rhodiens fait venir une troupe de secours de Hiérapytna... Si les Rhodiens ont besoin d'une troupe de mercenaires venant de Crète, que les Hiérapytniens assurent à cette troupe la sécurité dans leur ville...* » Et « *si le peuple de Rhodes invoque l'alliance des habitants d'Olonte, que ceux-ci envoient les renforts demandés dans les trente jours suivant la demande des Rhodiens* ». Par le biais de ces trois exemples, on constate que la démarche est toujours la même. Il faut au préalable que la cité alliée qui est en situation d'attaque fasse un appel aux alliés. Dans le cas de Pergame lors de l'attaque de Philippe V, il est évident que les forces militaires mise en place par Attale par anticipation à une éventuelle attaque du Macédonien étaient assez nombreuses, car Polybe

« *avait pris soigneusement ses précautions à cet égard* ». Il est fort probable qu'Attale savait qu'après avoir échappé au Macédonien lors de la bataille navale de Chios, celui-ci reviendrait se venger de ce qui lui paraît comme un affront et échec personnel. Le roi attalide renforça les effectifs des garnisaires aux portes du territoire civique de son royaume. Et mieux encore, il fit des alentours de Pergame un véritable désert, où Philippe ne pouvait tirer aucun profit ni pour lui en matière de butin, ni pour ses troupes privées de tout ravitaillement en aliment. D'ailleurs, Polybe mentionne à cet effet : « *Il (Philippe) repartit pour entrer dans la plaine de Thébè, s'imaginant trouver du butin en très grande abondance dans la région. Mais déçu encore dans son attente, il gagna Hiéra Comè, d'où il s'adressa à Zeuxis, pour lui demander de lui fournir du grain et toute l'aide prévue dans leurs accords. Zeuxis feignait d'appliquer ces accords, mais il ne voulait pas renforcer vraiment Philippe* ». ⁵⁰¹ Les précautions prises par Attale ont épargné la présence des soldats rhodiens aux côtés des troupes pergaméniennes.

Une autre raison qui justifierait l'absence des soldats rhodiens à Pergame lors de l'attaque de la ville par Philippe V pourrait tenir au fait que Rhodes est davantage connue comme une puissance militaire marine et non une puissance militaire terrestre. Et comme nous l'avons vu *supra*, la capitale des Attalides est située à une vingtaine de kilomètres de la côte et notamment du port d'Élée, ce qui est considérable pour des marins aguerris au combat sur mer. Compte tenu de la distance, il est évident que le roi Attale n'aurait pas trouvé utile de faire appel à son alliée. Sinon on peut voir dans leur coopération, un ensemble de clauses basées uniquement sur le domaine maritime

Les compétences navales de Rhodes dans le domaine maritime sont toujours perceptibles pendant la période hellénistique. Pergame sut tirer profit du savoir-faire rhodien. C'était une cité sur qui Pergame pouvait pleinement compter en cas d'attaque maritime.

affirme que les soldats « *le repoussaient aisément* ». *De facto*, l'alliée rhodienne n'avait plus besoin d'être appelée. Ceci justifie probablement leur absence aux côtés des troupes de Pergame comme ce fut le cas à Chios.

⁵⁰¹ Polybe XVI, 9, 7-9.

Conclusion

Exposant les traits caractéristiques des navires de la période hellénistique, Plutarque résume bien l'esprit et la volonté voulus par les architectes marins de cette période. L'auteur présente tout d'abord le navire démesuré de Ptolémée Philopator. Il avait une contenance de « quatre cent matelots, sans compter des rameurs qui étaient au nombre de quatre mille ; en outre, un peu moins de trois mille combattants pouvaient se tenir sur les coursives et sur le pont », ce qui était inédit à cette époque, toutefois, il ajoute que ce vaisseau n'était qu'un « objet de curiosité ». Il finit cependant en louant les prouesses réalisables par les navires de guerre de cette période et en l'occurrence ceux de la flotte de guerre du Macédonien Démétrios. Selon Plutarque, « la beauté des navires de Démétrios ne les empêchait pas d'être propres au combat, et la perfection de leur aménagement ne retranchait rien de leur utilité ; leur vitesse et leur efficacité étaient encore plus spectaculaires que leur grandeur... ».⁵⁰² Ainsi, comme vu tout au long de ce chapitre, le recours au gigantisme caractérise les navires de guerre hellénistiques.

En ce qui concerne Pergame, il convient de retenir que la monarchie se dota d'une flotte de guerre, notamment sous le règne d'Attale I^{er}. Éd. Will nous a permis de cerner le contexte dans lequel les Attalides se dotèrent d'une marine de guerre. Tite-Live évoqua pour sa part la signature de l'alliance romano-étolienne comme le moment où les Etoliens solidifièrent leur amitié avec la jeune principauté asiatique.⁵⁰³ Signature au cours de laquelle, pour la première fois, Pergame, grande amie de l'Étolie, conclut son amitié avec Rome. De ces clauses, s'en est suivie une grande coopération militaire terrestre, navale et diplomatique. Parler de la marine de guerre de Pergame s'est avéré assez compliqué pour nous, car nous n'avons trouvé aucun travail particulier traitant le sujet. Des informations éparses recoupées nous ont permis d'avoir une idée sur la composition de cette flotte. Il en ressort que la flotte des Attalides était assez complète. Allant des grands vaisseaux de type cataphractes aux trières, on y trouvait quasiment tous les types de navires de guerre présents dans des cités de grande tradition maritime, en l'occurrence Rhodes ou Cyzique, voire Éphèse. Les récents travaux de sondage opérés dans l'ancienne zone portuaire de la cité d'Élée par le chercheur allemand M. Seelinger nous ont permis de mieux connaître la situation de ce port pendant la période

⁵⁰² Plutarque, *Vie de Démétrios*, XLIII, 6-7.

⁵⁰³ Will, Éd. *Histoire Politique...*, Paris 2003, p. 87/9 et Tite-Live, XXVI, 24.

hellénistique. Ainsi, il en a résulté que le port d'Élée n'ayant pas de fond marin important, ne pouvait accueillir de gros navires à quai. Fort d'un passé lié à Pergame depuis le règne de Lysimaque, Éphèse aurait servi de second port de la flotte royale du royaume. Dans celui-ci, les gros bâtiments de guerre pouvaient facilement être mis sur cale en temps de paix, voire pour leur entretien.

Dans son ouvrage tout récent, A. Fenet ne manque pas de souligner le caractère sacré des navires hellénistiques. Le décor de chaque navire était associé à une divinité protectrice. Face aux multiples catastrophes naturelles et celles liées à la guerre, il était capital pour chaque équipage de multiplier le nombre de représentations des divinités.⁵⁰⁴ Cette dévotion illustre parfaitement l'appréhension qu'éprouvaient les Anciens, face à l'inconnu que représentait de la mer. Il n'est pas surprenant de voir le nombre d'*ex-votos* adressés aux divinités donc le plus célèbre demeure celui dont parle Pausanias sur un navire, probablement une trière, qui aurait appartenu à Antigone et qui fut offerte en offrande à Apollon dans son île de Délos.⁵⁰⁵ Cette offrande est toujours perçue de nos jours comme la plus grande offrande faite à Apollon pendant la période hellénistique. Pour ce qui est des Attalides, Édouard Will souligne que l'autel de Zeus à Pergame, communément appelé le grand autel de Pergame, fut probablement construit sous le règne d'Eumène II, et constituerait une forme d'*ex-voto* commémorant l'ensemble des grands triomphes terrestres et navals de la dynastie.⁵⁰⁶ C'est la plus grande preuve de dévotion des Attalides envers les dieux protecteurs de leur royaume. À côté de ce grand monument, nous disposons d'une belle inscription témoignant de la gratitude d'Attale I^{er} à Zeus et Athéna Nikephoros après la bataille navale de Chios.

Conscient des limites de ses effectifs navals, le royaume de Pergame a passé des clauses avec des grandes cités maritimes de la période hellénistique. Par le biais de ces alliances, le royaume a su occuper une place de choix en Asie Mineure et en Grèce tout en se donnant une bonne image auprès du Sénat romain. Les clauses passées avec les cités crétoises visaient sans doute à permettre au royaume d'avoir des réservoirs en homme pour le renforcement de leur marine et des troupes terrestres.

⁵⁰⁴ Fenet, A., *Les dieux olympiens et la mer*, Paris, 2016, p. 247-248.

⁵⁰⁵ Pausanias, *I, 29, 1*. Nous voulons revenir sur la polémique de ce passage avec celui d'Athénée (*Deipnosophistes*, V, 209^e). Des textes qui semblent renvoyer au récit du même navire d'Antigone donné en offrande à Délos.

⁵⁰⁶ Will, Éd. *Op. cit.* p. 286-287.

Chapitre V : **LES VÉTÉRANS PERGAMÉNIENS.**

Introduction.

La question relative à la gestion des mercenaires arrivés au terme de leur durée de contrat de travail est assez mal connue dans l'histoire militaire attalide. La cinquième clause qui figure dans l'inscription *OGIS* 266 demande une exonération douanière aux vétérans qui souhaitent rejoindre leur cité d'origine⁵⁰⁷. Dans le présent chapitre, nous voulons aborder la problématique des vétérans qui, pour des raisons multiples, désirent prendre leur retraite au sein du royaume des Attalides pour lequel ils se sont battus contre une bourse et d'autres bienfaits. De toute évidence, leur condition est celle du repos mérité, de réjouissance après des années de combats interminables, de privations et de lendemains incertains. Au regard de l'exonération douanière qui leur était accordée, il semble fort logique de croire que même la cour leur témoignait une certaine reconnaissance pour leurs longues années de dur service. S'agissant de ceux qui voulaient rester dans le royaume, nous avons la certitude par le biais du décret du conseil des *philoï* de Pergame de 133⁵⁰⁸ que des régents attalides accordaient des *klèroi* aux vétérans à travers la vaste *chôra basilikè* que le royaume a reçue du moins après Apamée.

Dans ses *Recherches*, Launey émet l'hypothèse selon laquelle, le service dans une cité grecque outre que la sienne, surtout lorsque l'individu y allait pour une longue période, des conséquences irréversibles en découlaient. L'une d'elles était la perte de sa *politeia*. Ce qui faisait de ces mercenaires des apatrides.⁵⁰⁹ Sachant que cette perte de statut social est due à

⁵⁰⁷ Aux lignes 9-12, il est dit: ὑπὲρ τελεῶν· ὅπως ἂν ἡ ἀτέλεια ὑπάρχηι ἢ ἐν τῷ τετάρτῳ καὶ τεσσαρακοστῷ ἔτει. εἰάν τις ἄπεργος γένηται ἢ παραιτή[σ]ηται, ἀφιέσ[θ]ω καὶ ἀτελής ἔστω ἐξάγων τὰ αὐτοῦ ὑπάρχοντα : « Concernant les taxes : que soit maintenue l'exemption de taxes accordée en l'an 44 ; si quelqu'un est démobilisé ou en a fait la demande, qu'il puisse partir et qu'il soit exempté de taxes lorsqu'il exportera les biens qui lui appartiennent ». D'après une traduction de Couvenhes J-Chr., « La place de la trahison... », *In Trahison et traîtres dans l'Antiquité*, Paris, 2013, p. 306-307.

⁵⁰⁸ Fränkel, *IVP*, I, p. 171 sq., n° 849. *OGIS* 338.

⁵⁰⁹ Coloru, O. « De Naucratis à Kandahar... », *Les diasporas grecques*, 2012, p. 253. Reprend cette idée des soldats mercenaires qui n'ont aucune envie de s'établir durablement dans la cité qui les emploie, mais pour des raisons inconnues, plusieurs font le choix d'y demeurer après la durée de travail et y fondent des familles. Le chercheur ajoute que dans le cas de l'Égypte des Lagides, la couronne leur accorde même « de hautes responsabilités au sein de l'État pour lequel ils travaillaient ». S'agissant du cas de Pergame, nous verrons le regard et surtout la considération que les Attalides avaient vis-à-vis de ces hommes expérimentés.

leur service militaire, il est tout à fait logique de penser que la gratitude des royautes hellénistiques à leur égard est *de facto* envisageable. Elle se manifeste de diverses manières, notamment par l'octroi des *klèroi*. Cependant, le principal problème inhérent à cette situation est celui de la disponibilité des terres cultivables à octroyer à tous ces vétérans. Au regard de l'historiographie moderne, l'exception est faite dans l'Égypte lagide. En effet, les Ptolémées disposaient d'importantes surfaces arables. Ils instaurèrent donc le système de la clérouque dans leur royaume. La mise en place de cette politique agraire leur a permis de disposer d'une armée permanente. Les terres du royaume étaient donc concédées aux vétérans en échange de leur disponibilité à défendre l'Égypte en cas de manque d'effectifs au sein de l'armée régulière. Ainsi, en fonction du grade, mais également de l'unité dans laquelle le soldat servait, il recevait un lopin de terre proportionnel.⁵¹⁰ La majorité de ces clérouques ne cultivaient pas personnellement leurs *klèroi*. La forte main d'œuvre paysanne égyptienne était à leur disposition. Ils se contentaient donc des revenus agricoles. Ainsi se résume le quotidien du vétéran égyptien. À sa mort, son lot de terre revenait au roi théoriquement. Mais si le défunt avait un garçon en âge d'intégrer l'armée et combattre pour la couronne, le roi pouvait lui octroyer le *klèros* précédemment occupé par son père. De toute évidence, le système clérouchique fonctionnait bien, compte tenu des grandes terres arables disponibles. Afin de marquer leur appartenance à une localité dans laquelle une famille a toujours résidé et servi, il n'était pas rare de voir des mercenaires porter des politiques qui renvoyaient à une ville égyptienne comme « Alexandrie, Ptolémaïs ou Naucratis... ».⁵¹¹

Tout au long de leur histoire politique et militaire, les Attalides ont créé et hérité de plusieurs établissements garnisaires, certains sont essentiellement militaires et d'autres purement agricoles. Lors des accords d'Apamée, le royaume comptait déjà onze principales

⁵¹⁰ Lesquier, J. *Institutions militaires de l'Égypte sous les Lagides*, 1911, p. 174/7. Au début du XX^e siècle, le chercheur faisait déjà remarquer qu'en fonction de l'origine, du grade et surtout de l'unité d'intervention, les soldats recevaient un nombre précis d'aroures de la tenure qui leur était concédée. Ainsi, il fait observer qu'au III^e siècle, un soldat indigène et sans grade recevait une tenure de contenance de 5 aroures et le non-indigène plus de 5 aroures. Les fantassins recevaient quant à eux 30 aroures. Jugés comme une branche noble de l'armée égyptienne, les cavaliers recevaient entre 70 et 100 aroures au même titre que l'infanterie de garde du roi considérée comme le corps d'élite de l'armée. Enfin, les hauts gradés avaient des tenures donc les superficies dépendaient de la bonne volonté du roi. Toutefois, celle-ci était supérieure à 100 aroures. Au II^e siècle, la situation connut de légers changements sur la contenance des tenures des clérouques. Les surfaces furent légèrement revues à la hausse probablement pour mieux retenir leurs troupes en Égypte.

⁵¹¹ Launey, M. *Recherches*, Paris, 1949, p. 682-683.

garnisons identifiables par leurs toponymes, en l'occurrence des Philétairéia, des Attaleia, et des Euménéia. Il est évident que certains vétérans devenus apatrides se sont vu octroyer des lots de terre pour se fixer définitivement sur le territoire de Pergame. D'ailleurs, dans l'inscription *OGIS* 338 relative à la décision du Conseil des *philoï* de Pergame qui sont sur le point d'octroyer la citoyenneté à tous ceux qui sont prêts à défendre la cité, on observe qu'il est également fait appel à «...des soldats occupant la cité et le territoire; de même aux Macédoniens et aux Mysiens et à ceux qui sont installés dans la citadelle et dans la vieille ville...aux miliciens et aux autres auxiliaires établis...». ⁵¹² Ce passage nous rappelle qu'en plus des mercenaires en service, il y avait également des vétérans qui étaient sollicités lors de cet appel. Nous avons ici l'un des rares textes qui donne la certitude que les Attalides gardaient effectivement leurs vétérans qui voulaient s'établir à Pergame.

Toujours est-il que dotés d'une grande expérience dans le maniement des armes et étant des hommes aguerris au combat, les vétérans sont des soldats respectés dans le monde hellénistique de manière générale, si on s'en tient au point de vue de M. Windrow. ⁵¹³ Ceci nous pousse donc à chercher à voir les liens qui liaient les vétérans à la couronne qui leur concédait des *klèroi*, par conséquent, nous devons nous intéresser au statut juridique des vétérans, et surtout à leurs conditions de vie au sein de la *chôra basilikè*. La tâche s'avère d'autant plus compliquée, compte tenu du fait qu'il n'y a aucun texte officiel qui lie les vétérans restés dans le royaume au pouvoir central sur le plan militaire.

Si on regarde un tant soit peu le cas du voisin séleucide, L. Capdetrey précise que les Séleucides ont eu plusieurs *katoikiai* importantes au sein de leur empire. Cette importance était si frappante que ces colonies prirent des allures de petites villes sans toutefois disposer de statut juridique approprié aux villes nouvellement créées, car le roi était le principal propriétaire de tous les titres fonciers ⁵¹⁴. Le chercheur ne manque pas de revenir sur la notion même de *katoikia* et ses multiples fonctions. Parfois, elle était assimilée à une simple colonie militaire donc le but ultime était de servir de frontière du royaume tantôt, il s'agit d'un espace de cantonnement des troupes du royaume. S'appuyant sur les travaux de G. M. Cohen, ⁵¹⁵ il

⁵¹² *OGIS* 338, d'après une traduction de Bertrand J. M., *Inscriptions historiques grecques*, Paris, 1992, no 134.

⁵¹³ Windrow, M. *L'armée dans la Grèce antique*, Paris, 1985, p. 15.

⁵¹⁴ Capdetrey, L. *Le pouvoir séleucide*, Rennes, 2007, p. 158. Il nuance cette logique de cité nouvellement créée par le roi dépourvue de toute autonomie par le cas de seule Séleucie du Tigre fait exception. Elle se développa de manière démesurée, ce qui favorisa son autonomie par la création de ses institutions civiques.

⁵¹⁵ Cohen, G. M. « Katoikia, katoikoi and Macedonians in Asia Minor », in *Ancient Society*, 22, 1991, p. 41-44

arrive à la conclusion selon laquelle les *katoikiai* étaient d'abord avant tout des colonies agricoles. Cependant, il nous semble capital de connaître l'importance qu'une colonie avait dans une localité afin de voir si les vétérans pouvaient y résider aisément. En effet, la description que L. Capdetrey donne des colonies séleucides héritées après les accords d'Apamée est utile pour comprendre le cadre dans lequel les vétérans vivaient. Il s'agit, nous semble-t-il, des espaces où civiles et militaires résidaient plus ou moins en harmonie.

Cette description des *katoikiai* séleucides renvoie à celle des colonies pergaméniennes. P. Debord a observé, en fait, des colonies agricoles attalides présentes en Lydie et est arrivé à la conclusion selon laquelle il existerait plusieurs similitudes dans l'organisation des colonies séleucides et celles propres à Pergame. Ces ressemblances tiendraient au fait qu'après la paix d'Apamée, la transition s'est faite dans de conditions relativement apaisées. Le chercheur argumente en déclarant que la certitude du passage attalide dans ces *katoikiai* appartenant autrefois aux Séleucides n'est attestée que par la découverte d'une dédicace faite à « *Asklépios et son décor avec Télesphoros* ». Il s'agit là des divinités couramment vénérées à Pergame pendant la période hellénistique.⁵¹⁶

Pour notre part, nous pensons que la distance entre la Lydie et Pergame n'étant pas assez considérable, il semble évident que les populations de la Lydie aient facilement accepté une transition apaisée entre les deux puissances. L'ancien pouvoir séleucide qui gérait ces *katoikiai* était basé à Sardes et la nouvelle puissance régente provenait de Pergame située juste au nord-ouest de la Lydie. Pour les populations de cette partie de l'Asie Mineure, le changement de provenance du commandement n'est pas considérable et par conséquent, facilement acceptable. À ceci, on peut ajouter la réputation des bienfaiteurs qui accompagne les Attalides :⁵¹⁷ la gestion des nouvelles *katoikiai* ne posa pas des problèmes majeurs.

⁵¹⁶ Debord, P. « La Lydie du Nord-Est », *REA*, 1985, p. 348.

⁵¹⁷ Tite-Live, XLII, 5, 1-3. Ce passage met en exergue le contraste frappant entre l'Antigonide Persée, à la réputation d'être cruel et sans moindre compassion même envers les siens. L'auteur mentionne que Persée aurait « tué sa femme de ses propres mains ». Ce qui est totalement aux antipodes de la description qui est faite de l'Attalide. Le roi de Pergame aurait fait bénéficier à toutes les cités amies d'Asie Mineure « des bienfaits et des cadeaux », suscitant leur sympathie envers Eumène II et sa dynastie de manière générale. À cet extrait, on peut ajouter celui de Polybe (XVIII, 41 : 2-6) qui abonde dans le même sens.

LA RETRAITE DU MERCENAIRE.

Un choix de vie complexe.

Le recours aux mercenaires pendant la période hellénistique pour le renforcement des troupes civiques peut aider à jauger la santé financière d'une cité. D'ailleurs, Diodore affirme à ce sujet qu' « à la guerre, les ressources financières sont les compagnes des actions. Celui qui en a beaucoup ne manque pas d'hommes en état de combattre... la supériorité numérique d'une armée de mercenaires est en effet d'une très grande commodité pour celui qui en dispose alors que c'est pour l'ennemi une très grande cause de crainte... Quand il s'agit en effet d'armées formées de citoyens, celui qui perd une seule bataille subit une défaite complète tandis que, dans le cas des armées d'une armée de mercenaires, à chaque défaite le vainqueur garde un potentiel militaire intact tant qu'il a de l'argent en abondance. Mais les Romains ne sont pas accoutumés à avoir des mercenaires et ils manquent d'argent ».⁵¹⁸ Ce passage résume la perception financière de cette période, mais surtout le regard que les dirigeants des monarchies hellénistiques avaient vis-à-vis de la question du recours aux mercenaires. Ayant accumulé plus ou moins des richesses après des années de services très périlleux, plusieurs miliciens ont préféré demeurer dans le royaume de Pergame. Une vie nouvelle s'offrait à eux. Pour la majorité qui le souhaitait, les Attalides se montrèrent généreux à leur égard, notamment par l'octroi des *klèroi*. On peut voir quelques similitudes avec le système clérouchique pratiqué en Égypte que nous avons mentionné en introduction. En effet, tout comme le *basilicogrammate* dont parle Lesquier était chargé de la distribution des tenures des Lagides, ainsi, nous découvrirons le *démarque* dans les domaines royaux attalides ayant quasiment les mêmes responsabilités si ce n'est plus.⁵¹⁹ La finalité de ces mesures reste la même : avoir une armée régulière qui permettrait à chaque couronne de pouvoir se protéger ou sinon se lancer dans des campagnes militaires. Nous pouvons logiquement croire que tel était le but inavoué des Attalides en acceptant l'installation des vétérans dans leur territoire. D'ailleurs, un constat reste quand même fort frappant : celui d'observer que le royaume de Pergame voit désormais sur son territoire la multiplication des

⁵¹⁸ Diodore, XXIX, 6.

⁵¹⁹ Lesquier, *ibidem*, pp. 192/3. L'auteur fait observer que le *basilicogrammate* est assisté du *topogrammate* pour le respect des surfaces attribuées. À ces deux s'ajoute le *comogrammate*. Ensemble, ils veillent sur la gestion des terres clérouchiques. Dans le cas de Pergame, nous verrons que l'organisation est un peu différente.

colonies occupées par des vétérans auxquels la cour a octroyé généreusement des lopins de terre, des *klèroi*.

Il convient toutefois de voir les relations que ces miliciens retraités entretenaient avec les régents pergaméniens surtout quand on sait l'importance de leur lourde carrière militaire. Faut-il voir dans l'autorisation faite aux vétérans de prendre leur retraite dans le royaume et surtout l'octroi des *klèroi* comme un geste dépourvu de tout intérêt, ou plutôt une certaine forme de stratégie minutieusement préparée par les différents monarques pergaméniens dissimulant leur volonté d'avoir une armée de vétérans latente ?

Pour notre part, la seconde hypothèse semble être la plus plausible. En effet, en observant les effectifs pergaméniens lors de la bataille de Magnésie de 190 av. J.-C. conduits par le roi Eumène II rejoint par ses frères Attale II et Athénée, un constat assez frappant en découle. Selon la description que Tite-Live donne des troupes pergaméniennes, il en ressort l'absence des troupes civiques lors de cette bataille. Il mentionne la présence des cavaliers thraces, des archers crétois, des mercenaires achéens et des frondeurs qu'il appelle des *trallianoï*, probablement des mercenaires originaires de Tralles.⁵²⁰ Cette absence d'une composante militaire civique peut diversement être interprétée. En ce début de II^e siècle av. J.-C., il se pourrait que les souverains attalides aient décidé de ménager les citoyens du royaume. Comme on peut le constater, il n'y a pas de phalangistes lors de cet épisode de Magnésie. Ou bien ceux-ci auraient été délaissés expressément à Pergame pour sa protection en cas de défaite à Magnésie qui, rappelons-le se trouve au sud du territoire civique de la cité. Faute de documents précis, nous ne pouvons offrir que des conjectures. Toutefois, on peut néanmoins avoir la conviction que le nombre des citoyens enrôlés au sein des troupes du royaume est assez faible durant cette période. Ceci se justifierait par les hypothèses sus évoquées. Car, si les troupes civiques sont laissées pour la garde du royaume, cela signifie quelque part que leur nombre n'est pas assez important. D'ailleurs même les effectifs attalides présents lors de la bataille de Magnésie sont assez réduits.⁵²¹

⁵²⁰ Tite-Live, XXXVIII, 37-43.

⁵²¹ Tite-Live, XXXVIII, 37-43. Dans ce passage, l'auteur mentionne environ 3800 mercenaires de Pergame en l'occurrence les 800 cavaliers Thraces, 500 archers Crétois, 500 *trallianoï*, et environs 2000 peltastes Achées. Pour une bataille aussi importante dont Pergame se retrouve exposée en cas de défaite, mais dont la mobilisation est aussi faible, démontre la baisse des effectifs des mercenaires en ce début de deuxième siècle.

De toute évidence, avec le décès d'Attale III, le royaume de Pergame a connu une série de soulèvements orchestrés par Aristonikos ou Eumène III. L'intervention des vétérans et de tout étranger au royaume fut largement sollicitée par les *philoï* qui n'avaient d'autres choix que de compter sur eux. La situation semble d'autant plus pressante que le révolutionnaire et ses hommes sont presque aux portes de Pergame, nous apprend Strabon.⁵²² Étant propriétaires des tenures royales, les vétérans n'ont eu de choix que de prendre part à la protection de Pergame en attendant les renforts de Rome au risque de se voir être expulsés du territoire et surtout sans rien emporter avec eux. Cette décision des *philoï* traduit le manque de clarté et par conséquent met en exergue les ambiguïtés qui existaient entre les relations liant la couronne et les vétérans installés dans les colonies. En même temps, on réalise la supercherie qui se cache derrière l'octroi des *klèroi* aux vétérans. Ils constituent *de facto* une sorte de réserve latente de soldats expérimentés prêts à défendre Pergame.

Des similitudes entre les vétérans pergaméniens et les clérouques sont d'ailleurs observables. En effet, les premiers Ptolémées ont mis en place le système de clérouquie pour palier le problème du manque des effectifs de leurs troupes. Les Égyptiens étaient considérés comme des soldats de rang inférieur, or, les Ptolémées voulaient avoir au sein de leurs effectifs des milliers de phalangistes, ils n'eurent donc de choix que de mettre à la disposition des colons gréco-macédoniens des domaines agraires royaux en échange de leur service militaire. Ces colons ou clérouques sont d'ailleurs de véritables soldats-paysans qui ne constituent pas des troupes permanentes. Mais en cas de guerre, les colons sont mobilisables et constituent la phalange du royaume. Ce système de clérouquie a donc facilité l'immigration des colons gréco-macédoniens en Égypte en vue de pérenniser la phalange égyptienne. C'est d'ailleurs cette volonté des souverains attalides d'avoir une armée latente qui nous intrigue le plus. Certes, les vétérans installés dans le royaume de Pergame n'ont pas d'accord légal avec l'administration royale notifiant leur mobilisation en cas de guerre, néanmoins, certaines faveurs qui leur sont faites attirent notre attention. L'octroi des *klèroi*⁵²³, l'ouverture des

⁵²² Strabon, XIV, 1: 38.

⁵²³ S'agissant de l'octroi des lopins de terre, des similitudes existent là aussi entre ce qui se pratique dans l'Égypte lagide et à Pergame sous le règne des Attalides. En effet, St. Thion, *Le soldat lagide*, p. 15-17, montre que les clérouques recevaient des lopins de terre en fonction de leur grade au sein des troupes royales. Ainsi, les héchatontaroures recevaient 100 aroures de terres arables. Les hebdomécharoures recevaient 70 aroures ainsi de suite. Chez les attalides, l'inscription n° 51 des correspondances royales de Welles mentionne des détails similaires relatifs aux surfaces reçues par des vétérans pergaméniens. Les uns et les autres reçoivent « les lots [comprenant au maximum cent vingt-cinq] plèthres de terre défrichée et douze plèthres [de vigne]. . .] ceux qui

gymnases du royaume à leurs enfants sont autant d'attentions qui montrent à suffisance que les Attalides ne voulaient pas perdre leurs soldats expérimentés, encore moins leurs descendants⁵²⁴. D'ailleurs, tout comme les clérouques, les vétérans pergaméniens sont désormais des soldats paysans et, par conséquent, ne font pas partie des troupes permanentes. Par contre, en cas de nécessité, ils sont mobilisables. L'épisode d'Aristonicos en est une belle illustration mettant en scène les similitudes entre les vétérans attalides et les colons gréco-macédoniens installés dans les clérouques.

n'ont pas souhaité. . . partager. . . [avec] les plus grands lots et des autres [à ceux qui sont logés] dans la ville, cent plèthres de terre défrichée et [dix plèthres] de vignobles, ». On imagine comme c'est le cas en Égypte lagide que les plus gros *klèroi* revenaient aux membres de la cavalerie royale.

⁵²⁴ De toute évidence, les similitudes sont assez flagrantes avec ce qui se passe en Égypte lagide. Les clérouques reçoivent des lopins de terre tout comme chez les vétérans attalides qui décident de rester à Pergame après leur période de service. Les *épigonoï* sont de potentiels successeurs de leurs pères. Selon ce que nous apprend St. Thion, *op.cit.*, p. 19, les lagides ont gardé une tradition mise en place depuis la période d'Alexandre. Période durant laquelle les épigonoï remplaçaient leurs pères une fois ceux-ci devenus invalides. Ceci dit, les *épigonoï* étaient donc formés aux métiers de l'armée depuis leur jeune âge. C'est quasiment la même chose qu'on observe à Pergame. Les régents attalides n'ont pas exclus les enfants des vétérans aux différents gymnases du royaume et pour attirer ceux-ci davantage, la couronne a toujours trouver des stratagèmes à la fourniture des gymnases en huile. Ainsi, les parents qui étaient des citoyens et des sujets de Pergame n'avaient plus à se préoccuper de la fourniture en huile. Les *neoi* n'avaient plus qu'un souci, celui d'être mieux formés en vu du renforcement des troupes du royaume comme vu au chapitre III du présent travail.

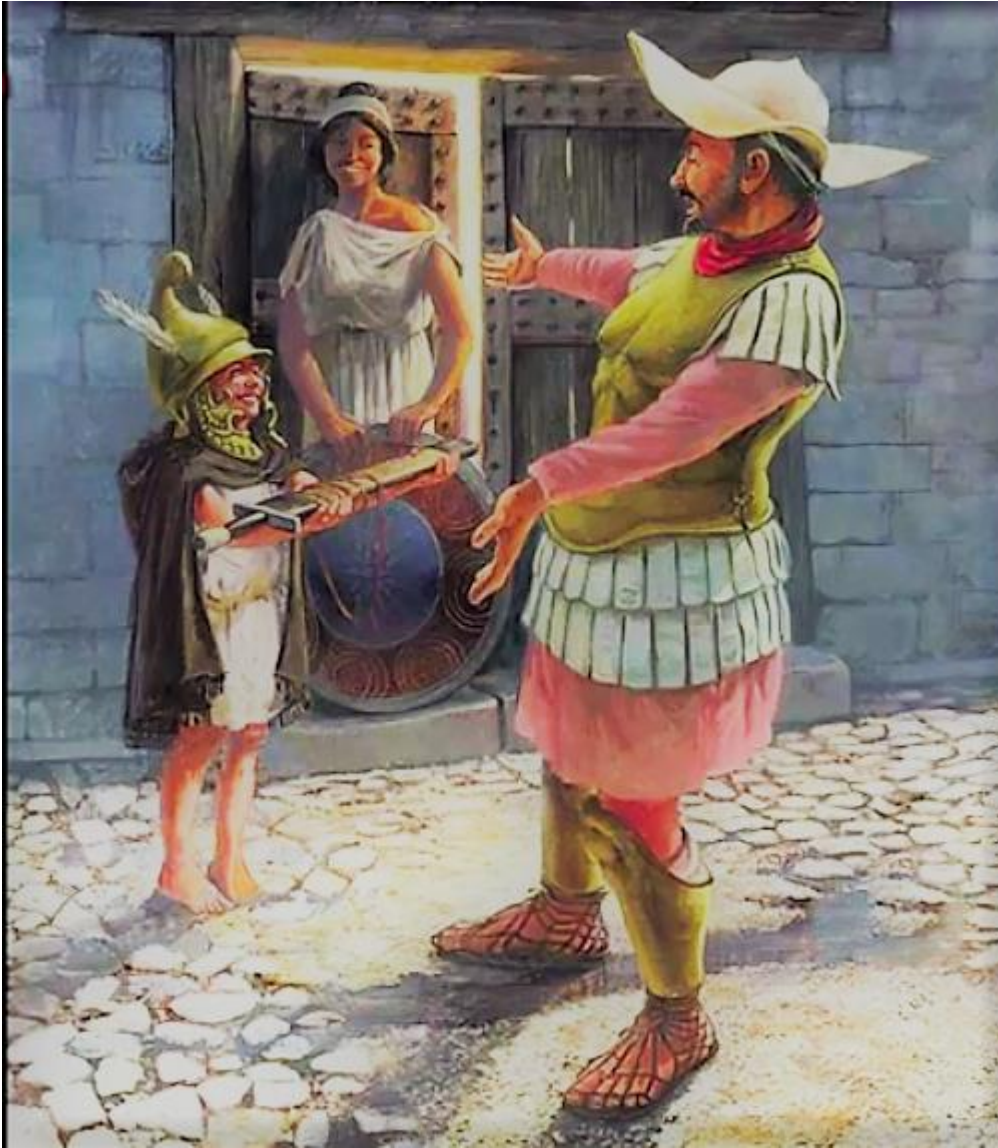


Figure 23

- La famille d'un clérouque dans l'Égypte lagide : le colon et soldat agricole, sa femme et leur fils ou épigone (futur soldat). D'après la description de St. Thion, *Le soldat lagide*, 2012, p. 11.

Des vétérans à la disposition du *basileus* ?

D'après la cinquième clause de l'inscription *OGIS* 266, les soldats arrivés au terme de leur durée de travail et qui voulaient rejoindre leur cité d'origine bénéficiaient de l'*atélie*. Cette exonération de toute taxe douanière de sortie du territoire pergaménien constitue en soi une forme de gratitude de la cour attalide vis-à-vis de ses anciens mercenaires. Signalons que cette exemption douanière fait partie de l'une des principales revendications que les mutins

soumirent à Eumène I^{er} à l'aube de son règne. Par le biais de ses correspondances royales, Welles nous fait connaître le climat délétère qui prévalait entre le régent attalide et les mercenaires de la citadelle. On peut en effet lire ce qui suit :

frg.

A.

1 [— — — — —]οσι καὶ ἰππεὺς
 [— — — — —]ς Ἀριστομα-
 [χ— — — — —]ες παρ' ὑμῶν
 [— — — — —]σ]υνηξιοῦτε
 5 [— — — — —]#7[.]#7I[—]

frg.

B

[— — — — —]...[— — — — —]
 1 [— — — — —] πρότερον ἦσαν εἰθισμένοι
 [— — — — —] ἔ]<γ>νωσαν(?). εἰ δέ τινα οἱ ἰππεῖς
 [— — — — —] τ]ῆν πρόσοδον [ἐφ]ίμεν ὑμῖν τῶν
 [— — — — —] Ἐ]λληνες παροικοῦσιν, ἐὰν βούλω[ν]-
 5 [ται — — — — —]... ἐν ὑμῖν ἐπ.[—]

frg.

C.1

[— — — — —]αν γεω[— — — — —]
 [— — —] δὲ μακροὺς [— — — — —]
 [— — —] πανηγ]υρικὴν δὲ πη[— — — — —]
 [— — —] ἔξ τῶν ὠμο[λογημένων — — —]
 5 [— — —] ἀλ]λ' ἔσεσθε {²⁷[κα]λέσεσθε?}²⁷ ατI[— — —]
 [— — —]ον οικοδομηθῆι ε[— — — — —]
 [— — —]Σ σὺν τοῖς λα[χοῦσιν(?) — — —]
 [— — — — —].M#7[— — — — —]

« [A] [Eumènes, aux généraux, hipparques,] chefs et cavaliers, [salutations]. . . fils d'Aristomachos. . . , [ceux qui ont été envoyés] par vous, [ont remis votre pétition, dans laquelle] vous demandez. . . »

[B] [Ainsi, la liberté des impôts, qu'ils étaient habitués [à avoir, restent comme nos prédécesseurs] ont déterminé ; si les cavaliers [transportent] quoi que ce soit [de leurs biens personnels], nous vous permettons d'en tirer le revenu [libre d'impôts]; et si [d'autres] Grecs qui résident avec vous souhaitent [vendre une partie de leurs produits, nous vous avons accordé] pour [. . . liberté de paiements au trésor royal pour la terre] que vous cultivez. . .

[C]. . . vous serez [libres de taxes. . . Pour que. . .] peut-être construit. . . ». ⁵²⁵

Comme témoigne ce reste d'inscription, les milices pergaméniennes pouvaient disposer de leurs biens à la sortie de Pergame sans aucune taxation. Revendication qui leur a été accordée. En plus de céder aux multiples revendications des mercenaires désireux de partir de Pergame, la bienveillance attalide a également été manifestée envers les vétérans qui voulaient rester à Pergame. En effet, les vétérans qui souhaitaient rester dans le royaume au-delà de leur période de travail militaire reçurent des *klèroi* dont la surface arable était proportionnelle aux fonctions occupées avant la retraite.

Dans son article relatif à la révolte d'Aristonikos, V. Vavřínek donne les différentes composantes de l'armée pergaménienne. Le chercheur montre que les soldats du noyau central de l'armée des Attalides, c'est-à-dire les troupes constamment au combat, occupent des garnisons, plus précisément des colonies agricoles en temps de paix. Ils y reçoivent des lopins de terre pour y pratiquer de l'agriculture. Toutefois, ils paieraient un impôt en nature à

⁵²⁵ Welles, C. B. *Royal correspondence in the Hellenistic period*, Chicago, 1974 N^o 16, ce texte nous rappelle également deux lettres du II^e siècle émises entre l'administration attalide et le sanctuaire d'Apollon de Tarsènos. (Cf. RC, 47). Le futur roi Attale II en corégence avec son frère Eumène II est reconnu comme l'auteur de la première lettre (Piejko, F. « Two attalid letters on the asyilia and ateleia of apollo tarsenus 185 b. c. », *Historia*, 38, 1989, p. 395- 409 affirme que « his brother Attalus acting on his authority... ». Il accorde une exonération aux populations (κἀ]τοικο[ι]) sur leur bétail en cette année de 185 (6 février) soit le 16 Dystros de la douzième année du règne d'Eumène II (Chandezon, Chr. *L'élevage en Grèce*, Paris, 2003, p. 195). Ce qu'il y'a de particulier dans ce texte est la signification du mot *katoikoi* qui semble renvoyer aux colons vétérans qui sont dans les garnisons, mais le mot semble en même temps renvoyer aux populations autochtones qui souhaitent une exonération sur leur bétail de la part de l'administration de Pergame. Au sujet de cette signification, la doléance formulée par la prêtrise du sanctuaire d'Apollon de Tarsènos. Selon la logique du texte, Attale II en lieu et place de son frère accorde cette exonération fiscale aux populations de Soma. Localité où se trouvait une ancienne forteresse séleucide passée sous le contrôle de Pergame.

la couronne.⁵²⁶ Ce qui nous semble tout à fait logique compte tenu de la nécessité de faire vivre le trésor royal. En effet, bien que la dynastie des Attalides soit reconnue comme étant assez prospère, et financièrement stable, on ne peut pas cependant ignorer les dépenses liées aux recrutements des mercenaires ainsi que leurs diverses aides aux cités hellénistiques.⁵²⁷

L'inscription *OGIS* 338 nous donne la certitude que les Attalides ne se sont nullement opposés à l'établissement des vétérans à travers leur royaume. Nous pensons d'ailleurs qu'il ne pouvait en être autrement au regard du vaste territoire qui fut le leur après les accords d'Apamée. À l'évidence, ce n'est pas l'espace où loger leurs vétérans qui pouvait manquer. D'ailleurs, d'après l'inscription *SEG* 47, 1745, le roi Eumène II, resté maître d'une grande partie de l'Asie Mineure, décidait des statuts à accorder à chaque coin de son royaume. Il accorda par exemple le statut de cité à une petite colonie de Phrygie. Il s'agit en effet de la cité de Toriaion. On peut lire entre autres :

...ἀγαθῆι τύχηι

βασιλεὺς Εὐμένης Τοριαίων τοῖς κατοικοῦσι χαίρειν· οἱ παρ' ὑμῶν ἄνδρες Ἀντιγένης, [Β]ρέννος, Ἡλιάδης, οὓς ἐπέμψατε συνησθησομένους μὲν ἡμῖν ἐπὶ τῷ καταπεπραχότας πάντα παρεῖναι ὑγιαίνοντας εἰς τὸν τόπον - ἐφ' οἷς δὴ καὶ χαριστήρια τοῖ[ς] θεοῖς ἀποδιδόντες π[ρο]σηγάγετε τὰς καθηκούσα[ς] θυσίας, ἀξί[ι]ώσαντας δὲ δι' ἣν εἰς τὰ ἡμέτερα πράγματα ἔχετε εὖνοιαν ἐπιχωρηθῆναι ὑμῖν πολιτείαν τε καὶ νόμους ἰδίους καὶ γυμνάσιον καὶ ὅσα τούτοις ἔστι ἀκόλουθα, ταῦτά τε φιλοτιμότερον ἀπέλογισαντο, καὶ τὴν προθυμίαν ἐξηγησάμενοι, διότι

⁵²⁶ Vavřínek, V. « La Révolte d'Aristonikos », *Povstání Aristonikovo*, Praha, 1957, p. 6. En plus de ce passage, nous nous appuyons davantage sur Welles, dans *ses Royals correspondences*, afin de voir la profondeur des liens entre les rois attalides et leurs colonies notamment les taxes qui s'appliquent aux colons agriculteurs parmi lesquels on retrouve les vétérans.

⁵²⁷ Sans vouloir faire étalage de l'évergétisme attalide, nous pouvons juste nous attarder sur une inscription qui remonte au temps du patriarche Philétairos et relative à sa bienfaisance envers la cité des Cyzicéniens. S'agissant donc de ces aides pergaméniennes, l'inscription *OGIS* 748 met en scène la générosité de Pergame envers Cyzique ce qui est une belle illustration des aides multiformes que les Attalides accordaient à leurs voisins immédiats ou éloignés. Il y dit que Philétairos finança les jeux dans cette cité à hauteur de « vingt talents d'argent d'Alexandre », à ceci, s'ajoute une donation équestre pour la garde du territoire cyzicénien de « cinquante chevaux ». Sans tout énumérer, nous pouvons clore cet épisode par la fourniture de blé et d'orge à Cyzique pendant leur guerre contre les Galates. Ces dons furent octroyés à Cyzique entre 280/70 et 276/5 av. J.-C., selon l'historien anglais M. M. Austin, *The hellenistic world from Alexander to the roman conquest*, New York, 1981, p. 316-317.

πρὸς πάντα ἀπροφασίστως ἔχετε τὰ συμφέροντα ἡ[μ]ῶν, ἠξίουσιν τε ἐπινεῦσαι· χάριτας γὰρ τὰς ἐμοὶ προσηκούσας παρὰ τοῦ πλήθους ὑπάρξιν διὰ παντός, οὐτ[ε] τῶν λυσιτελῶν ἐμοὶ οὔτε τ[ῶ]ν ἀνανκαίων ἐμοὶ ἀφι[σ]ταμένων ὑμῶν. ἐγὼ δὲ ἐθεώρουμι μὲν οὐκ εἰς μικρὰ διαφέρον ἐμοὶ τὸ συνχωρῆσαι τὰ ἀξιούμενα, πρὸ[ς] με[ί]ζονα δὲ καὶ πολλὰ πράγματα ἀνήκον· καὶ γὰρ νῦν ὑμ[ῶ]ν γένοιτ' ἂν βεβαία παρ' ἐμοῦ δοθεῖσα, ἐκτημένου κυρ[ί]ως διὰ τὸ παρὰ τῶν κρατησάντων καὶ πολέμοι καὶ σ[υν]θήκαις εἰληφέναι Ῥωμαίων, ἀλλ' οὐκ ἢ γραφεῖσα ὑπὸ τῶν μὴ κυριευόντων· κενὴ γὰρ ἢ χάρις αὕτη καὶ δόλ[ι]α κρίνοιτ' ἂν ὑπὸ πάντων ἀληθῶς. ὁμως δὲ διὰ τὴν εὐν[ο]ίαν ἣν ἔχετε πρὸς ἡμᾶς καὶ ἐνεδείξασθε ἐν τῷ προσήκοντι καιρῷ, συνχωρῶ καὶ ὑμῶν καὶ τοῖς μεθ' ὑμῶν συνοικοῦσιν ἐν χωρίοις εἰς ἐν πολίτευμα συνταχ[θ]ῆναι καὶ νόμοις τε χρῆσθαι ἰδίους, οἷς εἰ μὲν τισιν αὐτ[ο]ῖς εὐαρεστεῖτε, ἀνενέγκατε ἐφ' ἡμᾶς ὅπως ἐπικρίνωμε[ν] πρὸς τὸ μηθὲν ἔχει[ν] ἐναντίον τοῖς ὑμῶν συμφέρουσιν· εἰ δ[ὲ] μή[ι], διασαφήσατε καὶ δώσομεν τοὺς ἐπιτηδεῖους καὶ βουλήν καὶ ἀρχ[ὰς] καθιστάναι καὶ δῆμον νέμειν εἰς φυλάς καταμερισθέντα, καὶ γυμνάσιον ποιησαμένους τοῖς νέοις τιθ[έ]ναι ἄλειμμα. περὶ τε τοῦ νομίζεσθαι πολίτευμα τὸ ὑμέ[τ]ε[ρ]ον, αὐτοὺς ἐν τῇ ἐτέρῃ ἐπιστολῇ καταρξά[μ]ενος π[ρ]οσ[π]εφώνηκ[α]. πειρᾶσθε οὖν, τηλικούτων τετευχότες παρ' ἐ[μ]οῦ τιμί[ω]ν, ἀποδείκνυσθαι διὰ τ[ῶ]ν ἔργων ἀληθινῶς τὴν ε[ὔ]νοιαν ἐν ἅπασιν τοῖς καιροῖς...

« À la bonne fortune,

Le roi Eumène(II) salue les habitants de [Tyriaion] ou de Toriaion. Vos représentants, Antigène, Brennos, Héliades, que vous avez envoyés pour nous féliciter d'avoir tout accompli, nous et nous être parvenus en bonne santé à cet endroit – ce faisant, vous avez rendu des offrandes de remerciement aux dieux, vous avez offert les sacrifices appropriés - et demandiez, en raison de la bonne volonté que vous avez pour notre santé, de vous accorder une constitution de la ville et l'utilisation de vos propres lois et un gymnase, et les autres droits compatibles avec ces choses. Ces hommes ont parlé avec beaucoup d'enthousiasme, et après avoir déclaré que vous êtes sincèrement désireux de tout faire pour nous, ils ont sollicité notre assentiment, car ils ont dit que des expressions de reconnaissance pour moi continueront à être faites au nom de votre peuple pour toujours, et que vous ne vous écarterez pas de ce qui est avantageux et nécessaire pour moi. Quant à moi, je pourrais en effet observer que

*ce n'est pas une mince affaire pour moi d'accorder suite à vos demandes, puisque cela est directement lié à de nombreuses questions de grande importance : en effet, toute faveur que vous m'accordez en ce moment serait sûre, puisque j'ai toute autorité sur la terre en vertu de l'avoir reçu des Romains qui ont prévalu à la fois dans la guerre et dans le traité ; ce ne serait pas le cas d'une faveur décrétée par quelqu'un sans autorité, car une telle faveur serait vraiment condamnée par tous comme vide et trompeuse. Cependant, à cause de la bonne volonté que vous avez pour nous, comme vous l'avez démontré au bon moment, je vous accorde, ainsi qu'à ceux qui vivent avec vous dans des places-fortes pour vous organiser en un corps citoyen et utiliser vos propres lois. Si vous êtes satisfaits de certains d'entre eux, soumettez-les à nous afin que nous les inspections aussi, mais s'il y en a qui sont contraire à vos intérêts, faites-le nous savoir également et nous vous enverrons les hommes capables de nommer le conseil et les magistrats, de distribuer le peuple et de l'assigner aux tribus, de construire un gymnase et d'en fournir de l'huile aux neoi. J'ai déjà déclaré cela au début de la deuxième lettre. Après avoir reçu de moi de si grands honneurs, tâchez de montrer par vos actes votre véritable bienveillance dans toutes les situations...».*⁵²⁸

Cette inscription s'ajoute à plusieurs décrets pris par le roi attalide au lendemain des accords d'Apamée sur ses nouveaux territoires attribués par les Romains. À l'instar de ce décret, la petite cité de *Toriaion* en Phrygie, ancienne possession séleucide disposait en son sein d'une *katoikia*.⁵²⁹ Celle-ci fut désormais sous le commandement de Pergame. Des établissements de ce genre ont abondé dans le vaste royaume pergaménien.⁵³⁰ Les vétérans

⁵²⁸ *SEG*_47.1745

⁵²⁹ Par le biais des travaux de P. Thonemann, «Géographie cistophorique : Toriaion et Kormasa » in *Chronique numismatique*, 2008, n°168, p. 43 – 60, on a une précision du lieu de découverte de cette inscription attribuée au roi Eumène II. Elle fut donc mise au jour dans l'est d'Ilgın en Turquie actuelle, plus précisément au sommet de la colline Kale Tepesi qui fut à l'origine une forteresse séleucide importante et qui passa au contrôle de Pergame après Apamée, d'après les données complétées par I. Savalli-Lestrade, dans son article « Nouvelles considérations sur le dossier épigraphique de Toriaion », in *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, 2018, p. 165–177.

⁵³⁰ Martinez-Sève, L. *Atlas du monde hellénistique (336 à 31 av. J.-C.) Pouvoir et territoire après Alexandre le Grand*, Paris, 2011, p. 32. Il convient de rappeler que P. Debord dans « La Lydie du Nord-Est », *REA*, 1985, p. 348, fait remarquer qu'il n'est guère aisé de faire une différenciation entre des *katoikiai* d'origine séleucides et

pouvaient de ce fait solliciter librement un lopin de terre dans l'une de ces *chôrai basilikai*. La couronne ne pouvait s'en opposer. Ceci est d'autant plus logique que la seule présence de ces hommes pourrait contribuer à asseoir leur pouvoir, voire à pacifier davantage les cités. Il nous semble logique de penser que la présence de ces colons dans une cité, vétérans soient-ils, rappellerait aux Toriaitai que leur cité est placée sous l'autorité attalide.

D'ailleurs, dans sa démarche visant à établir un lien entre les *katoikiai* et le pouvoir central séleucide, Capdetrey ne manque pas de souligner à cet effet que les domaines royaux sont de parfaits instruments de continuité et de représentativité de l'autorité royale⁵³¹. Autrement dit, la présence des vétérans dans une colonie a toujours servi de rappel aux populations locales que, même lorsque leur cité conservait une certaine forme d'autonomie juridique, l'autorité supérieure du *basileus* était manifeste et vue de tous.

En plus de cet aspect, on peut également s'intéresser au contexte historique post-Apamée. Rattrapé par sa participation au grand traité de paix de 188 av. J-C., Antiochos III ne pouvait contester le plein pouvoir des Attalides sur ses anciennes possessions phrygiennes, en l'occurrence une ancienne partie de la Phrygie que Prusias I^{er} aurait conquise quelques années plus tôt.⁵³² À la lumière des récents travaux d'I. Savalli Lestrade, deux conflits s'en suivirent. Ces conflits mirent le royaume et l'autorité d'Eumène II à rude épreuve. Le premier conflit opposa le régent attalide au Bithynien Prusias I^{er} pendant trois années. À ceci, s'ajoute un conflit que les auteurs antiques présentent comme étant plus important que le précédent compte tenu des forces en présence. Ainsi, d'un côté, derrière Eumène II, se rallièrent Prusias II, Ariarathe de Cappadoce et le roi de Paphlagonie, Morzios. De l'autre côté, les hostilités étaient conduites par le roi du Pont Pharnace I^{er} coalisé à l'Arménien Mithridate II et aux rois

attalides. Capdetrey reprend également cette idée (*Le pouvoir séleucide*, Rennes, 2007, p. 161). Ce qui nous semble assez logique compte tenu de la proximité entre les deux pouvoirs. À cet argument lié au voisinage, s'ajoute également la maigreur de la documentation relative à la création des différentes *katoikiai* asiatiques de la période hellénistique.

⁵³¹ Capdetrey, L. *Op. cit.*, p. 139-147.

⁵³² Polybe XXI, 45, 10, parle de Mysie qui aurait été dépossédée à Prusias I^{er} au bénéfice de Pergame. Toutefois, Éd. Will nous fait comprendre qu'il s'agirait plutôt de la Phrygie septentrionale aussi appelée « Épicète ». Il s'agit également de ce territoire que la Chercheuse I. Savalli-Lestrade appelle la Phrygie hellespontique ou petite Phrygie, cf. « Nouvelles considérations sur le dossier épigraphique de Toriaion », 2018, p. 168. La rétrocession de ce territoire à Pergame est généralement perçue comme l'un des facteurs majeurs qui justifie le conflit qui opposa Eumène II à Prusias I^{er} après Apamée de 186/5 à 183 selon Éd. Will, *Histoire Politique*, Paris, 2003, p. 286.

galates Léokritos, Cassignatos et Gaigatorix⁵³³. C'est tout le nord-est du royaume de Pergame qui était impacté par près de six années de conflit. Avec un tel climat d'insécurité, nous voyons mal comment les Attalides pouvaient s'opposer à l'installation des vétérans à travers les domaines royaux. La présence de ces hommes peut dans une certaine mesure dissuader d'éventuels rebellions locales voire rassurer les populations indigènes.

I. Savalli Lestrade soulève un aspect important dans sa considération de l'inscription de Toriaion. En effet, elle en émet une nouvelle hypothèse sur la date approximative. Ce qui nous intéresse est l'éventuel rapprochement qui se serait produit entre les Toriaitai et Prusias I^{er} puis avec Pharnace. Elle affirme d'ailleurs que « *Pharnace pourrait être, tout autant que Prusias, le roi ennemi qui menaçait l'autorité d'Eumène II en faisant miroiter privilèges et avantages divers aux populations des colonies militaires installées en bordure du plateau anatolien.* ».⁵³⁴ Avec de telles stratégies menées par des rois ennemis de la couronne de Pergame, il nous semble certain que celle-ci s'était rendue compte à un moment donné des subterfuges visant la déstabilisation des nouveaux territoires. Dans un tel contexte régional, la présence des vétérans peut sans doute être considérée comme une dissuasion à d'éventuels soulèvements internes dans ces territoires nouvellement acquis. Forts de leur passé glorieux après leurs années de service militaire, les vétérans sont à juste titre vus par les populations indigènes qui ne savent probablement pas la raison de leur présence comme des représentants de Pergame. Par conséquent, les rois Attalides ne pouvaient que se réjouir de leur présence dans le royaume.

Bien que n'étant plus en service, leur présence est assez dissuasive auprès des populations autochtones qui voient en eux de potentiels représentants de l'autorité royale. Pour le besoin en main d'œuvre visant la valorisation de leurs tenures, les vétérans recouraient aux indigènes. Ceci est d'autant plus logique que ces anciens hauts gradés des troupes royales sont essentiellement des hommes habiles dans le maniement des armes. Étant devenus des colons agricoles ne signifiait guère pour autant qu'ils étaient des véritables agriculteurs comme les locaux.

⁵³³ Polybe, XXIII, 9, 1-3, Tite-Live, XL, 2, 6. Ce conflit selon Will *op. cit.* p. 288-289, mit quasiment trois ans lui aussi.

⁵³⁴ Savalli Lestrade, I. *Nouvelles considérations...*, 2018, p. 169.

Reconnaissance des cités libérées.

En plus du roi qui pouvait honorer ses vétérans en leur concédant des lopins de terre dans son royaume, le conseil d'une cité libre pouvait aussi se montrer bienveillant envers les vétérans. En effet, pendant leur période de service, des mercenaires avaient plusieurs missions qui leur étaient assignées. Celles-ci allaient donc de la domination, à la libération d'une cité, voire de la protection des différentes limites d'un territoire. Les garnisons étaient donc créées ou réquisitionnées. Tel fut le cas à Lilaia, une cité phocidienne en proie à la menace des barbares. Elle fut protégée par des soldats attalides vers la fin du III^e siècle.

D'après le recueil épigraphique *Les Fouilles de Delphes*, les restes de l'inscription de la cité de Lilaia retracent non seulement la liste des mercenaires venus défendre cette cité, mais surtout la loi promulguée par le conseil de la cité octroyant la *proxénie* aux soldats ainsi qu'à leurs descendances. Au sujet de cette inscription, Martinez Lacy préfère parler de l'octroi de *l'isopoliteia* aux soldats pergaméniens.⁵³⁵ À ce titre, il est question qu'il leur soit accordé « *des droits égaux à la citoyenneté et l'inviolabilité en temps de guerre et en temps de paix* ». Ce droit leur assurerait un statut respectable dans la cité de Lilaia si jamais ils ne voulaient plus rejoindre leur cité.

Par cette proxénie, certains vétérans pergaméniens ayant défendu la cité pouvaient librement s'installer en Grèce dans la cité phocidienne. Ils jouissaient des mêmes avantages que les citoyens de la cité. Chr. Chandezon, nous fait comprendre qu'il est probable que même après la période de service, les soldats conserveraient leur droit.⁵³⁶ Ceci dit, les vétérans qui décidaient de s'installer à Lilaia, compte tenu de leur statut exceptionnel, pouvaient solliciter un lopin de terre à mettre en valeur pour la survie familiale. Ainsi, s'il arrivait que le vétéran n'ait aucune envie de rejoindre sa cité d'origine ou de rester dans le royaume attalide, l'une des cités pour laquelle il aurait défendu pendant ses années de service à l'instar de Lilaia pouvait librement lui octroyer des droits civiques en guise de reconnaissance. Toutefois, nous

⁵³⁵ Martinez, L. R., *Inscripciones helenísticas sobre los ejércitos y la guerra*, Mexico, 2008, p. 71. L'auteur précise que *l'isopoliteia* est un droit qui confère la citoyenneté à un individu dans une cité donnée. Le contexte de l'octroi de ces droits est singulier, celui de la Première Guerre de Macédoine.

⁵³⁶ Selon Chr. Chandezon, même si dans sa cité d'origine le proxène est vu comme un simple particulier, il en est autrement dans la cité d'accueil. Il y jouit d'une situation privilégiée et d'honneurs. Cf. *L'élevage en Grèce (fin Ve- fin Ier S. a. C.)*, Paris, 2003, p. 351-352.

voulons nous attarder sur les vétérans qui résidaient au sein de la *chôra basilikè* et voir surtout les dispositions mises en place pour l'exploitation des tenures que la couronne leur concédait.

LES KATOIKIAI ET LES VÉTÉRANS.

Valorisation de la *chôra basilikè* par les vétérans

Par le biais de L. Capdetrey, nous avons une connaissance plus large de la notion de la « *chôra basilikè* ». Ce chercheur fait une synthèse des postulats modernes, affirme que « *selon l'idéologie royale hellénistique, le territoire contrôlé par un roi était le résultat de la "conquête par la lance", rappelant le geste fondateur attribué à Alexandre lorsqu'il passa en Asie...* ». ⁵³⁷ Cette présentation du domaine royal est importante pour mieux percevoir le plein pouvoir décisionnel qu'avaient les rois hellénistiques sur leurs terres. Les vétérans qui s'y installaient recevaient l'aval suprême du *basileus*. Les fonctionnaires royaux qui régissaient le fonctionnement des domaines royaux n'avaient de pouvoirs que ceux accordés par le roi, dont ils s'assuraient la bonne exécution.

S'agissant des rois pergaméniens, nous avons une idée de leur mode de gestion des tenures octroyées aux vétérans. Par le biais de compilation des *Correspondances Royales* de Welles, nous avons un aperçu du fonctionnement de la *chôra basilikè* attalide. Par exemple, dans l'inscription *Rc. 51*, nous lisons les restes d'une lettre attribuée à un dynaste attalide toutefois non identifié. ⁵³⁸

1 [— — — — —]μενος και α.[— {κατὰ .[—?] —

⁵³⁷ Capdetrey, L. *Op. cit.* p. 136.

⁵³⁸ Welles, *op. cit.*, n° 51. En dépit de la forte dégradation de notre inscription, il est fort probable que la correspondance soit émise par un monarque pergaménien compte tenu de la forme dont les divinités y sont présentées. Effet, si on regarde le traité entre Eumène I^{er} et ses mutins, on peut lire entre autre « *Qu'il inscrive le serment et l'accord sur quatre stèles de pierre, et qu'il les dresse, une à Pergame dans le sanctuaire d'Athéna, une à Gryneion, une à Délos, une à Mytilène dans le (sanctuaire) d'Asklépios.* » (cf. *OGIS 266*). La mention des divinités est quasi identique dans notre inscription. On voit qu'il est dit « . . . avoir inscrit cette lettre sur [deux] stèles [érigées une dans le sanctuaire d'Athéna] et l'autre à Gryneion [dans le sanctuaire d'Apollon] ». Une disposition quasi-identique qui pousse à voir dans cette inscription une lettre émise par un dynaste pergaménien relative à la gestion d'une *katoikia*.

—]
 [—————]ΟΑΣΙτε τά τε καταμετ[ρ———]
 [—————]ων ψιλῆς πλέθρα [———]
 [————— κ]αὶ πρότ[ερ]ο[ν ———]
 [—————]
 5 —]
 [—————]
 —]
 [—————]
 —]
 [—————].Ο...ν ὑμ[—————]
 [—————]ν ἀναδεδοκόσ[ιτν ———]
 10 [————— μ]ένους τοὺς κλήρους ψιλῆς πλ[έ]-
 [θρα ———]α δεκαδύο ἡμίπλεθρον τὰ μέγ
 [————— το]ὺς τοιούτους οὐ βουληθέντας ἐν
 [————— μ]ὲν τοῖς πλείοσι κοινωνεῖν, τῶν δὲ ἄλ-
 [λων τοῖς ἐστεγνοποιημέν]οις ἐν τῇ πόλει ψιλῆς πλέθρα ἑκατόν,
 15 ἀμπέλων π[λέθρα δέκα, τῶν] δὲ μήπω ἐστεγνοποιημένων ἐκά-
 στῶν ψιλῆς [πλέθρα πεντήκ]οντα, ἀμπέλων πέντε, τελοῦσιν ἐκ
 τούτων ἐ[κ μὲν τοῦ οἴνου το]ῦ τε σίτου καὶ τῶν λοιπῶν καρπῶν δεκά-
 την, τῶ[ν δὲ ——— κα]ὶ τῶν ἄλλων ἐγγαίων ὧν ἀπέδοτο **δη-**
[μαρχ(?)]——— κ]αὶ τινες ἄλλοι τῶν τὰ βασιλικά πραγματευ-
 20 [ομένων ——— ἐ]άν] ταῦτα πωλῶσιν, ἔσονται αἱ τε κτήσεις κύ-
 [ρραι ——— τὰ ταχ]θέντα ἐκάστοις, εἰς δὲ τὰ τεμένη τὰ εἰς
 [————— ἐ]τάχειν πρότερον **δημάρχ**ωι παραδει-
 [—————] καὶ τὴν ἀτέλην αὐτῶν ἐπεχώρησα
 [—————]ων ἔδωκα τοῖς νέοις εἰς τὸ ἔλαιον
 25 [————— κλ]ηρονομίαι τῶν ἀτέκνων φαινον-
 [τ——— τά]γ(?)ματα {²⁷πρά]γματα?} ²⁷ εἰς τὸ
 βασιλικὸν καθή-
 [κοντα ———]. ἐν τοῖς ἄλλοις καὶ ἐν τού-
 [τ——— τ(?)]αύτας ὑμῖν καὶ ἀτέλειαν
 [—————] τῶν μισθοφόρων τοῦ

δήμαρχος (*dèmarkhos*). Ce titre est un composé de δῆμος, « peuple », et ἀρχός, « maître, chef, dirigeant ». C'est le sens athénien du V^e et fin du IV^e siècle av. J.-C. dont parle Démosthène qui semble plus se rapprocher du rôle hellénistique du démarque.⁵³⁹ Il nous paraît plus approprié de voir dans ce démarque un haut fonctionnaire royal, garant de la gestion des *katoikiai* en l'absence du roi du moins pour ce qui concerne la *chôra basilikè*. Il tient *de facto* les registres fonciers de la cité. Il s'assure du bon prélèvement des taxes foncières et de leur versement au trésor royal. Ces informations nous donnent la confirmation d'un certain mode de taxation et de prélèvement des occupants de la *chôra basilikè*.

Au regard des dispositions qui nous sont communiquées, on observe une répartition asymétrique des *klèroi*⁵⁴⁰. Ainsi, chaque occupant reçoit une tenure pour la culture de la vigne égale au dixième de celle prévue à la culture du grain. Toutefois, les faveurs sont proportionnelles à chaque cas de colon. Les vétérans, quant à eux, reçoivent indéniablement des lopins de terre en fonction de leurs grades, mais surtout du corps de l'armée dans lequel ils ont servi pendant leur période d'activité au sein des troupes attalides.

⁵³⁹ Dans ses *plaidoyers civils*, Démosthène présente le démarque comme une autorité locale, qui s'occupe des affaires du dème. Il tient les registres et règle certains contentieux. On peut lire que « Une assemblée se réunissait dans chacun des dèmes de l'Attique. La liste civique était produite, l'appel fait par le démarque et les noms des inscrits étaient successivement soumis à un vote (*διαψήφισις*) (a). En cas de contestation, il s'élevait un débat contradictoire dont l'assemblée était juge en premier ressort. Ceux dont la radiation était prononcée rentraient dans la classe des métèques. S'ils ne voulaient pas accepter la décision rendue contre eux (*ἀποψήφισις*), ils avaient un recours (*ἔφεσις*) devant le tribunal des Hélistes. Le démarque s'y présentait pour soutenir la décision attaquée et parlait le premier... », Peut-on lire dans *Plaidoyers civils*, tome II, XXIV, *Argument I*

⁵⁴⁰ Selon E. Bournaze et J. P. Poly, dans *Les féodalités*, Paris, 1998, p. 632, le terme *klèros* est plus spécifique à l'Égypte ptolémaïque et renvoie au lopin de terre attribué à chaque colon ou mercenaire venu combattre pour le royaume. Une pratique qui tirerait ses origines de la Grèce de manière générale et d'Athènes en particulier. Des propos qui trouvent un écho favorable chez J. N. Corvisier, cf. *Les Grecs à l'époque archaïque : Milieu du IX^e siècle à 478 av. J.-C.*, Paris, 1966, p. 93-94. D'après lui, le *klèros* est un vieux vocable qui remonterait à la période homérique et ferait allusion au procédé par lequel des individus étaient tirés au sort. Par extension, le mot désigna "ce qui est accordé par le sort notamment une part de terrain, une propriété ». On note cependant que d'après G. Cardascia, *Reallexikon der Assyriologie und Vorderasienkunde*, Berlin 1973, 4, p. 151, estime pour sa part que les Perses furent les premiers à introduire ce modèle en Égypte. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que E. Bournazel et J. P. Poly, *op. cit.*, ajoutent que l'usage du vocable *katoikos* ou *katoikia* en Asie Mineure hellénistique remonterait au II^e siècle av. J.-C. et serait une extension du terme *klèros*.

Pour essayer de comprendre chaque situation d'octroi, nous verrons le lien entre la catégorie des bénéficiaires et leur lieu de résidence afin de tirer quelques conclusions. En effet, le texte s'ouvre sur une catégorie d'occupants qui bénéficieraient chacun de 125 *plèthres* de terres défrichées probablement pour la culture des différents grains. À ceci, s'ajoute le dixième de cette superficie, soit 12,5 *plèthres* pour la culture de la vigne. Par la suite, il est fait mention de ceux qui vivent ou « qui sont logés dans la ville ». À ceux-là, il est dit qu'ils bénéficieraient de 100 *plèthres* pour leur culture du blé et autres céréales accompagné du dixième de cette superficie soit 10 *plèthres* pour leur viticulture. L'expression « ceux qui sont logés dans la ville » tend à nous renseigner sur la première catégorie des bénéficiaires de la *chôra basilikè*. Il s'agit donc probablement des colons qui sont logés au sein des *katoikiai* qui sont le plus souvent à la périphérie des cités avec différentes fonctions. Ceci étant, on peut donc estimer que la seconde catégorie de bénéficiaires installés dans la ville renverrait donc aux vétérans installés à travers les cités du royaume, partageant le quotidien des autochtones. Pour le cas échéant, il est fort logique qu'il soit question des vétérans installés à travers la cité. Pour arriver à cette hypothèse, nous avons fait le lien entre le lieu de résidence des vétérans appelés dans le décret du conseil des *philoï* de Pergame de 133 av. J.-C. S'agissant de ces vétérans essentiellement macédoniens et asiatiques, le décret précise : « *De même aux Macédoniens et aux Mysiens et à ceux qui sont installés dans la citadelle et dans la vieille ville...* ».⁵⁴¹ Comme il est énoncé dans cette inscription, on peut voir des similitudes avec la deuxième catégorie des bénéficiaires de la *chôra basilikè* dont parle la correspondance numéro 51. Fort de ce constat, il en résulte que tous les vétérans attalides ne résidaient pas dans des garnisons situées à la périphérie des cités. Toutefois, compte tenu de leur passé au sein des troupes du royaume, le roi leur accordait des lopins de terre pour leur permettre de mieux jouir de leur retraite. À l'évidence, « ceux qui sont logés dans la ville » et bénéficiant pour la majorité de 100 *plèthres* pour la culture du grain et 10 *plèthres* pour leur viticulture sont aussi d'anciens soldats gradés. Il apparaît ainsi une marge de quelques 25 *plèthres* de terres arables entre les colons qui sont des soldats en plein service et les vétérans installés dans le royaume.

Par cet ensemble d'hypothèses, nous avons un aperçu de la vie du vétéran. Contrairement à ses années de service pendant lesquelles il résidait essentiellement dans des garnisons, sa vie civile et de repos le rapproche des populations locales. Leur présence sert

⁵⁴¹ Cf. OGIS 338. On peut lire aux lignes 14 et 15 ce qui suit « ὁμοίως δὲ καὶ Μακεδόσιν καὶ Μυσ[οῖς] καὶ τοῖς ἀναφερομένοις ἐν τῷ φρουρίῳ καὶ [τῇ πόλει τῆ]... »

non seulement de représentativité du pouvoir royal qui leur a octroyé ces espaces, mais aussi une sorte de trait d'union entre le roi et la cité. La moindre opposition à leur présence peut être jugée comme une contestation du détenteur du domaine royal sur lequel ils sont installés. Ceci nous pousse à réaliser que l'octroi des *klèroi* aux vétérans n'est pas naïf pour la couronne attalide. Leur présence servait de baromètre aux Attalides qui pouvaient ainsi jauger le degré de soumission et d'attachement des populations autochtones à leur autorité.

S'agissant de ceux qui ne sont pas encore logés, c'est-à-dire ni dans la colonie, encore moins dans la cité, il est dit que le *démarque* leur octroierait 50 plèthres de terre défrichée et 5 plèthres pour la vigne. Cependant, il leur sera prélevé 10 % sur leurs différentes récoltes. Il pourrait probablement s'agir des vétérans qui n'auraient pas la certitude de rester longtemps sur le territoire après leur service. Les raisons d'une telle position sont aussi multiples. On peut penser que pour des vétérans sans enfants, il peut leur sembler plus facile de partir d'une cité à une autre sans grand souci. Il pourrait également s'agir des vétérans ayant toujours des rapports étroits avec leur cité d'origine qui se trouve probablement proche du royaume de Pergame. De toute évidence, cette mesure traduit la méfiance de la couronne vis-à-vis des vétérans dont elle n'a pas de certitude d'une implantation de longue durée, voire définitive dans le royaume.

Pour finir avec cette dernière catégorie des vétérans qui recevaient 50 plèthres de terres cultivables, il peut enfin s'agir de simples hommes de troupe. Étant sans grade, la tenure reçue est donc proportionnelle au rang occupé au sein des troupes pendant leurs années de service. Ainsi, la notion de hiérarchie tant prônée au sein des effectifs de l'armée est méticuleusement respectée.

Au sujet des soldats en service, et surtout qui sont « au poste de garde », le roi se montre bienveillant en les exonérant de toute taxe foncière sur les profits issus de leurs exploitations agricoles. Pour ce qui est de la superficie attribuée à chaque colon, le texte reste muet à ce sujet. Il s'agirait probablement d'une superficie raisonnable et proportionnelle au grade de chaque soldat et surtout de son unité d'intervention.⁵⁴² Cette exonération est éloignée des

⁵⁴²Par sa littérature abondante, les institutions de la clérouque égyptienne sont bien connues en matière de réglementation foncière. E. Bournazel et J. P. Poly, *op. cit.*, p. 633, mentionnent en effet qu'"en règle générale, que les cavaliers étaient mieux dotés que les fantassins. Des tenures plus petites (de 5 à 20 aroures) étaient accordées aux indigènes une fois que ceux-ci avaient été incorporés dans l'armée lagide" ainsi, par le biais de la superficie qui figurait sur les registres officiels, on pouvait facilement avoir connaissance de l'importance ou du grade du clérouque, faisant de lui une élite sociale parmi ceux qui cultivaient "la terre royale".

pratiques observées en Égypte ptolémaïque. Chaque clérouque avait trois obligations vis-à-vis du *klèros* qu'il recevait. Tout d'abord, chaque soldat détenteur d'un lopin de terre devait être totalement disponible pour toute opération de mobilisation des troupes. Par conséquent, les activités agricoles ne constituent aucun motif d'indisponibilité du soldat. Ensuite une obligation de mettre en valeur son *klèros*, enfin s'acquitter de ses taxes fiscales inhérentes à la valorisation de son lopin de terre s'imposait à chaque soldat. Cette description prouve que chaque clérouque ne pouvait pas personnellement valoriser son *klèros*. Donc, il n'avait de choix que de recourir à des employés locaux ou à ses propres domestiques.⁵⁴³

Enfin, la générosité du roi est également dirigée à l'égard des *néoi*, pour le financement de leur huile. Pour cela, la couronne a mis à leur disposition des propriétés donc l'exploitation générerait des fonds qui seraient utilisés pour l'achat de l'huile. Ce mécanisme n'est pas anodin. En effet, les rois pergaméniens ne pouvaient rester en marge de ce qui se pratiquait au sein d'autres cités hellénistiques. La fourniture des gymnases en huile donnait plus de possibilités à tous les *néoi* indépendamment de leurs origines, de pouvoir accéder aux gymnases sans avoir à se soucier du ravitaillement en huile.

Le tableau ci-dessous livre un aperçu global des différentes informations qui ont été données par notre inscription.⁵⁴⁴ À ce tableau, nous ajoutons un aperçu des superficies que les colons gréco-macédoniens recevaient au III^e siècle av. J.-C. en Égypte lagide. Cette distribution a connu quelques modifications minimales un siècle plus tard.

différents bénéficiaires de la <i>chôra basilikè</i>	Colons vivant dans la <i>katoikia</i>	Vétérans dans <i>l'asty</i> (centre urbain et politique de la cité)	Ceux qui ne sont ni logés dans <i>l'asty</i> , ni dans l'une des <i>katoikiai</i> .	Vétérans ou mercenaires sans enfant.	Autres mercenaires (Probablement non gréco-macédoniens.)
Terres défrichées (plèthres/hectare)	125 plèthres Soit 11,25 ha	100 plèthres Soit 9 ha.	50 plèthres Soit 4,50 ha.	Données inconnues	Données inconnues
Superficie Pour la viticulture (plèthres/hectare)	12,5 plèthres Soit 1,125 ha	10 plèthres Soit 0,9 ha.	5 plèthres soit 0,45 ha.	Données inconnues	Données inconnues

⁵⁴³ Bournazel E. et Poly J. P., *op. cit.*, p. 633.

⁵⁴⁴ Nous avons pris la peine de donner les superficies agricoles en hectare dans le but de ne pas voir notre tableau bondé de chiffres.

Observations particulières.	Données inconnues	Données inconnues	Taxe de 10% sur tous les produits.	Taxe agraire à payer au trésor royal.	Atélie pour les soldats en service
------------------------------------	-------------------	-------------------	------------------------------------	---------------------------------------	------------------------------------

NB. 1 plèthre valant 9 ares or, 1 are = 0,01 hectare d'où les résultats sont donnés en hectare⁵⁴⁵.

Catégories de clérouques	Surfaces agraires	Les grades au sein des troupes lagides
<i>Héchatontaroures</i>	100 aroures soit 2762 ares ou 27,62 ha.	Cavaliers de l'hipparchie et soldat de l'Agéma : des colons de la garde royale.
<i>Hébdomechontaroures</i>	70 aroures soit 1933,4 ares ou 19,334 ha.	Cavaliers de l'hipparchie ethnique
<i>Triachontaroures,</i>	30 aroures soit 828,6 ares ou 8,28 ha.	Fantassins réguliers, professionnels de la phalange
<i>Pentaroures</i>	5 aroures soit 138,1 ares ou 1,381 ha.	Soldats indigènes, très peu expérimenté

NB : l'aroure valant 27,62 ares.

Au regard des grandes surfaces agraires allouées aux colons et aux vétérans, on est tenté de dire qu'il s'agirait des gradés de l'armée pergaménienne. À l'instar du second tableau

⁵⁴⁵ Les calculs opérés ont été effectués en tenant en compte les données de conversion proposées par le chercheur Horace Doursther, *Dictionnaire universel des poids et mesures, anciens et modernes*, M. Hayez, Bruxelles, 1840, troisième édition de 1976, p. 433.

relatif aux clérouques lagides, les colons pergaméniens recevaient des tenures royales considérables. Si un individu se retrouve avec plus de douze hectares de terres arables, c'est fort probable qu'il est de la classe privilégiée et en l'occurrence un haut gradé de la cavalerie pergaménienne. D'ailleurs, les informations que Thion St. fournit sur les clérouques lagides nous donnent davantage d'assurance sur le fait que la cavalerie dans les cités hellénistiques constitue la branche la plus prestigieuse au sein des différentes armées. Et comme on peut le voir dans le cas de Pergame, les vétérans reçoivent des tenures proportionnelles à leurs différents grades, mais surtout le corps de l'armée occupé pendant leurs années de services. Un autre constat qui se dégage de ces tableaux est que les royautes hellénistiques disposaient de domaines royaux importants, ce qui justifie l'octroi de tenures aussi importantes. Pour que les Attalides puissent avoir de tels espaces, il est évident que cette inscription, dont le monarque qui en est à l'origine reste inconnu, serait l'un des rois ayant pris la tête du royaume après les accords d'Apamée. Ceci dit, il s'agirait probablement d'une circulaire envoyée par l'un de trois derniers rois attalides (Eumène II, le signataire d'Apamée, ou son successeur Attale II, voire le dernier Attalide légitime, Attale III).

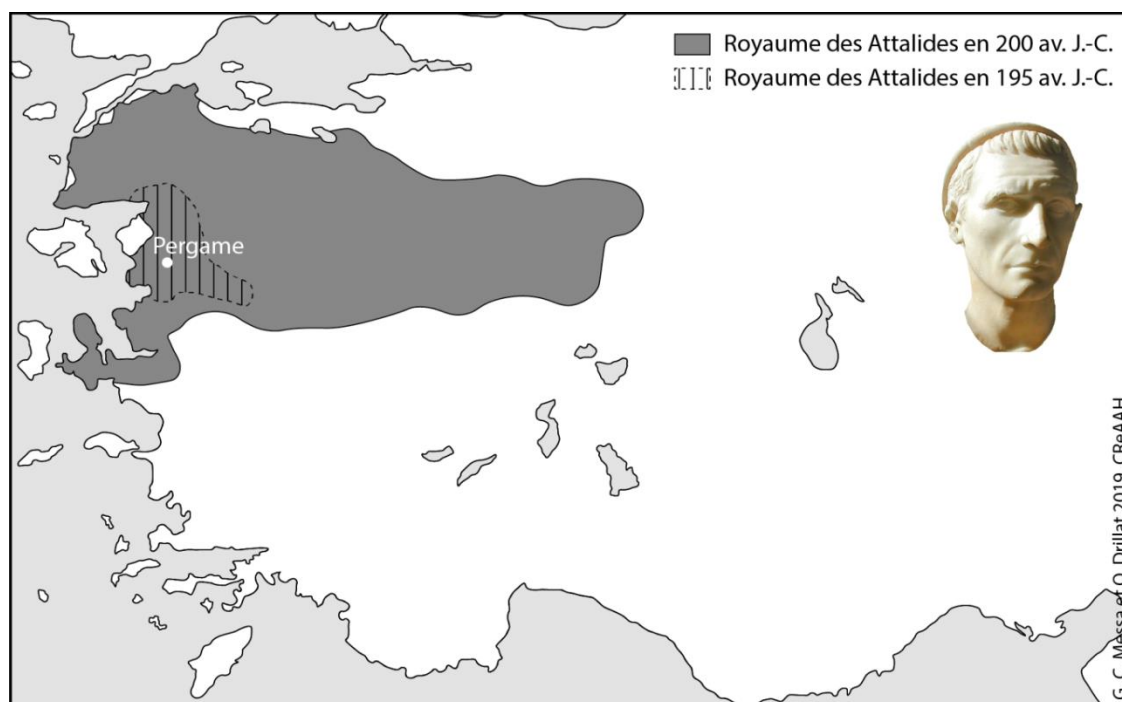


Figure 24

- Pergame réduite à la vallée du Caïque sous les coups des conquêtes d'Antiochos III au début du II^e siècle av. J.-C.⁵⁴⁶

⁵⁴⁶ Polybe XXXII, 8, 3 et XXXIII, 11, 7.

Comme on peut le voir sur cette carte, avant la bataille de Magnésie et surtout les accords d'Apamée, les Attalides ne disposaient plus de grandes *chorai basilikai* et ne pouvaient pas offrir des surfaces agraires aussi énormes comme mentionné dans l'inscription précitée. Or, par la suite, avec la réquisition des terres séleucides après Apamée, il est évident que les Attalides pouvaient dès lors offrir des surfaces considérables à leurs mercenaires.

Après les accords d'Apamée, la politique étrangère des Attalides fut plus souple envers les cités d'Asie Mineure. À la lumière de nouvelles inscriptions découvertes, notamment, une correspondance royale entre Eumène II et son frère Attale II d'un côté et les autorités sacerdotales de Pessinonte met en scène une fois de plus les faveurs que les dirigeants attalides pouvaient octroyer à une cité et bien évidemment aux garnisaires pour avoir leur loyauté⁵⁴⁷. D'après le récit de Strabon, l'une des merveilles de Pessinonte notamment son temple était le fruit d'une donation des dynastes attalides. Il affirme à cet effet que « *La ville possède un sanctuaire de la mère des dieux, objet d'une grande vénération... Ses prêtres étaient autrefois de véritables dynastes tirant de leur charge un revenu considérable... Le sanctuaire a été muni par la dynastie des Attales de constructions dignes de son caractère sacré, avec un temple et des portiques en marbre blanc* ». ⁵⁴⁸ Cette déclaration est toutefois à nuancer avec les arguments qu'avance H. Bowden. Selon ce dernier, il est peu probable que Pergame et Pessinonte aient développé des liens aussi forts avant Apamée. En effet, l'auteur souligne la distance qui séparait la cité de Pessinonte à la cité de Pergame. En plus, la menace séleucide planait sur cette région. De ce fait, une fois les Attalides devenus maîtres de la quasi-totalité d'Asie Mineure, développèrent des liens amicaux assez étroits avec cette cité des Galates.⁵⁴⁹ À l'évidence, la modestie de la cité de Pessinonte ne pouvait donc permettre à celle-ci d'avoir des liens très en vue avec les Attalides qui eux-mêmes avant Apamée faisaient face à la reconquête de l'Asie Mineure par Antiochos III. Or, en privant Pergame de ses territoires, c'était aussi une habile façon pour le Séleucide de priver les Attalides de certains

⁵⁴⁷ Voir à ce sujet l'article d'A. Avram et G. Tsetschladze, « A new attalid letter from Pessinus », *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik* 191 2014, p. 151-181. L'analyse de cet article par les deux chercheurs montre que les formules d'introduction montrent que cette correspondance montre que les liens qui liaient les autorités attalides au corps sacerdotale de cette cité galate étaient très amicaux et donc pas du goût de Rome qui rappelons-le voulait tout savoir sur les Attalides.

⁵⁴⁸ Strabon, XII, 5, 3.

⁵⁴⁹ Bowden, H. « Rome, Pessinus, and Battakes », in *Imperialism, cultural politics, and Polybius*, 2012, p. 254-256.

revenus. *De facto*, ils ne pouvaient plus se livrer au financement d'édifices aussi importants comme la rénovation du temple de Pessinonte qui se voit être refait en marbre blanc.

S'agissant de cette nouvelle inscription de Pessinonte, nous nous proposons de donner *in extenso* son contenu ainsi que la proposition de traduction que les deux chercheurs proposent. Puis, nous nous attarderons sur quelques-unes des donations que les Attalides octroyèrent aux *katoikiai* de cette cité. Un geste qui va dans le sens de leur politique d'évergétisme pratiquée envers plusieurs cités d'Asie Mineure. Dans le présent cas, comme on le verra, la politique militaire attalide fut très poussée et surtout, il se dégage en filigrane leur volonté de plier la quasi-totalité de leur continent sous leur contrôle. Leurs généreuses donations furent donc un moyen très habile de chercher de la sympathie et surtout de la loyauté auprès des cités bénéficiaires. La cité de Pessinonte et son sanctuaire qui sont l'objet d'une attention toute particulière de la couronne pergaménienne vont voir cette bienveillance s'adresser même aux garnisaires à qui incombe la protection de la cité.

Ἀγαθῆ(ι) τύχηι

Ἄτταλος Σωσθένει καὶ Ἡρωίδει[ι]

χαίρειν· ἐντυχὼν ἡμῖν Ἀρίβαζος

- 4 ἡγεμῶν τῶν ἀπὸ Κλεονναεῖου Γαλατῶ[v]
καὶ τῶν ἀπὸ Ἀμορίου κατοίκων ἔφησε [v]
ἀναφέρεισ θαι ἐν τοῖς *vac.* ἐ ν τῶι Κλεονναε[ίωι]
[κ]αὶ διὰ τῶν ἐν τῶι τόπωι ὄντων πρότερ[ον]
- 8 [μ]ισθοφόρων μηθὲν διατετάχθαι τοῖς [*vac.*?]
ἢ γεμόσιν , φιλάνθρωπον γεγραφέναι ἡμᾶ[ς]
[..]ΔΕΙΝ ἐκάστους {EXON} τῶν τὰς ὑποκάτω
[ἡ]γεμονίας ἐχόντων, περὶ δὲ ἑαυτοῦ μηθὲ[v]
12 [γ]εγονέναι, καὶ ἡξί(ο)υ ἐπιγραφῆναι στρατηγία[ι]
[καὶ] τοὺς κλήρους ἔχον[τ](α)ς ἔχειν οὐς προκ[α]-
[τέ]χει(ῶ)ντας ἡγεμονικούς, τὰ τε ἄλλα ὑπά[ρ]-
[χει]ν αὐτῶι, ἃ καὶ τοῖς στρατηγοῖς συνκεχω -
16 [ρ]ήκαμε[v] · ἐπ(ε)ὶ *vac.* οὖν ἐν τε τῆ(ι) ἀ[ρ]χαίαι κ{ι}αὶ νῦν

- - - - - IONΑΣ [π]αρείσχηται καὶ ἐν[.....]

Traduction

‘Good Fortune. Attalos to Sosthenes and Heroides greeting! Aribazos, commander of the Galatians from Kleonnaeion and of the katoikoi from Amorion, coming before us, said that he was registered at those at Kleonnaeion and that through those in the topos who formerly had been mercenaries nothing was ordered to the commanders, that all those having subordinate commands (knew?) that we have granted a benefaction put in writing, whereas nothing happened for him, and he requested to be ascribed to a Strategy and that those detaining kleroi should detain those that, being “hegemonic”, he already occupies, while the other (privileges) we have granted to the strategoi being to him. Since therefore in older times and now he ...

Nous ne voulons plus revenir sur le style utilisé en introduction de cette lettre en l’occurrence l’invocation de « la bonne fortune » qui n’a rien d’une tournure de la diplomatie officielle, mais le ton est purement amical. Bien évidemment, ces observations ont fait l’objet d’une analyse et d’une critique profonde de la structure du texte⁵⁵⁰. Néanmoins, ces propos introductifs mettent en lumière les liens amicaux qui liaient la couronne attalide à la classe sacerdotale de Pessinonte. Celle-ci occupe d’ailleurs à cette époque une place prééminente dans la gestion de leur cité selon le géographe qui attribue ce prestige des prêtres aux revenus issus de la gestion de leur sanctuaire⁵⁵¹. Dans cette correspondance, les dirigeants pergaméniens parlent des bienfaits accordés aux « κάτοικοι d’Amorion » (situé à 40 km au sud de Pessinonte). Comme on le constate, on n’a pas davantage d’informations sur la nature des bienfaits accordés aux garnisaires d’Amorion. Mais au regard de la situation géographique de ce poste militaire situé au sud de la cité, et surtout compte tenu des liens qui unissaient les

⁵⁵⁰ Avram, A. – Tsetschladze, G. *Op. cit.* p. 151/64. Le contexte est celui des dernières années de règne d’Eumène qui fut assisté dans l’exercice de ses fonctions par son frère Attale II. Donc, il est tout à fait évident que cette correspondance ne saurait être antérieure à 159 av. J.-C., date du décès d’Eumène II. Mieux, elle serait antérieure à 166 av. J.-C., date du conflit entre Pergame et la Galatie qui se solda par la victoire d’Eumène II (Cf. Diodore, XXXI, 14, 1, voir également l’inscription *OGIS 751*, relatif à une lettre du roi Attale II à la ville et aux anciens d’Amlada après la bataille contre les Galates).

⁵⁵¹ Strabon XII, 5, 3. Au sujet des prêtres, le géographe affirme que : « *Les prêtres étaient dans l’Antiquité des potentats, je pourrais les appeler, qui ont récolté les fruits d’un grand sacerdoce.* »

deux entités politiques, il est fort logique de voir dans ces « bienfaits » accordés aux garnisaires une aide pratique à leurs besoins. La cité de Pessinonte étant hors du giron attalide, la couronne ne pouvaient donc pas procéder à des octrois de *klèroi*. Par contre, l'évocation de la *katoikia* nous donne une idée sur une autre nature de l'aide qui pouvait être apportée aux soldats de la garnison d'Amorion assurant la protection de la cité de Pessinonte.⁵⁵² Nous venons de voir avec Strabon que la grandeur de la prêtrise du temple remonte à l'implication des Attalides dans les travaux de rénovation du sanctuaire de la ville. Ainsi, il n'est pas à exclure que l'aide apportée aux soldats dans la *katoikia* d'Amorion dont parle notre inscription soit de l'une ou des deux natures suivantes. Il peut s'agir dans un premier temps d'une donation pécuniaire afin d'aider la cité à verser la solde de ses mercenaires. Il peut également s'agir une aide céréalière destinée également aux militaires, mais aussi aux retraités que les Attalides auraient installés dans cette garnison. À ce qui se voit, par le biais de leurs aides multiples, Eumène II, épaulé par son frère Attale II, ont suscité une certaine fidélité de la cité de Pessinonte. En se liant d'amitié avec les prêtres de cette cité galate, les dynastes pergaméniens financèrent les travaux de rénovation de leur temple. Désormais, leurs donations sont dirigées vers les soldats installés dans les *katoikiai* de la cité. Autant de dons poussent à penser que les Attalides ont fort logiquement initié une politique d'intégration et d'assistance militaire du sanctuaire de cette cité. Ceci étant, il n'est pas à exclure l'envoi des vétérans pergaméniens à Pessinonte. Face à des problèmes de trésorerie de cette dernière, les dynastes attalides sont obligés d'assurer une sorte de service après-vente à leur nouvel allié. Ce service passe par des bienfaits accordés aux *katoikiai* de la Pessinonte. Ainsi, comme on peut le constater, l'une des puissantes armes utilisées par les Attalides a été leur bienveillance vis-à-vis de leurs soldats et de leurs vétérans, dont le but inavoué était de toujours disposer d'une armée importante en activité, mais également d'avoir les vétérans qui constituent une force militaire latente. Ce qu'il y a de particulier dans le cas de cette inscription, on observe que cette attention est même dirigée aux vétérans qui ne sont pas sur le territoire de Pergame.

⁵⁵² L'évocation de la *katoikia* pendant cette période renvoie le plus souvent aux troupes garnisaires d'une cité. Compte tenu de la grandeur de Pessinonte suite à leur coopération avec Pergame, il n'est donc pas à exclure que la cité aurait fait appel aux mercenaires proposés par les Attalides pour la sécurité de la cité, mais surtout du temple en cas d'attaque.



Figure 25

- Pergame après les accords d'Apamée de 188 av. J.-C. et ses relations avec la cité de Pessinonte.

Autonomie des vétérans

Les *klèroi* accordés aux vétérans suscitent des interrogations sur leurs mises en valeur. En effet, deux observations majeures peuvent être faites. Tout d'abord, on constate que les superficies agraires octroyées aux vétérans, sont importantes. Avec 9 hectares de terre à cultiver en moyenne, il nous semble fort logique qu'ils ne pouvaient pas personnellement cultiver toutes ces terres. Bien qu'ayant probablement une famille plus ou moins nombreuse, le vétéran et les siens ne pouvaient pleinement mettre en valeur leurs différentes tenures. Le second aspect qui nous intrigue est que les vétérans sont des personnes qui, depuis leur jeune âge, ont été formés au combat et au maniement des armes de guerre. Nous voyons mal comment ils pouvaient supporter les exigences et les contraintes inhérentes à l'activité agricole. L'agriculture nécessite des connaissances spécifiques qui sont le plus souvent connues par des populations locales qui au fil des siècles ont développé des techniques propres à leur territoire et à leur climat. *A contrario*, les vétérans qui connaissent Pergame

pour l'avoir étendu et défendu ne pouvaient maîtriser les pratiques agricoles des différentes cités dans lesquelles le roi les installait. En plus, la connaissance des techniques agricoles leur était étrangère. Ces deux arguments soutiennent l'hypothèse selon laquelle les vétérans ne pouvaient pas personnellement mettre leurs *klèroi* en valeur. Par conséquent, la main d'œuvre locale leur a donc été d'une aide précieuse et capitale.

Pour s'en rendre compte, il n'y a qu'à voir comment la littérature antique présente le sol de l'Asie Mineure. Ainsi, s'agissant des terres arables de Mylasa, le géographe affirme que « *Mylasa est bâtie dans une plaine extrêmement fertile...* ». ⁵⁵³ Il est évident que si Strabon arrive à cette conclusion selon laquelle le sol d'Asie Mineure à l'instar de celui de Mylasa est « extrêmement fertile », il a probablement observé des rendements ou les récoltes agricoles de cette partie de l'Asie Mineure. En plus, cette déclaration souligne aussi le fait que les populations asiatiques avaient un savoir-faire précis qui leur permettait de tirer le meilleur parti de la valorisation de leurs terres. Chr. Chandezon ne manque pas de souligner dans ses recherches que les populations de Mylasa avaient de bonnes connaissances en viticulture et en arboriculture. À titre d'exemple, suite au problème cadastral entre propriétaires terriens, l'auteur affirme que des rangées de pierres étaient disposées entre leurs deux tenures. Ainsi, des problèmes relatifs à la limitation de chaque *klèros* étaient de moins en moins présents entre propriétaires. ⁵⁵⁴ Pour avoir autant de connaissances, il est évident que seule l'expérience acquise au fil du temps pouvait permettre aux populations de Mylasa de développer autant de méthodes ingénieuses. Les vétérans, cependant, ne pouvaient avoir autant de connaissances. Les métiers liés à la valorisation des terres leur étaient étrangers. Dans cette logique, seule une bonne coopération restait aux vétérans pour profiter pleinement des *klèroi* qui leur étaient octroyés.

En plus, comme l'affirme P. Briant, la grande majorité des *chôrai* attribuées aux colons hellénistiques étaient dans des cités peuplées et dont l'activité dominante des populations indigènes était l'agriculture. ⁵⁵⁵ L'auteur ajoute d'ailleurs que les *katoikiai* ont toujours été implantées non loin des réseaux densément peuplés des villageois. Il va de soi que nous ne disposons pas d'informations relatives à la limitation des terres civiques et les *chôrai* du

⁵⁵³ Strabon XIV. 2. 23.

⁵⁵⁴ Chandezon, Chr. *L'élevage en Grèce*, Paris, 2003, p. 240-1. Cet exemple montre que les populations indigènes asiatiques avaient développé un ensemble des savoir-faire que malheureusement les colons Gréco-Macédoniens qui s'installaient sans le royaume de Pergame n'avaient pas.

⁵⁵⁵ Briant, P. *Rois, Tributs et paysans*, Paris, les Belles lettres, 1982, p. 232-3.

basileus ; il nous semble cependant fort logique que les rois fondateurs de nouvelles cités en étaient les principaux dépositaires de toutes les terres disponibles et cultivables.⁵⁵⁶ Dotées d'une expérience agricole certaine, les populations indigènes se seraient mises à disposition des soldats. En effet, il est vrai que pendant la période hivernale, les royaumes observant une trêve de combat, on ne peut omettre qu'avec la période des trêves hivernales les soldats pouvaient se livrer à quelques travaux agricoles. Toutefois, compte tenu de la rigueur du climat pendant cette période de l'année, les soldats ne pouvaient se livrer à des activités agricoles importantes. C'est probablement ce qui pousse E. Bickerman à estimer pour sa part que la mise en valeur des terres des *katoikoi* est essentiellement assurée par les populations indigènes. S'agissant des moyens de rémunération de ces travailleurs autochtones, des ambiguïtés subsistent. En effet, E. Bickerman reconnaît qu'il n'y a pas de traces au sujet de la paie des populations indigènes par leurs nouveaux employeurs. Le chercheur dit à cet effet que : « *les populations indigènes labourèrent maintenant la terre pour les nouveaux maîtres, à des conditions qui nous restent inconnues et qui, probablement, n'étaient pas les mêmes partout* ». ⁵⁵⁷ De toute façon, il y avait un moyen de paie qui pouvait être en nature, notamment en leur concédant une partie de la production, soit en numéraire surtout pendant les premiers mois de leur emploi avant que les cultures ne soient en maturité. Les cultivateurs avaient pour la grande majorité des familles à leur charge.

Avec des indigènes à leur service, les vétérans pouvaient librement jouir de leur période de repos. Le regret qui est le nôtre est de n'avoir pas mis la main sur un document relatant si les vétérans avaient des régisseurs comme le démarque l'était pour le roi. De toute évidence et pour des raisons sus-évoquées, notamment, un agenda militaire très rempli par les multiples campagnes militaires, nous pensons que de tout moment, les soldats avaient des représentants

⁵⁵⁶ Par le terme fondateur, nous ne voulons pas dire qu'un roi soit parti pour des conquêtes et créa une cité ex nilo. Le plus souvent, il s'agit d'anciennes fondations ou des cités préexistantes dont le nouveau chef des lieux se donne la peine de rebaptiser, et d'apporter certaines modifications qui lui sont propres. C'est probablement pour cette raison que Briant, P. *Op. cit.* p. 234-235, souligne que la quasi-totalité des fondations hellénistiques étaient situées dans des zones abondantes en communautés villageoises micrasiatique pour ce qui concerne l'Asie Mineure hellénistique.

⁵⁵⁷ Bickerman, E. *Institutions des Séleucides...*, Paris, 1938, p. 161. Cette pensée de Bickerman va d'ailleurs dans le même sens que celle de P. Briant susmentionné qui souligne surtout l'abondance des populations asiatiques à proximité des *katoikiai*. *De facto*, la main d'œuvre villageoise abondait pour la mise en valeur des *klèroi* octroyés aux *katoikoi*. D'après ce chercheur « *toutes les fondations hellénistiques sont implantées à proximité immédiate d'habitats indigènes* » p. 233. Il prend à titre d'exemple la Syrie où Antioche, Laodicée et Apamée qui furent fondées sur des sites d'établissements des populations autochtones.

qui surveillaient et coordonnaient le quotidien des travaux agricoles. Ils s'occuperaient donc du recrutement des travailleurs locaux, de l'entretien des plantations, des récoltes et de la vente des produits enfin du paiement de la main d'œuvre locale. Une telle organisation permettait sans doute au soldat d'être totalement concentré dans ses campagnes militaires. Il n'avait pas à se préoccuper du ravitaillement de sa famille en grains.

Ceci nous conduit à voir deux probabilités du quotidien du vétéran pergaménien. Le vétéran ayant à sa disposition un *klèros* pouvait donc dans un premier temps gérer personnellement ses terres agricoles accompagné ou non de son « gestionnaire agricole » qui le supplantait pendant ses années de service. Dans un second temps, le vétéran pouvait jouir pleinement de sa période de repos en confiant toujours toute la gestion de ses terres à son « gestionnaire agricole ». De toute évidence, nous pouvons avoir la certitude qu'un vétéran ne pouvait personnellement labourer ses champs dans leur totalité pour des raisons déjà mentionnées. Le but probablement inavoué visé par la couronne était celui de mieux asseoir leur autorité par la présence des vétérans désormais des « agriculteurs » et surtout propriétaires terriens. Ce qui était sans doute gage d'une paix réelle dans le royaume, sinon on ne saurait comprendre pourquoi les vétérans disposaient de telles superficies arables.

Le rappel des vétérans.

En plus de représenter l'autorité royale, nous voulons voir la présence des vétérans dans le royaume sous un autre aspect. En effet, on ne saurait justifier l'acceptation des vétérans dans le royaume pour des seuls motifs de bienveillance et de recherche de cohésion sociale dans le royaume. Ces hommes, qui cessent leur service militaire ont indéniablement un savoir-faire militaire et une parfaite connaissance du royaume. Une telle connaissance ne pouvait passer inaperçue aux yeux de la couronne qui mesure pleinement leur importance. Lorsque l'administration centrale octroie des *klèroi* aussi considérables aux vétérans, on peut voir dans cette générosité plusieurs conséquences. Nous avons vu précédemment que compte tenu de l'importance des tenures reçues, les vétérans ne pouvaient pas eux-mêmes prétendre s'engager à les mettre en valeur. Ceci étant, le recours à la main d'œuvre locale qualifiée était indispensable. C'est donc logiquement que le vétéran avait assez de temps libre. Il est probable que les rois attalides se soient attendus à une telle situation du vétéran. Ce dernier se retrouve d'une manière ou d'une autre à l'entière disposition de la couronne qui a bien voulu

le garder sur son territoire. Ainsi, sans le dire aux anciens soldats, ils constituent en quelque sorte une force militaire latente. Tout comme les clérouques, ils sont mobilisables en temps de guerre, ainsi les vétérans de Pergame pouvaient être sollicités en cas de crise majeure. N'étant pas vraiment des agriculteurs, les vétérans pouvaient rapidement se mobiliser si jamais besoin se faisait pressant.

Quand on revient sur le décret du conseil de Pergame conférant le droit de cité à tous ceux qui témoigneraient de l'empressement à freiner la progression d'Aristonicos, on peut voir l'une des raisons qui pouvaient motiver les dirigeants attalides à toujours accorder des *klèroi* à leurs vétérans. Bien que les soldats aient terminé leur période de travail, ils constituent pour la couronne une réserve exceptionnelle de soldats expérimentés. Leurs multiples années de campagnes militaires font d'eux des hommes précieux aux yeux de la cour. Il serait naïf de notre part de croire que les rois attalides n'avaient pas soigneusement élaboré un tel stratagème. L'offre qui leur était faite était parfaitement orchestrée à la hauteur de leur stature.

L'une des ruses des Attalides a été de n'avoir pas officialisé ce stratagème en signant avec les vétérans un contrat en due forme. D'ailleurs, la menace du conseil des *philoï* de frapper d'atimie tous ceux qui souhaiteraient quitter le territoire pergaménien en ces temps critiques souligne les failles, voire l'absence d'un cadre juridique réglementant le statut des vétérans. S'il y avait un cadre juridique établi, les vétérans se seraient mobilisés instantanément pour défendre les intérêts de Pergame face au révolutionnaire. Pris à leur propre piège, le conseil pergaménien n'avait de choix que d'élever les enchères en ouvrant la citoyenneté à tous les étrangers notamment aux vétérans. Il s'agit donc de « *tous ceux qui sont inscrits sur les registres des étrangers résidants* », y compris « *des soldats occupant la Cité et le territoire ; de même aux Macédoniens et aux Mysiens et à ceux qui sont installés dans la citadelle et dans la vieille ville ; aux Masdyène...; aux miliciens et aux autres auxiliaires établis ou propriétaires dans la Cité ou dans le territoire, ainsi qu'à leurs femmes et à leurs enfants ; de ranger dans la classe des étrangers résidants les enfants des affranchis et les esclaves royaux qui sont d'âge adulte, ainsi que les plus jeunes ; de même pour les femmes* ». La condition était toute simple. Il fallait, au préalable, manifester de l'empressement à défendre le territoire et le peuple pergaménien. Voulant à tout prix exécuter les dernières volontés d'Attale III, le conseil de Pergame ne pouvait ne pas faire appel aux vétérans valides dotés d'une grande expérience militaire indéniable.

L'ouverture de la citoyenneté qui est proposée nous donne de solides raisons de penser qu'aucun engagement militaire ne liait officiellement les vétérans à la couronne de Pergame en cas de force majeure. La stabilité dont jouissait le royaume des Attalides a sûrement été une raison parmi tant d'autres qui pouvait motiver les vétérans à rester dans le royaume une fois que leur temps de service soit arrivé à échéance. Si un quelconque accord liait les vétérans à la cour, il est évident que les *philoï* pergaméniens s'en seraient appuyés pour rappeler aux vétérans leurs engagements vis-à-vis de la cité. La décision d'ouvrir la citoyenneté à tous dans la foulée de la progression d'Aristonikos vers le territoire civique de Pergame démontre que les Attalides ne s'attendaient pas à un tel revirement de situation sans précédent dans l'histoire de leur gestion de Pergame et de son royaume. C'est pourquoi, les vétérans du royaume n'avaient pas d'obligation légale à défendre la cour et le territoire.⁵⁵⁸

Une autre hypothèse est d'envisager qu'un cadre légal pouvait lier les vétérans à la couronne au-delà de leur temps de travail conformément à l'engagement pris dans l'inscription *OGIS 266*. Cette inscription nous rappelle *l'homologia*⁵⁵⁹ entre Eumène I^{er} et les troupes civiques ainsi que des soldats allogènes en service à Pergame qui, après quatre mois de mutinerie, s'engagèrent par le biais de leurs représentants, Paramonos et les commandants des soldats de Philétaireia et d'Attaleia, à faire « preuve de bonne volonté envers lui (Eumène I^{er} et sa postérité) ». ⁵⁶⁰ Ce serment a été valide non seulement pour les premiers groupes de soldats pergaméniens mais aussi pour toutes les milices engagées par la suite. Or, si on s'appuie sur cet engagement des vétérans à toujours se montrer bienveillants envers le roi attalide en place et sa descendance, dans le cas échéant, Attale III qui trouva la mort sans

⁵⁵⁸ L'ouverture des droits civiques à tous par le sénat peut être vue comme un engagement exceptionnel. En effet M. F. Baslez, *L'étranger dans la Grèce antique*, Paris, 1984, p. 217, affirme que le statut juridique d'un officier royal hellénistique dépendait surtout de la bonne volonté du souverain. Ce qu'il faut surtout observer, c'est le fait que cette générosité des souverains s'appliquait surtout aux soldats venus de la Macédoine et de la Grèce les barbares quant à eux « restent à peu près exclus ». Les souverains hellénistiques s'inspireraient probablement d'Alexandre qui prenait plaisir à avoir une administration mixte nommant satrapes macédoniens et iraniens. Il en fut de même pour le commandement de sa cavalerie comme le souligne Arrien, *L'Anabase d'Alexandre le Grand*, VII, 8, 2. Pour la première fois en Asie Mineure hellénistique, les droits de citoyenneté sont ouverts à tous les étrangers du royaume qui combattraient contre Aristonikos.

⁵⁵⁹ L'expression de *homologia* est de J. Chr. Couvenhes, Expression qu'on retrouve dans « Place de la trahison dans l'accord entre Eumène Ier et ses soldats mutinés », *Trahison et traîtres dans l'Antiquité*, Paris, 2012, p. 293. Dans ce passage, l'auteur explique que le principe de *l'homologia* viendrait du fait que les *axiomata* ou « requêtes » voire « demandes » des mutins aient été accordées par le roi dans notre inscription *OGIS 266*.

⁵⁶⁰ *OGIS 266*.

héritier déliait *de facto* les soldats et vétérans de cet engagement. Désormais, plus rien ne liait les vétérans au pouvoir attalide. Par conséquent, ils pouvaient librement militer pour la cause d'Aristonicos.

L'atimie qui risque d'être mise en exécution envers tous les fuyards sonne comme une sanction proportionnelle à l'offre qui est donnée en amont.⁵⁶¹ Tout comme la *politeia* proposée donne un statut juridique honorable aux vétérans et aux soldats actifs, ainsi l'atimie ferait d'eux des hommes apatrides, car rejetés pour certains dans leurs différentes cités d'origine, mais surtout des hommes pauvres, car, privés de tous leurs biens en sortant du royaume attalide. Autant d'aspects nous permettent de comprendre que la générosité des Attalides envers les vétérans n'était pas naïve. Sauf que, dans leur générosité masquée, les vétérans ont eu droit à une offre exceptionnelle dans l'histoire militaire hellénistique notamment l'ouverture qui leur est faite d'obtenir la *politeia* pergaménienne.

LES TERRES ROYALES ET LE POUVOIR DES ATTALIDES.

***Katoikiai* et l'image du pouvoir royal.**

Par leur nombre important à travers le royaume, il est évident que les fondations militaires de manière générale aient constitué un levier important de la représentativité de l'autorité royale auprès des populations autochtones. La problématique liée à leur rôle militaire ou essentiellement agricole a largement été développée par Capdetrey et plus récemment par H. Bru. Ils nous dressent une synthèse intéressante sur les différentes fonctionnalités des *katoikiai* hellénistiques.⁵⁶² Néanmoins, l'un des aspects qui nous intéresse

⁵⁶¹ Will, Éd. *Le monde grec et l'Orient*, Paris, 1972, p. 430, met en exergue le caractère infamant de l'atimie. Privant le citoyen de ses droits civiques, l'atimie est de ce fait considérée comme une punition extrême qui fait d'un citoyen un apatride. C'est à ce niveau qu'on peut mieux comprendre la notion de proportionnalité qui justifie le fait que le Conseil de pergaménien sanctionnerait tous les déserteurs autochtones et étrangers. Tout comme l'ouverture à la citoyenneté donnerait tous les droits possibles aux éventuels nouveaux citoyens, de même, l'atimie rendrait inexistants tous ceux qui abandonneraient Pergame.

⁵⁶² Capdetrey, L. *Le pouvoir séleucide*, Paris, Rennes, p. 158-166. Cette synthèse tient compte du point de vue des pionniers de l'histoire hellénistiques à l'instar de G. Radet, *De Coloniis a Macedonibus in Asiam cis Taurum deductis*, 1892 qui fait des *Katoikiai* des établissements militaires à vocation défensive et donc situées en périphérie des cités. Des historiens plus récent en l'occurrence G. M. Cohen, « Katoikiai, Katoikoi and

actuellement est la présence constante d'éléments militaires au sein des *katoikiai* assurant inévitablement l'ordre dans la cité tout en veillant à d'éventuelles excursions ennemies. Dans un fragment de lettre que Welles attribue à Attale II, le rôle militaire et surtout l'aspect sécuritaire des garnisons attalides y sont mis en exergue. Dans cette inscription, le roi attalide propose l'envoi des colons pour la surveillance des frontières de Mylasa. On peut lire entre autres :

[—]ΕΡ τιμῶν ἐμῶν τῶι εἰς ΠΟΛ[—]

[—] ἐσοικίσαι συνεβούλευσα καὶ χώραν ΠΟ[—]

[—]Ν ὑμῖν προσορίσαι ἐμοὶ πάντα ἐπηγγέλ[—]

[ὁ τοῦ βασιλέ]ως υἱὸς Ἀλέξανδρος καὶ θεοῖς χαριστ[ήριον —]

« . . . de mes honneurs à la . . . J'ai conseillé d'amener les colons . . . et le territoire . . . afin de les poster dans vos limites . . . tout pour moi . . . Son fils Alexandros et une offrande de remerciement aux dieux . . . ». ⁵⁶³

Dans cette inscription, le roi Attale II fait une proposition à Achaïos sur l'envoi d'une aide de colons à disposer le long de sa frontière pour des opérations de sécurité. Cependant, le cas de la cité de Tyriaion en Phrygie évoque un aspect du quotidien des colons attalides. En marge de leurs activités militaires, les soldats pergaméniens étaient pour certains des propriétaires terriens et donc des colons agricoles. ⁵⁶⁴

Recevant des *klèroi* de la *chôra basilikè*, les militaires attalides surent juxtaposer les missions sécuritaires au sein des différentes cités où ils étaient affectés avec les activités agricoles. Celles-ci assureraient ainsi l'autosuffisance alimentaire non seulement des militaires, mais aussi de la cité à protéger. Cette sécurité alimentaire aurait facilité la sédentarisation des populations de nouvelles cités créées par les rois. Nul doute qu'une

Macedonians in Asia Minor », *Ancient Society*, 1991, n°. 22, p. 41-50, rattache les *katoikiai* à des fondations certes militaires mais surtout agricoles. Bru H., *La Phrygie Parorée et la Pisidie septentrionale aux époques hellénistique et romaine*, Boston, 2017, p. 51. Avec cet auteur, « les Katoikoi hellénistiques étaient voués à cultiver la terre et à occuper le terrain militairement comme politiquement au nom du roi, cela nécessairement face à une adversité déclarée et vérifiable sur le terrain... ». Il ne fait plus de différence, ces établissements militaires ont certes une valeur militaire et stratégique capitale pour la sécurité du territoire. Cependant, on constate que les *katoikiai* sont également liées aux activités agricoles des militaires.

⁵⁶³ Welles, *RC*, n°. 29, *BE* 1936.

⁵⁶⁴ Il s'agit de la même inscription qu'on trouve supra aux pages 11 et 12. Le cadre n'est pas certes le même, mais cet exemple illustre que les soldats avaient des *Klèroi* pour leur agriculture lorsqu'ils étaient affectés dans une cité.

autarcie alimentaire est bénéfique pour le ravitaillement des troupes, mais elle concourt surtout à l'harmonie sociale. Les fonctionnaires royaux à l'instar du démarque tireraient ainsi profit des exploitations agricoles. Les *katoikiai* constituaient inéluctablement un vaste réseau de surveillance et de contrôle des frontières, mais surtout un prolongement de l'autorité royale auprès des populations locales. Cette perception des colonies attalides semble rejoindre la présentation que P. Briant dresse des colonies militaires hellénistiques. Selon cet historien, la puissance d'un roi hellénistique se mesurerait par sa capacité à disposer plusieurs cités sous son autorité, mais surtout auprès desquelles il prélève un tribut considérable.⁵⁶⁵

Les vétérans attalides après le traité d'Apamée.

Le traité d'Apamée constitue inévitable l'âge d'or du royaume de Pergame sur le plan militaro-politique, voire financier. Désormais, les Attalides font figure de proue sur la scène politique en Asie Mineure. C'est vrai que la présence de Rhodes est également signifiante cependant, l'ascendance du royaume des Attalides est incontestable. Comme le souligne Édouard Will, cette grandeur de Pergame ne se fit pas sans heurts. D'ailleurs les conflits qui éclatèrent par la suite résultent mieux des rivalités et des convoitises régionales que le traité d'Apamée engendra.⁵⁶⁶ Dans un tel climat, la présence des vétérans pergaméniens dans le royaume était désormais très symbolique. Leur expérience accumulée pendant leurs années de service militaire fait d'eux des hommes redoutables sur qui le pouvoir central pouvait s'appuyer à tout moment.

⁵⁶⁵ Briant P., *Rois*, p. 252. Le point de vue de P. Briant nous rappelle également celui d'Aristote dans *Économique II, 1, 4*. Ici, l'auteur parle des différentes espèces d'administration. Parmi les cas cités, il parle en seconde position d'une administration qui tirerait sa puissance de l'agriculture et autres produits du sol. Ceci passe par un prélèvement « *d'un impôt foncier, tantôt dîme* ». On ne peut douter que les Attalides aient recouru à de telles pratiques dans la mise en valeur de leurs terres royales. D'ailleurs, le tableau de la page 15 relatif aux différentes modalités de prélèvement de l'impôt foncier en dit long.

⁵⁶⁶ Voir à ce sujet Ed. Will, *Histoire politique II*, 2003, p. 286-93. L'auteur revient sur le conflit qui opposa Eumène II contre Prusias I^{er} et ses alliés Galates. Cette bataille est reprise par Tite-Live XXXIX, 51. Une inscription (*cf. IVP. I, 4*) commémorant cette victoire attalide est également commentée par L. Robert dans « Les Théores de Pergame » *in REG.* 1927, Vol. 40, n° 184-188, p. 208-13.

La bataille contre le royaume du Pont Pharnace I^{er} nous est rapportée principalement par Tite-Live, XL, 2, 6, voir aussi Polybe XXIII, 9, 1-3. Les succès enregistrés lors de ces conflits ont davantage contribué à la gloire de Pergame.

Des décrets émis juste après les accords d'Apamée démontrent clairement que l'une des volontés majeure des Attalides fut de montrer aux populations locales des anciennes possessions séleucides que leur gestion territoriale était nettement supérieure à celle des anciens régents. Pour cela, nous sommes obligés de revenir sur le cas de la cité de Toriaion, en Phrygie orientale. Cette communauté se voit être promue au rang de *polis*, conformément aux aspirations des Toriaitai qui avaient mandaté un représentant auprès du roi Eumène II.

Ἀγαθῆι τύχηι·

Βασιλεὺς Εὐμένης Τοριαιτῶν τοῖς κατοικοῦσι

χαίρειν· οἱ παρ' ὑμῶν ἄνδρες Ἀντιγένης, [Β]ρέννος,

- 4 Ἡλιάδης, οὓς ἐπέμψατε συνησθησομένους μὲν ἡ-
μῖν ἐπὶ τῷ καταπεπραχότας πάντα παρεῖναι ὕγι-
αίνοντας εἰς τὸν τόπον - ἐφ' οἷς δὴ καὶ χαριστήρια τοῖ[ς]
θεοῖς ἀποδιδόντες π[ρο]σηγάγετε τὰς καθηκούσα[ς]
8 θυσίας, ἀξ[ι]ώσαντας δὲ δι' ἣν εἰς τὰ ἡμέτερα πρά-
γματα ἔχετε εὖνοιαν ἐπιχωρηθῆναι ὑμῖν πολιτείαν
τε καὶ νόμους ἰδίους καὶ γυμνάσιον καὶ ὅσα τούτοις ἔστι
ἀκόλουθα, ταῦτά τε γιλοτιμότερον ἀπελογίσαντο, καὶ
12 τὴν προθυμίαν ἐξηγησάμενοι, διότι πρὸς πάντα
ἀπροφασίστως ἔχετε τὰ συμφέροντα ἡ[μ]ῖν, ἡξί-
ουν τε ἐπινεῦσαι· χάριτας γὰρ τὰς ἐμοὶ προσηκού-
σας παρὰ τοῦ πλήθους ὑπάρξειν διὰ παντὸς, οὐτ[ε]
16 τῶν λυσιτελῶν ἐμοὶ οὐτε τ[ῶ]ν ἀνανκαίων ἐμοὶ ἀφι[σ]-
ταμένων ὑμῶν. Ἐγὼ δὲ ἐθεώρουμ μὲν οὐκ εἰς μικρὰ

- διαφέρον ἐμοὶ τὸ συνχωρῆσαι τὰ ἀξιούμενα, πρὸς[ς] με[ί]-
ζονα δὲ καὶ πολλὰ πράγματα ἀνήκον· καὶ γὰρ νῦν ὑμ[ῖν]
20 γένοιτ' ἂν βεβαία παρ' ἐμοῦ δο[θ]εῖσα, ἐκτημένου κυρ[ί]-
ως διὰ τὸ παρὰ τῶν κρατησάντων καὶ πολέμοι καὶ σ[υν]-
θήκαις εἰληφέναι Ῥωμαίων, ἀλλ' οὐκ ἡ γραφεῖσα ὑπὸ
τῶν μὴ κυριευόντων· κενὴ γὰρ ἡ χάρις αὕτη καὶ δόλ[ι]-
24 α κρίνοιτ' ἂν ὑπὸ πάντων ἀληθῶς. Ὅμως δὲ διὰ τὴν εὖν[οι]
αν ἦν ἔχετε πρὸς ἡμᾶς καὶ ἐνεδείξασθε ἐν τῷ προσ-
ήκοντι καιρῷ, συνχωρῶ καὶ ὑμῖν καὶ τοῖς μεθ' ὑμῶν συνοι
κοῦσιν ἐν χωρίοις εἰς ἐν πολίτευμα συνταχ[θ]ῆναι καὶ νό
28 μοις τε χρῆσται ἰδίους, οἷς εἰ μὲν τισιν αὐτ[οῖ] εὐαρεστεῖτε,
ἀνεπέγκατε ἐφ' ἡμᾶς ὅπως ἐπικρίνωμε[ν π]ρὸς τὸ μηθὲν
ἔχε[ιν] ἐναντίον τοῖς ὑμῖν συμφέρουσιν· εἰ δ[ὲ] μή<ι>, διασαφή
σατε καὶ δώσομεν τοὺς ἐπιτηδεῖους καὶ βουλὴν καὶ ἀρχ[ὰς]
32 καθιστάναι καὶ δῆμον νέμειν εἰς φυλάς καταμερισθέντα,
καὶ γυμνάσιον ποιησαμένους τοῖς νέοις τιθ[έ]ναι ἄλειμ-
μα. Περὶ τε τοῦ νομίζεσθαι πολίτευμα τὸ ὑμέ[τ]ε[ρ]ον, αὐ
τος ἐν τῇ ἐτέραι ἐπιστολῇ καταρξά[μ]ενος π[ρ]οσ[π]εφώνηκ[α].
36 Πειρᾶσθε οὖν, τηλικούτων τετευχότες παρ' ἐ[μ]οῦ τιμί
[ω]ν, ἀποδείκνυσθαι διὰ τ[ῶ]ν ἔργων ἀληθινῶς τὴν ε[ϋ]νοίαν
ἐν ἅπασιν τοῖς καιροῖς.
Βασιλεὺς Εὐμένης Τοριαϊτῶν τῇ βουλῇ καὶ τῷ δήμῳ
40 χαίρειν· ἐπειδὴ συνκεχωρήκαμεν ὑμῖν πολιτείαν τε

καὶ γυμνάσιον, βουλόμεθα φανερόν ποιῆ[σα]ι τὸ πρό[θυ-
 μον] συναύξοντες ταῦτα, καὶ δίδομεν ὑμῖ[ν εἰ]ς τὸ ἄλειμμα
 κατὰ τὸ παρὸν τὴν ἀπὸ τῆς ἀγορανομ[ί]ας πρόσδοτον, ἕως ἂν
 44 ἐπισκεψάμενος Ἡρωίδης ὁ ἡμιόλιος ἀποτάξῃ ἐτέρων,
 ἐάν τε ἀπὸ τινος κτήματος ἢ χώρας, ἐὰν τ' ἀφ' ἐτέρου ε[ὐ]-
 δοκιμάζῃ, καὶ τῶν γεννημάτων πάντων φέρειν [τὴν]
 δεκάτην. [Κ]αθόλου τε γινώσκεθ' ὅτι, συντη[ροῦν]τες [τὴν]
 48 πρὸς ἡμᾶς εὖνοϊαν, πολλαπλασίων τεύξεσθε φιλανθρώπων.
 [Β]ασιλ[ε]ῦς Εὐμένης Τοριαίων τῆι βουλῆι [κα]ὶ τῶι [δήμωι]
 [χα]ίρειν· Βρέννος καὶ Ὀρέστης, οὓς ἀπεστ[εῖ]λα[τε]
 [πρεσβευτὰς πρὸς ἡμᾶς/ἐμέ...].⁵⁶⁷

Traduction

À la bonne fortune,

le roi Eumène aux habitants de Toriaion, salut; Antigènes, Brennos et Héliadès, les représentants que vous avez envoyé auprès de nous pour nous féliciter, car après tous nos succès nous sommes bien arrivés dans la région c'est pourquoi vous avez rendu des sacrifices d'actions de grâces aux dieux et vous avez offert les sacrifices qui convenaient – et, également, pour demander qu'en raison de votre dévouement envers nos affaires, vous soient accordés le droit de cité et des lois propres ainsi qu'un gymnase et tout ce qui s'ensuit, (ces représentants) ont exposé ces demandes avec zèle et, ayant exposé le dévouement sans faille que vous maintenez en toutes choses à l'égard de nos intérêts, nous ont demandé notre accord; ainsi, disaient-ils, vous feriez témoignage de la plus grande reconnaissance pour toujours, comme il sied, et vous ne manqueriez à aucune de

⁵⁶⁷ SEG 47. 1745

vos obligations qui nous seraient utiles. Pour ma part, j'ai observé que ce n'était pas pour moi de peu d'importance que de vous accorder vos demandes, mais que cela concernait des affaires complexes et importantes; car en effet la faveur que je vous accorderais serait sûre, car mon autorité est pleine et incontestable, l'ayant reçu des Romains qui ont vaincu par la guerre et par les traités, contrairement à une faveur écrite par celui qui n'a pas les pleins pouvoirs : une telle faveur serait en vérité jugée vide et trompeuse par tous. Néanmoins, en raison du dévouement que vous avez eu à notre égard et que vous avez montré au moment opportun, je vous accorde ainsi qu'aux indigènes qui vivent avec vous d'être regroupés dans un unique corps civique et de vous fournir des lois propres : si vous-mêmes en trouvez qui vous conviennent, référez-nous-en, de façon que nous jugions du fait qu'elles ne vont pas à l'encontre de nos intérêts. Sinon, faites-le nous savoir et nous vous accorderons les lois idoines pour instituer un conseil et des magistratures, pour former un peuple réparti en tribus et pour instituer l'onction pour les jeunes gens après avoir organisé un gymnase. Au sujet de la reconnaissance de votre état de cité, je l'ai déclaré solennellement dans l'autre lettre. Tâchez donc, en échange de cette grande faveur que je vous ai faite, de vous montrer sincèrement par vos actes votre dévouement en toute circonstance.

Le roi Eumène, au conseil et au peuple des Toriaitai, salut; attendu que nous vous avons accordé le droit de cité et un gymnase, et que nous désirons rendre manifeste notre volonté de faire accroître ces privilèges, pour le moment, nous vous attribuons, pour l'onction, les revenus liés au commerce dans l'agora, jusqu'à ce que l'*hèmiolios* Hèrôidès, après avoir enquêté, en fixe d'autres, qu'ils viennent d'un bien ou d'une terre, ou encore d'une autre source qu'il aura choisie, (et nous vous accordons) que vous puissiez payer la dîme sur tous les produits de la terre. En général, sachez que si vous gardez votre dévouement envers nous, vous obtiendrez d'autres générosités.

Le roi Eumène au conseil et au peuple des Toriaitai,

Salut Brennos et Orestès, que vous nous avez envoyés [comme ambassadeurs...] »⁵⁶⁸

⁵⁶⁸ Traduction en français du texte anglais de L. Jonnes et M. Riel M. de leur article « A New Royal Inscription from Phrygia Paroreios : Eumenes II Grants Tryriaion the Status of a Polis », *Epigraphica Anatolica* 1997, n° 29, p. 4-5.

Par le biais de cette inscription, nous avons là une présentation globale du changement de statut de la communauté des Toriatai qui, on l'imagine, constituait probablement une simple *katoikia* sous les Séleucides. Désormais, cette cité sera une *polis* à part entière et surtout jouissante d'une autonomie administrative pour ce qui est de la conception des lois, de la présence de son gymnase et toutes les magistratures pour l'institution des lois. Toutefois, comme le rappelle l'Attalide, cette autonomie n'est valable que si, et seulement si les nouvelles lois mettent en exergue la fidélité de cette nouvelle *polis* au pouvoir central de Pergame. Une telle condition souligne en filigrane le contrôle permanent de Pergame qui doit loger dans la cité des vétérans fidèles et loyaux. Dès lors, il est évident qu'après le traité d'Apamée, les vétérans pergaméniens avaient un rôle très important à jouer dans la réalisation de la politique de réquisition d'anciennes possessions séleucides.

Pour légitimer leurs pleins pouvoirs sur cette cité, le roi Eumène II ne manque pas de rappeler que contrairement aux prédécesseurs qui n'avaient pas de réels fondements de leur pouvoir, le leur a été accordé par les Romains après la guerre. D'ailleurs, le dévouement manifesté auparavant par les Toriatai probablement après la signature des accords d'Apamée a été aux yeux des dirigeants pergaméniens une preuve de la fidélité de cette communauté envers les nouvelles autorités.

Des exemptions fiscales sont donc accordées aux populations indigènes et évidemment aux militaires et vétérans résidents dans la cité même si cela n'est pas clairement dit au sujet des militaires. De toute évidence, les Attalides ont toujours été bienveillants à l'égard de leurs soldats qui constituent l'un des piliers de leurs grandeurs sur la scène mondiale d'alors. En définitive, le rôle des vétérans attalides n'est pas négligeable après les accords d'Apamée. Leur présence aux côtés des militaires en service n'est pas des moindres. Leurs expériences militaires font d'eux des hommes exceptionnels aux yeux de la couronne qui s'appuierait sur eux pour l'applicabilité de leur nouvelle politique territoriale. En effet, en rappelant aux Toriatai qu'ils obtiendraient d'autres faveurs s'ils gardaient le même dévouement vis-à-vis de la couronne souligne également que celle-ci serait capable de réprimander violemment la cité si jamais elle manifesterait des vellétés d'indépendance et d'autonomie complète face au pouvoir central. À l'évidence, les vétérans installés dans le royaume pouvaient être sollicités dans le rétablissement de l'autorité du pouvoir de Pergame.

Conclusion

La bataille de Magnésie du Sipyle est l'une des batailles les plus importantes de l'histoire militaire du royaume de Pergame. Alors que les conquêtes d'Antiochos III avaient considérablement réduit le royaume des Attalides au début du II^e siècle av. J.-C., l'épisode de Magnésie donna à cette monarchie un prestige jamais atteint jusque-là. Le courage d'Eumène II et de ses 3800 soldats fut exceptionnel lors de cette bataille. La reconnaissance et la récompense des Romains furent à la hauteur de l'amitié qui liait les deux. Par le biais de cette bataille, nous avons eu la possibilité de revoir l'application méticuleuse des tactiques de combat développées au sein des effectifs attalides. À l'instar des grandes armées hellénistiques, l'armée de Pergame gardait encore une certaine discipline et un ensemble de connaissances au combat qui ont su faire la différence durant la bataille de Magnésie. En guise de récompense, les Attalides reçurent en héritage une grande partie des possessions séleucides⁵⁶⁹ et Rhodes prit l'autre partie. Dès ce moment, les rois attalides avaient suffisamment de terres cultivables à leur disposition. Il n'est donc pas étonnant que la couronne ait eu à octroyer de grandes surfaces agraires aux vétérans qui voulaient s'établir dans le royaume au terme de leur temps d'enrôlement. En plus de recevoir ces *klèroi*, la cour leur accordait des exemptions fiscales. Bien que nous n'ayons pas mis la main sur un accord instituant le cadre juridique entre les vétérans et les autorités pergaméniennes, l'appel lancé par le conseil des *philoï* montre clairement qu'il n'en existait pas. Néanmoins, le rôle de ces soldats expérimentés fut capital pour l'applicabilité de la nouvelle politique attalides dans les territoires reçus. Cette générosité comme nous l'avons vu n'était pas naïve. Bien que n'ayant signé aucun accord officiel de reprise des armes des militaires retraités, le pouvoir de Pergame a su tirer profit de leur présence dans le royaume. Étant essentiellement des hommes formés au combat et donc au maniement des armes de guerre, les vétérans ne pouvaient personnellement valoriser les immenses propriétés octroyées par la couronne. En dépit de toute bonne volonté d'apprendre ou de labourer la terre, les anciens mercenaires n'avaient de choix que d'employer les populations indigènes dans le domaine agricole. Pour des arguments susmentionnés, on ne peut nier que cette coopération a favorisé la cohésion et la paix dans le

⁵⁶⁹ Préaux, C. *Le monde hellénistique*, Paris, 1978, p. 370-371. L'historienne belge affirme en effet que pendant la période hellénistique, l'Égypte et le royaume séleucide possèdent à de titres divers d'immenses terres. Sur celles-ci, ils ont des pouvoirs variés notamment le contrôle de ces terres, leur mise en valeur, mais surtout l'imposition qui s'y applique en cas de location. Avec les accords d'Apamée, la couronne de Pergame qui hérita l'essentiel des terres séleucides avait désormais d'immenses surfaces arables sous son autorité.

royaume attalide. Cette stabilité dura le temps que les monarques firent preuve de bon sens à leur égard.

Se sentant martyrisée par une couronne attalide avide de prestige sur la scène internationale, la classe paysanne s'est petit à petit révoltée jusqu'à l'avènement du leader Aristonicos. Ainsi, la générosité des Attalides se révéla donc être un subterfuge mis en place pour permettre aux rois de disposer d'une armée latente et permanente. Il est évident que les Attalides ne pouvaient se montrer autant bienveillants sans attendre un service particulier en retour de la part des vétérans.

Le cas de la cité de Soma dans la vallée du Caïque dont relate la Correspondance royale 47 de Wells est un autre exemple démontrant autant de largesses que les Attalides accordaient non seulement aux vétérans mais aussi aux populations locales en vue de pacifier leur royaume. En plus de l'octroi des *klèroi*, l'administration attalide pouvait ainsi exempter ses populations de toute taxation fiscale sur le bétail. Il est certes que dans le présent cas l'inscription est muette sur la durée de cette exonération. Néanmoins, on note que le geste est largement apprécié par les locaux et *katoikoi*.

Toutefois, le décès du roi Attale III a levé le rideau définitivement sur la supercherie masquée derrière la bienveillance de la couronne vis-à-vis des vétérans. Bien que n'ayant plus de devoirs officiels envers Pergame, celle-ci, par le biais du Conseil des *philoï*, démontra que tous les sujets étrangers du royaume étaient de potentiels soldats du royaume. De ce fait, en cas de force majeure, ils ne devraient pas hésiter à défendre l'intégrité du royaume qui s'est toujours montré généreux en leur octroyant des *klèroi*, des exonérations fiscale et allant même jusqu'à ouvrir les portes des gymnases aux *néoi* du royaume, ceux des vétérans y compris. Comme le présente l'inscription *OGIS 338*, un appel à mobilisation, est adressé à tous les étrangers du royaume. Probablement, en raison d'une trésorerie en baisse, la citoyenneté leur a été promise comme récompense.⁵⁷⁰ *A contrario*, ceux qui ne prennent pas part à l'effort de guerre se voient frappés d'atimie. Depuis les accords d'Apamée, il est évident que la couronne attalide avait compris que les vétérans constituaient un levier important pour la propagande idéologique des Attalides. Les Attalides mirent en place une politique visant à montrer aux populations indigènes que leur pouvoir, reçu des Romains était légitime et leur gestion des nouveaux territoires était meilleure par rapport à la politique mise en place par le pouvoir précédent. Les cas de la cité galate de Pessinonte et celui de la cité de Toriaion en

⁵⁷⁰ Dans son mouvement révolutionnaire, Aristonicos se replia vers l'intérieur du royaume après son échec sur la côte.

Phrygie sont de belles illustrations de la vision de gestion des nouveaux territoires du royaume. Bien que donnant à ces territoires un semblant d'autonomie administrative, les Attalides n'ont jamais manqué de positionner les *katoikiai* ou d'y envoyer les *katoikoi* pour des questions sécuritaires et de contrôle. À côté des militaires en service, la couronne installait également les vétérans dans les *chôrai basilikai* du royaume. Cette présence ne saurait être vue comme anodine au regard du contexte de tension prédominant à cette époque entre le pouvoir de Pergame et d'autres royaumes de cette époque à l'instar du royaume du Pont.

Conclusion générale.

Au moment de clore cette étude sur les troupes attalides, nous avons découvert un nombre important de détails propres à cette armée. Tout d'abord, nous pouvons diviser l'évolution de cette armée en deux grandes phases. La première concerne le III^e siècle av. J.-C. pendant le règne d'Eumène I^{er} et les débuts de règne d'Attale I^{er}. Cette période coïncide à la consolidation de l'armée Pergaménienne. D'ailleurs comme nous l'a montré l'inscription de Lilaia, cette armée était constituée de différents *hegenioi*. Notamment des soldats d'origine Pergaménienne et le gros des effectifs était quant à lui composé des mercenaires asiatiques, grecs et barbares. Ce qui est d'ailleurs fort logique, car, n'oublions pas que Philétairos fut intendant et administrateur de Lysimaque et hérita de ce dernier sa fortune colossale. Donc, Pergame pouvait se permettre autant de recrutement de la main d'œuvre mercenaire autant que possible. Faute de documentation, nous n'avons pas une idée précise de la panoplie spécifique des soldats citoyens de Pergame. Et comme nous n'avons pas trouvé de trace d'un quelconque versement d'une prime d'armement par les dirigeants attalides, il est fort logique de croire qu'à ce sujet, les citoyens s'auto-finançaient comme ce fut le cas dans d'autres armées hellénistiques. Quant aux mercenaires qui venaient en service en Pergame, il y a de solides raisons de croire qu'ils apportaient avec eux leurs armes. Toutefois, il nous semble fort logique de croire qu'avec le temps, plusieurs mercenaires ont adopté les tactiques, voire les armements des uns et des autres. Nous pensons d'ailleurs à ce sujet aux fameux *néoi-Crétois* dont parle Tite-Live lors de la bataille de Magnésie au sein des effectifs des Attalides.⁵⁷¹ Il nous semble donc évident de voir que durant ce III^e siècle av. J.-C., Pergame a su poser les jalons de ses armées. Les grandes concessions que le roi Eumène I^{er} concéda aux mercenaires attalides vers la fin de la décennie 260 av. J.-C. nous renseigne sur leur nombre important au sein des deux garnisons d'alors. Nous avons aussi estimé que les largesses d'Eumène I^{er} cachaient également sa volonté de se construire une armée fiable et soumise.

Sur le plan organisationnel, on observe une différence avec les autres armées hellénistiques. Pergame ne compte pas de colons militaires comme ce fut le cas au sein des troupes lagides ou séleucides. Ceci s'expliquerait par deux facteurs majeurs. D'une part, les

⁵⁷¹ Tite-Live, XLII, 57, 7 et 61, 1, 2.

Attalides pendant le III^e siècle n'ont pas un vaste territoire sur lequel ils pouvaient octroyer des *klèroi* à leurs *hegenioi* étrangers. Donc impossible pour eux d'instituer le système clérouchique qui est une sorte de rétribution faite aux mercenaires compte tenu du service rendu pour la protection de la monarchie. D'autre part, nous avons vu que Pergame, tout au long de son histoire n'avait pas de réels soucis de trésorerie. Donc, le versement du *misthos* était régulier et convenait aux mercenaires. Nous pensons que ces arguments majeurs nous permettent de comprendre pourquoi Pergame se différenciait des autres monarchies à ce sujet uniquement pendant le III^e siècle av. J.-C. Au II^e siècle après J.-C., notamment après Apamée, la situation ne fut la même. Ayant un territoire plus vaste, Pergame réquisitionna les anciennes garnisons séleucides. Le cas de la cité de Toriaion dont parle I. Savalli-Lestrade est un excellent exemple de cité anciennement placée sous l'autorité séleucide, mais désormais sous le pouvoir attalide.⁵⁷²

On ne compte non plus des phalangistes au sein des troupes attalides pendant ce III^e siècle, ou tout du moins jusqu'à la bataille de Magnésie. Les sources que nous avons consultées relative à cette bataille qui, rappelons-le constitue un épisode majeure de la vie militaire de Pergame sont muettes sur la participation phalangiste au sein des troupes attalides. Cette absence s'expliquerait bien évidemment par la rareté des mercenaires venus de Macédoine au sein des troupes attalides. Pour ceux qui partaient de Macédoine, leur principale destination était la riche Égypte lagide. Or, la tactique de la phalange est une spécialité des soldats macédoniens comme nous l'ont montré J. Lesquier et plus récemment St. Thion.⁵⁷³

Enfin, Pergame n'a pas de troupes régulières à proprement dit comme ce fut le cas au sein des autres monarchies hellénistiques. La faible densité démographique liée à la petite superficie de la cité des attalides à leurs débuts justifie pleinement cette situation. Néanmoins, sur le plan terrestre, l'armée de Pergame avait quasiment toutes les similitudes que les autres armées hellénistiques exceptés ces quelques éléments mentionnés. Leur présence sera cependant observable au II^e siècle après les accords d'Apamée. Et, vers la fin du III^e siècle sous le règne du premier *basileus* attalide, l'armée de Pergame est à son paroxysme et surtout complète. Cette complétude se justifie entre autres par plusieurs facteurs nouveaux. Tout d'abord par la création d'une marine de guerre performante qui mit d'ailleurs en déroute

⁵⁷² Savalli Lestrade, I. « Nouvelles considérations sur le dossier épigraphique de Toriaion (SEG 47. 1745) », aus: *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik* 205 (2018) 165–177.

⁵⁷³ Lesquier, J. *Institutions militaires de l'Égypte sous les Lagides*, Paris, 1911, p. 1- 2 et 162. ; Thion, St. *Le soldat lagide : de Ptolémée I^{er} Sôter à Cléopâtre*, Auzielle, 2012, p. 16.

plusieurs navires de guerre de la marine de Philippe V lors de la bataille de Chios.⁵⁷⁴ D'après les informations recueillies, l'acquisition de cette marine n'a été possible que par le fruit de la coopération entre Pergame et la ligue étolienne. C'est aussi de cette même coopération que Pergame a pu avoir un allié incontournable qui l'a par la suite propulsé au-devant de la scène politico-militaire en Asie Mineure au II^e siècle av. J.-C. Il s'agit de l'allié romain. La coopération navale avec Rhodes, militaire avec Cyzique ont aussi joué un rôle déterminant pour faire de Pergame une puissance militaire en Asie Mineure hellénistique.

Toutefois, au II^e siècle, notamment après le partage d'Apamée de 188 av. J.-C., l'armée de Pergame va connaître le début de sa décrépitude. En effet, étant le devenu le maître incontesté de l'Asie Mineure, les monarques pergaméniens furent confrontés aux problèmes de trésorerie qui les obligèrent à mettre en place un système de rétribution semblable à celui de la clérouquie. En plus, des ateliers de production monétaires furent nombreux à travers le territoire. Le mécontentement social des populations indigènes se fit entendre.

À l'évidence, l'agrandissement territorial de Pergame n'a pas été accompagné d'une augmentation proportionnelle des effectifs sur tout le royaume. Bien que nous ayons émis l'hypothèse selon laquelle il est probable que bon nombre de soldats séleucides passèrent sous le commandement attalide, nous pensons que bon nombre cependant ont quitté l'Asie Mineure après la bataille de Magnésie et surtout après les accords d'Apamée. Ceci tient à l'observation d'un fait majeur qui se produisit en 155 av. J.-C. lorsque Prusias II ravagea plusieurs territoires placés sous l'autorité attalide. Polybe nous dit d'ailleurs que la capitale du royaume Pergame a eu son salut que grâce ses murailles de défense, mais surtout par le biais de sa topographie.⁵⁷⁵ Par la suite, le roi Attale II fut incapable de prendre sa revanche sur Prusias afin de récupérer ses territoires. Il fallut attendre l'interventionnisme du Sénat romain qui demanda à Prusias de se retirer des portes de Pergame vers 154 av. J.-C., et d'indemniser au passage le roi attalide.⁵⁷⁶

On constate que la grandeur militaire acquise vers la fin du III^e siècle commençait par périlcliter au fur et à mesure que le temps passait. C'est dans ce processus de dépérissement continu de l'armée attalide qu'Aristonikos, ou Eumène III, demi-frère du roi Attale III profita de la vacance du pouvoir suite au décès du dernier roi de Pergame, pour organiser sa conquête du pouvoir. Le Conseil des *philoï*, ultime autorité étatique capable de prendre de

⁵⁷⁴ Polybe, XVI, 1-9.

⁵⁷⁵ Polybe, XXXII, 15.

⁵⁷⁶ Polybe, XXXIII, 6 : 11.

grandes décisions n'avait de choix que de chercher à tous les prix retenir un maximum de soldats mercenaires à Pergame pour faire face à la rébellion qui gagnait le terrain. C'est dans ces circonstances que la *politeia* pergaménienne fut proposée aux étrangers, mais surtout aux mercenaires en services, mais aussi les vétérans en repos à Pergame.

Ceci constitue une proposition qu'on qualifierait d'exceptionnelle. Cependant, en regardant la montée fulgurante d'Aristonikos, nous voyons qu'à l'évidence, les *philoï* n'avaient pas d'autres alternatives aussi alléchantes que celle-ci à faire aux étrangers afin de susciter en eux un réel sentiment d'appartenance à Pergame afin de stopper le révolutionnaire. Ceci était d'autant plus sérieux que douze ans auparavant, Prusias II comme nous venons de voir avait démontré que les forces militaires pergaméniennes n'étaient plus aussi puissantes qu'au siècle précédent. Aristonikos avait bonnement toutes les raisons de croire à la réussite de son entreprise et se retrouverait à la tête de Pergame. Cette détermination est d'ailleurs observable par la violence avec laquelle il se débarrassa des troupes du préteur P. Crassus nous en a appris Florus.⁵⁷⁷ Il a fallu attendre près de quatre ans pour voir le consul Marcus Perperna venir à bout d'Aristonikos à Stratonicée du Caïque vers 129 av. J.-C.⁵⁷⁸

À l'évidence, n'eut été l'interventionnisme romain une fois de plus après la mort d'Attale III, Aristonikos aurait pu prendre la capitale du royaume. Avec des ressources financières désormais limitées, la proposition du conseil des *philoï* d'ouvrir la citoyenneté aux mercenaires attalides ne semble pas avoir porté les fruits escomptés. Ceci s'explique sans doute par le déclin des troupes attalides amorcé durant la première moitié du II^e siècle av. J.-C. à ce niveau de notre étude, on ne saurait dire avec exactitude les causes profondes de cette décadence des troupes attalides. Faut-il voir une préférence à entretenir davantage des rapports diplomatiques avec Rome qu'au renforcement permanent des effectifs ? Il est aussi envisageable qu'une fois Pergame devenue la maîtresse absolue de l'Asie Mineure, il fallait donner une priorité à la production massive des biens de consommation dans les ateliers du royaume tout en baissant la garde sur le contrôle réel des effectifs du royaume. De toute évidence, tout ce questionnement relève du domaine de la supputation et nous ne pouvons pas y abonder.

⁵⁷⁷ Florus, I, 35, 1.

⁵⁷⁸ Florus, I, 35, 4.

Bibliographie :

Sources, références des ouvrages et articles.

I- Sources littéraires

1- Sources grecques

- Appien, *Les guerres civiles à Rome*, traduction de Jean-Isaac Combes-Dounous, Paris, Les Belles Lettres, 1993.
- Appien, *Les guerres civiles à Rome*. Livre IV, traduction, introduction et notes de Philippe Torrens, Paris, Les Belles Lettres, 2008.
- Appien, *Histoire romaine*, XI, *le livre Syriaque*, texte établi et traduit P. Goukowsky, Paris, Les Belles Lettres, 2007.
- Appien, *Histoire romaine*, Livre XII. *La Guerre de Mithridate* texte établi et trad. par Paul Goukowsky, Paris, Les Belles Lettres, 2001.
- Arrien, *L'Anabase d'Alexandre le Grand et de l'Inde*, trad. par P. Savinel, Paris, Les éditions de Minuit, 1984.
- Aristote, *Économique*, texte établi et trad. par B. A. van Groningen et A. Wartelle ; introd. et notes par Pierre-Emmanuel Dauzat, Paris, Les Belles Lettres, 2003.
- Arrien, *L'art tactique : Histoire de la succession d'Alexandre*, textes introduits, traduits et commentés par Pierre-Olivier Leroy, Paris, Les Belles Lettres, 2017.
- Arrien, *Périple du Pont-Euxin*, texte établi et trad. par Alain Silberman, Paris, Les Belles Lettres, 1995.
- Démosthène, *Plaidoyers civils*, tome II, texte établi et traduit par L. Gernet, Paris, Les Belles Lettres, 1957.
- Démosthène, *Plaidoyers politique*, tome II, *Contre Aristocrate*, texte établi et traduit par J. Humbert et L. Gernet. Paris, Les Belles Lettres, 1959.
- Diodore, *Bibliothèque historique*, XVII, texte établi et traduit par Paul Goukowsky, Paris, Les Belles Lettres, 1976.
- Diodore, *Bibliothèque historique*, II, texte établi et traduit par Bernard Eck, Paris, Les Belles Lettres, 2003.
- Diodore, *Bibliothèque historique*, XVIII, texte établi et traduit par Paul Goukowsky, Paris, Les Belles Lettres, 1978.
- Diodore, *Bibliothèque historique*, XIX, texte établi et traduit par Françoise »z Bizière, Paris, Les Belles Lettres, 1975.
- Diodore, *Bibliothèque historique*, XXI-XXVI, texte établi, traduit et commenté par Paul Goukowsky, Paris, Les Belles Lettres, 2006.

- Diodore, *Bibliothèque historique*, XXVII-XXXII, texte établi et traduit par Paul Goukowsky Paris, Les Belles Lettres, 2012.
- Énée Le Tacticien, ou Aeneas Tacticus, *On the defence of fortified positions*, with an English transl. by members of the Illinois Greek club, Harvard university press, London, W. Heinemann, 1986.
- Ésope, *Fables*, Paris, Gautier-Languereau, 2004.
- Hérodote, *Histoires*, I, texte établi et traduit par Ph. -E. Legrand, Paris, Les Belles Lettres, 1995.
- Hérodote, *Histoires*, V, texte établi et traduit par Ph. - E. Legrand, Paris Les Belles Lettres 1946.
- Hérodote, *Histoires*, VII, trad. par A. Barguet, Paris, Gallimard, 1964.
- Homère, *L'Iliade*, tome I, traduction en vers par L. Dufraine, Paris, Librairie E. Lemerancier, 1901.
- Homère, *L'Iliade*, tome II, traduction en vers par L. Dufraine, Paris, Librairie E. Lemerancier, 1913.
- Homère, *L'Odyssée*, tome III : *Chants XVI-XXIV*, texte établi et traduit par V. Bérard, Paris, Les Belles Lettres, 1997.
- Pausanias, *Description de la Grèce*, I, texte établi par Michel Casevitz, traduit par Jean Pouilloux et commenté par François Chamoux, Paris, Les Belles Lettres, 1992.
- Pausanias *Description de Grèce*, VIII, texte établi par Michel Casevitz, traduit et commenté par Madeleine Jost, Paris, Les Belles Lettres, 1998.
- Pausanias, *Description de Grèce*, VII, texte établi par Michel Casevitz, traduit et commenté par Yves Lafond, Paris, Les Belles Lettres 2002.
- Philon de Byzance, *Traité de fortification, d'attaque et de défense des places*, traduit par M. Albert de Rochas D'Aiglun, Paris, 1886.
- Platon, *Les Lois*, nouvelle traduction, introduction et notes par Luc Brisson et J.-Fr. Pradeau, Paris, PUF, 2007.
- Plutarque, *Vies XI, Agis – Cléomène – Les Gracques*, texte établi et traduit par R. Flacelière et E. Chambry, Paris, Les Belles Lettres, 1976.
- Plutarque, *Vis VIII, Sertorius – Eumène et Agésilas – Pompée*, texte établi et traduit par R. Flacelière et Em. Chambry, Paris, Les Belles Lettres, 1973.
- Polybe, III, texte traduit, présenté et annoté par Denis Roussel, Paris, Gallimard, 1970.
- Polybe, IV, texte établi et traduit par J. de Foucault, Paris, Les Belles lettres, 1972.
- Polybe, V, texte établit et traduit par Paul Depech, Paris, Les Belles Lettres, 1977.

- Polybe, XIII- XVIII, texte établi par Éric Foulon, traduit par Raymond WEIL, avec la collaboration de Patrice Cauderlier, Paris, Les Belles Lettres, 1995.
- Polybe, *Ruses de guerre*, Livre IV, traduit par Cu. Liskenne et Sauvan, Paris, 1840.
- Strabon *Géographie*, tome III, livres V et VI, *L'Italie*, texte établi et traduit par François Lasserre, Paris, Les Belles Lettres, 1967.
- Strabon, IX, *La Locride, La Thessalie*, texte établi et traduit par Raoul Baladié, Paris, Les Belles Lettres, 1996.
- Strabon, X, *L'Étolie et l'Acarnanie*, texte établi et traduit par François Lasserre, Paris, Les Belles Lettres, 1971
- Strabon, XII, *La Galatie, Phrygie et Mysie*, texte établi et traduit par François Lasserre, Paris, Les Belles Lettres, 2003.
- Strabon, XIII, *La Mysie et la Lydie*, texte établi et traduit par Agnès Vinas, *via*, www.mediterranees.net
- Strabo, XIII, with an English translation by Horace Leonard Jones, London, W. Heinemann, 1997-2001.
- Strabo, XIII, XIV, with an English translation by Horace L. Jones, London, Harvard University Press, 1950.
- Thucydide, *La guerre du Péloponnèse*, IV-V, texte établi et traduit par Jacqueline de Romilly, Paris, Les Belles Lettres, 2003.
- Xénophon, *Anabase*, tome II, texte établi et traduit par Paul Masqueray, Paris, Les Belles Lettres, 1967
- Xénophon, *Cyropédie*, III-V, texte établi et traduit par Marcel Bizos, Paris, Les Belles Lettres, 1973.
- Xénophon, *Économique*, VIII, traduit et présenté par Jean-Claude Riedinger, Paris, Payot-Rivages, 1995.

2- Sources latines

- Cornelius Nepos, *Vies d'Hannibal, Caton, Atticus*, établi et commenté par Michel Ruch, Paris, PUR, 1968.
- Florus, tome I, texte établi et traduit par Paul Jal, Paris, Les Belles Lettres, 1967.
- Justin, *Epítome de las "Historias filípicas" de Pompeyo Trogo*, introducción, traducción y notas de José Castro Sánchez, Madrid Ed. Gredos, 1995.
- Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, IX, Paris, Les Belles Lettres, 1955.

- Tite-Live, *Histoire romaine*, XXII, texte établi et traduit par Paul Jal, Paris, Les Belles Lettres, 1998.
- Tite-Live, *Histoire romaine*, XXVIII, texte établi et traduit par Paul Jal, Paris, Les Belles Lettres, 1995.
- Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXIII, texte établi et traduit par Guy Achard, Paris, Les Belles Lettres, 2001.
- Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXVII, texte établi et traduit par Jean Maie Engel Paris, Les Belles Lettres, 1983.
- Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXVIII, texte établi et traduit par R. Adam Paris, Les Belles Lettres, 1982.
- Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXIX, texte établi et traduit par Anne-Marie Adam, Paris, Les Belles Lettres, 1994.
- Tite-Live, *Histoire romaine*, XLI- XLII, texte établi et traduit par Paul Jal, Paris, Les Belles Lettres, 1971.
- Valère Maxime, *Faits et dits mémorables*, III, texte établi et traduit par Robert Combès, Paris, Les Belles Lettres, 1995.

II- Sources épigraphiques

- Bradeen, D. W. *Inscriptions, the funerary monuments: American school of classical studies at Athens*, Princeton, New Jersey, 1974.
- Courby, F. *Les fouilles de Delphes*, II, Paris, Fontemoing & Cie en collaboration avec l'École Française d'Athènes, 1915.
- *Nouveau choix d'inscriptions grecques*, Paris, Les Belles Lettres, 1971.
- Bertrand, J.-M. *Inscriptions historiques grecques*, Paris, Les Belles Lettres, 1992.
- Fabricius E., *Altertümer von Pergamon, die Inschriften von Pergamon*, Berlin, W. Spemann, 1890.
- Holleaux, M. *Études d'épigraphie et d'histoire grecque*, I–II, Paris, De Boccard, 1938.
- Jacquemin A., Mulliez D. et Rougemont G., *Choix d'inscriptions de Delphes, traduites et commentées*, Athènes, École française d'Athènes, Paris, De Boccard, 2012.
- Michel C., *Recueil d'inscriptions grecques*, Georg Olms Verlag Hildesheim, New York, 1976.
- Pouilloux, J. *Choix d'inscriptions grecques*, Paris, Les Belles Lettres, 1960.
- Robert, L. *Inscriptions grecques*, Paris, Édition des Bibliothèques Nationales 1936.

- Roesch, P. *Thespies et la confédération béotienne*, Paris, De Boccard, 1965.
- Roesch, P. *Études béotiennes*, Paris, De Boccard, 1982.
- Rostovtzeff, M. « Trois inscriptions d'époque hellénistique de Théangéla en Carie », *REA* 38 (1931), p. 5-25.
- Welles, C. B. *Royal correspondence in the Hellenistic period*, Chicago, Ares publishers, 1974.
- *Inscriptions grecques de Delphes* : No VII-IX, Packard humanities greek inscriptions.

III- Bibliographie

1- Ouvrages

- Adam, J.-P. *L'architecture militaire grecque*, Paris, 1982.
- Adcock, F. E. *The Greek and Macedonian art of war*, Berkeley, University of California press, 1957.
- Allegrini, P. *L'Asie Mineure et le culte des Romains de la fin de la République, les Héros invincibles de Rome*, Paris, Edilivre, 2014.
- Allen, R. E. *The Attalid kingdom*, Oxford, Clarendon press, 1983.
- Austin, M. M. *The Hellenistic world from Alexander to the roman conquest*, New York, Cambridge University press, 1981.
- Badoud, N. *Le temps de Rhodes : une chronologie des inscriptions de la cité fondée sur l'étude de ses institutions*, Munich, C. H. Beck, 2015.
- Baray, L. *Les mercenaires celtes et la culture de La Tène : critères archéologiques et positions sociologiques*, Dijon, Éd. Universitaires de Dijon, 2014.
- Baray, L. *Les mercenaires celtes en Méditerranée V^e-I^{er} siècle Avant J.-C.*, Clermont Ferrand, Illustoria, 2015.
- Baray, L. *Celtes, Galates et Gaulois, mercenaires de l'Antiquité : représentation, recrutement, organisation*, Paris, Picard, 2017.
- Bar-Kochva, B. *The Seleucid army: organizations and tactics in the great campaigns*, Cambridge, Cambridge university press, 1993.
- Basch, L. *Le musée imaginaire de la marine antique*, Athènes, Institut hellénique pour la préservation de la tradition nautique, 1987.
- Baslez, M. F. *L'étranger dans la Grèce antique*, Paris, Les Belles Lettres, 1984.
- Baslez, M. F. (dir.), *L'Orient hellénistique 323 – 55 av. J. – C.*, Neuilly : Atlande, 2004.

- Baslez, M. F. Avram, A. et al. *Économie et sociétés, Grèce ancienne 478-88*, Neuilly-sur-Seine, Atlande, 2007.
- Beranger, J. et Ducrey, P. *PRINCIPATVS, Études de notions et d'histoire politiques dans l'Antiquité greco-romaine*, Genève, Librairie Droz S.A., 1973.
- Bertrand, J.-M. *L'hellénisme : 323-31 av. J.-C. : rois, cités et peuples*, Paris, A. Colin, 1992.
- Bertrand, J.-M. *La violence dans les mondes grec et romain*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002.
- Bertrand, J.-M. *La violence dans les mondes grec et romain*, Paris, Presse de la Sorbonne, 2005.
- Bettalli, M. *I mercenari nel mondo greco*, Pisa, ETS, 1995.
- Bielman, A. *Retour à la liberté, libération et sauvetage des prisonniers en Grèce ancienne : recueil d'inscriptions honorant des sauveteurs et analyse critique*, Paris, De Boccard, 1994.
- Bickerman, E. *Institutions des Séleucides*, Paris, P. Geuthner, 1938.
- Biraschi, A. M., Salmeri, G. *Strabone e l'Asia Minore*, Napoli, Ed. Scientifich Italiane, 2000.
- Boehringer, E. *Pergamon*, Berlin, Mann, 1959.
- Bommelaer, J. F. *Guide de Delphes. Le site*, Athènes, École française d'Athènes, 2015.
- Bouché-Leclercq, A. *Histoire des Séleucides (323-64 avant J.-C.)*, Paris, F. Leroux, 1914.
- Bouché-Leclercq, A. *Leçons d'histoire grecque*, Paris, Hachette, 1913.
- Bouché-Leclercq, A. *Histoire des Lagides*, Paris, F. Leroux, 1903.
- Boulay, T. *Arès dans la cité : les poleis et la guerre dans l'Asie mineure hellénistique*, Pisa, Roma, F. Serra, 2014.
- Bournazel, E. et Poly, J. P. *Les féodalités*, Paris, PUF, 1998.
- Bresson, A. *La cité marchande*, Paris, De Boccard, 2000.
- Briant, P. *Histoire de l'empire perse : de Cyrus à Alexandre*, Paris, Fayard, 1996.
- Briant, P. *Rois, tributs et paysans : études sur les formations tributaires du Moyen-Orient ancien*, Paris, Les Belles Lettres 1982.
- Bru, H. *La Phrygie Parorée et la Pisidie septentrionale aux époques hellénistique et romaine : géographie historique et sociologie culturelle*, Louvain – Boston, Brill, 2017.
- Brulé, P. *La Piraterie crétoise hellénistique*, Paris, Les Belles Lettres, 1978.
- Brunet, M. *Territoires des cités grecques*, Athènes – Paris, De Boccard, 1999.

- Cabanes, P. *Le monde hellénistique de la mort d'Alexandre à la paix d'Apamée*, Paris, Éd. du Seuil, 1995.
- Capdetrey, L. *Le pouvoir séleucide : territoire, administration, finance d'un royaume hellénistique (312-129 avant J.-C.)*, Rennes, PUR, 2007.
- Cardascia, G. *Reallexikon der Assyriologie und vorderasiatischen Archäologie*, t. IV, Berlin 1974.
- Cardinali, G. *Il Regno di Pergamo : ricerche di storia e di diritto pubblico*, Rome, E. Loescher, 1906.
- Casson, L. *Les Marins de l'antiquité, explorateurs et combattants sur la Méditerranée d'autrefois*, Paris, Hachette, 1961.
- Casson, L. *Ships and seamanship in the ancient world*, Princeton University press, 1971.
- Cayla, J. B. *Les inscriptions de Paphos : la cité chypriote sous la domination lagide et à l'époque impériale*, Lyon, MOM éditions, 2018.
- Chamoux, F. *La civilisation hellénistique*, Collection Les Grandes Civilisations, Arthaud, Paris, 1985.
- Chandezon, Chr. *L'élevage en Grèce (fin V^e-fin I^{er} s. a.C.). L'apport des sources épigraphiques*, Paris, De Boccard, 2003.
- Chaniotis, A. P. Ducrey, *Army and power in the Ancient World*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 2002.
- Chankowski, A. S. *L'éphébie hellénistique : étude d'une institution civique dans les cités grecques des îles de la mer Égée et de l'Asie mineure*, Paris, De Boccard, 2010.
- Chapleau, P. *Les mercenaires : de l'Antiquité à nos jours*, Rennes, Éd. Ouest-France, 2006.
- Chapleau, Ph. et Misser, F. *Mercenaires SA*, Paris, Desclée de Brouwer, 1998.
- Châtelet, F. *Périclès et son siècle*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1990.
- Cohen, G. M. *The Hellenistic settlements in Europe, the Islands and Asia Minor*, Berkeley, University of California press, 1995.
- Collognat, A. *Dictionnaire de la mythologie gréco-romaine : illustrée par les récits de l'Antiquité*, Paris, Le Grand livre du mois, 2016.
- Corvisier, J. N. *Les Grecs et la mer*, Paris, Les Belles Lettres, 2008.
- Corvisier, J. N. *Les Grecs à l'époque archaïque : Milieu du IX^e siècle à 478 av. J.-C.* Paris, Ellipses, 1966.

- Couvenhes, J.-Chr. et Fernoux, H.-L. *Les cités grecques et la guerre en Asie Mineure à l'époque hellénistique*, Tours, Presses Universitaires François-Rabelais, 2004.
- Crépon, P. *Les Religions et la guerre*, Paris, Ramsay, 1982.
- Curty, O. *Gymnasiarchika, recueil et analyse des inscriptions de l'époque hellénistique en l'honneur des gymnasiarques*, Paris, De Boccard, 2015.
- Delorme, J. *Gymnasion. Étude sur les monuments consacrés à l'éducation en Grèce (des origines à l'Empire romain)*, Paris, De Boccard, 1960.
- Denard, B. et Georges, F. *Corsaire de la République*, Paris, Robert Laffont, 1998.
- Dépillier, M. *Sparte : Un État totalitaire dans l'Antiquité*, Nice, Éd. du Losange, 2003.
- Doursther, H. *Dictionnaire universel des poids et mesures, anciens et modernes*, troisième éd., Bruxelles, M. Hayez, 1976.
- Droysen, G. J. *Histoire de l'hellénisme*, trad. de l'allemand sous la dir. d'Auguste Boucher-Leclercq, notes et appendices revus par Brigitte Pagani-Skalli, Paris, R. Laffont, 2003.
- Ducrey, P. *Guerre et les guerriers dans la Grèce antique*, Paris, Hachette, 2009.
- Ducrey, P. *Le traitement des prisonniers de guerre dans la Grèce antique*, Paris, Boccard, 1968.
- Dumézil, G. *Heur et malheur du guerrier*, Paris, Flammarion, 2011.
- Dumézil, G. *Heur et malheur du guerrier : aspects mythiques de la fonction guerrière chez les Indo-Européens*, Paris, Flammarion, 1996.
- Erskine, A. *Le monde hellénistique : Espaces, sociétés, cultures 323 – 31 av. J.-C.* traduit de l'anglais par Jacqueline Odin et Thomas Van Ruymbeke, Rennes, PUR, 2004.
- Esther, V. Hansen, *The Attalids of Pergamon*, London and Cornell University press, 1971.
- Evans, R. *A History of Pergamum beyond Hellenistic Kingship*, London, British Library, 2012.
- Faure, P. *La vie quotidienne des armées d'Alexandre*, Paris, Hachette, 1982.
- Fenet, A., *Les dieux olympiens et la mer : espaces et pratiques culturelles*, Rome, École française de Rome et Paris, De Boccard, 2016.
- Ferrary, J.-L. *Philhellénisme et impérialisme : aspects idéologiques de la conquête romaine du monde hellénistique, de la seconde guerre de Macédoine à la guerre contre Mithridate*, Paris, De Boccard, 2014.
- Finkielsztein, G. *Chronologie détaillée et révisée des éponymes amphoriques rhodiens, de 270 à 108 av. J.-C. environ*, Oxford, Archaeopress, 2001.

- Finley, M. I. *La Sicile antique, des origines à l'époque byzantine*, Paris, Macula, 1986.
- Francotte, H. *L'industrie dans la Grèce ancienne*, New York, Arno press, 1979.
- Fränkel, M. *Die Inschriften von Pergamon* (Altertümer von Pergamon VIII, 1-2), I, Berlin, 1890.
- Gabrielsen, V. *The naval aristocracy of Hellenistic Rhodes*, Oxford, Aarhus University press, 1997.
- Garlan, Y. *Amphores et timbres amphoriques grecs entre érudition et idéologie*, Athènes, École française d'Athènes, Paris, De Boccard, 1986.
- Gauthier, Ph. *Les cités grecques et leurs bienfaiteurs : IV^e-I^{er} siècle avant J.-C., contribution à l'histoire des institutions*, Paris, De Boccard, 1985.
- Gauthier, Ph. et Hatzopoulos, M. B. *La loi gymnasiarchique de Beroia*, Paris, De Boccard, 1993.
- Gerson, J. et Öz'el, *Pergame : histoire, civilisation, archéologie*, Izmir, Ticaret Gazetesi, 1972.
- Glotz, G. *La cité grecque*, Paris, A. Michel, 1953.
- Grandjean, C. et Hoffmann, G. *Le monde hellénistique*, Paris, Armand Colin, 2017.
- Greaves, A. M. *The land of Ionia*, Chichester, Malden (M.A.), Wiley-Blackwell, 2010.
- Griffe, M. *L'Asie Mineure et la Mésopotamie, Tableau et chronologie dès -3300 à nos jours*, Tableau Synoptique de l'histoire (T.S.H.), 1998.
- Griffith, G. T. *The mercenaries of the Hellenistic world*, Cambridge, 1968.
- Grumel, V. *La chronologie, Traité d'études byzantines I*, Paris, PUF, 1958.
- Hanson, V. D., *La guerre du Péloponnèse*, traduit de l'anglais par Jean-Pierre Ricard, Paris, Flammarion, 2010.
- Helly, B. *Géographie et histoire des Magnètes de Thessalie. I, De la plaine thessalienne aux cités de la côte égéenne, c. 750-300 av. J.-C.*, Paris, Pulsio.net, 2013.
- Helly, B. *La Thessalie*, Paris, De Boccard, 1979.
- Holleaux, M. *Rome, la Grèce et les monarchies hellénistiques au III^e siècle avant J.-C. (273-205)*, Paris, 1935.
- Holleaux, M. *Études d'épigraphie et d'histoire grecque*, I, Paris, De Boccard, 1968.
- Holleaux, M. *Études d'épigraphie et d'histoire grecque*, II, Paris, De Boccard, 1968.
- Holleaux, M. *Études d'épigraphie et d'histoire grecque*, IV, Paris, Adrien-Maisonneuve, 1952.
- Homolle, Th., Holleaux, M., Fougères, G. et Picard, Ch. *Exploration archéologique de Délos*, Athènes, École Française d'Athènes, 1932.

- Klen, M. *L'odyssée des mercenaires*, Paris, Ellipses, 2009.
- Kohl, M. *Pergame, histoire et archéologie d'un centre urbain depuis ses origines jusqu'à la fin de l'Antiquité*, Lille 3, Presses de l'Université Charles-de-Gaulle-Lille 3 2008.
- Ihnken, Th. *Die Inschriften von Magnesia am Sipylos*, Bonn, R. Habelt, 1978.
- Laronde, A. *L'hellénisme, d'une rive à l'autre de la méditerranée*, Paris, De Boccard, 2012.
- Launey, M. *Recherches sur les armées hellénistiques*, I, Paris, De Boccard, 1949.
- Launey, M. *Recherches sur les armées hellénistiques*, II Paris, De Boccard, 1951.
- Magie, D. *Roman rule in Asia Minor to the end of the third century after Christ*, Princeton, Princeton University press, 1950.
- Maillard, R. *Chronique de l'humanité*, Paris, Larousse, 1986.
- Marcellesi, M. C. *Pergame de la fin du V^e au début du I^{er} siècle avant J.-C., pratiques monétaires et histoire*, Roma, Fabrizio Serra Editore, 2012.
- Marinovič, L. P. *Le Mercenariat grec au IV^e siècle avant notre ère et la crise de la "polis"*, trad. de Jacqueline et Yvon Garlan, Paris, Les Belles Lettres, 1988.
- Martínez, R. L. *Inscripciones helenísticas sobre los ejércitos y la guerra*, México, 2008.
- Martinez-Seve, L. *Atlas du monde hellénistique (336 – 31 av. J.-C.), Pouvoir et territoires après Alexandre le Grand*, Paris, Autrement, 2002.
- Meirat, J. *Marines antiques de la Méditerranée*, Paris, Fayard, 1964.
- Michalowski, C. *Les portraits hellénistiques et romains*, Paris, Ed. de Boccard, 1932.
- Mockler A., *Histoire des mercenaires*, Paris, Stock, 1969.
- Mossé, C. *Politique et société en Grèce ancienne : le modèle athénien*, Paris, Flammarion, 1999.
- Mourre, M. *Dictionnaire encyclopédique d'histoire (lettres K-M)*, Paris, Bordas 1978.
- Morrison, J. S. *Greek and Roman oared warships*, Oxford, Oxbow books, 1996.
- Mussche, H. F. *L'architecture grecque, 2, L'architecture civile et militaire*, Leiden, E. J. Brill, 1963.
- Nachtergael, G. *Les Galates en Grèce et les Sôtéria de Delphes*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 1977.
- Nantet, E. *Phortia : le tonnage des navires de commerce en Méditerranée du VIII^e siècle av. l'ère chrétienne au VII^e siècle de l'ère chrétienne*, Rennes, PUR, 2016.
- Ogden, D. *Polygamy, prostitutes and death. The Hellenistic dynasties*, London, Duckworth, 1999.

- Pagès, J. *Recherches sur la guerre navale dans l'Antiquité*, Paris, Institut de stratégie comparée, Economica, 2000.
- Pagès, J. *Recherches sur les thalassocraties antiques*, Paris, Commission française d'histoire militaire, Institut de stratégie comparée, Économica, 2001.
- Pedroli, U. *Il Regno di Pergamo*, Turin, E. Loescher, 1896.
- Picard, O. (dir.), *Royaumes et cités hellénistiques de 323 à 55 av. J.-C.* Paris, Sedes, 2003.
- Préaux, C. *Le monde hellénistique. La Grèce et l'Orient 323-146 av. J.-C.* Paris, PUF 6^e édition, 2004.
- Prost, F. *L'Orient méditerranéen de la mort d'Alexandre aux campagnes de Pompée, cités et royaumes à l'époque hellénistique*, Rennes, PUR, 2003.
- Queyrel, F., Bottineau, A., Couvenhes, J.-Ch. et Vigourt, A. (éds), *Trahison et traîtres dans l'Antiquité*, Paris, De Boccard, 2012.
- Queyrel, F. *Les portraits des Attalides*, Paris, De Boccard, 2003.
- Queyrel, F. *L'autel de Pergame : images et pouvoir en Grèce d'Asie*, Paris, Picard 2005.
- Radt, W. *Pergamon. Geschichte und Bauten einer antiken Metropole*, Darmstadt, Auflage, 1999.
- Reekmans, T. *La sitométrie dans les archives de Zénon*, Bruxelles, Fondation Égyptologique Reine Élisabeth, 1966.
- Robert, L. *Choix d'écrits*, Paris, Les Belles Lettres, 2007.
- Robert L. *Documents d'Asie Mineure*, Paris, De Boccard, 1987.
- Robert L. *Villes d'Asie Mineure, études de géographie ancienne*, Paris, De Boccard, 1962.
- Robert, J. et Robert, L. *La Carie, histoire et géographie historique avec le recueil des inscriptions antiques. Tome 2. Le Plateau de Tabai et ses environs*, Paris, A. Maisonneuve, 1954.
- Robert, L. *Études épigraphiques et philologiques*, Paris, Champion, 1938.
- Robert, L. *Études anatoliennes : recherches sur les inscriptions grecques de l'Asie mineure*, Paris, De Boccard, 1937.
- Rostovtzeff, M. I. *Histoire économique et sociale du monde hellénistique*, trad. de l'anglais par Odile Demange, Paris, R. Laffont, 1989.
- Rousset, D. *Le territoire de Delphes et la terre d'Apollon*, Paris, De Boccard, 2002.
- Safiono, A. G. *Guide de Pergame*, Athènes, Melissa, 1930.
- Sartiaux, F. *Les civilisations anciennes de l'Asie Mineure*, Paris, Rieder, 1928

- Sartiaux, F. *Villes mortes d'Asie mineure : Pergame, Éphèse, Priène, Milet, le Didymeion, Hiérapolis...* Paris, Hachette, 1911.
- Savalli-Lestrade, I. *Les philoi royaux dans l'Asie hellénistique*, Genève, Coll. Hautes études du monde gréco-romain, Genève, Droz, 1998.
- Savalli-Lestrade, I. et Cogitore, I. *Des rois au prince, Pratiques du pouvoir monarchique dans l'orient hellénistique et romain (IV^e siècle avant J.-C. – II^e siècle après J.-C.)*, Grenoble, Ellug, Université Stendhal, 2010.
- Schalles, H. J. *Untersuchungen zur Kulturpolitik der pergamenischen Herrscher im dritten Jahrhundert vor Christus*, Tübingen, E. Wasmuth, 1985
- Schmitt H. H., *Die Staatsverträge des Altertums, III: Die Verträge der griechisch-römischen Welt von 338 bis 200 v.Chr.*, Munich, 1969.
- Seelinger, M. *Eliai, the maritime harbour city of ancient Pergamon*, Cologne, 2016.
- Sève, M. et Schlosser, P. (éds), *Cyzique, cité majeure et méconnue de la Propontide antique*, Metz, Centre de recherche universitaire lorrain d'histoire, 2014.
- Sekunda, N. *Hellenistic infantry reform in the 160's BC.*, Gdańsk, Foundation for the development of Gdańsk university, 2006.
- Sidos, F.-X. *Les soldats libres, la grande aventure des mercenaires*. Paris, Aencre, 2002.
- Stewart, H. M. *Egyptian stelae, reliefs and paintings, 1, The New Kingdom*, Warminster, Aris and Phillips, 1976.
- Tarn, W. W. *Hellenistic military & naval developments*, Chicago, Ares, 1984.
- Thion, S. *Le soldat lagide : de Ptolémée I^{er} Sôter à Cléopâtre*, Auzielle, LRT éditions, 2012.
- Thonemann, P. *Attalid Asia Minor: money, international relations, and the state*, Oxford, Oxford University Press, 2013.
- Van Effenterre, H. *La Crète et le monde grec, de Platon à Polybe*, Paris, De Boccard, 1968.
- Thubron, C. *La mer antique*, Paris, Éd. Time-Life, 1982.
- Vial, C. *Lexique d'antiquités grecques*, Paris, A. Colin, 1972.
- Vidal-Naquet, P. *Le Chasseur noir. Formes de pensée et formes de société dans le monde grec*, Paris, F. Maspero, 1981.
- Virgilio, B. *Il Tempio stato di Pessinunte fra Pergamo e Roma nel II-I secolo a. C.* Pisa, Giardini 1981.

- Virgilio, B. *Le roi écrit : la correspondance du souverain hellénistique, suivie de deux lettres d'Antiochos III à partir de Louis Robert et d'Adolf Wilhelm*, Pisa : Fabrizio Serra, 2011.
- Virgilio, B. *Studi ellenistici*, Pisa, Giardini, 2001.
- Virgilio, B. *Gli Attalidi di Pergamo : fama, eredità, memoria*, Pisa, Giardini 1993.
- Vial, C. *Lexique d'Antiquités grecques*, Paris, Armand Colin, 1972.
- Wagner, E. et Theurillat, T. *Érétrie : Guide de la cité antique*, École suisse d'archéologie en Grèce, Fribourg, 2004.
- Will, Éd. *Histoire politique du monde hellénistique : 323-30 av. J.-C.*, I–II, Paris, Éd. du Seuil, 2003.
- Will, Éd. *Le monde grec et l'Orient*, I, Paris, PUF, 1972.
- Windrow, M. *L'armée dans la Grèce antique*, Paris, Hachette, 1985.

2- Articles

- Aymard, A. « Mercenariat et histoire grecque », dans *Études d'archéologie classique II*, Paris, De Boccard, 1960, p. 1-27.
- Avram, A. – G. R. Tsetschladze, « A new Attalid letter from Pessinus », *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik* 191, 2014, p. 151- 181.
- Avram, A. « Cyzique et la mer Noire », dans M. Sève et P. Schlosser (éds), *Cyzique, cité majeure antique méconnue de la Propontide*, Metz, Centre de recherche universitaire lorrain d'histoire, 2014. p. 225-252.
- Blinkenberg, Chr. « Triemiolia », dans *Archaeologisk-kunsthistoriske meddelelser*, Copenhague, 1932, p. 1-59.
- Bowden, H. « Rome, Pessinous, and Battakes », dans *Imperialism, cultural politics, and Polybius*, Oxford – New York, 2012, p. 252-262.
- Bresson, A., « Les intérêts rhodiens en Carie à l'époque hellénistique, jusqu'en 167 av. J.-C. », dans Prost, F. *L'Orient méditerranéen de la mort d'Alexandre aux campagnes de Pompée*, Rennes, PUR, 2003, p. 169-192.
- Bresson, A. « Remarques sur la dispersion des amphores rhodiennes », dans Y. Garlan et J.-Y. Empereur (éds), *Recherches sur les amphores grecques*, Paris, De Boccard, 1986, p. 81-86.
- Brun, P. « Les cités grecques et la guerre : l'exemple de la guerre d'Aristonikos », dans Couvenhes, J.-Chr. et Fernoux, H.-L. *Les cités grecques et la guerre en Asie Mineure à l'époque hellénistique*, Tours, PUF, 2004, p. 21-54.

- Cardinali, G. « La genealogia degli Attalidi », *Memoria*, Bologna, 1913, p. 177-185.
- Chamoux, F. « Pergame et les Galates », *REG* 101, 1988, p. 492-500.
- Chankowski, A. S. « L'entraînement des éphèbes dans les cités grecques d'Asie Mineure à l'époque hellénistique : nécessité pratique ou tradition atrophée ? » dans Couvenhes, J.-Chr. et Fernoux, H.-L. *Les cités grecques et la guerre en Asie Mineure à l'époque hellénistique*, Tours, PUF, 2004, p. 55-76.
- Cohen G. M., « Katoikiai, Katoikoi and Macedonians in Asia Minor », *Ancient Society* 22 (1991), p. 41-50.
- Coloru O., « De Naucratis à Kandahar... », dans Bouffier, S. *Les diasporas grecques du détroit de Gibraltar à l'Indus : (VIIIe s. av. J.-C. à la fin du IIIe s. av. J.-C.)*, Paris, Sedes, 2012, p. 239-270.
- Couvenhes, J.-Chr. « La place de la trahison dans l'accord entre Eumène I^{er} et les soldats mutinés (OGIS 266) », dans Vigourt, A., Queyrel Bottineau A., Couvenhes, J.-Chr. *Trahison et traîtres dans l'Antiquité*, Paris, De Boccard, 2013, p. 293-309.
- Courtieux, G. « Karésos, la cité "totalement renversée" de Troade. », *Anatolia Antiqua* 12 (2004), p. 57-60.
- Dana, M. « Cyzique, carrefour des réseaux culturels du monde grec », dans Sève, M., Schlosser, P. *Cyzique, cité majeure antique méconnue de la Propontide*, Metz, Centre de recherche universitaire lorrain d'histoire, 2014, p. 196-224.
- Debord, P. « La Lydie du Nord-Est », *REA* 87 (1985), p. 345-358.
- Ducrey, P. « Nouvelles remarques sur deux traités attalides avec des cités crétoises », *BCH* 94 (1970), p. 637-659.
- Fernoux, H.-L. « Rivalité politique et culturelle entre les royaumes de Pergame et de Bithynie », dans Kohl, M. *Pergame, histoire et archéologie d'un centre urbain depuis ses origines jusqu'à la fin de l'Antiquité*, Lille, 2008, p. 223-244.
- Fernoux, H.-L., « Les cités s'entraident dans la guerre : historique, cadres institutionnels et modalités pratiques des conventions d'assistance dans l'Asie Mineure hellénistique », dans Couvenhes, J.-Chr. et Fernoux, H.-L. *Les cités grecques et la guerre en Asie mineure à l'époque hellénistique*, Tours, PUF, 2004, p. 78-114.
- Ferrary, J.-L. et Gauthier, Ph. « Le traité entre le roi Antiochos et Lysimaque », *Journal des savants*, 1981, p. 327-345.
- Ferrary, J.-L. « Rome et les cités grecques d'Asie Mineure au IIe siècle », dans Bresson, A. et Descat, R. (dir.) *Les cités d'Asie Mineure occidentale au II^e siècle a. C.*, Paris, De Boccard, 2001, p. 93-108.

- Foucart, M. P. « La formation de la province romaine d'Asie », *Mémoires de l'Institut de France* 37 (1904), 1, p. 297-340.
- Foucart, M. P., « Exploration de la plaine de l'Hermus », *BCH*, 11, (1887), p. 80-107.
- Gauthier, Ph., « Métèques, périèques et paroikoi : bilan et points d'interrogation », dans Lonis, R. et Carlier, P. *L'étranger dans le monde grec*, Nancy, 1988, p. 23-46.
- Glotz, G. « Correction à une inscription de Délos », *REG*, Tome, 23-103-104, 1910, p. 276-283.
- Jonnes, L. et Riel, M., « A New Royal Inscription from Phrygia Paroreios : Eumenes II Grants Tryriaion the Status of a Polis », *Epigraphica Anatolica* 29 (1997), p. 1-30.
- Kohl, M. « Sièges et défense de Pergame. Nouvelles réflexions sur la topographie et son architecture militaire », dans Couvenhes, J.-Chr. et Fernoux, H.-L. *Les cités grecques et la guerre en Asie Mineure à l'époque hellénistique*, Tours, 2004, p. 177- 198.
- Launey M. et Griffith G. T., « The mercenaries of the Hellenistic world. », *REG* 49 (1936), p. 93-94
- Ma, J. « Fighting *poleis* of the hellenistic world », dans Wees Van, H. *War and violence in Ancient Greece*, Londres, 2000, p. 337-376.
- Masson, O. « Une question delphique : qui étaient les « Mysiens » de *Lilaia* ? », *REG* 106 (1993), p. 163-167
- Masson, O. « Thraces et Celtes en Asie Mineure », *Epigraphica Anatolica*, 7, (1986), p. 1-4.
- Mulliez, D. « La chronologie de la prêtrise IV (170/69-158/7) et la date de la mort d'Eumène I », *Topoi*, 8, 1998, p. 231-241.
- Orth, W. « Der Dynast Philetairos von Pergamon als Wohltäter », dans Winter, E.-Biller, F. *Vom Euphrat zum Bosporus. Kleinasien in der Antike. Festschrift für Elmar Schwertheim zum 65.Geburtstag*, Bonn, 2008, p. 485-495.
- Piejko, F. « Two Attalid letters on the asyilia and ateleia of Apollo Tarsenus 185 b. c. », *Historia* 38 (1989), p. 395- 409.
- Queyrel, F. « La fonction du Grand Autel de Pergame », *REG* 115 (2002), p. 561-590.
- Raimond, E. « Mythes, cultes et territoire en Lycie », dans Bru, H., Kirbihler, F. et Lebreton, Steph. *L'Asie Mineure dans l'Antiquité : échanges, populations et territoires*, Rennes, PUR, 2009, p. 229-240.
- Reinach, A. J. « Delphes et les Bastarnes », *BCH* 34 (1910), p. 249-330.
- Reinach, A. J. « Les mercenaires et les colonies militaires de Pergame », *Revue archéologique*, 5e sér., 12 (1908), p. 364-389.

- Robert, L. « Notes d'épigraphie hellénistique », *BCH* 52 (1928), p. 426-443.
- Robert, L. « Les théores de Pergame », *REG* 40 (1927), p. 208-213.
- Rostovtzeff, M. « Trois inscriptions d'époque hellénistique de Théangéla en Carie. », *REA*, 33 (1931), p. 5- 25 et 209-218.
- Savalli Lestrade, I. « Eumène (I^{er}) et l'expansion de Pergame. À propos de *IG XII Suppl.*, n° 142 », *REG* 105 (1992), p. 221-230.
- Savalli-Lestrade, I. « Les Attalides et les cités grecques d'Asie Mineure au II^e siècle a. C. », dans Bresson, A. et Descat, R. (dir.), *Les cités d'Asie Mineure occidentale au II^e siècle a. C.*, Paris, De Boccard, 2001, p. 77-91.
- Savalli-Lestrade, I. « Les Attalides et les cités grecques d'Asie Mineure au II^e siècle a. C. », dans Bresson, A. et Descat, R. *Les cités d'Asie Mineure occidentale au II^e siècle a. C.*, Paris, 2001, p. 77-92.
- Savalli Lestrade, I. « Nouvelles considérations sur le dossier épigraphique de Toriaion (*SEG* 47. 1745; *I. Sultan Daği I*, 393), *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik* 205 (2018), p. 165–177.
- Sève, M. « Cyzique et les Attalides », dans Sève, M. et Schlosser, P. (éds), *Cyzique, cité majeure antique méconnue de la Propontide*, Metz, 2014, p. 151-166.
- Thonemann, P. « Géographie cistophorique : Toriaion et Kormasa », *Chronique numismatique* 168 (2008), p. 43 – 60.
- Trümpy, Cath. « Les fondements religieux des calendriers grecs » in Vinciane P., Delforge, Öhnan, T.(éds.) *Représentations du temps dans les religions*, Actes du Colloque organisé par le Centre d'Histoire des Religions de l'Université de Liège, 2003, p. 221-233.
- Vavřínek, V. « La révolte d'Aristonicos », *Povstání Aristonikovo*, Praha, Československá akademie věd, 1957, p. 1-75.

Index des noms

Achéens, 39, 40, 48, 152, 176
 acropole, 65, 150, 152, 154, 155, 158, 180,
 182, 183
 Alexandre, 11, 19, 34, 35, 41, 43, 49, 51, 58,
 65, 80, 83, 101, 113, 118, 120, 134, 143,
 160, 168, 176, 196, 205, 209, 217, 229, 237,
 240, 244, 262, 266, 268, 272, 290
 alliances, 8, 16, 19, 77, 78, 80, 112, 193, 198,
 228, 229, 233, 251
 Antiochos III, 39, 67, 106, 122, 153, 161, 166,
 173, 180, 182, 190, 191, 241, 244, 269, 280,
 281, 299
 Apamée, 14, 21, 58, 80, 82, 83, 90, 124, 126,
 127, 131, 132, 155, 161, 165, 179, 181, 186,
 196, 232, 235, 236, 242, 255, 256, 258, 266,
 268, 269, 280, 281, 285, 287, 293, 294, 298,
 299, 300, 303, 304
 Aristonicos, 13, 15, 16, 34, 88, 122, 126, 127,
 131, 133, 134, 135, 136, 137, 140, 141, 142,
 143, 144, 146, 155, 158, 227, 236, 261, 262,
 265, 266, 289, 290, 291, 300, 304, 305
 Asie mineure, 11
 Asie Mineure, 8, 11, 13, 14, 16, 19, 20, 23, 43,
 45, 53, 57, 58, 59, 60, 63, 64, 65, 66, 69, 70,
 71, 77, 78, 83, 89, 90, 95, 100, 101, 102,
 103, 118, 120, 121, 122, 123, 124, 127, 128,
 129, 130, 132, 133, 134, 137, 140, 143, 145,
 146, 151, 160, 162, 182, 190, 192, 195, 202,
 212, 217, 218, 228, 233, 237, 238, 239, 240,
 241, 248, 251, 258, 266, 275, 281, 282, 286,
 287, 290, 293, 304, 305
 Athénaios, 50, 239
 Athénée, 164, 179, 251, 260
 Attale I^{er}, 20, 21, 23, 46, 59, 60, 61, 62, 65, 67,
 78, 79, 80, 83, 108, 110, 123, 142, 150, 160,
 163, 173, 180, 181, 182, 191, 192, 194, 195,
 214, 215, 218, 220, 221, 223, 224, 228, 230,
 231, 232, 233, 234, 236, 242, 247, 250, 251,
 302
 Attale II, 40, 50, 54, 83, 142, 161, 163, 169,
 179, 181, 200, 218, 219, 227, 236, 238, 260,
 265, 280, 281, 283, 284, 292, 304
 Attale III, 13, 15, 16, 88, 95, 122, 130, 131,
 132, 133, 140, 142, 143, 146, 147, 218, 233,
 239, 261, 280, 289, 290, 300, 304, 305
 Attaleia, 15, 90, 98, 107, 119, 123, 257, 290
 attalides, 13, 14, 16, 21, 35, 39, 41, 45, 50, 52,
 54, 56, 57, 59, 61, 64, 71, 75, 76, 78, 82, 83,
 88, 89, 90, 94, 108, 112, 118, 123, 124, 128,
 129, 130, 134, 153, 155, 157, 158, 162, 163,
 164, 166, 168, 169, 176, 178, 179, 182, 185,
 219, 228, 231, 235, 255, 258, 259, 260, 261,
 262, 266, 269, 271, 275, 276, 280, 281, 284,
 288, 289, 292, 293, 298, 299, 302, 303, 305
 Balkans, 11, 20, 22, 56, 69, 70
basileus, 21, 23, 110, 192, 263, 269, 272, 287,
 303
 Caïque, 9, 10, 65, 89, 95, 130, 180, 182, 195,
 217, 280, 300, 305
 campagnes militaires, 13, 46, 73, 119, 162,
 219, 259, 287, 289
 Carie, 23, 64, 69, 101, 120, 140, 221, 227, 244,
 247
 Cataphractes, 245, 246

cavalerie, 47, 54, 68, 75, 162, 164, 166, 167,
 168, 169, 171, 172, 179, 185, 197, 201, 262,
 280, 290
 Chios, 63, 150, 160, 163, 166, 192, 200, 202,
 213, 215, 216, 218, 220, 221, 223, 224, 228,
 235, 238, 239, 245, 246, 247, 249, 251, 304
chôrai basilikai, 105, 269, 301
 commandant, 27, 29, 50, 58, 79, 104, 107, 108,
 110, 156, 213, 247
contingent, 68, 79, 230, 232, 248
 Cornélius Népos, 61, 221, 241, 242, 243
 Corragos, 50, 159, 164, 169
corvus, 210
 Corycos, 192, 210, 212, 213, 215, 235
 Couroupédion, 15, 66, 104
 Crète, 35, 40, 46, 50, 52, 58, 69, 176, 184, 229,
 230, 231, 232, 241, 248
 Crétois, 53, 54, 68, 72, 75, 152, 164, 167, 169,
 172, 176, 184, 232, 260, 302
 Cyzique, 59, 60, 61, 69, 116, 143, 162, 192,
 217, 223, 239, 240, 241, 242, 243, 246, 250,
 266, 304
démarque, 130, 259, 274, 275, 277, 287, 293
 diadoques, 38, 41, 44, 46, 58, 63, 160, 176,
 196, 229, 238
 Diodore, 33, 36, 43, 44, 46, 48, 56, 63, 64, 72,
 74, 75, 76, 90, 91, 104, 134, 181, 211, 229,
 231, 232, 244, 259, 283
 Dionysodoros, 163, 213, 215, 216, 224, 235,
 236
 drachmes, 80, 98, 116, 117, 194, 216, 230
 Égée, 42, 47, 52, 53, 55, 59, 60, 61, 190, 191,
 193, 206, 231, 235, 244, 245
 Égypte, 11, 35, 36, 37, 49, 53, 55, 71, 104,
 106, 116, 131, 155, 206, 228, 255, 256, 259,
 261, 262, 263, 275, 278, 299, 303
 Élée, 39, 53, 74, 136, 163, 190, 191, 193, 195,
 196, 197, 198, 200, 204, 207, 208, 209, 215,
 218, 219, 227, 235, 237, 249, 250
 Éphèse, 23, 63, 136, 143, 163, 181, 227, 228,
 235, 236, 237, 238, 250
épigonoï, 262
Etolians, 20, 248, 250
 Eumène I^{er}, 9, 11, 15, 58, 59, 69, 83, 88, 90,
 93, 94, 95, 98, 100, 101, 102, 103, 104, 105,
 107, 108, 109, 110, 111, 114, 115, 116, 119,
 121, 123, 125, 140, 145, 146, 157, 190, 191,
 192, 264, 272, 290, 302
 Eumène II, 14, 39, 49, 50, 67, 83, 88, 90, 127,
 133, 142, 152, 154, 157, 161, 163, 166, 168,
 169, 172, 176, 179, 180, 182, 185, 190, 192,
 196, 210, 212, 215, 220, 232, 241, 242, 248,
 251, 258, 260, 265, 266, 268, 269, 270, 280,
 281, 283, 284, 293, 294, 298, 299
 fantassins, 39, 68, 76, 99, 166, 172, 179, 256,
 277
 Florus, 89, 132, 135, 136, 142, 184, 227, 305
 Galates, 20, 21, 45, 49, 57, 65, 66, 67, 68, 69,
 73, 76, 93, 173, 192, 240, 241, 266, 281,
 283, 293
 Grèce, 7, 20, 22, 23, 35, 37, 39, 40, 42, 46, 47,
 51, 68, 69, 70, 72, 84, 93, 125, 154, 179,
 193, 195, 217, 220, 233, 234, 235, 239, 240,
 251, 257, 265, 271, 275, 286, 290
 gymnases, 90, 91, 93, 152, 154, 155, 156, 157,
 158, 159, 165, 186, 262, 278, 300
 Hannibal, 61, 220, 221, 241, 242, 243

hellénistique, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 16, 21, 36,
38, 42, 45, 46, 49, 50, 51, 52, 54, 55, 56, 60,
61, 62, 63, 64, 65, 67, 72, 74, 76, 77, 79, 80,
83, 84, 88, 89, 90, 91, 93, 94, 100, 101, 102,
116, 120, 121, 122, 124, 125, 128, 132, 133,
137, 140, 146, 151, 152, 153, 154, 155, 158,
160, 162, 164, 172, 179, 181, 183, 190, 192,
193, 195, 196, 198, 199, 200, 201, 203, 204,
205, 206, 209, 210, 211, 212, 214, 215, 220,
222, 226, 227, 228, 229, 232, 233, 237, 238,
239, 240, 244, 245, 249, 250, 251, 257, 258,
259, 268, 272, 275, 287, 290, 291, 292, 293,
299, 304

Hellespont, 36, 50, 58, 59, 62, 67, 159, 231,
232

Hérodote, 35, 48, 56, 59, 63, 194, 205

hetairoi, 167, 168, 171

indigènes, 84, 89, 134, 135, 136, 141, 270,
277, 279, 286, 287, 297, 298, 299, 300, 304

Jupiter, 180

katoikiaï, 13, 15, 58, 80, 82, 83, 90, 107, 118,
124, 130, 141, 146, 257, 258, 268, 269, 275,
276, 278, 282, 284, 286, 287, 291, 292, 293,
301

katoikoi, 124, 179, 257, 265, 283, 287, 300,
301

klèroi, 107, 124, 130, 131, 141, 179, 255, 256,
257, 259, 260, 261, 262, 265, 275, 277, 284,
285, 286, 287, 288, 289, 292, 299, 300, 303

klèros, 256, 275, 278, 286, 288

la flotte, 55, 135, 143, 153, 163, 181, 190, 191,
192, 195, 196, 200, 201, 204, 205, 210, 212,
213, 214, 215, 216, 220, 223, 227, 228, 232,
234, 235, 236, 238, 241, 245, 247, 250

lagide, 11, 36, 37, 39, 47, 55, 66, 84, 116, 131,
155, 164, 166, 167, 170, 171, 256, 261, 262,
263, 277, 278, 303

Lilaia, 23, 24, 27, 37, 38, 39, 41, 44, 45, 47, 48,
49, 50, 52, 53, 58, 59, 62, 63, 64, 68, 70, 71,
75, 78, 83, 271, 302

Lysimaque, 11, 15, 19, 20, 52, 57, 66, 71, 83,
104, 193, 227, 237, 238, 251, 302

Magnésie, 14, 23, 27, 28, 40, 47, 127, 152,
160, 161, 163, 166, 167, 169, 172, 176, 177,
178, 179, 185, 241, 260, 281, 299, 302, 304

maritime, 7, 10, 52, 55, 60, 61, 79, 164, 191,
193, 199, 205, 206, 211, 216, 219, 227, 233,
239, 240, 241, 244, 245, 249, 250

Méditerranée, 53, 55, 173, 192, 193, 198

mercenaires, 7, 9, 11, 12, 13, 15, 16, 20, 21, 22,
23, 24, 30, 35, 36, 37, 38, 41, 42, 43, 46, 47,
48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 56, 57, 58, 61, 62,
63, 64, 65, 66, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75,
76, 80, 81, 83, 84, 85, 89, 93, 94, 95, 99,
101, 102, 104, 105, 107, 108, 111, 112, 117,
118, 119, 120, 121, 124, 125, 130, 131, 136,
137, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 151,
156, 157, 158, 160, 161, 165, 166, 167, 169,
172, 173, 175, 176, 178, 180, 182, 183, 185,
196, 219, 228, 229, 231, 232, 248, 255, 257,
259, 260, 263, 265, 266, 271, 274, 278, 281,
284, 299, 302, 303, 305

misthos, 12, 73, 80, 303

Mylasa, 101, 286, 292

Mysiens, 29, 59, 68, 70, 139, 168, 172, 257,
276, 289

néoi, 153, 154, 156, 157, 158, 159, 278, 300,
302

Néréides, 220

officiers, 27, 77, 79, 80, 98, 99, 113, 164, 167,
 214, 216, 230, 231
 panoplie, 12, 84, 151, 152, 167, 168, 173, 175,
 181, 184, 302
 Pausanias, 39, 56, 220, 237, 251
 Pentères, 246
 Pergame, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 16, 19, 20, 21,
 22, 29, 36, 37, 39, 42, 43, 45, 47, 49, 50, 53,
 54, 55, 57, 58, 59, 60, 61, 63, 65, 66, 67, 68,
 70, 71, 73, 74, 78, 79, 80, 81, 83, 84, 88, 89,
 90, 93, 94, 95, 98, 101, 102, 103, 104, 106,
 107, 108, 110, 111, 112, 113, 115, 116, 117,
 118, 119, 120, 121, 122, 124, 125, 126, 127,
 129, 130, 131, 132, 134, 135, 136, 137, 140,
 141, 142, 143, 144, 145, 146, 150, 151, 152,
 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162,
 163, 165, 166, 167, 168, 169, 171, 172, 173,
 179, 180, 181, 183, 185, 186, 190, 191, 192,
 193, 194, 195, 200, 201, 204, 205, 206, 210,
 211, 212, 213, 215, 216, 217, 218, 219, 221,
 223, 226, 227, 228, 229, 231, 233, 234, 235,
 236, 237, 238, 239, 241, 242, 243, 244, 245,
 246, 247, 248, 249, 250, 251, 255, 257, 258,
 259, 260, 261, 262, 265, 266, 268, 269, 270,
 272, 274, 276, 277, 280, 281, 283, 284, 285,
 286, 289, 290, 291, 293, 298, 299, 300, 302,
 303, 304, 305
 Pessinonte, 281, 282, 283, 284, 285, 300
 phalangistes, 84, 131, 152, 179, 181, 185, 260,
 261, 303
 Philéaireia, 15, 90, 98, 99, 107, 119, 123, 290
 Philéairos, 11, 15, 19, 20, 22, 45, 57, 71, 83,
 93, 94, 98, 104, 105, 107, 108, 109, 110,
 111, 112, 113, 116, 120, 125, 145, 160, 190,
 192, 217, 240, 266, 302
 Philippe V, 23, 54, 83, 150, 151, 160, 163,
 180, 217, 221, 224, 228, 231, 232, 233, 234,
 235, 237, 241, 245, 248, 249, 304
philoi, 13, 16, 88, 89, 95, 122, 137, 140, 141,
 146, 155, 158, 255, 257, 261, 276, 289, 290,
 299, 300, 304, 305
 pirates, 202, 203, 210, 229
plèthres, 261, 274, 276, 277, 278
politeia, 77, 146, 158, 255, 291, 305
 Polybe, 35, 39, 42, 44, 46, 47, 48, 60, 62, 66,
 67, 68, 72, 73, 79, 84, 106, 124, 150, 152,
 160, 161, 163, 168, 171, 173, 176, 177, 180,
 181, 182, 190, 191, 192, 193, 194, 200, 201,
 202, 203, 204, 206, 210, 211, 212, 213, 214,
 215, 216, 217, 218, 220, 221, 222, 223, 224,
 226, 228, 229, 230, 231, 232, 235, 236, 241,
 242, 243, 245, 246, 247, 248, 249, 258, 269,
 270, 280, 293, 304
 Poséidon, 33, 98, 99, 219, 240
 Propontide, 58, 59, 60, 192, 217, 239, 240, 241
 Prusias I^{er}, 61, 218, 220, 234, 241, 242, 243,
 269, 270, 293
 Ptolémées, 90, 106, 113, 256, 261
 Rhodes, 53, 54, 55, 60, 69, 77, 79, 122, 127,
 133, 161, 193, 202, 205, 216, 223, 226, 227,
 229, 230, 231, 232, 234, 244, 245, 246, 247,
 248, 249, 250, 293, 299, 304
 roi, 12, 19, 20, 21, 22, 27, 35, 36, 37, 40, 45,
 49, 54, 59, 60, 61, 62, 65, 67, 68, 78, 79, 80,
 89, 94, 101, 106, 122, 129, 131, 132, 133,
 135, 136, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 146,
 150, 154, 156, 159, 160, 161, 162, 163, 164,
 167, 169, 172, 173, 179, 182, 190, 191, 192,
 194, 195, 196, 201, 210, 213, 214, 215, 218,
 220, 228, 229, 230, 232, 233, 234, 235, 236,

239, 242, 243, 247, 248, 249, 256, 257, 258,
260, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272,
275, 276, 277, 278, 283, 286, 287, 290, 292,
293, 294, 296, 297, 298, 300, 302, 304

Romains, 43, 67, 130, 139, 168, 176, 181, 190,
200, 215, 218, 230, 233, 234, 248, 259, 268,
297, 298, 299, 300

Rome, 15, 16, 43, 54, 59, 67, 68, 78, 88, 95,
122, 126, 127, 131, 132, 133, 135, 136, 140,
141, 142, 143, 146, 152, 162, 163, 172, 185,
186, 192, 193, 210, 216, 222, 223, 227, 229,
233, 234, 239, 241, 244, 245, 250, 261, 281,
305

royaume, 9, 11, 14, 15, 16, 22, 39, 47, 57, 58,
63, 65, 71, 72, 73, 80, 84, 88, 89, 90, 95,
105, 106, 112, 122, 124, 126, 127, 128, 129,
130, 131, 132, 134, 136, 137, 140, 141, 142,
143, 144, 146, 150, 151, 152, 153, 154, 155,
156, 157, 158, 160, 162, 163, 164, 165, 166,
179, 180, 181, 182, 183, 185, 186, 190, 191,
192, 193, 194, 196, 198, 212, 217, 218, 220,
226, 227, 228, 231, 234, 235, 236, 249, 251,
255, 256, 257, 259, 260, 261, 262, 265, 266,
268, 269, 270, 271, 275, 276, 277, 280, 286,
288, 290, 291, 293, 298, 299, 300, 304, 305

Séleucides, 14, 21, 44, 49, 90, 103, 108, 110,
113, 166, 179, 257, 258, 287, 298

sitométrie, 80

soldats, 8, 11, 12, 13, 15, 16, 20, 22, 23, 24, 27,
29, 34, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 45, 47,
48, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 58, 59, 64, 66, 68,
70, 71, 72, 73, 74, 76, 78, 79, 83, 84, 88, 89,
93, 94, 95, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105,
106, 107, 108, 110, 111, 112, 114, 115, 116,
118, 119, 120, 121, 123, 124, 125, 130, 131,
134, 135, 136, 139, 140, 141, 143, 144, 145,
146, 152, 155, 156, 157, 158, 160, 161, 164,
165, 167, 168, 169, 173, 176, 179, 182, 185,
186, 193, 199, 202, 204, 216, 221, 222, 226,
228, 229, 230, 231, 232, 247, 249, 255, 256,
257, 261, 263, 265, 271, 276, 277, 279, 284,
287, 289, 290, 291, 292, 298, 299, 300, 302,
303, 304, 305

solde, 7, 12, 59, 73, 74, 76, 80, 81, 85, 98, 105,
119, 120, 124, 140, 160, 229, 230, 284

Strabon, 9, 11, 19, 40, 43, 46, 47, 51, 57, 58,
59, 65, 75, 94, 102, 103, 105, 106, 130, 132,
135, 144, 165, 181, 190, 193, 196, 205, 227,
236, 237, 238, 240, 241, 261, 281, 283, 284,
286

Syracusia, 74, 198

thessaliens, 169

Thraces, 48, 52, 56, 57, 71, 136, 168, 233, 260

Thucydide, 7, 222

Tite-Live, 46, 50, 54, 59, 61, 65, 67, 68, 76, 78,
133, 152, 161, 163, 164, 166, 167, 168, 172,
173, 176, 178, 179, 180, 181, 184, 186, 190,
192, 193, 196, 210, 212, 213, 215, 223, 229,
233, 234, 235, 241, 242, 250, 258, 260, 270,
293, 302

Tralles, 23, 30, 41, 43, 45, 48, 49, 50, 51, 52,
53, 54, 55, 57, 58, 61, 62, 63, 64, 65, 68, 70,
71, 83, 90, 152, 260

triérarques, 212

trières, 199, 200, 204, 212, 246, 250

trihémolie, 202, 203, 224

troupes, 7, 11, 12, 13, 14, 21, 23, 35, 36, 37,
38, 39, 41, 43, 45, 46, 48, 50, 51, 52, 53, 54,
56, 57, 58, 59, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68,
70, 71, 72, 73, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 83,

84, 88, 89, 90, 94, 95, 99, 102, 105, 106,
107, 108, 110, 111, 112, 118, 119, 124, 125,
130, 135, 140, 151, 152, 155, 157, 158, 160,
161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169,
171, 172, 175, 176, 178, 179, 180, 181, 185,
186, 192, 195, 211, 215, 216, 219, 222, 228,
230, 232, 241, 249, 251, 256, 257, 259, 260,
261, 262, 265, 270, 275, 276, 277, 278, 279,
284, 290, 293, 302, 303, 305

troupes civiques, 151, 152, 156, 162, 180, 182,
185, 192, 195, 228, 259, 260, 290

vétérans, 22, 89, 95, 101, 105, 118, 119, 120,
130, 141, 142, 146, 155, 255, 256, 257, 258,
259, 260, 261, 262, 263, 265, 266, 268, 270,
271, 272, 275, 276, 277, 279, 284, 285, 286,
287, 288, 289, 290, 291, 293, 298, 299, 300,
305

xénos, 12

Zeus Sôter, 219

Index des illustrations

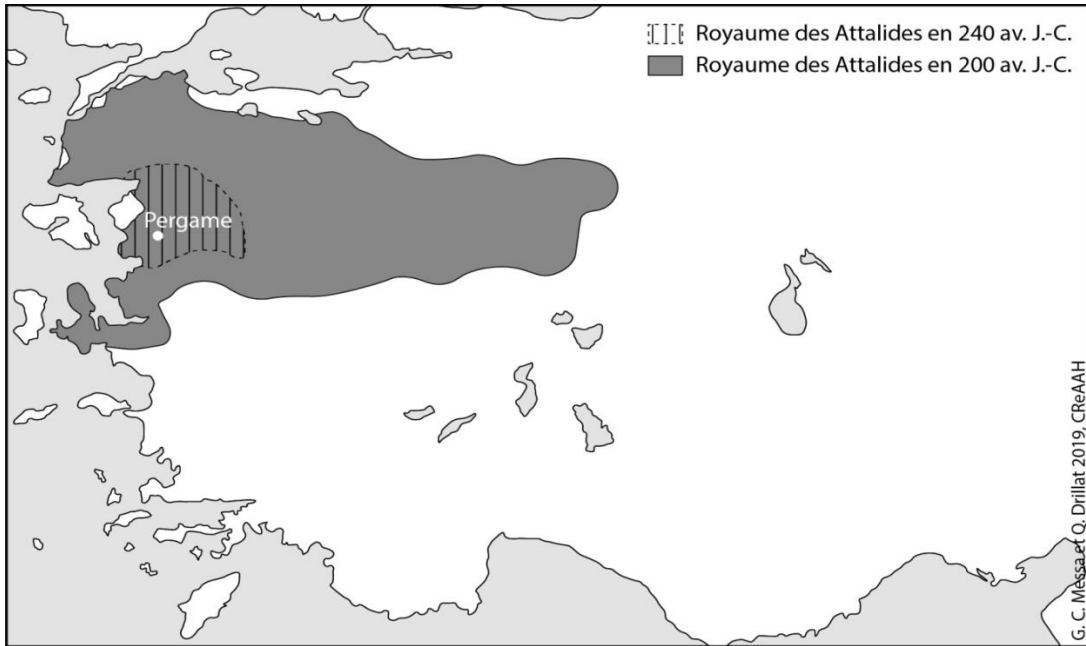


Figure 181

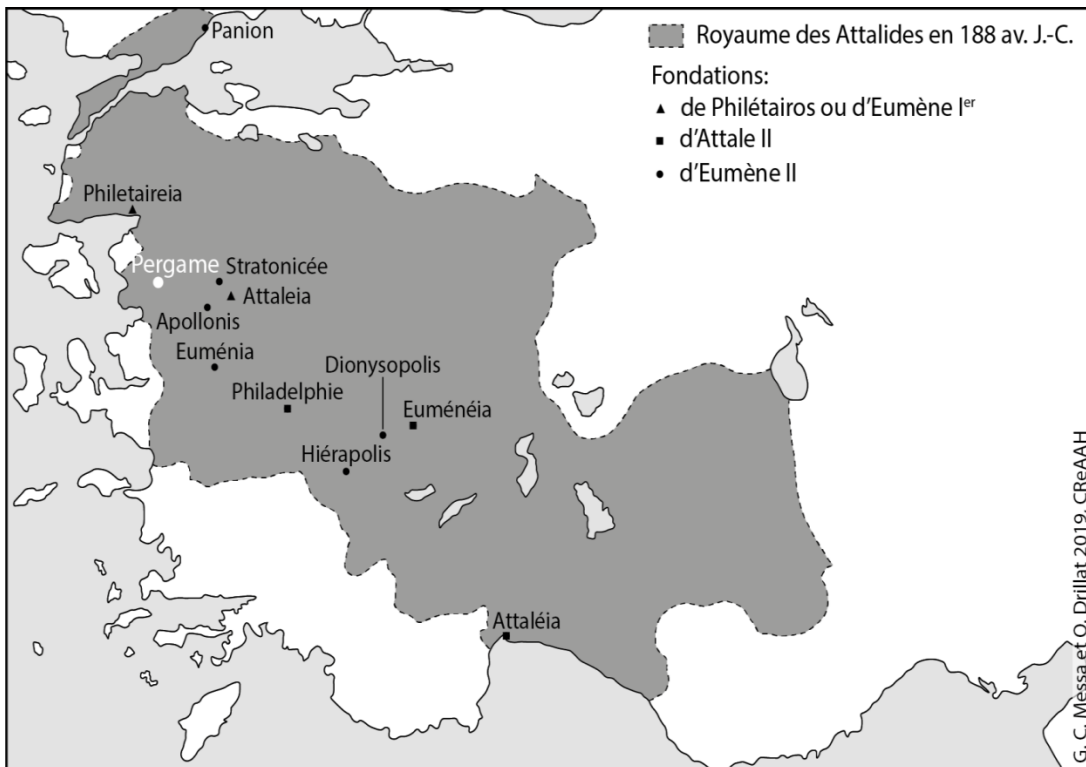


Figure 282

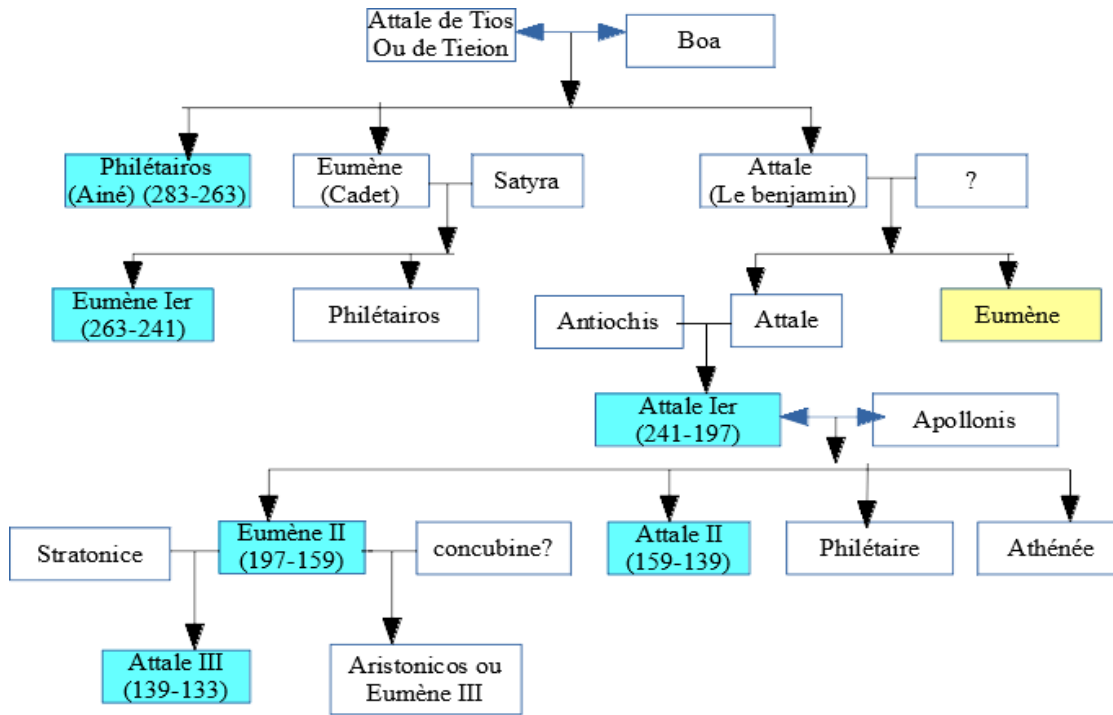


Figure 3114

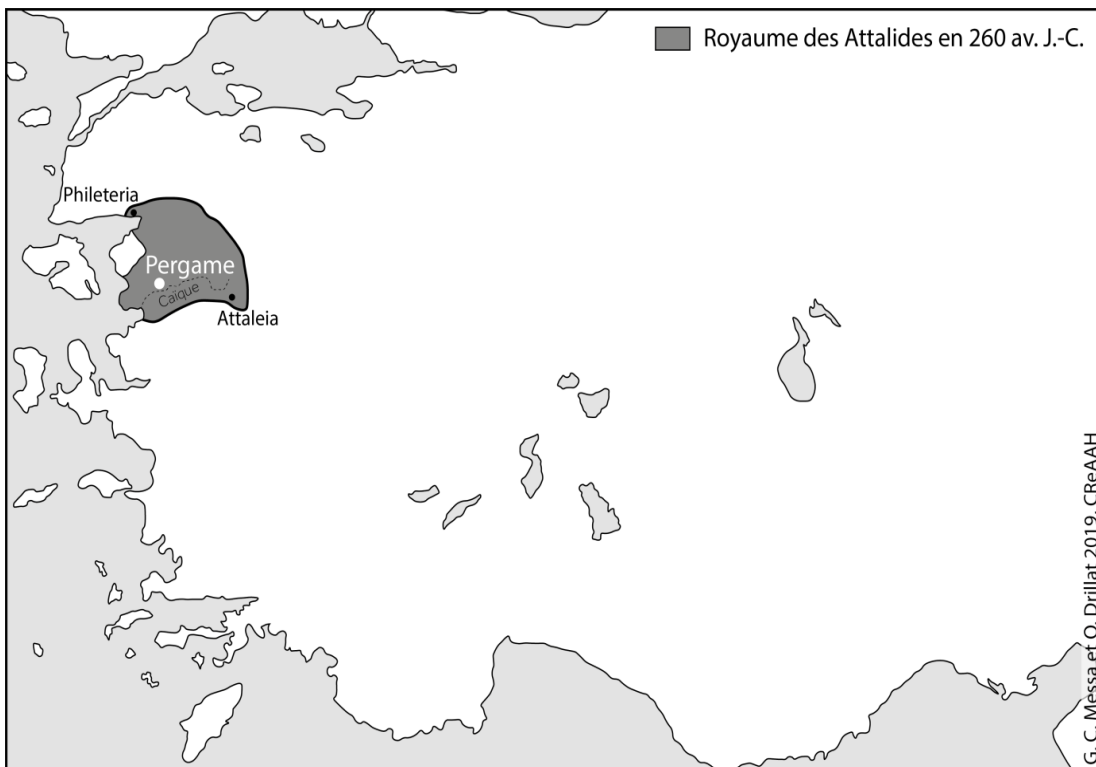
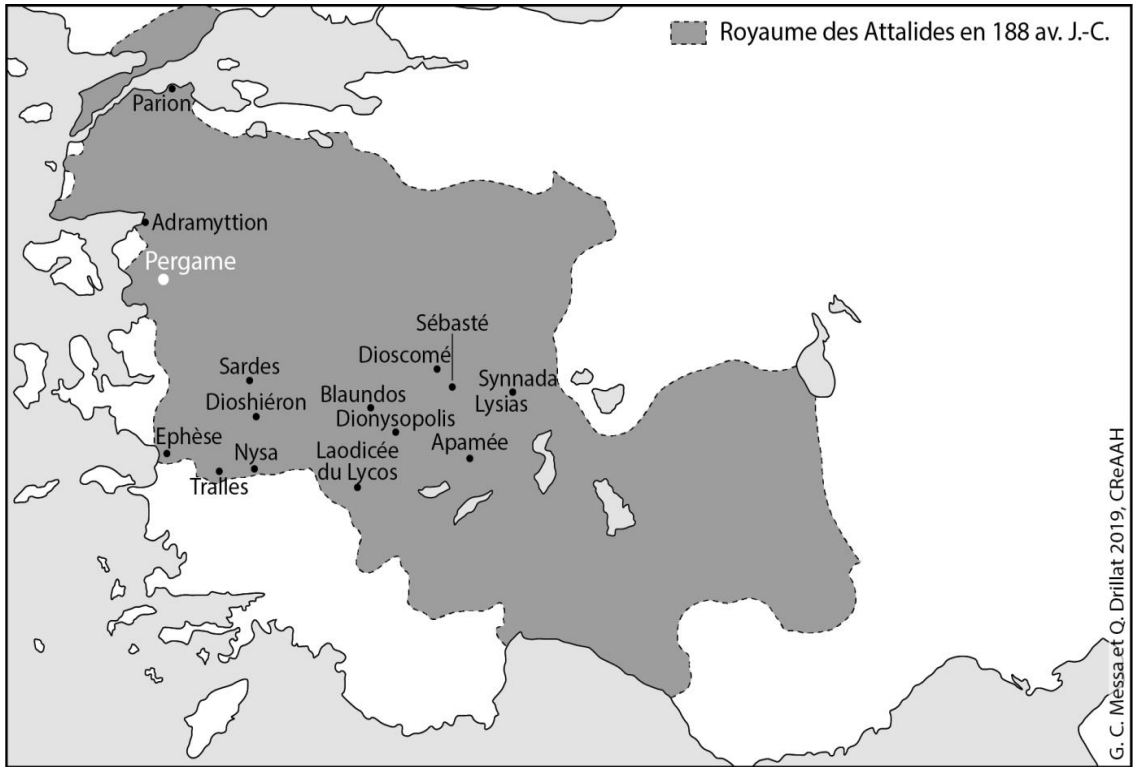


Figure 4126



G. C. Messa et Q. Drillet 2019, CReAAH

Figure 5128



Figure 6129

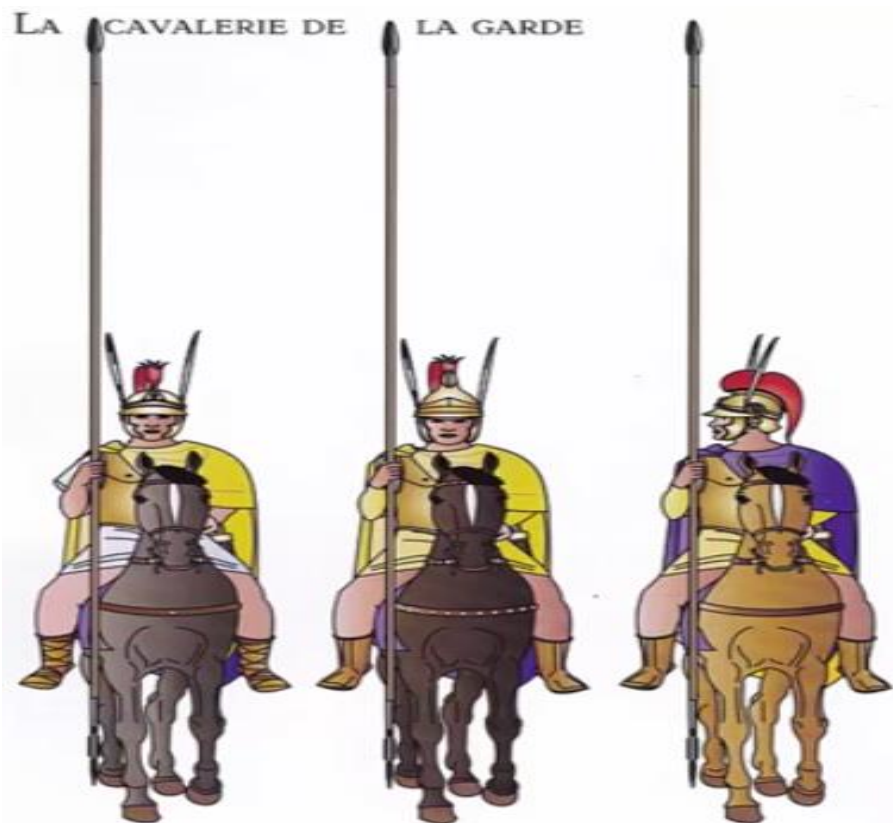


Figure 7170

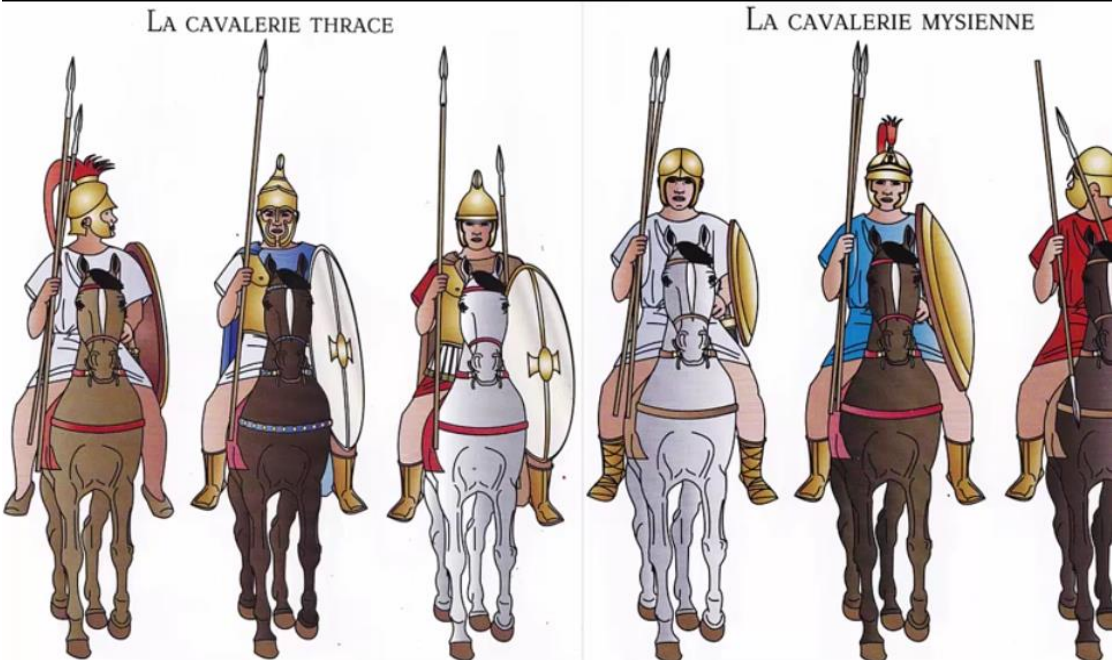


Figure 8171

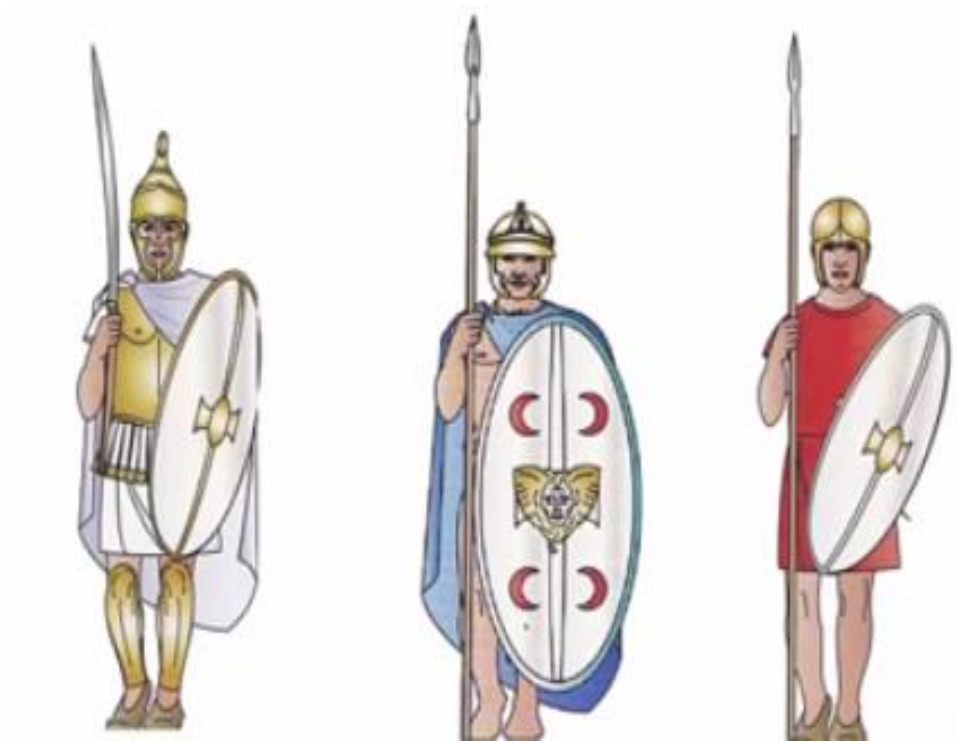


Figure 9174

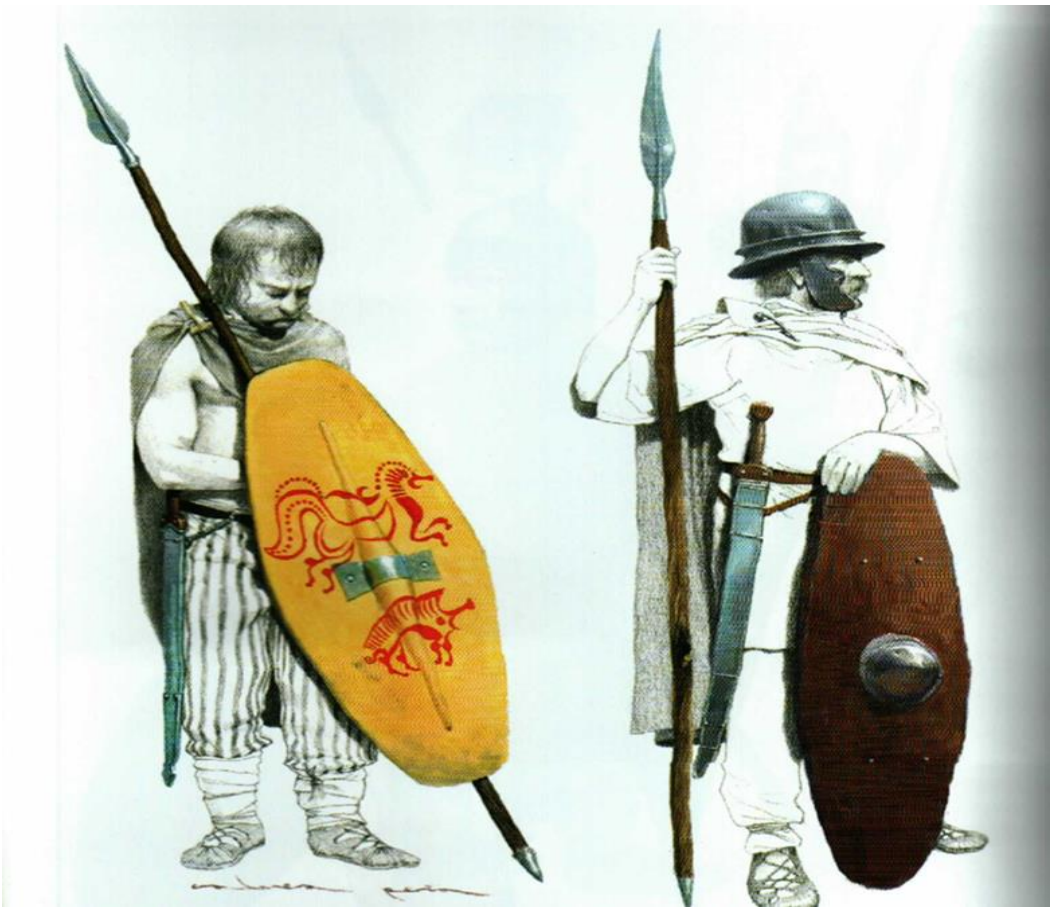


Figure 10.....175

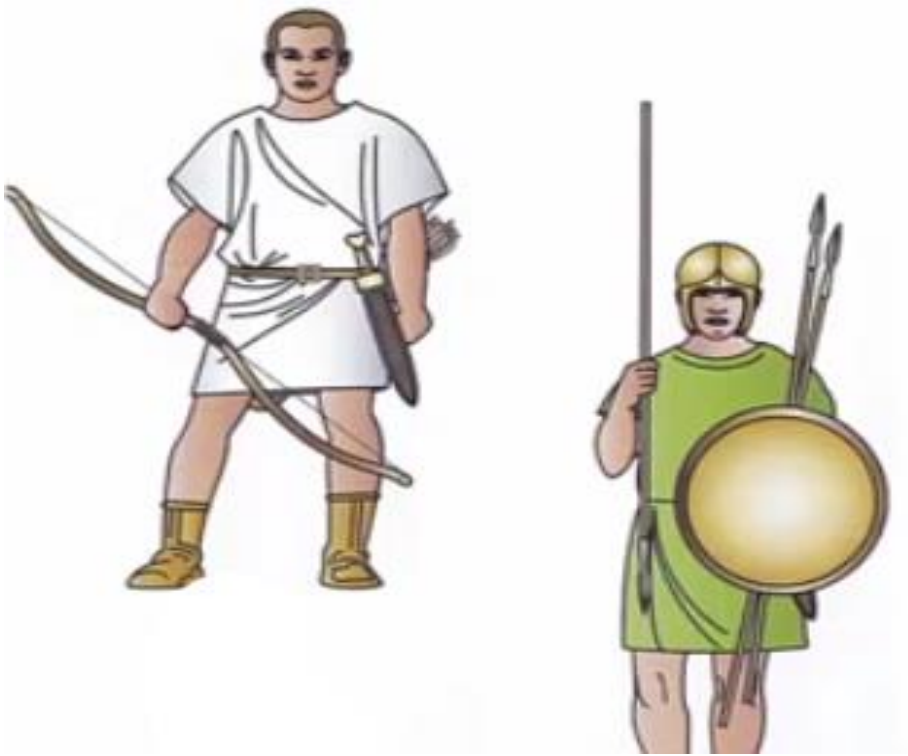


Figure 11.....177



Figure 12.....178



Figure 13.....183

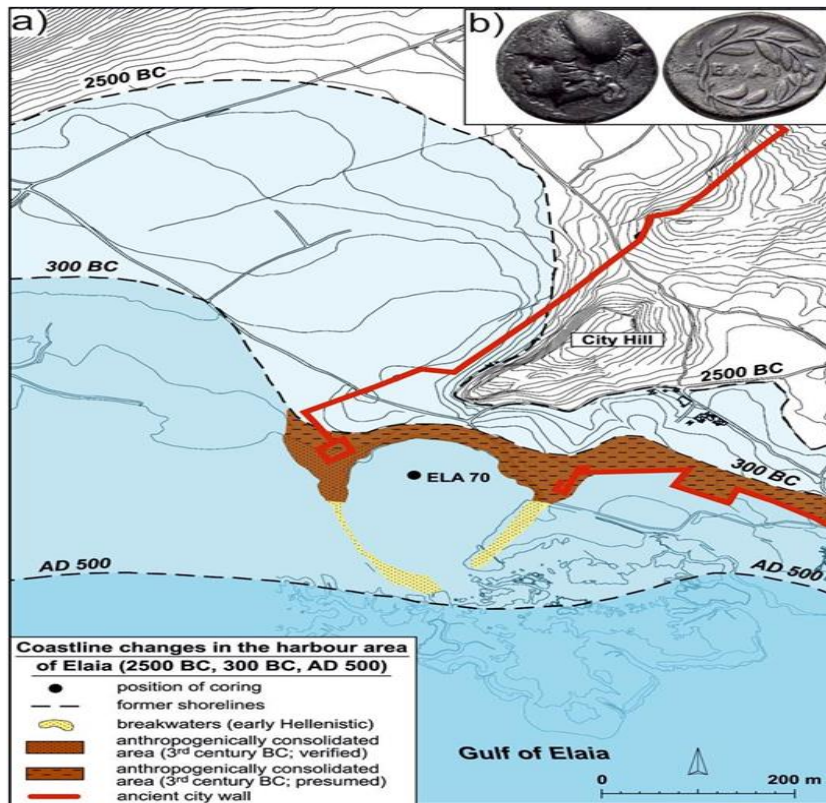


Fig. 2. The enclosed harbour of Elaia: a) position of shoreline ~2500 BC, 300 BC, and AD 500 according to Seeliger et al., 2013 (location of coring site Ela-70 is indicated; b) coins from Elaia showing two olive branches (Classical epoch, late 5th – 4th cent. BC) (www.pocunem.com).

Figure 14.....197



Figure 15.....198

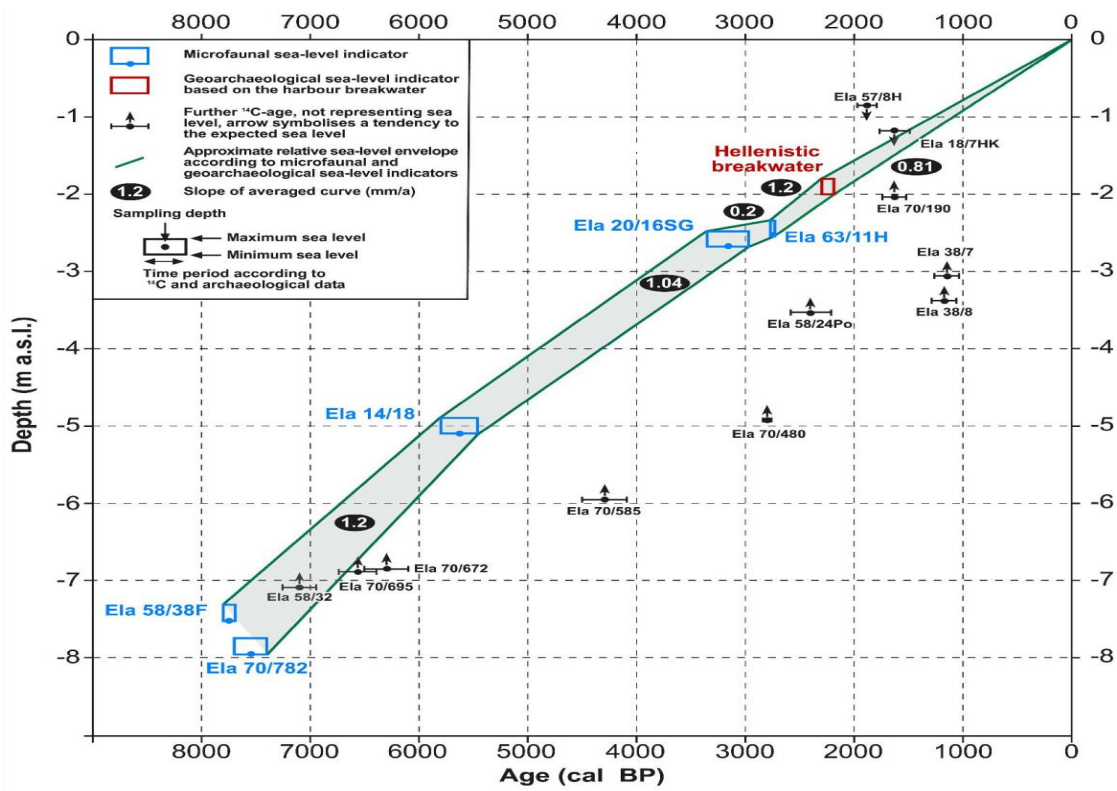


Figure 16.....207

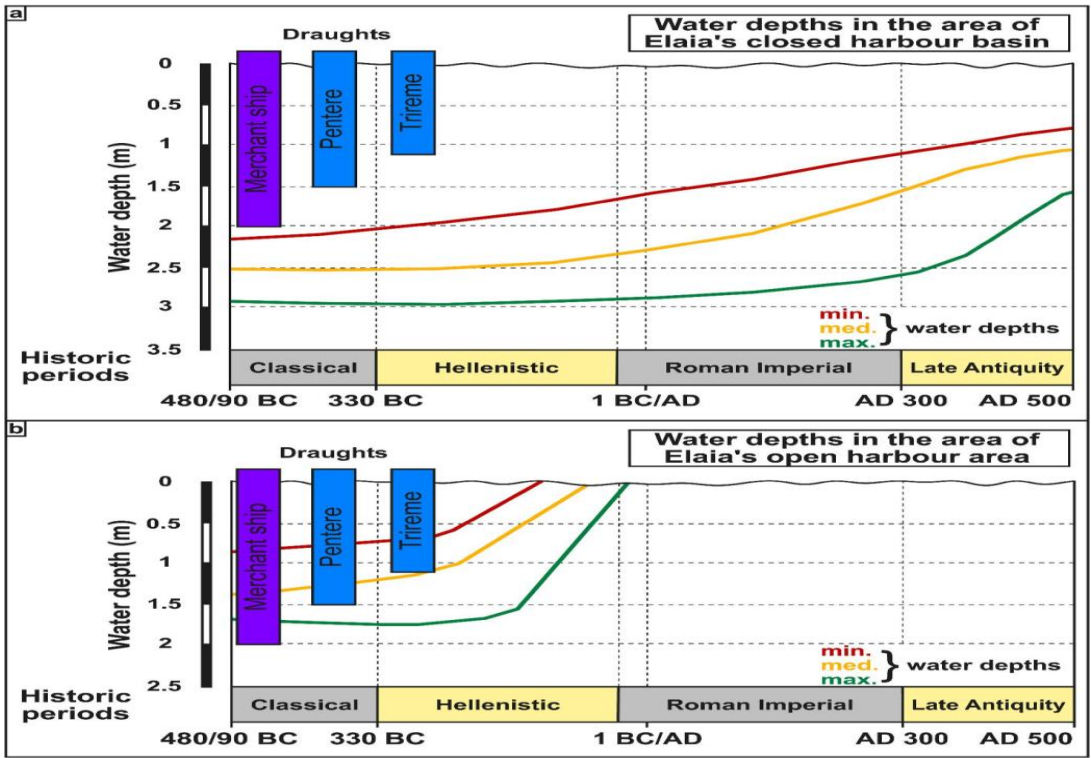


Figure 17.....208

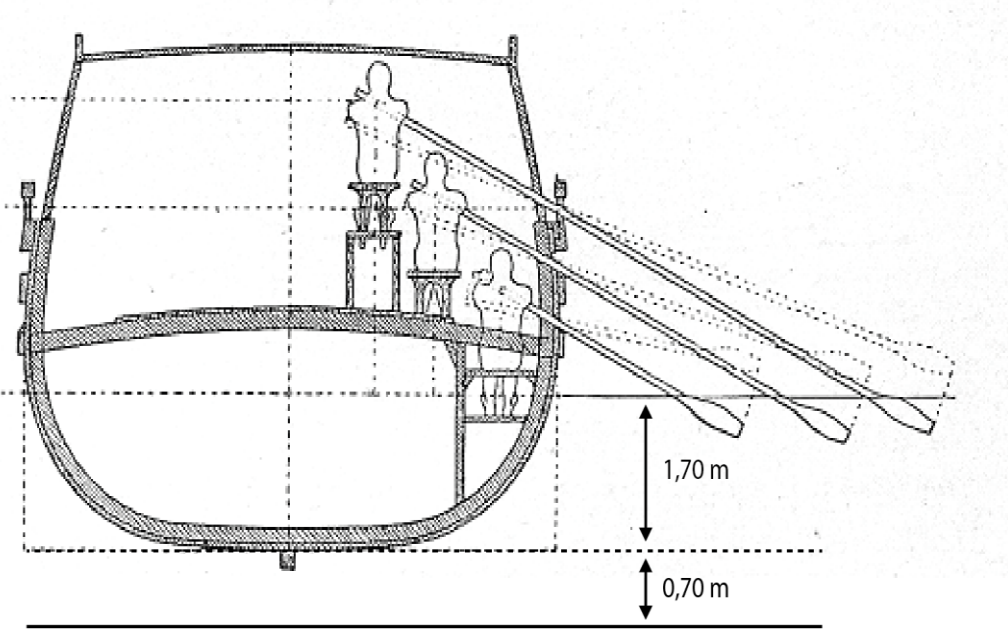
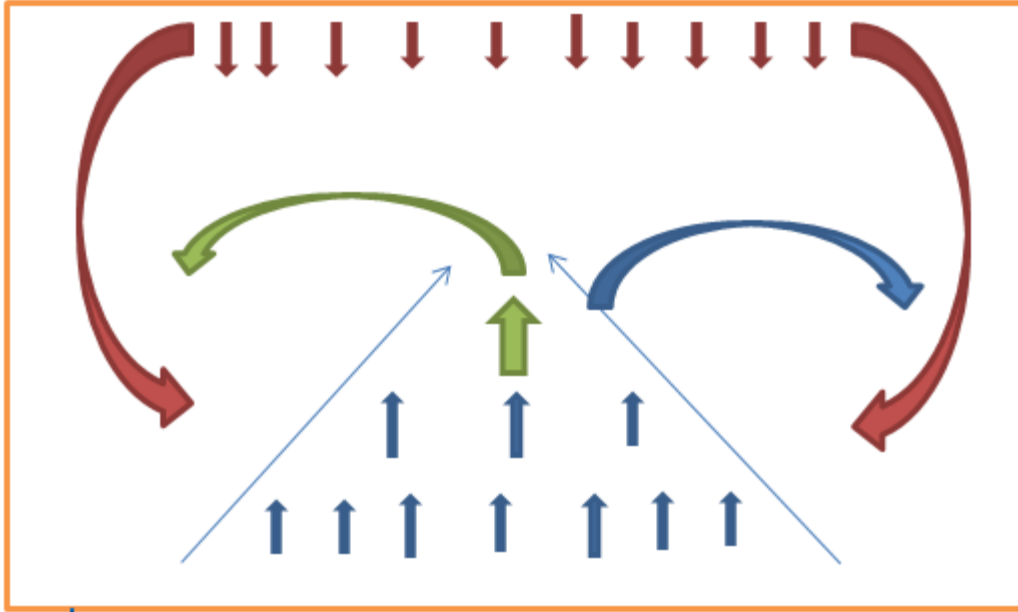


Figure 18.....208



Plan d'attaque de la marine pergaménienne

Figure 19.....224



Figure 20.....225



Figure 21.....226

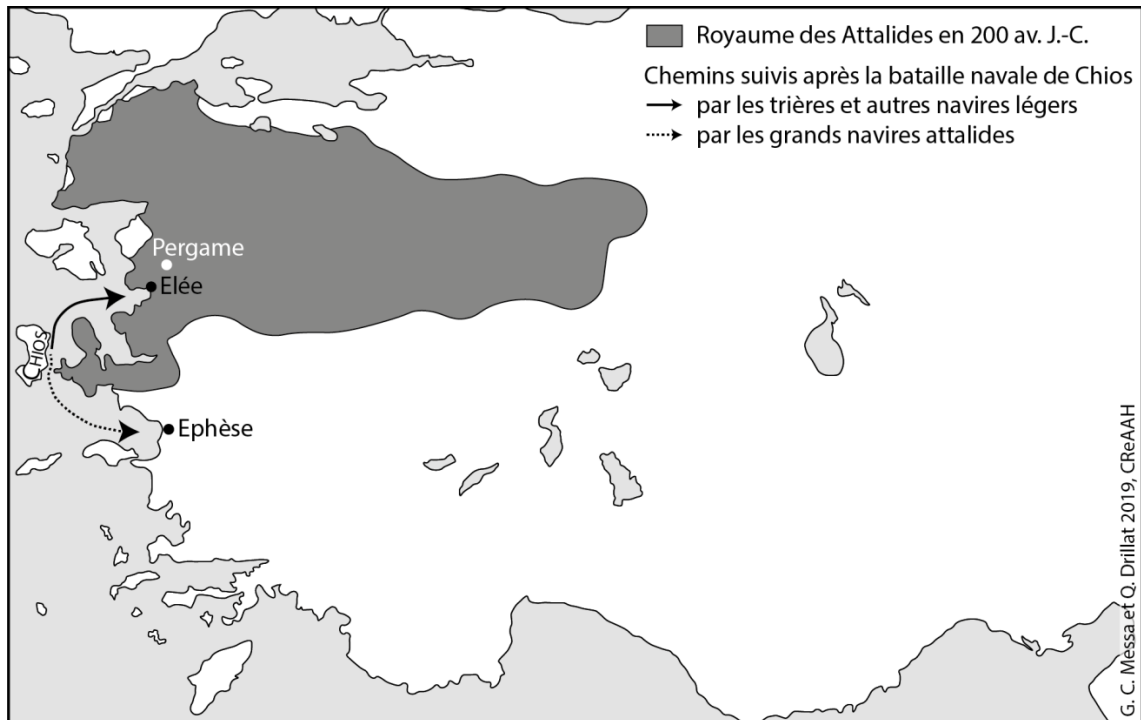


Figure 22239

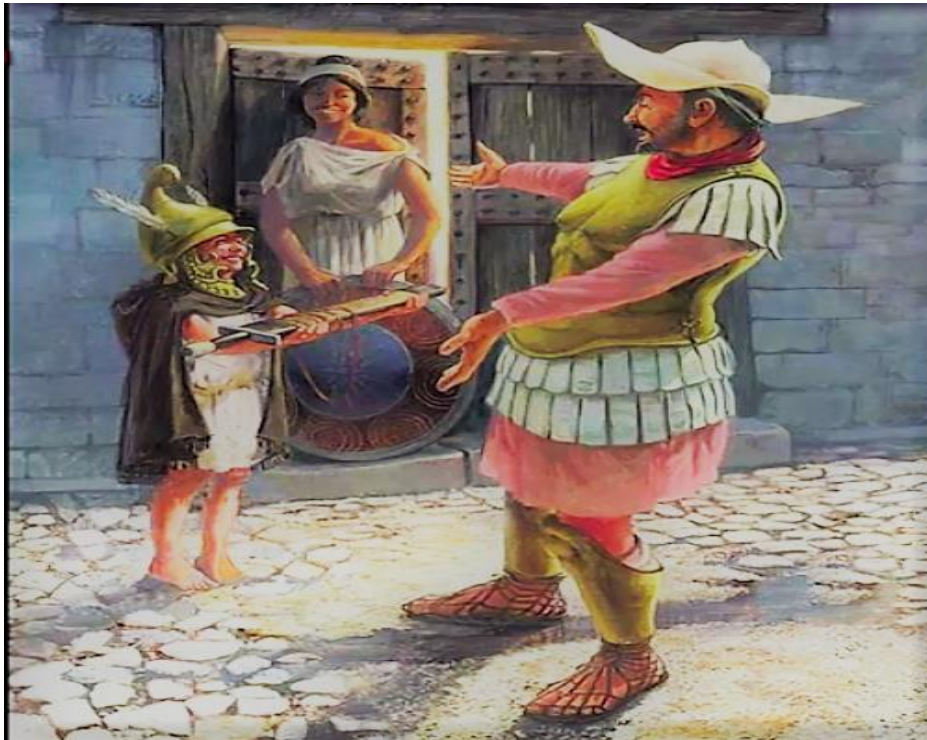


Figure 23.....263

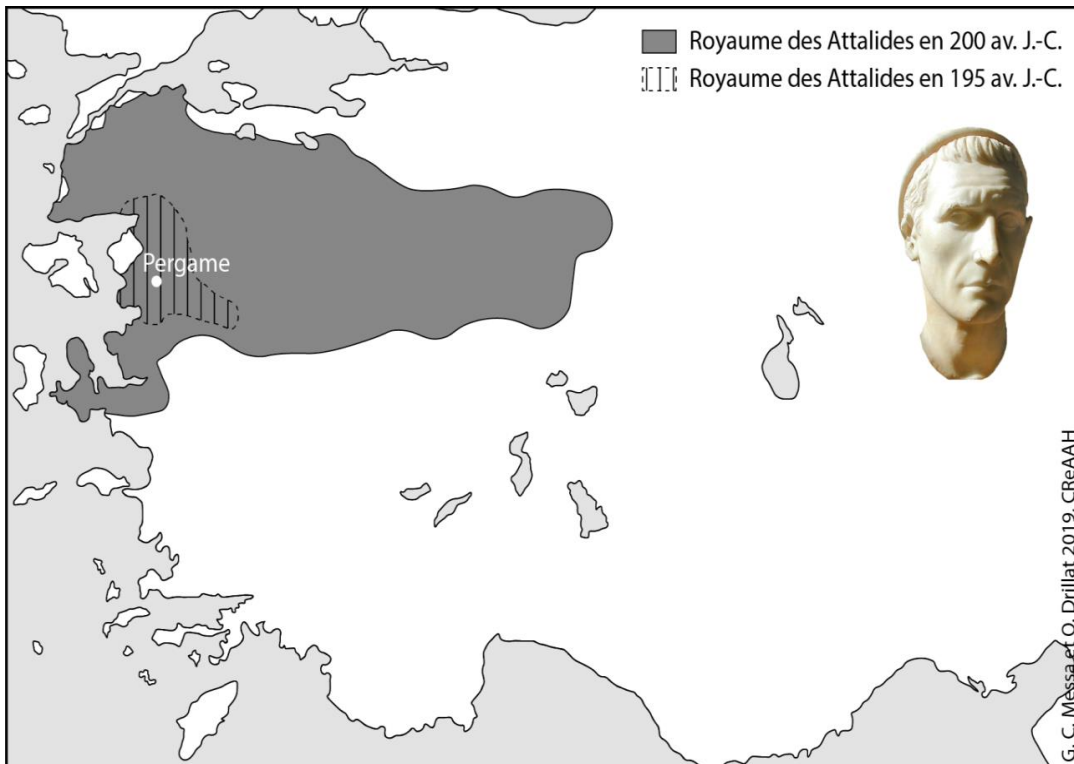


Figure 24.....280



Figure 25.....285

Table des matières

RECHERCHES SUR LES ARMÉES DES ATTALIDES, (ca 260- 133 av. J.-C.).....	5
Introduction générale	7
Chapitre I : TENTATIVE DE DÉNOMBREMENT DES ARMÉES ATTALIDES	18
Introduction	19
ORIGINES DES MERCENAIRES	21
Les mercenaires venus de la ligue du Péloponnèse.....	35
La Laconie	35
La Messénie	37
L’Achaïe	39
L’Arcadie.....	40
La Corinthie	41
La Grèce centrale	42
Athènes	42
Locride.....	43
Étolie	44
Eubée.....	46
La Grèce septentrionale et la Macédoine	47
La Thessalie	47
La Macédoine	49
Les Magnètes.	51
Les mercenaires venus des îles	52
Les mercenaires venus des Balkans	56
Les Thraces	56
Les Traliens	57
L’Asie Mineure.....	58
La Mysie.....	58
L’Éolide.....	62
L’Ionie.....	62
Le sud-ouest de l’Asie Mineure.....	64
Le centre de l’Asie Mineure : La Galatie.....	65
L’Afrique et les mercenaires aux origines incertaines	68
LES MOYENS DE RECRUTEMENT DES MERCENAIRES	72
Des recrutements directs.....	74

L'entremise des chefs de guerre.....	76
Le système d'alliances.....	77
Conclusion.....	83
Chapitre II : L'IMPACT DE LA CONVENTION DE FIN DE DÉCENNIE 260 AV. J.-C. (OGIS 266) ET LE TESTAMENT D'ATTALE III DE 133 AV. J.-C. SUR LA CONDITION DU SOLDAT PERGAMÉNIEN.	86
LA CONVENTION ENTRE EUMÈNE I^{ER} ET SES MUTINS (OGIS 266).....	95
Les ambiguïtés liées au texte	100
La date approximative de la mutinerie.	100
Tentative d'élucidation des causes de la crise.....	107
Hypothèse de Sardes ou complot fratricide ?.....	107
Tentative de compréhension du choix porté sur Eumène fils d'Eumène.....	113
LES CLAUSES DE L'INSCRIPTION OGIS 260 ET LA CONDITION DU SOLDAT PERGAMÉNIEN.	115
La convention et le début de la puissance militaire de Pergame.....	115
L'instauration d'un cadre juridique des mercenaires.....	121
Les spécificités des garnisons attalides sous Eumène I^{er}.....	123
LE TESTAMENT D'ATTALE III ET L'OUVERTURE À LA CITOYENNETÉ PERGAMÉNIENNE.....	126
Le royaume de Pergame sous le règne des derniers Attalides.	126
Le prix de la production monétaire	126
Le rôle des colonies agricoles à travers le royaume	130
Le testament d'Attale III et ses conséquences.	132
Le legs fait à Rome et le début du déclin de l'Asie Mineure hellénistique.	132
Aristonicos et l'Héliopolis	133
Conclusion.....	145
Chapitre III : ORGANISATION ET COMMANDEMENT DE L'ARMÉE DE PERGAME.....	148
Introduction	150
LES GYMNASSES DE PERGAME ET L'ENTRAÎNEMENT MILITAIRE DES CITOYENS.....	153
L'éphébie et la formation des <i>néoi</i> du royaume.....	153
Éducation et formation des orphelins de guerre.....	156
Les <i>néoi</i> et la fourniture d'huile dans les gymnases.....	158
COMMANDEMENT DES TROUPES PERGAMÉNIENNES	159
Le roi et le commandement suprême.	159
Stratèges pergaméniens et étrangers au commandement des troupes.	162
Discipline et tactiques de combat.....	164

LES DIFFÉRENTES COMPOSANTES DES ARMÉES ATTALIDES ET LEURS ÉQUIPEMENTS.....	166
La cavalerie.....	167
L'infanterie légère : archers, lanceurs de javelot, frondeurs.....	172
L'approvisionnement et la gestion des réserves d'armes.	180
Conclusion.....	185
Chapitre IV : LA MARINE DE GUERRE PERGAMÉNIENNE.	188
LA FLOTTE DE GUERRE DE PERGAME SOUS LES ATTALIDES.	193
Les facteurs favorables à la construction de navires de guerre.....	193
Financement de la couronne.	193
La cité d'Élée et la vallée du Caïque.	195
Logistique des flottes : Navires et armement.....	198
Les types de navires.	198
L'armement des navires de guerre.	209
COMMANDEMENT ET MOBILISATION DE LA FLOTTE ROYALE.	212
Le commandement des navires de guerre.....	212
L'autorité royale.....	212
L'autorité des officiers marins.	214
Mobilisation vers le combat.....	217
Le rituel de purification des équipages et des ex-votos.	217
Mouillage vers la bataille.....	220
Quelques tactiques de guerre.	222
LA COOPÉRATION MARITIME.....	226
Recours aux ports étrangers.....	226
Participation des puissances alliées.....	228
Quelques exemples d'alliances passées avec Pergame.	233
Pergame et Rome.	233
Pergame et Éphèse.	235
Pergame et Cyzique.....	239
Pergame et Rhodes.....	244
Conclusion.....	250
Chapitre V : LES VÉTÉRANS PERGAMÉNIENS.....	253
Introduction.	255
LA RETRAITE DU MERCENAIRE.	259

Un choix de vie complexe.	259
Des vétérans à la disposition du <i>basileus</i> ?.....	263
Reconnaissance des cités libérées.	271
LES KATOIKIAI ET LES VÉTÉRANS.....	272
Valorisation de la <i>chôra basilikè</i> par les vétérans.....	272
Autonomie des vétérans	285
Le rappel des vétérans.	288
LES TERRES ROYALES ET LE POUVOIR DES ATTALIDES.	291
<i>Katoikiai</i> et l’image du pouvoir royal.	291
Les vétérans attalides après le traité d’Apamée.	293
Conclusion.....	299
Conclusion générale.....	302
Bibliographie :.....	307
Sources, références des ouvrages et articles.	307
Index des noms.....	326
Index des illustrations.....	334
Table des matières.....	348